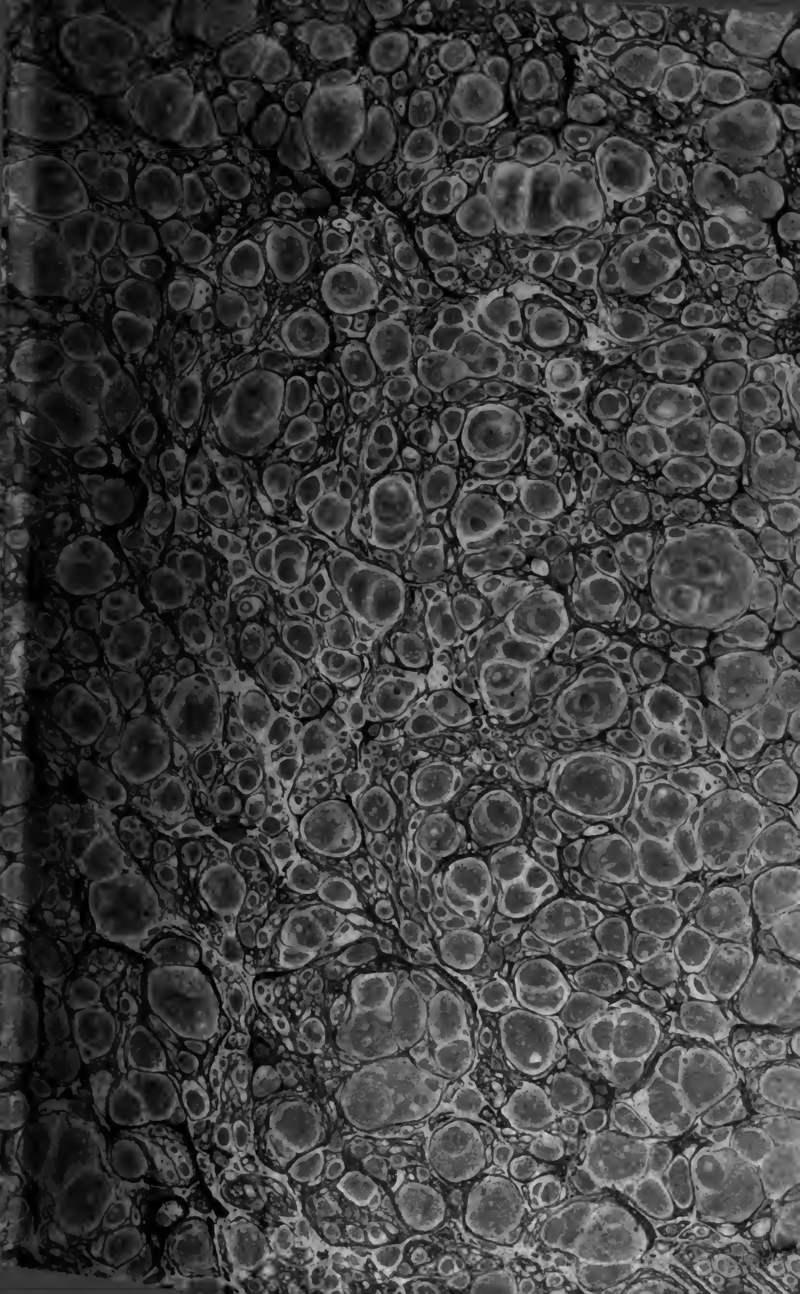



GENT



DICTIONNAIRE

VÉRIDIQUE

DES ORIGINES

DES MAISONS NOBLES OU ANOBLIES

DU ROYAUME DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN,
RUE DE VAUGIRARD, N° 15.

DICTIONNAIRE
VÉRIDIQUE
DES ORIGINES
DES MAISONS NOBLES
OU ANOBLIES
DU ROYAUME DE FRANCE,

CONTENANT AUSSI LES

VRAIS DUCS, MARQUIS, COMTES, VICOMTES ET BARONS.

Par M. LAINÉ, successeur de M. de Saint-Allais.

Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

Le Destin conduit celui qui se soumet à ses décrets; il traîne celui qui veut y résister.

TOME PREMIER.



A PARIS,
Chez l'AUTEUR, rue de la Vrillière, n° 10;
Et chez ARTHUS BERTRAND, libraire, rue Hautefeuille.

1818.



PRÉFACE

UTILE A LIRE.

Le *Dictionnaire véridique* des origines des maisons nobles ou anoblies du royaume de France, avait été annoncé dans un Prospectus publié par des auteurs anonymes, qui s'étaient imaginé qu'un ouvrage qui exhumerait toutes les critiques justes ou fausses, dirigées contre la noblesse depuis nombre d'années, serait très-apprécié du public, dans un moment où l'esprit de philosophie qui domine en France semble ne vouloir plus qu'on s'occupe d'un corps qui a rendu les plus grands services à la patrie, et qui s'est toujours sacrifié pour la défense de nos rois. M. de Saint-Allais, qui depuis long-temps a consacré tous ses travaux à la noblesse, détermina les auteurs de cet ouvrage à lui en céder le manuscrit; et cet écrivain, plein de justice et d'intégrité, détacha de ce travail tout ce qui était injurieux, apocryphe et déplacé, pour former un corps d'ouvrage auquel le public accordera certainement quelque intérêt : c'est celui que je publie aujourd'hui. M. de Saint-Allais, menacé de perdre la vue, et entièrement occupé de la réédification de l'*Art de vérifier les dates*, un des plus beaux monuments de l'histoire universelle, publié avant la révolution par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, n'a pu continuer ses soins au *Dictionnaire véridique*, et m'a chargé de ce travail, *en me cédant son cabinet*, que je gérais sous sa direction depuis cinq ans. Je ne me serais pas hasardé de prendre un fardeau aussi pesant, si mon prédécesseur ne m'avait promis de me donner ses conseils et de m'éclairer de ses lumières. Les principes de justice et de vérité qu'il a annoncés dans son prospectus seront respectés dans cet ouvrage; et loin d'y rencontrer rien d'amer, d'outrageant et de déplacé, le public n'y verra que des articles sains, vrais et décents. La méchanceté ne dure qu'un moment, son venin n'est que passager, et chacun, après avoir lu une diatribe, s'écrie toujours,

Mais est-ce bien vrai ?.... tandis qu'un ouvrage fait avec méthode, justice et dignité, mérite les regards et la confiance du public raisonnable, qui ne désire rien que de sincère, et qui ne veut pas être assujetti à lire et à croire des articles dictés par les passions ou soufflés par l'esprit de parti.

La littérature française est privée d'un recueil complet des maisons nobles et anoblies du royaume, et c'est en vain qu'on chercherait, dans toutes nos bibliothèques, un ouvrage capable de fixer sur cette matière : il faut se décider, lorsqu'on a besoin de faire une recherche, à compulser des in-folio nombreux, dans lesquels encore, après une peine infinie, on a le regret souvent de n'avoir pas trouvé ce qu'on désirait ; ou bien il faut s'en rapporter à des livres apocryphes, dont le style seul indique qu'il faut être en garde contre les articles qu'ils vous offrent, car ils sont tous fondés, ou sur la méchanceté, ou sur l'ignorance.

Le cadre que j'ai adopté pour chaque article du *Dictionnaire véridique* ne peut paraître trop étroit ; car en fait de noblesse que veut-on connaître ? 1° L'origine de la famille ; 2° les services qu'elle a pu rendre à l'état ; 3° les droits qu'elle a de prendre les titres de duc, marquis, comte, etc. ; 4° les armes.

1° Quant à *l'origine*, on sait que chaque maison a sa petite fable, ou sa tradition, qu'elle veut à toute force faire adopter à l'auteur, et croire au public : j'ai évité cet écueil, en adoptant pour toutes les anciennes maisons dont la noblesse est des plus avérées, et des plus anciennes, les mots *d'origine chevaleresque;* ce sont celles dont la souche peut remonter aux dixième, onzième et douzième siècles. Car si j'avais admis des dates pour signaler cette origine, beaucoup de gentilshommes de cette classe seraient venus, avec des titres non-filiatifs, m'obliger à les mentionner ; et lorsque la filiation directe n'est pas appuyée d'une série progressive d'actes, un auteur sage ne peut en faire une application décisive, sans s'exposer à être taxé de partialité, ou d'ignorance. Ainsi ces mots, *d'origine chevaleresque,* donnent à chaque maison pour lesquelles ils sont employés, toute la latitude imaginable, quant à l'ancienneté.

Les familles dont la noblesse est très-ancienne, et sans aucune trace d'anoblissement, mais qui cependant n'ont pas fait leurs preuves au cabinet des ordres du roi, ou qui

ne sont pas généralement reconnues dans leurs provinces pour être tout-à-fait du premier rang, ne sont pas mentionnées comme *d'origine chevaleresque*, mais bien comme d'une noblesse très-ancienne; cela ne les exclut pas du premier cercle, mais je n'ai pu les y placer, parce que les documents connus ne m'ont pas suffisamment autorisé à cet égard. Mais je serai toujours disposé, dans le cas d'une production évidente, à insérer, dans une autre série, un article plus favorable s'il en est besoin.

Il ne faut pas non plus que le public croie que les maisons qui ont fait leurs preuves au cabinet des ordres du roi, soient *exclusivement* les seules anciennes du royaume : ce serait une erreur; car il y a dans les diverses provinces une infinité de familles dont l'ancienneté est des plus respectables et des plus avérées, qui ont négligé cette formalité, et qui n'auraient pas moins été dignes des *honneurs de la cour* si elles avaient voulu faire la dépense de produire leurs titres. Ainsi donc il n'y a sur ce point aucune prééminence entre les familles qui ont produit, ou celles qui ne l'ont pas fait; du moment où l'origine est reconnue *chevaleresque*, c'est-à-dire datant de 1300, ou de 1399, sans anoblissement, il est certain que ces familles marchent en première ligne, dans l'ordre de la noblesse, sous le rapport de l'ancienneté.

Mais il en est d'autres qui ont obtenu les *honneurs de la cour* sans avoir été obligées de produire, et sans avoir une origine chevaleresque; ce sont des familles anoblies, qui, sortant de la classe plébéienne, ont fourni des personnages éminents, comme des chanceliers, des maréchaux, des secrétaires d'état, des ambassadeurs, à qui elles doivent une illustration ineffaçable, et dont les rois ont voulu conserver un grand souvenir en permettant que tous leurs descendants jouissent des *honneurs* et des *faveurs* décernés alors à la première classe de la noblesse; mais j'ai soin, dans le cours de cet ouvrage, de signaler les familles qui ont fait des productions, par ces mots, *sur preuves faites au cabinet des ordres du roi;* ce qui n'est pas dit ainsi, à l'article de celles qui n'ont pas produit.

Les familles anoblies seront celles qui auront le plus à se plaindre de cet ouvrage, puisqu'il met leur origine dans le plus grand jour; mais elles ne pourront le faire sans attirer sur elles, ou le rire, ou l'indignation du public; car enfin, pourquoi rougir de son extraction, et pourquoi

méconnaître le premier auteur à qui elles sont redevables de leur élévation dans l'ordre de la noblesse? Ce sont ses vertus, ou les grands services qu'il a rendus à l'état, qui ont attiré sur lui les regards du prince, qui a cru justement l'en récompenser en l'appelant au rang de noble; et ses descendants, loin de ne citer son nom qu'avec reconnaissance et vénération, loin de bénir le monarque qui les a ainsi extraits de la classe plébéienne, voudraient effacer l'existence de ce premier auteur, et ne pas rendre au souverain qui sait si bien apprécier ses peuples, tout l'hommage qui lui est dû! Ainsi il y a dans cette conduite trois points capitaux de délits, envers la société, la morale et la politique : le premier est une abnégation totale de celui à qui nous devons tout; le second est une *usurpation*, une imposture, qui dérivent de notre orgueil et de notre ambition; le troisième est une dénégation envers le souverain, à la mémoire duquel on refuse d'avoir su justement reconnaître le mérite de ses sujets.

N'aurait-on pas à rougir plutôt d'être coupable de cette manière, que d'être *anobli ?*

Ne sait-on pas d'ailleurs que la naissance est entièrement due au hasard? et que le vulgaire des hommes est encore tout imbu de cette grande vérité, inspirée et commandée par la religion, que nous sortons tous d'un même père, et qu'une seule éternité doit nous confondre? Dieu n'a rien promis aux nobles, mais il accordera aux vertus, à la charité, à l'humilité, les premières places dans son séjour de gloire, de paix et de bonheur. Ainsi l'humble bûcheron se trouvera placé dans cet asile de lumières à côté du plus puissant roi; et le despote cruel qui a fatigué la terre de son ambition et ruiné ses peuples pour flatter ses passions luxurieuses, sera précipité avec ignominie dans l'abîme des souffrances!..... Qu'est-ce donc que la grandeur ici bas?...

Mais combien de maisons anoblies et issues de la classe plébéienne, pourront se consoler avec justice de n'avoir pas une *origine chevaleresque!* En ouvrant l'histoire de France, elles pourront s'en attribuer les plus belles pages, et s'écrier : Il n'y a pas une famille d'origine chevaleresque qui ne nous cédât un, deux, trois siècles de son ancienneté, pour compter un chancelier d'Aguesseau, un président Molé, un Bouthillier de Rancé, un Catinat, un Villars, un Vauban, un Bossuet!...

Ainsi ce qui fait le véritable éclat de la noblesse, ce qui

la rend utile aux états, n'est pas seulement l'action purement dérivée du hasard d'être issu de telle ou telle race, mais bien que ceux qui font partie de cette première classe de la nation soient constamment conduits dans leur vie civile et politique par des vertus éminentes, des talents supérieurs, qui puissent justifier aux peuples que si les souverains divisent ces mêmes peuples en diverses séries politiques, ceux de la première doivent nécessairement être les plus méritants, et les plus dignes de cette espèce de supériorité de convention. De cette manière, avec des vertus et des talents, et un peu plus ou un peu moins d'ancienneté de noblesse, on sera toujours des hommes utiles à l'état et à la société, et la nation mettra fort peu d'intérêt à calculer les siècles de la noblesse d'une famille, si cette famille a commandé son respect et son admiration par d'importants services, et un dévouement extrême au bien de la patrie.

D'après les principes que je manifeste hautement dans cette préface, les familles anoblies doivent donc être bien convaincues que cet ouvrage n'est point fait dans l'intention de les désobliger ni de les contrarier; je l'ai cru utile dans le genre de littérature auquel je me suis consacré, et je ne leur suppose pas assez de *petitesse d'esprit* pour en concevoir de l'aigreur contre moi. D'ailleurs le secret que je parais éventer ici, sur leur origine, est absolument le secret de la comédie, et il n'est pas une famille anoblie, ou d'une noblesse douteuse, sur laquelle de charitables voisins n'éclairent les petits cercles dont ils font partie: la malignité en glose éternellement, et malgré tous les efforts de l'orgueil et de l'ambition, la racine d'une maison est toujours connue et signalée par les autres maisons de sa province; et loin de m'en vouloir, ces familles m'auront l'obligation d'avoir écarté du premier manuscrit tout ce qui était plein de fiel, d'inconvenance et de méchanceté, de telle manière que plusieurs d'elles qui descendent de marchands de *harengs*, de *poisson*, ou de toute autre souche encore plus rapprochée de la roture, n'y verront point ces qualifications désagréables; je me suis contenté d'exprimer la seule désignation de *marchand*, sans ajouter rien de plus. D'autres qui voudront concevoir de l'humeur de rencontrer leur anoblissement, pourront, avant que de m'en faire un reproche, aller consulter tous les manuscrits qui se trouvent sur cette matière dans les dépôts et bibliothèques publiques, notamment divers ma-

nuscrits in-folio à la bibliothèque de l'Arsenal, cotés 698, 701, 743, 755, 760, 773, 799 et 4980.

J'ai cru devoir indiquer de suite ces diverses sources, afin de justifier l'ouvrage, et d'appuyer tous les articles qui s'y trouvent; et comme le caractère d'impartialité est celui qui convient à un écrivain dans cette matière, je me suis fait un devoir de relever les erreurs qu'un esprit de parti et de méchanceté avait voulu jeter sur plusieurs familles, en présentant leur origine sous un point de vue injuste et déplacé. Voyez, entr'autres, les articles *Aumont*, de *Crussol*, d'*Uzès*, etc.

Un autre motif m'a également porté à ce travail, c'est de montrer que la classe plébéienne, en France, a de tout temps été des plus éclairées et des plus capables, puisqu'enfin la majeure partie de la noblesse y a pris son berceau, ce qui fait infiniment d'honneur à une nation qui sait s'élever à un si haut degré de splendeur, et aux souverains qui dans tous les siècles ont su reconnaître et récompenser le mérite de leurs sujets les plus dignes. Ceci n'est pas du tout indifférent à l'époque où nous vivons.

2° Quant aux *services* que chaque famille a rendus à l'état, j'ai dû en faire mention, mais seulement dans une analyse très-circonscrite; car, d'une part, j'aurais eu des volumes entiers à établir sur ce point, fondés à la vérité sur des faits avérés et constants, mais qui auraient formé une histoire nationale, ce qui m'éloignait de mon sujet, et grossissait l'ouvrage au-delà des bornes que je me suis prescrites; et, de l'autre, je me serais trouvé aux prises avec le moindre gentilhomme qui aurait eu la prétention d'avoir sauvé la France, illustré l'état, lorsqu'à peine son nom est connu à dix lieues de son manoir. Il suffit seulement, dans un ouvrage de ce genre, qu'on connaisse qu'une famille a produit des hommes utiles au prince et à la patrie; et si l'on désire de plus amples détails, on en fera la recherche dans l'histoire générale de France, ou dans celle des provinces.

3° Quant aux *titres de marquis, comtes, vicomtes* et *barons*, dont les familles sont décorées, il était très-utile de fixer la nation sur une matière aussi délicate, dans un moment où la fureur des qualifications est poussée jusqu'à l'extravagance, et où le délit de l'usurpation n'arrête même pas les plus timides. M. de Saint-Allais avait annoncé dans son prospectus, et je le répète ici, que pour

prendre un titre légitimement, et sans avoir à craindre la répression des lois, ou la censure publique, il faut avoir possédé dans sa famille une *terre érigée sous le titre* que l'on prend, ou bien avoir obtenu du souverain des lettres-patentes de collation en due forme. Hors de ce cercle, il y a vraiment usurpation.

Mais cependant des réclamations qui me sont arrivées de toutes les parties de la France, m'ont obligé à mitiger un peu cette opinion, et j'ai acquis la preuve certaine que beaucoup d'illustres familles avaient une possession réelle desdits titres, sans jamais avoir obtenu ni d'érection de terres, ni de lettres-patentes.

On sait que la noblesse acquise par finance, ou celle qui exerçait des charges lucratives, s'est empressée de faire toutes les dépenses imaginables pour constituer des érections, et que dans les deux siècles qui viennent de s'écouler, les familles de robe et de finance firent ériger des marquisats, des comtés, et des baronnies sans nombre, et en jouirent orgueilleusement à la vue de la noblesse chevaleresque, trop pauvre pour atteindre à ces érections, et qui envisagea cette nouvelle méthode comme une espèce de mystification, dont elle crut pouvoir se venger en prenant elle-même des titres qu'on accordait si facilement à des familles qui avaient encore un pied dans la roture. Le gouvernement ne s'opposa point à ce genre de réparation que l'antique noblesse s'arrogea; et dans tous les actes qu'elle fit contradictoirement avec lui, ou avec les tribunaux, les titres adoptés par d'anciennes familles leur furent passés et accordés. Cette possession a acquis un certain degré de légitimité par les brevets, lettres ou commissions que nos rois ont délivrés à ces familles; et la Roque dit bien, dans son Traité de la Noblesse, que lorsque le souverain a décoré un de ses sujets d'un titre quelconque dans ses rapports avec lui, cela est suffisant pour en légitimer la possession; et ce qui vient à l'appui de ce système, c'est que toutes les anciennes familles du royaume qui faisaient leurs preuves au cabinet des ordres du roi pour obtenir les honneurs de la cour, se titraient d'elles-mêmes lors de leur présentation, parce qu'il était censé que tout ce qui approchait de la personne du souverain devait, pour l'éclat même du trône, être décoré d'un titre, et dès ce moment l'usage prévalut; ce titre était accordé sans difficulté dans le monde, et dans une grande partie

des actes passés avec le gouvernement ou les tribunaux, à celui qui l'avait pris. Il y a encore d'autres exemples en faveur de cette possession : c'est que dans les provinces où la noblesse avait ses états, beaucoup de gentilshommes d'ancienne race, ne possédant aucune terre érigée, ni des lettres-patentes de collation de titres, mais bien des brevets, lettres ou commissions de nos rois, où ces titres étaient relatés, furent admis sans difficulté avec la qualification désignée dans lesdits actes, et leurs descendants jouirent paisiblement et publiquement des titres de leurs pères.

Or, en ma qualité d'écrivain, je ne puis me montrer plus sévère que le gouvernement, les parlements, les assemblées d'état, et les tribunaux. Il a donc fallu prendre un moyen pour ne refuser justice à personne, et ne pas s'éloigner de la vérité; je l'ai trouvé en divisant les titres en deux séries, c'est-à-dire, qu'à l'article *titres* je mentionnerai 1° ceux qui sont fondés sur des érections ou des lettres spéciales de collation ; 2° ceux qui sont fondés sur la possession, dans des actes publics. De cette manière, la vérité paraîtra toute nue, et la faveur, la complaisance n'altèreront point le crédit et la confiance qui sont dus à cet ouvrage. La justice sera accordée à tout le monde, et le public sera ainsi fixé sur le plus ou le moins de validité des qualifications adoptées par les familles.

4° Quant aux *armoiries*, il était indispensable de les détailler, parce qu'elles sont la plus chère propriété de la noblesse, et que souvent elles servent à distinguer les familles du même nom, ou bien à justifier l'identité de celles qui voudraient s'éloigner d'un anobli, à qui elles ont été conférées. D'ailleurs, elles donnent plus d'importance à cet ouvrage, qui devient dès-lors l'*armorial* le plus universel et le plus complet qui ait paru jusques ici.

Ce cadre, une fois rempli, le public aura une matière certaine pour fonder un jugement sain sur toutes les familles éteintes, et celles qui existent encore dans le royaume, quelle que soit l'origine de leur noblesse. D'ailleurs, si par hasard j'avais commis des erreurs, je serais toujours prêt à les réparer dans les séries qui suivront, et je déclare que je serai très-empressé de donner ample satisfaction à ceux qui auraient à s'en plaindre, dès qu'ils me justifieront avec des pièces probantes de la justice de leurs réclamations.

Les auteurs du premier manuscrit, que M. de Saint-

Allais a sagement épuré, en écartant tout ce qui était injurieux et méchant, avaient aussi répandu le bruit que le *Nobiliaire universel* allait *être discontinué;* c'est à tort, car la suite de cet ouvrage, qui est déjà à son quinzième volume, m'a également été cédée par M. de Saint-Allais, et je ferai mes efforts pour le continuer. Je suis même en mesure pour mettre sous presse le XVI[e] tome. Je sais que la critique s'est exercée, et s'exerce chaque jour, pour trouver cet ouvrage en défaut, quoique généralement les articles qui y ont été admis aient été dressés sur les pièces matérielles et actes authentiques en due forme, et que néanmoins le fondateur de cette belle entreprise (M. de Saint-Allais), quoiqu'en ne l'offrant au public qu'en sa simple qualité d'écrivain, a encore eu la précaution et la bonne foi de dire, dans ses préfaces, que si quelques articles avaient été admis, sans justification des titres originaux que l'esprit révolutionnaire avait fait consumer sur les places publiques, les mémoires reçus avaient pour *garantie* les familles qui les avaient produits. Et certes, le public avouera que la garantie d'une famille vaut bien celle d'un généalogiste. Car c'est une erreur des plus grossières que de poser toute sa foi sur un homme exerçant cette profession. Payé par les parties intéressées, influencé par les familles, souvent il mentionne gravement et donne pour certains des faits et des individus qui n'ont jamais existé; et tandis qu'une famille se déterminera facilement à faire un sacrifice de mille écus, dix mille francs et plus, pour que ce généalogiste lui fasse une faveur, qui désormais passera pour loi, elle ne voudrait pas pour un million avancer une chose démentie par le témoignage de toute une province, et qu'elle ne pourrait plus prouver, si elle demeurait toujours responsable de son article. C'était donc *un très-grand vice* dans l'ancien régime que de donner *un caractère officiel* à un généalogiste stipendié qui prenait sur lui de mentir aussi bien que possible, et de décharger les familles de la responsabilité de leur généalogie, par cela seul qu'il avait parlé.

Le public à la vérité n'était jamais dupe des mensonges de ces généalogistes, et la critique l'égayait souvent à leurs dépens; le célèbre Boileau n'a-t-il pas dit, et imprimé *avec privilége du roi :*

Car si l'éclat de l'or ne relève le sang,
En vain l'on fait briller la splendeur de son rang;

L'amour de vos aïeux passe en vous pour manie,
Et chacun pour parent vous fuit et vous renie.
Mais quand un homme est riche, il vaut toujours son prix :
Et, l'eût-on vu porter la mandille à Paris,
N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire.

L'amertume de cette satire se serait peut être effacée avec le temps, si les sieurs *d'Hozier* eux-mêmes n'avaient pas consacré publiquement et périodiquement les *doutes* qu'on élevait sur leur travail; ce dont ils se plaignent avec force dans la préface de leur *Armorial général* en dix volumes in-folio, publiés bien avant la révolution, et commencés par Louis-Pierre d'Hozier; on y lit :

« Que trois sortes de personnes élevèrent leur voix critique contre lui;

» Que les uns attaquèrent l'ouvrage même et avancèrent qu'il ne pouvait jamais être qu'un ouvrage *inutile*.

» Que d'autres publièrent que le registre du *juge d'armes de France* n'était rempli que de familles dont les noms, aussi inconnus que les personnes, n'annonçaient qu'une noblesse pauvre, sans service comme sans illustration, et plutôt à charge à l'état que capable de lui faire honneur;

» Que d'autres, mieux instruits, condamnèrent seulement le mélange de cet ouvrage, etc. »

Il répond dans cette même préface à tous ces arguments, et finit par dire :

« Que s'il restait encore quelques personnes qui fussent *prévenues* contre l'ouvrage, ce ne pouvait être que des gens intéressés à nourrir leurs préventions et à les inspirer aux autres, ou de ces génies misantropes, esprits dangereux, cyniques déclarés, qui ne savent répandre que des discours capables de nuire ; et tels sont les sentiments du *juge d'armes* à l'égard des uns et des autres; et comme leur suffrage ne le flatterait pas beaucoup, leur critique n'a rien qui l'alarme. »

On voit que c'est répondre avec humeur, et non pas avec raisonnement; car se fâcher, n'est pas s'expliquer. Mais cela peut convenir dans certaines positions, et souvent tirer d'un très-grand embarras.

Ce qui a singulièrement nui au crédit qu'on devait accorder au fameux *Armorial général* des sieurs d'Hozier, c'est que ne pouvant soutenir le choc de l'opinion publique contre cet ouvrage, et surtout à l'occasion d'une généa-

logie dressée, signée et imprimée par Pierre d'Hozier, concernant une famille dont l'origine était des plus modestes, et qu'il ne craignit pas de faire descendre des anciens sires de Bourbon, ils imprimèrent *tout bonnement*, dans l'Armorial de France, registre III, que c'était par *complaisance* qu'il avait permis qu'on fît paraître ladite généalogie sous son nom. Voilà un *aveu* qui, sorti de leur propre bouche, infirme tout l'ouvrage; car avouer un jour une *complaisance*, n'est que le prélude de celles qu'on sera forcé d'avouer dans la suite, et le public ne peut plus ajouter une foi solide à de pareilles œuvres.

Ainsi, l'ouvrage des sieurs d'Hozier, dans le temps où ils le composaient, n'a pas plus été exempt de critique, que ne l'est aujourd'hui le nobiliaire. Car pour preuves surabondantes, je citerai une lettre imprimée en 1745, par M. l'abbé d'Estrées, qui dit à l'occasion de la généalogie de la maison d'Anfrie-de-Chaulieu, « que cet article » de l'*Armorial général* est du nombre de ceux que le » sieur d'Hozier n'a pas assez travaillés, et qu'il pourrait » dire qu'il a *estropiés*, et qui ont avec raison *décrédité* » l'utile projet de son ouvrage; que sachant combien le » sieur d'Hozier aime à être appelé *simplement* M. LE » JUGE D'ARMES, il lui fera volontiers sa cour, en le dési- » gnant autant que possible par ce titre; que ce sera avec » un esprit de justice qu'il le *reprendra;* et que si l'arti- » cle de la maison de Chaulieu n'a pas été bien traité dans » ledit *Armorial*, c'est qu'elle est du nombre de celles » qui ne *se sont point présentées*, c'est-à-dire, qui N'ONT » POINT PAYÉ; préalable toujours nécessaire chez M. le juge » d'armes.

» Que tous les généalogistes, sur la foi des registres du » parlement et de deux cents titres originaux des années » 1551, 1556, 1560, 1561, 1563, 1574, etc., croyaient » que Jean Poussemothe, trisaïeul du feu comte de Graville » (Charles Poussemothe de l'Étoile), et du chevalier de » Malte, commandeur de ce nom, avait été procureur » à Paris, et le premier de qui ses descendants eussent lieu » de tirer quelque gloire, puisque ce n'est qu'à la suite » de ce premier emploi qu'il eut ceux de procureur » du roi en l'amirauté au siége de la table de marbre à » Paris, de maître des requêtes ordinaire de la reine de » Navarre, Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, » et ensuite du roi Henri IV, leur fils, pour lors seule- » ment roi de Navarre; emplois qui étaient tous compa-

» tibles avec la charge de procureur au parlement, et » fort peu supérieurs. *M. le juge d'armes, mieux ins- » truit, a fait voir que les registres les plus authen- » tiques et les titres les plus fidèlement conservés, ne » sont pas toujours à son tribunal de sûrs garants de » la vérité.* Dans la généalogie de cette famille, l'une de » celles qui composent *son second registre*, il donne pour » père, à Jean Poussemothe, un Charles Poussemothe » (ou de Poussemothe comme il le nomme), qui était, » si on l'en croit, un *très-preux chevalier béarnais* atta- » ché aux rois Henri d'Albret et Antoine de Bourbon, pré- » décesseurs du roi Henri-le-Grand. Geneviève Maupin, » femme de Jean Poussemothe, laquelle paraît encore » sous l'année 1583 avec la qualité expresse de *veuve de » Jean Poussemothe*, procureur du roi en l'amirauté et » procureur au parlement, reçoit aussi sa décoration des » mains de M. le juge d'armes. Il la fait dame d'honneur » de la reine Jeanne d'Albret, par lettres du 29 mars 1572. »

Après avoir badiné et persifflé M. le juge d'armes, M. l'abbé d'Estrées, qui avait été en société de travail avec lui pendant plusieurs années, et qui avait eu fort peu à s'en louer, continue ainsi : « Je m'associe ici à M. d'Ho- » zier pour ces deux morceaux de son ouvrage qui sont de » moi (les préfaces), comme vous savez, ainsi que tout » ce qu'il y a d'articles historiques et critiques dans son » second registre. J'aurais bien voulu qu'il y en eût un » plus grand nombre d'exécutés dans le même goût. Mal- » gré la difficulté qu'il y a à faire *revenir* le public *sur » un ouvrage* qu'il a une fois jugé, peut-être un certain » nombre de morceaux bien touchés lui auraient-ils *rendu » la confiance* que les premiers volumes lui ont ôtée ; » mais mon idée n'a point été goûtée de M. le juge d'armes, » et il avait ses raisons pour ne pas suivre un plan qui » demande une connaissance particulière de notre his- » toire. »

Il est donc bien prouvé, bien avéré que les sieurs d'Hozier, avec leur *caractère officiel* de juges d'armes et de généalogistes, ont commis des fautes, des bévues ; ont accordé des faveurs qui les ont exposés à la censure publique, au persifflage de leurs rivaux, et au redressement des gens de mérite. Leur Armorial n'a jamais eu plus de crédit que les autres ouvrages de ce genre, et l'on a toujours su à quoi s'en tenir sur les généalogies qu'ils ont publiées.

Or, puisqu'il faut *payer* les sieurs d'Hozier pour avoir leur dire, et que ce dire, loin de passer pour l'oracle de la sibylle, est au contraire infirmé d'eux-mêmes, au besoin, par un aveu de *complaisance*, ou par le public, qui en démontre la fausseté, il n'y a donc pas plus d'avantage pour les familles nobles de rencontrer leurs noms dans l'ouvrage de M. d'Hozier, que dans le Nobiliaire de France; et, je le répète, ici le Nobiliaire a au moins cette supériorité, qu'il offre la garantie des familles, qui est infiniment plus solide que celle d'un généalogiste qu'on fait parler en le *payant*.

J'ai toujours entendu dire à M. de Saint-Allais que l'institution du *conseil du sceau* était des plus respectables et la garantie la plus solennelle des familles. Là, on donne sa confiance à un référendaire qui fait un travail préparatoire, et qui le soumet, avec toutes les pièces à l'appui, à un corps de magistrats intègres, qui ne reçoivent aucun salaire, aucune influence, des parties intéressées, et qui, par devoir, par honneur, sont portés à prononcer avec justice et impartialité sur la demande des impétrants. Un travail qui passe ainsi dans plusieurs mains ne peut jamais être taxé de faveur, ou de fautes, et méritera toujours d'être respecté par le public. Le gouvernement a donc bien fait de ne pas nommer un généalogiste spécial, parce qu'il a senti que c'était exposer le sort des familles, et la dignité de l'état, à l'ignorance, l'incapacité et le mensonge; le passé lui a servi d'expérience pour l'avenir.

Mais d'ailleurs aujourd'hui, il n'est plus question, comme autrefois, de fonder le mérite et l'illustration de la noblesse sur quelques siècles de plus ou de moins d'ancienneté : ce sont les services seuls qui attirent l'attention du prince, et la vénération du peuple ; et l'on fera bien de prendre pour base de la jurisprudence nobiliaire, l'article 71 de la charte qui dit : *L'ancienne noblesse reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens.*

Comment, me dira-t-on, établirez-vous les droits constitutifs de l'ancienne, avec la nouvelle noblesse ?

La chose est facile : toute l'ancienne noblesse est celle qui existait avant la révolution ; et les procès-verbaux des assemblées de bailliages et de sénéchaussées, pour l'élection des députés aux états-généraux de 1789, sont là pour justifier qu'on était noble à cette époque, et qu'on a été convoqué à cette réunion solennelle en ladite qualité. C'est un acte contradictoirement passé avec le gouverne-

ment, et le seul légal qui soit nécessaire pour établir son existence politique d'alors, et jouir de la qualification d'ancien noble allouée par la charte.

Car, pensons-y bien, la charte n'établit point de séries différentes entre l'ancienne noblesse; elle ne dit pas que celui qui a une origine qui se perd dans la nuit des temps *sera plus noble* que celui qui vient d'un secrétaire du roi, maison, couronne de France, d'un échevin ou d'un trésorier de France; non, ce serait blesser la loi, les convenances politiques d'un grand état, que d'aller au-delà; le gouvernement a bien senti qu'il se jetterait dans l'abîme des probabilités et des fables, s'il voulait accueillir un autre système d'ancienne noblesse, et il a été d'autant plus conséquent dans sa marche qu'il connaissait les lois révolutionnaires qui avaient ordonné le brûlement des titres sur les places publiques; or, comment vouloir qu'on reproduise des actes que des lois ont fait consumer? la chose est impossible. Il n'y a donc que quelques familles qui ont été assez heureuses pour échapper à ce désastre, qui seraient privilégiées aux dépens de celles qui ont tout perdu : ce qui serait injuste; et voilà pourquoi on sera toujours obligé de s'en tenir à l'esprit équitable de la charte qui n'établit point de différence parmi ceux qui étaient nobles avant la révolution, et qui ne parle pas du tout de *généalogie*, car ce mot est aujourd'hui inconnu, et dans cette charte qui fait la base du droit public de France, et dans nos codes, à moins qu'il ne soit relatif à des successions; or, aucune autorité, aucun écrivain revêtu d'un caractère officiel, ne peuvent vouloir légalement qu'un noble établisse une généalogie, pour prouver qu'il est noble; il doit lui suffire de justifier que son père ou lui a été convoqué, comme *noble*, dans l'assemblée de sa province en 1789, qu'il y a agi en cette qualité, pour jouir de la qualification accordée par l'article 71 de la charte. S'il en était autrement, on jetterait les familles dans des dépenses inouies, on irait au-delà de la loi, et l'on commettrait des injustices, parce que, je le répète, il n'y aurait que ceux qui auraient sauvé leurs titres de l'incendie qui seraient seuls les anciens nobles, au détriment de ceux qui auraient été encore bien plus anciens qu'eux si le feu révolutionnaire n'avait pas dévoré leurs actes; la charte est donc juste, et il faut de toute nécessité nous y conformer, sans exception.

Quant à la nouvelle noblesse, son état est facile à éta-

blir. Chaque personnage de ce corps a des lettres-patentes qui le décorent d'un titre, et voilà sa production légale.

Un écrit récent, fait par un imbécille ou un méchant, a voulu prouver que tous les pairs, tous les individus titrés par le gouvernement intermédiaire, n'étaient que des *roturiers*, même aujourd'hui qu'ils sont ducs, marquis, comtes, vicomtes, ou barons, attendu qu'ils n'ont point reçu de lettres *d'anoblissement*. C'est une apostrophe à laquelle on n'a pas répondu, parce qu'il est des choses si absurdes, et si dépourvues de sens, qu'elles n'inspirent que le mépris. Jamais le gouvernement intermédiaire n'a voulu à la vérité prononcer le mot *noblesse*, quoiqu'il élevât aux premières dignités de cet ancien corps les hommes vertueux, les généraux vaillants et vainqueurs, les magistrats habiles et intègres, qui avaient bien mérité de la patrie. Mais l'auteur de ce misérable écrit, s'il avait eu le moindre jugement, aurait senti que le même article 71 de la charte, en prononçant le mot *noblesse nouvelle*, anoblissait par cela même tous ceux qui à l'heureuse époque de la rentrée du roi jouissaient des titres concédés par le gouvernement intermédiaire, et consacrait tellement leurs droits qu'il formait un article fondamental de notre constitution; et il aurait rattaché à Louis XVIII des hommes bien dignes de le servir, en leur faisant sentir que cet auguste prince avait su tellement les apprécier, qu'il avait, dans un monument d'éternelle mémoire, établi leur existence politique d'une manière des plus honorables, en les associant de suite et en masse à l'ancien corps de la noblesse; mais pas du tout. cette insigne faveur du prince, qui doit lui mériter à jamais la reconnaissance des personnes titrées par le gouvernement intermédiaire, est au contraire méconnue, et l'auteur, pour semer une division funeste dans les esprits, taxe de *roturiers* ceux qui se trouvent élevés aux degrés les plus éminents de la noblesse. C'est un sophisme tellement injuste que l'auteur même n'a pas voulu se nommer, dans la crainte sans doute d'une réplique fondée.

Mais voyons maintenant s'il convient à la nation de laisser jeter une défaveur aussi marquante sur les Français qui ont servi le gouvernement intermédiaire, et qui, sortis de la classe de la roture, ont su si dignement s'élever aux premières dignités de l'état et aux premiers titres de la noblesse. N'est-il pas déraisonnable de les fatiguer sans cesse du reproche d'avoir servi ce gouvernement, lorsque

par la nature de leur naissance ils lui devaient bien moins de haine que les nobles eux-mêmes ?.... Et l'ancienne noblesse, qui veut aujourd'hui paraître exclusivement pure et sans tache, n'est-elle pas sujette aux mêmes reproches qu'on adresse à la nouvelle ?.... c'est ce qu'il faut examiner. Ouvrons l'almanach de 1812, et nous y verrons les noms des Montmorency, des Rohan, des la Rochefoucault, des Montesquiou, des Ségur, des Beausset, des Mortemart, des Aubusson la Feuillade, des Gallard de Béarn, des Saint-Simon-Courtomer, des Contade, des Nicolaï, des Lostanges, des Noailles, des Beauvau, des la Briffe, des Chabrillant, des Mathan, des Colbert, des Menou, des Narbonne, des Bouillé, des Jaucourt, des Barral, des Clermont-Tonnerre, des Forbin, des Cossé-Brissac, employés ou comme officiers militaires, ou comme officiers domestiques de ce gouvernement. Par conséquent il est donc absurde qu'une certaine classe veuille perpétuer des haines politiques sur une autre dont elle a partagé la conduite ou les travaux.

Le roi, le roi seul a été le meilleur des Français en rentrant dans sa patrie. Ce grand et généreux monarque n'a voulu voir que des enfants partout où il a rencontré des sujets; lui seul a tout oublié, lorsqu'il pouvait punir les uns, et faire de justes reproches aux autres; il a ouvert et son cœur et son palais à tous indistinctement; et lorsque lui et les princes de son auguste famille nous donnent ce magnifique exemple d'oubli et d'union, pourquoi des écrivains téméraires, méchants et ignares, veulent-ils jeter des brandons de discorde ?

L'ancienne noblesse doit tout à la clémence du roi pour le pardon de l'espèce de félonie dont je viens de parler, et pour le rétablissement de ses titres; la nouvelle lui doit encore tout pour avoir spontanément et du meilleur de son cœur consacré et reconnu ses droits. Or donc, l'une et l'autre ne peuvent que se réunir, et confondre tous leurs intérêts pour servir ce monarque avec un dévouement sans bornes, puisqu'elles rencontrent en lui un libérateur et un protecteur zélé, juste et puissant.

L'ouvrage que je présente au public est rédigé également dans les vues d'une réunion parfaite, parce qu'il est le recueil complet de l'ancienne et de la nouvelle noblesse, et que l'une et l'autre pourront prouver à la nation que ce sont leurs services envers le prince et la patrie qui leur ont mérité leur élévation.

Je n'ai voulu blesser personne dans ce Discours préliminaire; et si la matière de mon sujet m'a forçé à faire des comparaisons ou des citations, je n'ai été mu que par l'envie de réprimer des abus, ou de ramener l'opinion publique par des raisonnements fondés sur la vérité.

Un écrivain impartial, qui aime son prince et son pays, réunira toujours les suffrages des hommes bien pensants, de quelque classe qu'ils soient; ce sont ceux-là seuls que je suis jaloux de mériter. Quant aux frondeurs, aux boudeurs, aux méchants, je les abandonne à la seule âcreté de leur caractère, et c'est assez pour les punir.

Je crois qu'il n'est pas inutile, pour appuyer une partie de ce que j'ai dit dans cette préface, de mettre sous les yeux du public la satire de Boileau ; on me saura gré de reproduire la meilleure des leçons qui aient été données à la noblesse, et de l'engager à en profiter.

Cette satire a été faite en 1665. L'auteur fait voir que la véritable noblesse consiste dans la vertu, indépendamment de la naissance. Juvénal a traité la même matière dans sa Satire VIII.

La noblesse, DANGEAU (1), n'est pas une chimère,
Quand sous l'étroite loi d'une vertu sévère,
Un homme issu d'un sang fécond en demi-dieux,
Suit, comme toi, la trace où marchaient ses aïeux.
  Mais je ne puis souffrir qu'un fat, dont la mollesse
N'a rien pour s'appuyer qu'une vaine noblesse,
Se pare insolemment du mérite d'autrui,
Et me vante un honneur qui ne vient pas de lui.
Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques,
Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
Ait de trois fleurs de lis doté leur écusson.
Que sert ce vain amas d'une inutile gloire,
Si, de tant de héros célèbres dans l'histoire,
Il ne peut rien offrir aux yeux de l'Univers
Que de vieux parchemins qu'ont épargnés les vers;
Si, tout sorti qu'il est d'une source divine,
Son cœur dément en lui sa superbe origine,
Et, n'ayant rien de grand qu'une sotte fierté,
S'endort dans une lâche et molle oisiveté?

(1) Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, chevalier des ordres du roi, de l'académie française, et d'une très-ancienne maison de la Beauce, originaire d'Anjou. *Voyez* COURCILLON.

Cependant, à le voir avec tant d'arrogance
Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
On dirait que le Ciel est soumis à sa loi,
Et que Dieu l'a pétri d'autre limon que moi.
Enivré de lui-même, il croit, dans sa folie,
Qu'il faut que devant lui d'abord tout s'humilie.
Aujourd'hui toutefois, sans trop le ménager,
Sur ce ton un peu haut je vais l'interroger :
  Dites-moi, grand héros, esprit rare et sublime,
Entre tant d'animaux, qui sont ceux qu'on estime?
On fait cas d'un coursier qui, fier et plein de cœur,
Fait paraître en courant sa bouillante vigueur;
Qui jamais ne se lasse, et qui dans la carrière
S'est couvert mille fois d'une noble poussière :
Mais la postérité d'Alfane et de Bayard,
Quand ce n'est qu'une rosse, est vendue au hasard,
Sans respect des aïeux dont elle est descendue,
Et va porter la malle, ou tirer la charrue.
Pourquoi donc voulez-vous que, par un sot abus,
Chacun respecte en vous un honneur qui n'est plus?
On ne m'éblouit point d'une apparence vaine:
La vertu d'un cœur noble est la marque certaine.
Si vous êtes sorti de ces héros fameux,
Montrez-nous cette ardeur qu'on vit briller en eux,
Ce zèle pour l'honneur, cette horreur pour le vice.
Respectez-vous les lois? fuyez-vous l'injustice?
Savez-vous pour la gloire oublier le repos,
Et dormir en plein champ le harnois sur le dos?
Je vous connais pour noble à ces illustres marques.
Alors soyez issu des plus fameux monarques,
Venez de mille aïeux; et, si ce n'est assez,
Feuilletez à loisir tous les siècles passez;
Voyez de quel guerrier il vous plaît de descendre;
Choisissez de César, d'Achille, ou d'Alexandre :
En vain un faux censeur voudrait vous démentir,
Et si vous n'en sortez, vous en devez sortir.
Mais fussiez-vous issu d'Hercule en droite ligne,
Si vous ne faites voir qu'une bassesse indigne,
Ce long amas d'aïeux que vous diffamez tous
Sont autant de témoins qui parlent contre vous;
Et tout ce grand éclat de leur gloire ternie
Ne sert plus que de jour à votre ignominie.
En vain, tout fier d'un sang que vous déshonorés,
Vous dormez à l'abri de ces noms révérés;
En vain vous vous couvrez des vertus de vos pères :
Ce ne sont à mes yeux que de vaines chimères;
Je ne vois rien en vous qu'un lâche, un imposteur,
Un traître, un scélérat, un perfide, un menteur,
Un fou dont les accès vont jusqu'à la furie,
Et d'un tronc fort illustre une branche pourrie.
  Je m'emporte peut-être, et ma muse en fureur

Verse dans ses discours trop de fiel et d'aigreur :
Il faut avec les grands un peu de retenue.
Hé bien, je m'adoucis. Votre race est connue.
Depuis quand ? répondez. Depuis mille ans entiers ;
Et vous pouvez fournir deux fois seize quartiers.
C'est beucoup. Mais enfin les preuves en sont claires ;
Tous les livres sont pleins des titres de vos pères ;
Leurs noms sont échappés du naufrage des temps :
Mais qui m'assurera qu'en ce long cercle d'ans
A leurs fameux époux vos aïeules fidelles
Aux douceurs des galans furent toujours rebelles ?
Et comment savez-vous si quelque audacieux
N'a point interrompu le cours de vos aïeux ;
Et si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,
Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce ?
Que maudit soit le jour où cette vanité
Vint ici de nos mœurs souiller la pureté !
Dans les temps bienheureux du monde en son enfance,
Chacun mettait sa gloire en sa seule innocence,
Chacun vivait content, et sous d'égales lois ;
Le mérite y faisait la noblesse et les rois ;
Et, sans chercher l'appui d'une naissance illustre,
Un héros de soi-même empruntait tout son lustre.
Mais enfin par le temps le mérite avili
Vit l'honneur en roture, et le vice ennobli ;
Et l'orgueil, d'un faux titre appuyant sa faiblesse,
Maîtrisa les humains sous le nom de noblesse.
De-là vinrent en foule et marquis et barons :
Chacun pour ses vertus n'offrit plus que des noms.
Aussi-tôt maint esprit fécond en rêveries
Inventa le Blason avec les armoiries ;
De ses termes obscurs fit un langage à part ;
Composa tous ces mots de *Cimier* et d'*Ecart*,
De *Pal*, de *Contrepal*, de *Lambel*, et de *Fascé*,
Et tout ce que Segoing dans son Mercure entasse.
Une vaine folie enivrant la raison,
L'honneur triste et honteux ne fut plus de saison.
Alors, pour soutenir son rang et sa naissance,
Il fallut étaler le luxe et la dépense ;
Il fallut habiter un surperbe palais,
Faire par les couleurs distinguer ses valets ;
Et, traînant en tous lieux de pompeux équipages,
Le duc, et le marquis, se reconnut aux pages.
Bientôt, pour subsister, la noblesse sans bien
Trouva l'art d'emprunter, et de ne rendre rien ;
Et, bravant des sergens la timide cohorte,
Laissa le créancier se morfondre à sa porte.
Mais, pour comble, à la fin, le marquis en prison
Sous le faix des procès vit tomber sa maison.
Alors le noble altier, pressé de l'indigence,
Humblement du faquin rechercha l'alliance ;

Avec lui trafiquant d'un nom si précieux,
Par un lâche contrat vendit tous ses aïeux;
Et, corrigeant ainsi la fortune ennemie,
Rétablit son honneur à force d'infamie.
Car, si l'éclat de l'or ne relève le sang,
En vain l'on fait briller la splendeur de son rang,
L'amour de vos aïeux passe en vous pour manie,
Et chacun pour parent vous fuit et vous renie.
Mais quand un homme est riche il vaut toujours son prix :
Et, l'eût-on vu porter la mandille à Paris (1),
N'eût-il de son vrai nom ni titre ni mémoire,
D'Hozier lui trouvera cent aïeux dans l'histoire (2).
Toi donc, qui, de mérite et d'honneur revêtu,
Des écueils de la cour as sauvé ta vertu,
DANGEAU, qui dans le rang où notre roi t'appelle,
Le vois, toujours orné d'une gloire nouvelle,
Et plus brillant par soi que par l'éclat des lis,
Dédaigner tous ces rois dans la pourpre amollis;
Fuir d'un honteux loisir la douceur importune;
A ses sages conseils asservir la fortune;
Et, de tout son bonheur ne devant rien qu'à soi,
Montrer à l'univers ce que c'est qu'être roi :
Si tu veux te couvrir d'un éclat légitime,
Va par mille beaux faits mériter son estime;
Sers un si noble maître; et fais voir qu'aujourd'hui
Ton prince a des sujets qui sont dignes de lui.

---

(1) Mandille est une espèce de casaque ou de manteau que les laquais portaient autrefois, et même encore dans le temps que cette satire fut composée. La mandille était particulière aux laquais, et les faisait distinguer des autres valets. Elle était composée de trois pièces, dont l'une leur pendait sur le dos, et les deux autres sur les épaules.

(2) Pierre d'Hozier, généalogiste de la maison du roi, juge général des armes et blason de France.

Suite de la PRÉFACE (1).

Il ne faut pas croire que cette satire de Boileau soit un arrêt de mort contre la noblesse; son intention n'était pas d'outrager un corps aussi respectable, mais seulement il voulait couvrir d'un ridicule mérité les insensés et les extravagants qui affichaient des prétentions exorbitantes, et pratiquaient des vices qui ne pouvaient appartenir qu'aux hommes les plus vils du vulgaire. Mais, quant à la vraie noblesse, quant aux sentiments qui élèvent l'ame, quant aux hommes qui font honneur à une nation, Boileau savait les estimer, et les présenter comme des modèles de conduite, en donnant à toutes leurs vertus des louanges sans borne qui ne pouvaient qu'exciter une émulation utile chez un peuple estimé. Ainsi donc, que cette satire ne soit point prise en mauvaise part, et qu'elle serve seulement de leçon à ceux qui peuvent se faire en secret l'application de la morale qu'elle renferme : voilà tout l'effet que j'ai voulu produire en la publiant.

Je sais que la première livraison de cet ouvrage a déjà recueilli l'assentiment des gens de bien, et que la noblesse elle-même en est satisfaite. Les familles anciennes ne peuvent le voir qu'avec plaisir, puisqu'il constitue la vérité à leur égard, et que cette vérité est honorable pour elles; les familles qui ont obtenu des titres depuis la révolution, et qui ont été élevées par la charte et les diverses lettres-patentes du roi au rang des nobles, le voient également avec intérêt, puisqu'il offre un monument ineffaçable des services qu'elles ont rendus à l'état, et qu'il les associe aux anciens preux de la nation.

Voilà d'abord la majorité de la noblesse prononcée en faveur de ce travail ; il faut maintenant y ajouter une infinité de familles qui, loin de rougir d'avoir été anoblies, m'ont au contraire manifesté le vif désir que leur origine ne fût point voilée, et m'ont fourni d'elles-mêmes leur acte d'anoblissement, en me disant que j'avais eu raison de penser qu'elles n'auraient pas assez de *petitesse d'esprit* pour vouloir nier celui de leurs ancêtres à qui elles étaient redevables du rang qu'elles occupaient dans la société.

(1) Le relieur placera cette préface à la suite de celle de la première livraison; elle suit la page xx.

Ainsi donc l'ouvrage n'aura contre lui que les gens timorés, orgueilleux et dissimulés, qui voient leurs prétentions évanouies et leurs petits calculs d'ambition tout-à-fait dérangés; mais, comme ceux-ci n'osent pas se montrer en face, parce que ce serait se signaler comme mécontens qu'on dise la vérité sur leur compte, il faut qu'ils applaudissent, quoi qu'il en soit, à sa publication, et qu'ils en paraissent satisfaits malgré eux dans les cercles où il en est question.

Chez un grand peuple, le *vrai seul* est estimé, et tout ce qui tient à l'imposture, à l'usurpation, à la fadaise d'esprit, aux petits moyens, est tourné en ridicule et méprisé.

Une famille d'ancienne chevalerie recueillera des marques de respect et de vénération parmi tous ses concitoyens, tous ses cohabitants; partout les plébéiens s'empresseront de payer un juste tribut d'hommages au nom et aux services de ses ancêtres. Une famille *anoblie*, qui, loin de vouloir en imposer sur l'origine de sa noblesse, s'en expliquera au contraire avec franchise et loyauté, jouira du même crédit et de la même considération : parce que, d'une part, la classe plébéienne, satisfaite que cette famille soit sortie de son sein pour être élevée au rang des nobles, la citera sans cesse pour modèle; et que, de l'autre, les nobles eux-mêmes, n'ayant point à lui reprocher de dissimuler son origine, n'en parleront qu'avec les égards qui sont dus au mérite dignement reconnu et récompensé.

Dans cette position, qui sera celle du plus grand nombre, on verra les petits génies, les hommes présomptueux, abandonnés à eux-mêmes, et livrés aux regrets de voir ce qu'ils appellent leur amour-propre humilié, parce qu'ils ne veulent pas concevoir qu'il est cent fois plus glorieux de dire et d'avouer la vérité, que d'employer la ruse et le mensonge pour déguiser une origine qui est connue de tous leurs contemporains, ou décelée dans tous les ouvrages imprimés ou manuscrits qui traitent de cette matière. Alors cette faible portion de la noblesse n'est pas capable d'entraver le succès de cet ouvrage.

Mais, comme le Dictionnaire véridique doit être essentiellement *impartial*, soit pour le bien, soit pour le mal, si par hasard dans une série une famille se trouvait traitée favorablement et *hors de la vérité*, ce serait parce qu'on aurait puisé cet article dans des ouvrages ou documents supposés dignes de foi; et si des réclamations fondées prouvaient que cette famille a une origine moins glorieuse que

celle qu'on lui aurait donnée, cette origine serait rétablie dans l'exacte vérité dans une série suivante, parce que je n'ai pas plus de raison pour favoriser des familles que pour les traiter avec trop de sévérité.

La nature de cet ouvrage n'est pas de desservir ni de dénigrer les familles, et chaque fois que la malignité aura employé de faux et d'astucieux arguments pour jeter du discrédit sur une maison, sans preuves plausibles et authentiques, le public ne pourra que me savoir gré d'avoir répudié des traditions mensongères pour céder à *la foi due aux actes;* et, comme malheureusement la noblesse a la trop mauvaise habitude de se déchirer entre elle et de toujours révoquer en doute des origines anciennes, il arrivera souvent que l'on trouvera dans ce dictionnaire des articles très-favorables sur des maisons que dans le public la méchanceté a présentées comme très-douteuses et très-équivoques. Mais alors j'aurai soin d'appuyer ma citation des autorités légales, des preuves authentiques et irrécusables, qui auront établi cette origine, et on n'aura pas à dire que l'auteur du Dictionnaire véridique ou s'est laissé tromper, ou qu'il a voulu favoriser telle ou telle famille, puisqu'il citera la *source légale* de l'article.

Ce que j'ai dit dans la première partie de cette Préface, à l'occasion de la *nouvelle noblesse*, n'a pas suffi pour convaincre des gens qui font profession d'incrédulité, parce que cette position convient à l'esprit de parti qu'ils manifestent, et je suis forcé de m'étendre davantage sur ce point.

Le gouvernement intermédiaire n'a jamais voulu prononcer les mots *nobles* et *noblesse*, parce que cela contrariait ses principes; il a consenti seulement à accorder des titres, et constituait, de lui-même, des dotations de majorats à ceux qu'il voulait honorer et gratifier, ou exigeait de ceux qu'il favorisait moins, qu'ils fondassent des majorats sur leurs propres biens; sa manière de voir à cet égard était assez juste, parce que du moment où ces dotations ou majorats étaient constitués, il avait la certitude que ceux qui désormais seraient titrés, jouiraient d'un revenu suffisant pour soutenir leur dignité, et qu'ils ne seraient point exposés à la risée du peuple, qui ne voit jamais que le matériel de la chose, et qui ne peut accorder du respect et de la considération à un comte, à un baron, à un chevalier, qui porterait comme lui les livrées de la misère. Ainsi il n'y avait point de noblesse proprement

dite sous le gouvernement intermédiaire, mais seulement des gens titrés, avec dotation concédée par le gouvernement, ou bien à la charge par eux d'établir des majorats.

Voilà la position des choses jusqu'en 1814.

Le roi à cette époque est rendu aux désirs de tous ses sujets, et la forme du gouvernement, qui devait nécessairement changer sous certains aspects et dans certains cas, est irrévocablement fixée dans une charte solennelle, qui détermine et les droits du prince et ceux de la nation. Le roi crut, dans sa sagesse profonde, que l'*ancienne noblesse* devait reprendre ses titres; mais il voulut aussi consacrer ceux des personnages qui en avaient obtenu de nouveaux, et il créa la *nouvelle noblesse*, par ce seul mot, « la nouvelle noblesse *conserve les siens.* »

Ainsi l'ancienne noblesse, qui avait été anéantie par les lois du 19 juin 1790 et du 27 septembre 1791, par la constitution de 1791, acceptée par Louis XVI, et par les autres constitutions qui se succédèrent, renaît par la seule volonté de Louis XVIII, exprimée dans ces seuls mots : *l'ancienne noblesse reprend ses titres.* Rien de plus n'est dit à son égard.

Et la *nouvelle noblesse*, qui n'était point encore constituée dans cette dénomination, mais qui existait réellement dans les personnes qui avaient obtenu des titres par le gouvernement intermédiaire, se trouva de suite en ligne avec l'ancienne par la seule volonté du roi, et fut créée par ces seuls mots : *la nouvelle noblesse conserve les siens.*

Or, voilà la *noblesse* reconnue par la charte; elle ne forme qu'une même classe; et quoique les mots *ancienne* et *nouvelle* soient exprimés dans la charte, l'une n'a aucun avantage ni préséance sur l'autre; et il fallait bien pour la réinstituer, et pour désigner ceux qui en faisaient partie, se servir des mots *ancienne* et *nouvelle;* eh bien, il y a de ces esprits féconds qui nous disent tout simplement que la nouvelle noblesse n'est que personnelle, et point du tout héréditaire.

Il faut répondre à cet argument :

Que la loi est une; que si elle avait prétendu établir une différence, elle l'aurait exprimée; tandis qu'au contraire elle renferme dans un seul article l'une et l'autre noblesse, sans attribuer, comme je l'ai dit plus haut, plus de droits, plus de préséance, plus d'hérédité, à l'une qu'à l'autre.

Nous ne connaissons donc en France, d'après la charte, qu'une noblesse; qu'elle soit ancienne ou nouvelle, peu importe; mais l'hérédité et la non-hérédité ne peuvent dans aucun cas être opposées aux intéressés, attendu que la loi n'a formé qu'un corps, sans division de droits ou de priviléges, et sans expression d'aucune différence.

Voilà la loi; elle est égale pour tous.

Ah! si la charte constitutionnelle eût été donnée par Louis XI, on pourrait vouloir y chercher une politique tortueuse, des élémens susceptibles de s'adapter aux volontés du jour, à des opinions particulières; mais elle a été *établie* par Louis XVIII, et ce nom seul impose le respect, imprime la loyauté, la générosité et la grandeur; et l'on ne peut se permettre d'interpréter l'acte le plus solennel du règne de ce monarque, et d'outrager des sujets, des enfants, qu'il a voulu honorer et reconnaître.

Lorsque les systématiques se trouvent vaincus par les dispositions de la charte, ils se rabattent sur les diplômes qu'on renouvelle maintenant à ceux qui avaient obtenu des titres sous le gouvernement intermédiaire; et comme dans ces anciens diplômes il est dit que le comte ou le baron qui obtient ce titre se conformera au statut du 1er mars 1808, sur les majorats, ils en arguent que s'ils ne peuvent fonder un majorat, leur titre tombe et meurt avec eux, et que leurs enfants sont rejetés dans la classe de la roture.

Cet argument mérite explication.

Les titres de comte et de baron sont des qualifications qui signalent la plus haute noblesse. Or, *quand on possède le plus, on doit posséder le moins;* et je pense que les personnes titrées sont bien nobles d'une manière incontestable, puisqu'à leur égard même, l'article 71 de la charte prononce le mot *nouvelle noblesse;* mais il serait étrange qu'un général de division, titré comte par le gouvernement intermédiaire, et reconnu ensuite en ladite qualité par un diplôme signé du roi, venant à mourir des suites de blessures reçues dans les combats, laissât son fils dans la roture, lorsque celui-ci même se trouverait éclipsé dans le monde par le fils d'un secrétaire du roi, d'un trésorier de France, ou d'un riche traitant, qui auraient acheté leur noblesse avant la révolution, et ce, parce qu'il ne pourrait former le marjorat voulu par le diplôme!

A l'époque où ces diplômes furent délivrés par le gouvernement intermédiaire, ceux qui les obtenaient se trou-

vaient dans la position de former des majorats, parce que la France, qui possédait d'immenses conquêtes, auxquelles ils avaient contribué, leur présentait des espérances certaines dans les récompenses qu'elle avait à décerner, et alors ils pouvaient s'engager à former des majorats ; mais les évènements de force majeure qui ont réduit le royaume à son état primitif, leur enlèvent toute faculté et même toute espérance à cet égard, et ils sont eux-mêmes forcés de vivre de très-modiques pensions accordées par l'état ; et si on leur opposait cette non faculté d'établir un majorat, pour les rejeter dans la roture, ne pourraient-ils pas y entrevoir une injustice, en rencontrant une foule de marquis, de comtes et de barons de l'ancien régime, privés comme eux de la possession de leurs seigneuries, et tout-à-fait voisins de l'indigence, à qui on laisse cependant, sans aucun trouble, les titres qu'ils avaient, et sans exiger qu'ils réinstituent des comtés, des marquisats et des baronnies? et sans les menacer de les rejeter dans la roture ?

Les fils de ces anciens marquis, comtes et barons, ne s'écrient-ils pas à chaque instant : *Qu'on nous laisse au moins nos titres, puisqu'on nous a tout enlevé!* Et alors, pourquoi ne laisserait-on pas aux fils des comtes et barons, titrés par le gouvernement intermédiaire, les titres de leurs pères, quoiqu'ils soient dans la même impossibilité de constituer des majorats, et dans la même gêne que les marquis, comtes et barons de l'ancien régime !

Une nation qui veut être grande, un gouvernement qui veut être durable, doivent être justes envers tous les citoyens ; les lois, les ordonnances, les règlements, doivent tenir une balance égale, et tous les sujets, sans exception, doivent y trouver leur sauve-garde comme leur punition.

On ne peut imputer au gouvernement français, plein de clémence et de générosité envers ses administrés, aucun de ces moyens tortueux et cachés qui alarment les citoyens sur leur propre existence. Ce que le roi a dit est sacré, ce qu'il a signé est invariable, et ce serait bien à tort que quelques clameurs, seul effet de la méchanceté, voudraient altérer le dire de la puissance et de la justice.

Mais si les personnes titrées par le gouvernement intermédiaire gardaient encore quelqu'incertitude sur leur sort et sur celui de leurs enfants, elles pourraient, ce me semble, former individuellement une requête à la commission du sceau pour obtenir chacune des lettres spéciales d'anoblissement ou de titres héréditaires, ou solliciter une

loi explicative qui fixerait leur sort de manière à ne plus être en doute sur leur état politique.

Pourquoi donc cette nouvelle noblesse excite-t-elle tant la jalousie et les sarcasmes de l'ancienne?

N'est-il pas certain que l'ancienne noblesse vient de l'épée? Eh bien, d'où vient la nouvelle? de l'épée. Ce nouveau recrutement est basé sur l'ancien; il était utile et juste, et il est inconcevable qu'on veuille le blâmer. L'opération est la même, à cela près de deux, de trois ou quatre cents ans; et, puisqu'une infinité de familles anciennes s'éteignent, pourquoi ne renouvellerait-on pas cette classe d'après les anciens éléments, qui sont l'honneur et les services éminents que les familles rendent à l'état?

La magistrature a également anobli dans l'ancien régime une quantité de familles; eh bien, dans le nouveau, ce sont d'excellents magistrats, des hommes intègres et honorables, qui ont obtenu des titres! il n'y a rien là que de juste et de très-louable.

L'argent dans l'ancien régime a fondé une multitude d'anoblissements, et ce sont précisément ceux qui viennent de cette souche qui ont l'impudence ou l'imprudence de crier plus fort.

Mais aujourd'hui l'argent ne fait rien, et jamais le roi ni la commission du sceau n'ont délivré des anoblissements moyennant finance. On paye des droits à la vérité, mais ceci n'est qu'un accessoire, et *les services rendus* sont la base formelle de la constitution de l'anoblissement.

Or, la nouvelle noblesse qu'on cherche tant à écraser aurait même cette honorable préséance morale sur l'ancienne! qu'elle doit tout à ses services, à sa valeur, à son intégrité, ou à ses connaissances dans les arts et les sciences, tandis qu'une grande partie de l'autre doit son rang aux seules sommes qu'elle a pu dépenser.

Il ne faut pas croire que cette Préface et cet ouvrage soient fondés sur un esprit de parti, et qu'ils accordent une préférence marquée aux uns plus qu'aux autres. Non, ils sont fondés sur la justice et la vérité, et ils n'auront jamais d'autre but.

D'ailleurs tous les hommes bien pensants, issus de l'ancienne noblesse, ont été les premiers à me manifester les mêmes sentiments, et on en trouvera beaucoup dans les sociétés qui ne craindront pas de se prononcer en faveur de cet ouvrage.

La France ne reprendra cet état de calme, si nécessaire à sa position politique, que lorsque chaque Français aura imité son roi; et qui doit être plutôt prêt à imiter son prince, si ce n'est un gentilhomme? C'est une obligation qui tient à l'essence même de son origine.

Et, comme la majorité des Français plébéiens, la majorité des Français nobles d'extraction, le roi, les princes de sa famille, la charte et les lois, expriment cette volonté d'*union,* pourquoi rencontrerait-on dans la classe première de la nation des hommes qui voudraient s'opposer à la marche dictée par le gouvernement, par la presqu'universalité des citoyens? Heureusement que le nombre de ces *boudeurs* est très-petit, et qu'il ne peut opérer aucun contre-poids dans l'opinion.

L'ancienne noblesse doit accueillir la nouvelle, parce que, ainsi que je l'ai dit plus haut, le recrutement est nécessaire et qu'il a la même origine; la nouvelle doit respecter l'ancienne parce que celle-ci a montré le premier exemple de dévoûment au service du prince et de la patrie, et qu'une infinité d'anciennes familles peuvent dire avec orgueil que les plus belles pages de notre histoire leur appartiennent. Or, voilà deux sections d'une même classe pourvues légitimement de tous les éléments nécessaires pour s'estimer et s'aimer; et il serait douloureux que quelques brouillons, quelques esprits étroits et présomptueux, vinssent à travers jeter des pommes de discorde qu'il est convenable de leur renvoyer pour toute punition.

Pour que ces deux sections de la noblesse jouissent aussi du respect du peuple, il est nécessaire, indispensable, qu'elles se respectent elles-mêmes et qu'elles se vouent une fraternité indissoluble, et d'autant plus durable qu'elle se trouvera fondée sur l'honneur personnifié, sur des services éminents, anciens ou récents, rendus à nos princes et à l'état. Car il est prouvé que les ridicules que l'une ou l'autre classe se déverse réciproquement ne font qu'atténuer la considération des plébéiens, qui ne seraient plus blâmables de ne pas estimer des gens qui d'eux-mêmes se critiquent ou se blâment. Donc que de l'union seule de ces deux sections naîtra le respect dû à un corps aussi méritant.

Le peuple de nos jours n'est plus le peuple d'autrefois, il raisonne avant que de croire; et comme on lui enseigne dans les préceptes de notre religion que nous n'avons tous qu'un *père commun,* qu'on lui montre même le souverain rédempteur du monde choisissant un pauvre *char-*

pentier pour père putatif, il est tout étonné de voir que de certains hommes prétendent être issus d'un sang supérieur à celui du vulgaire, lorsque la Divinité elle-même a bien voulu condescendre à ne pas en choisir d'autre. Ainsi aujourd'hui il ne faut plus parler au peuple de la différence du sang, parce qu'en s'ouvrant la veine il y reconnaîtra la même couleur que celle du sang du plus noble du royaume; mais il faut lui dire que la noblesse est une classe utile à l'état, en ce qu'elle forme la réunion de tous ceux qui ont bien mérité de la patrie et de nos rois; et que ces hommes, l'élite de la nation, sont toujours prêts à verser leur sang pour le soutien de nos institutions, pour la gloire de notre pays, et qu'en tous temps, en tous lieux, ils ont été et seront toujours prêts à être l'appui du trône et les défenseurs de nos princes. Alors il concevra l'utilité d'une noblesse, la respectera, et se rangera toujours sous ses bannières pour marcher contre nos ennemis communs.

Mais, comme la politique et la jurisprudence ne sont nullement de mon fait, j'ai jeté toutes ces idées au hasard pour faire sentir l'utilité d'un rapprochement, et j'abandonne à des gens plus instruits que moi de décider si j'ai tort ou raison dans ce que j'ai dit; et comme je ne veux point ouvrir une arène de discussions sur cette matière, je déclare que je ne m'en occuperai plus, ni ne m'aviserai même de répondre à ce qu'on pourrait m'objecter sur ma manière de voir.

Maintenant il faut parler de l'ouvrage et des reproches qu'on lui fait, parce que ceci est tout-à-fait de ma compétence.

Pourquoi, dit-on, M. Lainé montre-t-il les pères des anciens anoblis comme marchands, apothicaires, notaires ou potiers d'étain, tandis qu'il devrait simplement se contenter d'indiquer leur anoblissement sans remonter au-delà, surtout lorsqu'il n'emploie pas la même sévérité ou la même aigreur à l'occasion de la nouvelle noblesse?

Voici ma réponse :

Le peuple doit tenir à orgueil d'avoir fourni de son sein des familles qui sont arrivées au rang de la noblesse et qui ont acquis la plus grande illustration, parce que c'est prouver, d'une part, que le peuple français est digne d'arriver au plus haut degré de la gloire, et de l'autre que les rois ont toujours eu assez de justice et d'habileté dans leur gouvernement pour distinguer et récompenser des familles plébéiennes en les appelant dans le premier ordre de l'état.

Et comme une infinité de ces familles, mues par un calcul d'ambition mal établi, veulent dénier aujourd'hui d'avoir pris naissance parmi le peuple, il est nécessaire de leur montrer la profession de leurs aïeux; car si l'on se bornait simplement à mentionner l'anoblissement, alors celles qui sortent de certaines classes qui ont exercé des professions dans les arts et le commerce, diraient encore qu'elles sont militaires, et que c'est de la seule profession des armes qu'elles tirent leur noblesse ou leur anoblissement, ou bien de la magistrature; et alors la nation n'aurait plus la preuve que dans l'universalité de ses citoyens il s'en est rencontré qui aient été dignes d'être admis dans le corps de la noblesse; voilà la seule raison qui m'a déterminé à mentionner ces sortes d'aïeux, et je la crois plausible; elle trouvera donc son excuse vis-à-vis des gens de bien et des hommes qui ne voient que l'honneur d'une nation, et non la gloriole ou la présomption de quelques individus.

Je ne parle pas de l'origine de la nouvelle noblesse, parce que celle-ci n'a point de prétentions au-delà de son épée, et que cette origine d'ailleurs est connue de tous les contemporains; les nouveaux nobles ne sont orgueilleux que de leurs services, et ne cherchent point à nier leurs parents; mais si jamais cette fièvre du ridicule les atteignait, il ne manquera pas d'auteurs rigides qui leur montreront alors leurs aïeux; et du moment où je dis que c'est une *noblesse consacrée par la charte*, c'est assez pour faire voir qu'elle est toute nouvelle, et qu'elle ne cherche point à empiéter sur l'ancienne par des fables et de fausses traditions.

Mais si dans l'indication de la profession des aïeux de l'ancienne noblesse je commettais des erreurs, je répète ici solennellement que ce sera sans mauvaise intention, et qu'on me trouvera toujours prêt, dans une série suivante, à rétablir ce qui me sera dûment justifié.

Il y a plus: il ne faut pas que l'ancienne noblesse s'imagine que cet ouvrage soit dirigé contre elle, non; mes principes ne lui ont jamais été opposés, et ceux que mon prédécesseur a dû m'inculquer sont nécessairement en sa faveur, et je vais lui prouver que la publicité d'un semblable ouvrage ne lui est qu'avantageuse.

Il y a dans le monde de ces gentilshommes aigres et malicieux qui, soufflant les bougies et s'entourant de l'ombre et du silence du mystère, vous font journellement de

grandes révélations sur l'origine des autres familles ; l'appareil imposant qu'ils mettent à cette bonne œuvre de charité, le secret surtout qu'ils vous recommandent en poignardant leurs voisins et leurs amis, vous en imposent à un tel point que vous croyez du meilleur de votre âme ce qu'ils disent; et comme rien n'est plus difficile que de garder un secret, surtout lorsqu'il nuit à autrui, vous vous empressez de le répandre, comme on vous l'a donné, toujours en recommandant de ne pas être indiscret.

Eh bien, ces souffleurs de bougies, ces hommes mystérieux, sont les seuls destructeurs de la noblesse, parce qu'il n'est aucun moyen de réparer leur calomnie et leurs outrages; le coup est toujours porté par eux d'une manière irréparable; tandis qu'ici s'il m'arrivait de faire une erreur ou préjudiciable ou désagréable à qui que ce fût, je serais toujours disposé à rétablir les faits qui me seront justifiés.

Mais on me dira, il valait bien mieux vous taire que de révéler publiquement l'origine d'une infinité de familles à qui cela peut déplaire.

Eh! mon dieu, comme je l'ai déjà fait observer plus haut, les secrets qu'on révèle ici sont ceux de la comédie; tout le public les connaît, et il n'y a que les personnes seules qu'ils concernent qui feignent de les ignorer: et alors ne vaut-il pas mieux les mettre une bonne fois au grand jour, que d'entretenir des chuchotements perpétuels, qui sont cent fois plus pernicieux à la noblesse que le texte de cet ouvrage?

On m'a aussi parlé des procès qu'on pourrait m'intenter, quoique jusqu'ici personne n'ait dit mot.

Mais sur quoi me ferait-on des procès, lorsque je suis le premier à offrir ample satisfaction à ceux sur l'article desquels je me serais trompé et qui auraient à me justifier du contraire?

Et puis l'envie de faire du mal ne me possède pas, je n'invente rien: *tout ce que je dis est consacré par des monuments ineffaçables,* et jamais aucune famille n'aura à me reprocher *de ne pouvoir lui justifier une source authentique du dire que j'aurai établi sur elle.*

Quant à la calomnie, il n'en n'existe nullement; car, descendre d'un apothicaire, d'un marchand, d'un notaire, d'un avocat, il n'y a rien là de déshonorant et de diffamant, et ce serait tout au plus une erreur dans le cas où l'origine serait mal appliquée à l'égard de quelques familles, ce que j'ai grand soin d'éviter.

Or l'ouvrage sera bon, utile, nécessaire, et ce qui le prouve c'est que toutes les classes de la société y ont applaudi de toutes les parties de la France.

Quelques clabaudages ou criailleries de petits-esprits froissés, ou de quelques généalogistes démasqués et mystifiés, n'en n'arrêteront ni la marche ni le succès. Je sais que certains généalogistes en sont attérés, morfondus, parce qu'il leur retire ample pâture, attendu que les familles sentiront l'abus de *payer fort cher* des mensonges qui seraient relevés sans contredit dans cet ouvrage; et comme alors elles ne pourraient plus tirer aucun fruit aujourd'hui de ces belles généalogies disposées en parure, elles se garderaient bien de faire à cet égard une dépense aussi inutile, et ce sera fort sage.

LAINÉ.

P. S. Au moment où je termine cette Préface, je reçois un petit avorton d'un grand ouvrage enterré, ayant pour titre: *Indicateur nobiliaire*, par M. le président *d'Hozier*, qui, depuis quatre ans, a sans cesse promis des in-folios, et finit par une production de seize pages in-8°, d'une sèche et stérile nomenclature: c'est avoir l'enfantement difficile, et l'on peut juger si l'on doit se laisser prendre aux cris de ses douleurs, lorsque leur résultat est aussi peu de chose.

On se demande aussi de quoi M. d'Hozier est *président*, et l'on rit lorsqu'on ne trouve rien dans l'*Almanach royal* qui soit présidé par lui; on n'ose pas croire qu'il continue de prendre le titre d'une présidence, qui serait éteinte par la charte, car enfin on lui suppose assez de bon sens pour se soumettre aux lois de son pays; quant à son autre titre *d'ancien* juge d'armes, il n'y a rien à dire: on a vu seulement, pages ix et suivantes de cette Préface, comment lui et les siens ont *jugé*; mais c'est égal, *ils ont toujours jugé*, et c'est apparemment une fièvre continue qui le travaille encore; le Dictionnaire véridique sera un petit antidote qui lui procurera du repos, car je ne crois pas que la noblesse soit disposée à alimenter son transport.

Ce ridicule de se faire appeler M. le président, me rappelle les scènes du président de Saint-Jean-Pied-de-Port, dans le *Fandango*, ou bien M. Jourdain dans le *Bourgeois gentilhomme*; mais jusqu'ici l'affaire n'est que comique, et en voici maintenant tout le sérieux.

« Indispensable pour l'exécution de l'article 71 de la

» charte, dit le prospectus de SA PRÉSIDENCE, l'Indicateur
» sera publié en douze cahiers, etc., etc. »

Il semble, par la tournure emphatique de cette phrase, que le travail du sieur d'Hozier soit indispensable pour l'exécution de la charte, et qu'il ait mission directe du gouvernement à cet effet.

Non, du tout, le sieur d'Hozier n'a aucun caractère officiel, grâce à Dieu; il n'est qu'un simple et *très-simple* écrivain, qui essaie de faire une spéculation aux dépens de la vanité de certains hommes; et c'est à tort qu'il cherche à en imposer au public, en disant que son ouvrage est indispensable pour l'exécution de la charte, qui n'a pas fait l'honneur à MM. les généalogistes de les citer, comme une autorité, comme un corps nécessaire à l'état. C'est donc abuser les familles nobles que de leur demander *leurs titres* pour remplir l'effet d'une loi qui est entièrement muette à cet égard, et qu'il n'est pas permis à SA PRÉSIDENCE d'interpréter, pour faire arriver des *deniers à sa caisse.*

SA PRÉSIDENCE a un petit emploi à la commission du sceau des titres; elle veut encore tirer parti de cette circonstance pour attirer les *chalans*, et faire croire qu'elle est autorisée à publier les articles des familles qui ont produit devant cette autorité.

La commission du sceau a trop de dignité dans sa marche, et les magistrats qui la composent sont doués de trop de sagacité et de sagesse pour charger le sieur d'Hozier d'être le promulgateur de leurs travaux, et pour les soumettre à une critique mal entendue de la part de quelques esprits chagrins, qui au seul mot de noblesse ont une arme toute prête pour agir hostilement.

Les travaux de la commission du sceau appartiennent en propre à cette commission, et aucun auteur ne peut, ne doit insinuer qu'il est en mesure pour leur donner de la publicité. L'enregistrement dans les cours royales est le seul fait public de promulgation qui convienne aux actes solennels de cette autorité; et le sieur d'Hozier, qui a l'imprudence de prendre l'initiative sur la charte, double son tort en la prenant encore sur les travaux de la commission du sceau.

Que le sieur d'Hozier cherche à se donner comme auteur toute l'importance imaginable, c'est bien; mais qu'il insinue que ses œuvres sont *indispensables* pour l'exécution de la loi suprême de l'état, c'est tromper, c'est abuser

les citoyens, parce que cette loi suprême ni d'autres lois subséquentes, ni aucun acte de l'autorité, n'ont rien commis au sieur d'Hozier.

D'ailleurs dans le système actuel du gouvernement, dans la volonté de la charte, il n'est point question de dresser des *généalogies*, et le plus ou le moins d'ancienneté de noblesse n'entre pour rien dans les considérations politiques ; dans la constitution de l'état, ce sont les services réels, les vertus éminentes, le talent reconnu, qui doivent constituer la classe des nobles, et non pas les rêveries et les mensonges de MM. les généalogistes ; tout leur charlatanisme, tous leurs tambourins et leurs clarinettes, ne leur feront pas débiter, dans le siècle où nous sommes, la moindre dose de leur *orviétan*.

Aucune maison noble du royaume ne se laissera prendre à ce *piége*, et ne fera aucune dépense pour favoriser un ouvrage qui a déja tant de fois excité le dédain et le rire du public.

Le sieur *d'Hozier* a également mis beaucoup de soins à annoncer que c'était à l'*imprimerie royale* que se fabriquait son ouvrage ; c'est encore vouloir tirer parti, par une petite espiéglerie, d'une circonstance qui ne lui assurera pas plus de crédit, et ne lui donnera pas plus d'authenticité ; car l'*imprimerie royale* ne garantira, en aucune manière, les faits et gestes du sieur d'Hozier ; et il ne faut pas que le public s'imagine que c'*est aux frais du gouvernement* que cette impression a lieu, parce que les finances de l'état ont des choses bien plus importantes à combler, et que les ministres sont trop sages pour en rien distraire en faveur d'un ouvrage décrédité, lorsque d'autres d'un mérite bien supérieur ne peuvent être soutenus. Le sieur d'Hozier payera de ses propres deniers à l'imprimerie royale, comme il aurait payé dans toute autre ; et quoiqu'il annonce depuis quatre ans que ses œuvres *sont sous presse*, il serait peut-être fort embarrassé de justifier de l'impression d'un demi-volume. C'est donc toujours en imposer au public, par de petits moyens, qui doivent être au-dessous d'un écrivain pur et respectable.

Mais ce qu'il y a de plus affligeant pour le sieur d'Hozier, ancien juge d'armes, président, etc., c'est qu'avec un nom comme le sien, des titres aussi brillants, on rencontre, dans ses *œuvres* de seize pages in-8°, qu'il vient de donner sous le titre d'*Indicateur nobiliaire*, plus de deux cents fautes à rectifier ; quelle science profonde !..

et combien le nom de d'Hozier est grand !.... Que deux cents fautes dans seize pages !.... c'est une excellente et précieuse garantie pour les numéros à venir : et si M. d'Hozier veut déposer chez un notaire un louis par faute, au profit de l'Hôtel-Dieu de Paris, je comblerai de ma poche le déficit qui n'arriverait pas à 200. (Je dis 200, pour parier avec certitude : mais je préviens que je lui fais grâce du double au moins). J'en prends l'engagement solennel.

Je sais qu'on a voulu insinuer dans le public que je ne faisais que *prêter mon nom* pour le présent ouvrage ; eh bien ! pour prouver à SA PRÉSIDENCE que j'ai toute la capacité, tous les moyens nécessaires, pour remplir la tâche que je me suis imposée, je vais encore lui faire une proposition qui peut tourner au bénéfice des pauvres.

Que M. le président d'Hozier, juge d'armes, etc., etc., *consente à concourir avec moi*, dans une séance publique, sur la matière des armoiries et du blason qui lui est si familière, et dépose comme moi la somme de quatre mille francs, que le plus faible de nous allouera aux hospices, je promets de répondre à toutes ses questions, et de lui en poser auxquelles il ne répondra pas ; alors M. l'ancien juge d'armes et moi seront bien jugés par le public, qui décidera sainement si c'est avec connaissance de cause que je me suis fait auteur.

J'attendrai donc sa décision sur ces deux objets.

Mais lorsqu'il ne conviendrait pas au sieur d'Hozier de subir cet examen public, pour des raisons qui peuvent lui paraître très-justes, *in petto*, son ignorance grossière des choses qu'il doit le plus savoir dans l'exercice de son état, n'en est pas moins mise au jour par lui-même de la manière la plus extensible et la plus complète dans ses œuvres en seize pages in 8°, dont il vient de favoriser le public, moyennant la bagatelle de 50 centimes.

Dans ce monument de la science profonde du sieur président, on y voit *que le nombre présumé de toutes les familles nobles du royaume est de trente mille ;* est-ce bien un ancien juge d'armes de France qui ose imprimer aussi gravement une bévue de cette force ?.... Jamais apparemment le sieur d'Hozier n'a voulu ouvrir le moindre ouvrage qui offre la statistique de son propre pays, car il aurait su que tous les historiens, tous les écrivains, portaient ce nombre à quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-dix-sept, cent dix mille, avant 1789. Or, ce

que la révolution et l'espace de trente années ont pu dévorer et anéantir, se trouve encore compensé de nos jours par les nouvelles créations de nobles et de gens titrés. Ainsi le nombre doit être à-peu-près le même qu'avant 1789. De sorte que l'ancien juge d'armes, chargé ci-devant de connaître de la noblesse, en connaissait fort mal, comme on le voit, et ne se trompe sur un tout que de deux tiers au-delà ; heureusement qu'il ne juge plus aujourd'hui, car de son propre fait la noblesse se trouverait extraordinairement réduite ; et voilà l'homme qui veut insinuer dans un prospectus qu'il *est indispensable pour l'exécution de l'article 71 de la charte, que les titres des familles lui soient confiés !...*

Mais lorsqu'il tiendra ces titres, alors il fera composer les familles, et ce ne sera plus la bagatelle de 10 sous qu'il exigera, mais bien des sommes que la noblesse, trop pauvre de nos jours, ne peut plus payer.

D'ailleurs, il y a une question toute simple à faire au sieur d'Hozier, c'est de lui dire : *Est-ce qu'il faudra que nous payions, pour que l'article 71 de la charte soit indispensablement exécuté à notre égard? et sans passer par vos mains, et vous donner quelques deniers, ne nous serait-il pas possible de jouir de l'effet de cette loi fondamentale de l'état?* Il sera fort embarrassé ; et forcé d'avouer qu'il a voulu couvrir sa petite spéculation d'une *teinte officielle*, qu'il n'a pas ; le gouvernement est trop intéressé, dans son honneur et dans la protection qu'il doit à ses concitoyens, pour permettre qu'on invoque la loi dans une spéculation de ce genre, et qu'on attire à soi des titres et des actes qui font la garantie des familles, qui les enverraient sous la foi publique, et sur la croyance que c'est pour l'exécution de la loi, et pour assurer leur existence politique.

Non, je le répète, d'Hozier n'a aucune mission à cet effet, et tout est insidieux et captieux dans la marche qu'il adopte.

D'Hozier n'est qu'un auteur dont les œuvres seront soumises à la critique du public, comme on a critiqué, blâmé, persifflé celles de ses ancêtres ; le voile est déchiré aujourd'hui, et ce nom n'en impose nullement, et n'offre pas plus de garantie que celui de tout autre écrivain qui entrerait en scène.

D'Hozier prend de l'argent, se fait payer, pour dresser

des généalogies; et l'on sait que tout homme qui est salarié par les parties devient nécessairement leur complaisant, et jamais son dire ne peut faire foi en public.

M. Chérin, qui est l'exemple et l'honneur des généalogistes, a-t-il jamais reçu un denier du public? Non. Il était nommé et payé par le Roi, et sa rigueur, sa sévérité, assurent aux familles, sur lesquelles il s'est prononcé, un aplomb que rien ne peut ébranler.

M. Chérin a-t-il fait imprimer les généalogies qu'il a dressées? Non; cette spéculation ne pouvait convenir à un homme sage, au conseiller intime et secret du prince, qui ne devait, qui ne rendait compte qu'à lui, et qui ne voulait point soumettre un travail fait pour le roi, et agréé par le roi, à la censure injuste de quelques familles jalouses d'en voir d'autres élevées au-dessus d'elles.

Chaque fois qu'une généalogie est rendue publique par la voie de l'impression, elle devient nécessairement la pâture de la critique, comme tout autre ouvrage; et M. Chérin a justement pensé qu'il ne devait point commettre sa dignité, son caractère, à l'envie et à la méchanceté.

Voilà pourquoi aussi la commission du sceau ne doit pas permettre que d'Hozier la cite dans ses travaux littéraires. Son ouvrage doit être à lui, parce que s'il est critiqué, s'il tombe, l'autorité n'est point compromise, et le respect qu'on lui doit ne se trouve point altéré. Ainsi que d'Hozier se montre tout nu, qu'il ne cherche point à se couvrir de manteaux, qu'il n'a pas le droit d'emprunter même, et alors on le jugera tout ce qu'il vaut.

Mais, va-t-on m'objecter, quoique tout ce que vous ayez dit soit fondé sur le sens, sur la raison, sur la loi, sur des principes que vous faites valoir, et dont nous sommes satisfaits, une espèce de jalousie, enfantée par la concurrence, semble vous avoir entraîné dans votre exposé.

Je réponds que je ne suis en aucune manière le rival de d'Hozier. Le Dictionnaire véridique est un ouvrage absolument distinct d'un ouvrage généalogique; sa nature, son plan, sa direction, sont d'une toute autre essence, et mille généalogistes dirigés contre lui ne lui porteront pas la plus légère atteinte; il les domptera, les terrassera avec méthode, sens et dignité; au contraire, plus il s'élèverait d'ouvrages généalogiques, plus le Dictionnaire véridique aurait de succès, et de matières à traiter; ainsi ce n'est que pour l'amour seul de la vérité, pour l'intérêt de la noblesse, et

l'honneur du gouvernement, que j'ai tracé ce *post-scriptum*, à l'occasion des annonces insensées du sieur d'Hozier.

Dans mes Prospectus, je n'ai point employé la fourberie, ni des inductions captieuses; dans mon travail, je ne demande pas un denier au public : le Dictionnaire véridique se compose et s'imprime sans qu'il en coûte rien aux familles; tandis que, sous le prétexte de reproduire leurs généalogies, d'Hozier demande et prend de l'argent à ces mêmes familles, qui seront exposées ensuite à voir ce bel échafaudage de turpitude et de mensonges détruit par dix lignes seulement du Dictionnaire véridique.

D'Hozier n'a pas mis plus de sens et de méthode dans sa spéculation, que de vérité dans son prospectus; car c'est tout au plus si, dans les dix volumes *in-folio* de son Armorial, on compte mille familles. Or, pour donner seulement trente mille familles, il faudra qu'il établisse 300 volumes *in-folio*; et encore n'aurait-on que le tiers, et peut-être que le quart des familles existantes; et lorsqu'il réduirait ses *in-folio* en *in* 4°, on n'en aura jamais moins de quatre cents. Tout le monde sait qu'il est de toute impossibilité de composer dans une matière aussi sérieuse plus d'un volume *in-folio* ou *in*-4° par année. Ce sera donc dans trois ou quatre cents ans seulement que la noblesse de France se trouvera mentionnée dans un tiers, et dans mille ans dans son entier, et ce, en un petit recueil de mille volumes *in-folio* ou *in*-4°. Ce n'est vraiment qu'à Charenton qu'un pareil projet peut avoir été enfanté, et il faut avoir bien peu de respect pour le public et la noblesse, pour le leur annoncer d'une manière sérieuse. Mais aussi ne répondra-t-on à d'Hozier que par un rire de pitié et de commisération !...

Le Dictionnaire véridique, au contraire, publié par volume *in*-8°, offrira le recueil complet et analysé :

1° De tout ce qui est contenu dans l'Armorial de d'Hozier, avec une critique sage et raisonnée;

2° Toutes les familles mentionnées dans tous les ouvrages qui ont été imprimés sur cette matière depuis des siècles;

3° Tous les nobiliaires officiels, publiés dans les diverses provinces;

4° De toutes les recherches faites d'après les ordonnances de nos rois, par les commissaires départis à cet effet, ou par les intendants;

5° Des procès-verbaux des assemblées de bailliages et de sénéchaussées, en 1789;

6° Des divers manuscrits rares et précieux que je possède, et qui traitent des familles nobles de France;

7° Des rôles, montres, revues, listes, qui comprennent une infinité de familles qu'on ne rencontre dans aucun ouvrage imprimé;

8° Des anoblissements enregistrés dans les diverses cours souveraines.

Que d'Hozier propose et donne (comme je le fais) un travail aussi important, *sans exiger un denier des familles*, je serai fort aise de la concurrence, et je promets solennellement de ne jamais écrire contre.

Mais tant qu'il voudra renouveler les anciens abus de *faire payer* pour dresser des généalogies que la critique absorbe toujours, je ne cesserai de dire, d'imprimer et de publier, que c'est l'argent du monde le plus mal employé, puisque c'est mettre en scène des familles qui gagneraient beaucoup plus à garder l'incognito. Or, dépenser de l'argent pour faire parler de soi en ce sens, est folie, et je crois d'avance que d'Hozier réunira peu de clients.

Comme je finis ce post-scriptum, quelqu'un me remet une lettre imprimée en 1756, par M. d'Alés de Corbet, chanoine de Blois, pour servir de mémoire instructif à nosseigneurs les maréchaux de France, *sur la plainte et l'appel*, portés à leur tribunal, par ledit sieur, *au sujet des jugements* prononcés par le juge d'armes d'Hozier.

Ainsi voilà le juge d'armes de France cité devant d'autres juges?... C'est un petit scandale du temps.

A la page 59 de ce mémoire, M. d'Alés de Corbet dit à notre juge d'armes :

« Je vous somme, à la face de ce même public, au
» tribunal duquel vous m'avez obligé de vous traduire;
» et si vous supposiez que vos prédécesseurs et vos pères,
» *juges d'armes*, n'ont eu, et que mon père ne leur a
» produit que ces dix-huit titres là, concernant ce Jean,
» seigneur de Corbet en 1452;

» Il en résulterait qu'ils ont *prévariqué et manqué*
» *au devoir de leur charge :*

» 1° En lui donnant le nom de D'ALÉS, tandis que ces
» titres ne lui donnent que celui de ALÉS ;

» 2° En le *supposant* avoir été *père* de Charles d'Alés,
» tandis que ces titres n'en disent pas un mot, et sem-
» blent même vouloir insinuer le contraire. »

N'est-il pas bien doux, bien honorable, pour les juges

d'armes de France, d'être cités devant un tribunal suprême, comme ayant *prévariqué et manqué au devoir de leur charge!*..... Ceci ne fait donc que corroborer toutes les critiques dont les dix volumes in-folio des d'Hozier ont été accablés, dans l'ancien régime, et c'est aujourd'hui qu'on voudrait nous les reproduire comme des œuvres *pures et sans tache!* Il faudrait pour cela former un autre public, et éteindre tous les ouvrages imprimés et manuscrits qui les ont censurés avec tant de succès et de publicité.

Il convient à mon caractère de vérité, de prouver au public que tout ce que j'ai dit des d'*Hozier*, est irréfragable, et je suis forcé pour quelques moments encore de continuer la matière.

Un procès célèbre eut lieu en 1780, entre la maison de Crequi, et les sieurs le Jeune ou le Josne, qui s'en disaient issus;

On lit dans la réplique imprimée du marquis de Crequi, page 56:

« C'est donc sur la foi du sieur d'*Hozier* de Sérigny » que vous avez été reconnus?

» Mais indépendamment de ce que les motifs qui ont » déterminé l'opinion du sieur d'Hozier, sont *absurdes*, » *son ouvrage est infecté d'une foule de suppositions,* » *d'erreurs et d'omissions:* j'avais offert à nos adver- » saires d'en donner le détail aussitôt qu'ils le désire- » raient; ils ont gardé le silence, parce qu'ils sont bien » mieux que moi en état *d'apprécier cet ouvrage.* Vous » gardez le silence!.. mais je dois le rompre: je prétends » donc que la généalogie sur laquelle vous avez été re- » connus, doit être rejetée de la cause, comme indigne » de toute créance. Voici la *moindre* partie des raisons » sur lesquelles je me fonde:

» Sur le premier degré de la généalogie des sieurs le » Jeune, le sieur d'*Hozier* dit que *quelques-uns ont* » *pensé que Tassart le Jeune était fils de Jean de Cre-* » *qui dit le Jeune, tué à la bataille d'Azincourt:* hé » bien! je déclare hautement que le sieur d'*Hozier est* » *l'auteur de cette supposition,* et qu'il a cité des au- » torités qui n'ont jamais existé. *Défendez-le si vous* » *l'osez.*

» Sur le second degré, le sieur d'*Hozier* qualifie per- » pétuellement Jean le Jeune de *l'un des gentilshommes* » *de l'hôtel de Bourbon.* Hé bien! je soutiens que dans

» les pièces que le sieur d'*Hozier* avait entre les mains, » ce même Jean le Jeune n'a jamais pris que la qualité » de *valet-de-chambre* de M. de Beaujeu.

» Sur le troisième degré, il parle de Jean le Jeune, » second du nom, qui épousa, dit-il, Louise Tiphaine : » hé bien! je soutiens que le sieur d'Hozier *a supprimé* » *la qualité* de commis à la recette des tailles, que ce » Jean le Jeune avait, suivant les titres qui sont encore » entre les mains du généalogiste : sur ce même degré il » parle de Gilles le Jeune, frère de Jean. Hé bien! je » soutiens que le sieur d'*Hozier a supprimé les qualités* » *d'avocat à Saumur*, et d'*élu*, données à Gilles le Jeune » dans les mêmes pièces, et tout le monde conçoit les » motifs de ces suppressions.

» Sur le quatrième degré, il dit que Jean le Jeune, » troisième du nom, a épousé en 1545 Françoise Foulon, » dame du Pré. Hé bien! je soutiens que, suivant une pro- » duction faite en 1667, et que le sieur d'*Hozier* avait » entre les mains, cette Françoise Foulon a été mariée » en 1551, et n'a d'autre qualité que celle d'*honnête fille,* » *Françoise Foulon, fille de M. Pierre Foulon, licen-* » *cié ès-lois, élu en l'élection de Saumur, et d'honnête* » *femme Jacquette Saussier.*

» Sur le même degré, je soutiens que le sieur d'*Hozier a* » *supprimé une Marthe le Jeune*, sœur de Jean le Jeune, » chevalier de Saint-Michel, qui avait *épousé M. Pierre* » *Chauvin, enquêteur au siége de Saumur ;* et on l'a » supprimée sans doute parce qu'on n'a pas trouvé le » moyen d'illustrer cette alliance.

» Sur le sixième degré, le sieur d'*Hozier* dit que Pierre » le Jeune, trisaïeul des le Jeune, épousa demoiselle » Anne Eveillard, fille de François Eveillard, *écuyer*, » seigneur de Seillons, et de demoiselle Jeanne Gohin : » hé bien! je soutiens que suivant le contrat de mariage, » tel qu'il fut produit par ce même Pierre le Jeune en 1667, il » n'avait épousé que *demoiselle Eveillard, fille de Fran-* » *çois Eveillard*, président en la prévôté de la ville » d'Angers, maire et capitaine-général d'icelle.

» Sur le septième degré, le sieur d'Hozier dit que Fran- » çois le Jeune, bisaïeul de mes adversaires, avait épousé » Anne Bascher, fille de Pierre Bascher, seigneur de » Mancartier : hé bien! je soutiens que, suivant le contrat » de mariage de ce même François le Jeune, produit par » lui-même en 1667, il avait épousé *Anne Bascher, fille*

» *d'honorable homme M. Pierre Bascher, receveur*
» *général du comté de Beaufort.*

» Voilà, messieurs, voilà la moindre partie des suppo-
» sitions, des omissions et des erreurs, qui se trouvent
» dans l'ouvrage du sieur d'Hozier! J'en citerai d'autres
» encore quand on voudra; et c'est là ce qu'on appelle
» une généalogie! Ces suppositions, ces omissions, ces
» erreurs, sont démontrées par la production même que
» le bisaïeul et le trisaïeul de mes adversaires ont faite en
» 1667; production qu'on nous cachait avec tant de soin,
» mais que nous avons heureusement découverte et pu-
» bliée. »

Quelle turpitude, quelle bassesse! des titres altérés, des qualifications supposées, des qualifications supprimées! des individus créés, des individus anéantis! et voilà les œuvres des juges d'armes de France, jugées et appréciées devant les tribunaux!....

Quoi! des généalogistes nommés par le roi se rendent coupables d'infamies qui conduiraient d'autres hommes aux.... (je n'ose pas prononcer le mot), et l'on veut aujourd'hui nous reproduire ces actes d'iniquités en nous disant que cela *est indispensable* pour l'exécution de l'article 71 de la loi sacrée de l'état! Jamais, non, jamais impudence et audace n'ont été portées à un si haut degré, et le public ne peut se laisser abuser à ce point.

Qu'un écrivain fasse toutes les fables qu'il plaira à son imagination d'inventer sur la prétendue noblesse d'une famille, le public en rit de pitié, méprise ou délaisse son ouvrage, et n'en parle plus. Mais que des hommes commis par le souverain, par l'autorité, pour connaître de l'état d'une famille, et le constater d'une manière officielle, commettent habituellement de pareilles actions, et jettent eux-mêmes leurs propres œuvres dans la boue, par leurs mensonges et leurs falsifications, c'est un véritable délit qui ne peut trouver grâce devant les lois et l'opinion publique! heureusement que la révolution a passé l'éponge sur bien des faits de ce genre.

Mais il n'en est pas moins vrai que M. d'Hozier de Sérigny, dans le Mémoire dont je viens de fournir quelques paragraphes, est *accusé*, *vilipendé*, par une des maisons les plus puissantes et les plus respectables de France, et que loin d'avoir demandé satisfaction et réparation, il est intervenu sur ce procès fameux un arrêt du parlement de Paris, le 1er février 1781, qui a condamné MM. le Jeune

à quitter le nom illustre de Crequi, et leur fait défense, à eux et à leur postérité, de jamais prendre ce nom, qu'on a rayé sur tous les actes, en exécution dudit arrêt.

Il est vraiment de l'essence du Dictionnaire Véridique d'éclairer la noblesse et la nation sur des faits de cette importance; et si M. d'*Hozier* n'avait pas dans son Indicateur Nobiliaire voulu attirer les titres des familles nobles, en leur disant que c'était indispensable pour l'exécution de l'article 71 de la charte, je n'aurais pas repris la plume, ni rien ajouté de plus à ce qu'on lit dans la première partie de cette préface, parce que j'avais pensé qu'en s'annonçant comme simple auteur, il lui était libre de faire un bon ou mauvais ouvrage sur la noblesse, sans qu'on pût s'en fâcher, et que n'ayant aucun caractère officiel, il pouvait encore rêver de belles origines sans délit; mais chercher par des insinuations captieuses à attirer à lui des titres qui sont la plus chère propriété des familles, sous l'aspect de la loi, cela m'a paru trop fort, et m'a contraint de prolonger ce *post-scriptum* au-delà des bornes ordinaires.

NOTICE DE M. DE SAINT-ALLAIS.

C'est à tort que quelques personnes ont pensé que j'avais conservé dans le présent ouvrage, ou quelque influence ou quelque coopération. M. Lainé en est le seul auteur, et il a trop de capacité et de mérite pour se contenter du rôle de *prête nom*, et je n'ai pas assez de *pusillanimité* pour me tenir caché sous son ombre. Mon cabinet fut mis en vente, par la voie des *Petites-Affiches*, dans les mois de juillet et d'août, et parmi tous les acquéreurs qui se présentèrent, aucun ne me parut offrir plus de qualités réunies, pour une telle charge, que M. Lainé, à qui je devais d'ailleurs des égards, comme ayant été pendant cinq années mon collaborateur. Je lui en fis donc la cession pleine et entière, et c'est actuellement sa propre chose.

Je ne fus pas, à la vérité, tout à fait d'accord avec lui sur le plan du présent ouvrage, lorsqu'il me le communiqua, et mon intention était qu'il se bornât à montrer seulement l'anobli sans parler en aucune manière des pères de celui-ci; mais il persista dans son projet, en faisant valoir les moyens qu'il mentionne, page xxix de sa préface.

Il s'agit donc d'examiner ici si la publication des origines est nuisible à la noblesse.

Avant la révolution, la noblesse en France ne formait qu'un corps, sans aucune espèce de division ; mais l'opinion, qui est quelquefois plusforte que la loi, avait néanmoins établi des nuances très-différentes entre les gentilshommes, et l'on distinguait :

1° La noblesse d'origine chevaleresque, qui est celle dont la souche demeure inconnue et se perd dans la nuit des temps; elle justifie de ses titres depuis le treizième ou le quatorzième siècle ; et comme, d'après ces actes, ces familles sont en possession de qualifications nobles, et que leur origine première ne peut se montrer, elles la font dériver par tradition des premières époques de la troisième race, et il y en a même qui poussent leurs prétentions jusqu'à la deuxième et la première dynastie de nos rois, ou qui veulent descendre d'un *franc* d'au-delà du Rhin, ou d'un consul ou d'un empereur romain. On sait que l'imagination n'a point de bornes, et en ce sens elle agit souvent jusqu'à l'extravagance. Cette noblesse d'origine chevaleresque se disait la première du royaume, et traitait avec dédain et mépris les autres classes.

Voltaire, en son Histoire universelle, tome II, page 240, en parlant du mépris que les nobles d'armes font de la noblesse de robe, et du refus que l'on fait dans les chapitres d'Allemagne d'y recevoir cette noblesse de robe, dit que c'est un reste de l'ancienne barbarie d'attacher de l'avilissement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la justice.

L'origine de la noblesse d'épée est à la vérité plus ancienne que la noblesse de robe ; mais tous les nobles d'épée ne sont pas pour cela plus anciens que les nobles de la robe. S'il y a quelques maisons d'épée plus anciennes que certaines maisons de robe, il y a aussi des maisons de robe plus anciennes que beaucoup de maisons d'épée.

Il y a même aujourd'hui nombre de maisons des plus illustres dans l'épée qui tirent leur origine de la robe, et, dans quelques-unes, les aînés sont demeurés dans leur premier état, tandis que les cadets ont pris le parti des armes ; dirait-on que la noblesse de ceux-ci vaille mieux que celle de leurs aînés ?

J'avais oublié de dire encore que l'article 262 de l'ordonnance de Blois invitait la noblesse à s'appliquer à l'étude, afin de pouvoir exercer les offices des parlements, qu'il

leur destinait de préférence. Il y avait des provinces où non-seulement les charges de la haute magistrature, mais encore tous les offices des justices inférieures, sans en excepter ceux des greffiers ou clercs-jurés, étaient exercés par des gentilshommes de la première qualité, qui s'en tenaient honorés.

Maynier, dans son Histoire de la noblesse de Provence, dit que les gentilshommes savants ne dédaignaient pas de se qualifier *jurisconsultes*, et que l'on trouve des chartes des douzième et treizième siècles où les Castellane, les Villeneuve, les d'Agoult, les Vintimille, les Allamanon, les Amalric et les Aiguières et autres de cette condition, sont qualifiés jurisconsultes et chevaliers.

Le père Ménestrier ajoute qu'avant François Ier les emplois dans la justice étaient la marque de la véritable noblesse, et que ce n'est que depuis trois siècles environ que l'on a établi en France la destination des nobles de robe et nobles d'épée, et, pour distinguer les gens de justice qui étaient nobles de naissance, on les nomma de robe courte, pour ne pas les confondre avec ceux de robe longue qui devaient être docteurs.

2° La noblesse sortie de la classe plébéienne, et acquise par de grands services dans les armées ou dans l'administration des affaires ou des finances de l'état. Ces familles ont produit des généraux consommés, des ministres, des ambassadeurs, des contrôleurs-généraux des finances, et ont acquis un éclat vraiment mérité. C'est la noblesse d'*illustration;* mais comme sa souche est connue, et qu'elle vient de la roture, les gentilshommes chevaleresques, quoiqu'écrasés sous le poids de la gloire et des richesses de ces familles, se prétendaient toujours bien au-dessus d'elles, sous le rapport de la noblesse, et rien ne pouvait sauver celles-ci de leurs sarcasmes, de leur hauteur.

C'est peut-être cette conduite peu généreuse de la part des gentilshommes chevaleresques à l'égard des nouvelles familles méritantes, que le souverain faisait entrer dans l'ordre de la noblesse, qui a déterminé ces dernières à enfanter des fables, et à se donner un mouvement infini, pour trouver dans la complaisance payée de certains généalogistes une origine ancienne, qui pouvait atteindre et quelquefois effacer celle des gentilshommes de nom et d'armes.

Alors les travaux des généalogistes n'ont plus présenté qu'un vaste champ de mensonges et d'impostures, et ces

familles, illustres par des services distingués, qui commandaient vraiment le respect public, se sont couvertes d'un ridicule extrême, en voulant céler leur véritable origine, que tout le monde connaissait, pour en adopter une fausse, qui excitait le rire et la critique de tous les hommes sensés.

3° La noblesse sortie également de la classe plébéienne, et acquise par les fonctions de présidents, gens du roi et conseillers des divers parlements, depuis leur institution.

Cette noblesse, à mon avis, aurait dû être extrêmement vénérée; les parlements, dans leurs premiers magistrats, offraient une composition des plus augustes, et la justice était administrée avec une équité, une sévérité qui ont long-temps maintenu en France, et la morale, et la religion.

Mais malheureusement cet esprit de vertige, qui frappe les hommes, avait jeté sur cette espèce de noblesse un discrédit non mérité, et MM. les gentilshommes chevaleresques traitaient encore avec beaucoup de fierté ce qu'ils appelaient *les familles de robe*.

4° La noblesse sortie des braves plébéiens, qui pendant trois générations consécutives avaient fourni des officiers décorés de la croix de Saint-Louis.

Cette noblesse, acquise au prix d'un sang versé pour nos rois et la patrie, souffrait encore beaucoup de l'orgueil de la noblesse chevaleresque, qui, en la citant, la présentait comme issue *d'officiers de fortune*.

5° La noblesse acquise par les charges de secrétaire du roi, trésorier de France, et autres emplois subalternes dans l'administration de la justice et des finances.

C'est ce qu'on appelait vulgairement *savonnettes à vilain*, ce qui prouve que cette classe était généralement la moins estimée.

6° La noblesse achetée moyennant finance: des édits de nos rois ont fait et défait ces sortes de nobles à volonté, et l'on a vu plus d'une fois qu'après avoir exigé le prix de leur noblesse, on les a fait payer encore, et qu'ensuite on ne se faisait point un cas de conscience de les expulser, et de les rejeter de nouveau dans la roture, sans leur restituer les sommes qu'ils avaient comptées.

Voilà tous les caractères du matériel de la noblesse avant 1789.

Un corps composé d'éléments qui se froissent tous au lieu de tendre à l'unité, ne peut que marcher à sa des-

truction et à son anéantissement. Depuis cent cinquante ans, c'est la noblesse elle-même qui s'est porté les coups les plus funestes et les plus meurtriers. Le peuple n'a rien fait dans tous ses débats; la philosophie a profité seulement des torts réels causés par cet orgueil invincible, pour préparer à rire à la nation; et lorsque le ridicule s'attache à une institution, elle est bientôt près de sa ruine. La révolution l'a donc consommée; et ce n'est pas sans étonnement et sans affliction qu'on a vu des gentilshommes de la plus haute naissance, coopérer eux-mêmes à cette œuvre d'écroulement.

La charte donnée en 1814 rétablit la noblesse seulement dans le titre de noble, mais pas du tout dans aucune prérogative, aucun privilége. Ce sont des citoyens simplement distingués de l'universalité des autres citoyens par une dénomination honorable, qui justifie néanmoins qu'ils faisaient anciennement partie d'un corps qui était le premier de l'état, mais qui ne leur laisse que cet honneur, sans leur accorder des avantages d'intérêt et de fortune; parce que la charte, ne reconnaissant aucune classe privilégiée, appelle indistinctement à tous les emplois, à toutes les grâces, à toutes les faveurs, les sujets du Roi qui sont capables par leur éducation, leur dévoûment et leur mérite, d'attirer ses regards et sa justice.

Or la noblesse, en ce sens, pouvait et peut encore espérer beaucoup; elle a reçu plus d'éducation, généralement, que les autres classes; elle a du dévoûment, du courage, et par conséquent peut arriver à tout, et en masse plus grande que les autres parties de la nation, si elle veut profiter de ses avantages réels et personnels.

Mais, par une fatalité inconcevable, au lieu de s'occuper de son avancement à raison de son mérite, la noblesse depuis cinq ans n'a employé tout son temps qu'à renouveler la discorde de mots qui existait ci-devant entr'elle, et à ressusciter ses querelles puériles sur le plus ou le moins d'ancienneté et de pureté d'origine des familles qui la composent.

Les prétentions, les traditions fabuleuses, la médisance, le déchirement de ses divers membres, voilà ce dont elle s'est occupée, tandis que les autres classes de citoyens, plus raisonnables et plus actives, ont fait valoir leur mérite, leur capacité, et ont obtenu les emplois.

Je pense que l'ouvrage de M. Lainé, loin d'être nuisible à la noblesse, ainsi que quelques méchants ont voulu

l'insinuer, fournira au contraire les premiers éléments de son salut.

Car du moment où la vérité sur les origines, bonnes ou mauvaises, sera connue, les débats cesseront, et la médisance, la méchanceté de ces faux dévots, de ces amis hypocrites et dangereux, ne pourront plus s'exercer en face et aux dépens de la vérité et de la raison. Les hommes sensés et sages auxquels ils voudront répéter leurs malignes révélations, n'auront plus qu'à leur répondre : « Nous connaissons toutes les origines, elles sont imprimées, et nous ne nous attachons plus aujourd'hui à de » fâcheuses futilités; nous ne voulons plus voir les familles » que sous l'aspect des services qu'elles ont rendus à nos » rois et à notre patrie; c'est une bien noble origine que » celle qui dérive de cette source, et que nous estimons » autant, et peut-être plus, que celle qui vient de quel» ques tours écroulées d'un vieux château décrépit, qui » n'a jamais eu l'honneur d'être porté sur la carte topo» graphique de sa paroisse, et dont le nom des proprié» taires est inconnu dans nos fastes militaires et na» tionaux. »

Oh! alors, lorsque la noblesse aura obtenu ce triomphe de raison, elle se trouvera dans une forte position; elle pourra employer avec succès tous ses avantages au service de l'état, et former un corps indissoluble et respectable.

N'est-il pas fâcheux et pénible qu'on la montre sans cesse aux yeux des citoyens, comme plus occupée de futiles chimères que de sa propre gloire et de sa restauration?

Tous les édifices posés sur l'orgueil et la présomption, tombent à la joie des peuples; ceux qui sont fondés sur la véritable gloire, restent immuables : ce sont des colonnes éternelles qui en imposent à la postérité, et ne finissent qu'avec le monde.

Le roi, dans son extrême bonté, dans sa sagesse suprême, qui serviront de modèle à ses successeurs, a voulu faire beaucoup pour la noblesse, parce qu'elle avait beaucoup de pertes à réparer. En 1814 il a appelé ses membres à de nombreux et honorables emplois. Ses conseils, ses administrations, ses troupes, furent dirigés, gouvernés, commandés par des nobles. L'Almanach royal de 1815 et 1816 offre une foule de gentilshommes en exercice, et fait foi de ce que j'avance ici. La cassette parti-

culière du Roi, celle des princes de son auguste famille, ont offert également des ressources considérables et journalières aux gentilshommes malheureux.

Dans cet état de choses il restait peu à faire à la noblesse, pour prendre un aplomb dans les affaires publiques, et faire valoir ses moyens de capacité et de dévoûment.

Quelques indiscrets, quelques hommes plus présomptueux que méchants, ont causé, par des prétentions mal calculées et hors de saison, une espèce de changement dans cette bonne position.

Mais rien n'est désespéré ; le bon cœur du Roi est là, la noblesse possède les mêmes moyens d'instruction, d'ardeur et de possibilité de bien faire; elle n'a qu'à se mettre sur les rangs, et lorsqu'elle aura obtenu les charges, les emplois, il est nécessaire qu'elle administre d'après les principes voulus par les lois, et qu'elle ne voie que l'ensemble de la patrie et des Français, sans s'occuper de ce qui avait lieu dans des temps qui ne sont plus. On ne doit jamais remonter un fleuve; aller contre son cours, est non-seulement téméraire, mais dangereux.

Le roi et son gouvernement ne trouvant dès-lors dans les nobles que des hommes sages, dévoués, et amis de leur pays, bien pénétrés du système qu'il convient de faire suivre à la direction des affaires, leur accorderont une confiance, qui leur est naturellement due, puisque leurs ancêtres ont déjà donné des gages certains de leur mérite au service de l'état.

Ainsi que les gentilshommes gravent dans leur cœur, et sur leur bannière, *le roi, la volonté du roi*, et leur prospérité est assurée. C'est d'ailleurs leur devoir, car par leur institution, et d'après les principes consacrés dans cette classe, jamais la volonté du roi ne doit subir d'interprétation, mais bien être exécutée aveuglément : or revenons à ces principes, et le corps entier reparaîtra avec éclat.

Il ne s'agit donc, pour atteindre ce but si désirable, que de faire entre soi le léger sacrifice de prétentions bizarres et folles, et de ne point s'entre-déchirer, parce que des familles auront cent ans ou deux cents ans de plus ou de moins de noblesse les unes que les autres.

Ce reproche d'ailleurs est déraisonnable et injuste ; c'est comme si l'on disait à un soldat qui s'est couvert de lauriers à Fontenoy : « Ces lauriers ne sont pas bons ; c'était » à Tolbiac, à Bouvines, ou Actium, ou à Pharsale, qu'il

» fallait les cueillir !.... » Les belles actions sont de tous les siècles et de tous les âges; trop heureux encore qu'on en trouve à honorer, à récompenser !...

Ainsi que la noblesse ne voie dans la noblesse que ses services et ses vertus, et qu'elle ne demande pas la date de son origine.

Le bon roi Stanislas disait, *« qu'il valait mieux citer » une vertu, que cent aïeux. »* Cette sentence de ce grand et généreux monarque doit mettre toute la noblesse de France d'accord entre elle ; qu'on la respecte sans cesse, et ces divisions causées par des puérilités feront place à une union d'où naîtront la force et la considération du corps entier.

D'un autre côté, les familles anoblies qui ont tant de vertus et de services à montrer, pour être honorées, ne doivent plus faire l'emploi des illusions, et des prétentions qu'elles ont mises en avant jusques ici ; c'est un ridicule extrême qui ternit la gloire dont leurs aïeux les ont couvertes. Il vaut mieux qu'elles fassent usage d'une franchise honorable, que de réciter des contes qui excitent toujours le rire amer, et la critique de ceux à qui elles les racontent si gravement.

Sous le gouvernement intermédiaire, les mots de *noblesse* et *généalogie* n'ont jamais été prononcés; et cela n'a pas empêché qu'une foule d'anciens gentilshommes n'aient été placés dans les postes les plus importants, dans les dignités les plus honorables. On estimait leur personne, leurs moyens d'administration, leur bravoure, et on ne leur demandait jamais le nombre de leurs aïeux. Le peuple et les soldats leur étaient soumis, et rendaient justice à leur mérite, avec la même franchise qu'ils admiraient le mérite des généraux ou des administrateurs qui étaient sortis de leur propre sein.

Le système politique embrassé aujourd'hui par tous les souverains de l'Europe, est d'employer les talents de tous leurs sujets indistinctement, dans quelque classe qu'ils aient pris naissance ; par conséquent la noblesse ne peut donc aspirer aux emplois publics qu'en montrant elle-même tous les talents exigés pour y arriver ; et, comme je l'ai dit plus haut, la chose lui sera facile, dès qu'elle voudra mettre en avant tous ses avantages, et faire cesser une désunion qui n'est basée que sur des préjugés qui ne font que l'affaiblir, et la montrer au peuple sous un aspect défavorable.

Du moment où la noblesse saura s'estimer entre elle, à raison des services que chaque famille aura rendus à l'état, et non pas à la mesure d'un thermomètre qui marque le temps, souvent incertain, de son origine, tous ses malheurs seront terminés, et elle arrivera au rang qu'elle doit nécessairement occuper dans les affaires publiques.

Les plus belles pages de notre histoire n'appartiennent-elles pas à ce corps illustre, depuis l'institution de la monarchie? Toutes les fondations de collèges, d'hôpitaux, et de maisons de charité, ne sont-elles pas faites par lui? N'a-t-il pas été de tout temps l'avant-garde de la nation dans les combats, dans les périls? Enfin, ses fastes ne répandent-ils pas la plus grande gloire sur cette belle France, qui ne pourrait lui reprocher tout au plus que quelques années d'inaction, quoique cependant il trouverait encore à citer les noms des Custine, des Hautpoult, des Davoust, des Kellerman, des d'Aboville, des Canclaux, des Lawriston, des Colbert, des Duroc, des Grouchy, des Marescot, des Gantheaume, des Saint-Sulpice, des Desaix, des Macdonald, parmi ces généraux célèbres que chérissent les Français, et qui ont gagné ces belles batailles qui flattent aujourd'hui l'orgueil de la nation, en la consolant de tous ses malheurs?

Ainsi donc, si un certain parti veut insinuer que la *noblesse est usée*, il est bien avéré et bien patent que les nobles ne le sont pas, et qu'ils ont bien toute la capacité, tous les moyens, qui honorent et distinguent les autres citoyens.

Car si, d'un côté, l'on nous montre des vieillards dont on ne sait respecter ni les blessures, ni les cheveux blanchis dans l'exercice des camps, et dans l'amertume du malheur, c'est à nous de montrer leurs enfants, pleins d'ardeur, de santé, de moyens, et qui certes portent dans leur âme autant de vaillance, et dans leur poignet autant de force, que les plébéiens. N'ont-ils pas l'honneur d'être nés Français comme les autres citoyens? et lorsqu'on a cet avantage commun, on est capable de le disputer au plus redoutable ennemi; et si la noblesse ne doit plus, ne peut plus parler de ses aïeux sous le rapport de la naissance, elle peut au moins s'enorgueillir de leurs vertus, et de leurs beaux faits militaires. C'est à ces jeunes gens qu'il appartient de se retremper dans ces vertus de leurs pères, et de faire voir aux autres classes de la nation qu'ils sont dignes d'une aussi illustre mémoire,

en déployant, soit aux armées, soit dans les fonctions publiques, tout le courage, toute la capacité, qui honorent généralement le peuple français.

Le bonheur et la prospérité de la noblesse dépendent donc entièrement de sa volonté ; qu'elle cesse de s'occuper des contes et des récits de son origine, qui ressemblent vraiment à des scènes de fantasmagorie, pour ne s'appliquer qu'à s'aimer, s'estimer et s'unir.

M. Lainé est mon élève ; je lui ai inculqué tous mes principes, et jamais un ouvrage fait pour détériorer la noblesse, ne sortira de sa plume. Il a cru devoir dire la vérité sur les origines, parce qu'une fois cette vérité établie et publiée, tous les aliments de la discorde, d'une fausse et folle ambition, sont anéantis, et la paix et l'estime renaissent dans la classe la plus illustre de la nation ; il ne faut donc pas pour éviter de froisser l'amour-propre, ou plutôt l'orgueil ridicule d'un très-petit nombre de familles, qu'un ouvrage qui doit remplir un but si important, soit interrompu.

Dans le manuscrit que j'avais acheté, sur les généalogies des familles nobles de France, et que j'ai cédé à M. Lainé, il se trouvait beaucoup d'anecdotes, de faits, dont la publication eût été très-douloureuse pour une infinité de ces familles ; je les ai supprimés moi-même, et n'en ai laissé aucune trace.

Je termine cette Notice en remerciant la noblesse de tous les égards qu'elle m'a témoignés, pendant les cinq années qui viennent de s'écouler, et que j'ai consacrées à des travaux qui la concernaient : les vœux que je forme pour son triomphe et sa prospérité seront accomplis, si elle veut adopter pour base de conduite les principes que je me suis permis de lui tracer ici, et que j'ai puisés dans une conscience pure, et dans une longue étude.

DE SAINT-ALLAIS.

Paris, 1er décembre 1818.

DICTIONNAIRE

VÉRIDIQUE

DES ORIGINES

DES MAISONS NOBLES OU ANOBLIES

DU ROYAUME DE FRANCE.

ABLEIGES, *comté*. Voyez MAUPEOU.

D'ABON, famille ancienne, originaire de Gap, en Dauphiné, où, dès l'an 1414, elle jouissait des priviléges accordés aux gentilshommes.

Elle descend de Pierre d'Abon (*Abonis*), notaire à Gap l'an 1412, époque où cet art, loin de déroger à la noblesse, était même un exercice noble. Jean d'Abon, son fils, fut compris comme noble dans la révision des feux de Freynouse de l'an 1457.

Malte. Elle a fourni un chevalier à cet ordre l'an 1500.

Armes : parti émanché d'or et d'azur de six pièces, les pointes arrondies.

D'ABOVILLE, famille très-ancienne, en Picardie, en Lorraine et en Normandie, originaire de cette dernière province, où elle est connue depuis le milieu du quatorzième siècle.

Services. Elle a produit des généraux d'artillerie, des officiers supérieurs, des commandeurs et des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Titre et *pairie.* La branche aînée de cette famille, établie en l'Ile-de-France, jouit du titre légal de *comte* et de la dignité de *pair.*

Armes : de sinople, au château crénelé d'argent, ma-

çonné, ouvert et ajouré de sable. La branche établie en Normandie porte le château girouetté d'argent.

ABRIAL, noblesse consacrée par la Charte constitutionnelle.

Titre. Celui de *comte.*

Pairie. Jean Baptiste, comte Abrial, a été élevé à la dignité de *pair* le 4 juin 1814.

Armes : coupé, au premier de gueules, au soleil d'or, mouvant de l'angle sénestre supérieur; au deuxième d'argent, à l'arbre terrassé de sinople.

D'ABZAC DE LA DOUZE, seigneurs de Mayac, du Villard, de Saint-Pardoux, de Pressac, de Falgueyrac, maison d'origine chevaleresque qui, par son ancienneté, est reconnue pour une des premières du Périgord.

Services. Elle a fourni des chevaliers de l'ordre du roi, des officiers généraux aux armées de terre et de mer, etc.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour en 1781, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. LA DOUZE, baronnie en Périgord, fut érigée en *marquisat,* par lettres de novembre 1615, registrées à Bordeaux en faveur de Gabriel d'Abzac, seigneur de Barrière et de la Cropte. (Tablettes historiques, t. IV, p. 50.)

Par le mariage de Gabriel d'Abzac avec Jeanne de Lastours, en 1591, cette maison est entrée en possession de la baronnie de Lastours, la première du Limosin.

Malte. Elle a donné des chevaliers à cet ordre depuis l'an 1549.

Prélature. Elle a fourni des prélats recommandables, entr'autres un archevêque de Narbonne.

Armes : depuis l'an 1394, cette famille, en vertu de convention matrimoniale, écartèle : aux premier et quatrième d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de six fleurs de lys d'azur, qui est de BONIFACE ; aux deux et trois de gueules, à la face d'or, qui est de WALS ; sur le tout d'argent, à la bande d'azur, chargée d'un besant d'or, à la bordure d'azur, chargée de neuf besants d'or, qui est d'ABZAC.

ACHARD DE FERRUS, de Sainte-Colombe, des Achards, de Bonvouloir, d'Argence, famille d'origine chevaleresque, de la province de Poitou, dont plusieurs branches se sont transplantées en diverses provinces.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers distingués, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

Malte: plusieurs chevaliers à cet ordre.

Titres. Dans plusieurs actes, brevets et commissions, elle jouit du titre de *marquis,* depuis nombre d'années.

Armes: les branches d'Avignon portaient : de gueules, à trois casques d'argent; la branche de Bonvouloir porte : d'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules : à deux fasces alizées du même brochantes sur le tout. Cimier, une hache d'armes.

ACLOCQUE DE SAINT-ANDRÉ et d'Hocquincourt ; cette famille a obtenu, en récompense de ses services et de son dévouement à la famille royale, des lettres de noblesse de S. M. Louis XVIII, le 11 novembre 1814.

Armes: la branche de Saint-André, établie à Paris, porte, tiercé en fasces, au premier de gueules, au lys au naturel, adextré d'un bouclier d'or; au deuxième d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cloches du même : au troisième d'argent, au palmier de sinople.

La branche d'Hocquincourt, établie en Picardie, porte : tiercé en fasces, au premier de gueules, au lys au naturel, senestré d'un chien couché d'argent, moucheté de sable; au deuxième d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cloches du même; au troisième d'or, à deux épées de sable, passées en sautoir.

ACQUET D'HAUTEPORTE et de Férolles, en Poitou. Cette famille descend de Pierre Acquet, sieur du Mont et de la Vergne, résidant en la généralité de Poitiers, anobli au mois de mai 1645, avec son fils René Acquet de Richemont, gendarme de la garde du roi, en conséquence de l'édit de mai 1643, portant anoblissement de deux personnes en chaque généralité du royaume, en mémoire de l'heureux avènement de S. M. à la couronne.

Services. Cette famille a fourni plusieurs officiers et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes: de sable, à trois paniers d'or.

DES ACRES, marquis de Laigle, très-ancienne maison de Normandie. Fevel, dans sa Cosmographie, rapporte qu'un François des Acres s'étant attaché à Guillaume le Conquérant, duc de Normandie, lorsqu'il conquit l'Angleterre, fut ensuite chargé par ce prince de conduire le secours qu'il envoyait à l'empereur, alors en guerre avec son

frère. Il ajoute que cet empereur, en récompense de ses services et de sa vertu, lui fit porter sur son écu *trois aigles de sable en champ d'argent.*

Malte. Jean des Acres de Laigle, du diocèse d'Évreux, fut reçu chevalier de Malte le 24 novembre 1610.

Services. Cette famille a fourni un lieutenant-général et un brigadier des armées du roi.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour, au mois de mars 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Jacques des Acres, seigneur de la Chapelle-Viel, obtint du roi Louis XIV, en récompense de ses services et de ceux de ses ancêtres, l'érection de sa baronnie de *Laigle*, la première du duché d'Alençon, en *marquisat*, par lettres-patentes du mois d'avril 1653, registrées en la chambre des comptes de France le 19 octobre 1640.

Armes : d'argent, à trois aiglettes de sable, au vol abaissé.

ACRES, Philippe Acres, seigneur des Acres, en Bretagne, fut anobli par lettres du 16 février 1597, expédiées le 28 septembre suivant pour services rendus dans les guerres.

D'ADAOUST, en Provence, famille anoblie par des charges du parlement d'Aix. Elle remonte à Laurent d'Adaoust, lequel acheta un office d'audience et secrétaire en la chancellerie de Provence le 16 juin 1654.

Armes : d'azur, au chevron d'or, chargé d'un lion du même; au chef d'argent, chargé de trois étoiles de gueules.

AGADÈS, pays en Languedoc qui avait anciennement le titre de *vicomté* et dont la ville d'Agde était la capitale. *Boson,* premier vicomte de l'Agadès, mourut en 921; Bernard-Afton, cinquième vicomte d'Agde et de Nismes, donne en 1187 le vicomté d'Agde à l'évêque Pierre, qui obtint la ratification de ce don du comte de Toulouse, alors seigneur féodal. C'est depuis ce temps que les *évêques* d'Agde étaient seigneurs temporels de la ville d'Agde et qu'ils prenaient la qualité de *comte d'Agde*. Le comté de ce nom échut au roi de France, Philippe le Hardi, en 1271, la même année que les autres états de la maison de Toulouse, et ces divers états furent réunis à la couronne par le roi Jean, en 1351.

D'AGAY, famille ancienne de Franche-Comté, remon-

tant filiativement à Hugues d'Agay, écuyer, officier de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui l'anoblit en 1463.

Services. Elle a fourni des magistrats à la chambre des comptes de Franche-Comté; des gouverneurs de places, des officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titre. Marie-François-Bruno d'Agay, chevalier, seigneur de Myon, de Villiers et de Mutigney, fut créé *comte* par lettres-patentes de l'an 1766.

Malte. Cette famille est entrée dans cet ordre en 1773.

Armes : d'or, au lion de gueules; au chef d'azur.

AGEN, ville avec titre de *comté*, en Guienne; *l'évêque d'Agen* prenait la qualité de seigneur et *comte d'Agen* depuis que Gombault, fils de Garcias, duc de Gascogne, et son fils légitime, Hugues, tous deux seigneurs et comtes d'Agen, en ont été successivement évêques.

AGÉNOIS, province dans la Guienne, qui a pris son nom d'Agen, sa capitale. Elle avait titre de *comté;* Louis XIII l'engagea au cardinal de Richelieu, et c'est sous ce titre que ses descendants en ont joui. Armand-Désiré Wignerot du Plessis Richelieu, né le 1er novembre 1761, portait le titre de *duc* d'Agénois.

AGIS, *voyez* SAINT-DENIS.

AGIMONT, *voyez* LOS.

D'AGOULT, maison d'origine chevaleresque, des plus anciennes et des plus illustres de Provence, qui a donné origine à la maison de Simiane. Elle était en possession de la seigneurie d'Apt dès l'an 993, que vivait Humbert, seigneur d'Agoult. Son arrière-petit-fils, Rambauld d'Agoult, seigneur d'Apt, de Gordes, de Caseneuve, etc., épousa Sancie, qui se remaria ensuite à Guillaume d'Omelas III (de Montpellier), comte d'Orange. Le Laboureur et le P. Robert pensent qu'elle était héritière de la maison de Simiane, dont les descendants de Rambauld prirent le nom et les armes. Guiran, seigneur d'Apt, son fils aîné, continua la maison de Simiane, et Bertrand-Rambauld, second fils de Rambauld, fut seigneur de Gordes et de la vallée de Sault, au diocèse de Carpentras, et fonda la maison d'Agoult, répandue dans diverses provinces méridionales de la France.

Services. Cette maison a produit un grand chambellan du royaume de Naples, un amiral des mers du Levant,

un maréchal et des grands sénéchaux de Provence, des ambassadeurs, des chambellans du roi René, des gentilshommes de la chambre du roi, des chevaliers des ordres, des commandants d'armées, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des gouverneurs de places, etc.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour en 1770 et 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Malte. Cette maison a fourni des chevaliers et commandeurs à cet ordre dès 1571.

Prélature. Elle a produit un archevêque d'Aix.

Titres. Oliéres, seigneurie érigée en *marquisat,* en faveur de Joseph d'Agoult, fils de Pierre et de Marguerite de Forbin de Soliers, par lettres du mois de mars 1689, registrées à Aix le même mois.

Sault. Cette ancienne baronnie en Provence, inféodée l'an 1178 par l'empereur Frédéric Barberousse à Raimond, et dont Isnard, son fils, reçut l'investiture, l'an 1204, de l'empereur Philippe, passa l'an 1503 dans la maison de Montauban, après la mort sans enfants de Raimond d'Agoult, baron de Sault et de la Tour d'Aigues, dont la sœur, Louise d'Agoult, épousa Claude de Montauban, baron de Saint-André en Beauchêne. Leur fils, Louis de Montauban, devenu baron de Sault, prit le nom et les armes d'Agoult, et fut père de François, en faveur de qui la baronnie de Sault fut érigée en *marquisat* par lettres du 22 avril 1561, registrées au parlement le 10 octobre suivant.

Montmaur, une des quatre premières baronnies du Dauphiné, et les baronnies de *Beaumont* et de *Pesme,* ont été possédées par cette maison.

Armes : d'or, au loup ravissant d'azur, lampassé et armé de gueules.

Voyez Montauban, Pontevès, Simiane.

AGUENIN dit le DUC, seigneur de Vilvaudé; famille de robe, anoblie en 1402. *Voyez* le Duc.

Blanchard en donne la généalogie depuis Gui Aguenin, de la ville de Tonnerre, qu'il qualifie gentilhomme ordinaire de la chambre du duc de Bourgogne, mais qui fut le médecin de ce prince. Il fut anobli, ainsi que Jean et Jacques Aguenin, ses frères, et Jeanne Aguenin, leur sœur, au mois d'octobre 1402.

Services. Elle a fourni un grand nombre de magistrats au parlement et à la chambre des comptes.

Armes : de gueules, à trois chevrons, accompagnés de trois besants, le tout dor; au chef du même.

D'AGUESSEAU. François d'Aguesseau, marchand, puis échevin d'Amiens, fut anobli par lettres de l'an 1597, registrées en la cour des aides le 9 août 1613, pour avoir contribué à la réduction de cette ville à l'obéissance du roi.

Si cette famille ne remonte pas son berceau dans une origine chevaleresque, elle trouvera le germe d'un orgueil bien légitime dans les grands hommes qu'elle a produits, et dont le nom décore les plus belles pages de l'histoire de France.

La classe plébéienne est trop fière des familles qui sont sorties de son sein, et qui se sont élevées par leur propre mérite et leurs grands services, pour en laisser perdre la mémoire. La maison d'Aguesseau ne peut concevoir aucun chagrin de rencontrer son origine dans le commerce, et dans l'échevinage, car elle sait que la naissance tient au hasard, et que l'illustration due à des services éclatants inspire seule la vénération des peuples. Il y a des familles beaucoup plus anciennes qu'elle, dans l'ordre de la noblesse, qui ne balanceraient pas à changer cette ancienneté, nulle, pour l'état, contre les services de cette maison; le nom d'*Aguesseau* est connu dans toute l'Europe, et partout les premiers magistrats le citeront pour modèle.

La France n'oubliera jamais le fameux hiver de 1709. Henri-François d'Aguesseau, procureur général au parlement de Paris (et depuis chancelier), fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la sauver des extrémités de la famine. Il fit renouveler des lois utiles, réveilla le zèle de tous les magistrats, et porta sa vue sur toutes les provinces. Sa vigilance et ses recherches décrouvrirent tous les amas de blé qu'avait faits l'avarice pour s'enrichir du malheur public. Consolateur des peuples, il savait résister au souverain en ce qu'il pensait être contraire aux droits de la nation et aux libertés de l'Eglise gallicane. Il attacha tant de prix à ces libertés, qu'il refusa constamment à Louis XIV et au chancelier Voisin de donner ses conclusions pour une déclaration en faveur de la bulle *Unigenitus*. Il fut soutenu dans cette résistance par son épouse qui lui dit, lorsqu'il partit pour Versailles où il était appelé par Louis XIV pour traiter cette affaire : « *Allez ;*

oubliez, devant le roi, femme et enfants. Perdez tout, hors l'honneur. »

Honneurs de la cour. Cette famille a joui des honneurs de la cour en 1783 et 1785.

Titre. Elle est en possession du titre légal de *marquis.*

Pairie. En 1814, S. M. a élevé cette famille à la dignité de *pair.*

Armes : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six coquilles d'argent, trois, deux et une.

AIGUILLON, *voyez* du Plessis-Richelieu.

AILHAUD de Meouille, du Castellet, en Provence. Cette famille remonte à noble Pierre Ailhaud, damoiseau, vivant le 4 avril 1334. La seconde branche, issue de noble Laurent Ailhaud, ayant omis, pendant trois générations, de prendre la qualité de noble, s'est pourvue de l'office de secrétaire du roi, maison et couronne de France, en 1745 et 1757.

Jean Ailhaud, seigneur de Vitrolles, du Castellet et de Montjustin, fut un médecin tellement célèbre, qu'on l'appelait le *nouveau Salomon, sauveur des hommes, le premier des médecins.* Il mourut secrétaire du roi, le 30 août 1756.

Armes : de gueules, à trois têtes de lion arrachées d'or; au chef d'azur, chargé d'un soleil du second émail.

d'AILLY, maison d'origine chevaleresque, des plus anciennes et des plus illustres de Picardie, où elle est connue depuis l'an 1090, et où elle possédait depuis l'an 1343 la terre de Pequigni et la vidamé d'Amiens. L'héritière de la branche aînée de cette maison les porta, l'an 1620, dans la maison d'Albert de Chaulnes.

Outre la branche aînée, on distingue encore celles de Varenne, de Sains, d'Ignaucourt, de Bellonne, d'Aresnes, de la Mairie, etc., etc. Cette dernière est la seule qui ne soit pas éteinte. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1770

Armes : de gueules à deux branches d'alizier d'argent en couronne, les extrémités inférieures et supérieures passées en sautoir; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.

AIX, *baronnie* en Dauphiné, au diocèse de Valence, parlement et intendance de Riom.

des AIX, *voyez* Dubuysson.

Le chef échiqueté a de tout temps fait les armes distinctives de cette maison ; les branches d'alizier ont été ajoutées depuis ; et les vidames d'Amiens les ont prises et quittées alternativement dans leurs sceaux.

ALAIS, ville et ancienne *baronnie* en Languedoc, capitale des Cévennes, ayant titre de *comté*. Le comte d'Alais avait la première place fixe et la première voix aux états du Languedoc ; ce comté a été possédé par la maison de *Bourbon-Condé*.

D'ALBAN, *voyez* VERGNETTE.

ALBERT, noblesse consacrée par la Charte.

Services. Un lieutenant-général, commandant de la Légion-d'Honneur.

Titre. Celui de *baron*.

Armes : coupé, au premier de sable, à la grenade enflammée d'or, cantonnée de quatre étoiles du même ; au deuxième d'azur, à deux faux passées en sautoir et affrontées d'or ; à la gerbe du même brochante.

ALBERT DE LUYNES et de Chevreuse, maison très-illustre, qui a possédé les plus grandes charges de l'état. D'après les faits énoncés dans le mémoire du parlement contre la chambre des pairs (Vie privée de Louis XV, p. 177), il appert qu'Honoré Albert était avocat à Mornas, petite ville du comtat Venaissin, où les avocats étaient qualifiés nobles. La fortune de cette maison fut prompte et considérable. Charles, fils aîné d'Honoré, fut duc de Luynes, pair, grand fauconnier, garde des sceaux et connétable de France. D'abord page de Louis XIII, il gagna les bonnes grâces de ce prince en dressant des pigrièches à prendre des moineaux, et parvint, en 1621, à la dignité de connétable, *sans savoir*, disait Mayenne, *ce que pesait une épée*. Ce favori s'acquit un tel ascendant sur l'esprit du monarque, qu'à la porte de l'hôtel où il demeurait avec ses deux frères, on avait affiché, *à l'hôtel des trois rois*.

Honoré d'Albert, second fils d'Honoré, dut sa fortune à son frère le duc de Luynes, qui lui fit épouser, en 1619, Charlotte d'Ailly, comtesse de Chaulnes. Il fut fait maréchal de France en 1620, et duc et pair l'année suivante. Une condition de son contrat fut qu'il porterait le nom et les armes de la famille de sa femme. Après la mort du duc de Luynes, il se soutint dans ses biens et sa faveur

par son assiduité auprès du cardinal de Richelieu. Il décéda le 30 octobre 1649.

Léon d'Albert, troisième et dernier fils d'Honoré, devint, par l'influence de son frère aîné, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Blaye, duc de Luxembourg, prince de Tingri, par le mariage qu'il lui fit contracter, en 1620, avec Marguerite-Charlotte de Montmorency, héritière de ces duché et principauté. *Voyez* CHAULNES, CHEVREUSE et LUYNES.

Armes : branches de Luynes et de Chevreuse : écartelé, aux premier et quatrième d'or, au lion couronné de gueules, qui est d'ALBERT ; aux deuxième et troisième contr'écartelés ; les premier et quatrième de BOURBON-SOISSONS ; les deuxième et troisième de MONTMORENCY-LUXEMBOURG ; et sur le tout de ce dernier écartelé de gueules, au pal d'argent, chargé de trois chevrons de sable, qui est de NEUCHATEL.

Branches d'Ailly et de Chaulnes : de gueules à deux branches d'alizier d'argent, les extrémités passées en sautoir ; chargées à la partie supérieure d'un écusson d'or, au lion couronné de gueules ; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.

Les preuves faites par le connétable, lorsqu'il fut nommé chevalier des ordres du roi, remontent jusqu'à Thomas Alberti, viguier du Pont-Saint-Esprit, son quatrième aïeul ; et depuis des auteurs nationaux et étrangers se sont efforcés de faire à ce connétable une généalogie qui lui donne une origine commune avec les Alberti d'Italie, seigneurs de Caténaia.

ALBERT, ville en Picardie, avec titre de *marquisat*, sur la rivière d'Encre, à trois lieues de Bapaume. Ce marquisat fut acquis de la maison d'*Albert de Luynes*, le 18 mai 1695, par *Louis-Alexandre de Bourbon*, comte de Toulouse, amiral de France, qui en a joui jusqu'à sa mort arrivée le 1er décembre 1737.

ALBERT, marquis de Fos, en Provence; famille ancienne, issue de Pierre Alberti, fils de noble Jean Alberti, de la ville de Nice, qui vint s'établir en Provence sous le règne du roi René, dont il fut d'abord le secrétaire. Il en fut honoré dans la suite de diverses commissions importantes. Ses descendants ont presque tous exercé des charges dans le parlement et la chambre des comptes de Provence, soit d'auditeur, de conseiller, d'archivaire, et enfin de président.

Elle a formé les branches de Sainte-Croix et de Saint-Martin.

Titre. Fos-Amphoux, seigneurie érigée en *marquisat* par lettres du mois de juin 1729, registrées en octobre suivant, en faveur d'Antoine d'Albert, président à mortier au parlement de Provence.

Malte. Cette famille a fourni un chevalier de Malte, en 1697, qui fut depuis commandeur.

Armes : de gueules, à trois croissants d'or.

D'ALBERT DE ROQUEVAUX, dans la même province, famille de robe, originaire d'Aubagne, qui se prétend également issue des Alberti de Florence, et en porte les armes; mais on sait qu'elle descend de François Albert, qui eut l'honneur de loger, dans son hôtellerie, le roi François Ier, lorsqu'il passa par Aubagne pour faire fortifier Marseille contre l'armée du duc de Bourbon, qui allait en faire le siège. Il rendit quelques services aux lieutenants-généraux du roi en leur fournissant tous les chevaux qu'il tenait, pour les postes, dont on fit une compagnie de cavalerie composée de gentilshommes du canton. Joseph d'Albert, fils de François, acquit une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, de la création de la reine Catherine de Médicis; et, en 1610, il fit ériger en arrière-fief, sous le nom de *Roquevaux,* une maison de campagne qu'il avait au territoire d'Aubagne.

Services. Elle a fourni des conseillers au parlement de Provence.

Armes : d'azur, à quatre chaînes d'or, mouvantes des angles de l'écu, et réunies en cœur à un anneau d'argent.

D'ALBERT DE SILLANS, en Provence, famille qui tire son origine d'Antoine d'Albert, contrôleur général des finances en Provence, lequel acquit, l'an 1564, la terre de Regusse.

Services. Elle a fourni des officiers de terre et de mer.

Malte. Elle a été admise dans cet ordre en 1733.

Armes : échiqueté d'or et d'azur; au chef d'argent, chargé de trois demi-vols de sable.

D'ALBERTAS, en Provence, très-ancienne famille originaire d'Italie. Selon la critique du Nobiliaire de Provence *(in-fol. manusc. à la bibl. de l'Arsenal, t.* 1),
« Elle fut transplantée en France par Antoine Albertas,
» l'an 1360; c'était un riche négociant d'Albe, qui, n'ayant

» pas d'enfants, établit un de ses neveux (Jean Albertas) » à Apt, par le mariage de Catherine *Roque* (1), fille unique et héritière de Sébastien Roque, riche tanneur, » avec lequel Antoine Albertas faisait un grand commerce » de peaux. La branche issue de ce mariage subsiste encore à Apt. » *Voyez* BAUSSET.

Services. Elle a produit grand nombre d'officiers de terre et de mer, des capitaines de cinquante et de cent hommes de guerre, des capitaines de vaisseau, des conseillers et présidents en la cour des comptes de Provence, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, etc.

Titres. Elle est en possession de la *pairie* et de la qualité de *marquis.*

Elle était également en possession du titre de *baron* de Dauphin, depuis l'an 1654; et du *marquisat de Bouc*, depuis l'an 1705.

Malte. Elle a fourni plusieurs chevaliers, baillis et commandeurs de cet ordre, depuis l'an 1617.

Armes : de gueules, au loup ravissant d'or.

D'ALBIGNAC, famille d'origine chevaleresque, de la province de Languedoc. Elle remonte filiativement à Geoffroi d'Albignac, damoiseau, qui vivait en 1294.

Services. Elle a produit des officiers de terre et de mer.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : écartelé, aux premier et quatrième d'azur, à trois pommes de pin d'or; au chef du même; aux deuxième et troisième de gueules, au lion d'or. Elles sont prises sur les preuves que cette famille fit lors de la recherche en Languedoc, où elle fut maintenue en 1669.

D'ALBIS, famille ancienne du Rouergue, qui prouve une filiation suivie depuis Laurent d'Albis, docteur ès-droits et avocat en la ville de Saint-Affrique, seigneur de Gissac et de Boussac, vivant en 1639.

Services. Elle a produit des capitaines et des officiers supérieurs distingués, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : d'azur, au cygne d'argent, accompagné en chef d'un croissant accosté de deux étoiles, le tout du même.

D'ALBON, illustre et ancienne maison d'origine souve-

---

(1) Nommée Catherine *de la Roque*, par d'Hozier (Registre V, article Albertas), qui la dit d'une famille noble de Provence!

raine, qui a été la souche des premiers dauphins de Viennois, des comtes de Forez et des sires de Beaujeu. Elle subsiste encore en différentes branches.

Services. Elle a produit un maréchal de France, Jacques d'Albon, marquis de Fronsac, connu sous le nom de maréchal de Saint-André, qui se rendit si célèbre par ses exploits et la faveur du roi Henri II; il fut tué à la bataille de Dreux, en 1562. Elle compte en outre nombre de chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cent et de deux cents hommes d'armes; des gouverneurs de places et de provinces.

Titre. La seigneurie d'*Albon*, au diocèse de Vienne, était décorée du titre de *comté* dès l'an 1040.

Honneurs de la cour. En 1772 et 1786, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Malte. Elle a donné des chevaliers à cet ordre dès l'an 1595.

Lyon. Elle a produit un très-grand nombre de comtes de Lyon, depuis l'an 1363.

Brioude. Elle a produit des chanoines-comtes de Brioude dès 1484.

Prélature. Elle a fourni, entr'autres prélats recommandables, un archevêque d'Arles, puis de Lyon.

Armes : de sable, à la croix d'or.

ALBI, ville considérable du Languedoc, au diocèse de Toulouse, que le comte Raimond III possédait à titre de *comté*, en 936. Guillaume IV, comte de Toulouse, dont il fut le trisaïeul, prenait aussi le titre de comte d'Albi, en 1080.

ALBRET, ancienne et illustre maison souveraine qui tire son nom de la sirerie d'Albret, dans les Landes de Gascogne; la branche aînée des rois de Navarre et princes de Béarn se fondit en 1548 dans la maison de Bourbon par le mariage de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, avec Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, qu'elle fit père du roi Henri IV. Les autres branches s'éteignirent en 1676.

Armes : de gueules plein.

L'ancienne *vicomté d'Albret* fut érigée par François Ier, l'an 1550, en *duché*, en faveur de Henri Ier, sire d'Albret, qui avait épousé Marguerite, sœur de ce monarque. Henri IV réunit le duché d'Albret à la couronne, en 1589. Louis XIV l'en démembra l'an 1652, et le donna, avec ses dépendances, au duc de Bouillon, en échange des prin-

cipautés de Sedan et de Raucourt, à la charge que le duc n'aurait rang et séance que du 20 février 1652.

ALBUFÉRA (duc d'), *voyez* Suchet.

ALÈS de Corbet, en Touraine, en Blésois, en Dunois, en Picardie, etc.

Cette famille est très-ancienne; elle prouve une filiation suivie depuis Jean Alès, écuyer, seigneur de Corbet en Touraine, qui était homme d'armes l'an 1452.

Services. Elle a fourni un maréchal de camp.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent accompagnée de trois merlettes du même.

ALESME, seigneur de *Parempuire*, du *Peyrat*, etc.; famille noble et ancienne de Guienne, connue dès le milieu du treizième siècle.

Services. Elle a produit un grand nombre de personnages distingués dans la magistrature au parlement de Bordeaux.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent; au chef cousu de sable, chargé de trois molettes d'éperon d'argent.

d'ALEYRAC, *voyez* Salvaire.

ALFONSE, en Languedoc, famille anoblie en la personne de Jean Alfonse, natif d'Avignon, à qui François Ier accorda des lettres-patentes de noblesse au mois de mars 1540, registrées le 23 juin 1541, en récompense de ses services militaires.

Services. Elle a produit plusieurs officiers et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à deux ours affrontés d'or, soutenant une fleur de lys du même.

d'ALIGRE, ou Haligre, selon le P. Anselme; famille illustrée et anoblie par de grandes charges, et par des hommes célèbres. Elle remonte à :

I. Jean *Haligre*, premier du nom, mesureur au grenier à sel de Chartres, lequel fut père de :

1° Guillemin, qui suit;

2° Richard Haligre, qui épousa Jeanne Moterel, dont il eut Jean Haligre, marchand tanneur à Chartres, qui de deux femmes ne laissa qu'une fille, Jeanne Haligre, femme d'Antoine Pailler, marchand à Chartres;

3° Olivier Haligre, qui fut père de Jean Haligre, mar-

chand drapier à Chartres. De Marie Pioche, sa femme, il eut un fils, Guillaume Haligre, apothicaire à Montpellier, puis huissier des généraux des aides en ladite ville; et quatre filles;

4° Jean Haligre, qui a fait une branche à Chartres.

II. Guillemin *Haligre*, bourgeois de Chartres, épousa Marguerite Savard, dont il eut:

1° Michel, qui continua la branche aînée;

2° Jean, mort sans enfants;

3° Guillaume Haligre, mesureur au grenier à sel de Chartres, marié avec Anne Bouffier, fille de Pierre, receveur des tailles. Il eut plusieurs enfants qui ont fait souche à Chartres;

4° Etienne, dont l'article suit;

5° Quatre filles.

III. Etienne *Haligre*, premier du nom, seigneur de Chonvilliers, greffier à Chartres, épousa Jeanne Edeline, de la ville de Nogent-le-Roi, rapportée avec son mari dans les lettres d'anoblissement mentionnées ci-après. Etienne en eut:

1° Raoul, dont l'article suit;

2° Florent Haligre, mort sans enfants;

3° Jean Haligre, chanoine de Chartres:

4° Gerard Haligre, receveur des domaines à Chartres;

5° Claude Haligre (et non pas Jean), seigneur de la Brosse et du Verger, valet de chambre du roi, anobli le 2 octobre 1548. Il épousa Marie le Lieur, dont il eut Jean Haligre, écuyer, seigneur de la Brosse, l'an 1582, marié avec Marie d'Auvergne, fille de François, conseiller au trésor, sieur de Dampont. Il en eut François Haligre, baron de la Brosse, époux d'Anne de Beaufils de Villepion;

6° Trois filles mariées dans les familles Hesselin, Poquet et Joly.

IV. Raoul *Haligre*, seigneur de Chonvilliers, greffier de Chartres, épousa Jeanne Lambert, fille de Pierre Lambert et de Jeanne du Sauzay de Pontgoen. Elle vivait encore le 26 avril 1599. Il fut père du premier chancelier d'Aligre, dont descend toute cette illustre maison.

Services. Elle a produit deux chanceliers de France, des lieutenants-généraux, des conseillers d'état, des présidents au parlement de Paris, des commandeurs de Saint-Louis, etc.

Malte. Elle a donné des chevaliers à cet ordre depuis 1631.

Titre. Elle est en possession du titre de *marquis.*

Pairie. Elle a été élevée à la pairie en 1814.

Armes : burelé d'or et d'azur; au chef d'azur, chargé de trois soleils d'or.

Il ne faut pas que la malignité s'empare de cet article, comme d'une proie qui lui soit offerte ; ce n'est pas du tout l'intention de l'auteur: forcé, d'après son plan, et le vœu du public, de montrer l'origine de chaque famille noble, il ne croit pas déverser sur celles qui ont pris leur source dans la classe plébéienne, une espèce de discrédit, en mettant la vérité dans son plus grand jour. La maison d'Aligre ne peut au contraire que s'enorgueillir de s'être élevée, par ses talents et son mérite, aux premières dignités de la magistrature, et l'auteur présume trop bien de ses sentiments pour voir dans son origine rien qui puisse l'affliger.

ALLEMAND, maison d'origine chevaleresque, comptée parmi les premières et les plus anciennes du Dauphiné. Elle est issue de Raoul Allemand, sixième fils de Raoul, prince de Faucigni, qui vivait l'an 1125. Cette maison a formé jusqu'à vingt-cinq branches, dont le plus grand nombre fut établi en Dauphiné, comme celles de Rochechinard, de Montmartin, sorties de la branche d'Uriage; d'autres en Bugey, comme les seigneurs d'Arbent et de Mornay; et d'autres en Franche-Comté, telles que celle des seigneurs de Montejeffon. En 1455, il y eut un concordat fait entre quinze branches, en présence de Siboud Allemand, évêque et prince de Grenoble, par lequel, entr'autres choses, il fut convenu que toutes les branches prendraient ou ajouteraient à leurs armes celles de la branche de Valbonnais, qui était l'aînée. De cette maison était Louis Allemand, cardinal du titre de Latran, archevêque d'Arles et comte de Lyon, béatifié par le pape Clément VII, le 9 avril 1527, soixante-dix ans après sa mort.

Services. Elle a produit des commandants d'armées, des officiers, des conseillers et des chambellans de nos rois, etc.

Titre. Erection de la seigneurie d'*Uriage* en Dauphiné, en *baronnie*, au mois de février 1494, en faveur de Soffrei Allemand, fameux dans l'histoire sous le nom de capitaine *Molar.*

Malte. Elle a produit des chevaliers de cet ordre depuis 1499.

Lyon. Elle a fourni des chanoines-comtes de Lyon dès l'an 1375.

Prélature. Elle compte un cardinal et des évêques de Cahors et Grenoble.

Armes : de gueules, semé de fleurs de lys d'or; à la bande d'argent, brochante sur le tout.

La branche de Puvelin écartelait : aux premier et quatrième d'azur, au chef d'argent; au lion de gueules, lampassé, armé, vilené et couronné d'or, brochant, qui est de ROCHECHINARD; aux deuxième et troisième d'or, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules, qui est d'URIAGE; sur le tout de VALBONNAIS.

Les Allemand, sieurs du Molard et de Montrigaud, sortent de Jean Allemand, fils naturel, mais légitimé, de Claude Allemand, baron d'Uriage. Ils portent : de gueules, au lion d'or.

D'ALLEMANS, *voyez* DU LAU.

ALLEMOGNE, *voyez* CONZIÉ.

ALLEVARD, *comté*, voyez BARRAL.

D'ALLONVILLE, famille d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre d'Allonville, en Beauce, à deux lieues de Chartres. Elle se divisa en trois branches sous Louis XI, savoir : 1° celle d'*Oisonville*, qui subsiste; 2° celle de *Louville*, éteinte en 1732; 3° celle de *Reclainville*, qui subsiste en Beauce.

Services. Elle a fourni un grand-maître des eaux et forêts de France, des capitaines de compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre, des chambellans et gentilshommes de nos rois, des gouverneurs de places, des maréchaux de camp et d'autres officiers distingués.

Honneurs de la cour. Cette famille a obtenu les honneurs de la cour en 1787 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. On ne trouve point d'érection concernant cette famille; mais sa présentation à la cour a eu lieu sous les titres de *baron* et de *comte* d'*Allonville.*

Malte. Elle est entrée dans cet ordre dès 1524.

Armes : d'argent, à deux fasces de sable.

D'AMBRUGEAC, *voyez* VALLON.

D'ALMERAS, famille originaire du Languedoc, où elle

exerçait les charges municipales et de robe au milieu du dix-septième siècle.

Titre. Celui de *baron*, consacré par la charte.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur; et, sous Louis XIV, un lieutenant-général des armées navales.

Armes : écartelé, au premier de sable à la tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée du champ; aux deuxième et troisième d'azur, au lion d'or; au quatrième de sinople, à la bande d'argent.

D'ALOIGNY, en Poitou, en Berri, en Périgord, maison d'origine chevaleresque, des plus anciennes et des plus illustres de la province de Poitou, dont elle est originaire, et qui paraît avoir pris son nom du château et de la seigneurie d'Aloigny, relevant de la vicomté de Châtellerault.

Services. Elle a produit un maréchal de France, un capitaine des gardes, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et plusieurs personnages d'une très-grande distinction.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour en 1787, d'après les preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La *Groye*, seigneurie dans le Châtelleraudais, qui, unie avec celles de Marigni, du Chesne, d'Ingrande et d'Oyre, fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de janvier 1661, en faveur de Louis d'Aloigny, sénéchal de Châtellerault.

La branche de Rochefort a possédé la baronnie de Craon, et l'aîné de cette branche, éteinte en 1701, était, en vertu de cette possession, premier baron d'Anjou.

Armes : de gueules, à cinq fleurs de lys d'argent.

La branche d'Aloigny-Rochefort portait : de gueules, à trois fleurs de lys d'argent.

D'AMBLY, famille d'origine chevaleresque, de la province de Champagne, qui s'est divisée en quatre branches. Elle prouva une filiation suivie depuis l'an 1236.

Services. Elle a produit des maréchaux de camp, des gouverneurs de place, des colonels et autres officiers des armées du roi, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Honneurs de la cour. Cette famille a obtenu les honneurs de la cour en 1787 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La terre et seigneurie d'*Ambly*, dans le Ré-

thelois, en Champagne, a été érigée en *marquisat*, au mois de novembre 1768, en faveur de Claude-Jean-Antoine d'Ambly, maréchal de camp.

Armes : d'argent, à trois lionceaux de sable, lampassés de gueules.

AMBRES, *marquisat*, voyez Gelas, Voisins.

AMEILH, noblesse consacrée par la charte.

Services. Un maréchal de champ, chevalier de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'Honneur.

Titre. Celui de *baron.*

Armes : écartelé, au 1 d'azur, à la harpe d'or; aux 2 et 3 de gueules, au centaure d'argent la tête contournée, lançant de son arc une flèche à senestre du même émail; au 4 de sinople, au sauvage d'or, la massue sur l'épaule.

AMELINE de Cadeville, famille de Bretagne, anoblie dans la personne de Nicolas Ameline, en 1698.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers et chevaliers de Saint-Louis.

Armes : bandé d'argent et de gueules de huit pièces; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

AMELOT, famille illustrée par le barreau, et anoblie par Henri III, le 7 décembre 1580, en la personne de Jean Amelot, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes de son hôtel, en considération de ses services. Il était fils de Jacques Amelot, avocat au parlement, lequel avait pour père Jean Amelot, marchand à Orléans, en 1502.

Services. Elle a produit un grand nombre de magistrats célèbres.

Titres. Erection de la seigneurie de *Mauregard* en *marquisat* par lettres du mois d'août 1651, registrées, en faveur de Jacques Amelot, premier président de la cour des aides.

Erection en *marquisat* de la seigneurie de *Gournay* unie à celles de Neuvy, de l'Epinette et de Contrecourt, par lettres du 26 avril 1693, registrées le 29 du même mois, en faveur de Jean Amelot, président au grand conseil, puis maître des requêtes honoraire.

Servon, en Brie, seigneurie érigée en *comté*, par lettres du mois de décembre 1681, registrées au parlement le 5, et à la chambre des comptes le 8 mai 1683, en faveur de Charles Amelot de Gournay, maître des requêtes.

Malte. Elle a été admise dans cet ordre dès 1668.

Prélature Elle a produit un archevêque de Tours.

Armes : d'azur à trois cœurs d'or, surmontés d'un soleil du même.

AMEY, noblesse consacrée par la charte.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis.

Titre. Celui de *baron.*

Armes : coupé, au 1 d'argent, à la tour donjonnée de sable, maçonnée du champ; au 2 d'azur, à trois têtes de léopard d'or.

D'AMOY, *voyez* GUILLARD.

D'AMPHERNET, ou D'ANFERNET, famille d'origine chevaleresque de la province de Normandie. La Roque fait mention d'un Guillaume d'Anfernet, trésorier des guerres en 1383.

Services. Elle a fourni plusieurs magistrats et officiers distingués, et des chevaliers de Saint-Louis.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette famille a été présentée en 1784 et 1786, sous les titres de *marquis* d'Amphernet de Pont-Bellanger, et de *vicomte* de Pont-Bellanger. Elle a été précédemment maintenue en 1667, sous le titre de *baron* de Montchauvet et de Pont-Bellanger.

Armes : de sable, à l'aigle éployée au vol abaissé d'argent, becquée et membrée d'or.

D'ANCEL, en Normandie, famille anoblie au mois d'avril 1574, pour mille écus de finance, dans la personne de Gilles d'Ancel, seigneur de Quineville, au diocèse de Coutances; lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Côtentin.

Armes : d'argent, à la fasce d'azur, sommée d'un lion issant de gueules, et accompagnée en pointe de trois trèfles de sinople, 2 et 1.

D'ANCEZUNE, maison d'origine chevaleresque du comtat Venaissin, remontant à Guillaume d'Ancezune, chevalier, co-seigneur d'Orange et de Caderousse, qui vivait l'an 1080.

Services. Elle a fourni un connétable de Provence, un panetier du roi, des chevaliers de l'ordre, des lieutenants-

généraux de l'artillerie de France, des ambassadeurs, des gouverneurs de place, des brigadiers des armées, et plusieurs autres officiers de marque.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1738, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Concession du titre héréditaire de *duc* de *Caderousse*, accordée par le pape Alexandre VII, en 1663, à Just-Joseph-François d'Ancezune-Cadart de Tournon, marquis du Thor.

Erection en *marquisat* de la seigneurie de *Cadolet*, l'an 1622, par le roi Louis XIII, en faveur de Jean-Vincent d'Ancezune-Cadart, seigneur de Caderousse, aïeul du précédent, qui avait eu l'honneur de recevoir ce monarque dans son château de Caderousse.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers, baillis et commandeurs de Malte, dès l'an 1618.

Prélature. Elle a produit des archevêques, évêques et prélats distingués.

Armes : de gueules, à deux dragons monstrueux d'or, à face humaine, affrontés; tenant du pied dextre leur barbe terminée en serpents qui se rongent le dos; chaque pied terminé en trois serpents, et la queue en un, lesquels se rongent aussi le dos.

ANDEVANNES, *baronnie*, voyez MOREL.

D'ANDIGNÉ, famille d'origine chevaleresque de la province d'Anjou.

Services. Elle a produit des officiers-généraux très-distingués, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Pairie. Louis-Marie-Auguste-Fortuné, comte d'Andigné, a été élevé à la pairie, par ordonnance du roi du 17 août 1815.

Prélature. Elle a donné à l'église plusieurs prélats, et elle compte dans l'ordre de Malte dès l'an 1597.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour, en 1771 et en 1787, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Il y a en sa faveur une érection du comté de Sainte-Gemme-d'Andigné en 1747; et elle a possédé en outre le *marquisat* de *Vezins.* Elle prouve par des actes authentiques la possession des titres de marquis, de comte et de vicomte, depuis nombre d'années.

Armes : d'argent, à trois aiglettes au vol abaissé de gueules, becquées et membrées d'azur. Devise : *Aquila non capit muscas.*

D'ANDRÉ de MONTFORT, seigneur du Viala, de Béluge, en Gévaudan, famille qui remonte à noble Gabriel d'André, seigneur de Lauzières, qui testa le 7 décembre 1586.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers d'infanterie et de cavalerie.

Armes : parti, au 1 coupé, le chef tranché de gueules et d'or; la pointe taillée de gueules et d'or, ce qui forme quatre girons appointés au centre de l'écu; au 2 de sable, au lion d'argent, lampassé de gueules; à la bordure denchée d'argent.

D'ANDRÉOSSI, en Languedoc, noblesse originaire de Lucques, naturalisée en France par lettres-patentes de l'an 1626.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis.

Titre. Celui de *baron,* consacré par la charte.

Armes : d'or, au chêne terrassé au naturel à quatre branches passées en sautoir, accompagné en chef d'une étoile de gueules. Couronne de marquis. Supports, deux lions. Cimier : une hache consulaire à laquelle est attachée une banderolle portant cette légende, *Sola patricis.* Au bas de l'écu est cette devise : *E cœlo robur.*

D'ANDREZEL, *voyez* PICON.

D'ANDRIE, famille qui tire son origine de Jacques et Philippe d'Andrie, de la ville de Paris, anoblis au mois de mai 1364.

Services. Jacques fut élu président à mortier au parlement de Paris, le 16 février 1365.

Armes : d'argent, à trois aiglettes au vol abaissé de sable, encloses dans un double trécheur de gueules.

D'ANGLADE, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Guienne, où elle est connue filiativement depuis l'an 1273.

Services. Elle a produit des capitaines d'hommes d'armes, des lieutenants-généraux, des gouverneurs de place, des commandeurs et chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des gentilshommes de la chambre du roi, etc.

Titres. Il n'existe point d'érection concernant cette famille, mais des actes authentiques prouvent que la branche aînée est en possession du titre de *marquis*.

Prélature. Entr'autres prelats recommandables, elle a produit un archevêque d'Auch.

Armes : d'azur, à l'aigle éployée d'or. Supports, deux griffons. Devise : *Faisons bien, laissons dire.*

ANISSON DU PERRON, famille noble, originaire du Dauphiné, établie à Lyon, puis à Paris.

Charles Anisson, commandeur et vicaire-général de l'ordre hospitalier de Saint-Antoine (1), prit une part très-active aux négociations de d'Ossat et du Perron, pour la réconciliation du roi Henri IV avec le Saint-Siége, et contribua puissamment à leur succès (2). Pour conserver à la postérité la mémoire d'un si heureux évènement, il fit élever, à ses propres dépens, au milieu de la place de Saint-Antoine, à Rome, une superbe colonne, surmontée d'une croix. Le bon roi, dont il avait l'honneur d'être connu, en reconnaissance de son attachement et de ses services, lui procura dans la suite le chapeau de cardinal, qui ne servit que de décoration à son tombeau, la mort l'ayant surpris presqu'au moment de sa promotion (3).

Laurent Anisson, écuyer, sieur d'Auteroche, neveu de Charles Anisson, dont il portait les armoiries, fut le premier de ce nom qui se distingua dans l'imprimerie. Il fut élu échevin de la ville de Lyon, en 1670 (4). Il est

---

(1) L'ordre hospitalier, religieux et militaire de *Saint-Antoine*, dit de *Viennois*, du chef-lieu de cet institut, n'admettait, comme celui de *Saint-Jean-de-Jérusalem*, auquel il a été réuni, que des nobles de quatre races : ses profès prenaient la qualité de *chevaliers*. (V. le père Anselme, *Palais d'Honneur*, in-4°; La Roque, *Traité de la Noblesse*, in-4°; le *Recueil des Bulles du Pape, Lettres-patentes du Roi, et Statuts de cet ordre*, in-4°; le père Helyot, *Histoire des ordres monastiques et religieux*, 8 vol. in-4°; *les Historiens du Dauphiné*, le père *Ménestrier*, *Wison de la Colombière*, etc., etc.

(2) Les historiens, uniquement dirigés par les mémoires et lettres imprimés des cardinaux d'Ossat et du Perron, qui, suivant l'usage, ont dissimulé le mérite de leurs coopérateurs, afin de relever d'autant le leur, n'ont pu que faire omission de l'efficacité des soins de Charles *Anisson*, et de l'auditeur de Rote, *Séraphin Olivier*, son ami, que la faveur du roi et les documents diplomatiques ont révélée.

(3) V. *Hist. Ecclésiast. de la cour de France*, in-4°, tom. II, p. 263. — *Histor. Francica*, de Bussières, in-4°, tom. II, p. 554. — *Lyonnais dignes de mémoire*, in-12, tom. II, p. 80.

(4) Le consulat de Lyon conférait la noblesse héréditaire en vertu du

entré comme quatrième trisaïeul paternel dans la preuve faite à Malte en 1759, par le chevalier de Caumartin (Le Fèvre). Il épousa demoiselle Charlotte Gayot, d'une famille noble et ancienne du Lyonnais, dont il eut, entr'autres, deux fils : 1° Jean, qui suit ; 2° Jacques, qui suivra.

Jean Anisson, écuyer, sieur d'Auteroche, chevalier de l'ordre royal de Saint-Michel, non moins zélé que son père pour le progrès des sciences, fut plus remarquable dans l'art de l'imprimerie, par son esprit, son goût, sa générosité, et son savoir dans les langues grecque et latine (1). Il fut appelé de Lyon, en 1690, par Louis XIV, pour être directeur de l'imprimerie royale. Il mourut, en 1721, laissant deux fils : l'un, conseiller au parlement de Paris, dès 1704 ; l'autre, docteur de Sorbonne, et abbé commendataire de l'abbaye royale d'Ivry, en 1727.

Jacques Anisson, écuyer, sieur du Perron, frère du précédent, fut élu échevin de la ville de Lyon en 1710, et devint père de

Jacques Anisson du Perron, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Ris, de la Borde, d'Orangis, etc., qui fut pourvu de la direction de l'imprimerie royale en 1733. Il épousa Marie du Porral, sœur de M. du Porral, mort lieutenant-général des armées du roi et cordon rouge ; et décéda lui-même en 1788, laissant un fils,

Jacques Anisson du Perron, troisième du nom, écuyer, seigneur de Ris, La Borde, Orangis, etc., nommé directeur de l'imprimerie royale en 1783. Il avait été gratifié par le roi, en 1775, de la concession d'un droit de port, bac et passage sur la Seine dans l'étendue de sa terre de Ris. Victime de son dévouement à la cause royale, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et exé-

---

privilége concédé par Charles VIII, en 1495, et confirmé par tous les rois ses successeurs : ce qui n'empêchait pas d'élire quelquefois des gentilshommes de race. Par un même privilége, beaucoup de familles d'ancienne et même d'illustre noblesse exerçaient à Lyon, sans deroger, le commerce en gros, et particulièrement l'imprimerie, qui, loin d'avoir jamais été confondue avec les arts mécaniques, a toujours été mise au premier rang des arts libéraux, et honorée des distinctions les plus flatteuses par plusieurs édits et déclarations de nos rois, renouvelés en 1723, 1725 et 1744. (V. les *Historiens de Lyon*, le père *Ménestrier*, *Brossette*, *Colonia*, etc., etc.)

(1) Voyez du Cange, dans la *Préface de son Glossaire grec*.

cuté, à Paris, le ... août 1794. Il avait épousé, en 1776, demoiselle Françoise de Chabenat, fille de M. de Bonneuil, président au parlement de Paris.

Hippolyte Anisson-du Perron, leur fils aîné, est aujourd'hui directeur de l'Imprimerie royale, membre de la commission du sceau, et maître des requêtes en service extraordinaire, par ordonnance du roi du 23 août 1815.

Armes : d'argent, au vol de sable; au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or, accostée de deux coquilles du même. L'écu *timbré* d'une couronne de comte, et *supporté* par deux lions.

ANJORRANT, Raoul Anjorrant, bourgeois de Paris, vivait en 1326. Cette famille est une des plus anciennes de la ville de Paris; tous les anciens auteurs prétendent qu'elle tire son nom de l'enseigne d'un de ses ancêtres, sur laquelle on voyait deux *anges priants, angeli orantes*, dont on a fait *Anjorrant*. On lit aussi que son *nom* primitif était Bourée. Elle est très-distinguée, et n'a cessé, depuis la création du parlement de Paris, de fournir des magistrats à cet illustre corps.

Armes : d'azur, à trois lys au naturel.

ANJOU, *comté*, voyez FALCOZ DE LA BLACHE.

D'ANNEVILLE DE CHIFFREVAST, famille d'origine chevaleresque de la province de Normandie, connue dès l'an 1066.

Services. Elle a fourni des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, des chevaliers de Saint-Louis et des officiers distingués.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour le 22 mars 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. On ne trouve aucune érection sur cette famille; mais elle a eu le titre de *baron* du Saint-Empire, et a été présentée à la cour sous celui de *vicomte* d'Anneville de Chiffrevast.

Malte. Elle a produit des chevaliers de Malte, dès l'an 1680.

Armes : d'hermine, à la fasce de gueules.

ANNONAY, ville avec titre de *marquisat* dans le haut Vivarais, diocèse de Vienne. C'était une des douze *baronnies* du Vivarais qui donnaient entrée aux états du Languedoc. Le marquisat d'Annonay est passé de la maison de *Levis-Ventadour* dans celle de *Rohan-Soubise*.

D'ANTHOUARD, noblesse consacrée par la charte.

Services. Un lieutenant-général de l'artillerie, chevalier de Saint-Louis et grand officier de la Légion-d'Honneur.

Titre. Celui de *comte.*

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois écrevisses rangées de gueules; au 2 coupé de gueules et d'azur, à trois roses d'or bien ordonnées; au 3 d'or, à la pyramide de sable, accompagnée au chef d'une étoile d'azur.

D'ANTIST, *voyez* DU FOURC.

D'ANTONELLE, en Provence, famille originaire de la ville d'Arles, anoblie pour services, par lettres-patentes du mois de mai 1578.

Armes : d'azur, à cinq étoiles d'or.

D'AOUST, en Picardie, famille anoblie le 7 février 1453, dans la personne de Jacques d'Aoust, habitant d'Abbeville.

Armes : de sable, à trois gerbes d'or.

D'APCHIER, maison d'origine chevaleresque, issue des seigneurs de Châteauneuf-Randon, en Languedoc, race des plus puissantes et des plus illustres dans les dixième et onzième siècles, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. La branche d'Apchier s'est formée avant l'an 1180, par Guérin de Châteauneuf, chevalier, second fils de Guillaume II, seigneur de Randon; *voyez* CHATEAUNEUF, JOYEUSE.

Services. Elle a fourni des commandants d'armées, des sénéchaux de Rouergue, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi et des officiers de marque.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour en 1740, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette maison a possédé la *baronnie* d'*Apchier*, l'une des huit du Gévaudan, depuis le milieu du douzième siècle. Elle donnait entrée aux états du Languedoc.

Vazeilles. Seigneurie érigée en *vicomté* par Charles VII en faveur de Beraud, seigneur d'Apchier, chambellan de ce prince (*Anselme*, t. III, p. 817).

Malte. Cette maison a fourni des chevaliers à cet ordre depuis l'an 1571.

Armes : d'or, au château donjonné de trois pièces de gueules, maçonné de sable; les deux donjons à dextre et à sénestre sommés chacun d'une hache d'armes du dernier émail, le tranchant faisant face au bord de l'écu.

Les seigneurs de la Garde et de Tibiron portaient : d'azur, au château d'argent, maçonné de sable, accosté de deux tours du même, chacune surmontée d'une hache d'armes d'argent, emmanchée d'or, le tranchant tourné vers la dextre.

D'APCHON, maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, dont le seigneur d'Apchon était le premier baron. C'était une des trois maisons d'Auvergne qui précédaient leur nom de celui de *comptour*, qui signifiait, à ce qu'on croit, receveur des deniers royaux. Elle s'est fondue, l'an 1414, dans la maison de Saint-Germain, qui en a pris le nom et les armes.

Services. Cette maison a produit des maréchaux de camp et autres officiers supérieurs, des capitaines de cent hommes d'armes, des gouverneurs de places, des chevaliers des ordres, etc., etc.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour en 1751 et 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Malte. Elle a fourni des chevaliers à cet ordre depuis l'an 1607.

Lyon. Elle a fourni des chanoines-comtes de Lyon dès l'an 1544.

Brioude. Elle a produit nombre de comtes de Brioude depuis l'an 1286.

Armes : d'or, semé de fleurs de lys d'azur.

D'anciennes armes de la maison d'Apchon-Comptour portent : une croix patée par le pied, cantonnée en chef de 2 besants ou tourteaux, et en pointe, à dextre d'une hache d'armes et à sénestre d'une nonne en habit de chœur.

D'APPIGNÉ, *vicomté*, voyez BOTHEREL.

D'APPLAINCOURT, *voyez* DU MESNIEL.

APS, en Vivarais, ancienne *baronnie*, une des douze qui donnaient entrée aux états du Languedoc. Elle a été possédée par la maison *de Montaigu-Fromigères-Bouzols*.

APURIL, en Bretagne, famille anoblie dans la personne d'Alain Apuril, seigneur de la Bouessière, de Lourmaye et de Trimur, en l'évêché de Nantes, par lettres du mois de juillet 1547.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

D'ARBAUD DE JOUQUES, noblesse, d'origine chevaleresque de Provence, qui prouve une descendance non interrompue depuis Barthélemi d'Arbaud, chancelier du roi Robert, comte de Provence, vivant en 1324.

Services. Elle a produit des magistrats distingués au parlement de Provence, des lieutenants généraux des armées navales, des commandants de vaisseaux, des officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, des chevaliers et commandeurs de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

Titres. Depuis le milieu du dernier siècle cette famille est en possession du titre de *marquis* de Jouques et de *baron* d'Ongles, et du *marquisat* de Mison, qui avait été érigé en février 1694 en faveur de Charles d'Armand, marquis de Châteauneuf, bisaïeul maternel du marquis d'Arbaud de Jouques, qui de plus a le titre héréditaire de *baron*, conféré au mois d'août 1810, et consacré par la charte.

Malte. Elle a fourni un grand nombre de chevaliers à cet ordre depuis l'an 1607.

Armes : d'azur; au chevron d'argent; au chef d'or, chargé d'une étoile de gueules.

D'ARBOUVILLE, *voyez* CHAMBON.

ARBOD, noblesse postérieure à 1789, avec titre légal de *baron*.

Armes : d'azur, un dextrochère armé d'argent, tenant un drapeau en barre d'or; au chef du même, chargé d'une tête de lion de sable, lampassée et allumée de gueules.

D'ARCES, *voyez* MORARD.

D'ARCLAIS DE MONTAMY, famille d'origine chevaleresque, de la province de Normandie.

Services. Elle a produit plusieurs officiers, et antérieurement des hommes d'armes des ordonnances du roi.

Honneurs de la cour. Elle a été admise aux honneurs de la cour, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. On ne trouve point de terres érigées en faveur de cette famille; mais sa présentation à la cour a eu lieu sous le titre de *comte d'Arclais de Montamy*.

Armes : de gueules, au franc canton d'or, chargé d'une bande d'azur ; à trois molettes d'éperon d'argent, une sur la bande et deux sur le champ de l'écu, bien ordonnées.

D'ARCY, *voyez* GOUY.

D'AREMBERG. Les princes et ducs d'Aremberg, branche cadette d'Arschot et de Croï, sont sortis de l'illustre maison de Ligne.

Services. Ils ont produit un grand-fauconnier des Pays-Bas, un grand-bailli et officier souverain de la province de Hainaut, des chevaliers de la Toison-d'Or, des grands d'Espagne, etc.

Honneurs de la cour. Cette maison a obtenu les honneurs de la cour en 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : de gueules, à trois fleurs de néflier d'or.

L'ARGENTIERE, ville en Languedoc, au diocèse de Viviers. C'était une des douze *baronnies* du Vivarais qui donnaient entrée aux états du Languedoc. Elle a été possédée par la maison *de Suze.*

D'ARGENTRÉ, famille d'origine chevaleresque, de la province de Bretagne, issue de Renaud, seigneur d'Argentré, en l'évêché de Rennes, vivant en 1080.

Elle prouve une filiation suivie depuis André d'Argentré, qui jura l'assise du comte Geoffroi, en 1217.

Services. Elle a produit des capitaines, des gouverneurs de places, etc.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1774 et 1788, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. On ne connaît point de terres érigées concernant cette famille; mais elle a été présentée à la cour sous celui de *marquis* d'Argentré.

Prélature. Elle a donné un évêque de Tulles.

Armes : d'argent, à la croix patée d'azur.

ARGIGNY, terre située dans la paroisse de Charantoy, en Beaujolais, laquelle a été érigée en *comté* par Louis XIII ; possédée, en 1787, par Louis-Alexandre-Élisée, *marquis* de Monspey, exempt des gardes-du-corps du roi, chevalier de Saint-Louis.

D'ARGOUD DE VEISSILIEU, de Panossas, en Dauphiné,

famille connue dès l'an 1262, que vivait Aymon Argoud, qualifié homme-lige du comte Albon. Toutefois la filiation de cette famille ne remonte qu'à Maurice d'Argoud, chevalier de Saint-Louis, commandeur de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare, gouverneur d'Annonay, et major de la ville de Lille en Flandre, qui entra au service en 1660.

Services. Cette famille a produit un gouverneur et inspecteur-général des troupes à Saint-Domingue, des commandants de places et de troupes, des colonels, des capitaines et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à trois fasces d'or.

D'ARGOUGES, maison d'origine chevaleresque de la province de Normandie.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux des armées du roi, des maréchaux-de-camp et autres officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des conseillers-d'état, etc.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour en 1761 et 1768, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Erection des *baronnies* d'Asnebecq et de Ranes, en Normandie, en *marquisat*, sous le nom de *Ranes*, par lettres de 1672, registrées les 31 janvier, et le 21 novembre 1673, en faveur de Nicolas d'Argouges, lieutenant-général des armées du roi, colonel-général des dragons.

Au mois d'avril 1680, la seigneurie de la Chapelle-la-Reine, unie à la *baronnie* d'Achères, fut érigée en *marquisat*, sous le nom d'*Argouges*, par lettres registrées le 18 décembre 1682, en faveur de Pierre d'Argouges, seigneur de Fleuri.

Malte. Elle a donné des chevaliers de cet ordre dès l'an 1535.

Armes : écartelé d'or et d'azur; à trois quintefeuilles de gueules, la dernière brochante sur les deux derniers quartiers.

ARMENONVILLE, *voyez* LE COUSTURIER.

D'ARJUZON, noblesse consacrée par la charte.

Titre. Celui de *comte*.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fers de lance du même; à la bordure d'or.

ARMYNOT DU CHATELET, en Bourgogne et en Champagne, originaire de Bretagne.

Cette famille remonte à Louis Armynot, échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, depuis reine de France ; Claude et Thibaut Armynot, petit-fils et arrière petit-fils de Louis, furent baillis d'épée de Langres depuis 1578 jusqu'à la mort du dernier, qui se noya dans la rivière de Seine, lors de la rupture du pont de Neuilly, sous Henri IV.

Cette famille a été admise dans la chambre de la noblesse des états de Bourgogne en 1653. Elle a assisté également aux assemblées de la noblesse des bailliages de Dijon, de Bar-sur-Seine, de Chaumont en Bassigny et de Langres, pour la nomination des députés aux états-généraux de 1789.

Le nom d'Armynot vient des deux mots latins *armis notus*, qui désignent une origine militaire, et font supposer une antiquité des plus reculées. Ces deux mots forment la devise des armes de cette famille, qui porte d'argent à trois mouchetures de sable.

Services. Elle a toujours exercé la profession des armes; deux chevaliers de Saint-Louis de ce nom existent actuellement.

ARNAUD de Vitroles, en Provence, famille anoblie par les charges du parlement de cette province. Elle remonte à Joseph Arnaud, de la ville de Sisteron, qui s'établit à Aix, où il exerça un office de conseiller-secrétaire, contrôleur à la chancellerie du parlement le 18 janvier 1685.

Titres. On ne trouve aucune érection en faveur de cette famille ; mais dans des actes depuis 1727 elle a la qualité de *baron* de Vitroles et d'Esparron.

Armes : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

d'**ARNOUVILLE**, *voyez* Chopin et Machault.

AROUET de Voltaire, famille anoblie par charges.

François Arouet, ancien notaire à Paris, puis trésorier de la chambre des comptes, épousa Marguerite d'Aumart, d'une famille noble de Poitou ; c'est de ce mariage qu'est né, le 20 février 1694, François-Marie Arouet de Voltaire, le plus vaste et le plus brillant génie du dernier siècle.

Armes : d'azur, à trois flammes d'or.

ARQUES, en Artois, paroisse avec titre de *comté*, au diocèse et bailliage de Saint-Omer. L'abbaye de Saint-Bertin de cette ville en était en possession, avant la révolution, depuis plus de onze cents ans.

ARQUES, en Languedoc, généralité de Toulouse, à

cinq quarts de lieue d'Aleth. C'était une des *baronnies* qui donnaient entrée aux états du Languedoc; elle a été possédée par la maison de *Rebé de Montrenard.*

ARREL, famille d'origine chevaleresque de Bretagne, éteinte depuis plusieurs siècles. Robert Arrel fut l'un des quinze chevaliers bretons qui combattirent en 1351 contre un nombre égal de chevaliers anglais; action connue dans l'histoire sous le nom de *combat des trente.*

Armes : écartelé d'argent et d'azur. Devise : *L'honneur y gît.*

D'ARTAIZE-ROQUEFEUIL, seigneur de Morgny et de Noyelles, Ballay, Sault, Allendhuy, Sausseuille, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Picardie, transplantée en Champagne.

Services et *titre.* Cette famille a fourni plusieurs officiers supérieurs très-distingués, entr'autres Louis-Alexandre-Thérèse, *comte* d'Artaize, maréchal des camps et armées du roi; et plusieurs chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de l'ordre de Malte.

Armes : de gueules, à trois fasces d'or, accompagnées d'une molette du même en chef; au franc-quartier de France.

ARTAUD DE MONTAUBAN, famille noble et fort ancienne, que Chorier croit issue des comtes de Forcalquier.

Guillaume Artaud, et Isoard, son fils, seigneur d'Aix (de *Axio*), rendirent hommage de la terre de Sauzet en Valentinois à Hugues Adhémar, seigneur de la Garde et co-seigneur de Monteil, le 4 des nones de janvier 1223. Isoard avait épousé, avant cette époque, Dragonnette *de Montauban ;* c'est sans doute depuis cette alliance que cette famille joint à son nom celui de Montauban. Isoard en eut plusieurs enfants, entr'autres Walburge mariée, avant l'an 1231, avec Raimond de Baux, prince d'Orange.

Une branche des seigneurs de Belle-Garde et de Beaumont s'est perpétuée en Dauphiné; *voyez* MONTAUBAN.

Armes : de gueules, à trois tours d'or, maçonnées de sable.

D'ASPREMONT, *voyez* ORYOT.

ARVIEU, terre et seigneurie avec titre de *baronnie* en Rouergue, diocèse et élection de Rodez, parlement de

Toulouse, intendance de Montauban, laquelle appartenait à la maison de *Vigouroux*, l'une des plus anciennes, originaires de Rodez.

D'ASNIÈRES, maison d'origine chevaleresque de la province de Saintonge, dont la filiation suivie remonte à l'an 1235.

Services. Elle a produit des officiers-généraux, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour en 1783 et 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. On ne trouve point d'érection concernant cette famille ; mais elle a été présentée à la cour sous les titres de *marquis* d'Asnières et de *comte* d'Asnières de la Chataigneraye.

Prélature. Elle a donné un archevêque de Vienne.

Armes : d'argent, à trois croissants de gueules. Cimier, une Mellusine. Supports, deux centaures.

D'AUBAIS, *voyez* BASCHI.

AUBENAS, ville dans le Languedoc, une des douze *baronnies* du Vivarais, qui donnait entrée aux états du Languedoc.

DE L'AUBÉPINE, famille ancienne, originaire de Beauce, anoblie dans la personne de Simon de l'Aubépine, prévôt et maire de la ville de Chartres, par lettres-patentes du roi Charles V, données au château de Melun, le 10 octobre 1374.

Services. Elle a produit des personnes de la plus haute distinction : un garde-des-sceaux, des ministres et secrétaires-d'état, des ambassadeurs, des lieutenants-généraux des armées, des commandeurs et des chevaliers des ordres du roi, etc.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1768.

Titres. Erection de la seigneurie de *Verderonne*, en Beauce, en *marquisat*, par lettres-patentes d'octobre 1650, registrées au parlement le 4 septembre 1657, et à la chambre des comptes le 2 août 1658, en faveur de Claude de l'Aubépine, capitaine aux gardes-françaises.

Erection en *marquisat* de la seigneurie de *Dampierre*, au mois d'octobre 1649, en faveur de François de l'Aubé-

pine, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Breda.

Prélature. Cette maison a produit un évêque d'Orléans, connu par ses écrits.

Armes : d'azur, en sautoir d'or, cantonné de quatre billettes du même.

AUBER DE PEYRELONGUE, en Agénois, famille ancienne, originaire de Normandie, qui remonte par filiation à Jeannot ou Jean d'Auber, seigneur de Peyrelongue, demeurant à Marmande en 1478, époque où fit un hommage le 26 mars à Alain, seigneur d'Albret.

Services. Elle a produit des capitaines, des officiers, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au pal d'argent, accosté de quatre étoiles d'or ; au chef cousu de gueules, chargé d'une fasce ondée d'argent.

AUBERT DU PETIT-THOUARS, en Poitou, en Touraine et en Languedoc. Cette famille est originaire du Poitou, et a prouvé sa filiation depuis Georges Aubert, dit le capitaine Saint-Georges, seigneur du Petit-Thouars, né à Poitiers, sur la fin du quinzième siècle, lequel s'attacha au service de l'empereur, et mourut à Paris en 1648.

Services. Elle a produit un grand nombre de colonels, capitaines et officiers distingués, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à la cotte d'armes ou de mailles d'or. Ces armes sont parlantes, la cotte d'armes se nommant autrefois *haubert.*

François Aubert d'Aventon, président au présidial de Poitiers, maire de cette ville en 1564, portait le champ de l'écu de gueules. (*Thibaudeau*, tome VI, p. 368.)

AUBÉRY DE VATAN, en Berry, famille anoblie par office de secrétaire du roi, depuis la fin du seizième siècle. Elle descend de Jean Aubéry, payeur des réparations de Paris en 1482, de Tanneguy Aubéry, marchand et bourgeois de Paris en 1536. Il fut le trisaïeul de Robert Aubéry, sieur de Brevannes, conseiller-d'état, dont il sera fait mention plus bas.

Services. Elle a produit des magistrats célèbres, un prévôt de Paris, des présidents à mortier au parlement,

un chef d'escadre des armées navales, et d'autres officiers de terre et de mer.

Titre. Erection de la seigneurie de *Vatan*, petite ville en Berri, en *marquisat*, par lettres du mois d'août 1650, registrées au parlement le 7 septembre suivant, et à la chambre des comptes le 11 janvier 1651, en faveur de Robert Aubéry, président en ladite chambre.

Malte. Cette famille fut reçue dans cet ordre en 1678. Elle y a produit des chevaliers et commandeurs.

Armes : d'or, à cinq trangles de gueules.

D'AUBUISSON, famille d'origine chevaleresque de la province de Languedoc.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers distingués, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Jean-Germain-Marie, *marquis* d'Aubuisson, a été admis aux états de ladite province, en cette qualité, sur preuves régulières.

Prélature. Il y a eu un évêque de Barcelonne de cette famille.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'aigle de sable, fondant sur un buisson de sinople, et accompagnée en chef de 2 croisettes ancrées de gueules, qui est d'AUBUISSON; aux 2 et 3 de 8 points d'or, équipolés à 7 de vair; à la bordure componée de Castille et de Léon, de huit pièces, qui est de VELASCO. Couronne ducale. Supports : deux lions. Devise : *L'honneur est mon seul guide.*

D'AUBUSSON, maison d'origine chevaleresque de la Marche, illustre et puissante dès le huitième siècle. Elle tire son nom de la ville d'Aubusson, dont les premiers seigneurs se qualifient princes dès l'an 750, et ensuite vicomtes et barons.

Services. Elle a produit deux maréchaux de France, des ambassadeurs, des gouverneurs de provinces, des lieutenants-généraux d'armées, des maréchaux-de-camp, des commandeurs et chevaliers des ordres du roi, etc.

Honneurs de la cour. Cette maison a joui des honneurs de la cour en 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La *Feuillade*, ancienne *baronnie* du domaine des vicomtes d'Aubusson, fut érigée en *comté* par lettres du mois de novembre 1615, en faveur de Georges d'Aubusson, maréchal-de-camp, chevalier du Saint-Esprit, aïeul de François III d'Aubusson, pair et maréchal de

France, créé *duc* de Rouennais, mais plus connu sous le nom de *duc* de la Feuillade.

Malte. Cette maison a fourni un grand-maître de cet ordre, Pierre d'Aubusson, si célèbre dans les annales de la chrétienté par le siége de Rhodes, qu'il défendit avec succès contre une armée de cent mille turcs en 1480. Il mourut en 1505, avec le titre de *bouclier de l'église*, la réputation d'un grand homme, et du grand-maître le plus accompli qu'eût eu l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Prélature. Elle a produit un cardinal et plusieurs évêques de Limoges, de Tulles, de Carcassonne, etc.

Armes : d'or, à la croix ancrée de gueules.

Les seigneurs de Banson écartelaient de gueules, au massacre de cerf d'or, qui est de BANSON.

D'AUCOUR, *voyez* GODARD.

D'AUDIFFRET. Cette famille, d'origine chevaleresque de la vallée de Barcelonnette, dans les états de Savoie, offre un grand exemple des vicissitudes humaines. Elle est comprise dans les registres de cette ville au nombre des plus nobles races du pays. Pierre d'Audiffret illustra sa race par ses services. Il fut pourvu du gouvernement de Lérida, en Catalogne, ce qui lui donna occasion de s'établir à Barcelonne ; mais ayant eu onze enfants de Catherine Barralier, sa femme, son héritage ainsi subdivisé réduisit la part de chacun à si peu de chose que la plupart allèrent chercher fortune ailleurs. Gaillard et Guillaume d'Audiffret, frères, vinrent s'établir en Provence, chargés d'une boîte de toiles et dentelles. Gaspard s'établit à Manosque où il monta une petite boutique. Guillaume d'Audiffret en fit autant à Marseille ; ses descendants y firent une fortune considérable, et devinrent barons de Gréoux (*Critique du nobiliaire de Provence*, bibliothèque de l'Arsenal, vol. I).

Quoi qu'il en soit, cette famille s'est rendue recommandable par ses services ; et il en existe plusieurs branches qui ont constamment soutenu l'éclat de leur origine.

Services. Elle a produit un général des armées du roi René, un autre général des armées de l'empereur Otton, des officiers supérieurs, des commandants de places, etc.

Titres. La branche établie en Sardaigne jouit du titre légal de *comte* de Mortigliengo, par érection de S. M. Sarde. La branche établie en Provence a le titre de *comte* dans des brevets et commissions depuis 1740.

Armes : d'or, au chevron d'azur, chargé de 5 étoiles du champ, et accompagné en pointe d'un faucon posé sur un rocher de sable, la tête contournée et la pate dextre levée ; à la bordure denticulée du dernier émail de seize pièces.

AUFFRET, en Bretagne. Charles Auffret, greffier civil de Quimperlé, s'est désisté de la qualité de noble par lui prise, et a payé cent livres d'amende, lors de la recherche le 28 septembre 1668. Il portait pour armes : d'argent, à trois fasces de sable ; au lion d'or, lampassé et armé de gueules, brochant.

AUGEREAU, duc de Castiglione, pair et maréchal de France, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle.
Armes : d'azur, au lion léopardé d'or, couronné d'une couronne fermée du même.

AUGEREAU, frère du précédent, baron, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur.
Armes : d'azur, au lion d'or.

D'AUGERON, famille de robe : Hugues d'Augeron était conseiller au parlement de Paris en 1314.
Armes : de gueules, au lion d'argent.

AULNAY, bourg en Normandie, au diocèse de Bayeux, avec titre de *baronnie*, porté en mariage, le 10 juin 1675, par Marie-Françoise *Aubert*, dame baronne d'Aulnay, à Réné de *Froulay*, comte de Tessé, baron d'Ambrières et de Châteauneuf.

D'AUMONT, maison d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes et des plus illustres du royaume. L'abbaye de Ressons, de l'ordre des Prémontrés, au diocèse de Rouen, reconnaît les seigneurs de cette maison pour ses fondateurs, et elle est connue dès l'an 1150. Les sires d'Aumont y avaient leur sépulture au douzième siècle. Jean Ier, sire d'Aumont, accompagna Saint-Louis au voyage de la terre sainte, et son fils, Jean II, sire d'Aumont, fut père de Jean III, sire d'Aumont, *sergent d'armes du roi*, charge alors des plus considérables de la cour. Certains écrivains de mauvaise foi et de mauvais esprit ont voulu inférer de là que la maison d'Aumont devait son origine à un sergent d'armes, qu'ils ont comparé aux huissiers à verge du parlement de Paris. Cette

erreur est d'autant plus grossière, 1° quant à l'origine, qu'on voit que le sergent d'armes est qualifié *sire* d'Aumont, bien avant son entrée dans cette cour, et que son père et son aïeul, fondateurs de l'abbaye de Ressons, portent dans tous les actes la qualité de *sire* ou de *chevalier*, ce qui prouve que le sergent d'armes était lui-même d'origine chevaleresque, et ne devait rien à son office; 2° quant au titre et aux fonctions de sergent d'armes, on voit dans toutes nos anciennes histoires qu'ils étaient fort honorables. Philippe-Auguste institua les sergents d'armes pour la *garde de sa personne;* ils étaient *gentilshommes*, et en 1214 ils combattirent vaillamment à la bataille de *Bouvines;* ils firent vœu, en cas de victoire, de faire bâtir une église en l'honneur de sainte Catherine, et saint Louis, à leur prière, fonda l'église de Sainte-Catherine-du-Val des-Ecoliers, près Chaumont en Bassigny, qui fut possédée par les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève. Ainsi à l'époque où Jean III, sire d'Aumont, exerçait cet emploi, il était, comme je l'ai dit plus haut, un des plus honorables du royaume; et si dans la suite des temps l'office de sergent a dégénéré, on ne peut et on ne doit en induire rien de défavorable à l'occasion de la maison d'Aumont; d'ailleurs cette maison n'était pas la seule qui, à cette époque, dans l'ordre de la haute noblesse, comptait des *sergents;* car on trouve dans un registre de la chancellerie, dressé du temps de Guy Baudet, *pro parte primâ*, qu'il y avait des *seigneurs de la plus haute marque* qui étaient *sergents à cheval du châtelet de Paris.* Voici la manière dont il en est parlé dans les lettres données en cette ville, l'an 1340, au mois d'août: « Jean » d'Espernay, Jean de Dannery, Jean de Grez, et autres » *seigneurs* champenois, étaient tous *sergents* à che- » val, etc., etc. » Il est donc prouvé, d'une manière avérée, que les emplois ou offices de sergent, et surtout de sergent d'armes du roi, n'étaient remplis alors que par des seigneurs très-distingués, et ceux qui en étaient revêtus n'avaient d'autres juges que le roi et le connétable.

Dans ce temps, l'office de *roi d'armes* était encore un des plus considérables du royaume; et du Cange, dans son *Glossaire*, dit: « Que le jour de sa réception, » les valets-de-chambre du roi devaient le revêtir d'habits » royaux, comme le roi lui-même. Le connétable et les » maréchaux de France devaient l'aller prendre pour le » mener à la messe du roi, accompagnés de plusieurs che-

» valiers et écuyers. » De nos jours cet office est également tombé en désuétude, et certes le connétable et les maréchaux de France ne composeraient pas le cortège du roi d'armes ; c'est ce qui prouve qu'il ne faut juger les choses qu'en se reportant aux époques où elles ont eu lieu, et sans avoir égard à la dénomination.

Si je mets dans cet ouvrage la plus grande sévérité pour indiquer les origines des maisons à qui l'on peut reprocher des usurpations, je mettrai aussi la plus grande justice à rétablir la vérité à l'égard de celles qu'un esprit de passion aurait voulu présenter au public sous des rapports faux, ou des applications insolites.

Services. Cette maison a produit des maréchaux de France, un garde de l'oriflamme, plusieurs officiers généraux, des ambassadeurs, des chevaliers des ordres du roi, etc., etc.

Titres. Le *marquisat* d'Isle fut érigé en *duché-pairie*, sous le nom d'*Aumont*, en faveur d'Antoine d'Aumont de Rochebaron, maréchal de France, avec dérogation à la fixation du nombre des pairs, en novembre 1665, dont l'enregistrement et la première réception en lit de justice est du 2 décembre de la même année. Cette maison, en 1814, est rentrée dans la dignité de *duc et pair*. Voyez Villequier.

Malte. Cette maison compte des chevaliers dans cet ordre, depuis l'an 1522.

Prélature. Elle a fourni des prélats recommandables, entr'autres un évêque d'Avranches.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 7 merlettes du même, 4 au chef, 2 et 2, et 3 en pointe mal-ordonnées.

d'AURE, *voyez* Gramont.

AUSSENAC, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle.

***Services.* Un maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre du mérite militaire.**

***Titre.* Celui de *baron*.**

***Armes :* parti de gueules et d'azur, à la bande brochante sur le tout, accompagnée de deux étoiles d'or : à la bordure du même.**

AUTEL, *voyez* Huart.

AUTET, *voyez* Barberot.

d'AUTICHAMP, *voyez* Beaumont.

AUTIÉ de Villemontée, en Bourbonnais, maison d'origine chevaleresque, de la province d'Auvergne, où elle florissait dès l'an 1088. La branche aînée prit en 1376 le nom de *Chazeron*.

Services. Cette maison a produit des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans de S. M., des gouverneurs de places, des présidents et des conseillers-d'état, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes, des maréchaux-de-camp des armées du roi, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Erection de la seigneurie de *Montaiguillon* en *marquisat*, en faveur de François Autié de Villemontée, conseiller-d'état, par lettres du mois de juillet 1649, registrées au parlement et en la chambre des comptes les 7 et 16 septembre suivant.

Malte. Elle a fourni des chevaliers de cet ordre depuis l'an 1554.

Armes : d'azur, au chef denché d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé et armé de gueules. Couronne de comte ; supports, deux lions. Devise : *Nec dura, nec aspera terrent*.

AUVRAY, noblesse consacrée par la charte.

Services. Un maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Celui de *baron*.

Armes : écartelé, au 1 d'azur, à l'écusson d'or surchargé d'un écusson du champ, sur lequel est inscrit le chiffre 40 d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, à la clef d'argent, le paneton en bas tourné à sénestre ; au 4 d'azur, à l'olivier d'argent.

d'AUX, famille d'origine chevaleresque de la provivince de Guienne, où elle existait dès le onzième siècle.

Services. Elle a produit plusieurs capitaines dans l'artillerie et la cavalerie, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la

cour en 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. On ne trouve point d'érection de terre en faveur de cette famille. Elle fut présentée à la cour sous le titre de *comte* d'Aux.

Malte. Elle a donné des chevaliers à cet ordre dès avant l'an 1550.

Prélature. Elle a donné un cardinal à l'église.

Armes : d'argent, à trois chevrons brisés de gueules, accompagnés de trois marteaux du même.

D'AVARAY, *voyez* BÉSIADE.

D'AVÉJAN, *voyez* BANNE.

AYEN, *duché*, voyez NOAILLES.

D'AVIAU DU BOIS DE SANZAY, noblesse ancienne originaire de Touraine.

Françoise d'Aviau, fille de Louis d'Aviau, seigneur de Piolans, et de Jeanne Martel, fut mariée le 14 avril 1638, avec Charles-Martin d'Aloigny, seigneur de la Groye, de Dercé et d'Ingrande, fils de Jacques d'Aloigny, et d'Isabeau de Marconnay.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Armes : de gueules, au lion d'argent, la queue fourchée, nouée et passée en sautoir.

AYMARD, noblesse consacrée par la charte.

Services. Un maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

Titre. Celui de *baron*.

Armes : fuselé d'or et d'azur; à la brodure componée de sable et d'argent.

B.

BACHASSON DE MONTALIVET, famille noble, originaire de Dauphiné.

Jean Bachasson était receveur des finances à Limoges en 1570.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, au griffon d'or.

BACHELU, en Franche-Comté, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Un maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, au 1 contre-écartelé denché d'argent et de gueules; aux 2 et 3 coupés, au 1 d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois mains du même; au 2 de gueules, à trois feuilles d'argent; au 4 coupé, le premier écartelé d'argent et de gueules, le second fascé d'or et d'azur de quatre pièces.

DE BACOURT, *voyez* FOURIER.

BACLER-D'ALBE, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Un maréchal-de-camp.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois trèfles du même; aux 2 et 3 de sable, au globe terrestre d'or, sommé d'un compas d'argent.

DE BACQUEHEM DU LIEZ, noblesse d'origine chevaleresque, qui tire son nom du village de Bacquehem, en Artois, où elle florissait dès l'an 1150. C'est une branche puînée des seigneurs de Neufville-Wistace, connue en Artois dès l'an 1096, dont elle a porté long-temps le cri et conservé les armes.

Services. Elle a produit des maréchaux-de-camp et des officiers distingués.

Armes : d'or, fretté de gueules; au canton de sinople, à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable.

BACQUEVILLE, *comté*, voyez FAUCON DE RIS.

BADEC, en Bretagne. René Badec, sieur de Kermoua-

lech, en la paroisse de Meslan; Charles Badec, sieur de Locunolay, et Jean Badec, sieur de Keroualan, ont été déclarés usurpateurs, par arrêt contradictoirement rendu, et condamnés chacun en 400 livres d'amende, le 9 septembre 1670.

Armes. Ils avaient pris pour armes : d'argent, à l'aigle éployée d'azur, becquée et membrée de gueules.

DE BADERON DE SAINT-GENIEZ, noblesse ancienne du Languedoc, où vivait en 1295, au diocèse de Rosiers, Rostaing de Baderon, damoiseau.

Services. Des capitaines de cinquante et de cent hommes de guerre, des officiers distingués de tous grades, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titre. Les seigneuries de Saint-Geniez, de Maussac et de Corneillan, furent érigées en *marquisat,* sous la dénomination de *Saint-Geniez,* par lettres du mois de mai 1760, en faveur de Joseph-Laurent de Baderon de Thezan, baron de Maussac, seigneur de Corneillan, etc.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à trois pals d'or, qui est DE BADERON ; aux 2 et 3 d'argent, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, qui est DE CORNEILLAN.

DE BAILLEHACHE, noblesse d'origine chevaleresque de Normandie. La Roque fait mention d'un Colin Baillehache, écuyer, dans un rôle de l'an 1272. Elle prouve sa généalogie depuis Raoul de Baillehache, écuyer, époux de Jeanne de Houdetot, vivant en 1305.

Services. Elle a produit des officiers, des magistrats au parlement de Normandie, des chevaliers de l'ordre du roi, etc., etc.

Armes : de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre merlettes du même.

DE BAILLEUL DE VATTETOT, du Chesnay, du Perray et de Château-Gontier, famille très-distinguée du parlement de Paris ; Pierre de Bailleul, fils de Nicolas de Bailleul, de la paroisse d'Angerville, fut anobli en 1515, et fut père de Nicolas de Bailleul, souche des membres du parlement de ce nom. Voyez les Généalogies de Blanchard, in-fol., coté L. 478, 3, pp. 400 et 416, à la bibliothèque du Roi.

Nicolas de Bailleul, marquis de Château-Gontier, pré-

sident au parlement de Paris, fut surintendant des finances depuis 1643 jusqu'à 1648.

Titres. La petite ville de Château-Gontier, en Anjou, avec titre de *baronnie*, fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de juillet 1656, registrées au parlement et à la chambre des comptes les 27 et 31 du même mois, en faveur de Nicolas de Bailleul, président à mortier au parlement de Paris, chancelier de la reine Anne d'Autriche.

Malte. Cette famille a produit nombre de chevaliers de cet ordre.

Armes : parti d'hermine et de gueules.

On doit faire observer que cette famille en a changé plusieurs fois.

LE BAILLIF, en Bretagne ; Alain le Baillif, sieur de Saint-Martin, fut déclaré usurpateur par arrêt contradictoirement rendu, et condamné en quatre cents livres d'amende le 14 août 1670.

Armes. Il prenait : d'azur, à l'ancre d'or.

BAILLOD, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Un maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or ; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules, adextré en chef d'une étoile de sable.

DE BALBE-BERTON-CRILLON, ancienne et puissante maison originaire de la ville de Quiers, en Piémont, où elle florissait avant le douzième siècle. Un acte de l'an 1271 fait mention de trente branches de cette illustre race ; et les contractants sont au nombre de huit cents, tous de la maison des Balbe. Un autre acte de l'an 1374, passé entre la noblesse de la ville de Quiers, d'une part, et les Balbe de l'autre, confirme cette maison dans la possession de l'un des sceaux de la république, sans lequel rien ne pouvait avoir force de loi ; possession qu'on voulait lui ôter sous prétexte de quelques abus ; cet acte ajoute que ce privilége était si ancien dans la maison des Balbe, que la mémoire des hommes n'en pouvait rappeler l'origine.

La branche établie en France y fut fixée par Gilles de Berton, qui vint s'établir à Avignon en 1452.

Services. Elle a produit des ambassadeurs en différentes cours de l'Europe, des officiers-généraux, des chevaliers

du Saint-Esprit, de l'Annonciade, de la Toison-d'Or, des conseillers-d'état, etc., etc.

Honneurs de la cour. En 1767 et 1771, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *Crillon*, près de Carpentras, fut érigée en *duché* par bulles du pape Benoît XIII, du 25 septembre 1725, en reconnaissance des services signalés que la maison de Berton avait rendus à l'état romain, en faveur de François-Félix, père de Louis IV de Balbe-Berton, qui, s'étant emparé de Minorque en 1782, prit le titre de *duc* de Crillon-Mahon.

Malte. Cette maison a produit des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1442.

Prélature. Deux évêques de Vienne et de Glandève, un archevêque de Narbonne, commandeur du Saint-Esprit, nonce en 1751 à Avignon.

Armes : d'or, à cinq cotices d'azur.

BALINCOURT, *marquisat*, voyez TESTU.

DE BALIVIÈRE, *voyez* CORNU.

LE BAN DE LA ROCHE, terre et seigneurie en basse Alsace, qui était un ancien fief immédiat de l'empire. L'Alsace ayant été cédée à la France par le traité de Westphalie en 1648, le roi devint seigneur de tous les fiefs qui relevaient immédiatement de l'empire; celui du Ban de la Roche, un des plus considérables, était alors possédé par un prince de la maison Palatine, dont la postérité s'est éteinte. Après la mort de ce dernier, le roi investit de ce fief, en 1723, Prosper Nicolas Bauyn, seigneur d'Angervilliers, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, qui n'eut qu'une fille mariée deux fois, et morte sans enfants mâles. A la mort de cette dame, le roi donna l'investiture de ce fief à René de Voyer, *marquis* de Paulmy, ministre et secrétaire d'état au département de la guerre, en faveur duquel il fut érigé en *marquisat* par lettres du mois de mars 1762; ce ministre l'ayant rendu volontairement au roi le 25 avril 1771, S. M. l'accorda à M. Dietrick, d'une des plus anciennes familles consulaires et patriciennes de la république de Strasbourg, pour lui et ses descendants mâles, par lettres de don du même mois, et ce fief a été de nouveau érigé en *comté* en faveur de ses descendants mâles par lettres du mois d'avril 1783.

BANDEVILLE, *marquisat*, voyez DOUBLET.

DE BANNE D'AVÉJAN, noblesse d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la terre de Banne, au diocèse de Viviers, où elle florissait dès l'an 1181.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp, des gouverneurs de provinces et de places, des commandeurs et grand-croix de Saint-Louis, etc., etc.

Titre. La seigneurie d'Avéjan, unie à la *baronnie* de Ferreyroles, fut érigée en *baronnie* sous le nom d'*Avéjan*, avec droit d'entrée et séance aux états de Languedoc, par lettres-patentes d'octobre 1732, registrées le 8 avril 1737; et par d'autres du mois d'avril 1736, registrées le 8 avril 1737; cette *baronnie* fut érigée en *marquisat*, en faveur de Louis de Banne d'Avéjan, maréchal-de-camp, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires de la garde.

Armes : d'azur, à une demi-banne ou ramure de cerf d'or en bande; l'écu timbré d'une couronne de marquis. Supports : deux cerfs au naturel contournés et en repos.

DE BANYULS DE MONTFERRÉ, en Roussillon, très-ancienne famille d'origine espagnole.

Services. Elle a produit des capitaines, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. La terre de Montferré, près d'Arles, en Roussillon, fut érigée en *marquisat*, au mois d'avril 1675, en faveur de François de Banyuls, premier capitaine au régiment Dauphin-Étranger.

Malte. Elle compte plusieurs chevaliers de cet ordre.

Armes : fascé d'argent et de sable.

DE BAR DE VISSAC, de Pierrefort, de Courteix, de la Condamine, de Murat et de la Garde, noblesse d'origine chevaleresque de la province d'Auvergne, dont plusieurs branches se sont transplantées en Bourbonnais, en Berri, et dans la Marche.

Services. Cette famille a fourni un grand nombre d'officiers distingués, et plusieurs chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Elle jouit depuis trois générations, dans divers actes publics et divers brevets, du titre de *comte*.

Armes : parti, au 1 de gueules, au croissant contourné d'argent, accompagné de huit étoiles du même, mis en orle; au 2 d'or, au chevron d'azur, chargé de trois étoiles d'argent. L'écu timbré d'un casque grillé, posé de front,

et sommé d'une couronne de comte. Cimier : une flamme de gueules. Supports : deux bars. Devise : *Inter sidera crescet.* Cri de guerre : *Bar, sus, Bar.*

DE BARBANÇON, *voyez* DU PRAT.

DE BARBANTANE, *voyez* DU PUGET.

BARBÉ-MARBOIS, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle avec titre de marquis et de pair de France.

DE BARBEROT D'AUTET ET DE VELLEXON, en Franche-Comté, famille ancienne, originaire du landgraviat d'Alsace, et fixée à Gray depuis l'an 1500, qu'Antoine de Barberot, secrétaire de l'empereur Maximilien, vint s'y établir.

Services. Elle a produit des officiers supérieurs, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

Armes : d'azur, à l'aigle d'or de profil, becquée et membrée de sable, empiétant une bisse mouchetée d'or et de gueules en fasce, languée du dernier émail, tortillée en forme de caducée. Couronne de comte. Supports : deux aigles.

BARBIER, en Bretagne : Pierre Barbier, sieur de la Bretonnière, avocat en la cour, demeurant à Nantes, s'est désisté de la qualité de noble par lui prise, et a payé cent livres, le 31 février 1668.

Armes : de sable, à deux fasces d'argent.

DE BARCILLON, famille ancienne, originaire de Provence, et non pas de Barcelonne, comme le dit l'abbé Robert de Briançon, en voulant faire allusion au nom de cette famille : elle a formé les branches de Québris et de Mauvans.

Scipion Joseph de Barcillon, sieur de Mauvans, est auteur d'une critique manuscrite du Nobiliaire de Provence, de l'abbé Robert de Briançon, déposée à la bibliothèque de l'Arsenal. L'article personnel de Barcillon est traité avec une impartialité qui fait d'autant plus d'honneur à ce critique qu'il ne se nomme nulle part dans son ouvrage. Il termine le jugement qu'il porte de sa famille en reprochant à l'abbé Robert de s'être étendu avec trop de complaisance sur les alliances, filiations et emplois des Barcillon.

Malte. Jean-Baptiste de Barcillon-Mauvans fut reçu dans cet ordre en 1643.

Prélature. Un évêque de Vence en 1337.

Armes : d'azur, à trois flanchis rangés d'or, accompagnés en chef d'une étoile du même.

DE BARDE, *voyez* LE ROY.

DE BARDON DE SÉGONZAC, noblesse d'origine chevaleresque, que l'on croit sortie de l'Angoumois, et qui vint s'établir en Périgord sur la fin du quatorzième siècle.

Services. Elle a produit des généraux et des officiers supérieurs de terre et de mer, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc.

Titre. La seigneurie de Ségonzac, en Périgord, fut érigée en *baronnie*, au mois de février 1623, par lettres registrées au parlement de Bordeaux le 27 mai suivant, en faveur de Marc-Comte de Bardon, seigneur de Vaux, de Bonnefons, capitaine au régiment de Riberac, infanterie.

Armes : d'or, à l'aigle de profil de sable, becquée et armée de gueules, empiétant un poisson du second émail, loré du troisième, posé en fasce, lui becquetant la tête, et adextrée en chef d'une croisette de gueules; une rivière d'azur, mouvante du bas de l'écu.

DE BARDONENCHE, maison d'origine chevaleresque, et l'une des plus anciennes du royaume. Elle tire son nom de la vallée de Bardonenche, située près de la ville d'Oulx, dans les Alpes, au diocèse de Turin. Elle prouve son ascendance directe depuis Witbald de Bardonenche, qui vivait avant l'an 1061.

Services. Elle a produit des officiers-généraux, des gouverneurs de provinces et de places, des conseillers d'état, etc., etc.

Honneurs de la cour. En 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La branche des *vicomtes* de Trièves est en possession de ce titre dans les actes et brevets depuis la fin du seizième siècle.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis l'an 1527.

Armes : d'argent, treillissé de gueules, cloué d'or.

DE BARENTIN, en Picardie, famille illustrée et anoblie par la robe, originaire de Blois, et issue de Mathurin

Barentin, bourgeois de cette ville, mort avant 1539, et de Jacquette Grenaisies, sa femme.

Services. Elle a produit un garde des sceaux, des premiers présidents au parlement de Paris, des maîtres des requêtes, etc., etc.

Honneurs de la cour. En 1788, madame de Barentin a pris le tabouret chez la reine.

Armes : d'azur, à trois fasces, la première d'or, les deux autres ondées d'argent, accompagnées en chef de trois étoiles d'or.

BARGEMONT, *baronnie,* voyez VILLENEUVE.

LE BARIL, en Bretagne. Pierre le Baril, sieur de la Ville, demeurant en la paroisse de la chapelle Heulin, ressort de Nantes, s'est désisté de la qualité de noble par lui prise, et a payé 100 livres le 31 août 1668.

Armes : d'argent, au baril de sable, cerclé d'or.

DE BARJAC, en Languedoc, diocèse d'Uzès, généralité de Montpellier. Cette *baronnie* que possédait la maison de Grimoard de Beauvoir du Roure, était une de celles qui donnaient entrée aux états du Languedoc: *voyez* le tome X du Nobiliaire universel de France, page 222 et suiv.

BARME. Roger Barme, prévôt des marchands de Paris en 1512, fut président à mortier au parlement de cette ville, en 1517, et mourut en 1523.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules.

DE BARMOND, *voyez* PERROTIN.

BARRAIRON, famille originaire du Languedoc, dont une branche s'est transplantée dans le Quercy.

Services et *Titres.* Les lettres-patentes du roi, données au palais de Saint-Cloud, le 29 juillet 1818, enregistrées en la cour ryale de Paris le 1er. août de la même année, portent que S. M. voulant donner un témoignage de sa satisfaction à son amé le sieur François-Marie-Louis Barrairon, conseiller-d'état, directeur-général de l'enregistrement et des domaines et des forêts, membre de la chambre des députés des départements, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, et récompenser le zèle et les talents dont il a constamment fait preuve dans l'exercice des fonctions importantes que S. M. lui a confiées, elle l'a décoré, par son ordonnance du 15 du même mois,

du titre de baron, lequel sera transmissible à sa descendance directe, légitime, de mâle en mâle, et par ordre de primogéniture.

Armes : d'azur, à la croix patriarcale fleuronnée d'or, accompagnée en pointe de trois étoiles d'argent; deux et une. L'écu timbré d'une couronne de baron.

DE BARRAL, noblesse ancienne de la province de Dauphiné.

Services. Elle a produit des maréchaux-de-camp et des brigadiers des armées du roi, des officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, et nombre de présidents et de magistrats recommandables au parlement de Grenoble.

Titres. La terre et seigneurie de la *Bastie d'Arvillard* en Dauphiné fut érigée en *marquisat* par lettres du mois d'août 1739, registrées au parlement de Grenoble le 20 décembre suivant, et en la chambre des comptes le 21 novembre 1750, en faveur de Joseph de Barral de Clermont, commandant en chef pour sa majesté en Dauphiné.

La seigneurie de *Montferrat*, en Dauphiné, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'août 1750, registrées le 27 du même mois, en faveur de Charles-Gabriel-Justin de Barral, conseiller au parlement de Grenoble.

La seigneurie d'*Allevard*, en Dauphiné, fut érigée en *comté* par lettres du mois de juillet 1751, en faveur de Jean-Baptiste-François de Barral de Clermont, président à mortier au parlement de Grenoble. Le nom de cette terre fut commué en celui de *comté de Barral*, par lettres du mois de mars 1753, en faveur du même Jean-Baptiste-François de Barral de Clermont.

La seigneurie de la *Roche-Commiers* fut érigée en *baronnie* par lettres du mois de mars 1755, registrées aux parlement et chambre des comptes du Dauphiné les 16 et 18 avril de la même année.

Prélature. Deux évêques de Castres et de Troyes, un archevêque de Tours, pair de France, etc.

Armes : de gueules, à trois bandes d'argent.

DE BARRAL, seigneur d'Arènes et d'Issertines, en Languedoc, noblesse qui remonte filiativement à la fin du quinzième siècle; mais l'ancienneté de ce nom date d'une époque plus reculée.

Guillaume Barral, juge de Mirepoix, fut présent à une reconnaissance du 4 des nones de décembre 1292, servie

par Guillaume de Thezan, damoiseau, à Gui de Levis, seigneur de Mirepoix.

Armes : de gueules, au loup d'or ; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

DE BARRAS, maison d'origine chevaleresque de Provence, qui tire son nom de la terre de Barras, dans la viguerie de Digne, et florissait dès le milieu du onzième siècle.

Services. Elle a produit des généraux de terre et de mer.

Malte. Elle a donné à cet ordre, depuis l'an 1522, nombre de chevaliers et commandeurs.

Armes : fascé d'or et d'azur.

DE BARRÈME, en Provence, noblesse d'origine municipale. Elle remonte à Guillaume Barrème, vivant en 1523, père de René Barrème, qui eut des lettres de *comte palatin* du pape ; lettres qui, en conférant la noblesse, donnaient le pouvoir de légitimer des bâtards, faire des comtes, nobles, etc. Il fut juge d'Avignon en 1565, et procureur au siége d'Arles en 1602. (*Pièces justificatives pour servir à l'Histoire de France*, tom. II, part. 11, pag. 327.)

Charles de Barrème obtint des lettres de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que de besoin, au mois d'août 1658, registrées le 27 novembre 1663.

Armes : de sable, à deux triangles évidés entrelacés d'argent ; à la molette d'or, percée de gueules, en abîme.

DE BARRET, en Guienne, famille ancienne, originaire d'Irlande.

Services. Elle a produit des capitaines et officiers distingués, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : burelé d'or et de gueules. L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins. Cimier : un faucon essorant d'argent. Devise : *Dominus providebit.*

DE LA BARRIÈRE, *voyez* ESCRAVAYAT.

BARRIN DE LA GALISSONNIÈRE, noblesse ancienne, originaire de Bretagne. La recherche faite en 1666 en donne la filiation depuis l'an 1415.

Services. Un vice-amiral, commandant à la Nouvelle-France, dont le nom est devenu célèbre dans les fastes

maritimes de la France. Elle compte encore des officiers supérieurs de terre et de mer, etc., etc.

Honneurs de la cour. En 1787 et 1788, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *la Janière*, unie à celle de la Cognardière, fut érigée en *vicomté*, par lettres du mois de janvier 1644, registrées à Nantes le 14 février 1645, en faveur de Jacques Barrin, seigneur de la Galissonnière, maître des requêtes, et premier président de la chambre des comptes de Nantes.

La seigneurie de *la Galissonnière*, en Bretagne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de septembre 1658, registrées le 9 décembre 1659, en faveur du même.

La terre et seigneurie de *Montbaret* unie à d'autres fiefs, fut érigée en *baronnie*, par lettres de novembre 1671, registrées le 22 août suivant, en faveur de N..... Barrin, seigneur de Boisgeffroy, conseiller au parlement de Rennes.

La seigneurie de *la Grande-Guerche* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'août 1701, registrées le 4 septembre 1702, en faveur de Jacques-François Barrin de la Galissonnière, seigneur de Pescheseul, au Maine.

Boisgeffroy, seigneurie en Bretagne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de janvier 1644, registrées au parlement de Rennes le 20 juin suivant, en faveur d'André Barrin, seigneur de Boisgeffroy.

Malte. Cette famille compte des chevaliers dans cet ordre depuis l'an 1668.

Armes : d'azur, à trois papillons d'or, miraillés de sable.

BARRIS, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Armes : écartelé, au 1 d'hermine plein ; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'argent ; au 4 d'or, à trois fasces de sable.

BARROIS, noblesse consacrée par la charte.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis ; un adjudant-commandant, etc.

Titre. Celui de *baron*.

Armes : écartelé, au 1 d'azur, au casque d'argent, ayant pour cimier un lion issant d'or ; aux 2 et 3 de

gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile d'argent; au 4 d'azur, au vol d'argent.

BARROIS DE SABIGNY, famille originaire de Lorraine.

Le premier connu et rappelé dans les lettres d'anoblissement de ses enfants, est Didier, greffier ordinaire du bailliage de Saint-Mihiel.

Il eut trois enfants, Jean, François, et Charles. Le premier fut anobli par lettres-patentes du 13 mars 1592, et les deux autres par celles du 20 mars 1596, qui leur sont communes.

Charles, chef de la branche établie à Langres en Champagne, fut conseiller à la cour souveraine de Lorraine et Barrois, séante à Nancy, et l'un des treize fameux otages donnés à Louis XIII, lors de la capitulation de Saint-Mihiel, en 1635, ainsi qu'il conste de l'histoire de ladite ville, par Jacques de Lille.

Services. Denis et Thomas, fils et petit-fils de Nicolas, occupèrent des charges de magistrature au présidial de Langres; ils sont l'un et l'autre qualifiés *écuyers* dans un rôle des profès de l'ordre militaire et hospitalier du Saint-Esprit de Montpellier, dont Thomas avait été reçu chevalier de justice. D'autres membres de cette famille ont continué à occuper des places de magistrature, d'autres ont servi l'état dans les armées; quelques-uns sont morts au service dans des grades supérieurs.

Armes : d'azur, au lion d'or, à la fasce d'argent, brochante sur le tout. L'écu timbré d'un casque de chevalier, orné de ses lambrequins. Cimier : un lion issant d'or.

BARTAGE, en Bretagne. Hamon Bertage, sieur de Bronduzual, s'est désisté de la qualité de noble par lui prise, et a payé 100 livres le 20 janvier 1669.

Armes : d'argent, fretté d'azur; un croissant de gueules en chef.

BARTHÉLEMY, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec le titre légal de *marquis* et la dignité de *pair*. Le marquis Barthélemy est vice-président de la chambre des pairs, et grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, à six palmes d'or, les queues passées en sautoir, posées l'une sur l'autre en trois chevrons renversés.

LE BAS DE GIRANGY, du Plessis, de Clévant, de Clouange, de Courmont, à Paris et à Besançon; cette famille remonte à François le Bas, seigneur de Lescheneau, originaire du

Berri, secrétaire de la chambre du roi en 1639, mort revêtu de la charge de conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de ses finances, au mois de mars 1666.

Services. Cette famille a produit des officiers distingués, des conseillers d'état, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titre. La seigneurie de *Bouclans*, au comté de Bourgogne, ancienne *baronnie* composée des villages de Bouclans, d'Ambres, de Glamondan et d'Aigremont, fut érigée en *marquisat* par lettres-patentes du mois de novembre 1749, registrées à Besançon et à Dôle les 31 janvier et 26 février 1750, en faveur de Joseph le Bas de Clévant, conseiller au parlement de Besançon.

Armes : d'or, au lion de gueules, accompagné de trois arbres arrachés de sinople.

DE BASCHI, maison d'ancienne chevalerie, originaire dItalie, où elle est connue depuis l'an 1080.

Services. Elle a produit des maréchaux-de-camp, un chevalier des ordres du roi, conseiller-d'état d'épée, ambassadeur en Portugal, puis à Venise, des officiers-généraux, etc., etc.

Honneurs de la cour. De 1751 à 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. La dignité de *pair* de France a été conférée au comte du Cayla en 1815.

Titres. La seigneurie de *Pignan*, au diocèse de Montpellier, fut érigée en *marquisat* avec union de celle de Saussan, par lettres du mois d'août 1721, en faveur de Henri de Baschi du Cayla.

Le château et *baronnie* d'*Aubais*, au diocèse de Nismes, fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de mai 1724, avec union des seigneuries de Junas, Gaverne, S. Nazaire, Murissargue, Christin et Corbières, en faveur de Charles de Baschi, baron du Cayla.

Le château de *Saint-Estève*, en Provence, uni aux seigneuries de Barras, Tournefort, etc., fut érigé en *comté* par lettres du mois de novembre 1715, en faveur de Daniel de Baschi.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1480, que Bernardin de Baschi, commandeur de Saint-Justin de Pérouse, concourut à la défense de Rhodes contre les Mahométans.

Prélature Entr'autres prélats distingués elle a donné un évêque de Sinigaglia, sacré en 1682.

Armes : d'argent, à la fasce de sable.

DE BASSOMPIERRE, maison illustre et d'ancienne chevalerie du Barrois. Elle descend d'Olery de Dompierre, sire de Bassompierre, qui vivait en 1292.

Services. Cette maison a produit un maréchal de France, un maréchal de Lorraine et de Barrois, des grands-écuyers de Lorraine, deux généraux de l'artillerie de l'empereur, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp, un chevalier des ordres du roi, etc., etc.

Honneurs de la cour. En 1754, 1755 et 1767, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Le château et seigneurie de *Harouel*, en Lorraine, fut érigé en *marquisat* par lettres du 28 juillet 1623, en faveur de François, seigneur et baron de Bassompierre, qui fut chevalier des ordres du roi et maréchal de France.

La *baronnie* de Saint-Menge, près de Mircourt, en Lorraine, fut érigée en *marquisat* sous le nom de *Baudricourt*, par lettres du duc Léopold, du 8 novembre 1719; en faveur de Jean-Claude, marquis de Bassompierre et de Remauville.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis 1608.

Armes : d'argent, à trois chevrons de gueules.

BASTET, *voyez* CRUSSOL.

LA BASTIE D'ARVILLARD, *marquisat*, voyez BARRAL.

BATAILLE, en Bourgogne. On ne trouve rien sur la noblesse de cette famille avant l'an 1478, et elle paraît devoir son origine à Guillaume Bataille, qui fut pourvu cette même année, par le roi Louis XI, d'un office de conseiller au parlement de Bourgogne.

Malte. Elle a fourni plusieurs chevaliers à cet ordre.

Armes : d'argent, à trois pals flamboyants de gueules.

BATAILLE. Gilles Bataille, de libre condition, fut anobli en mars 1398.

DE BATZ, en Gascogne, famille noble, connue dès la fin du quinzième siècle que vivait noble Mathieu de Batz, capitaine dans le régiment de Vignolles.

Services. Elle a produit nombre de magistrats et des officiers de tous grades.

Titres. On ne trouve point d'érection concernant cette famille, mais des actes depuis l'an 1636 justifient qu'elle

eut les titres de *vicomte* d'Aurice, de *baron* de la Mothe, et de *baron* de Diusse.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois écots du même; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules.

DE BATZ, barons de Trenquelléon, de Mirepoix, de Gajean, etc., en Albret; famille d'ancienne chevalerie du Condomois, qui tire son origine du Béarn. Elle prouve une filiation non interrompue depuis noble Raimond de Batz, écuyer, qui, le 1er. juillet 1490, obtint une attestation de sa noblesse, faite en la baronnie de Batz, au pays de Chalosse.

Services. Elle a produit un chef d'escadre des armées navales, divers capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

Titre. Elle a dans les actes, depuis l'an 1670, le titre de *baron* de Trenquelléon, et de *baron* de Mirepoix.

Armes : parti, au premier de gueules, un saint Michel de carnation, habillé d'argent à la romaine, perçant d'une lance d'or un dragon au naturel; au 2 d'azur, au lion d'or posé sur un rocher de cinq coupeaux d'argent.

DE BAUDÉAN, *voyez* MOMAS.

BAUDRICOURT, *marquisat*, voyez BASSOMPIERRE.

DE BAUFFREMONT, illustre et jadis puissante maison, qui tire son nom de l'ancienne baronnie de Bauffremont, au bailliage de Saint-Mihiel, en Barrois, où elle florissait dès le onzième siècle.

Services. Elle a produit des maréchaux de Bourgogne, des lieutenants-généraux des armées du roi, de terre et de mer, des conseillers-d'état, des gouverneurs de provinces, des chevaliers des ordres du roi, de la Toison-d'Or, etc.

Honneurs de la cour. De 1739 à 1758, d'après les preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. *Scey*, ancienne *baronnie* de Bourgogne, était possédée par cette maison dès le milieu du treizième siècle.

La seigneurie de *Charny* fut érigée en *comté*, au mois de janvier 1461, en faveur de Pierre de Bauffremont, baron de Scey, sénéchal du duché de Bourgogne, et chevalier de la Toison-d'Or.

Crusilles, seigneurie de Bourgogne, fut érigée en *comté* en 1585, en faveur de Georges de Bauffremont, seigneur de Vareilles, chevalier de l'ordre du roi.

L'ancienne *baronnie* de *Senecey*, au duché de Bourgogne, fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de juillet 1615, registrées le 2 décembre 1632, en faveur de Henri de Bauffremont, gouverneur d'Auxonne, chevalier du Saint-Esprit.

Louis de Bauffremont, seigneur du duché de Pont-de-Vaux, lieutenant-général des armées du roi, fut créé *prince* d'Empire par diplôme du mois d'octobre 1757. Cette maison a été également en possession du titre de *prince de Listenois*.

Pairie. La dignité de *duc pair* de France a été conférée au prince de Bauffremont, au mois d'oût 1815.

Malte. On compte des chevaliers et commandeurs de cette maison, dans l'ordre de Malte, depuis l'an 1470.

Prélature. Un évêque de Troyes en 1561, mort en 1592.

Armes : vairé d'or et de gueules.

DE BAUSSANCOURT, maison d'origine chevaleresque de la province de Champagne.

Services. Elle a produit un général et plusieurs officiers distingués.

Armes : d'argent, au lion de sable, armé et allumé du champ, la queue fourchée et passée en sautoir; et chargé à l'épaule d'une étoile d'or.

DE BAUSSET, famille ancienne de Provence.

Le nouveau Nobiliaire de Provence, par Maynier (part. 2 p. 51), dit que Pierre de Bausset fut le premier de cette maison connu à Marseille en 1555. La critique du Nobiliaire de Provence de l'abbé Robert de Brianson (2 vol. in-fol°. à la bibliothèque de l'Arsenal, t. I, par le sieur de Barcillon de Mouvans) ajoute que ce Pierre Bausset, fils de Barthélemi, était originaire d'Aubagne; qu'il s'associa dans le commerce avec Pierre d'Albertas, et qu'ils acquirent par moitié la terre de Roquefort, au voisinage d'Aubagne, l'an 1569. Nicolas Bausset, son fils aîné, acquit une charge de valet-de-chambre du roi Henri III. Il sut profiter, dit Maynier, de l'accès qu'il avait auprès de la personne du monarque, pour l'avancement de ses fils, dont l'aîné fut gouverneur du château d'If, et reçut le collier de l'ordre de Saint-Michel de la main du roi.

Services. Elle a produit des capitaines de terre et de mer, des commandants de vaisseaux, des conseillers-d'état, des ambassadeurs, etc., etc.

Titre. La dignité de *duc* et *pair* de France a été conférée

par le roi, en 1815, à Louis-François de Bausset, ancien évêque d'Alais, président du conseil royal de l'instruction publique.

Malte. Elle a produit plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1644.

Prélature. Entr'autres prélats distingués, elle compte un cardinal, quatre évêques : un de Béziers, deux de Fréjus, et un de Vannes.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un mont de six coupeaux du même.

BAUTRU DE NOGENT, famille illustrée par de grandes charges et des personnages recommandables.

Elle a pour auteur Maurice Bautru, juge de la prévôté d'Angers, époux de N.... le Bret, fille de François le Bret, juge des cens d'Anjou. Cette famille acquit sa noblesse par l'office de secrétaire du roi et les charges de judicature.

Services. Des lieutenants-généraux des armées du roi, un conseiller-d'état, ambassadeur envoyé en plusieurs cours de l'Europe, etc., etc.

Titre. La seigneurie du *Tremblay* fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de juin 1655, registrées le 14 avril 1657, en faveur de Nicolas Bautru, capitaine des gardes de la porte.

La seigneurie de *Nogent-le-Roi* fut érigée en *comté*, par lettres du mois d'août 1636, registrées les 3, 7 et 23 décembre suivants, en faveur du même Nicolas Bautru : ce comté a été vendu à la maison de Noailles.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une tête de loup arrachée, le tout du même.

LES BAUX, *marquisat*, voyez GRIMALDI.

BAUYN DE PEREUSE, en Brie, famille illustrée par un ministre secrétaire-d'état au département de la guerre, et par des officiers-généraux.

Un manuscrit in-fol., ayant pour titre *Manuscrit concernant l'origine et les armes de plusieurs familles*, coté 799, à la bibliothèque de l'Arsenal, porte que Prosper, André Bauyn était fils d'André Bauyn, fermier-général, qui était frère d'autre Prosper, aussi fermier-général, père de Prosper-Nicolas Bauyn d'Angervilliers, ministre et

secrétaire d'état ; que ledit André Bauyn avait pour second frère Jean Bauyn, reçu chevalier de Malte sur de faux titres. On termine l'article en disant que cette famille descend d'un marchand de Paris, ou, selon d'autres, d'un chirurgien suisse, ce qui paraît plus conforme à l'orthographe du nom de *Bauyn*.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois mains d'argent en fasces.

BAVELINGHEN, *baronnie*, voyez LE SECQ.

BAVILLE, *marquisat*, voyez LAMOIGNON.

BAY, *marquisat*, voyez LUDRE.

DE BAYANNE, *voyez* LATIER.

DE BAYNAST DE SEPT-FONTAINES, noblesse d'origine chevaleresque de Picardie, où elle est connue depuis l'an 1302.

Services. Elle a produit des officiers supérieurs, des chevaliers de l'ordre du roi, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Dans les contrats et brevets, cette famille est en possession du titre de *marquis*.

Armes : d'or, au chevron abaissé de gueules, surmonté de trois fasces du même.

BÉATRIX, en Normandie, famille anoblie, en 1454, dans la personne de Jean Béatrix.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules, chargé à l'épaule de cinq étoiles d'argent.

BEAUCAIRE, *baronnie*, voyez PECHPEIROU.

DE BEAUCHEMIN, *voyez* WILLOT.

BEAUFORT, *duché*, voyez MONTMORENCY.

DE BEAUFRANCHET D'AYAT, en Auvergne, famille très-ancienne dans cette province.

Services. Elle a produit un maréchal-de-camp.

Honneurs de la cour. En 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Elle a été présentée à la cour sous le titre de *comte*.

Armes : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

DE BEAUHARNAIS, maison illustrée par des hommes célèbres, et dont l'ancienneté remonte à l'an 1390.

Une branche de cette maison est en possession de la dignité de *comte* et *pair* de France.

Titres. La châtellenie, terre et seigneurie des *Roches-Baritaud*, en bas Poitou, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de juin 1759, en faveur de Claude de Beauharnais, capitaine de vaisseaux.

La châtellenie, terre et seigneurie de *la Ferté-Aurain*, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juillet 1764, en faveur de François de Beauharnais, gouverneur et lieutenant-général pour le roi de la Martinique, la Guadeloupe, la Désirade, Marie-Galande, la Dominique, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago, etc., etc., chef d'escadre des armées navales, sous la dénomination de *marquisat* de *la Ferté-Beauharnais*.

François de Beauharnais, *baron* de *Beauville*, par érection de la seigneurie de Port-Maltais en *baronnie*, en 1707, mourut intendant-général des armées navales; et Charles, *marquis* de Beauharnais, mourut lieutenant-général des armées navales, commandeur de Saint-Louis.

Armes : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois merlettes du même.

DE BEAULAINCOURT, en Artois, noblesse d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la terre de Beaulaincourt, située près de Bapaume. Jean de Beaulaincourt, chevalier, capitaine de Cambrai, vivant en 1152.

Armes : d'azur, à deux léopards lionnés d'or, adossés et accroupis, leurs queues passées en double sautoir, surmontées d'une couronne ouverte d'Angleterre.

DE BEAUMONT, maison d'origine chevaleresque, et des plus illustres du Dauphiné, où elle est connue dès l'an 1080. Elle a formé beaucoup de branches, dont la plupart sont éteintes. Parmi celles qui subsistent encore, on cite les branches d'*Autichamp*, de *Verneuil* et du *Repaire*.

Services. Elle a produit des généraux d'armées, des gouverneurs de provinces et de places, des chevaliers et commandeurs des ordres du roi.

Honneurs de la cour. En 1758, 1761, 1783, etc., en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. On ne trouve point d'érections de terres sur cette maison; mais elle a possédé de toute ancienneté des

terres titrées, telles que les *baronnies* des Adrets et du Repaire, cette dernière en Quercy.

Malte. Elle a eu plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre.

Prélature. Un évêque de Tulles, un archevêque de Paris, duc et pair de France.

Pairie. Charles de Beaumont, comte d'Autichamp, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, a été nommé membre de la chambre des pairs au mois d'août 1815.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, chargée de trois fleurs de lys d'or.

DE **BEAUMONT**, *voyez* LA BONNINIÈRE.

BEAUMONT, *comté*, voyez DE HARLAY.

DE **BEAUPOIL** DE SAINT-AULAIRE, DE LA LUMINADE ET DE LANMARY, famille d'origine chevaleresque, de la province de Bretagne, transplantée dans le Périgord et le Limosin.

La branche de la Luminade a justifié avoir une origine commune avec celle de Beaupoil-Saint-Aulaire, par un contrat de mariage produit au conseil du roi, en 1708, lequel dit que François de Beaupoil, qui épousa en 1521 Isabeau de Boirat, est *fils légitime* de Jean de Beaupoil, baron de Saint-Aulaire, et de Marguerite de Bourdeilles, souche de toutes les diverses branches de la maison de Beaupoil. (Voyez l'*Armorial général de France*, 5e registre.)

Services. Cette maison a donné deux grands-échansons de France, des chevaliers des ordres du roi, des chambellans et panetiers de S. M., des capitaines et officiers-généraux très-distingués.

Titres. La branche de Lanmary était titrée de *marquis ;* celle de Saint-Aulaire et de Fontenilles de *comte*, dans tous les actes ; et la branche de la Luminade obtint des lettres-patentes d'érections de la *baronnie* de la Luminade, au mois de mai 1655.

Honneurs de la cour. La comtesse de Saint-Aulaire fut présentée à la cour le 21 janvier 1781, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Malte. Il y a eu plusieurs chevaliers de l'ordre de cette famille, depuis l'an 1612.

Armes : de gueules, à trois couples de chien d'argent, mis en pals, les liens d'azur, tournés en fasces.

BEAUPRÉ, *baronnie*, voyez CHOISEUL.

BEAUPRÉAU, seigneurie qui fut érigée en *marquisat*, au mois de février 1554, en faveur de Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, à qui cette terre fut apportée par Philippe de Montespédon, sa femme. Ce même prince obtint du roi Charles IX, au mois de juin 1552, l'érection du marquisat de Beaupréau en *duché*.

Le marquisat de Beaupréau est passé dans la maison de Scépeaux.

DE BEAUREPAIRE, *voyez* GAUTHIER.

BEAUSEMBLANT. Vilain de Beausemblant, était conseiller au parlement de Paris en 1315.

Il y a une famille de ce nom en Languedoc.

Armes : de gueules, à la croix engrêlée d'argent.

DE BEAUVAU, illustre et ancienne maison, d'origine chevaleresque, de la province d'Anjou. Elle a l'avantage peu commun, même parmi les plus puissantes races, de justifier par titres d'une noblesse de nom et d'armes depuis l'an 1000. Des auteurs ont avancé, mais sans preuve, qu'elle était issue des anciens comtes d'Anjou.

Services. Des lieutenants-généraux, des chevaliers et commandeurs des ordres du roi et de la Toison-d'Or, des maréchaux-de-camp, des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires, chambellans, sénéchaux, gouverneurs, grands gruyers et grands écuyers de Lorraine, des conseillers-d'état et chefs des finances; un grand maître-d'hôtel du roi René, un inspecteur-général de la cavalerie légère de France, et nombre d'officiers-généraux.

Honneurs de la cour. En 1755, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Le château et la seigneurie de *Haudonviller*, en Lorraine, furent érigés en *marquisat*, sous le nom de *Craon*, par lettres-patentes du 21 août 1712, en faveur de Marc de Beauvau, conseiller-d'état, grand-écuyer de Léopold, duc de Lorraine.

La seigneurie du *Rivau* fut érigée en *marquisat* sous la dénomination de *Beauvau-du-Rivau*, par lettres du 4 juillet 1664, en faveur de Jacques III de Beauvau, capitaine des gardes-suisses de Gaston, duc d'Orléans.

La seigneurie de *Noviant*, au duché de Bar, fut érigée en *marquisat*, par lettres du 9 avril 1722, en faveur de

Louis de Beauvau, conseiller-d'état, maréchal de Lorraine et de Barrois, grand-bailli d'Allemagne.

La seigneurie de *Houdreville*, au comté de Vaudemont, fut érigée en *baronnie*, par lettres du 4 novembre 1720, en faveur de Marc, marquis de Beauvau.

Le même Marc de Beauvau fut créé *prince du Saint-Empire*, par diplôme de l'empereur Charles VI, daté de Vienne, du 13 novembre 1722, et *grand d'Espagne* de la première classe, par lettres de Philippe V, du 8 mai 1727.

Malte. Des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1650.

Prélature. Un archevêque de Narbonne, un évêque d'Angers, un évêque de Sarlat, deux de Nantes, etc., etc.

Armes : d'argent, à quatre lionceaux de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or.

BEAUVILLE, *baronnie*, voyez BEAUHARNAIS.

DE BEAUVOIR DU ROURE, *voyez* GRIMOARD.

DE BEAUVOIS, *voyez* THIEFFRIES.

DE BEAUVOLIER, en Poitou, famille ancienne, remontant filiativement à Gilles Beauvolier, seigneur des Malardières, qui vivait en 1505.

Services. Elle a produit des officiers distingués.

Armes : de gueules, à deux fers de lances émoussés d'argent.

DE BEC-DE-LIÈVRE, maison originaire de Bretagne, qui a passé à la réformation comme noble d'ancienne extraction ; elle est une des plus illustres de cette province.

Services. Elle a fourni des magistrats célèbres et des officiers-généraux trés-distingués.

Titres. La terre *du Bouexic*, en Bretagne, fut érigée en *vicomté*, l'an 1637, au mois de février, en faveur de Jean de Bec-de-Lièvre ; et des lettres-patentes en bonne forme du mois de février 1717, enregistrées à la chambre des comptes de Bretagne, établissent le *marquisat* de Bec-de-Lièvre, près Guérande, sur plusieurs terres qui appartiennent encore à cette famille.

Malte. Il y a eu plusieurs chevaliers de Malte, de cette maison, depuis l'an 1715.

Armes : de sable, à deux croix de calvaire tréflées et

fichées d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille du même. Devise : *Hoc tegmine tutus.*

BÉCHEREL, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle avec le titre légal de *baron.*

Armes : de gueules, à la croix d'argent.

BECHET DE LÉOCOURT, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron.*

Armes : coupé, au 1 d'or, à une main de gueules tenant une poignée de plantes des champs de sinople ; au 2 de sable, au bélier d'argent en rencontre, surmonté d'une étoile du même.

BECQUET DE MÉCILLE, en Flandre, famille originaire d'Angleterre, dont était Saint-Thomas, archevêque de Cantorbéri et chancelier d'Angleterre, qui souffrit le martyre le 28 décembre 1170, ainsi qu'il appert des lettres-patentes de Jacques II, roi d'Angleterre, du 8 octobre 1699, et d'autres de Louis XV, roi de France, du mois de septembre 1718.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules ; brisé en cœur d'une croisette patée et fichée de sable ; aux 2 et 3 d'azur, à trois tours d'or, ébrêchées à dextre.

BECQUET. Guillaume Becquet fut anobli au mois de février 1365.

BECQUET, famille ancienne, anoblie en 1386 dans la personne de Pierre Becquet, de Saint-Romain, panetier du roi.

BECQUET DU MESLÉ, en Normandie, famille qui fut maintenue par arrêt du 2 janvier 1668, comme issue de Jean Becquet, natif de Pont-de-l'Arche, anobli par le roi Charles VII, le 22 septembre 1441, en considération des services qu'il rendit à ce monarque dans ses guerres contre les Anglais, et particulièrement pour être monté un des premiers à l'assaut du château de Pontoise.

Armes : d'azur, à trois tours d'or.

BECQUET DE COCOVE, en Artois.

Armes : de sable, au lion d'argent.

BEDUER, *vicomté,* voyez LOSTANGES.

DE BEINS, en Dauphiné ; Jean de Beins, savant mathématicien, fut anobli par lettres du mois d'avril 1611,

vérifiées par arrêt du parlement de Grenoble du 19 juillet 1618.

Armes : d'argent, à cinq vergettes de gueules, trois comètées et deux flamboyantes ; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.

BELABRE, *marquisat*, voyez LE COIGNEUX.

DE BELBEUF, *voyez* GODART.

DE BELCASTEL D'ESCAYRAC, de Montfabes en Querci et en Poitou, noblesse d'origine chevaleresque du Rouergue. Le plus ancien que l'on connaisse de cette famille est Flotard de Belcastel, damoiseau, ainsi qualifié dans l'hommage qu'il fit en 1285 à Philippe le Bel par les fiefs dépendants de la terre de Belcastel.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp, des capitaines de cent hommes d'armes, des ambassadeurs, des gouverneurs de places, etc.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour donjonnée de trois pièces d'argent, ajourée et maçonnée de sable, qui est DE BELCASTEL ; aux 2 et 3 de gueules, à trois lances d'or rangées, qui est DE MONTVAILLANT.

BELLAVÈNE, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : écartelé, au 1 d'or, à trois étoiles d'azur ; aux 2 et 3 d'azur, à la cuirasse d'argent ; au 4 d'argent, au phare de sable, la lampe allumée de gueules.

DE BELLEFOND, *voyez* LE JAY.

DE BELLEFONDS, *voyez* GIGAULT.

BELLEGARDE, *duché-pairie*, voyez SAINT-LARY.

DE BELLEGARDE, maison originaire de Flandre, établie depuis long-temps en Savoie ; elle est distinguée par ses alliances.

Services. Elle a produit des hommes célèbres au service du roi de Sardaigne, des officiers-généraux et des ambassadeurs, et de nos jours le comte de Bellegarde, feld-maréchal au service d'Autriche, qui s'est acquis par ses talents militaires et diplomatiques une haute célébrité.

Armes : d'azur, à une portion de cercle rayonnante de

pointes droites et ondées alternativement en sa partie inférieure, et mouvante des angles supérieurs : une flamme d'or entre chaque pointe, étincelante vers le bas de l'écu ; au chef du dernier émail, chargé d'une aiglette de sable.

BELLEISLE, *marquisat*, voyez GONDI.

BELLE-ISLE, *duché*, voyez FOUQUET.

DE BELLEVUE, *voyez* FOURNIER.

DE BELLIÈVRE ; la famille de Bellièvre, éteinte en 1657, illustrée par un chancelier de France et des magistrats recommandables, tire son origine de la ville de Lyon, et sa noblesse de l'échevinage de cette ville. Huguenin de Bellièvre, le premier auteur connu de cette famille, était échevin en 1461, 1469, 1475 et 1478 ; Barthélemi son fils, le fut en 1492, 1496, 1506, 1507 et 1512 (*Anselme*, t. VI, p. 520) *le Dictionnaire historique de Prudhomme*, t. II, p. 410, confond à tort le nom de Bellièvre, originaire du Dauphiné, avec celui de Bec-de-Lièvre, en Bretagne.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois trèfles du même.

DE BELLISSEN, famille originaire de Languedoc. La Chenaye, tome II, p. 296, la fait venir d'Allemagne ; conformément à cette tradition, il donne aux deux premiers degrés de sa généalogie des noms germains, savoir Frédéric et Othon de Bellissen, chevaliers; ce dernier, père de Guillaume de Bellissen, aussi chevalier, baron de Malves. Cependant, par la production faite devant de Bezons, intendant du Languedoc, en 1669, lors de la recherche, il appert que ce Guillaume Bellissen, qui testa le 19 août (La Chenaye dit le 19 avril) 1498, était bourgeois de Carcassonne, et qu'il obtint des lettres d'anoblissement au mois de mai 1490 (*Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France,* tome II, seconde partie, p. 14).

Services. Elle a produit des commandants et capitaines de terre et de mer.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, à trois bourdons d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois coquilles du second émail.

BELLOT. Gilles Bellot, selon la Roque, fut déclaré no-

ble du côté du ventre (noblesse utérine) par sentence du 9 août 1490.

BELLOT de Callouville, de Franqueville, en Normandie, famille anoblie par la charte de l'an 1594.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux lions affrontés, et en pointe d'un épieu, le tout du même.

de BELLUNE (Perrin-Victor, duc), pair, maréchal de France, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, etc. Noblesse consacrée par la charte.

Armes. : parti, au 1 d'azur, au sénestrochère armé de toutes pièces d'argent, tenant une épée du même, garnie d'or; au 2 d'or, au lion de sable; à la fasce de gueules, brochante sur le lion.

BÉLOT, en Touraine, et en Blésois, famille divisée en deux branches, lesquelles remontent à Michel Bélot, écuyer, seigneur de Guillonnière, qui vivait en 1547 avec Anne Sénéchal, sa femme.

Armes : d'azur, au lacs d'amour d'or, accompagné en chef d'une rose accostée de deux étoiles, le tout du même. La branche de Moulins de Pezay portait les mêmes armes, en exceptant la rose.

de BÉLOT de Ferreux, en Champagne, famille ancienne, originaire de Piémont. Pierre de Bélot, gentilhomme piémontais, seigneur des terres de Bélot et du Verger en Piémont, passa en France en 1534, et fut nommé commissaire de guerres par François Ier, qui lui confia la police de son armée.

Services. Plusieurs officiers supérieurs de cavalerie, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

Titre. Lettres patentes du roi Louis XIII, registrés au mois de juin 1660, qui confèrent le titre de *marquis* à Claude de Bélot, maître des requêtes, seigneur de Ferreux, etc., avec la charge héreditaire de grand bailli du palais de Paris.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un buste de licorne du même. Couronne de marquis. Supports, deux lions.

BÉLOT de Villette, noblesse ancienne de Franche-Comté, admise dans tous les chapitres nobles, et dans la confrérie de Saint-Georges.

Titre. Les terres et seigneuries d'Olans, de Bettenans et de Rantechaux, furent unies et érigées en *marquisat* sous le nom de *Bélot*, en faveur de Jean François-Daniel de Bélot, par lettres du mois de juin 1706, registrées à Dôle.

Malte. Jacques Bernard Bélot de Villette fut reçu dans cet ordre en 1718.

Armes : d'azur, à trois losanges d'argent; au chef d'or, bastillé de trois pièces.

BÉLOT. Lettres de noblesse, données à Blois en octobre 1584, registrées le 27 novembre, accordées à François Bélot, sieur de Haultbois et de Préaulx, en considération des services qu'il a ci-devant rendus à la couronne, et des bons moyens qu'il a de les continuer, soit en nos guerres, soit ailleurs.

BÉLOT. François Belot, sieur du Marché, fut anobli par le roi au mois de juin 1660.

BENARD DE REZAY, en Touraine cette famille descend de Jean Benard, seigneur d'Estiau, bourgeois de Tours, dont le fils Jean Benard, conseiller-notaire et secrétaire du roi, acquit la noblesse à ses descendants par les priviléges de cette charge.

Armes : d'azur, à deux fasces ondées d'argent; au chef cousu de sable, chargé de trois rocs d'échiquier d'or.

BENOIST DE LA PRUNARÈDE, noblesse d'origine chevaleresque, de la province de Languedoc, où elle possédait depuis nombre de siècles le territoire où était située l'abbaye d'Aniane; ce qui sert, ainsi que la devise conservée dans cette maison, à appuyer la tradition que le célèbre saint Benoît d'Aniane pouvait avoir une origine commune avec cette famille.

Services. Elle a fourni un grand nombre de gouverneurs de places, de capitaines et d'officiers distingués, dont plusieurs ont été tués dans diverses batailles; et des chevaliers à l'ordre militaire et royal de Saint-Louis.

Titres. Les titres de *marquis* et de *comte* ont été concédés à diverses époques aux membres de cette famille, dans des actes publics et lettres-patentes de nos rois.

Armes : d'azur, à trois bandes d'or. Devise : *Voca me cum benedictis.*

DE LA BERAUDIÈRE, en Anjou, famille qui remonte à Gabriel de la Béraudière, vivant le 9 décembre 1526.

Services. Elle a produit plusieurs capitaines, dont le

dévouement à la maison royale sera consacré dans l'histoire.

Malte. Elle a donné des chevaliers à cet ordre depuis l'an 1611.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix fourchée d'argent; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle éployée de gueules, becquée et armée de sinople.

DE BÉRENGER DU GUA, en Dauphiné, noblesse d'origine chevaleresque, issue, selon Chorier, de l'illustre maison de Sassenage, par Bérenger, dont elle a conservé le nom, fils d'Imion, prince de Royans, issus des comtes souverains de Forez.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux des armées, des chevaliers des ordres du roi, des maréchaux-de-camp, etc.

Honneurs de la cour. En 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Ceux de *marquis* et de *comte*, dans les actes, brevets et commissions depuis la fin du dix-septième siècle.

Malte. Un grand-maître de cet ordre souverain, mort en 1373, et nombre de chevaliers.

Prélature. Un cardinal et des prélats distingués.

Armes : gironné d'or et de gueules.

DE BÉRENGER DE FONTAINES, Grand-Mesnil, Cerqueux, Hérenguerville, Montaigu, Trelly, maison d'origine chevaleresque, de la province de Normandie, où elle est connue dès le douzième siècle. Elle paraît originaire d'Italie.

Services. Elle a fourni des officiers supérieurs très-distingués, un chevalier des ordres du roi, et plusieurs chevaliers à l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Malte. Des chevaliers à cet ordre.

Titres. Le roi Henri IV fit don de la *baronnie* de Grand-Mesnil à Jean de Bérenger, septième du nom: titres de *comte* de Fontaines et de *comte* de Bérenger, dans les actes, brevets et commissions, dès 1691.

Armes : de gueules, à deux aigles rangées, au vol abaissé d'argent, becquées, armées, et couronnées d'or.

DE BÉRENGER-CALADON, noblesse d'origine chevaleresque, de la province de Languedoc.

Services. Elle a fourni des officiers distingués et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à l'aigle d'argent, membrée d'or, accos-

tée en pointe de deux bassets affrontés du même, posés chacun sur une motte de sinople.

Ces deux dernières familles pourraient bien avoir une origine commune.

DE BERNARD DE TALODE du Grail et de la Villette, noblesse d'origine chevaleresque, de la province d'Auvergne, établie en Vivarais et en Franche-Comté.

Dom. Coll, dans son Nobiliaire manuscrit d'Auvergne, en fait mention dès l'an 1273, que vivait Raimond de Bernard, chevalier.

Services. Elle a produit des capitaines et des officiers de marque.

Armes : d'azur, à trois têtes de lion arrachées d'or. Supports, deux lions. Couronne de comte.

BERNAUT, noblesse d'ancienne chevalerie de Bourgogne, et qui tire son nom de la terre de Bernaut qu'elle a possédée ; elle a fait des alliances directes avec les maisons de Choiseul, de Saulx, de Damas, de Bouton, de la Palu, de Bouvens, etc. Elle existait encore lors de la grande recherche de la noblesse sous Louis XIV.

Armes : de sable, à la croix d'or.

BERNECOURT, *baronnie*, voyez PARISOT.

BERNIÈRES, *marquisat*, voyez MAIGNART.

DE BERNIS, *voyez* DE PIERRE.

BERTHOLLET, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte* et la dignité de *pair*.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'appareil chimique d'argent ; au 2 de gueules, à l'ibis d'or ; au 3 de gueules, au lévrier rampant d'or.

BERTIN DE BLAGNY, à Paris, famille originaire de Champagne, qui remonte sa filiation depuis Nicolas Bertin, écuyer, qui fut pourvu, le 28 avril 1659, de l'office de trésorier-général de la chancellerie de France, et de conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances ; mort le 12 novembre 1686.

Armes : d'argent, au sautoir engrêlé de sinople, cantonné de quatre mouchetures de sable.

DE BERTON-CRILLON, *voyez* BALBE.

BERTRAND. Pierre Bertrand, conseiller au parlement de Paris en 1315, évêque d'Autun, puis cardinal, était du pays de Vivarais.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or, et accompagné de trois roses de gueules.

BERTRAND, famille originaire de Lorraine : elle remonte à Jean Bertrand, *surnommé le capitaine cadet,* qui fut anobli, en récompense de ses services militaires, par lettres de Charles III, duc de Lorraine, en date du 18 septembre 1594.

Services. Elle a produit des officiers supérieurs, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'or, à la fasce d'azur, sommée d'un lion issant de gueules, et accompagnée en pointe de trois roses du même, pointées d'argent. L'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins. Cimier : un lion issant tenant une épée d'argent, garnie d'or.

BERTRAND DE GESLIN, en Bretagne, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec le titre légal de *baron.*

Armes : écartelé, au 1 d'or, à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'argent; aux 2 et 3 d'azur, au vaisseau d'argent, voguant sur une mer du même, au 4 de sable, au casque d'or, taré de front, traversé d'une épée en bande d'argent.

DE BESANÇON. Cette famille est ancienne. Hugues de Besançon était conseiller au parlement de Paris en 1315.

Armes : d'or, à la tête de maure de sable, tortillée d'argent, accompagnée de trois trèfles de sinople.

BESCOT. Gilles Bescot succéda, le 3 mars 1371, à Jacques d'Andrie, dans la charge de président à mortier au parlement de Paris, et mourut en 1380. Ce nom n'a aucune analogie avec celui de du Bois, comme l'a cru Blanchard, historien d'ailleurs on ne peut pas plus suspect.

Armes : coupé d'or et de gueules, à l'arbre sec au naturel brochant sur le tout.

DE BÉSIADE D'AVARAY, famille ancienne du Béarn.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux des armées du roi, des chevaliers des ordres, etc., etc.

Honneurs de la cour. De 1754 à 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-Pairie. Le comté de l'Ile-Jourdain fut érigé en

duché-pairie sous le nom *d'Avaray*, en 1799, en faveur et en récompense des services importants d'Antoine Louis-François de Bésiade, marquis d'Avaray, mort le 4 juin 1811. Son père, Claude-Antoine de Bésiade, marquis d'Avaray, lieutenant-général des armées du roi, a été nommé *pair de France* en 1815, maître de la garde-robe de S. M. en 1816, et *duc d'Avaray*.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée de deux étoiles de gueules, et accompagnée en pointe d'une coquille du second émail; à l'écusson de France brochant sur le tout. Devise : *Vicit iter durum pietas.* Concession royale du 1er juillet de l'an 1795.

DE BESSE DE LA RICHARDIE, noblesse d'origine chevaleresque de la province d'Auvergne.

L'an 1219, Raymond IV, vicomte de Turenne, sur la connaissance qu'il avait que Raoul de Besse et ses neveux, fils d'Adémar, étaient d'une bonne race, *ex generosa progenie*, pour récompense de la fidélité qu'ils lui avaient toujours témoignée, il les fit chevaliers eux et leurs descendants, *concessimus eis et successoribus suis ut sint milites*, les exemptant de tailles et de toute autre exaction. (*Justel, Histoire de la maison de Turenne.*)

Services. Elle a produit des officiers supérieurs, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc.

Honneurs de la cour. En 1754 et 1771, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Dans les actes et brevets, et dans ses preuves faites pour sa présentation au roi et à la famille royale, elle a les titres de *marquis*, *comte* et *vicomte* de Besse de la Richardie.

Malte. Elle a donné des chevaliers à cet ordre depuis l'an 1685.

Brioude. Elle compte des chanoines, comtes de Brioude, dès avant l'an 1270.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois étoiles de sable.

BESSIÈRES, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle.

Services. Un maréchal de France, et plusieurs officiers supérieurs.

Titres. Celui de *duc* d'Istrie; le roi conféra au fils du

maréchal Bessières la dignité de *pair* au mois d'août 1815 ; un frère du maréchal a le titre légal de *baron*.

Armes : écartelé, au 1 d'azur, au lion d'or, lampassé de gueules ; au 2 d'argent, à l'épervier essorant de sable ; au 3 d'or, à la tour d'azur, maçonnée, ouverte et ajourée de sable ; au 4 de gueules, au renard d'or.

DE BÉTHISY, maison d'origine chevaleresque de la province de Picardie.

Richard, chevalier, châtelain de Béthisy, fonda, l'an 1060, du consentement de Hugues de Béthisy, son fils, le prieuré de Béthisy. Hugues fut père d'Adam, et celui-ci de Hugues II de Béthisy, chancelier de France en 1186 ; de lui descendait Philippe de Béthisy, grand-maître des eaux et forêts de France en 1320.

DE BÉTHISY DE MÉZIÈRES, ancienne maison de Picardie, qui, selon l'auteur du *Dictionnaire de la noblesse* (in-4°, t. II, p. 417), n'a rien de commun avec la précédente que le nom.

Services. Cette famille a produit des lieutenants-généraux, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, un grand'croix de Saint-Louis, etc., etc.

Honneurs de la cour et *titres.* Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1768 et 1784, avec les titres de *comte* et *vicomte*.

Malte. Cet ordre compte des chevaliers de cette famille depuis l'an 1628.

Prélature. Elle a donné un évêque d'Uzès, vivant encore en 1816.

Armes : d'azur, fretté d'or.

BÉTHISY ; Jean de Béthisy, et Guillaume de Béthisy, son père, furent anoblis en mars 1383.

Jean de Béthisy, et Marie, sa femme, de libre condition et demeurant à Paris, furent anoblis en juillet 1394.

DE BÉTHUNE, maison d'ancienne chevalerie des plus illustres du royaume, issue de Robert Ier, surnommé Faisseux, *par la grâce de Dieu*, sire de Béthune, de Richebourg et de Carency, avoué ou protecteur de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, né vers l'an 970 ; il était, selon du Chesne, petit-fils d'Adalelme, dernier des anciens comtes souverains d'Artois.

Une branche fondée par Conon de Béthune, seigneur

de Bergues, l'un des chefs qui conquirent l'empire d'Orient en 1203, y devint souverain. Conon fut gouverneur de Constantinople et seigneur d'Andrinople, dont Baudouin, son fils, se qualifie *roi*. Après la mort de Pierre de Courtenay, empereur de Constantinople, Conon de Béthune fut nommé régent de l'empire.

Cette maison subsiste en deux branches principales : 1° celle de *Béthune-Chabris ;* 2° celle de *Béthune-Hesdigneul*, dont est sortie la branche de *Béthune-Saint-Venant*, qui, depuis 1808, est en possession de la baronnie de Sully, a été formée, vers l'an 1035, par Bauduin de Béthune, sire de Carency, second fils de Robert Ier, dit Faisseux, sire de Béthune.

Services. Un régent du royaume d'Écosse, un maréchal de France, deux grands-maîtres de l'artillerie, des ambassadeurs en diverses cours de l'Europe, nombre de lieutenants-généraux de terre et de mer, des maréchaux-de-camp, des chevaliers des ordres du roi, des commandeurs de Saint-Louis, des gouverneurs de provinces, des conseillers-d'état d'épée, etc., etc.

Honneurs de la cour. Depuis 1752 jusqu'en 1788, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. BRANCHE AÎNÉE. Érection de la baronnie de *Sully* en *duché-pairie*, avec dérogation à la clause de réunion à la couronne, au mois de février 1606. Succession en ligne collatérale, les 24 décembre 1710 et 2 février 1729.

Érection de la terre de Nogent-le-Rotrou, au Perche, en *duché-pairie*, au mois de juin 1652, sous le nom de *Béthune-Orval*, en faveur de François de Béthune, comte, puis duc d'Orval, pair de France, comte de Muret, chevalier des ordres du roi, lieutenant-général de ses armées ; ayant négligé de faire enregistrer ses lettres au parlement, cette dignité n'a pas passé à ses successeurs.

Érection de la seigneurie de Charost et autres en *duché-pairie*, sous la dénomination de *Béthune-Charost*, au mois de mars 1690, lettres enregistrées le 9 août suivant, en faveur de Louis-Armand de Béthune-Charost, marquis, puis duc de Béthune-Charost, lieutenant-général des provinces conquises, chevalier des ordres du roi, etc., etc.

Boisbelle, en Berri, petite ville avec titre de *souveraineté*, connue depuis sous le nom *d'Henrichemont*, du nom de Henri IV, qui en confirma les priviléges par lettres-patentes du mois d'avril 1598, en faveur de Maximilien

de Béthune, marquis de Rosny, si célèbre par ses lumières et son attachement à son prince.

Rosny, terre considérable près de Mantes, avec titre de *baronnie*, avait été érigée en *marquisat*, en faveur du même Maximilien de Béthune, par lettres du mois d'août 1601, registrées le 20 du même mois.

Selles, en Berri, seigneurie qui fut érigée en *comté*, par lettres de janvier 1621, registrées le 19 juillet 1636, en faveur de Philippe de Béthune, baron de Selles.

Cette branche a en outre possédé plus de vingt terres titrées.

SECONDE BRANCHE: Le titre de *prince héréditaire* a été conféré par l'empereur d'Allemagne à Eugène-François-Léon, prince de Béthune, marquis d'Hesdigneul, chambellan de l'empereur d'Allemagne, lieutenant-général des armées du roi de France, grand'croix de l'ordre chapitral de Limbourg, chevalier du Lion-Blanc palatin, etc., par diplôme du 6 septembre 1781.

Cette branche a possédé nombre de terres titrées, savoir : Hesdigneul, Noyelles, Nielles, Waudripont, Lierres, Berneville, Lens, et la baronnie de Sully.

Malte. Cette maison compte nombre de chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis 1541.

Prélature. Un cardinal, un évêque du Puy, deux évêques de Verdun et de Cambrai, princes du Saint-Empire, un archevêque de Bordeaux et deux archevêques de Gloscow, en Écosse.

Armes. BRANCHE AÎNÉE : d'argent, à la fasce de gueules.

Branche de BÉTHUNE-HESDIGNEUL : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef à dextre d'un écusson du même, à la bande d'or, accompagnée de six billettes du même, qui est de *de Saveuse*, en mémoire d'une alliance contractée avec cette maison en 1187.

BEU, *comté*, voyez HURAULT.

BEUGNOT, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec le titre légal de *comte*.

Armes : d'argent, au chevron d'or, accompagné de trois grappes de raisin de gueules.

BEUREY, *baronnie*, voyez STAINVILLE.

BEURMANN, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle.

Services. Un maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre du mérite militaire et officier de la Légion-d'Honneur.

Titre. Celui de *baron.*

Armes : écartelé, au 1 d'or, au casque de sable, cloué d'argent; aux 2 et 3 d'azur, au cheval échappé d'argent; au 4 d'argent, à la couronne triomphale de sinople, surmontée de deux étoiles d'azur.

BEURNONVILLE (marquis DE), *voyez* RIEL.

BEUVRON, *marquisat,* voyez HARCOURT.

BEUZEVILLE, *comté,* voyez LA LUZERNE.

BEYNES, *marquisat,* voyez CASTILLON.

DE BEYTZ, en Flandres, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *baron.*

Armes : d'azur, à trois taux d'or.

DEL BIANCO, ou DU BLANC DE BRANTES, au comtat Venaissin, très-ancienne famille, originaire de Toscane.

Services. Elle a produit des capitaines, des chevaliers de Saint-Louis, des gouverneurs de places, etc., etc.

Titre. Celui de *marquis de Brantes,* par l'acquisition du marquisat de ce nom, faite en 1697; *voyez* DES LAURENTS.

Armes : d'azur; au chevron d'argent, chargé d'une croisette ancrée de gueules, et de deux fleurs de lys d'azur, et accompagné en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'un croissant d'argent. Supports : deux lions. Devise: *Facta et facta constantiam probant.*

BIARD, en Bretagne : Gabriel Biard, sieur de la Celinière, avocat en la cour de parlement de Bretagne, fut déclaré usurpateur de noblesse, et condamné à quatre cents livres d'amende, faute de produire, par arrêt rendu le 15 mai 1669.

Armes : d'argent, à trois aiglettes de sable.

BIDOUZE, *baronnie,* voyez MONAS.

BIELLES, *comté,* voyez SAINT-BELIN.

DE BIENCOURT, noblesse d'origne chevaleresque de la province de Picardie, qui tire son nom de la terre et vicomté de Biencourt en Ponthieu. Elle est issue, selon l'opinion la plus commune, d'un cadet des sires de la Ferté-Saint-Riquier, issus eux-mêmes des comtes de Ponthieu, de la première race.

Services. Elle a produit nombre d'officiers distingués, des chevaliers de l'ordre, des gentilshommes de la

chambre, des maîtres-d'hôtel de nos rois, un capitaine de cent lances des ordonnances, deux écuyers commandant la grande écurie, etc., etc.

Honneurs de la cour. Le 3 novembre 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *marquis*, dans les actes et brevets, depuis le milieu du dix-huitième siècle.

Malte. Des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1611.

Armes : de sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

BIGNON, famille illustrée dans la magistrature, originaire d'Anjou. Elle remonte à Roland Bignon, né en 1559, l'un des plus savants avocats de son siècle.

Services. Elle a produit nombre de présidents, de conseillers-d'état, de maîtres des requêtes, etc., etc.

Armes : d'azur, à la croix de calvaire d'argent, cantonnée de quatre flammes du même, et accolée d'un cep de vigne terrassé de sinople.

DE BIGNON : un Jean de Bignon, gendarme, fut anobli pour services en 1657.

BIGNON, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec le titre légal de *baron*.

Armes : d'azur, au cep de vigne d'or, terrassé de sinople, cantonné de quatre flammes d'argent.

DE BIGOS, seigneurs de Douat, sieurs de Belloc la Falitre, de Laurède, etc., en Guienne, famille qui prouve une filiation suivie depuis noble Jean de Bigos, écuyer, homme-d'armes de la compagnie de M. d'Épernon, en 1556.

Services. Elle a produit des capitaines et officiers supérieurs de cavalerie et d'infanterie, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au levrier d'argent, accompagné en chef de trois tours du même, maçonnées de sable.

BIGOT, seigneurs des Rochers, des Marais, de la Honville, de Morogues, de la Touanne, de la Motte, de Chézelles, de Lourmel, de la Ville-Tanguy, de la Chouardière, de Contremoret, des Fontaines, de Sénay, de Terlant, etc., en Berri, en Bretagne, à Paris et en Hollande.

La Thomassière, dans son *Histoire de la Noblesse du*

Berri, imprimée en 1689, pag. 1030, parle de cette famille comme d'une des plus anciennes et des plus considérables de la ville de Bourges, et en remonte la filiation à Michel Bigot, anobli par le roi Charles V, en considération de ses grands mérites, par lettres données à Paris, au mois de juin 1369, registrées en la chambre des comptes le 23 juillet suivant.

Services. Elle a produit des officiers-généraux, des chevaliers de l'ordre du roi et de Saint-Louis, des capitaines de vaisseaux.

Armes : de sable, à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules.

BIGOT, seigneurs de Pontbodin et du Puy, de Sepmes, en Touraine et en Vendômois, famille qui prouve sa filiadepuis Charles Bigot, sieur de la Guillebauderie, vivant vers l'an 1590.

Services. Elle a produit des officiers d'infanterie et de cavalerie de divers grades.

Armes : de sable, à trois têtes de léopard d'or, lampassées de gueules.

Ces armoiries, qui sont exactement les mêmes que celles de la famille précédente, peut faire présumer que celle-ci est une branche de l'autre.

DE BIGU DE CHÉRI, famille ancienne, originaire de Champagne, qui s'établit en Bourbonnais vers la fin du quatorzième siècle.

Services. Elle a produit des capitaines et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'or, chargé de trois coquilles du champ, et accompagné de trois fers de lance du second émail.

DE BILLARET, en Bretagne. Christophe de Billaret, sieur des Landes, et Marc de Billaret, sieur de Prémorel, demeurant à Morlaix, ont été condamnés, comme usurpateurs, chacun en 400 fr. d'amende, par arrêt contradictoirement rendu le 1er septembre 1660.

Armes : d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée d'or.

LA BILLARDERIE, *voyez* FLAHAUT.

BILLATTE DE FAUGÈRE, à Bordeaux. François Billatte fut *anobli* par lettres du mois de juillet 1722, et confirmé par arrêt du conseil du mois d'octobre 1773.

Armes : d'azur, au château d'argent.

BINET de Jasson, de Marcognet, en Bretagne, et en Aunis, noblesse très-ancienne, originaire de Touraine.

Services. Elle a produit un grand prévôt de Paris en 1366; et de nos jours des officiers généraux.

Titre. Elle jouit du titre légal de *baron* consacré par la charte.

Armes : de gueules, au chef d'or, chargé de trois croisettes recroisetées et fichées d'azur.

BINET. Jacques Binet obtint des lettres de noblesse au mois de juillet 1451.

BINET, en Normandie. Famille issue de Guillaume Binet, bailli de Fréville, anobli au mois de décembre 1509.

Armes : de gueules à deux barres d'argent, la première surmontée d'une rose d'or, accostée de deux besants du même; la seconde côtoyée à dextre d'une famille de chêne d'or, et à sénestre d'une rose du même.

de BIONNEAU d'Airagues, en Provence.

Selon la critique du Nobiliaire de Provence (in-f°., tome Ier, à la bibliothèque de l'Arsenal), cette famille tient sa noblesse de la charge de secrétaire du roi à la chancellerie de ce pays, dont fut pourvu Jean de Bionneau, l'an 1590.

Services. Elle a fourni des capitaines de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titre. Celui de *baron* d'Airagues dans les actes et brevets, depuis le 17 novembre 1628, que cette famille acquit la baronnie d'Airagues du marquis de Trans.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée de deux croissants de gueules, et accompagnée en chef de trois étoiles d'or, et en pointe d'un vol d'argent.

BIOULE, *comté*, voyez Cardaillac.

BIRAN, *marquisat*, voyez Roquelaure.

BIRON, *duché-pairie*, voyez Gontaut.

Jean-Ernest de Biren, favori de la czarine Anne, et petit-fils du premier palefrenier de Jacques, duc de Curlande, avait pris en entrant à la cour de Russie le nom et les armes de la maison des ducs de Biron, en France. La czarine fit élire ce favori duc de Curlande, le 13 juillet

1737, après la mort de Ferdinand Kettler, deuxième fils de Jacques, duc de Curlande. La postérité d'Ernest de Biron jouissait de ce duché avant la révolution.

(*Art de vérif. les dates.* Nouv. édit., in-8°., t. VIII, p. 151.)

DE BISSY, *voyez* REGNAULD.

DE BLACAS, maison d'origine chevaleresque de Provence, où elle florissait dès le commencement du douzième siècle.

Blacas de Blacas, seigneur d'Aulps, dit *le Grand-guerrier*, était compté parmi l'un des sept preux de Provence. Il mourut en 1235.

Services. Elle a produit des chevaliers de l'ordre du roi, un ministre d'état, grand-maître de la garderobe de S. M., ambassadeur en diverses cours.

Titres. Celui de *comte*, et la dignité de *pair*.

La branche d'Aulps, aînée de la maison, possédait la ville et seigneurie d'Aulps dès avant l'an 1178.

Cette ville, qui avait justice, portait des armes particulières, savoir *de gueules, à trois fleurs de lys d'or.*

La branche de Blacas-Carros a été formée en 1180 par Guigues de Blacas, frère de Blacas de Blacas, seigneur de d'Aulps, dont on a parlé ci-dessus.

Malte. Les deux branches de cette maison ont donné un nombre prodigieux de chevaliers à cet ordre depuis l'an 1533. La seule branche de Carros en compte seize, tant chevaliers que commandeurs.

Armes : d'argent, à la comète à seize rais de gueules. Devise : *Vaillance.*

LA BLACHE, *voyez* FALCOZ.

BLAISY ou BLAIZY, en Bourgogne, village situé à 2 lieues de Saint-Seine, 5 de Flavigny et 5 de Dijon, était autrefois une terre considérable, qui a donné son nom à une maison grande et illustre qui s'est éteinte dans la personne de Suzanne, dame de Blaisy, mariée le 8 octobre 1508 avec Christophe de Rochechouart, seigneur de Chandenier.

Armes : d'or, à la bande d'azur, accostée de six coquilles du même.

BLAISY, *marquisat*, voyez JOLY.

BLANCARD, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 d'or, au sabre de gueules, garni d'argent, accosté de deux molettes d'éperon de sable; au 2 d'azur, au dextrochère armé d'argent, tenant un étendard du même, futé et frangé d'or.

BLANCHET, en Bretagne. Les enfants de Gaspard Blanchet, sieur du Plessis, et Louis Blanchet, sieur de la Pichonnière, ont été déclarés usurpateurs lors de la recherche, et condamnés chacun à 400 livres d'amende par arrêt contradictoirement rendu le 20 septembre 1670.

Armes : d'argent, à trois fusées de gueules, surmontées de deux fasces de sable.

DE BLANGY; *voyez* LE VICOMTE.

BLANQUART DE BAILLEUL, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *baron*.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, aacompagné en pointe d'une billette du même.

BLÉNAC, *comté*, voyez COURBON.

DE BLIN DE BOURDON, famille ancienne de Picardie.

Services. Elle a produit des officiers distingués, des chevaliers de Saint-Louis.

Titres. Celui de *vicomte*, dans lequel S. M. Louis XVIII, par lettres-patentes du 17 janvier 1817, a maintenu et confirmé Marc-Louis-Alexandre, vicomte de Blin de Bourdon, maire de la ville d'Amiens, colonel chef d'état-major des gardes-nationales du département de la Somme, titre, portent les lettres-patentes, que possédaient ses ascendants depuis et compris son trisaïeul.

Armes : d'argent, à trois trèfles de sable, surmontés de trois merlettes du même. L'écu timbré d'une couronne de vicomte. Supports : deux levriers.

BLONDEAU DE CHARNAGE, famille de Franche-Comté.

Claude-François Blondeau de Charnage, né à Château-Blanc, d'abord lieutenant d'infanterie, quitta la profession des armes pour celle des lettres, dans laquelle il ne fit guère de progrès. Il a cependant beaucoup écrit, mais il a laissé peu d'ouvrages qu'on puisse louer. Le seul livre peu utile qui soit sorti de sa plume est son Dictionnaire des Titres

originaux, qui n'approche en rien du degré d'étendue et d'utilité qu'on eût pu donner à cet ouvrage dans un temps où les titres étaient encore respectés. Il est mort en 1777.

Armes : d'or, au chevron d'azur, chargé d'un croissant d'argent, et accompagné de trois œillets de gueules, feuillés et tigés de sinople.

DE BLONDEAU DU FAYS, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *chevalier*.

Services. Un maréchal de camp en retraite, officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent, accostée de deux croissants du même.

DE BLONDEL DE BEAUREGARD, noblesse d'origine chevaleresque de la province d'Artois, où elle florissait dès l'an 1096; elle paraît issue des anciens seigneurs de Gonnelieu dont elle a conservé le cri et les armes, et cette parenté se trouve établie par un titre du tournoi d'Anchin, de l'année 1096.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux des armées du roi, des gouverneurs de places, etc., etc.

Titre. La seigneurie de *Quinchy-le-Prévôt*, en Flandre, fut érigée en *baronnie* par lettres du roi catholique du 20 septembre 1585, en faveur d'Antoine Blondel, seigneur du Saussoy et de Werquigneul.

Oudenhove Sainte-Marie, seigneurie en Flandre, fut érigée en *baronnie* avec union de celle de Michelbecque, par lettres-patentes du 20 décembre 1675, en faveur de Pierre Blondel, chef-président du conseil privé du roi catholique.

Armes : de sable, à la bande d'or.

BLONDEL DES CROISETTES, famille anoblie au mois de décembre 1654, dans la personne de François Blondel, sieur des Croisettes et de Gaillardon, avocat du roi à Riblemont.

Services. Elle a produit un maréchal-de-camp, un gouverneur de Laon, etc.

Armes : de sable, à la bande d'or.

BLONDEL DE JOIGNY de Bellebrune, en Artois, noblesse d'origine chevaleresque. Vers l'an 1350, Jean Blondel, seigneur de Recque, de Méry et de Lonvilliers, épousa Isabeau de Béthune, fille de Mathieu, seigneur de Locres et de Hebuterne.

Services. Cette famille a produit des capitaines de cent hommes d'armes, des maréchaux-de-camp, des gouverneurs de places et de provinces, etc., etc.

Titre. Celui de *baron* de Bellebrune, de Pamèle, etc., dans les actes, brevets et commissions depuis l'an 1535.

Malte. On compte des chevaliers de cette famille dans cet ordre depuis l'an 1611.

Armes : de gueules, à l'aigle d'argent, becquée et armée d'or.

BLONDEL DE SAINT-FREMOND, en Normandie, famille anoblie en 1364, dans la personne de Jean Blondel.

Armes : de gueules, au sautoir d'argent, chargé de cinq mouchetures de sable.

DE BLOSSEVILLE, *voyez* PORET.

BLOT, *baronnie*, voyez CHAUVIGNY.

BOCHET : Pierre Bochet fut élu président à mortier au parlement de Paris le 29 avril 1389.

Armes : d'argent, semé de croissants de gueules, chaque croissant surmonté d'une moucheture de sable.

Ces armoiries, données par Blanchard, sont celles de la maison du Bouchet de Puygreffier, en Anjou, dont ce Pierre Bochet n'était pas.

BOGARDE, *comté*, voyez CALONNE.

BOILEAU DE CASTELNAU, famille ancienne du Languedoc.

Services. Elle a produit des officiers supérieurs et des hommes célèbres dans le barreau, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc.

Titre. Celui de *baron*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable, accompagné en pointe d'un croissant d'or.

BOILEAU. Reynault Boileau, du bailliage d'Annonay, en Languedoc, et Marie, sa femme, furent anoblis au mois d'août 1390.

DU BOIS-BERTHELOT, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Bretagne.

Services. Elle a produit de tout temps des officiers au service des ducs de Bretagne et de nos rois, et dans les derniers temps, un ancien officier de marine connu par son dévouement à la famille royale.

Armes : écartelé d'or et de gueules.

DU BOIS D'ESCORDAL, famille d'origine chevaleresque de la province de Champagne.

Armes : d'argent, à cinq mouchetures de sable, trois et deux.

BOISGEFFROY, *marquisat*, voyez BARRIN.

DE BOISGELIN, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Bretagne, où elle florissait dès l'an 1267. Elle tire son nom de la terre et seigneurie de Boisgelin, dans l'évêché de Saint-Brieux, qu'elle possédait encore avant la révolution. Elle a formé diverses branches, connues sous les noms de Plehedel, de *Kersa*, de *Kergomer*, et de *Kerdu*.

Services. Elle a produit des officiers supérieurs de terre et de mer, des ambassadeurs, deux maîtres de la garde-robe du roi, un lieutenant des gardes-du corps, etc., etc.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour de 1760 à 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *marquis.* La terre et seigneurie de *Cucé*, près de Rennes, érigée en *marquisat*, par lettres de décembre 1643, registrées le 14 août 1644; fut acquise de Gabriel de Boisgelin, président à mortier au parlement de Bretagne.

Pairie. Le marquis Bruno de Boisgelin a été créé *pair* de France au mois d'août 1815.

Prélature. Un archevêque d'Aix, puis cardinal, mort en 1805.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la molette d'éperon d'argent, à cinq rais; aux 2 et 3 plein d'azur.

DU BOIS-DE-HOVES, en Flandre et au pays d'Artois. Cette famille est très-ancienne. Gelic dit qu'elle est originaire du comté de Namur, où est située la terre de Hoves, et qu'elle se fit connaître avant l'an 1080. Carpentier dit que le village de Hertaing, situé au comté d'Ostrevant, à deux lieues de Valenciennes, avait servi jadis d'apanage à un puîné de la maison du Bois-de-Hoves, qui portait pour armes : *d'azur, à trois coquilles d'or;* que le premier qu'il trouvait avoir pris le nom de *Hertaing* était Gilles, mentionné dans une charte de l'an 1078, et que cette famille portait *d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois coquilles d'or*, et pour cri : *du Bois-de-Hoves.* La généalogie de cette maison remonte à Jean du

Bois, dit de Hoves, écuyer, seigneur de Roesnes, vivant à la fin du quinzième siècle avec Marie de Thiennes, sa femme.

Services. Cette famille a produit des capitaines, des magistrats recommandables, des chevaliers de Saint-Louis.

Titres. Elle est en possession de la baronnie de Fosseux depuis le milieu du dix-septième siècle.

Armes : d'azur; à trois coquilles d'or.

LE BOIS-DE-LA-ROCHE, *comté*, voyez VOLVIRE.

BOISSEL DE MONVILLE, famille originaire de Normandie.

Titre. Celui de *baron*, avec la dignité de *pair*.

Armes. Selon la recherche de Normandie : d'azur, semé de billettes d'or, au lion du même, brochant.

Le baron Boissel de Monville, pair de France, porte : écartelé, au 1 d'azur, à neuf billettes d'or; au lion du même en abîme; aux 2 et 3 d'argent, à trois têtes de maure de front; au 4 d'azur, au gouvernail d'or.

DE BOISSELIN, famille originaire d'Italie, dont une branche s'établit en France avant le milieu du quinzième siècle, ainsi qu'il appert de divers actes de 1455, 1510 et 1566.

Armes : de gueules, au chevron d'or, chargé de trois tourteaux d'azur, et accompagné en chef de deux têtes de maure d'argent, et en pointe d'une molette d'éperon d'or à cinq rais.

BOISSY D'ANGLAS, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec le titre légal de *comte* et la dignité de *pair*.

Armes : de sable, au chevron d'or; au chef d'argent, chargé de deux étoiles d'azur.

DE BOISY. Cette famille est ancienne en Picardie. Elle est distinguée dans la magistrature et le clergé : Imbert de Boisy fut président à mortier au parlement de Paris en 1394; et Jean de Boisy, son frère, mort l'an 1410, fut évêque d'Amiens.

Armes : cinq points d'argent équipolés à quatre de gueules.

BOISY, *marquisat*, voyez GOUFFIER.

BOITRON, *comté*, voyez OSMONT.

BOIVIN DE LA MARTINIÈRE, famille originaire de Normandie, issue de Jean Boivin, seigneur de Grand-Pré, bourgeois de Rouen, anobli le 6 janvier 1575 par lettres expédiées le 4 mars 1576.

Services. Un général d'artillerie, commandant de la Légion-d'Honneur.

Titre. Celui de *baron*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois croisettes du même.

BOLLIOUD DE SAINT-JULIEN, en Forès, famille ancienne, connue depuis Pierre Bollioud, demeurant au bourg d'Argental en 1472. Bérenger, Gabriel et Etienne Bollioud, ses fils, petit-fils et arrière-petit-fils, furent pocureurs du roi au bourg Argental. Pierre Bollioud, petit-fils d'Étienne, et Christophe Bollioud des Granges, petit-fils de Pierre, furent pourvus d'offices de secrétaires du roi, maison couronne de France et de ses finances, en 1694 et 1704. *Voyez* BOULLIOUD.

Armes : d'azur, au chevron d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois besants du second émail.

DE BOMBELLES, noblesse ancienne, originaire de Sève, au comté d'Ast.

Dans un rouleau en parchemin du 27 mars 1470, contenant les sommes payées et délivrées par l'ordonnance et commandement de la duchesse d'Orléans, on trouve Pierre de Bombelles, dit de Scève, docteur en médecine, auquel ladite dame donne une pension de 600 livres. Salomon de Bombelles a la qualité de conseiller et médecin ordinaire du duc d'Orléans dans un mandement de ce prince du 16 février 1494.

Services. Cette famille a produit un maréchal de camp, des ambassadeurs, et divers officiers de marque.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour en 1752 et 1778.

Titre. Elle a été présentée à la famille royale sous celui de *marquis*, et jouit de ce titre dans les brevets et commissions.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 pleins d'or : aux 2 et 3 de gueules, à la molette d'éperon d'argent.

BONAC, *marquisat*, *voyez* USSON.

DE BONARDI DU MÉNIL ET DE SAINT-SULPICE, famille ori-

ginaire de la ville de Mondovi, dans les états de Piémont, et transplantée en Provence dans le quatorzième siècle.

Services. Cette famille compte un lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et grand'croix de l'ordre du Mérite de Bavière, des magistrats distingués en la cour des comptes, et plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Titres. La terre et seigneurie de *Ménil-Lieubray*, en Normandie, fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois de mai 1779, en faveur de Jean-Baptiste de Bonardi.

Le titre de *comte* de Saint-Sulpice conféré à Raymond de Bonardi, lieutenant-général des armées du roi, a été consacré par la charte.

Malte. Jean de Bonardi fut reçu dans cet ordre en 1626.

Armes : de gueules, à trois bandes d'or, remplies de sable.

DE BONDY, *voyez* TAILLEPIED.

BONENFANT, en Bretagne. Julien Bonenfant, recteur de Miniac, et Jean-Baptiste Bonenfant, son frère, sieur de Villeneuve, furent déclarés usurpateurs et condamnés chacun à quatre cents livres d'amende par arrêt du 24 mars 1671.

Armes : d'argent, à la croix patée de sable.

DE **BONIFACE**, maison d'origine chevaleresque de Provence, où elle florissait dès le douzième siècle ; elle s'est divisée en plusieurs branches, celle de Molle, en Provence, éteinte depuis près de deux siècles ; celle des barons du Bosléhard, en Normandie, et d'autres éteintes.

Services. Elle a produit des maréchaux-de-camp, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, etc. L'infortuné *la Molle*, mort victime de son attachement au duc d'Alençon le 30 avril 1574, était de cette famille.

Titre. La terre du *Bosléhard*, en Normandie, fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois de février 1607, en faveur d'Ozias Boniface, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur d'Arques.

Malte. Des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis le commencement du seizième siècle.

Armes. Les seigneurs de la Molle : de gueules, à trois fasces d'argent.

Les seigneurs et barons du Bosléhard : d'argent, à trois fasces de sinople.

DE BONIFACE DE FOMBETON, de Peyniers, de Vachères, en Provence. Cette famille est ancienne ; mais une prétention mal fondée l'a fait déchoir de ses priviléges lors de la recherche. Non contente de son origine, elle prétendait descendre de l'illustre maison de Boniface, ancien comte de Marseille, souverain en l'île de Corse, dont descendent les seigneurs de la Molle. Cette famille, qui aurait pu être maintenue par ses propres titres, ayant produit un testament du 14 janvier 1545, qui fut jugé apocryphe, et persisté à ne pas vouloir produire les pièces naturelles, fut condamnée à l'amende et imposée au rôle des tailles. Louis de Boniface, sieur de Peyniers, pour être à l'avenir hors de toute recherche, acquit la charge de conseiller au parlement à François de Boniface, son fils. (*Critique du nobiliaire de Provence,* bibliothèque de l'Arsenal, t. I.)

Armes : d'azur, à trois bandes d'argent.

BONNAVENTURE, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Armes: d'azur, au sautoir d'hermine.

DE BONNAY, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Bourgogne, où elle florissait dès le milieu du douzième siècle ; elle subsiste en plusieurs branches.

Services. Elle a produit plusieurs officiers distingués, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Titre. La dignité de *pair* a été conférée par le roi, en 1815, au marquis de Bonnay, ci-devant ambassadeur de France à Copenhague.

Armes : d'argent, à trois hures de sanglier de sable, défendues du champ.

DE BONNE DE LESDIGUIÈRES, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Dauphiné, où il en existe encore une branche. *L'Histoire des grands-officiers de la couronne*, d'après Gui Alard, en donne la filiation depuis Bosonet de Bonne qui vivait en 1250.

Titres et *Services.* François *de Bonne*, duc de Lesdiguières, pair, maréchal et connétable de France, chevalier des ordres du roi, né le 1er avril 1543, mort le 28 septembre 1626, fut un des plus grands capitaines de son temps, et le plus ferme appui des calvinistes et du roi Henri IV. Ayant chassé le duc de Savoie du Dauphiné, en 1590, il envoie Saint-Julien, son secrétaire, demander au roi le gouvernement de Grenoble, qu'il lui avait promis ;

mais, depuis cette promesse, Henri IV s'était engagé, pour apaiser la fureur des partis, à ne donner des gouvernements qu'aux catholiques. Le conseil s'oppose à la demande de Lesdiguières, et Saint-Julien se retira sans répliquer; mais, rentrant un moment après : *Messieurs*, dit-il, *votre réponse inespérée m'a fait oublier un mot ; c'est que puisque vous ne trouvez pas à propos de donner à mon maître le gouvernement de Grenoble, vous songiez aux moyens de le lui ôter.* Le conseil jugeant que c'était là un cas tout particulier, lui fit expédier sur-le-champ le brevet. (*Art de vérifier les dates*, nouv. édit. in-8°, t. VI, p. 216.) Le duc de Savoie, dont le courage égalait l'habileté, ayant construit un fort considérable à Barreaux, sur les terres de France, et à la vue des armées françaises, Lesdiguières fut généralement blâmé dans son camp de souffrir une telle audace ; le roi lui en fit des reproches. « Votre Majesté, répondit froidement ce » vaillant capitaine, a besoin d'une bonne forteresse pour » tenir en bride celle de Montmélian ; puisque le duc de » Savoie en veut faire la dépense, il faut le laisser faire ; » dès que la place sera suffisamment pourvue de canons et » de munitions, je me charge de la prendre. » Non-seulement Lesdiguières tint parole, mais encore il conquit la Savoie entière. Ses services lui valurent le bâton de maréchal en 1608, et celui de connétable en 1622. Les lettres portent que c'est *pour avoir toujours été vainqueur et jamais vaincu.*

Armes : de gueules, au lion d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.

Le P. Anselme a fait une erreur en mettant les roses de gueules.

BONNEFOUX, noblesse ancienne et distinguée dans le service militaire.

Titre. Celui de *baron*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, à trois rocs d'échiquier d'argent.

DE BONNEGARDE, *voyez* DU POUY.

DE BONNEVILLE, famille ancienne, originaire de Normandie.

Services. Elle a produit un maréchal-de-camp et d'autres officiers.

Malte. Elle a donné des chevaliers à cet ordre depuis l'an 1644.
Armes : d'argent, à deux lions léopardés de gueules.

DE LA BONNINIÈRE DE BEAUMONT, très-ancienne noblesse de la province de Touraine.
Services. Elle a produit des officiers généraux.
Titres. Celui de *comte* et la dignité de *pair* de France.
Armes : d'argent, à la fleur de lys de gueules.

DE BONTOUX, famille du Dauphiné connue depuis l'an 1539, que vivait Jean de Bontoux.
Armes : d'azur, vêtu d'or, chargé d'un trèfle de sinople.

DE BONVOULOIR, *voyez* ACHARD, et PERTHUS-ACHARD.

LE BORDAGE, *marquisat*, voyez MONTBOURCHER.

LA BORDE, *baronnie*, voyez BRULART.

DE BORDES DU CHATELET, en Bresse. Le véritable nom de cette famille est *Gros-Jean*. Guichenon dit positivement que Georges-Claude et Jean de Bordes, frères, vivant en 1592, originaires de Cerdon, sont les premiers nobles de cette famille.
D'Hozier, dans la généalogie qu'il en donne, les fait fils de Claude Gros-Jean et de Claude Bordes sa femme, mais il ne fait pas mention de l'anoblissement accordé en 1562, par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, à Claude Gros-Jean de Bordes, fils de Claude, substitué aux nom et armes de Bordes par Perceval Bordes, son beau-père, aux termes de son testament du 5 juin 1557.
Services. Elle a produit des capitaines et officiers aux armées du roi.
Titres. On ne trouve aucune érection sur cette famille; mais elle a des actes qui prouvent que depuis l'an 1727 elle est en possession du titre de *baron de Lormey*.
Armes : coupé, au 1 d'or, au cheval issant de gueules; au 2 de sinople, à la molette d'éperon à 8 rais d'or.

DU BOSCAGE, *voyez* DES GUILLAUMANCHES.

BOSJAN, *comté*, voyez FYOT.

BOSLÉHARD, *baronnie*, voyez BONIFACE.

BOSSECQ, en Bretagne. Vincent Bossecq, sieur de Kernengart, fut condamné comme usurpateur à l'amende de 400 livres, par arrêt du 15 octobre 1670.

Armes : d'argent, au château de gueules.

BOTHEREL, en Bretagne. Il y a eu dans cette province quatres familles de ce nom, lequel florissait dès l'an 1080, que vivait Jean de Botherel.

Les seigneurs de Mouillemuse, du nom de Botherel, sont d'ancienne chevalerie.

Armes : d'argent, au lion morné de sinople.

BOTHEREL, sieur de la Ville-Geffroy, du Perran, etc.

Armes : de gueules, à la croix vidée, clechée et pommetée d'or.

BOTHEREL. Julien Botherel, seigneur d'Appigné, chevalier des ordres du roi, et son lieutenant en la ville de Rennes, obtint l'érection en châtellenie et *vicomté* de sa terre d'*Appigné*, par lettres du mois de mars 1574.

Armes : d'argent, à dix ancolies d'azur, tigées de gueules.

BOTHEREL. La quatrième famille de ce nom en Bretagne est celle des sieurs du Coudray et de la Bretonnière. Ils sont issus de Pierre Botherel, sieur de Montellon, anobli par Henri IV en 1595.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croisettes patées du même.

BOUC, *marquisat*, voyez SÉGUIRAN.

LE BOUCHAGE, *baronnie*, voyez GRATTET.

BOUBERS-ABBEVILLE, seigneur de Tunc Witz-lez-Willencourt, etc., maison dont la branche aînée (éteinte) fut connue sous le nom de vicomtes d'Abbeville, seigneurs de Tunc, sires de Bouberch, et était issue des anciens comtes de Ponthieu (voyez la Morlière, supplément, article Doulens, page 439). La généalogie de cette maison se trouve dans les Nobiliaires de Picardie, dans Carpentier, depuis son alliance avec l'héritière de la vicomté de Bernâtre dont elle prit et porta le nom et les armoiries (qui sont de Reineval), dans l'histoire des comtes de Ponthieu, dans Moréri; et dans l'ouvrage commencé par dom Caffiaux, page 1re, on lit : « Abbeville : on croit que cette maison était » puînée de celle de Ponthieu, qu'elle tirait son origine de » Guillaume Ier, comte de Ponthieu, et d'Ide de Bouberch, » dont un des fils prit le nom d'Abbeville, et que de cette » branche sont sortis les Boubers et les Bernâtre (voyez

» l'histoire des grands-officiers de la couronne, et là Morlière,
» maisons illustres de Picardie). »

Services. Elle a fourni à l'état un connétable connu sous le nom d'Albérik, qui est Waldberk, nom originaire de Boberk, aujourd'hui Boubers; un cardinal, un archevêque, des évêques, un chevalier des ordres des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et de Malte, et des militaires à toutes les époques de la monarchie.

Titres. Voyez ci-dessus son origine des comtes de Ponthieu anciens. grands vassaux de la couronne, jusqu'à sa réunion en 1380.

Armes : Abbeville, branche aînée : d'or, à trois cœurs ou écussons de gueules. Cri : *Abbeville*. Branche d'Abbeville-Bouberk-Tunc : d'argent, à trois écussons de gueules. Cri : *Abbeville*. Branche de Bernâtre, provenant de Reineval : d'or, à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'argent, surchargée d'un écusson de France, qui est de Reineval à cause de la charge de grand-panetier de France, grand-officier de la couronne. Cri : *Abbeville*.

Nota. On a attribué à une prétendue maison du nom de Boubers, pour armoiries : trois bouts de bers, ou berceaux. C'est une erreur qui n'a d'autre fondement que la ressemblance de la figure des trois écussons de gueules avec des bouts de berceaux vus de face.

BOUCHEL DE MERENVUE, en Artois. Jean-François Bouchel de Merenvue, chevalier de Saint-Louis, présent à l'assemblée de la noblesse convoquée à Calais en 1789, est mort lieutenant-général, victime de la révolution, massacré dans la citadelle d'Arras en 1793.

Armes : d'azur, à la croix d'argent, chargée d'un cœur de gueules, et accompagnée en chef de deux croissants d'argent, et en pointe de deux étoiles d'or. Devise : *Crux ad sidera tollit.*

DU BOUCHET, *voyez* LANGLOIS et MICHEL.

BOUCLANS, *marquisat*, voyez SAINT-BELIN.

BOUDET, au Maine, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *baron*.

Armes : de gueules, chapé d'or, chargé en chef d'une épée d'azur en fasce.

DE LA BOUÈRE, *voyez* GAZEAU.

BOUÈS, *marquisat*, voyez MOY.

LE BOUEXIC, *vicomté*, voyez BEC-DE-LIÈVRE.

DE BOUFFLERS, maison illustre et d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la seigneurie de Boufflers, en Ponthieu, située sur la rivière d'Authie, entre Hesdin et Abbeville. Elle justifie d'une filiation suivie depuis Enguerrand, chevalier, seigneur de Boufflers, de Champigneulles, etc., qui vivait en 1150.

Services. Cette maison a donné un maréchal de France, des lieutenants-généraux, des ambassadeurs, des chevaliers des ordres du roi et de la Toison-d'Or, des gouverneurs de provinces et de places, des conseillers-d'état, etc., etc.

Honneurs de la cour. De 1745 à 1770, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. La seigneurie de *Cagny*, érigée en *comté*, par lettres du mois de mars 1640, en faveur de François de Boufflers, vicomte de Ponches, conseiller-d'état, fut érigée en *duché-pairie*, sous le nom de *Boufflers*, par lettres du mois de décembre 1708, registrées le 19 mars 1709, en faveur de Louis-François de Boufflers, maréchal de France.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs de cet ordre dès l'an 1482.

Armes : d'argent, à trois molettes d'éperon de gueules, accompagnées de neuf croisettes recroisettées du même 3, 3, 2 et 1.

DE BOUGAINVILLE, noblesse acquise par l'échevinage de Paris, en 1741.

Services et *titres.* Elle a produit dans le *comte* de Bougainville un homme célèbre dans les armes, dans les sciences, dans les lettres et dans la navigation. Il fut de l'académie, maréchal-de-camp et chef d'escadre. Il est mort en 1811.

Armes : d'argent, à l'aigle éployée de sable.

DE LA BOUGATIÈRE, *voyez* COURTE.

BOUILLÉ OU BOULIER DU CHARIOL (1), noblesse d'origine chevaleresque, des provinces du Maine et de l'Auvergne.

---

(1) Les titres anciens dénomment aussi cette maison Bouilletz, Boyliers, Boulhier, conformément au nom latin qui est *Botherii, Botlherii* et *Boutherii.*

On en trouve des traces dans cette dernière province dès le dixième siècle.

Services militaires. Elle a fourni des guerriers distingués sur terre et sur mer; des commandeurs de Saint-Jean-de-Jérusalem, à Rhodes et à Malte; des chevaliers de l'ordre du roi sous François Iᵉʳ, et du Saint-Esprit sous Henri III, Henri IV et Louis XVI, ainsi que l'un des généraux les plus justement célèbres de ce dernier règne.

Elle a également fourni des prélats à l'église, et des comtes de Brioude et de Lyon.

Titres. Dès le quatorzième siècle, les seigneurs de la maison de Bouillé se qualifiaient dans leurs actes de hauts et puissants, et elle a possédé de tout temps une infinité de terres *titrées* dans le Maine, l'Anjou, la Normandie, l'Auvergne et le Languedoc. Les mémoires de cette maison établissent d'une manière incontestable que la seigneurie de *Bouillé*, au Maine, fut érigée en marquisat sous Louis XIII, en faveur de René de Bouillé, troisième du nom, *comte* de Créance, etc.; mais le titre primitif de l'érection de cette terre, passée depuis long-temps en d'autres mains, ne peut plus se retrouver. Quoi qu'il en soit, dans les présentations à la cour, dans les brevets, commissions, lettres de nos rois, et autres actes publics, les membres de cette famille sont titrés de marquis, comtes et vicomtes.

Honneurs de la cour. Elle a obtenu les honneurs de la cour en 1763, 1775, 1785 et 1786, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : écartelé aux 1 et 4 d'argent, à la fasce de gueules, frettée d'or et accostée de deux burelles du second émail, qui est de Bouillé; aux 2 et 3 de gueules, à la croix ancrée d'argent, qui est du Chariol. Tenants : deux maures enchaînés. Cimier : un maure issant. Devise : *Tout par labeur; à vero bello Christi.* Cri de guerre : *le Chariol.*

BOUIN, *baronnie*, voyez Phélypeaux.

de la BOULAYE, maison chevaleresque, des plus anciennes et des plus nobles de la province de Bretagne.

Services. Elle a donné un chambrier et trois chambellans des ducs de cette province, des chevaliers et écuyers bannerets, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes des ordonnances du roi, un chevalier de Saint-Michel, deux chevaliers de Saint-Louis, deux chevaliers de la Légion-d'Honneur, etc.

Jacques de la Boulaye, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de sa chambre et maréchal de ses camps et armées, ayant sollicité près de Henri IV son admission à tous les honneurs de la cour, comme étant issu d'une maison les plus distinguées du royaume, ce prince nomma deux conseillers-d'état pour examiner les titres de noblesse de ce seigneur. Ces commissaires ayant rapporté au roi que Jacques de la Boulaye avait remonté sa preuve jusqu'en 1301, et que tous les individus qui en formaient les degrés avaient non-seulement occupé des places éminentes, tant à la cour des ducs de Bretagne que dans leurs armées et dans celles de France, mais qu'ils s'étaient encore alliés à des maisons illustres, telles que les du Cambout de Coislin, les d'Épinay, les Villiers-l'Ile-Adam, les de Harlay, etc.; sa majesté, par brevet du 20 décembre 1604, fit droit à la demande de Jacques de la Boulaye, et l'admit encore à l'entrée de ses conseils.

Jacques de la Boulaye ayant été pourvu du gouvernement du duché de Montpensier et du château d'Aigueperse, épousa Madeleine de Marillac, cousine germaine du maréchal de ce nom, et s'habitua en Auvergne; sa postérité est restée dans cette province et dans celle du Bourbonnais.

Malte. Cette famille a eu deux chevaliers et une chanoinesse de cet ordre.

Brioude. Un chanoine-comte de Brioude, qui existe encore, et est chevalier de Saint-Louis.

Armes : de gueules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, les deux du chef soutenues chacune d'une moucheture d'hermine d'argent. Supports : deux hermines.

LA BOULAYE, *marquisat*, voyez GIGAULT DE BELLEFONDS.

BOULBON, *comté*, voyez ORAISON.

DE LA BOULLAYS, en Bretagne; Antoine de la Boullays, sieur du Boslan, déclaré usurpateur lors de la recherche, fut en conséquence condamné à quatre cents livres d'amende par arrêt du 29 novembre 1670.

Armes : d'azur, à trois molettes d'éperon d'or.

BOULLIOUD, BOUILLOUD, BULLIOUD ou BUILLOUD, en latin *Buliodi*, en Lyonnais, famille très-ancienne qui

paraît être originaire d'Italie. Cette famille ayant acquis des titres de la maison de Bullion, en Dombes, s'est longtemps prétendue issue de cette race d'ancienne chevalerie, éteinte vers l'an 1374. Les Boullioud paraissent une de ces familles que le commerce amena d'Italie à Lyon, où celle-ci s'établit vers le commencement du quinzième siècle. Pierre Bullioud fut échevin de Lyon en 1427; Guillaume Builloud, docteur en 1471; Amé Bullioud, en 1491, 1498, 1512, 1520; Pierre Builloud, docteur ès droits, en 1597. *Voyez* BOLLIOUD.

Armes : tranché d'argent et d'azur; à trois tourteaux et trois besants de l'un en l'autre en orle.

Alexandre Bollioud, conseiller et premier avocat du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, échevin en 1610 et 1611; Pierre Bollioud, écuyer, conseiller du roi, premier et plus ancien avocat en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, échevin en 1657 et 1658; Guillaume Bouilloud-Mermet, écuyer, conseiller du roi en la même sénéchaussée, échevin en 1678 et 1679; Claude Bollioud de Fétan, chevalier seigneur de Chanzieu, conseiller du roi en la cour des monnaies, sénéchaussée et présidial de Lyon, échevin en 1725 et 1726, portaient des armes différentes, soit que cette famille en eût changé, soit qu'ils ne fussent pas de la même famille que les précédents.

Armes : d'argent, à la bande d'azur, sommée d'un lion de gueules, et accompagnée en pointe de trois roses du même.

BOULLOGNE, noblesse acquise et illustrée par de grandes charges; la branche établie à Paris est puînée des seigneurs de Beaurepaire, en Artois, anoblis dans la personne d'Adrien Boullogne, sieur de Beaurepaire, procureur du roi au présidial d'Abbeville et sénéchaussée de Ponthieu, lequel acquit le privilége de la noblesse le 16 janvier 1701, et y fut maintenu le 11 février 1710.

Services. Cette famille a donné un contrôleur-général des finances, grand-trésorier-commandeur des ordres du roi, conseiller honoraire au parlement de Metz, honoraire-amateur de l'académie royale de peinture et sculpture de Paris, etc., etc.; son fils Jean-Nicolas de Boulogne fut conseiller-d'état, intendant des finances, honoraire-associé libre de l'académie royale de peinture et sculpture de Paris.

Louis de Boullogne, peintre du roi, fut anobli le 25 février 1725.

Armes : d'argent, à la bande de sable, accompagnée de trois lionceaux de sinople, lampassés de gueules, couronnés d'or.

BOULOGNE, *baronnie* dans le Vivarais, en la généralité de Montpellier. Le seigneur de cette baronnie était du nombre des douze barons de tour du Vivarais, qui assistaient aux assises du pays, et qui en outre assistaient chacun à son tour aux états de la province du Languedoc; elle était possédée par la maison de *Senneterre.*

BOULOIRE, *baronnie*, voyez CHABOT.

BOURBON-BUSSET, branche fondée vers l'an 1460 par Louis de Bourbon, évêque, prince de Liége, élu en 1455 à l'âge de dix-huit ans, mais qui, n'ayant reçu la prêtrise qu'en 1466, eut, dans cet intervalle, de Catherine d'Egmond, duchesse de Gueldre, trois fils qui ont continué cette illustre maison.

Armes : d'azur, à trois fleurs de lys d'or; au bâton de gueules péri en bande; au chef *de Jérusalem*, qui est d'argent; à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même.

Le chef des armes de cette maison vient des armes du duché de Bouillon, lequel fut vendu par Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, aux évêques de Liége, pour la somme de six mille marcs d'argent, qui l'ont depuis cédé à MM. de la Marck en 1552; ces derniers, devenus souverains de ce duché au moyen de cette vente, en ont changé les armes, et ont pris de gueules, à la fasce d'argent.

BOURDON DE VATRY, en Orléanais, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *baron.*

Armes : coupé, au 1 d'or, à la tête de lion arrachée d'azur; au 2 d'argent, à l'ancre d'azur, la gumène de sable.

DE LA BOURDONNAIE, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Bretagne, qui tire son nom du fief de la Bourdonnaie, situé en l'évêché de Rennes, qu'elle possédait avant l'an 1350.

Services. Elle a produit des officiers supérieurs et des magistrats distingués.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour, en 1769, 1781, 1784 et 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Par lettres du mois de février 1717, registrées à Nantes le 7 février 1718, les seigneuries de Couetion, la Gassili et les Boexières furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom *de la Bourdonnaie*, en faveur d'Yves-Marie, conseiller-d'état en 1750. La seigneurie de *Couetion* avait été précédemment érigée en *vicomté*, en faveur de Charles et de Louis de la Bourdonnaie, conseiller au parlement de Rennes, père et fils, par lettres du mois d'avril 1650, registrées à Rennes le 22 juin 1654, et à Nantes le 17 septembre 1655.

Pairie. La dignité de *pair* de France a été conférée au comte de la Bourdonnaie-Blossac en 1814.

Malte. Cette maison a été admise dans cet ordre depuis l'an 1666.

Prélature. Un évêque de Léon, sacré en 1702.

Armes : de gueules, à trois bourdons d'argent.

DE LA BOURDONNAIE, *voyez* MAHÉ.

BOURG-ACHARD, *baronnie*, voyez DU FAY.

BOURGEVIN, seigneur de Moligny et de la Norville, à Paris, famille qui remonte à noble homme Antoine Bourgevin, seigneur de la Norville, avocat au parlement en 1656, mort le 14 mai 1680.

Armes : d'azur, à la fasce d'hermine, accompagnée de trois coquilles d'or.

DE BOURGNEUF, famille ancienne du parlement de Bretagne.

Titre. La terre et seigneurie de *Cucé*, en l'évêché de Rennes, fut érigée en *marquisat* en 1644, en faveur de Henri de Bourgneuf, chevalier, seigneur de Cucé, premier président au parlement de Rennes.

Armes : d'argent, au sautoir de sable ; au canton de gueules, chargé de 2 poissons d'argent.

DU BOURGNEUF, en la même province. Jean du Bourgneuf, sieur de Chantourmine, François de Bourgneuf, sieur du Grand-Clos, et Gilles du Bourgneuf, sieur du Closneuf, ont été déclarés usurpateurs, et condamnés chacun à 400 livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu le 22 mars 1669.

Olivier du Bourgneuf, sieur du Closneuf, s'est désisté de la qualité de noble par lui prise, et a payé 100 livres le 14 octobre 1670.

Armes : d'azur, à quatre fusées d'or.

DE BOURGOING, noblesse de robe, très-ancienne dans la province de Nivernais, où elle est connue dès l'an 1340.

Titre. Celui de *baron*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, à la croix ancrée d'or.

BOURNEZEAU, *marquisat*, voyez CREIL.

DE BOURNON, famille de Lorraine, anoblie dans la personne de Jacques Bournon, avocat au bailliage de Saint-Mihiel, qui obtint des lettres-patentes de noblesse le 15 octobre 1560.

Services. Elle a produit des conseillers-d'état du duc de Lorraine, et des magistrats distingués.

Armes : de sinople, à un livre d'argent en fasce, la tranche d'azur, la fermeture d'or.

BOURRÉE DE CORBERON, noblesse de robe, originaire de Bourgogne, où elle a donné plusieurs magistrats au parlement de cette province.

Armes : d'azur, à trois gerbes d'or, liées d'argent.

BOURSONNE, *vicomté*, voyez CAPENDU.

LE BOUTEILLER-DE-SENLIS, maison d'origine chevaleresque, et l'une des plus anciennes et des plus illustres du royaume. Elle est *éteinte*, et portait pour armes, écartelé d'or et de gueules, *aliàs* de gueules, à trois coupes d'or ; quelques branches ont pris cinq, d'autres six coupes d'or.

LE BOUTEILLER ou LE BOUTILLIER, DE MAIGREMONT, de Chaumont et de Saint-Cyr, famille très-ancienne de la province de Normandie.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers distingués.

Armes : d'azur, à sept chevrons d'argent, accompagnés en pointe d'un cerf saillant du même.

LE BOUTEILLER DE MAUPERTUIS, des Bléronds, de Léauville et des Landes, famille très-ancienne, originaire de Bretagne, et qui a passé comme noble d'ancienne extraction à la réformation de cette province. Le jugement de maintenue de cette famille, que j'ai sous les yeux, ne donne à Jean le Bouteiller que deux fils, Jean et Pierre, et ne fait du tout point mention de Sébastien Bouteiller, dont la Chenaye des Bois fait sortir la famille *Bouthillier de Chavigny*, qui sera mentionnée plus bas, et dont les armes sont totalement différentes des le Bouteiller de Maupertuis, qui sont d'*argent, à une bande fuselée de sable.*

LE BOUTELIER DE BANNES, en Champagne, famille ancienne, dont était Pierre le Boutelier, seigneur de Bannes-Pringy et autres lieux, marié vers l'an 1410, avec Marie de Châtillon, dame de Loisy, petite-fille de Jean de Châtillon, seigneur de Grandelus, grand-maître de France.

Armes : d'argent, à la fasce d'azur, surmontée d'une fasce vivrée de gueules.

BOUTHILLIER - DE - CHAVIGNY. Denis Bouthillier, avocat au parlement de Paris, et *échevin* d'Angoulême, d'où il était originaire, est la souche de cette famille.

Services. Claude Bouthillier, fils de Denis, fut ministre d'état, puis surintendant des finances en 1632, et trésorier des ordres du roi. Léon, fils de Claude, fut également ministre d'état et trésorier des ordres.

Cette famille a fourni beaucoup d'officiers généraux et supérieurs de terre et de mer, qui lui ont acquis une illustration très-respectable par leurs loyaux et bons services envers le roi et l'état ; des prélats à l'église, et entr'autres dom Armand-Jean Bouthillier de *Rancé*, qui vendit sa terre de Vevet 300,000 francs pour en faire don à l'Hôtel - Dieu de Paris. Il se retira dans son abbaye de la Trappe, dont il devint le célèbre réformateur ; il mourut en 1700.

Malte. Elle a donné des chevaliers à l'ordre de Malte, depuis 1657.

Titres. Je n'ai point trouvé d'érection de terres concernant cette famille ; mais à dater de Léon Bouthillier, fils du surintendant des finances, les titres de *comtes* et de *marquis* se rencontrent dans tous les actes de cette maison.

Armes : d'azur, à trois losanges d'or, accolées en fasce.

BOUTIÈRES, *marquisat*, voyez EMÉ.

DE LA BOUTIÈRE, *voyez* PRÉVOST.

BOUTEVILLE-OLONNE, *duché*, voyez MONTMORENCY.

BOUVET DE LOZIER. Badier, continuateur du Dictionnaire de la noblesse de la Chenaye des Bois (t. XV. p. 141 et 148), fait descendre cette famille d'une ancienne race de Bretagne connue dès l'an 1314. Mais les armes de cette ancienne famille, qui sont *d'argent, à trois rencontres de bœuf de sable,* diffèrent totalement de celles de MM. Bouvet de Lozier. Cette dernière famille tire son origine de Jean-Baptiste-Charles Bouvet de Lozier, ancien ca-

pitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes, anobli par lettres registrées en la chambre des comptes le 25 octobre 1774.

Services. Elle a produit plusieurs officiers supérieurs de terre et de mer, des gouverneurs de l'Ile Bourbon, un maréchal-de-camp, un contre-amiral, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Armes : de sinople, au bœuf d'or, accompagné de deux étoiles du même.

BOUVET DE ROBERT-ESPAGNE, famille anoblie dans la personne de François Bouvet, premier du nom, trompette du duc de Lorraine, lequel vint d'Italie avec ce prince (René II) qui lui donna des lettres de noblesse à Bar, le 12 novembre 1501.

Services. Nombre d'officiers de toutes armes, des conseillers-d'état, chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Titre. Celui de *baron*, conféré par lettres du 9 mai 1724 à François Bouvet, deuxième du nom, seigneur de Tonnoy, du Val-d'Assy, etc., issu au cinquième degré du précédent.

Armes : d'azur, au bœuf d'or, accompagné en chef de trois étoiles du même.

BOUVIER, marquis de Cépoy, en Orléanais. Cette famille a justifié d'une filiation remontée à Guillaume Bouvier, écuyer, sieur du Saussay, mort avant le 7 mai 1524.

Titre. Guillaume Bouvier, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, gouverneur, grand-bailli d'épée, et capitaine des chasses de Montargis, obtint, par lettres du mois d'avril 1748, l'érection des terres et seigneuries de Cépoy, de Girolle et de Préfontaine, en dignité de *marquisat*, et sous la dénomination de *Cépoy*.

Services. Elle a produit des officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, des maîtres des requêtes, etc., etc.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même.

BOUVIER DES ECLATS, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Un maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, au 1 de sinople, au dragon d'argent, langué de gueules; aux 2 et 3 d'azur, au buffle d'or, au 4 d'or, à trois chevrons d'azur, accompagnés en chef de

deux grenades d'argent, enflammées de gueules, et en pointe d'une étoile d'argent.

DE BOUVILLE, *voyez* JUBERT.

DE BOUVILLE : Hugues de Bouville était conseiller au parlement de Paris en 1310.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois annelets d'or.

LA BOVE, *baronnie*, voyez CAZE.

BOVES, *marquisat*, voyez MOY.

BOYER, en Limosin, noblesse consacrée par la charte, avec titre legal de *baron*.

Armes : écartelé, au d'azur, à la main d'or, aux 2 et 3 de gueules, à la verge d'or, entravaillée d'un serpent d'argent; au 4 d'azur, au coq d'or, crêté et barbé de gueules.

DE BOYER DE CHOISY, en Normandie, noblesse d'origine chevaleresque, de la province d'Auvergne, où Pierre Boyer, chevalier, co-seigneur de Moissac-le-Châtel, vivait en 1285 et 1303. Elle s'établit en Provence vers le milieu du dix-septième siècle, d'où elle passa en Normandie à la fin du dix-huitième.

Services. Elle a produit des commandants et officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois lys au naturel. Couronne de marquis.

BOYER DE REBEVAL, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *baron*.

Services. Un lieutenant général des armées, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 de sable, au lion d'argent; au 2 d'azur, à trois bouées avec leur câble d'or.

BOYSSIÈRES, *baronnie*, voyez DURFORT.

BOZAS, *marquisat*, voyez GINESTOUX.

BRAIN, en Languedoc, bourg situé sur le canal royal, au diocèse de Saint-Papoul; c'était une des *baronnies* qui donnaient entrée aux états du Languedoc.

DE BRANCAS, noblesse illustre et chevaleresque, originaire du royaume de Naples où elle a formé jusqu'à trente-deux branches; elle est issue de Marin Brancassio,

chevalier napolitain qui offrit, en 1187, au roi Guillaume-le-Bon d'aller servir à l'expédition de la terre sainte publiée par le pape, avec huit hommes d'armes et quinze de pied, quoiqu'il ne dût le service militaire qu'avec quatre hommes seulement, à cause du fief qu'il avait acquis de Faulcon de Tullia.

Services. Une branche de cette puissante maison s'établit au comtat Venaissin vers la fin du quatorzième siècle; elle y a soutenu l'éclat de son origine par de grandes illustrations; elle compte des maréchaux de l'église romaine, des chanceliers de Sicile, un amiral de France, des chevaliers des ordres du roi et de la Toison-d'Or, des commandeurs de Saint-Louis, des lieutenants-généraux des armées, des gouverneurs de provinces, des ambassadeurs, des conseillers-d'état d'épée, etc., etc.

Honneurs de la cour: en 1754 et 1755, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. La baronnie d'Oise, unie à celles de l'Ile de Champtercier et de Villars, fut érigée en *duché*, sous la dénomination de *Villars-Brancas*, par lettres de septembre 1627, puis en *pairie*, au mois de juillet 1652, en faveur de Georges de Brancas, marquis de Graville, vicomte héréditaire de Coutances, lieutenant-général en Normandie.

Titres. Celui de *duc de Brancas-Céreste*, le 16 février 1785, accordé à Louis-Paul de Brancas-Forcalquier, lieutenant-général des armées et chevalier des ordres du roi.

Brevet de *duc de Lauraguais*, du mois de janvier 1755, pour Louis-Léon Félicité de Brancas, depuis duc de Brancas, pair de France, par la mort de son père (et en 1818).

Entre un grand nombre de terres titrées, que cette maison a possédées, on doit citer *la principauté de Nizaro*, dans l'Archipel.

Grandesse d'Espagne. Diplôme de grand-d'Espagne de la première classe, du 15 février 1730, en faveur de Louis de Brancas-Forcalquier, marquis de Céreste, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or, lieutenant-général des armées du roi.

Malte. Des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1584.

Prélature. Quatre cardinaux, un archevêque de Tarente, etc., etc.

Armes : d'azur, au pal d'argent, chargé de trois tours de gueules, et accosté de quatre jambes de lion d'or affrontées en bandes et en barres, mouvantes des flancs de l'écu.

Les seigneurs de Villosc, éteints, portaient un écu chargé d'une fasce, accompagnée de quatre pates de lion.

BRANTES, *marquisat*, voyez DEL BIANCO, et DES LAURENTS.

BRASSAC, *baronnie*, voyez GALARD.

BRAUX-lez-Châteauvillain, au diocèse de Langres, terre et seigneurie décorée de toute ancienneté du titre de *baronnie*, qui donnait titre de baron aux familles qui la possédaient; elle a été pendant plusieurs siècles une des propriétés de la maison de SAINT-BELIN : M. le marquis de *Messey*, maréchal-de-camp, prévôt actuel de Paris, est le dernier possesseur de cette terre. *Voyez* MESSEY.

BRÉART. Ferry Bréart, seigneur de Villévesque, fut conseiller au parlement de Paris en 1315.

Armes : fascé de gueules et d'hermine.

BRÉAU, *baronnie*, voyez VERTHAMON.

DE BRÉGEOT, famille de Lorraine, anoblie le 28 mai 1663 par le duc Charles IV.

Armes : d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

BREIN, *comté*, voyez NEUCHÈZE.

DE BRÉMOY, en Bretagne, famille originaire de Normandie, anoblie pour des services militaires, par lettres du mois de novembre 1677, registrées le 4 août 1716, dans la personne de François Brémoy, sous-brigadier des chevau-légers, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Services. Elle a produit des officiers distingués de terre et de mer, un capitaine de vaisseau, brigadier des armées du roi; et tous les membres de cette famille ont été décorés de la croix de Saint-Louis depuis la création de cet ordre.

Armes : d'azur, à l'épée d'or, accompagnée en chef de trois couronnes triomphales du même.

DE BRÉON, en Anjou, maison d'ancienne chevalerie,

originaire d'Auvergne, dont une branche s'est fondue, sur la fin du dix-septième siècle, dans la maison de *Lancrau*, qui en porte le nom; *voyez* LANCRAU.

Dauphine de Bréon, fille d'Ithier de Bréon, seigneur de Mardoigne, épousa, l'an 1302, Bertrand II, seigneur de Saint-Nectaire.

Arnaud de Bréon, seigneur de Mardoigne, fut un des seigneurs qui se croisèrent en 1102, sous Guillaume VII, comte d'Auvergne; il est nommé le premier au nombre des seigneurs qui accompagnèrent ce prince à la Terre-Sainte. Les autres sont Arnaud d'Apchon, Jean de Murat, Louis de Pondonas, Louis de Montmorin, Jacques de Tournemire, Léon de Dienne, le seigneur de Baufort, le baron de la Tour.

Armes : d'argent, à la fasce contre-fleurdelysée de gueules.

DE **BRESSIEU**, *marquisat*, voyez GROLÉE.

LE **BRET** DE FLACOURT, famille de robe; elle descend de Gardin le Bret, seigneur de Flacourt, avocat-général au parlement en 1604.

Services. Elle a produit des conseillers-d'état, des maîtres-des-requêtes, des officiers-généraux, etc., etc.

Armes : d'or, au sautoir de gueules, chargé d'un écusson d'argent, surchargé d'un lion de sable, lampassé et armé de gueules, et le sautoir cantonné de quatre merlettes de sable.

DE **BRETEUIL**, *voyez* LE TONNELLIER.

DE **BREVANNES**, *voyez* LE PILLEUR.

DU **BREUIL**, seigneurs d'Arfeville, de la Brosse, de Védignac, de la Motte, de Saint-Maurice, du Cros, de Bressolles, etc., etc., en la Marche et en Bourbonnais, famille ancienne, dont la filiation remonte à Antoine du Breuil, mort avant le 23 juillet 1549.

Services. Elle a donné un capitaine de cent hommes de pied, nombre de capitaines et de chevaliers de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à l'ancre d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

DE **BREVEDENT**, en Normandie. Ce nom est fort ancien dans cette province; Valérien de Brevedent vivait en 1289, époque où le roi lui fit don de la seigneurie de Painel,

Il y a trois familles de Brevedent en Normandie, une d'ancienne chevalerie, et deux anoblies. La première, issue de Valérien de Brevedent, porte les armoiries suivantes :

Armes : d'azur, à la croix ancrée d'or.

DE BREVEDENT DE SAHURS, du Bocage, famille issue de Jacques Brevedent, lieutenant-général au bailliage de Rouen, anobli par lettres d'octobre 1550, vérifiées le 20 juin 1552. La Chenaye la fait décendre de l'ancienne famille de Brevedent, ci-dessus mentionnée. Celle-ci porte pour armes :

Branche du Bocage : d'azur, à la croix ancrée d'or ; au chef d'argent, chargé de trois anilles de sable.

Branche de Sahurs : d'argent, à trois anilles de sable ; au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.

DE BREVEDENT DE SAINT-NICORS, du Valbrun, etc., famille renvoyée au conseil et pardevant les commissaires le 2 juillet 1667. Elle est issue de Jean de Brevedent, anobli au mois de décembre 1596, lettres registrées en la chambre des comptes le 17 janvier 1598, et en la cour des aides en 1629.

Armes : d'azur, à la croix ancrée d'or, au chef d'argent, chargé de trois anilles de sable.

DE BRÈVES, *comté*, voyez SAVARY.

BRÉZÉ, *marquisat*, voyez DREUX.

DE BRICHE, noblesse consacrée par la charte, avec titre héréditaire de *baron.*

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 d'or, à deux têtes de cheval de sable ; au 2 d'azur, à deux fasces d'argent ; à deux chevrons d'or, brochants sur le tout, accompagnés de trois molettes d'éperon du même émail.

BRIENNE, dans le Laonnais, au gouvernement de l'île de France, diocèse et élection de Laon, parlement de Paris, intendance de Soissons, à quatre lieues de Reims.

Les terre et seigneurie de Brienne est un ancien comté qui était possédé en 990 par *Engilbert I*, sixème aïeul de Gauthier III, comte de Brienne, roi de Sicile et duc de la Pouille, du chef de sa femme Marie, sœur de Guillaume III, et dont le fils Gauthier IV, dit le Grand, huitième comte de Brienne, est mort en 1251.

Gauthier VI, douzième comte de Brienne et duc d'Athènes,

du chef de son aïeule Isabeau de la Roche, était aussi connétable de France, et fut tué en 1356; il eut pour héritière sa sœur Isabeau, alliée à *Wauthier IV*, sire d'Enghien, et par elle treizième comte de Brienne; il eut pour petit-fils, André dix-septième, comte de Brienne, dont la sœur Marguerite hérita de Brienne d'Enghien et de Conversans. Elle épousa, 1° Jacques de Saint-Severin, et 2° Jean de Luxembourg, comte de Ligny, dix-neuvième comte de Brienne mort en 1438; celui-ci est le sixième aïeul de Charles II de Luxembourg, vingt-cinquième comte de Brienne, mort le 23 septembre 1605; il eut pour héritière sa sœur, Louise de Luxembourg, alliée à Bernard de Béon, seigneur du Mussès, dont la fille, Louise de Béon-Luxembourg, épousa *Henri-Auguste de Loménie*, secrétaire-d'état, fils d'Antoine de Lomenie, aussi secrétaire-d'état, qui acquit le comté de Brienne en 1623; *voyez* Loménie.

Des anciens comtes de Brienne sont sortis les comtes d'Eu et de Guines, dont Jean de Brienne, qui fut roi de Jérusalem et empereur de Constantinople en 1231; cette branche s'éteignit par la mort de Raoul II de Brienne, comte d'Eu et Guines, connétable de France, décapité à Paris le 19 novembre 1350; les vicomtes de Beaumont, au Maine, éteints en 1364; les seigneurs de Rameru, éteints après l'an 1278; les comtes de Bar-sur-Seine, fondés par Milon de Brienne, premier du nom, fils de Gauthier Ier, et d'Eustache, comtesse de Bar-sur-Seine, éteints l'an 1219; et les seigneurs de Conflans, dont les descendants se sont perpétués jusqu'à nos jours. *Voyez* Conflans.

Armes : comtes de Brienne, de Rameru et de Conflans, etc. : d'azur, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant.

Rois de Jérusalem, comtes d'Eu et de Guines : écartelé, aux 1 et 4 de Brienne; aux 2 et 3 de Champagne, qui est d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux cotices contre-potencées de treize pièces d'or; sur le tout de Jérusalem, qui est d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même.

Vicomtes de Beaumont, au Maine : d'azur, semé de fleurs de lys d'or; au lion du même, brochant.

BRIGNON, en Bretagne. François Brignon, sieur du Plessis Raffray, a été condamné comme usurpateur de noblesse, à 400 livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu le 6 septembre 1669.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois tourteaux de gueules.

DE BRIGODE, originaire de Flandre. Le comte de Brigode a été nommé pair de France le 17 août 1815.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois étoiles mal ordonnées de sable; aux 2 et 3 d'azur, au cygne d'argent; à la bordure de gueules, entourant l'écartelé.

BRINCARD, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *chevalier*.

Armes : parti, au 1 d'azur, à l'étoile d'argent enclose dans deux branches, l'une de laurier, l'autre de chêne du même, arrondies en couronne; au 2 d'or, au cheval échappé de sable, issant du flanc sénestre; au chef de gueules, brochant sur le parti, chargé d'un sabre d'argent, garni d'or.

BRINON, *marquisat,* voyez SENNETERRE.

BRINVILLIERS, *marquisat,* voyez GOBELIN.

DE BRISSAC, en Bretagne. Georges de Brissac, sieur du Pré, et Samuel de Brissac, sieur de la Lorie, ont été déclarés usurpateurs, et condamnés chacun à 400 livres d'amende par arrêt contradictoirement rendu le 6 février 1669.

Armes : d'azur, au sautoir d'argent, chargé d'un dauphin de gueules, et cantonné de quatre coquilles d'or.

BRISSAC, *duché-pairie,* voyez COSSÉ.

BRISSON. Cette famille est originaire du Poitou. Elle descend de Nicolas Brisson, sieur du Palais, époux de Jeanne du Vignaut, et père de François Brisson, conseiller et assesseur au siége royal de Fontenay-le-Comte, qui épousa Marie Foucher. Celui-ci a eu pour fils le célèbre Barnabé Brisson, prédident à mortier au parlement de Paris, envoyé ambassadeur en Angleterre. Il soutint avec force l'autorité royale contre la faction des *seize*, qui le fit pendre à une poutre de la chambre du conseil au petit-châtelet, le 16 novembre 1591. Le roi, qui l'estimait beaucoup, disait souvent « qu'il n'y avait aucun prince dans le monde qui pût se flatter d'avoir un homme d'une érudition aussi étendue que Brisson. » On a de lui plusieurs ouvrages en latin.

Armes : d'azur, à trois fusées rangées d'argent.

DE BROGLIE, grande et illustre maison d'Italie, et

l'une des sept nobles familles d'Albergue, fondatrices de la ville et république de Quiers, en Piémont; elle remonte son ascendance jusqu'à Ubert Broglia, sénateur du conseil souverain de Quiers en 1254.

Services. Cette maison a produit des maréchaux de France, nombre de lieutenants-généraux d'armées, des chevaliers des ordres du roi, des commandeurs de Saint-Louis, des ambassadeurs en diverses cours de l'Europe, etc.

Honneurs de la cour: de 1746 à 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché. La baronnie de Ferrières, en Normandie, fut érigée en *duché* héréditaire, par lettres-patentes registrées le 20 août 1752, en faveur de François-Marie, comte de Broglie, maréchal de France.

Pairie. La dignité de *pair* a été conférée au duc Victor de Broglie, le 4 juin 1814.

Titres. Par diplôme du 28 mai 1759, l'empereur conféra la dignité héréditaire de *prince* du Saint-Empire à Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France.

Investiture du *comté de Revel*, en Piémont, donnée par lettres du duc de Savoie, du 11 novembre 1643, à François-Marie Broglia, marquis de Senonches, lieutenant-général des armées du roi, pour lui, ses héritiers de l'un et l'autre sexe, et ses ayant-causes.

La seigneurie et petite ville de *Dormans*, en Champagne, fut érigée en *marquisat*, par lettres de 1671, en faveur de Claude de Broglie, comte de Santena, naturalisé Français en 1656; il mourut doyen des lieutenants-généraux des armées le 17 mai 1702.

Cette maison a possédé une infinité d'autres terres titrées tant en Piémont qu'en France.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs depuis l'an 1448, et un amiral de l'ordre.

Prélature. Un archevêque de Turin, deux évêques d'Angoulême et d'Asti, un évêque, comte de Noyon, pair de France, etc., etc.

Armes: d'or, au sautoir ancré d'azur.

BROISSIA, *comté, marquisat*, voyez FROISSARD.

DE BROUSSEL DE LA NEUVILLE, très-ancienne famille établie depuis plusieurs siècles en Champagne et en Lorraine.

Services. Elle a produit des officiers de marque, des

ambassadeurs, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titres. Ambonville, seigneurie en Champagne, érigée en 1548 en *baronnie*, fut acquise par la famille de Broussel; outre cette terre titrée, elle a dans les actes, depuis le seizième siècle, les titres de *baron* et de *comte* de la Neuville.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'un croissant, le tout du même, qui est DE BROUSSEL; aux 2 et 3 d'or, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys d'argent, qui est DU CHATELET. Couronne de comte. Cimier : un dextrochère tenant un badelaire au naturel. Supports : deux lions.

Ce dextrochère a été donné à Pierre de Broussel, baron de la Pierre, pour lui et sa postérité, en récompense des services qu'il avait rendus en faisant rentrer la ville de Marseille sous la puissance de Henri IV.

BROUSSIER, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *comte*.

Services. Elle a produit un lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles du champ, et accompagnée de deux molettes d'éperon de sable; au 2 de sinople, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un lion léopardé du même.

DE BROUVILLE, *voyez* COLAS.

DE BROYE, maison ancienne, originaire de Valois, qui paraît éteinte. Hugues de Broye, chevalier, eut de Marie de Boulainvilliers, sa femme, Nicolas de Broye, chevalier, seigneur de Nanteuil le Hardouin et de Passy en Valois; celui-ci s'allia avec Jeanne de Villiers, fille de Jean de Villiers et de Marguerite de Soissons, des comtes de Moreuil; il en eut Marguerite de Broye, dame de Nanteuil, mariée 1° à Henri II, seigneur de Lénoncourt; 2° vers 1555 à Georges d'Urre, seigneur de Venterolle. Elle vendit le comté de Nanteuil à François de Lorraine, duc de Guise, et à Anne d'Est, son épouse, pour prix de deux cent soixante mille livres, s'en réservant l'usufruit sa vie durant.

Armes : d'or, à la bande d'azur, accompagnée de six merlettes du même.

DE BROYES, maison d'origine chevaleresque, qui tire son nom de la châtellenie de Broyes, en Brie, près de la ville de Sézanne; elle est la souche de la maison de Châteauvillain : elles se sont toutes deux éteintes vers le milieu du quatorzième siècle. *Voyez* CHATEAUVILLAIN.

Renard, seigneur de Broyes, de Beaufort et de Pithiviers, vivait du temps du roi Hugues Capet, vers l'an 960. Il est la souche de toutes les branches de cette illustre maison, qui s'alliait dans ces temps reculés aux maisons souveraines.

Prélature. Elle compte deux évêques d'Orléans, en 1033 et 1063.

Armes : d'azur, à trois broyes d'or, l'une sur l'autre en fasces. *Voyez* JOINVILLE.

DE BRUEYS, en Languedoc, maison d'origine chevaleresque, prouvant une ascendance filiative depuis Pierre de Brueys, vivant en 1350, époux de Bertrande du Caylar.

Services. Elle a produit des officiers supérieurs de terre et de mer, et un contre-amiral célèbre, qui périt glorieusement au combat d'Aboukir en 1797.

Titre. Point d'érections de terres; mais depuis l'an 1651 le titre de *baron* se trouve dans les actes et brevets et commissions adressés à cette famille.

Armes : d'or, au lion de gueules, lampassé et armé de sable, entravaillé dans une cotice d'azur, bordée d'argent; en sorte qu'il l'embrasse de ses deux pates de devant et qu'elle broche sur les deux de derrière.

DE LA BRUGUIÈRE, *voyez* RODIER.

BRULLOIS, pays avec titre de *vicomté*, en Gascogne, dont le bourg de Leyrac était le chef-lieu. Ce pays faisait partie du bas Armagnac, et s'étend à la gauche de la Garonne. Cette vicomté a été possédée par les *ducs d'Alençon*.

BRULART DE GENLIS, famille ancienne, illustrée par un chancelier de France, plusieurs ambassadeurs et des ministres-d'état.

Une vieille tradition, adoptée par Blanchard, et suivie par d'autres, fait cette famille originaire d'Artois (elle est de Champagne), et issue d'Adam et de Geoffroy Brulart, père et fils, bouteillers de Henri-le-Large, et de Thibaut de Champagne, en 1150 et 1165.

Si l'on n'avait, pour démentir cette fable, d'autres

preuves que les armes de cette famille, elles suffiraient du moins pour élever de fortes présomptions contre une origine aussi ancienne; car elle porte des barils de poudre dans ses armes, et l'on sait que l'usage de la poudre n'est connu que depuis l'an 1380, et que l'invention ne remonte pas beaucoup au-delà. Mais il est certain que les Brulart descendent de Jean Brulart, commis pour le roi en 1429 au gouvernement du temporel de l'archevêché de Reims, père de Jean Brulart, bailli de l'archevêque de Reims, père de Pierre Brulart, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France en 1480, qui épousa Denise Dourdin, fille de Jacques Dourdin, tapissier-valet-de-chambre du roi. C'est de ce Pierre que descendent toutes les branches de la famille des Brulart.

Jean Brulart, fils de Pierre, fut échevin de la ville de Paris en 1493.

Nicolas Brulart, seigneur de Sillery, chancelier de France, fut employé utilement en diverses ambassades par le roi Henri IV, qui faisait grand cas de ses talents. C'était un homme fin et délié, toujours sur ses gardes, qui aimait la gloire, les intérêts de son prince et les siens. Pierre, marquis de Puisieux, son fils, nommé ambassadeur extraordinaire en Espagne, pour la conclusion du mariage de Louis XIII, était un homme intègre, ferme et modeste. La réduction de la ville de Montpellier en 1621 lui mérita une promesse d'être fait duc et pair, mais sa modération ne lui permit pas d'occuper cette dignité. Fabio Brulart de Sillery, son petit-fils, fut évêque d'Avranches et ensuite de Soissons, et de l'académie française.

Titres. La terre de *Sillery* en Champagne fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1631, en faveur de Pierre Brulart, grand-trésorier des ordres du roi et secrétaire des finances.

Genlis, au diocèse de Noyon, fut érigé en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1645, registrées au parlement et à la chambre des comptes, les 11 juillet et 14 décembre suivants, en faveur de Florimond Brulart, lieutenant des gendarmes d'Orléans.

La *baronnie* de la *Borde*, en Bourgogne, fut érigée en *marquisat*, par lettres d'août 1645, en faveur de Denis Brulart, président du parlement de Dijon.

Malte. Cette famille compte des chevaliers dans cet ordre depuis l'an 1619.

Armes : de gueules, à la bande d'or, chargée d'une

traînée de cinq barillets de poudre de sable, trois au-dessus de la traînée, et deux dessous.

DE LA BRULERIE, *voyez* PIOCHARD.

BRUN, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *baron*.

Services. Un maréchal-de-camp, commandant de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au palmier terrassé d'or, sur le fût duquel broche un lion léopardé d'argent, tenant une épée du même; au chef d'argent, chargé d'un croissant de gueules, accosté de deux étoiles d'azur.

BRUN DE CASTELLANE. Le sieur de Barcillon, dans sa critique du *Nobiliaire* de Provence (tom. I, à la bibliothèque de l'Arsenal), s'exprime ainsi sur cette famille:

« Baltazard Brun, sieur de Caille, de Rougon et de » Veneron, prit le nom de *Castellane* sans que je trouve » aucune raison, que celle que sa famille était originaire » de la petite ville de Castellane. Je l'ai vue dénommée dans » les plus anciens actes sans qualification de noblesse. Je » n'ai pas trouvé qu'elle ait épousé aucune fille de la » maison de Castellane, ni qu'elle ait eu aucune suc- » cession qui l'ait autorisée à prendre ce nom et les » armes de Castellane, qu'ils accolent avec les leurs. » Néanmoins les Bruns les ont prises depuis l'an 1578, » avec les qualités de noble, d'écuyer. Elle a aussi peu » de titres pour l'un que pour l'autre. Les familles rotu- » rières qui possèdent des terres ont acquis du crédit et de » l'autorité; elles se sont attribué une noblesse de répu- » tation, et ce n'est pas ce qui en donne le légitime titre. » Il faut l'avoir de sang, ou l'avoir acquis par concession » du prince. Les Bruns de Castellane ne peuvent pas » donner pour preuve de leur noblesse la chevalerie de » Pierre Brun de Castellane, commandeur de Rougon, » puisqu'ayant été refusé à Malte, il eut recours au pape, » qui, moyennant de l'argent, lui accorda un bref pour » être reçu chevalier. Il fallait bien que sa famille fût » dépourvue de noblesse, puisque les commandeurs » la refusèrent, etc. »

Quoi qu'il en soit, cette famille a été maintenue en 1699 et 1702, et déchargée du droit de franc-fief et de la taxe prononcée contre les usurpateurs du titre de noblesse.

Armes : parti, au 1 d'or, à la hache d'armes d'argent, emmanchée d'or, qui est de BRUN; au 2 de gueules, au

château donjonné de trois tours d'or, maçonné de sable, qui est de CASTELLANE.

LE BRUN DE ROCHEMONT, frère du duc de Plaisance, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle.

Titres et *pairie*. Le *comte* Brun de Rochemont a été nommé *pair* de France, le 4 juin 1814.

Armes : de sable, au lion d'or, accompagné en chef d'une étoile du même.

BRUNES DE MONTLOUET, en Bretagne, famille issue d'ancienne chevalerie, dont le nom primitif était *Montlouet*. Ce ne fut que vers le milieu du seizième siècle qu'elle adopta continuement le nom de *Brunes*, auquel elle ajouta celui de Montlouet.

Services. Elle compte des officiers supérieurs de terre et de mer.

Prélature. François-Joseph de Brunes de Montlouet fut sacré évêque de Saint-Omer le 12 janvier 1755.

Armes : d'azur, au cor-de-chasse d'argent, accompagné de trois besants du même.

BRUNY, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Le baron Bruny est maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 d'azur, au croissant tourné d'argent; au 2 d'argent, à la barre d'azur, chargée de trois étoiles du champ, et accostée en chef d'un rameau d'olivier de sinople, et en pointe d'un coq contourné de sable, affrontant une lance du même, mouvante du bas de l'écu.

BRUSLÉ DE VAL-SUZENAY, en Champagne, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Armes : coupé, au 1 d'azur, à trois olives l'une sur l'autre d'argent; au 2 d'argent, au lion de sable, la queue nouée, fourchée et passée en sautoir; chargé à l'épaule d'une étoile d'or.

DE BRUYÈRES-CHALABRE, noblesse d'origine chevaleresque, de la province de Languedoc, où elle florissait dès l'an 1147.

Services. Elle a produit des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des gouverneurs et sénéchaux de provinces, des gentilshommes et chambellans de nos rois: des officiers supérieurs

de terre et de mer, un chef d'escadre, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour. Elle en a joui en 1784, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Elle a possédé depuis le treizième siècle les *baronnies* de Bruyères et de Puyvert, celle de la Pomarède, et la *vicomté* de Vallernes.

Malte. Elle compte des chevaliers dans cet ordre souverain depuis l'an 1582.

Prélature. Deux évêques de Saint-Pons et de Saint-Omer.

Armes : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, la queue fourchée et passée en sautoir.

DE BRYAS ou BRIAS, en Artois, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie de Bryas, faisant partie du comté de Saint-Pol, au diocèse d'Arras. Elle florissait dès l'an 1199. L'aîné de cette maison était premier pair de Liége.

Services. Elle a produit des généraux au service d'Espagne, avant la réunion de l'Artois à la couronne, et depuis des officiers supérieurs distingués, au service des rois de France.

Titres. La terre et seigneurie de *Molenghem*, en Artois, fut érigée en *marquisat* par lettres-patentes du roi Philippe IV, du 20 juin 1645, en faveur de Guislain de Bryas, chevalier de l'ordre militaire de Calatrava, commandeur de Molinos et de Laguarota, conseiller au conseil-suprême du roi d'Espagne, et capitaine-général de la cavalerie légère de son armée contre le Portugal, gouverneur de Luxembourg et de Venlo, pour lui et ses hoirs mâles et femelles. N'ayant point laissé de postérité, le marquisat de Moleughem échut à son neveu Englebert, comte de Bryas, dont les descendants le possèdent encore aujourd'hui.

La seigneurie de *Bryas*, unie à celles de Bristel, Trois-Vaux, Grossart, Rolancourt, Hernicourt, Saint-Martin-glise, Bethonval, Bethonvalet, Lannoy, Gauchin et Verloing, fut érigée en *comté* par lettres-patentes du roi Philippe IV, du 30 mai 1649, en faveur de Charles de Bryas, baron de Moriamé, premier pair de Liége, commandant d'un corps d'armée, gouverneur de Mariembourg, frère de Guislain, ci-dessus mentionné.

Malte. Elle a donné des chevaliers à cet ordre depuis l'an 1651.

Armes : d'or, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois cormorans du même, becqués et membrés de gueules.

Voyez, sur cette ancienne maison, le tome III du Nobiliaire universel de France.

BUGET, en Bresse, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*.

Services. Un maréchal des camps et armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à la main contournée de carnation, ailée d'or, tenant un badelaire d'argent, garni d'or.

LA BUISSIÈRE, *marquisat*, voyez MAULDE.

DE BUISSY, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom du village de Buissy-lez-Baralle, près de Cambrai, connu depuis Thiébauld de Buissy, seigneur de Buissy, ainsi qualifié dans un acte de l'an 1102. Ses fils Thiébauld, Wulfrand et Wion de Buissy, vivaient en 1178.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois fermaux d'or.

DE BUISSY, en Picardie, famille ancienne, originaire d'Artois, dont la filiation remonte à Jean de Buissy, écuyer, seigneur de Villers Broulin et de Noulette, accordé, le 7 mai 1414, avec Catherine de Mailly.

Services. Cette famille a produit une longue série d'officiers de tous grades.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois fermaux d'or antiques, l'ardillon en pal.

DE BULLION, seigneur de Bereins et de Mons, en Bresse, maison issue d'ancienne chevalerie, originaire de Dombes. Elle est connue depuis Etienne de Bullion, chevalier, seigneur de Bereins, vivant en 1280. Cette famille s'éteignit vers l'an 1374, époque du testament d'Armandon de Bullion, seigneur de Bereins, mort sans postérité de Marguerite de Marmont, sa femme. On connaît deux familles qui ont tenté de se greffer sur cette ancienne noblesse, savoir : les *Butyon*, dont il sera parlé ci-après, et qui ont pris le nom de *Bullion* pour donner plus d'analogie à leur prétendue origine; et les *Boullioud* ou *Builloud* du Lyon-

nais; mais la différence des armoiries de ces familles suffirait pour les débouter de leurs prétentions, si leur origine n'etait d'ailleurs assez connue.

Armes : d'or, au chef d'azur, chargé de trois molettes d'éperon d'argent.

DE BULLION, famille illustrée par la magistrature, issue de marchands et de bourgeois de la ville de Mâcon. Jean Bulyon (1), seigneur d'Argny, reçu secrétaire du roi le 17 février 1567, maître des requêtes en 1572, époux de Charlotte de Lamoignon de Baville, n'était pas, comme on l'a dit, fils d'un voiturier *par eau* et par terre. Son père était Claude Bulyon, sieur du Layer, et de Senecé, et son aïeul Claude Bulyon, bourgeois de Mâcon, qui épousa Marie d'Ile.

Services. Cette famille a produit des conseillers-d'état, des ambassadeurs, un surintendant des finances, garde-des-sceaux des ordres du roi, un lieutenant-général des armées, et plusieurs officiers-généraux, des chevaliers des ordres, etc., etc.

Honneurs de la cour. Le 11 avril 1774.

Titres. La seigneurie de *Gallardon* fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de février 1655, registrées au mois de juin suivant en faveur de Noël de Bullion, greffier commandeur des ordres du roi, conseiller d'honneur au parlement de Paris.

La seigneurie *de Courcy* fut érigée en *marquisat* par lettres du mois d'août 1681, registrées au parlement et en la chambre des comptes de Paris les 5 septembre et 15 décembre suivants, en faveur d'Henri de Bullion, seigneur de Basonville, conseiller au parlement.

Malte. Elle a donné des chevaliers et commandeurs à cet ordre depuis l'an 1695.

Armes : les seigneurs de Fervaques, de Longchesne, de Montlouet, de Bonnelles et d'Esclimont, portaient :

Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois fasces ondées d'argent, sommées d'un lion issant d'or, qui est DE BULLION; aux 2 et 3 d'argent, à la bande de gueules, accompagnée de six coquilles du même, qui est DE VINCENT.

Les seigneurs de Fontenay et de Courcy portaient :

Ecartelé, aux 1 et 4 contr'écartelés, DE BULLION et DE

---

(1) Ses descendants ont pris le nom de *Bullion*.

VINCENT; aux 2 et 3 d'argent, à quatre lionceaux de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or, qui est DE BEAUVAU.

BULLY, *marquisat*, voyez L'ETENDART.

BURGUÈS DE MISSIESSY, famille sur laquelle on ne trouve rien de positif et d'authentique avant l'an 1557 que Jean de Ranchin succéda à Jean de Burguès dans la charge de *conseiller* et général à la cour des monnaies de Montpellier.

Services. Cette famille a fourni des officiers-généraux de la marine, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Elle avait acquis la *baronnie* d'Orgon, que les héritiers du prince de Joinville reprirent.

Armes : de gueules, à la tour d'or.

BURIN DE RICQUEBOURG, de la Neufville, à Paris et en Bretagne, famille dont la noblesse se justifie depuis Rolin Burin, écuyer, seigneur de Brezons et de Brunoy, qui fut reçu, le 30 septembre 1654, en l'office de conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, dont il se démit au mois de mars 1658, ayant obtenu le 3 novembre de l'année précédente les provisions de l'office de conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, et grand-audiencier de France.

Services. Cette famille a produit des officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux soucis d'or.

DE BUROSSE, famille ancienne, originaire de Béarn.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la couronne d'argent; aux 2 et 3 d'azur, à trois besants d'or.

BUSANÇOIS, *comté*, voyez CHABOT.

DE BUSNEL DE MONTORAY, en Bretagne. Charles et Julien Busnel, sieurs de la Mauviays et de la Morinière, de la ville de Rennes, furent anoblis pour services en 1593

Armes : d'argent, à l'épervier perché de sable, becqué, longé et grilleté d'or.

LA BUSSIÈRE, *marquisat*, voyez DU TILLET.

C.

CABALBI DE MONTFAUCON, famille ancienne du Languedoc, connue depuis Bernard Cabalbi, seigneur d'Allus, qui fit son testament le 28 mai 1555.

Armes : d'argent, au globe d'azur, sommé d'un faucon d'or.

CABRE DE ROQUEVAIRE, en Provence. Le premier qui mit en honneur cette famille, dit la *Critique du nobiliaire de Provence* (2 vol. in-fol., à la bibliothèque de l'Arsenal, t. I.), est Antoine Cabre, fameux avocat au siége de Marseille, qui fut élu assesseur en 1511 et acquit la terre de Roquevaire. Cette famille est originaire du lieu d'Aubagne, et non de Naples, comme le porte une enquête de l'an 1589, qui n'a point été reçue juridiquement en France. Selon la tradition des anciens dudit lieu d'Aubagne, ajoute le même ouvrage, ce nom fut donné au premier de leur famille, parce qu'il avait de grands troupeaux de chèvres, appelées cabres en provençal, qu'il nourrissait en la montagne de la Quenètre, depuis Aubagne jusqu'à Cassiès, etc., etc.; cette famille a été maintenue par les commissaires départis pour la vérification des titres en 1667.

Armes : de gueules, à la chèvre saillante d'argent, surmontée d'une fleur de lys d'or.

CABRÈRES, *comté*, voyez GONTAUT.

CACHEDENIER DE VASSIMONT, en Lorraine, famille connue depuis l'an 1581, et réhabilitée dans sa noblesse par lettres de Charles IV, duc de Lorraine, données à Nanci le 10 mars 1632.

Services. Cette famille a fourni plusieurs capitaines, et des maîtres en la chambre des comptes de Bar.

Armes : écartelé d'or, de gueules, d'azur et d'argent, le gueule chargé d'une étoile d'or, et l'argent d'un perroquet de sinople.

Il y a une observation à faire à l'égard de ces armoiries : c'est que ce sont celles (à l'exception du perroquet de sinople) de la maison de Combles, dont cette famille est issue du côté des femmes; ce qui concourt, avec la tradition qui porte qu'elle est originaire de Dôle, à confirmer

l'opinion que la noblesse de cette famille est utérine. *Voyez* COMBLES.

CADENET, *vicomté*, voyez ORAISON.

DE CADENET DE CHARLEVAL, en Provence. Cette famille fut anoblie par lettres du 11 décembre 1549, confirmées le 16 novembre 1567, et enregistrées aux archives de Provence le 2 février 1588, lesquelles furent accordées à François de Cadenet, seigneur de Hans, et à tous les descendants d'Elzéar de Cadenet, docteur en médecine, originaire de Salon.

Services. Cette famille a donné des officiers de terre et de mer, des conseillers et présidents en la cour des comptes de Provence, etc.

Prélature. Joseph-François de Cadenet est mort évêque d'Agde en 1759.

Malte. Charles et Jean-François de Cadenet de Tamarlet, frères, furent reçus chevaliers de cet ordre en 1629.

Armes : d'azur, au taureau furieux ailé d'or.

DE CADEROUSSE (duc), *voyez* ANCEZUNE.

CADET, en Bretagne: Toussaint Cadet, sieur de la Dieuzays, et Charles Cadet, sieur du Bois-Rolland, ont été condamnés chacun à quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu le 11 janvier 1669, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'or, au pin de sinople, sommé d'un épervier d'argent.

CADOINE (1) DE GABRIAC, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Languedoc. Ces deux noms se trouvent unis dans les titres les plus anciens, et les premiers auteurs connus de cette maison, ainsi que leurs descendants, prenaient indistinctement les noms de *Cadoëne* ou de *Gabriac.*

Services. Elle compte des officiers distingués, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : en 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Ceux de *comte* et de *marquis* de Gabriac dans les actes publics et les brevets, et lors de la présentation

---

(1) Ce nom s'est aussi écrit *Cadoëne, Cadouane, Cadoane*, etc.

à la cour. Cette maison a possédé pendant plusieurs siècles la *baronnie* de Gabriac, au diocèse de Mende, qui donnait entrée aux états du Gévaudan ; et la *vicomté* de Roquefeuil.

Malte. Elle compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Pierre de Gabriac, qui y fut reçu en 1545.

Armes : de gueules, à sept losanges d'or.

CADOLET, *marquisat*, voyez ANCEZUNE.

CAGNES, *marquisat*, voyez GRIMALDI.

CAGNY, *comté*, voyez BOUFFLERS.

CAILLAUD ou CAILLEAU, en Bretagne. René Caillaud, sieur de la Tour, a été d'abord déclaré usurpateur et condamné à quatre cents livres d'amende, par arrêt du 6 août 1669, puis maintenu noble, le 2 septembre 1669.

Armes: d'azur, à une fasce d'argent, chargée d'un cœur de gueules, et accompagnée en chef d'une gerbe de blé d'or, et en pointe de 2 étoiles du même.

CAILLEBOT DE LA SALLE, noblesse ancienne de Normandie; René de Caillebot, écuyer seigneur du Mesnil-Thomas, vivait en 1454; mais l'ascendance de cette famille remonte plus haut.

Services. Un chevalier des ordres du roi, maître de la garde-robe, un lieutenant-général des armées, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1784 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La terre et seigneurie de Champsonel, en Normandie, fut érigée en *marquisat*, sous la dénomination de *la Salle*, par lettres du mois de juillet 1673, registrées le 19 décembre suivant, en faveur de Louis de Caillebot, lieutenant-général des armées du roi. Le titre de ce marquisat fut transféré sur la terre de *Montpinçon*, par lettres du mois de juillet 1730, registrées à la chambre des comptes de Rouen le 16 janvier 1732.

Malte. Antoine-Claude de Caillebot de la Salle fut reçu dans cet ordre le 27 janvier 1668.

Prélature. François de Caillebot de la Salle fut évêque de Tournay.

Armes : d'or, à six annelets de gueules.

CAILLY, *marquisat*, voyez LE FÈVRE DE CAUMARTIN.

CALABRE, à Paris, famille originaire de Champagne.

Elle remonte sa noblesse à Pierre Calabre, conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, pourvu de cet office le 17 août 1748.

Armes : d'argent, au chêne terrassé de sinople, fruité d'or; au dextrochère de carnation, paré de gueules, mouvant du côté dextre de l'arbre, et tenant un badelaire d'argent, garni d'or : un casque de sable, posé de profil à sénestre sur la terrasse.

CALLAC, *baronnie*, voyez ROGIER.

DE CALMONT, *voyez* GALLYE.

DE CALONNE DE COURTEBONNE, noblesse d'origine chevaleresque du Boulonnais.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux, des gouverneurs de places, etc.

Honneurs de la cour : en 1770, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La seigneurie de *Courtebonne*, ancienne baronnie du comté de Guines, possédée par la maison de Calonne dès l'an 1380, fut érigée en *marquisat* par lettres-patentes du mois de juin 1671, registrées au parlement et en la chambre des comptes les 6 et 12 septembre 1672, en faveur de Charles de Calonne, maréchal-de-camp.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1604.

Armes : d'argent, à l'aigle éployée de sable, becquée et armée de gueules.

DE CALONNE (BERNARD), *voyez* pour cette famille la seconde série de cet ouvrage.

DE CALVET OU CHALVET, nom d'une très-ancienne famille de Languedoc. *Voyez* CHALVET.

Guillaume Calvet est nommé dans un acte du vicomte Bernard-Aton, de l'an 1115, et dans une donation faite par les seigneurs de Termes à Cécile, vicomtesse de Carcassonne, l'an 1118.

Matfrey Calvet fut un des seigneurs qui rendirent hommage à la même Cécile, veuve du vicomte Bernard-Aton, et à ses fils, vers l'an 1130.

Bernard Calvet est mentionné dans un titre de l'an 1158, touchant les comtes de Melgueil.

Bernard de Calvet, prieur de l'hôpital de Goudargues, fut un de ceux qui ménagèrent l'accord fait en 1180, entre Bernard, évêque de Beziers, et les chanoines de son église.

André de Calvet ou Chalvet, sénéchal du roi, fut un brave chevalier, à qui le roi Louis VIII avait confié le gouvernement de la partie du Toulousain qui se soumit à lui en 1226, gouvernement qu'il avait géré jusqu'à la paix de Paris. Il fut surpris et massacré dans un bois par les hérétiques l'an 1230.

Bernard, François-Jean, Philippe et Raymond Calvet, furent capitouls de Toulouse en 1326, 1351, 1371, 1411 et 1422.

François Calvet, habitant de la ville de Toulouse, fut anobli le 7 juin 1372.

DE CALVIMONT, très-ancienne noblesse du Périgord. Elle prouve une ascendance directe depuis Bernard de Calvimont, anobli pour ses services militaires en 1352. (*Manuscrit in-fol., à la bibliothèque de l'Arsenal, coté* 699.)

Services. Cette maison a produit nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, un ambassadeur auprès de Charles-Quint, en 1526, chargé d'offrir 1,200,000 écus d'or pour la rançon des enfants de France, etc., etc.

Titres. Elle a possédé la *baronnie* des Tours-de-Montaigne; elle a de plus dans les actes le titre de *baron* de Saint-Martial depuis le milieu du dix-septième siècle.

Malte. Louis de Calvimont fut reçu dans cet ordre l'an 1605.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or; aux 2 et 3 de gueules, à la tour d'or.

CALVISSON, *marquisat*, voyez LOUET.

CAM, en Bretagne. Yves Cam, sieur de Kerousien, Guillaume Cam, sieur de Tranlef, Allain Cam, sieur de Kerhors, ont été déclarés usurpateurs, et condamnés chacun à quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation, le 21 janvier 1671.

Armes : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois annelets du même.

DE CAMBIS, au comtat Venaissin et en Provence, maison distinguée par son ancienneté et ses illustrations, originaire de Florence, où elle remplissait les premières charges de la république dès le milieu du treizième siècle.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux des armées du roi (1), des chevaliers des ordres, des ambassadeurs en diverses cours, un chef d'escadre, nombre d'officiers supérieurs, de chevaliers de l'ordre du roi, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des gouverneurs de provinces et de places, un che fd'escadre des galères.

Honneurs de la cour : en 1752, 1770 et 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *Velleron*, au comtat Venaissin, fut érigée en *marquisat*, par lettres du pape Clément IX, du 31 juillet 1668, en faveur de François de Cambis, baron de Brantes.

Malte. Louis-Dominique de Cambis de Velleron fut reçu chevalier de cet ordre en 1674.

Armes : d'azur, à l'arbre d'or, planté sur une montagne de six coupeaux, et accosté de deux lions affrontés, soutenant le fût de l'arbre, le tout du même.

DU CAMBOUT DE COISLIN, ancienne et illustre maison de chevalerie de la province de Bretagne. Elle prouve son ascendance depuis Alain du Cambout, premier du nom, qui vivait depuis l'an 1180.

Services. Elle compte dans les temps reculés des chevaliers bannerets, des échansons du roi et des ducs de Bretagne, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes des ordonnances, des grands-veneurs, et grands-maîtres des eaux-et-forêts de Bretagne, des gouverneurs de places, et dans des temps postérieurs des lieutenants-généraux des armées du roi, et des chevaliers des ordres du roi, etc.

Honneurs de la cour : en 1751, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

---

(1) Jacques de Cambis, lieutenant-général des armées du roi, se rendit célèbre par sa valeur et son habileté. Il commandait la cavalerie française au siége de Gironne, où il reçut le coup mortel dont il expira le 21 août 1653. Il avait été honoré par le roi de l'expectative de maréchal de France, et ce prince lui avait permis de porter deux bâtons fleurdelysés et passés en sautoir derrière l'écu de ses armes, et des étendarts autour de la couronne de vicomte. On conservait dans la sacristie de la cathédrale d'Alais, où ce brave général fut inhumé, son épée de bataille, où sont gravés ces mots :

« Je suis Cambis pour ma foi,
» Ma maîtresse et mon roi;
» Si tu m'attends, confesse-toi. »

Duché-pairie. La seigneurie de *Coislin*, en Bretagne, érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'août 1634, en faveur de César du Cambout, comte de Crécy, colonel-général des Suisses et Grisons, et lieutenant-général des armées du roi, fut unie aux baronnies de Pontchâteau et de la Roche-Bernard, et érigée en *duché-pairie*, en faveur de son fils, Armand du Cambout, lieutenant-général et chevalier des ordres du roi, par lettres du mois de décembre 1663, registrées au parlement le 15 du même mois, et en la cour des comptes le 13 avril 1671.

Titres. La seigneurie de *Carheil*, en Bretagne, fut érigée en *vicomté* par lettres du mois de juin 1658, registrées à Rennes le 14 juillet 1659, en faveur de René du Cambout, gouverneur de l'île de Rhuys et du château de Sucinio. La branche de Coislin avait les titres de *baron* né des états de Bretagne, et de *premier baron* de Champagne.

Malte. Charles-César du Cambout de Coislin fut reçu dans cet ordre en 1645.

Prélature. Pierre du Cambout de Coislin, cardinal, évêque d'Orléans, grand-aumônier de France, prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, mourut en 1716.

Henri-Charles du Cambout, duc de Coislin, pair de France en 1710, fut d'abord évêque de Metz en 1697, commandeur du Saint-Esprit en 1701; et mourut le 28 novembre 1732. En lui s'éteignit le duché-pairie de Coislin.

Armes : de gueules, à trois fasces échiquetées d'argent et d'azur de deux tires.

DE CAMPREDON (baron), *voyez* ROERGAS.

LE CAMUS DE LA GRANGE-BLIGNY, famille originaire de Troyes en Champagne. Elle remonte à Nicolas le Camus, marchand et bourgeois de Paris, anobli au mois d'août 1603, avec Pierre Saintot; Jean-André Lumagne Claude Parfait, et Oudart Colbert, qui avaient entrepris avec lui l'établissement, à Paris, des manufactures d'or, d'argent et de soie.

Services. Cette famille a donné des magistrats célèbres, un surintendant des finances, un surintendant des bâtiments, des conseillers-d'état, des maréchaux-de-camp et brigadiers des armées du roi, un prévôt et grand-maître des cérémonies des ordres du roi, etc., etc.

Titre. Celui de *marquis* de Bligny dans les actes et brevets du dernier siècle.

Malte. Cette famille a eu plusieurs chevaliers de cet ordre.

Prélature. Etienne le Camus, évêque prince de Grenoble et cardinal, mourut le 12 septembre 1707, laissant ses biens immenses aux pauvres.

Armes : de gueules, au pélican d'argent, sa piété de gueules; au chef cousu d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

Cette fleur de lys est une concession accordée par Louis XIII à Nicolas le Camus, dont il a été parlé plus haut, pour le récompenser du zèle qu'il avait mis à faire bâtir, à ses propres frais, une aile entière de la Place-Royale, lorsque ce monarque voulut y faire ériger sa statue équestre. Il l'honora de plus d'un brevet de conseiller-d'état.

LE CAMUS DE JAMBEVILLE. Raoul le Camus, notaire et secretaire du roi en 1414, charge qu'il quitta le 22 avril 1418, fut père d'Edouard le Camus, aussi notaire et secrétaire du roi. Celui-ci eut pour fils Charles le Camus, docteur en médecine, qui épousa Géneviève Toustin; Martin le Camus, son fils, conseiller au parlement en 1543, eut de Louise le Grain, entr'autres enfants, Antoine le Camus, seigneur de Jambeville, conseiller du roi, et président en sa cour de parlement de Paris. Il s'allia en 1575 avec Marie le Clerc, fille de Nicolas le Clerc, marchand de la ville de Meulan (1). Anne le Camus, le seul enfant qui leur survécut, se maria, 1° avec Claude Piscart, conseiller aux conseils d'état et privé, seigneur de Cramailles, premier baron de Valois; 2° avec François-Christophe de Levis, duc de Damville. Cette famille est éteinte.

Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux tourteaux de sable, et en pointe d'une tête de maure du même, tortillée d'argent.

CAMUS DU MARTROY, en Bretagne, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Un maître des requêtes, ancien auditeur au conseil d'état et préfet de la Creuse, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, à la martre d'or.

CAMUS DE PONTCARRÉ, d'Ivours, etc., famille ancienne, illustrée par des personnages célèbres. Elle descend de Jean Camus, marchand de la ville de Lyon.

---

(1) *Voyez* le Clerc de Lesseville.

Services. Elle a donné des présidents au parlement de Rouen, des maîtres des requêtes, des prévôts de Paris, un lieutenant-général, des officiers supérieurs, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, etc., etc.

Titre. La seigneurie de ***Pusignan***, en Dauphiné, érigée en *marquisat* en novembre 1679, en faveur de N.... Chauderon, lieutenant-général de la Fauconnerie, échut par sa mort à Géneviève Chauderon, sa sœur, qui avait épousé Imbert Camus, seigneur de Bayols, qui du chef de sa femme devint marquis de Pusignan.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1638.

Prélature. Jean-Pierre Camus fut évêque de Bellay en 1609; ce prélat était recommandable par son savoir et sa vertu. Jacques Camus fut nommé évêque de Séez en 1614.

Armes : d'azur, à trois croissants d'argent, et une étoile d'or en abîme.

LE CAMPION, en Bretagne. Rolland le Campion, sieur du Pont Cosquet, et Pierre le Campion, sieur de Kerret, ont été condamnés chacun en 400 livres d'amende par arrêt contradictoirement rendu le 25 octobre 1670, pour avoir indûment pris la qualité de noble.

Armes : de sable, au léopard d'or.

Henry le Campion, originaire de Normandie, a été également déclaré usurpateur et condamné à 400 livres d'amende par arrêt contradictoirement rendu le 24 novembre 1670.

CANAYE, seigneurs de Montreau, de Brannay, de Fresne, etc., famille ancienne de Paris, issue de Severin Canaye, marchand de cette ville au faubourg Saint-Marceau.

Services. Cette famille a fourni des magistrats distingués, un ambassadeur à Venise et conseiller-d'état en 1596.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles mal ordonnées d'argent, et en pointe d'une rose tigée et feuillée d'or.

DE LA CANE, *voyez* POLLIART.

CANISY, *marquisat*, voyez CARBONNEL.

DE CAPENDU DE BOURSONNE, en Soissonnais, noblesse très-ancienne. On peut, sans rien affirmer pour ou contre

cette famille, qui d'ailleurs a fait les preuves de la cour, préjuger, sur l'orthographe de son nom, qu'elle est originaire d'une province méridionale de la France. L'analogie qu'il y a entre le nom de *Capendu* et celui de *Campendu* (en latin *Cane-suspenso*), qui s'écrit aussi quelquefois Capendu, pourrait bien, à défaut de preuves concluantes, faire au moins présumer qu'ils sont originairement le même, et que le premier n'est qu'une corruption du second; ce dernier est celui d'une famille d'ancienne chevalerie de Languedoc. Pierre-Giraud de Campendu est nommé dans l'acte de soumission des nobles du comté de Carcassonne, rebelles au vicomte Bernard-Aton, vers l'an 1124.

Marguerite de Campendu, dame de Salelles, épousa en premières noces le seigneur d'Anan, et en secondes Alzias de Severac, seigneur de Beaucaire, et fut mère d'Amaury de Severac, maréchal de France en 1424.

Marguerite de Campendu épousa 1° Étienne de Narbonne, co-seigneur de Poussan; 2° Pierre de Giac, chancelier de France, qui plaidait pour sa dot avec Jeanne de Narbonne, vicomtesse de Lautrec, en 1386.

Soubiraune de Capendu fut la première femme de Jean de Gout, seigneur de Rouillac. Jacques, leur fils, seigneur du même lieu, épousa, l'an 1441, Maffrone de Comminges, fille de Maffre, vicomte de Burniquel et de Gimois.

Honneurs de la cour: le 13 avril 1772, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La maison de Capendu, établie en Soissonnais, est en possession depuis trois siècles de la *vicomté* de Boursonne; Charles de Capendu, seigneur de Pronnay, vicomte de Boursonne, pair du comté de Saint-Pol, en Artois, mourut en 1546.

Malte. René de Capendu de Boursonne fut reçu dans cet ordre en 1669; Amable-Paul-Jean-Baptiste, son neveu, y fut reçu le 30 avril 1703.

Armes : d'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées en chef de trois merlettes de sable.

CAPPY, en Champagne, famille originaire d'Italie. Les registres manuscrits d'anoblissement portent qu'elle fut anoblie, par lettres registrées le 19 mars 1717, dans la personne de François-Joseph Cappy, maréchal-de-camp; François, ci-devant major du régiment de cavalerie de

Cappy, et Florimont Cappy. Mais des lettres du mois d'octobre 1716, accordées au même François Joseph, nous portent à croire que cet anoblissement n'est qu'*en tant que de besoin*, puisque S. M. reconnaît cette famille issue des anciens Cappy de Mantoue. La filiation des Cappy en France remonte à noble homme Toussaint Cappy, de la ville de Mantoue, qui s'attacha au service de France; Louis XIII lui donna une charge de commissaire des guerres le 11 août 1628.

Services. Cette famille, toute militaire, compte un maréchal-de-camp, brigadier de cavalerie; nombre d'officiers supérieurs dans cette arme, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes de sable.

DE CARBONNEL DE CANISY, maison d'origine chevaleresque de la province de Normandie, où elle florissait dès le milieu du treizième siècle. Elle prouve une filiation directe depuis Herbert de Carbonnel, seigneur de Canisy, qui vivait en 1286.

Services. Elle a donné des officiers-généraux, des gentilshommes de la chambre; un chevalier du Saint-Esprit, nommé en 1604, mort sans avoir été reçu; des gouverneurs de places, des officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Honneurs de la cour: en 1753, 1770 et 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Les *baronnies* de Coursy, du Hommet et de Canisy, furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom de *Canisy*, par lettres du mois de décembre 1619, registrées en 1643, en faveur de René de Carbonnel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine et gouverneur d'Avranches.

Armes: coupé de gueules et d'azur, à trois besants d'hermine bien ordonnés.

CARCES, *comté*, voyez PONTEVÈS.

DE CARDAILLAC, maison d'origine chevaleresque, qui tire son nom du bourg de Cardaillac, en Quercy, près de Figeac, sur les confins de l'Auvergne.

Services. Elle a produit des officiers distingués de terre et de mer.

Titres. Le bourg de *Cardaillac*, une des plus ancien-

nes *baronnies* du Quercy, a porté depuis le titre de *marquisat*.

La seigueurie de *Bioule* fut érigée en *comté*, l'an 1610, en faveur d'Antoine de Cardaillac de Lévis, dont le frère Louis, marquis de Cardaillac, lieutenant-général en Languedoc et chevalier des ordres du roi, hérita du comté de Bioule, et mourut en 1666 sans postérité.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1631.

Prélature. Elle compte de son nom deux évêques de Cahors en 1209 et 1404, un évêque de Saint-Papoul, mort en 1367, deux évêques de Rodez et de Montauban, etc.

Armes : de gueules, au lion couronné d'or, accompagné de seize besants d'argent.

CARDEVAQUE D'HAVRINCOURT, en Artois, famille illustrée par des personnages distingués dans la magistrature et dans les armes. Elle descend de Jean de Cardevaque, seigneur d'Oppy, ancien avocat au conseil d'Artois, anobli par lettres données à Tolède le 12 juin 1596, registrées à la chambre des comptes de Lille le 13 mai 1597.

Services. Elle a produit des généraux, un ambassadeur en Suède et des officiers de marque.

Honneurs de la cour. Le marquis d'Havrincourt fut présenté le 23 avril 1770.

Titre. La baronnie d'*Havrincourt*, en Artois, apportée en mariage, en 1606, par Marie de Blondel à Ferdinand de Cardevaque, seigneur d'Oppy, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de septembre 1693, en faveur de François-Dominique de Cardevaque, chevalier, baron d'Havrincourt, colonel du régiment d'Artois. Cette maison a en outre obtenu le titre de *comte*, consacré par la charte.

Malte. Charles-Henri de Cardevaque fut reçu dans cet ordre en 1711.

Armes : d'hermine, au chef de sable.

CARDON, en Flandre. François Cardon, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Vaudray, cavalerie, fils de Jacques Cardon, sieur du Bronquart, magistrat de la ville de Lille, fut anobli par lettres-patentes du mois de mars 1721.

Armes : d'azur, à trois chardons d'or.

CARDON de Sandrans, en Lyonnais. La maison de Cardon de Vandéléville, en Lorraine, n'est pas la seule en France qui se prétende issue de l'ancienne et illustre maison de Cardonne, en Espagne; les Cardon de Sandrans, connus dans l'échevinage de Lyon depuis plusieurs siècles, ont aussi cette prétention, et ont eu, de plus que les autres, le bon esprit de conformer leurs armoiries à cette tradition, en vertu de laquelle les vivants se font nommer dans le monde *Folch* de Cardon, nom de l'ancienne maison de Cardonne.

Horace Cardon, sieur de la Roche, fut échevin de Lyon en 1610 et 1611. Jacques Cardon le fut en 1636, 1637 et 1638. On doit observer qu'ils portaient pour armes *d'or, à une fleur de cardon* (chardon) *au naturel, tigée, feuillée et terrassée de sinople.* On verra plus bas comment les descendants de Jacques les ont changées.

Services. La famille de Cardon a produit plusieurs officiers, un chevalier de l'ordre de Saint-Michel, prévôt-général de l'ancien gouvernement des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Armes : d'or, à trois fleurs de cardon, au naturel.

CARDON de Vandéléville, en Lorraine, famille distinguée, issue de Michel Cardon, anobli par lettres données à Nancy le 7 juin 1497. (*D. Pelletier, Nobiliaire de Lorraine, p.* 105.)

Services. Elle a produit des officiers supérieurs, des conseillers-d'état et chambellans des ducs de Lorraine et des empereurs d'Allemagne, un grand-écuyer de Lorraine, etc.

Titre. La terre et seigneurie *de Vandéléville* fut érigée en *comté*, par lettres du 15 décembre 1723, en faveur de Jean-Philippe Cardon, seigneur de Vidampierre, sous-gouverneur des princes, fils du duc Léopold.

Armes : de gueules, au chevron d'argent, chargé d'un chevron de sable, et accompagné de trois besants d'or; au chef du champ, soutenu d'or, crénelé de trois créneaux et ajouré d'azur.

« Les armes que cette famille porte aujourd'hui (dit dom » Pelletier) ne sont pas absolument les mêmes que Michel » eut (celles que nous venons de mentionner); aussi » prétend-elle descendre de la maison de Cardonne d'Es- » pagne, par un cadet qui s'attacha à Ferry de Lorraine, » comte de Vaudemont, lorsque ce prince, après la mort

» de Jean II, abandonna la conquête d'Aragon et se retira » en Lorraine, etc. »

Quoi qu'il en soit, dom Pelletier a donné la généalogie de cette famille depuis Michel, qui obtint les lettres de noblesse en 1497, jusqu'en 1736.

DE CARDONNE, maison illustre d'Espagne, et de l'ancienne chevalerie de Catalogne. Leur nom primitif était *Folch*, et ils ont pris celui de Cardonne, de la ville de ce nom, dans la Catalogne, érigée depuis en duché-pairie. Elle a contracté des alliances avec la maison royale d'Aragon et les plus puissantes familles d'Espagne. Voyez ce qu'en disent Imhoff et Mariana.

Prélature. Jacques Cardonne fut fait cardinal par le pape Pie II en 1461 ; il fut de plus évêque d'Urgel.

Henri Cardonne, mort en 1530, âgé de 45 ans, fut cardinal et archevêque de Montréal.

Jean-Baptiste Cardonne, évêque de Tortose, en Catalogne, mourut en 1590.

Silva, marquis de Montemayor, a été nommé héritier des biens de cette grande maison par le dernier prince de Cardonnne, vraisemblablement comme issu d'Emmanuel de Silva, sixième marquis de Montemayor, et d'Isabelle Folch de Cardonne, sœur de Joseph, comte de Cardonne.

Armes : de gueules, à trois chardons tigés et feuillés d'or.

CARENCY, *marquisat*, voyez TOUSTAIN.

CARHEIL, *marquisat*, voyez DU CAMBOUT.

CARIGNAN, *duché non pairie:* la ville et prévôté d'Yvoy dans le Luxembourg-Français, à quatre lieues de Sedan, fut donnée, au mois de mai 1661, par Louis XIV, à Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, et à ses hoirs et ayant-causes, pour toujours. Le même prince l'érigea en duché au mois de juillet 1662, en faveur du même Eugène-Maurice de Savoie. Il mourut en 1673; et quoiqu'il eût laissé des enfants, dont l'aîné a eu postérité, le duché de Carignan a été possédé par Victor-Amédée, premier prince du sang de Savoie, colonel-général des gardes du duc de Savoie et lieutenant-général des armées du roi, fils d'Emmanuel-Philibert-Amédée de Savoie, prince de Carignan, frère aîné d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons.

Thomas-François de Savoie, né en 1596, le dernier des fils de Charles-Emmanuel, dit le Grand, duc de Savoie, et de Catherine d'Autriche, reçut en apanage la principauté de Carignan; il épousa en 1624 Marie de Bourbon, fille de Charles et d'Anne Montafié. Ce mariage le mit en possession du comté de Soissons après la mort de son beau-frère, arrivée en 1641 à la bataille de Sedan. Il le donna à son troisième fils, auteur de la branche des comtes de Soissons.

CARLADEZ, *comté*, voyez Grimaldi.

le **CARLIER**, famille d'origine chevaleresque du pays de Cambrésis, qui ajoutait souvent à son nom celui de *le Remy*. Elle est connue depuis l'an 1238, que vivait Jean le Carlier, qualifié chevalier, et serviteur ou vassal du comte de Hainaut, en ces termes : *Serviens domini comitis*.

Armes : d'or, au lion de sable.

le **CARLIER**, en Picardie, seigneur de Herlyes, barons de la Prée, famille ancienne, originaire du Cambrésis. Elle remonte ses preuves filiatives à Jean le Carlier, écuyer, seigneur de Pinon, marié vers l'an 1440 avec Jacqueline de Flory.

Services. Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, des gouverneurs de places, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : parti, au 1 d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; au 2 de sable, à la roue d'or.

Ce qu'il y a de remarquable touchant la maintenue de cette famille, du 4 janvier 1667, c'est que ce fut sur les titres d'une branche collatérale qui n'était point noble encore, si l'on doit s'en rapporter aux registres de la bibliothèque de l'Arsenal. En effet, on y voit (n° 698) qu'Etienne Carlier, sieur d'Ully, intendant des finances en Hainaut, obtint des lettres de noblesse en 1670. C'est le même qui, quatre ans auparavant, étant alors commissaire des guerres, remit un inventaire de titres à *son cousin* Louis le Carlier, seigneur de Herlyes, au moyen duquel il fut maintenu noble comme on l'a dit ci-dessus. Si le registre précité est exact, il résulte que la branche de Herlyes fut anoblie antérieurement à l'an 1440, et que celle d'Ully, qui en avait recueilli les titres, ne le fut qu'en 1670.

LE CARLIER. Robert et Jean le Carlier, frères, de la ville de Noyon, furent anoblis au mois de février 1407; Robert était licencié ès lois, procureur du roi en la cour des comptes.

DE CARMONE. De la famille de Carmone, originaire du Bourbonnais, était Christophe de Carmone, premier président au parlement de Dijon en 1497, puis président au parlement de Paris, le 22 juin 1503; mort le 10 février 1507.

Armes : d'azur, à trois coquilles d'or; à la bordure engrêlée de gueules.

LE CARON DE MAZENCOURT, famille ancienne, originaire de Compiègne, où elle réside encore de nos jours.

Laurent le Caron fut anobli en considération des services rendus par son père, Martin le Caron, en l'exercice de lieutenant à Compiègne pendant cinquante ans, et Jacques le Caron, en l'exercice de prévôt-forain audit Compiègne pendant quarante ans, par lettres données à Paris en juin 1585, registrées en la cour des aides le 10 juin 1586.

Armes : d'azur, à trois besants d'or; au chef denché du même.

CARRA-SAINT-CYR, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *comte*.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois losanges, celle en pointe surmontant un croissant, le tout du même.

DE CARRÈRE, ancienne famille originaire de Béarn. Elle remonte par filiation à noble Pierre de Carrère, qui fonda, l'an 1474, dans l'église paroissiale du Grué, en Condomois, un obit de la somme de cent cinquante livres bordelais.

Titres et *services*. Par ordonnance du 31 janvier 1816, S. M., satisfaite du dévouement sans bornes de Joseph-Marie de Carrère de Loubère, préfet du département des Landes, lui conféra le titre héréditaire de *comte*. Les motifs de cette grâce du monarque sont ainsi exprimés: « Voulant donner un témoignage de notre bienveillance au » sieur de Carrère de Loubère, préfet du département des » Landes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

» Louis, et récompenser les importants services rendus par » lui, pendant le cours de son administration, et son dé» vouement à notre personne, nous l'avons, etc., décoré » du titre héréditaire de comte, etc., etc. »

Armes : d'azur, au pal abaissé d'argent, sommé d'un croissant et accosté de deux lions affrontés, le tout du même ; celui de dextre surmonté d'un chevron d'or. Couronne de comte. Supports : deux licornes acculées.

CASTELBAJAC, maison d'ancienne chevalerie de Bigorre, où elle florissait dès le commencement du onzième siècle. Elle remonte à Jean de Castelbajac, chevalier, baron de Castelbajac, capitaine de cent hommes d'armes, vivant en 1000 et 1030. Son petit-fils Bernard, baron de Castelbajac, est qualifié de prince du pays, dans l'acte d'union que Centule, comte de Bigorre, fit le 1er avril 1080, de l'abbaye de Saint-Savin de Lavedan, à la congrégation de Saint-Victor de Marseille.

Services. Cette maison a produit dans les onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles, des chevaliers bannerets, et depuis des sénéchaux et gouverneurs de Bigorre, des chambellans et gentilshommes des rois de Navarre et de nos rois; des officiers supérieurs, des commandants de provinces et de places, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1780 et 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. L'aîné de cette maison était *premier baron* né de Bigorre. Outre la possession de beaucoup de terres titrées, elle a dans les actes publics, brevets et commissions de nos rois, les titres de *marquis*, *comte*, *vicomte*, etc.

Malte. François-Bernard de Castelbajac fut reçu chevalier de cet ordre vers l'an 1490.

Armes : d'azur, à la croix alésée d'argent, surmontée de trois fleurs de lys d'or, deux et une. Couronne de marquis. Supports : deux lions ; cimier : une tête humaine de carnation barbée et chevelée de sable. Devise : *Lilia in cruce floruere.*

DU CASTELET, *voyez* MONIER.

DE CASTELLANE, maison des plus illustres et des plus anciennes du royaume, qui tire son nom de la seigneurie de Castellane, au diocèse de Senez, en Provence, qu'elle a possédée en souveraineté dans les dixième et onzième

siècles. Elle a formé les branches des seigneurs d'Allemagne, éteints vers le milieu du seizième siècle; des marquis de Grimaud, des seigneurs de Mazaugues, de Norante, de Majastres, de Novejean et de Castellane-Adhémar, etc., qui se sont perpétuées; des seigneurs de la Verdière, des comtes de Grignan, marquis d'Entrecasteaux, des seigneurs de Pierrerue, d'Esparron, et plusieurs autres branches éteintes. Elles descendent toutes de Boniface de Castellane, qui vivait en 1089.

Services. Cette maison a donné des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées, des chevaliers des ordres, des commandants et officiers supérieurs de terre et de mer, etc.

Honneurs de la cour: en 1749, 1754, 1755, 1760, 1781, 1784, 1785 et 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. Le comte Boniface-Louis-André de Castellane-Novejean, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, a été créé *pair* de France au mois d'août 1815.

Titres. Le plus ancien seigneur de cette maison qui, outre les qualifications dont elle a toujours été décorée, paraisse avec un titre distinctif, est Boniface III, *baron de Castellane*, qui, ayant dans sa directe un très-grand nombre de fiefs, prétendait tenir sa terre en souveraineté. Sommé par Alfonse, roi d'Aragon, de lui rendre hommage, ou plutôt à son fils qui gouvernait le comté de Provence sous ses ordres, Boniface répondit que ses ancêtres avaient conquis sa baronnie sur les Sarrasins, et que les empereurs, en qualité de rois d'Arles, leur en avaient confirmé la possession, sans les assujettir à aucune autre dépendance que de relever immédiatement d'eux. Alfonse, nullement satisfait de cette réponse, employa pour la réfuter la force des armes, contre laquelle les droits ne sont rien. Après une guerre fatale, Boniface fut obligé, l'an 1189, de faire hommage de toutes ses terres au comte de Provence. Les comtes de Forcalquier et les princes d'Orange eurent le même sort. Tous devinrent vassaux de celui qu'ils traitaient d'égal auparavant. (*Art de vérifier les Dates*, nouvelle édition in-8°, tom. X, pag. 405.) Boniface de Castellane, IVe du nom, issu au quatrième degré de Boniface III, est qualifié dans les actes qu'on a de lui *prince de Castellane*. Il s'acquit une grande célébrité par

ses poésies, qu'il dédia à Charles d'Anjou, comte de Provence. Il accompagna ce prince à Naples, en 1264, et mourut peu de temps après.

La baronnie de *Grimaud*, érigée en *marquisat* l'an 1617, en faveur d'Esprit Alard, grand-maréchal-des-logis de la maison du roi, tomba dans la maison de Castellane, depuis François, baron de Saint-Juers, vivant en 1623.

L'ancienne baronnie de *Grignan*, en Provence, dont Géraud Adhémar fut investi l'an 1164, par l'empereur Frédéric Barberousse, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de juin 1557, registrées à Aix le 12 octobre suivant, en faveur de Louis-Adhémar de Monteil, baron de Grignan, chevalier de l'ordre du roi. Ce seigneur étant mort sans postérité, ce comté passa à son neveu, Gaspard de Castellane, fils de sa sœur, Blanche, lequel prit le nom et les armes d'Adhémar.

La baronnie d'*Entrecasteaux*, dont Boniface de Castellane fit hommage au comte de Provence en 1226, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1676, registrées à Aix le 7 décembre 1678, en faveur de François de Castellane-Adhémar, comte de Grignan, chevalier des ordres du roi, son lieutenant-général en Provence.

Il est à remarquer que cette grande et puissante maison ne se soumit à l'hommage des comtes de Provence, pour la *baronnie* de Castellane, que depuis l'an 1146.

Malte. Elle compte plus de soixante chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1506.

Prélature. Un évêque de Glandève, des archevêques d'Arles, de Corinthe, etc., etc.

Armes : de gueules, à la tour donjonnée de trois pièces d'or, maçonnée de sable ; le donjon du milieu supérieur.

DE CASTERAS (1) DE LA RIVIÈRE, DE VILLEMARTIN, DE SERVIERS, en Bigorre, en Languedoc et en Auvergne, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Languedoc.

Services. Cette famille compte des officiers-généraux, des chevaliers de Saint-Louis, des gentilshommes ordinaires de nos rois, des gouverneurs de places.

Honneurs de la cour : en 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

---

(1) Ce nom s'est aussi écrit *Casterats*, *Castelras* et *Castellas*. La branche de Serviers, établie en Auvergne, a conservé cette dernière orthographe.

Titre. Celui de *comte*, dans les actes et brevets, et dans les preuves faites pour la présentation à la cour.

Malte. Elle a donné des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1646.

Armes. BRANCHE DE LA RIVIERE : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent maçonnée, ouverte et ajourée de sable ; au 2 d'azur, à trois massues d'or renversées ; au 3 d'or, à deux tourteaux de gueules.

BRANCHES DE SEIGNAN, DE VILLEMARTIN ET DE SOURNIA : écartelé, aux 1 et 4 comme dessus ; aux 2 et 3 d'or, à trois massues de gueules.

BRANCHE DE SERVIERS : écartelé, aux 1 et 4 comme ci-dessus ; aux 2 et 3 d'azur, à trois maillets d'or.

CASTEX, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron*.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, et chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 de sable, à trois molettes dépe-ron d'or ; au 2 d'azur, au cheval échappé d'argent.

DE CASTILLON DE BEYNES, en Provence, noblesse issue d'ancienne chevalerie de Naples. Elle remonte par filiation à Luc de Castillon, chevalier, qui l'an 1351 était secrétaire des commandements de Louis d'Anjou, deuxième du nom, roi de Sicile ; il suivit ce prince en Provence vers l'an 1390.

Services. Cette famille a produit des ambassadeurs, des conseillers-d'état, des chevaliers de l'odre du roi, des officiers de terre et de mer, des chevaliers de l'ordre du Croissant.

Titre. La seigneurie de *Beynes*, au diocèse de Riez, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1673, registrées à Aix le 12 mars 1674, en faveur de Pierre de Castillon, grand sénéchal d'Arles.

Malte. Cette famille a eu des chevaliers et comman-deurs de cet ordre depuis l'an 1560.

Armes : de gueules, à trois annelets d'argent. Devise : *Bonté.*

DE CASTILLON-CASTILLON-MAUVESIN-MOUCHAN, maison d'origine chevaleresque de la province de Guienne, au duché d'Albret. Elle date de la plus haute antiquité, et a fait *ses preuves de la cour au cabinet des ordres du*

roi en 1784. M. Cherin, généalogiste des ordres du roi, y rappelle, dans une charte originale passée devant le tribunal souverain de la ville de Bordeaux en 1366, noble et puissant messire Pierre de Castillon, chevalier de la branche des seigneurs de Castillon et Castelnau-d'Eauzan, vicomtes du Boulonais, gouverneur du château et châtellenie de Montendre, lequel y est porté sur la liste des créanciers dans la succession de noble et puissant seigneur Pons, vicomte de Castillon, son parent consanguin; lequel est qualifié et reconnu dans le même acte pour noble et généreux seigneur, issu d'une noble, généreuse et puissante race, tant du côté paternel que maternel, *e nobili, generosa et potenti genere procreatus, tam ex parte patris, quum matris.* La mère qui agit devant le tribunal, pour son fils pupille, est noble et puissante dame Thomassia *de Pontibus*, des sires de Pons-Rameau, d'après le père Anselme de la maison de Lorraine.

Services militaires. Dès l'époque où Raymond, vicomte de Castillon, chevalier, partit pour la première croisade en 1096, jusques à nos jours 1818, les services militaires, de père en fils, sans nulle interruption, forment une chronologie purement militaire de cette maison. *Voyez* la Topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux, par l'abbé Borain; Dictionnaire des hommes célèbres et Chronologie historique de Pinard; Histoire de Saint-Louis, par d'Aspect, etc.

Titres. On ne trouve point d'érection de terres, mais bien une continuité de qualifications des titres de chevalier, *comte*, sire, *vicomte*, *baron*, que cette maison a toujours portés, dans ses réunions avec les plus grandes maisons, *procerorum regni;* ainsi, dans l'histoire des croisades, par M. l'académicien Michaud, on lit, page 168, que Raymond, vicomte de Castillon, chevalier, partit pour la première croisade en 1096, réuni à Raymond, comte de Toulouse, Roger, comte de Foix, Isard, comte de Die, Raynbaud, comte d'Orange, Guilhaume, comte de Forez, Guilhaume, comte de Clermont, Gérard, comte de Roussillon, Gaston, comte de Béarn, Guilhaume-Amanieu d'Albret, Raymond, comte de Turenne, Guilhaume d'Urgel, comte de Forcalquier, etc., dans la coalition des seigneurs de la province de Guienne, contre les Anglais, en faveur de Philippe VI, roi de France, Scipion Duplex, dans son histoire, page 486, nomme lesdits seigneurs coalisés, qui sont les comtes et vicomtes

de Duras, de Périgord, de Valentinois, de Carmain, de Castillon (Pons), de Couserans, de Mirande, de Comminges, de Villemur.

Les Rôles gascons et normands rapportent la confiscation qu'éprouva à cette occasion Pons, vicomte de Castillon, de la part du roi d'Angleterre; la donation qui fut faite de toutes ses terres du Médoc à Isabelle, reine d'Angleterre, en 1344; la restitution accordée à Pons, vicomte de Castillon, fils du précédent, à son retour de la terre sainte, en 1357.

Les seigneurs de cette maison devaient avoir le titre de barons de l'ancien royaume d'Aquitaine.

On trouve Pierre de Castillon, présent et signant en sa qualité de *baron* le traité de paix conclu à Bordeaux, entre Henri III, roi d'Angleterre, et Raymond, comte de Toulouse, le 28 août 1242.

Arnaud-Guilhaume de Castillon rendit hommage de la vicomté du Boulonais au roi d'Angleterre en 1289.

Avant 1307, et jusques à la coalition rapportée, les vicomtes de Castillon étaient, avec cette qualification, grands-sénéchaux de Saintonge; dans la suite des temps, on les voit députés aux états-généraux, avec les qualifications de barons, gentilshommes de la chambre du roi, gentilshommes d'honneur avec la même qualité et avec celle de comte, commander la noblesse au ban et arrière ban.

Armes : de gueules, au château d'argent, surmonté de trois tours, donjonnées et crénelées du même. Casque d'argent, orlé d'or, sommé d'une couronne de comte. Un lion issant d'or, pour cimier. Supports : une nymphe ou vierge, et une syrène.

CASTRIES, ancienne baronnie, dans le diocèse de Montpellier, décorée de ce titre avant l'an 1366, et possédée de toute ancienneté par la maison *de Pierre*, une des plus anciennes du Languedoc. Elle donnait entrée aux états de cette province. Guillaume *de la Croix*, conseiller du roi et trésorier de l'extraordinaire des guerres, président en la cour des aides de Montpellier le 3 juin 1487, sénéchal de la même ville en 1498, acquit la baronnie de Castries, le 13 avril (selon d'autres le 19) 1495 (1), *de*

---

(1) Cette date prouve que c'est par erreur que dans *la généalogie de la maison de la Croix*, donnée par La Chenaye, le père et l'aïeul de Guillaume sont qualifiés *barons de Castries*, et notamment le dernier, Jean

Jean de Pierre, baron de Pierrefort, de Ganges et de Castries, fils de Louis de Pierre, deuxième du nom, baron de Pierrefort, de Ganges, d'Hierles et de Castries, qui en rendit hommage au roi le 14 mars 1435. Guillaume de la Croix fut le cinquième aïeul de *René Gaspard de la Croix*, maréchal-de-camp, gouverneur et sénéchal de Montpellier, *créé marquis de Castries* en mars 1645, et honoré du collier des ordres du roi le 31 décembre; et le huitième aïeul d'*Armand-Nicolas-Augustin de la Croix*, comte de Charlus, titré *duc de Castries-Charlus*, par brevet de 1784. *Voyez* LA CROIX et PIERRE.

CATINAT, famille illustrée par un maréchal de France, dont la célébrité perpétuera le souvenir de ce nom, qui s'éteignit en 1756. Nicolas Catinat joignait à la valeur la plus consommée la modestie la plus rare et la plus digne d'admiration. Le roi l'avait nommé, en 1705, pour être chevalier des ordres; Catinat, qui savait ne pouvoir être admis sans faire de fausses preuves, refusa cet honneur que ses services lui avaient tant de fois mérité. Sa famille lui en fit des reproches amers.... « Eh bien, répondit-il à ses parents, rayez-moi de votre généalogie; » et rien ne put le déterminer à user d'un moyen assez commun alors, mais qui blessait la droiture de ses sentiments. Le maréchal de Villeroy ayant remplacé le maréchal de Catinat dans le commandement en Italie, l'an 1701, ce dernier entreprit de lui donner des conseils que sa sagesse et son amour patriotique lui dictent. Le nouveau général les reçoit avec une ironie méprisante: *Le temps de la prudence*, dit-il, *est passé, je ne me pique pas d'être circonspect*. Il ne tarda guère à le prouver. Le 1er septem-

de la Croix, vivant en 1421 et 1424, époques où la baronnie de Castries était en la possession de la maison de Pierre. On doit observer ici que la Chenaye a fait un pas de plus que M. d'Hozier, en qualifiant *baron de Castries* Jean de la Croix, chevalier, qui contribua au gain de la bataille de Baugé en 1421. Ce n'est qu'à dater du fils de ce Jean, nommé comme son père, que M. d'Hozier met la baronnie de Castries dans la maison de la Croix. La date de 1495 doit servir à rectifier la faute où sont tombés la plupart des généalogistes qui ont écrit l'histoire de la maison de la Croix. Nous en exceptons les *jugements officiels sur la noblesse du Languedoc*, de M. de Bezons, publiés *par M. le marquis d'Aubais*, sous le titre de Pièces Fugitives pour servir à l'Histoire de France, tome II, p. 164, où la généalogie de la maison de la Croix de Castries ne remonte qu'audit Guillaume de la Croix, qui acquit la baronnie de Castries. Voyez les *Tablettes chronologiques*, tome IV, p. 89.

bre de la même année, combat de Chiari, près de l'Oliglio, engagé par le duc de Savoie et M. de Villeroy, contre l'avis de Catinat; ce grand homme eut la générosité de combattre à cette action dont il avait prédit la funeste issue. Son sang-froid ne l'abandonna jamais. Après une charge infructueuse, il ralliait encore les troupes; un officier lui dit : « Où voulez-vous que nous allions? à la mort? — *Il est vrai*, répond Catinat, *la mort est devant nous, mais la honte est derrière.* » Il mourut dans sa terre de Saint-Gratien, le 25 février 1712, regretté du soldat, dont il était le père.

Armes : d'argent, à la croix de gueules, chargée de neuf coquilles d'or.

CAUMARTIN, *voyez* LE FEVRE.

DE CAUMONT LA FORCE, illustre et ancienne maison de Guienne, dont le P. Anselme donne une filiation suivie jusqu'à nos jours depuis Calo, seigneur de Caumont, vivant vers l'an 1020.

Services. Cette maison a donné deux maréchaux de France, deux chevaliers du Saint-Esprit, des lieutenants-généraux des armées du roi, un grand-maréchal des troupes de l'empereur, mort en 1707, nombre d'officiers-généraux au service de France, etc., etc.

Honneurs de la cour: de 1767 à 1788, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. Lettres du roi Louis XIII, du mois de juillet 1637, registrées au parlement le 3 août, et en la chambre des comptes le 5 octobre de la même année, portant union des baronnie de Mucidan et seigneurie de Maduran au *marquisat* de *la Force*, et érection de ce marquisat en *duché-pairie*, en faveur de Jacques-Nompar de Caumont, marquis de la Force, maréchal de France, et de ses hoirs et descendants mâles, successivement et tant que la ligne durera; à la charge qu'au défaut d'hoirs mâles la dignité de duché-pairie demeurera éteinte.

M. le duc de la Force a été nommé *pair* de France en 1814.

Antonin-Nompar de Caumont, marquis de Puiguilhem, capitaine des cent gentilshommes au Bec-de-Corbin en 1660, chevalier de l'ordre de la Jarretière, colonel-général des dragons, charge qui fut créée en sa faveur, fut créé *duc de Lauzun* par lettres du mois de mai 1692, vérifiées au parlement le 13 du même mois. Il mou-

rut à Paris le 19 novembre 1723, sans enfants. *Voy.* Lauzun.

Malte. Ange de Caumont de Berbiguières fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1550.

Armes : branches *de la Force et de Montbeton :* d'azur, à trois léopards d'or, l'un sur l'autre.

Branche *de Lauzun :* tiercé en bandes d'or de gueules et d'azur. Ces armoiries sont parlantes, tous les membres de cette branche précédant leur de celui de *Nompar*, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours dans la branche des ducs de la Force.

de CAUMONT. Guillaume de Caumont, sergent d'armes du roi, servit dans les guerres de Gascogne l'an 1330. Son sceau représente *un pal.*

Alexandre de Caumont, écuyer, portait *un ours* sur le sceau de ses armes, ainsi qu'on le voit par des quittances qu'il donna en 1339, pour ses gages.

Lort de Caumont, chevalier, donna une quittance à Agen le 12 mars 1346, sur le sceau de laquelle paraissent 3 chevrons; à deux autres quittances du 2 août 1355, et 28 septembre 1356, où il est qualifié capitaine de Lectoure, son sceau représente *une fasce*, et pour cimier un vol.

Jean de Caumont, écuyer, portait sur son sceau *une fasce accompagnée en chef de deux étoiles à six rais, et en pointe d'une rose;* quittance du 7 octobre 1356.

Pierre de Caumont, écuyer, portait sur son sceau *trois couronnes;* quittance du 30 mars 1356.

Jean de Caumont, écuyer, portait en son sceau *trois fasces, surmontées de deux tourteaux et d'une étoile;* quittance du 16 février 1386.

CAUSANS, *marquisat*, voyez Vincens.

CAVROIS, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle avec titre légal de *baron*.

Services. Un maréchal-de-camp de cavalerie, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 d'or, à trois étoiles d'azur; au 2 d'azur, au croissant d'argent.

CAYLA (comte du), *voyez* Baschi.

CAYLUS (duc de), *voyez* Robert de Lignerac.

de CAZE, barons de la Bove et des Barres, seigneur de Charleval, d'Arrancy, des Mauchamps, d'Orgeval, en Languedoc, en Provence et à Paris : cette famille est originaire d'Italie; selon la Critique du Nobiliaire de Provence

elle provient de négociants que le commerce attira à Lyon, à Marseille, et en d'autres villes de France ; Jacques Caze, fils de Milan Caze, conseiller du roi, trésorier et receveur-général de ses emprunts en la ville de Lyon, acquit un office d'auditeur en la chambre des comptes de Montpellier en 1595. Jean-François Caze, son fils, acquit une charge de trésorier de France en la généralité d'Aix en 1633. La même Critique ajoute que les deux autres branches de cette famille (1), habituées à Marseille, n'ayant point exercé d'offices privilégiés, n'ont aucune noblesse.

Services. Cette famille compte plusieurs officiers, des chevaliers de Saint-Louis, un ancien intendant du Dauphiné, maître en la chambre des comptes.

Titre. La terre et seigneurie de *la Bove* fut érigée en *baronnie* par lettres-patentes du mois de mars 1740, en faveur de Gaspard-Hyacinthe de Caze, écuyer, seigneur de Juvincourt, Bièvre, Bouconville, etc.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux losanges, et en pointe d'un lion, le tout du même.

CÉLI, *comté*, voyez HARLAY.

DE LA CELLE. Hugues de la Celle, chevalier, garde, de par S. M., des comtés de la Marche et d'Angoulême, donna une quittance, en cette qualité, à Charroux, le 11 décembre 1345, où paraît son sceau, chargé d'une fasce, accompagnée de sept billettes, quatre en chef, trois en pointe posées 2 et 1, et sur le tout une cotice.

Geoffroy de la Celle, chevalier, servit avec 8 écuyers dans les guerres de Picardie, ainsi qu'il appert d'une quittance de ses gages donnée à Bourges le 21 . . . 1369. Son sceau représente 7 chevrons. *Voyez* aussi LACELLE.

CEPOY, *marquisat*, voyez BOUVIER.

CERESTE (duc DE), *voyez* BRANCAS.

DE LA CERVELLE DU DÉSERT, maison d'origine chevaleresque, issue des anciens barons de la Courbonaye, connus depuis plus de 500 ans dans les provinces de Normandie et de Bretagne, en qualité de seigneurs, en partie de l'Avranchin, dont les emplois, tant dans les armées qu'à la cour des rois, et les alliances, ont toujours correspondu à leur noblesse, en laquelle ils ont été maintenus en 1463, 1640, et 1667.

---

(1) Rapportées par d'Hozier, registre V, part. 1.

Services. Ceux auxquels les ancêtres du premier marquis de la Grande-Barre étaient redevables du rang que toujours ils avaient tenu dans les armées et à la cour; ceux de ce seigneur lui-même aux tranchées de Menin, d'Ypres, de Furnes, et de Fribourg, et à l'armée d'Italie, services également consacrés par les lettres d'érection ci-après, dont l'énoncé, ici rappelé textuellement, exclut toute nomenclature ultérieure.

Titre. L'érection, par lettres-patentes du mois d'août 1750, de la terre et seigneurie de la *Grande-Barre, en marquisat,* en faveur d'Ambroise de la Cervelle, seigneur et patron du Désert, du Féron, de Lespas, et en partie de Kerreto et de la Lance, seul seigneur de la Grande-Barre; ancien page de la grande écurie du roi, et capitaine au régiment Dauphin, cavalerie; motivée par la naissance, l'illustration et les services dont cet article se compose: marquisat qui, par le décès, sans enfans mâles, de ce premier titulaire, passa, en 1770, à Henri-Joseph, marquis de Lambert, maréchal-de-camp et cordon rouge, du chef de son aïeule maternelle, Marie-Françoise de la Cervelle, tante du défunt. La seigneurie du Désert a passé en même temps à M. le marquis de Bonvouloir (Achard), du chef de la même demoiselle M. F. de la Cervelle, aussi son aïeule maternelle.

Prélature. Sylvestre de la Cervelle, grand aumônier de France, évêque de Coûtances en 1371.

Armes : de sable, à trois losanges d'or. C'est à tort que quelques auteurs disent qu'elles sont en fasce ; elles sont bien-ordonnées, c'est-à-dire, deux et une.

CESTAYROLS, *baronnie,* voyez IZARN.

CEZÉ, en Bretagne. René Cezé, sieur du Parcq ; Jean Cezé, sieur du Plessix, furent d'abord interloqués par arrêt du 9 août 1669, et depuis déclarés usurpateurs par autre arrêt du 12 mars 1671, et condamnés chacun à quatre cents livres d'amende.

Armes : de gueules, à un sauvage de sable, tenant une massue de sinople.

CHABANAIS, en Angoumois. L'ancienne maison des sires de Chabanais de la première race, éteints vers l'an 1125, et fondus dans la maison de Mastas, où passèrent les terres de Chabanais et de Confolens, est connue depuis Abon-Cat Armat, qui vivait sous le règne de Charles-le-Simple, vers l'an 855 : *voyez* CHAPT.

La sirerie de Chabanais, connue depuis sous le titre de principauté, a passé dans la maison *Colbert ;* voyez ce nom.

Armes : d'or, à deux lions léopardés de gueules.

DE CHABANAIS. Jean de Chabanais, chevalier, fut commis par le roi, avec Jean de Saint-Gauber, pour passer en revue les gendarmes qui servirent sous le duc d'Athènes, ainsi qu'il appert d'un acte du 11 juillet 1355, scellé du sceau dudit Jean de Chabanais; savoir: burelé, et un lion brochant sur le tout.

Jean de Chabanais, écuyer, capitaine de Cognac, servit avec huit autres écuyers contre les Anglais, sous le gouvernement de monseigneur le dauphin, et donna quittance pour lui et sa compagnie le 8 septembre 1418. Son sceau représente 2 lions léopardés, avec un lambel; cimier un lion issant; support un lion et un griffon.

DE CHABANNES, à Paris et en Nivernais, maison d'ancienne chevalerie, originaire du Limousin. Elle prouve une ascendance directe depuis Ebles de Chabannes, coseigneur de Charlus-le-Pailloux, qui vivait en 1229.

Services. Cette maison a donné trois grands-maîtres de France, dont l'un connu par ses exploits contre les Anglais, auquel le roi Charles VII fit don de la baronnie de Curton, en Guienne; un grand-maître, puis maréchal de France, connu dans l'histoire sous le nom de *Maréchal de la Palisse*, un grand-maître d'hôtel, et un grand-panetier de France, des capitaines de cinquante hommes d'armes, des ordonnances du roi, des chevaliers de l'ordre et des ordres, un grand'croix de Saint-Louis, des conseillers-d'état d'épée, des lieutenants-généraux, sénéchaux et gouverneurs de provinces, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer, et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : de 1759 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. Jean-Baptiste-Marie, marquis de Chabannes, a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Titres. La seigneurie de *Rochefort*, en Auvergne, fut érigée en *comté* par lettres du mois d'octobre 1556, registrées le 20 mai 1557, en faveur de Joachim de Chabannes, seigneur de Curton, chevalier d'honneur de la reine.

Ces lettres sont adressées *à notre amé et féal cousin ;*

et l'on y trouve ces mots : *Nous voulons et il nous plaît que lui et ses successeurs soient tenus ès dits cousins.*

La seigneurie de *Curton* fut érigée en *marquisat* par lettres du mois de décembre 1563, registrées le 25 janvier suivant en faveur de François Chabannes, comte de Rochefort, lieutenant-général en Auvergne. *Voyez* aussi Roussillon et Saint-Fargeau.

Prélature. Antoine de Chabannes fut évêque de Puy et comte de Velay en 1516; Joseph-Gaspard-Gilbert de Chabannes fut sacré évêque d'Agen le 29 janvier 1736, et mourut le 26 juillet 1767.

Lyon. Sylvain-Léonard de Chabannes fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1761 ; il était précédemment aumônier du roi.

Brioude. Guillaume de Chabannes fut reçu chanoine-comte de Brioude vers 1282, Bernard en 1294, autre Bernard vers 1384, autre Bernard en 14.., Jacques en 1551, Antoine de 1531 à 1551, et Louis de Chabannes en 1551.

Armes : de gueules, au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or.

Nota. La maison de Chabannes a formé nombre de branches, dont deux seulement subsistent.

1° Celle des marquis de Curton, dans laquelle se trouve confondue aujourd'hui celle des seigneurs de la Palisse.

2° Celles des comtes de Saignes et de Vergers, établis dans le Nivernais.

Ces deux branches, qui se reconnaissent entre elles, ne reconnaissent qu'elles.

Les autres branches éteintes sont celles des seigneurs de Charlus, des seigneurs de Nozerolles, des seigneurs de Mariol, des comtes de Pionzac, des seigneurs de Chamiane et des comtes de Dammartin, grand fief de la couronne.

Il y a aussi de la maison de Chabannes des bâtards légitimés et anoblis en 1614 dans le Quercy et l'Auvergne, qui ont fait de fort bonnes alliances et avec des maisons distinguées.

CHABAUD (1), noblesse d'origine chevaleresque du comté de Nice, où elle florissait dès l'an 1200 ; elle s'est éteinte au commencement du dix-septième siècle.

Pierre et Raimond Chabaud, seigneurs d'Aspremont,

---

(1) Et non *Chabot*, comme le marque la Chenaye-des-Bois, qui ne fait mention de cette famille que depuis l'an 1483. Voyez le deuxième article de *Chabot*.

transigèrent en 1279 avec Guillaume de Berre, abbé de Saint-Pons, sur les limites du château de Saint-Blaise.

Henri Chabaud, seigneur de Cabrières, au comtat Venaissin, épousa, vers l'an 1320, Laure de Sade, dont la fille, Louise Chabaud, dame de Cabrières, épousa Louis de Montjoie, maréchal de l'Eglise Romaine en 1379 et 1387.

Malte. Pierre Chabaud, en 1551, et Philippe-Emmanuel-Chabaud de Tourettes, en 1604.

Prélature. Bernard Chabaud de Tourettes fut évêque de Nice en 1300.

Armes : d'or, à la comète d'azur, chargée d'un château à trois tours d'argent.

CHABAUD DE LA TOUR, noblesse consacrée par la charte.

Titre. Celui de *baron*, accordé par S. M. Louis XVIII le 19 octobre 1814, à Antoine-Georges-François Chabaud de la Tour, membre du Corps-Législatif, et l'un des membres de la commission nommée par le roi, pour la rédaction de la charte constitutionnelle. Par la même ordonnance S. M. l'a nommé officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef d'une tour de sable, maçonnée et ouverte d'or, et en pointe d'un chabot d'azur; à la champagne de sable.

CHABIEL DE MORIÈRE, en Poitou, famille originaire d'Espagne, naturalisée en France en 1634. (Voyez *l'Histoire du Poitou, par Thibaudeau, t.* VI, *p.* 443.) Ce fut Rodrigues Chabiel, officier espagnol d'une grande réputation, qui le premier s'établit en Poitou, l'an 1614. Charles Chabiel, son fils aîné, le seul dont la postérité se soit continuée jusqu'à nos jours, fit les preuves de noblesse nécessaires pour faire recevoir trois de ses enfants aux cadets-gentilshommes.

Services. Cette famille a fourni plusieurs officiers aux armées, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, à trois pommes de pin d'or.

CHABOT, grande, illustre et puissante maison, originaire du Poitou, connue filiativement depuis Guillaume Chabot, qui vivait en 1040. Une branche de cette maison a été substituée en 1645 aux nom et armes seuls de Rohan.

Services. Elle a produit un amiral et un grand-écuyer de France, un vice-amiral de Guienne, des lieutenants-généraux des armées du roi, des maréchaux de camp, des chevaliers de l'ordre et des ordres, un chevalier de la Jarretière, nombre de capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances, des conseillers, chambellans et gentilshommes ordinaires de nos rois, des gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces, des conseillers d'état d'épée, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1761 à 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-Pairie. Érection de la vicomté de *Rohan*, en duché-pairie, pour descendants mâles, avec dérogation à la fixation du nombre des pairs, au mois d'avril 1603, enregistrement et première réception le 7 août suivant. Extinction le 13 avril 1638; mariage de l'héritière de la terre avec Henri Chabot, et substitution du nom seul de Rohan aux enfants à naître de ce mariage, le 6 juin 1645. Rétablissement et nouvelle érection du duché-pairie, en tant que de besoin, pour descendants mâles avec dérogation à la fixation du nombre des pairs en décembre 1648; enregistrement et première réception le 15 juillet 1652. Arrêt du conseil d'état qui confirme la substitution des noms et armes pleines de Rohan le 26 août 1704; substitution graduelle à l'infini des principales terres de la maison, et lettres-patentes sur le même sujet en juin, enregistrement le 15 juillet suivant.

Le duc de Rohan a été nommé pair de France en 1814.

Titres. Cette maison a possédé un grand nombre de terres titrées, telles que la baronnie de Retz en Bretagne, l'une des baronnies des états, la baronnie de Jarnac en Angoumois. Elle a les qualités de *marquis, comte, vicomte, baron*, etc., dans tous les actes depuis plusieurs siècles. Celle de *prince de Léon* existe encore dans la branche aînée de la maison.

La seigneurie de *Busançois*, terre considérable en Berri, fut acquise de la maison de Prie par Philippe Chabot, amiral de France, vers l'an 1527, et érigée en *comté* en sa faveur par lettres du mois de novembre 1533.

Malte. Elle a donné des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1480.

Prélature. Entr'autres prélats distingués, elle compte deux évêques de Limoges, en 1052 et 1177.

Armes : d'or, à trois chabots de gueules.

La branche ducale de Rohan porte : parti au 1 d'hermine, qui est DE BRETAGNE ; au 2 de gueules, à neuf macles d'or, qui est DE ROHAN.

CHABOT DE SOUVILLE, en Gatinais, famille qui remonte à Antoine Chabot, valet-de-chambre du roi, par lettres du 26 juin 1555, en survivance de Jean-Antoine Lombard, son beau-père.

La Chenaye-des-Bois, tom. IV, pag. 134, donne une origine commune aux seigneurs de Souville avec les Chabaud de Tourettes, au comté de Nice; et pour aplanir toute difficulté qui pourrait naître sur ce greffage, par la différence d'orthographe des noms, il a changé celui de *Chabaud* en *Chabot*, et a fait Antoine Chabot, valet-de-chambre du roi, fils de Jean Chabaud de Tourettes et de Louise de Berre. *Voyez* CHABAUD.

Services. Elle a produit plusieurs officiers supérieurs.

Armes : d'azur, à l'étoile d'or, chargée d'une tour de gueules.

CHABOT DE L'ALLIER, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *chevalier*.

Armes : coupé, au 1 de sable, à la tour issante d'or, surmontée d'un soleil du même ; au 2 d'azur, à trois chabots d'argent en fasces.

DE CHABOUILLÉ : Jean de Chabouillé était procureur du roi à Melun en 1584.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses du même.

DE CHABREFY, *voyez* VALLETEAU.

CHABRILLANT, *marquisat*, voyez MORETON.

CHALAIN, *vicomté*, voyez FOUQUET.

CHALAIS (Prince DE), *voyez* TALLEYRAND.

CHALENÇON, bourg et ancien château fort dans le Velay, en Languedoc, au diocèse du Puy, décoré du titre de *marquisat*, donnait aux seigneurs de *Polignac* le rang de troisième *baron* dans les états de Languedoc.

La seigneurie de Chalençon a donné son nom à une des plus anciennes et des plus puissantes maisons du Languedoc, dont descendait Bertrand de Chalençon, évêque du Puy, qui succéda en cet évêché à Odillon de Mercœur en 1198. Elle tenait par ses alliances, dans les douzième et

treizième siècles, aux plus illustres maisons d'Auvergne, de Forez et de Languedoc. Guillaume, seigneur de Chalençon, fils de Guy, et petit-fils de Bertrand, épousa en 1349 Walpurge, vicomtesse de Polignac, dame de Randon et de Randonnet, héritière de sa maison, avec laquelle il fonda la seconde race des vicomtes de Polignac, existante de nos jours. La maison de *Ginestoux* a été en possession de la baronnie de Chalençon. *Voyez* POLIGNAC.

Les armes de l'ancienne maison de Chalençon étaient : écartelé d'or et de gueules, à la bordure de sable, chargée de 8 fleurs de lys d'or.

CHALLIGAULT. Miles Challigault fut secrétaire du roi Charles VII, l'an 1439. Il épousa Anjorane de Laigny. Son fils, Charles Challigault, sieur de Crosne, fut aussi secrétaire du roi Louis XI, en 1473. (*Tessereau, Hist. de la Chancell.*, tom. I., p. 54.) Il épousa Charlotte Chanteprime, qui le fit père de Claude Challigault, sieur de Crosne, époux de Catherine de Saint-Benoit, mère de Guillaume Challigault, sieur de Crosne, et de Jeanne Challigault, dame Crosne, d'Etioles et Bailly, marié à Jacques des Ligneris, président au parlement de Paris.

Armes: d'azur, à 3 cygnes d'argent.

DE CHALLUDET, en Orléanais. Pierre de Challudet, maître de forges du lieu de Neuvilars, sur la Loire, fut père de Pierre de Challudet, trésorier de France à Orléans, visionnaire vain et glorieux, qui employa une partie de sa fortune à se forger des titres, et ruina ses descendants pour couvrir, en la dénaturant, la source de son origine. Comme la maison de Lamoignon se trouve alliée collatéralement à ce Pierre de Challudet, Blanchard n'a pas manqué d'en faire un seigneur d'ancienne extraction d'Auvergne, et va même jusqu'à dire que sa famille florissait en cette province en 993. Il faut avertir cependant que c'est en greffant le nom de Challudet sur celui de Chaslus qu'il opère cette merveille; mais ce diminutif n'a pas fait fortune.

Armes : de sable, à la croix engrêlée d'or.

CHALVET (1)-DE-ROCHEMONTEIX, seigneurs de la Jourdanie de Vernassal, de Nastrac, en Auvergne, de Gaujouse de Belhargue, barons de Fenouillet, en Languedoc, famille des plus anciennes de l'Auvergne, et qui pa-

(1) Ce nom s'est aussi écrit *Cholvet, Chauvet, Chouvet* et *Calvet.*

raît originaire du Languedoc, où il en subsistait encore une branche en 1683. *Voyez* CALVET.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, plusieurs officiers de marque, des gouverneurs de places, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titres. Ceux de *comte* de Vernassal, de *comte* de Nastrac, de *baron* de Fenouillet, dans les actes et brevets.

Malte. Gilbert de Rochemonteix fut reçu dans cet ordre en 1682.

Armes. Branche de Vernassal : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au levrier d'argent, colleté d'un collier de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à la bande ondée de gueules, accompagnée de six merlettes du même.

Branches de Nastrac, de la Maisonneuve, de la Jarrige, de la Garde et du Vernet : de gueules, au levrier passant d'argent, colleté de gueules.

Branche de Fenouillet, en Languedoc : écartelé aux 1 et 4 de gueules, au levrier rampant d'argent, colleté de gueules; à la bordure d'or; aux 2 et 3 d'azur, à la bande d'or, chargée de trois croisettes de gueules, et accompagnée en chef d'une tête de lion d'argent, lampassée et arrachée de gueules, et en pointe d'une rose d'argent.

DE CHALUP, seigneur de Fareiron, du Grangier, en Périgord, famille très-ancienne, connue filiativement depuis Guillaume de Chalup, fils d'Itier de Chalup, lequel Guillaume fut élu maire de Périgueux en 1491.

Services. Cette famille a produit des officiers de robe et d'épée, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion couronné d'or; aux 2 et 3 d'argent, à trois cloches de sinople en pal.

CHAMARANDE, *comté*, voyez ORNAISON et TALARU.

DE CHAMBARLHAC OU CHAMBARLHIAC, en Velay et en Vivarais, noblesse d'origine chévaleresque de la province de Languedoc. Elle est connue depuis Raymond de Chambarlhac, chevalier, qui fut présent à la fondation de la Chartreuse de Bonnefoy, faite le 24 juillet 1179 par Raymond, comte de Toulouse.

Pierre de Chambarlhac, chanoine de la cathédrale du Puy, eut l'honneur, en 1394, de loger pendant trois jours le roi Charles VI. Les preuves filiatives de cette maison remontent à l'an 1326.

Services. Deux lieutenants-généraux des armées du roi, dont l'un du corps royal du génie, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et commandants de la Légion-d'Honneur.

Titre. Celui de *baron*, consacré par la charte, et commun aux deux branches existantes de cette maison.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules.

La branche de Chambarlhac de l'Aubépin, porte : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois colombes d'argent, becquées et membrées de gueules, qui est DE CHAMBARLHAC; au 2 d'or, à l'aubépin terrassé de sinople, qui est de l'AUBÉPAIN; au 3 de sinople, à un camp de trois tentes d'argent, celle du milieu supérieure. Ce dernier quartier sont des armes de récompense militaire.

DE CHAMBON, famille très-ancienne, qui a donné un conseiller au parlement de Paris, et un maître des requêtes dans la personne de Jean Chambon, mort à Paris le 8 juin 1490, et enterré à l'Ave-Maria; de Marie des Courtils, son épouse, fille de Philippe, conseiller au parlement de Paris, et de Marguerite Fumechon; il laissa Eustache Chambon, conseiller au parlement de Paris en 1524; il épousa Marie Thiboust, qui le fit père de François Chambon, aussi conseiller au parlement, lequel n'eut que deux filles.

Armes : d'azur, à la tour d'argent.

JEAN DE CHAMBON, commandeur de la Feuillée, en Auvergne, fut tué au siége de Rhodes en 1522. Il portait les mêmes armes que les précédents, selon le P. Gousseancourt, en son *Martyrologe de Malte*, ouvrage d'ailleurs très-inexact.

DU CHAMBON, maison d'origine chevaleresque de la province d'Auvergne, qui paraît s'être éteinte au treizième siècle.

Perrenelle du Chambon, dame du pays de Combrailles, épousa Gui II, comte d'Auvergne; elle vivait en 1200 et 1224. Elle était fille d'Annet du Chambon, en Combrailles, vivant en 1141.

Armes : fascé d'or et de gueules.

DU CHAMBON, famille d'ancienne chevalerie de la même province, qui paraît s'être éteinte à la fin du quinzième siècle.

Etienne du Chambon, chevalier, seigneur d'Auteroche,

vivait en 1285. Etienne, Pierre et Léon du Chambon, seigneurs du même lieu, vivaient en 1352 et 1357.

Armes : de gueules, au sautoir d'or.

Il y a eu une troisième famille de ce nom, en Auvergne, anoblie dans la personne de Guilbert Chambon, du lieu de Besse, au diocèse de Clermont, qui obtint des lettres-patentes d'anoblissement au mois de mai 1497.

DE CHAMBON D'ARBOUVILLE, en l'île de France, famille distinguée par son ancienneté et ses illustrations.

Services. Pierre de Chambon, marquis d'Arbouville, maréchal-de-camp le 1er mars 1738, gouverneur de Schelestadt, mourut le 13 octobre 1753.

Honneurs de la cour. Le comte d'Arbouville obtint les honneurs de la cour le 20 janvier 1787.

Malte. Alexandre Adrien de Chambon d'Arbouville fut reçu chevalier de cet ordre en 1637.

Armes : fascé d'or et d'azur.

DE CHAMBON DE LA BARTHE, en Languedoc, famille ancienne qui prouve une filiation suivie depuis Jacques Chambon, licencié ès lois et juge de Viviers, anobli au mois de février 1516.

Services. Cette famille compte un maréchal-de-camp, et nombre d'officiers supérieurs, et spécialement dans l'arme de l'artillerie, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : d'argent, à trois têtes de maure de sable, tortillées du champ.

DE CHAMBON DE MARCILLAC, noblesse très-ancienne de la province de Bourbonnais. Elle remonte à Antoine de Chambon, écuyer, seigneur de Mimorin, qui épousa, le 27 mai 1523, Gabrielle de Chaumejan, fille de Louis Chaumejan, écuyer, seigneur de Chaumejan, en Bourbonnais, et de Bienvenue de Beaucaire.

Services. Cette famille a produit un maréchal-de-camp et des officiers de tous grades.

Malte. Jean de Chambon des Ternes, et Louis de Chambon de Marcillac, furent reçus dans cet ordre en 1647 et 1677.

Armes : coupé, au 1 d'or, à la fasce de gueules, sommée de deux merlettes de sable; au 2 de sable, à trois chevrons d'hermine.

CHAMBON. Huet de Chambon, écuyer, servit avec ses gens d'armes pour le roi et monseigneur le Dauphin. Il

donna une quittance le 12 décembre 1414, où son sceau représente 6 annelets.

DE CHAMBONAS, *marquisat*, voyez LA GARDE.

DE CHAMBRE, barons d'Urgons, en Guienne, noblesse ancienne, originaire d'Ecosse, établie à Tartas vers l'an 1450, époque depuis laquelle elle établit ses preuves filiatives.

Services. Elle a donné plusieurs officiers de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : d'or, à la fasce d'azur, sommée d'un lion issant de gueules, et accompagnée en pointe d'une fleur de lys du même.

DE LA CHAMBRE DU VAUBOREL, très-ancienne noblesse de la province de Normandie.

Services. Elle a produit plusieurs officiers et des chevaliers de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : en juin 1781, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : de sable, à la fasce d'or, frettée de gueules, et accompagnée de trois roses d'or.

DE CHAMILLY, *voyez* LORIMIER.

DE CHAMPAGNE, très-ancienne famille de Franche-Comté, qui tire son nom d'un gros village du ressort de Salins.

Simon de Champagne fut reçu dans la confrérie noble de Saint-Georges en 1502, François de Champagne en 1561, Henri en 1651, Philippe en 1674, et Charles et Gaspard en 1726.

Armes : d'or, au lion de gueules.

DE CHAMPAGNE, maison d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes et des plus distinguées du royaume. Elle descend d'Hubert, sire d'Arnay, que le Laboureur, dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, dit puîné des anciens comtes du Maine. Il vivait en 980 et mourut avant l'an 1002, sous le règne du roi Robert. La branche aînée ayant hérité des biens de la maison de Mathefelon en 1080, elle en prit le nom et les armes jusqu'en 1396, époque de son extinction. *Voyez* MATHEFELON.

Services. Cette maison a produit des capitaines de cent lances, de cent et de cinquante hommes d'armes, des

grands-sénéchaux, des lieutenants-généraux, des gouverneurs de provinces, des lieutenants-généraux des armées du roi, dont l'un fut général de la république de Berne; des grands maréchaux de Sicile, des chevaliers de l'ordre du Croissant, de l'ordre du roi avant l'institution de celui du Saint-Esprit, des chevaliers des ordres, des chambellans et conseillers de nos rois, des conseillers-d'état d'épée, des ambassadeurs extraordinaires en diverses cours de l'Europe, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1749, 1765, etc., en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette maison a, de toute ancienneté, possédé les baronnies de Mathefelon, de Duretal, de Tucé, de Luré, etc., et les dignités de premiers barons d'Anjou et du Maine.

La baronnie de *Suze*, au Maine, fut érigée en *marquisat*, et les châtellenies de Loupelande, des Coulans, Brouassin, Villaines, la Mothe-Achard, la Butonnière et Chambreil, en *baronnies*, et unies sous le nom de *comté de la Suze*, par lettres-patentes du mois de février 1566, registrées le 12 décembre suivant, en faveur de Nicolas de Champagne, conseiller et chambellan du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances.

La seigneurie de *Villaines*, au Maine, fut érigée en *marquisat* par lettres-patentes de 1587, en faveur de Brandelis de Champagne, seigneur de la Suze, conseiller-d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, chevalier de ses ordres en 1599.

Les terres et seigneuries de Villaines, la Chevalerie Bonnefontaine et la Roche-Simon, furent unies et érigées en *baronnie*, sous le nom de *la Rochefontaine*, par lettres du mois de mai 1594, en faveur de François de Champagne la Suze.

Prélature. Elle compte, entr'autres prélats distingués, un évêque d'Angers en 1324.

Armes : de sable, fretté d'argent, au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

La branche de la Suze, celles Morcins, Lonvoisin, etc., portent: d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux cotices contrepotencées d'or de treize pièces.

On doit observer que les premières armes de cette maison sont les seules véritables, et qu'elle n'en a point d'autres dans les preuves chapitrales qu'elle a faites. Les secondes ont été prises par diverses branches sur une tradi-

tion que cette famille descendait des anciens comtes de Champagne, tradition dénuée de preuves, et que le Laboureur a détruite en donnant pour origine plus certaine à cette maison les sires d'Arnay, puînés, selon le même auteur, des anciens comtes du Maine.

DE CHAMPAGNÉ, seigneurs de Champagné, de Chambellé, de la Motte-Ferchaut, de Moyré, de Folville, de la Pommeraye, de la Roche-Giffart, en Bretagne et en Anjou, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la châtellenie de Champagné, en Bretagne. Elle est connue dans cette province depuis Maino de Champagné, qui fut témoin d'une donation faite en 1050, par Geoffroy, de la dîme de Montbourcher à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes.

Cette maison jouissait du droit de *menée*, chez les ducs de Bretagne, droit qu'avait un seigneur d'assister aux plaids généraux où présidait le souverain sur les affaires de l'état; ce qui y donnait séance avec les barons qui occupaient alors auprès de leurs ducs le même rang qu'ont aujourd'hui les pairs en France.

La filiation établie par titres jusqu'à nos jours remonte à Gohier de Champagné, écuyer, seigneur de la Montagne, qui vivait en 1266.

Services. Elle a produit des chevaliers bannerets, des généraux et officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines de vaisseaux, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Honneurs de la cour: le 2 avril 1775, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Ceux de *marquis*, de *comte* et de *vicomte*, dans les actes et brevets, depuis le milieu du dix-huitième siècle.

Armes. L'écu en bannière d'hermine, au chef de gueules.

La branche de Champagné-Giffart porte parti de *Giffart*, qui est d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or, et cantonnée de quatre lionceaux couronnés de gueules.

DE CHAMPAGNY, *voyez* NOMPÈRE.

CHAMPCENETZ, *marquisat*, voyez QUENTIN.

DE CHAMPCHEVRIER, au Maine, noblesse d'origine chevaleresque. Jehan de Champchevrier, chevalier, est

nommé, dans la fondation de quelques messes faites par Olivier de Clisson, connétable en France, en l'église de Saint-Julien du Mans, pour l'acquit desquelles il remet aux chanoines les prétentions qui lui avaient été adjugées par arrêt de la cour royale du parlement de France contre Pierre de Craon, chevalier, et quelques-uns de ses complices, du nombre desquels étaient Bopabes de Tussé, Jehan de Champchevrier, chevaliers; Adam Davelus, Guillaume de Tussé, Pierre de Tresfoure, Jehan de Hubines, Jacquet Gossum, Jehan Malindre, Jehan Gosset et Mathieu Coquin, acte du 16 avril 1407.

Ce Pierre de Craon, seigneur de la Ferté-Bernard et de Sablé, ayant encouru, par sa mauvaise conduite, la disgrâce du duc d'Orléans, crut que le connétable de Clisson en était l'auteur. Pour se venger de ce seigneur, il l'assaillit un soir à la tête de vingt estafiers, le 14 juin 1392 (et non 1381), à l'entrée de la rue Culture-Sainte-Catherine, comme il rentrait d'un bal à son hôtel. Le connétable, percé de trois coups, tomba de son cheval et fut laissé pour mort sur la place; cependant il en revint, et fit faire le procès aux coupables. Les biens du seigneur de Craon, qui s'était retiré chez le duc de Bretagne, furent confisqués et donnés au duc d'Orléans; son hôtel changé en cimetière pour l'église de Saint-Jean en Grève, et ses maisons de campagne démolies: cependant, à la prière du même duc d'Orléans, le roi Charles VI lui accorda, quelque temps après, sa grâce.

Gui de Champchevrier, chevalier, seigneur de Soudé, vivant en 1464, épousa Marguerite de Champagné, fille de Pierre de Champagné, chevalier, seigneur de Louvigné, chambellan du duc de Bretagne.

Armes : d'or, à l'aigle éployée de gueules.

DE CHAMPDEMANCHE, au Maine. Ambroise de Champdemanche, seigneur de Rouperoux, épousa Jeanne de Champagné, fille de Jean de Champagné, seigneur de la Montagne, de Louvigné, chambellan de Pierre II, duc de Bretagne, en 1442, et de Jeanne de Grozay de Sarigné.

Armes : d'argent, au lion de sable, cantonné de quatre merlettes du même.

Jean de Champdemanche, clerc du diocèse de Meaux, en Brie, fut anobli en 1410.

CHAMPIGNELLES, *marquisat*, voyez ROGRES.

LE CHAMPION DE BELLEVUE, noblesse très-ancienne de la province de Bretagne. Roland le Champion est compris au nombre des archers de la compagnie de Jean de Tournemine, qui fit montre à Saint-Arnould, en Iveline, le 21 novembre 1356.

Elle a prouvé, lors de la recherche, une filiation suivie depuis Robert le Champion, qui vivait en 1480.

Armes : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre fleurs de lys d'argent.

CHAMPION DE NANSOUTY, famille distinguée de la province de Bourgogne. Elle remonte filiativement à Étienne Champion, écuyer, secrétaire du roi au grand sceau, qui épousa, vers l'an 1650, Madeleine Boulard.

Services. Elle a produit plusieurs officiers de marque, et de nos jours un lieutenant-général des armées du roi, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, mort le 12 février 1815.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, au champion armé de toutes pièces d'or, tenant une épée et un bouclier du même, et courant au combat.

CHAMPION, en Normandie. Jean Champion fut anobli par le roi au mois de mai 1470 ; ce Jean avait un frère nommé Michel, qui ne fut point anobli. Ses descendants, ayant voulu se prévaloir des lettres de noblesse accordées à Jean Champion, furent condamnés par arrêt de la cour des aides en 1622, confirmatif d'autre arrêt de l'an 1541, avec défense de prendre à l'avenir la qualité de noble, à peine d'amende.

CHAMPION. Louis Champion, demeurant en la paroisse de Saint-Germain de Tallevande, en Normandie, a été condamné, le 5 janvier 1667, à trois cents livres d'amende, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

CHAMPION, élections de Coutances.
Armes : d'or, au lion d'azur ; à la bordure de gueules.

CHAMPION DE SAINT-MARTIN, même élection.
Armes : d'or, au lion d'azur ; au lambel de gueules.

CHAMPION DE TILLY, ancienne noblesse de Normandie, élection de Conches.

Armes : de gueules, à trois losanges d'argent.

CHAMPION DE CICÉ, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne. Georges Champion est nommé dans un acte de donation faite à l'abbaye de Saint-Georges vers l'an 1050.

Services. Cette famille a produit nombre d'officiers de terre et de mer au service des ducs de Bretagne et des rois de France.

Titre. Celui de *comte*, consacré par la charte.

La seigneurie de *Cicé*, près de Rennes, fut érigée en baronnie, en 1642, en faveur de Charles Champion, chevalier, seigneur de Cicé, conseiller au parlement de Bretagne.

Prélature. Gui Champion, évêque de Tréguier en 1620, fut chargé de la députation des états de Bretagne vers le roi en 1621 ; il est mort à Tréguier le 14 septembre 1635.

Jérôme-Marie Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, commandeur des ordres du roi, garde des sceaux, archevêque d'Aix en 1802, mourut le 22 août 1810.

Son frère, Jean-Baptiste-Marie de Champion de Cicé, fut nommé à l'évêché d'Auxerre en 1761.

Armes : d'azur, à trois écussons d'argent, chargé chacun de trois bandes de gueules.

DE CHAMPLASTREUX, *voyez* MOLÉ.

DE CHAMPLITTE, *comté*, voyez VERGY.

DE CHAMPLOST, *voyez* PIÉDEFER et QUENTIN.

DE CHAMPLUISANT. Simon de Champluisant, bailli de Nesle en 1408, fut élu prévôt de Paris le 3 février 1421, et président au parlement de Paris le 2 décembre 1422, par lettres du duc de Belfort, régent de France pour le roi d'Angleterre.

Armes : d'hermine, au sautoir de gueules, chargé de cinq étoiles à huit rais d'or.

DE CHAMPROND, *comté*, voyez VICHY.

DES CHAMPS, seigneurs du Boishébert, de Grengues, de Costecoste, en Normandie, famille ancienne, connue depuis Robin des Champs, écuyer, seigneur d'Esnitot, de Cabourg, etc., vivant en 1437.

La branche du Boishébert a été formée par noble homme Adam des Champs, écuyer, seigneur de Grengues, qua-

lifié conseiller en court-laye, dans un acte du 5 juillet 1501. Il était procureur du roi en la vicomté de Montevilliers en 1521.

Services. Cette famille a fourni des officiers de robe et d'épée, un commandeur de Saint-Lazare, gentilhomme ordinaire de la chambre de M. le Prince.

Armes : d'argent, à trois perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules.

DE CHANCY, ancienne famille dont était Guillaume de Chancy, qui fut élu président au parlement de Paris, l'an 1425.

Armes : d'argent, à la merlette de sable.

DE CHANTERAC, *voyez* LA CROPTE.

DE LA CHAPELLE, en Bretagne. Jean de la Chapelle s'est désisté de la qualité de noble par lui prise, et a payé 100 livres le 21 février 1669.

Armes : d'argent, à neuf cors de chasse de sable

LA CHAPELLE, *comté*, voyez THIBOUST.

CHAPELLE DE JUMILHAC. Cette famille, illustrée par des personnages recommandables, tire son origine et sa noblesse d'Antoine Chapelle, anobli pour les services qu'il rendit à Henri IV, au mois de décembre 1597.

Services. Elle a produit un lieutenant-général des armées du roi et plusieurs autres généraux, un gouverneur de la Bastille en 1762, et un gouverneur de Sainte-Lucie en 1763.

Honneurs de la cour. Cette famille a obtenu les honneurs de la cour en 1760, 1763, 1770, 1772 et 1784.

Titre. La terre de *Jumilhac*, en Périgord, seigneurie très-considérable, fut érigée en *marquisat* par lettres de 1655, registrées au parlement de Bordeaux le 26 avril 1656, et en la chambre des comptes de Paris le 28 mai 1657, en faveur de François Chapelle, baron d'Arfeuille.

Malte. Pierre Chapelle de Jumilhac fut admis dans cet ordre en 1661.

Prélature. Un archevêque d'Arles en 1746, commandeur du Saint-Esprit, et un évêque de Lectoure en 1761.

Armes : d'azur, à la chapelle d'or. Quelques-unes ont écartelé de diverses alliances.

LA CHAPELLE-GAUTIER, *comté*, voyez SAINT-CHAMANS.

DE CHAPONAY DE MORANCÉ, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Dauphiné, dont les preuves filiatives remontent à l'an 1297.

Services. Cette famille a produit un officier-général et plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de l'ordre du roi, et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; des présidents au parlement de Dauphiné, etc., etc.

Honneurs de la cour: le 25 janvier 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Ceux de *baron*, de *comte*, de *marquis* de Morancé, dans les actes et brevets depuis plusieurs siècles.

Malte. Joseph de Chaponay fut reçu chevalier de cet ordre en 1716.

Armes : d'azur, à trois coqs d'or, becqués, crêtés, barbés et membrés de gueules; couronne de marquis; supports, deux lions : cimier, un coq d'or, becqué, crêté, barbé et membré de gueules. Devise : *Gallo canente spes redit.*

DE CHAPONAY, seigneur de Saint-Bonnet, en Dauphiné, famille ancienne, connue depuis Pierre de Chaponay, fils de François de Chaponay, et mari d'Antoinette de Chaste, vivant vers l'an 1515.

Armes : de gueules, à la fasce engrêlée d'or; et trois bandes d'argent, mouvantes du chef.

DE CHAPPUIS, seigneurs de Pomiers, en Dauphiné. Cette famille, selon Chorier, descend de Durand Chappuis, père de Pierre Chappuis, vivant en 1390 et 1412, que d'Hozier fait la souche commune des seigneurs de Mirebel, en Lyonnais et Forez, ce dont l'historien du Dauphiné ne parle pas. On doit observer encore que les armes des Chappuis de Pomiers diffèrent totalement des autres familles de même nom.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un lion du même.

CHAPPUIS. François Chappuis, bourgeois de Lyon, fut élu échevin de cette ville en 1651.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besants du même.

CHAPPUIS, marquis de Mirebel, seigneur de Margnolas, de la Salle, etc., en Forez et Lyonnais; remontent, selon l'Armorial général de d'Hozier (regist. V), à Durand

Chappuis, mort le 27 octobre 1377. Il avait eu trois fils, entr'autres Pierre Chappuis, de Condrieu, qualifié *nobilis Petris Chappusii, de Condriaco,* dans un acte du 22 janvier 1402. Chorier fait mention de ce Pierre comme vivant en 1390 et 1412. *Voyez* Chapuis.

Services. Cette famille a produit des capitaines, des chevaliers de Saint-Louis, des gentilshommes de la chambre du roi, un président au parlement de Dombes, conseiller-d'état, etc., etc.

Titre. Les terres et seigneuries de Mirebel, de Margnolas, de Gleteins et de Tramoye, furent unies et érigées en *marquisat,* sous le nom de *Mirebel,* par lettres-patentes du mois de janvier 1746, registrées au parlement de Dijon le 18 décembre 1747, en faveur de Louis Chappuis, seigneur de Margnolas, de Tramoye, etc.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses du même.

CHAPPUIS de Passin, de Bienassis, en Dauphiné. Chorier (Etat politique du Dauphiné, p. 173) donne cette famille comme ayant une souche commune avec les seigneurs de Pomiers. Elle descend de Thomas Chappuis, frère puîné de Jérôme, et tous deux fils de Louis Chappuis, marié le 14 janvier 1395 à Drevonne de Génas. Ce dernier était fils de Pierre, qui vivait en 1390; les descendants de ce Thomas ayant dérogé à la noblesse, ils y furent rétablis par lettres du 21 février 1607. Cette branche a constamment fourni des avocats au bailliage de Vienne.

Armes : d'argent, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

de CHAPT de Rastignac, en Limosin et en Périgord, maison d'ancienne chevalerie, présumée, sur de très-solides conjectures, être une branche collatérale des anciens sires de Chabanais de la première race, connus depuis Abon Cat-Armat, premier des anciens sires de Chabanais, lequel vivait vers l'an 895. Cette maison prouve une filiation suivie depuis l'an 1073.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux des armées, des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces, des chambellans et gentilshommes de nos rois, des conseillers-d'état, etc.

Honneurs de la cour : en 1767 et 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La seigneurie de *Rastignac*, en Périgord, fut érigée en *marquisat* en 1617, en faveur de Jean Chapt, quatrième du nom, marquis de Rastignac.

Prélature. Aimery Chat, prince de l'Empire, évêque de Volterre, en Toscane, puis de Bologne, en Italie, le fut ensuite de Limoges en 1371.

Louis-Jacques Chapt de Rastignac, archevêque de Tours en 1723, fut fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1746, et mourut le 2 août 1750.

Armes : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

N. B. Les anciennes armes de cette maison étaient deux lions léopardés, qui sont celles des anciens sires de Chabanais, ainsi qu'on le voit en tête d'une inscription appliquée contre le mur du monastère de la Chartreuse à Bologne, bâtie en très-grande partie par Aimery Chat, prince de l'Empire, et archevêque de Bologne, dont on vient de parler. C'est donc depuis la fin du quatorzième siècle que ce changement a pu s'effectuer dans les armes de cette maison.

CHAPUIS, en Lyonnais. Louis Chapuis, conseiller-avocat, et procureur du roi en l'élection de Lyon, fut élu échevin de cette ville en 1642.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux roses d'or, et en pointe d'une étoile du même.

CHAPUIS. Mathieu Chapuis, écuyer, seigneur de Corgerôn, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, fut élu maire de cette ville en 1651.

François Chapuis, sieur de la Faye et de l'Aubespin, aussi conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, fut élu échevin en 1663.

Armes : de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or, et en pointe d'un lion du même.

Pierre Chapuis obtint des lettres-patentes d'anoblissement du roi Charles VI, en mars 1389. *Voyez* CHAPPUIS.

LA CHARCE, *marquisat*, voyez LA TOUR-GOUVERNET.

CHARLEMENIL, *marquisat*, voyez MANNEVILLE.

CHARLEVAL, *marquisat*, voyez FAUCON DE RYS.

DE CHARLEVAL, *voyez* CADENET.

DE CHARNACÉ, *voyez* GIRARD.

DE CHARNY, maison d'ancienne chevalerie de Bourgogne, qui tire son nom de la terre de Charny, au diocèse d'Autun, laquelle avait titre de *comté*. Cette maison s'est éteinte en 1398.

Geoffroy de Charny, porte-oriflamme de France, capitaine-général des guerres de Picardie et des frontières de la Normandie, mourut à la journée de Poitiers en 1356.

Un Robert de Charny était conseiller au parlement de Paris en 1344.

Armes : de gueules, à trois écussons d'argent.

CHARNY, *comté*, voyez BAUFFREMONT.

DE CHARRIER-MOISSARD, noblesse chevaleresque, originaire de la province d'Auvergne, établie en Languedoc depuis 1384.

La généalogie de cette maison se trouve dans plusieurs nobiliaires. Elle a été maintenue dans son ancienne noblesse, par M. de Bernage, commissaire du roi, en Languedoc, pour la recherche des faux nobles dans cette province.

Services. Cette maison a fourni plusieurs officiers distingués, particulièrement N. de Charrier, qui fut fait lieutenant-général de la province d'Auvergne par Louis XII en 1514; Jacques de Charrier qui fut fait chevalier au siége de Bayonne par le comte de Foix; et Pierre de Charrier, capitaine d'une compagnie d'ordonnance, qui se rendit maître du fort de Jallez, ce qui lui valut des éloges du duc de Montmorency. Elle a donné des officiers aux gardes-françaises, dans la marine, et dans plusieurs autres armes; elle a eu un conseiller d'état, et un évêque d'Orléans dans la personne de Guillaume de Charrier, qui passa ensuite sur le siége d'Agde.

Titres. Ceux de *marquis* et de *vicomte*. Le marquis de Charrier-Moissard a fait ses preuves devant les états de Languedoc, d'après les lettres-patentes de sa majesté Louis XVI, données le 2 juillet 1786, registrées au parlement de Toulouse le 21 mars 1787, rendues pour la vérification des preuves de noblesse. Il est titré de *marquis* dans le procès-verbal des preuves, ainsi que dans le certificat mis au bas de toutes les pièces, vérifiées par les commissaires barons, avec le cachet de leurs armes, et

visées par les membres de la commission. Il a eu le même titre dans différentes commissions du roi Louis XVI.

Il a pour frère le vicomte de Charrier-Moissard, capitaine des vaisseaux du roi, auquel ce titre est accordé dans tous les actes, brevets et commissions.

Les armes de cette maison sont écartelées aux 1 et 4 d'azur, à la roue d'or; aux 2 et 3 d'azur, à la tour d'argent. Devise : *Turrem vi defensam.* Deux sauvages pour supports.

CHARRIER, seigneurs de la Roche, en Lyonnais, et de Bargême, en Provence. Cette famille n'a pas une origine commune avec celle de Charrier-Moissard, quoiqu'elle prétende en descendre, et s'être établie à Lyon en 1616. Il est patent que cette famille est connue dans l'échevinage de cette ville avant cette époque.

Antoine Charrier était échevin de Lyon en 1592, Guillaume Charrier en 1596 et 1597. Jean Charrier, sieur de la Rochette, trésorier de France en la généralité de Lyon, fut prévôt des marchands en 1636 et 1637. Gaspard Charrier, écuyer-conseiller du roi, lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, fut prévôt des marchands en 1664 et 1665; et Jean Charrier, sieur de la Barge, baron de Sandrans, trésorier-général de France en la généralité de Lyon, fut prévôt en 1671 et 1672.

Cette famille a donné dans Louis Charrier de la Roche un évêque de Versailles, officier de la Légion-d'Honneur, qui jouit du titre de *comte*, consacré par la charte.

Armes : d'azur, à la roue de canon d'or; au lambel du même. Devise : *Simper in orbitâ.*

DE CHARTOGNES, noblesse ancienne et distinguée de la province de Champagne, qui paraît tirer son nom du fief de Chartognes, mouvant du comté de Réthelois. Ses preuves filiatives remontent à Laurent de Chartognes, écuyer, seigneur de la Folie-lez-Bretoncourt, et d'Escordal en partie, lequel vivait en 1533; elle s'est éteinte de nos jours.

Services. Elle a produit un lieutenant-général, un maréchal des camps et armées du roi, et plusieurs officiers morts dans des grades supérieurs.

Armes : de gueules, à cinq annelets de sable. L'écu timbré d'un casque taré de front. Supports : deux sauvages de sable. Cimier : un sauvage issant du même, la massue d'or à la main.

LA CHASSAIGNE, *baronnie*, voyez DASSIER.

CHASSEBEUF DE VOLNEY, en Anjou, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *comte*.

Pairie. C. F. Chassebeuf, comte de Volney, membre de l'Institut, commandant de la Légion-d'Honneur, a été nommé *pair* de France le 4 juin 1814.

Armes : de sable, à deux colonnes masurées d'or, surmontées d'une hirondelle d'argent.

CHASSELOUP-LAUBAT, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *marquis* et la dignité de *pair*.

Services. Le marquis Chasseloup-Laubat, pair de France, est lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis.

Armes : écartelé, au 1 d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or; au 2 de gueules, à la fasce d'argent, au lion d'or, brochant; au 3 de gueules, à la barre d'or, accompagnée en chef d'une cuirasse d'argent, et en pointe d'un casque du même; au 4 d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un léopard de gueules, et accompagnée de trois écussons d'or.

CHASTEL, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle, avec titre légal de *baron*.

Services. Le baron Louis-Pierre Chastel est lieutenant-général des armées du roi, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à la tour d'argent à dextre, maçonnée de sable, posée sur une terrasse de sinople, gardée à sénestre par un sphynx d'or, coiffé de bandelettes d'argent; au chef du même, chargé d'une grenade enflammée de gueules, accostée de deux molettes d'éperon de sable.

DU CHASTELIER. Blanchard, dans *les Présidents à mortier au parlement de Paris*, p. 1, donne à Jean du Chastelier, revêtu de cette charge en 1331, l'origine et les armoiries des du Chastelier de Bretagne, qui sont *d'or au chef de sable*. Mais selon les annotations critiques de d'Hozier sur cet ouvrage, coté L., 478, 3, à la bibliothèque du roi, ce Jean du Chastelier portait pour armes d'*or, à 9 tourteaux d'azur*; 3, 3 et 3; *au lambel de gueules*.

DE CHASTELIER DU MESNIL, en Dauphiné, famille dont Chorier a donné la généalogie depuis Jean de Chastelier,

qui était trésorier de France en Savoie, Piémont et marquisat de Saluces en 1556.

Services. Cette famille a produit un lieutenant-général des armées du roi, et des présidents au parlement de Dauphiné.

Honneurs de la cour : le 7 février 1787.

Titre. Celui de *marquis* du Mesnil dans les actes et brevets, et lors de la présentation à la cour.

Armes : d'azur, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable, chaque tour donjonnée de trois pièces.

DU CHASTELLARD, maison d'ancienne chevalerie du Dauphiné, qui porta primitivement, et jusqu'au treizième siècle, le nom d'HAUTERIVE.

Berlion d'Hauterive, damoiseau, seigneur du Chastellard, en Viennois, vivant en 1262, est le premier auteur connu des diverses branches de cette maison.

Services. Elle compte un lieutenant-général des armées du roi, inspecteur-général de l'infanterie, grand'-croix de Saint-Louis, plusieurs autres officiers-généraux, des gentilshommes de la chambre du roi, des gouverneurs de places, etc.

Titres. Ceux de *marquis* de Salières et de *marquis* de Chastellard, dans les actes et brevets depuis le dix-septième siècle.

Lyon. Jean de Chastellard fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1307.

Armes : d'or, à trois chevrons d'azur.

DE LA CHASTELLAYS, anciennement CHEVAL, très-ancienne noblesse de Bretagne. Elle remonte ses preuves à Jean Cheval, qui vivait en 1467. Jean Cheval, son petit-fils, obtint des lettres, en 1560, pour changer le nom de *Cheval* en celui de la Chastellays.

Armes : d'azur, à quatre étoiles d'argent, deux en chef, deux en fasce, et un croissant du même en pointe.

CHASTENAY, *baronnie*, voyez MONSPEY.

DE LA CHASTRE ou DE LA CHATRE, en Berri. La maison de la Châtre, l'une des plus distinguées du royaume par les grands hommes qu'elle a produits, n'est pas moins illustre par la grandeur et l'antiquité de son origine. Elle est issue, selon la Thaumassière, historien du Berri, et plusieurs auteurs anciens et modernes, des princes souverains de Déols, ou du bas Berri, dont le premier connu

dans l'histoire est Laune, qui possédait, l'an 898, la terre Déoloise en principauté, et fonda l'abbaye de Déols en 917, avant le règne de Hugues Capet. Ebbes de Déols, deuxième du nom, issu de lui au quatrième degré, sixième fils de Raoul II, dit *le Chauve*, et *le Grand*, prince de Déols, eut en apanage la terre de la Châtre, dont il transmit le nom à ses descendants. *Voyez* CHATEAUROUX.

Services. Cette maison a donné deux maréchaux, et deux grands-fauconniers de France; cinq capitaines des gardes du corps; un colonel-général des Suisses et Grisons, plusieurs chevaliers des ordres, deux maîtres des cérémonies de France, deux prévôts de l'ordre de Saint-Michel, deux gouverneurs de la province de Berri, plusieurs lieutenants-généraux et des grands baillis d'épée du Berri, jusqu'à l'époque de la révolution, des capitaines de places fortes, des capitaines de gens d'armes, un gouverneur des enfants de France, des conseillers, chambellans et gentilshommes de nos rois; des chevaliers de l'ordre, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1738 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres et *dignité.* Claude-Louis de la Châtre, des princes de Déols, duc et pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant-général de ses armées, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, et ci-devant son ambassadeur à la cour de Londres, a été créé *duc* en janvier 1816 (*pair*, le 17 août 1815).

La châtellenie de *Nançay*, en Sologne, acquise le 16 janvier 1371 par Guillaume de la Châtre, chevalier, seigneur de Bésigny, de Godemar, baron de Linières, son beau-frère, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de juin 1609, registrées le 3 mars 1610, en faveur de Henri de la Châtre, gentilhomme de la chambre du roi, maréchal de ses camps et armées.

Malte. Pierre de la Châtre fut reçu chevalier de cet ordre en 1533.

Prélature. Emery de la Châtre était cardinal et chancelier de l'église romaine en 1140.

Pierre de la Châtre fut élu archevêque de Bourges vers l'an 1141, et sacré à Rome par l'intervention d'Emery de la Châtre, son oncle, cardinal et chancelier de l'église romaine. Cette promotion, que le roi Louis VII ne re-

connut que long-temps après s'y être opposé par tous les moyens, pensa causer un schisme dans l'église.

Claude de la Châtre, grand-vicaire de Tours, abbé de Tréport en 1717, fut nommé à l'archevêché d'Agde le 17 octobre 1726, et sacré le 26 octobre 1727.

Louis Silvestre de la Châtre (frère du duc de la Châtre), ancien grand-vicaire de Nevers, aumônier ordinaire du roi, a été nommé par S. M. à l'évêché de Beauvais.

Armes : de gueules, à la croix ancrée de vair. Supports : deux lions, couronne fermée. Cimier : le lion royal d'Angleterre, qui est d'or, ayant le poitrail ceint d'une couronne de laurier de sinople, et portant l'étendard du régiment de Loyal-Emigrant, où sont écrits ces mots : L. E. *Fac et spera.* Devise : *Atavis et armis.*

Nota. Outre la branche ducale, il existe encore deux autres branches de la maison de la Châtre.

On a de la maison de la Châtre nombre de monuments qui constatent sa munificence envers les établissements religieux de la province de Berri. Des dotations fréquentes, des fondations considérables et réitérées, sont les témoignages de sa splendeur dès les dixième, onzième et douzième siècles.

La terre de la Châtre a été vendue pour une rançon, sous le règne du roi saint Louis.

Françoise de la Châtre, épouse de Henri de la Grange, marquis d'Arquien, fut mère de Marie Casimire de la Grange d'Arquien, épouse, en 1665, de Jean Sobieski, élu roi de Pologne en 1674. Cette alliance donne à la maison de la Châtre des affinités avec plusieurs têtes couronnées, et principalement avec la maison d'Autriche.

DE CHATEAUBRIANT (1), maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, et qui par son origine et ses illustrations tient au premier rang de la noblesse du royaume. Elle a pour auteur Brient, ou Briant, quatrième fils d'Eudon ou Eudes, comte en Bretagne, comte de Penthièvre et de Goëllo, second fils de Geoffroy, comte de Rennes et duc de Bretagne et d'Havoise de Normandie. Cet Eudon, tige des comtes puis ducs de Penthièvre, avait épousé Enoguent ou

---

(1) Ce nom s'est écrit plus ordinairement *Châteaubrient;* en latin, *Castello-Brientii, Castro-Brientii;* ce n'est que depuis près de deux siècles qu'on l'a écrit *Châteaubriant* et *Châteaubriand,* et cette dernière orthographe semble avoir prévalu.

Innoguent de Cornouailles, fille d'Alain Cagnart, comte de Cornouailles. Elle souscrivit la fondation du prieuré de Béré, faite vers l'an 1050, par ledit Briant, *son fils* (1), seigneur de Châteaubriant. Elle est nommée Innoguent dans cet acte souscrit en outre par Geoffroy, Thierry et Gui, fils de Briant, par Hildelende, sa femme, et par d'autres seigneurs. Le même Briant, seigneur de Châteaubriant, Alain le Noir et Alain le Roux, ses frères, furent successivement comtes de Richemont, en Angleterre, domaine qui fut le prix des services qu'ils avaient rendus à Guillaume le Bâtard, lors de la conquête de ce royaume en 1066.

Depuis l'époque de sa fondation, le prieuré de Béré fut le lieu de la sépulture des vicomtes de Châteaubriant. Geoffroy, fils aîné de Briant, souscripteur d'une donation faite l'an 1065 à l'abbaye de Marmoutiers par Rivallon, seigneur de Combourg (2), est qualifié *prince* (3) dans l'épitaphe de Briant, son fils, frère de Goscho de Châteaubriant, décédé l'an 1114. *Cartulaire de Béré.*

Services. Cette maison compte dans les temps reculés nombre de chevaliers bannerets, au service des ducs de Bretagne, et postérieurement des capitaines d'hommes d'armes; des chevaliers de l'ordre du roi, un maître de la vénerie, des généraux d'armées, des gouverneurs de provinces et de places, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1787 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, dans la personne du vicomte de Châteaubriant, et dans celle de son frère aîné le comte de Châteaubriant, mort sur l'échafaud avec sa femme et son aïeul, M. de Malesherbes.

Pairie. François-Auguste, *vicomte* de Châteaubriant, a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Titre. La seigneurie de Châteaubriant fut érigée en *baronnie* l'an 1160 (4), en faveur de Briant de Châteaubriant, seigneur de Beaufort, époux de Thiphaine du Guesclin. Avant cette époque les seigneurs de cette maison se qua-

---

(1) Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne par D. Morice, tom. 1er, colonne 401.

(2) *Ibid.*, col. 426.

(3) *Ibid.*, col. 528 et 834.

(4) Châteaubriant était la troisième des neufs baronnies de Bretagne, qui donnaient droit de présider les états. Les deux premières étaient *Vitré* et *Léon;* les autres, la *Roche-Bernard, Ancenis, Pont-Château* et *Pont-l'Abbé, Derval, Malestroit* et *Quintin.*

lifiaient *sires*, et plus anciennement *vicomtes* de Château-briant. Cette maison a possédé plusieurs autres terres titrées, telles que les *baronnies* du Lyon d'Angers, de Loigny, la *vicomté* de Regmalart, et le *comté* de Casan, au royaume de Naples.

Lyon. François de Châteaubriant de Beaufort fut chanoine-comte de Lyon, au quatorzième siècle.

Prélature. Clément de Châteaubriant fut élu évêque de Nantes l'an 1227, et mourut le 9 septembre de la même année.

Armes : avant l'an 1250 : de gueules, semé de pommes de pin d'or ; depuis l'an 1250 : de gueules, semé de fleurs de lys d'or.

Cette concession fut accordée par le roi saint Louis à Geoffroy, quatrième du nom, sire de Châteaubriant, en récompense des services qu'il avait rendus à ce monarque dans ses guerres contre les Infidèles, et notamment à la bataille de la Massoure, le 8 février 1250.

Dans l'Histoire de Bretagne, par D. Morice, tome Ier, planche 4, nos XXXIII, XXXVII et XXXVIII, on voit trois sceaux de Geoffroy, sire de Châteaubriant, dont les deux derniers sont des années 1199 et 1217. Il est à cheval, armé d'une épée et de son bouclier, lequel est rempli d'une espèce d'hermine qui a quelque ressemblance au papelonné, mais plus encore à un semé de mouchetures d'hermine, qui sont les armes de Bretagne. Le cavalier est habillé et le cheval houssé de la même fourrure. Au bas de chacun de ces sceaux pend un contre-scel semblable au bouclier. Il est probable que Briant, tige de la maison de Châteaubriant, comme puîné des ducs de Bretagne, aura, pour brisure, adopté cette sorte d'hermine papelonnée. En examinant attentivement ces sceaux, on est porté à croire que cette brisure est le contre-hermine même, et la difficulté de distinguer les émaux est peut-être le seul obstacle qui s'oppose à l'affirmation. Au reste, quel que soit ce papelonnage, il est certain qu'il ressemble plus à l'hermine qu'à toute autre chose, et l'on peut inférer, sans toutefois rien conclure, que le semé de pommes de pin qu'a porté la maison de Châteaubriant jusqu'en 1240, n'est qu'une fausse interprétation des auteurs, qui, jusqu'à cette époque, auront cru voir dans les sceaux des sires de Châtaubriant des pommes de pin au lieu d'un papelonné d'hermine ou d'un contre-hermine ; ce qui vient à l'appui de cette assertion, c'est que ce Geoffroy de Châteaubriant dont on vient de

parler est le père de Geoffroy IV, sire de Châteaubriant, qui obtint la concession du roi saint Louis. Or, comme fils aîné, il portait incontestablement les armes de son père, qui, comme on vient de le dire, sont le papelonné ou l'hermine, et depuis Geoffroy IV, le semé de fleurs de lys a remplacé le prétendu semé de pommes de pin dans l'écu de cette famille.

On pourrait peut-être décider cette question importante si l'on avait d'autres actes scellés par les sires de Châteaubriant, postérieurs à Geoffroy III, par conséquent à l'an 1199; mais la rareté des sceaux au-delà de cette époque nous fait douter qu'on puisse jamais articuler sur ce fait rien de plus concluant et de plus positif que les observations précédentes.

CHATEAUCLOS, *voyez* Lacelle.

CHATEAU-GONTIER, *marquisat*, voyez Bailleul.

CHATEAUMEILLAN, *comté*, voyez Fradet.

de CHATEAUNEUF-RANDON, maison d'origine chevaleresque du Languedoc, connue depuis Guillaume, seigneur de Châteauneuf, de Randon, et de plus de 80 paroisses ou châteaux en Gévaudan, en Vivarais et en Auvergne, lequel vivait en 1050. Elle est la souche de l'illustre maison de *Joyeuse*, si célèbre dans l'histoire de France, et de celle d'*Apchier*, une des plus distinguées du royaume. *Voyez* Apchier et Joyeuse.

Services. Elle a produit des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de provinces, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes, des lieutenants-généraux, et grand nombre d'officiers distingués.

Titres. Cette maison a possédé les *baronnies* de Saint-Remèse, de Tournel et de Randon, de toute ancienneté. Ces baronnies donnaient entrée aux états du Languedoc.

Malte. Elle a donné à cet ordre un grand-maître en 1251, plusieurs chevaliers, baillis et commandeurs.

Armes : d'or, à trois pals d'azur; au chef de gueules.

CHATEAUNEUF-SUR-CHER, *marquisat*, voyez Colbert.

CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE, *marquisat*, voyez Phélypeaux.

CHATEAUROUX, *duché non pairie*. La terre et seigneurie de Châteauroux, en Berri, au diocèse de Bourges, était possédée dans le onzième siècle par les princes de

Déols, que l'on croit avoir été de la famille des ducs d'Auvergne. *Voyez* LA CHASTRE.

Denise, héritière de Châteauroux, épousa, en 1187 ou 1197, André de Chauvigny, dont la postérité posséda pendant 300 ans ou environ la baronnie de Châteauroux, que le roi Charles VIII érigea en *comté* par lettres du 16 juillet 1497, en faveur d'André de Chauvigny, vicomte de Brosse, qui mourut le 4 janvier 1502 (vieux style), le dernier de sa maison. Il eut pour héritiers dans les baronnies de Châteauroux, de Saint-Charlier et de la Châtre, Hardouin de Maillé de la Tour-Landri, et sa sœur Françoise de Maillé, enfants d'Antoinette de Chauvigny, tante d'André.

Françoise de Maillé fut mariée à Jean V, sire d'Aumont, aïeul de Jean VI, en faveur duquel le roi Charles IX érigea de nouveau la baronnie de Châteauroux en comté par lettres du mois d'août 1573, confirmées par d'autres de Henri III du 7 octobre 1575, registrées le 14 avril 1580, en faveur du même Jean-André, créé maréchal de France en 1579. Son petit-fils, Antoine d'Aumont, vendit, le 12 septembre 1612, la moitié du comté de Châteauroux à Henri de Bourbon, deuxième du nom, prince de Condé, qui, par traités des 15 octobre suivant et 23 janvier 1613, acquit l'autre moitié de ce comté de Jean de Maillé de la Tour-Landri, arrière-petit-fils de Hardouin. Ce comté fut érigé en *duché-pairie* avec union des baronnies de la Rue-sur-Indre, de la Châtre, de Bommiers, de Saint-Chartier, de Corps et du bourg de Déols, par lettres du mois de mai 1616, registrées les 4 et 16 août suivant, en faveur de Henri de Bourbon, prince de Condé, et de ses hoirs mâles et femelles. Charles de Bourbon, comte de Clermont, ayant eu ce duché en partage, le vendit au roi en 1736; sa majesté, en 1744, en fit don à Marie-Anne de Mailly-Nesle, qu'il créa duchesse de Châteauroux. La mort de cette dame, arrivée le 8 décembre 1744, a fait retourner ce duché au domaine.

DE CHATEAUVILLAIN, illustre et ancienne maison, issue des anciens seigneurs de Broyes, en Brie. Elle s'est fondue, vers le milieu du quatorzième siècle, dans la maison de Thil, qui en a pris le nom et les armes. *Voyez* THIL, et ci-après CHATEAUVILLAIN.

Jean de Châteauvillain, évêque et comte de Châlons, pair de France, mourut le 2 avril 1312.

Simon de Châteauvillain, évêque et comte de Châlons, pair de France, neveu du précédent, mourut en 1334.

Armes : de gueules, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant sur le tout.

Le premier seigneur de Châteauvillain, qui, en adoptant ces armoiries, quitta celles de Broyes, est Simon de Broyes, dit le Jeune, seigneur de Châteauvillain en 1199. Du Chesne pense avec fondement que ce fut en mémoire de Félicité de Brienne (fille d'Erard Ier, comte de Brienne, et d'Alix de Roucy), son aïeule paternelle, dont les armes étaient semblables, et qu'il ne diversifia que par la couleur du champ de l'écu.

CHATEAUVILLAIN, *duché-pairie :* Jeanne, dame du bourg de Châteauvillain en Champagne, porta cette seigneurie avec le nom et les armes de Châteauvillain à son mari Jean, seigneur de Thil en Auxois, et de Marigny en Champagne, connétable de Bourgogne; leur petit-fils Guillaume fut grand-chambellan de France, et mourut en 1439; son frère Bernard, qui lui succéda, fut bisaïeul d'Anne, dame de Châteauvillain et de Grancey, mariée en 1508 à Marc de la Baume, comte de Montrevel, père de *Joachim de la Baume,* en faveur duquel le roi Henri II érigea la seigneurie de Châteauvillain en *comté* en 1550; celui-ci épousa en 1535 Jeanne de Moy, dont la fille unique, Antoinette de la Baume, mourut sans enfants de son mari Jean d'Annebaut, baron de la Hunandaye : le comté de Châteauvillain passa à son cousin germain, *Jean d'Avaugour,* seigneur de Courtalain, fils de Jacques et de Catherine de la Baume, sœur de Joachim.

Le comté de Châteauvillain ayant été acquis par le maréchal *duc de Vitry,* il fut érigé en sa faveur en *duché-pairie* sous le nom de Vitry, par lettres non registrées de juin 1650. Il mourut en 1679 sans postérité masculine; et le comte de *Morstein,* grand trésorier de Pologne, établi en France, acquit le comté de Châteauvillain; ses héritiers l'ont vendu avec le marquisat d'Arc, à *Louis-Alexandre de Bourbon,* comte de Toulouse, qui en obtint l'érection en *duché-pairie,* par lettres de mai 1703, registrées le 26 août suivant.

CHATEAUVILLAIN-COMMERCY. La baronnie de Châteauvillain, située entre celle de Noseroy et la seigneurie de Saint-Claude, a donné son nom à une ancienne

maison, dont l'héritière, Béatrix, dame de Châteauvillain, épousa Gaucher de Commercy, premier du nom, lequel vivait en 1237.

Armes : gironné de sable et d'argent.

CHATELLERAUT, ville de France, en Poitou, sur la rivière de Vienne, qui porta d'abord le titre de vicomté. François Ier, au mois de février 1514, y joignit les châtellenies de Gironde, Bonnan, Mathoire, etc., et érigea le tout en *duché-pairie,* en faveur de Gilbert ou François de Bourbon, vicomte de Châtelleraut, comte de Montpensier, qui avait hérité de cette terre de la maison d'Armagnac. Il fut tué en 1515; et son frère Charles, duc de Bourbon, connétable de France, lui succéda au duché de Châtelleraut. Les biens de ce dernier, tué devant Rome le 6 mai 1527, ayant été confisqués, Charles de France, duc d'Angoulême, troisième fils de François Ier, eut le duché de Châtelleraut pour partie de son apanage, et n'en eut la possession qu'en 1544. Ce prince étant mort en 1545, sans avoir été marié, le duché de Châtelleraut fut réuni à la couronne, et la pairie éteinte. Henri II, au mois de février 1548, en fit don sans pairie au comte d'Aran, écossais; Charles IX le donna depuis à Diane, légitimée de France, fille de Henri II et femme de François de Montmorency, maréchal de France. Henri III échangea ce duché pour celui d'Angoulême et le comté de Ponthieu; le même roi, au mois de mars 1584, fit don à François de Bourbon, duc de Montpensier, du duché de Châtelleraut. Son fils, Henri de Bourbon, duc de Montpensier et de Châtelleraut, n'eut qu'une fille, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier et de Châtelleraut, mariée en 1626 à Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, qui de ce mariage n'eut pareillement qu'une fille, Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier et de Châtelleraut, qui, par son testament du 27 février 1685, disposa de tous ses biens en faveur de Philippe de France, duc d'Orléans, son cousin-germain. Depuis ce temps le duché de Châtelleraut et celui de Montpensier sont demeurés dans la maison d'Orléans.

CHATON, noblesse d'ancienne extraction de la province de Bretagne. Les gentilshommes de cette famille étaient membres des états de cette province.

Roland Chaton est compris dans le rôle des hommes d'armes destinés pour accompagner Richard de Bretagne

dans son voyage en France, ainsi qu'il appert d'un mandement du 22 octobre 1419.

Le 12 juillet 1489, les biens confisqués sur Robert Chaton, pour avoir suivi le parti des Français, furent donnés à Alain le Forestier. Le dit Robert Chaton, sieur de Vaux, vivait encore en 1517, avec Guillemette du Cambout, son épouse : il était fils de Geoffroi Chaton, sieur de Vaux.

Armes : d'argent, au pin arraché de sinople, chargé de trois pommes d'or.

CHATRES, *marquisat*, voyez du Deffand.

CHAULNES, duché-pairie. L'ancienne *baronnie* de Chaulnes, au diocèse de Noyon, en Picardie, érigée en *comté*, au mois de décembre 1563, en faveur de Louis d'Ongnies, passa dans la maison d'Albert de Luynes, et fut érigée en *duché-pairie*, au mois de janvier 1621, en faveur d'Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, maréchal de France. *Voyez* Albert.

de CHAULNES, famille d'ancienne chevalerie, originaire de Picardie, établie en Dauphiné, laquelle tire son nom de l'ancienne baronnie de Chaulnes, dont on vient de parler.

Titres. La seigneurie de Noyarcy, en Dauphiné, fut érigée en *marquisat*, sous le nom de *Chaulnes*, par lettres du mois de mars 1684, registrées le 19 août suivant, en faveur de Joseph de Chaulnes, fils de Claude, président du bureau des finances à Grenoble.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois clous de la passion d'argent.

CHAUVEL, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chien courant d'argent, colleté et bouclé d'or, adextré en chef d'un casque du même.

de CHAUVELIN de Beauséjour, famille de robe, illustrée par des personnages célèbres. Elle remonte à Toussaint Chauvelin, vivant en 1553, procureur à Moulins-Engilbert, puis au parlement de Paris.

Alexandre Chauvelin, l'un de ses petits-fils, fut reçu conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le dernier avril 1607.

Services. Cette famille a produit des présidents, des maîtres des comptes et des requêtes, des conseillers d'état; un garde des sceaux de France, ministre et secrétaire d'état des affaires étrangères, secrétaire et commandeur des ordres du roi; un lieutenant-général des armées du roi, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de France à Gênes en 1749, commandeur de Saint-Louis en 1751, ambassadeur auprès du roi de Sardaigne en 1753, etc.

Honneurs de la cour: les 29 décembre 1765, 17 juillet 1767 et 2 avril 1785.

Titre. La terre et seigneurie de *Grosbois*, unie aux terres de Sucy, Boissy-Saint-Léger, Villeneuve, Hyères, Santeny et de Marolles, avec les fiefs de Cersé et de Norel, et érigée en *marquisat*, en faveur et en considération des services de Germain-Louis Chauvelin, garde des sceaux de France, par lettres du mois de mars 1734, registrées au parlement de Paris le 19 avril, et en la chambre des comptes le 16 juin suivants.

Armes: d'argent, au chou sauvage arraché de sinople, accolé d'une bisse d'or.

DE CHAUVIGNY-BLOT, en Auvergne, maison d'ancienne chevalerie, qui joint à son nom celui de *Blot* depuis le mariage de Guillemin de Chauvigny, chevalier, seigneur de Saint-Gal et du Vivier, avec l'héritière de Blot, ancienne baronnie au diocèse de Clermont, contracté vers le milieu du treizième siècle.

Guillemin de Chauvigny était fils de Bertrand, chevalier, sire de Chauvigny, château situé sur la rivière de Sioule, lequel a donné son nom à cette ancienne maison.

Services. Elle a donné des chambellans et gentilshommes de nos rois, des chevaliers de l'ordre, des maréchaux-de-camps, et nombre d'officiers supérieurs.

Honneurs de la cour: en 1751, 1787 et 1789, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Dans les actes publics, brevets et commissions, elle est en possession des titres, de *baron* de Blot, de *comte* de Chauvigny, et de *comte* du Vivier.

Malte. Elle a donné des chevaliers de cet ordre depuis Antoine de Chauvigny de Blot, reçu en 1560.

Lyon. Pierre-François de Chauvigny de Blot fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1723.

Brioude. Depuis le milieu du seizième siècle, cette maison a eu cinq chanoines-comtes de Brioude.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au lion d'or; aux 2 et 3 d'or, à trois bandes de gueules.

DE CHAUVIGNY DE BROSSE, au Maine, maison d'origine chevaleresque de la province du Maine. Guillaume de Chauvigny, chevalier-bachelier, servait en cette qualité dans la compagnie de Jehan de la Teillaye, aussi chevalier-bachelier, dont la montre se fit à Angers, le 1er octobre 1380.

François de Chauvigny, vicomte de Brosse, épousa Jeanne de Laval, dame de la Suze, au Maine, qui lui porta en dot cette ancienne baronnie. Guy de Chauvigny, son fils, étant mort sans postérité en 1502, la baronnie de la Suze retourna aux héritiers de Jeanne de Craon, et d'Ingerger d'Amboise, d'où elle passa à Baudouin de Champagne.

Armes : d'argent, à cinq fusées de gueules en fasce.

DE CHAVANAT, noblesse d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne; elle remonte son ascendance directe à l'an 1100.

Services. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur.

Titres. Ceux de *marquis* et de *comte* dans les actes publics et brevets de nos rois.

Brioude. Louis et Alexandre de Chavanat furent reçus sur titres chanoines comtes de Brioude, en 1771 et 1772.

Armes : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre étoiles d'or. L'écu timbré d'une couronne de marquis. Supports : deux lions.

LE CHAYLAR, bourg dans le haut Vivarais, en Languedoc, généralité de Montpellier, sur la rive d'Eyrieu, avec titre de *baronnie*. C'était l'une des douze du Vivarais qui donnaient entrée aux états du Languedoc. Elle a été possédée par la maison *de la Motte-Brion*. *Voyez* ce nom.

DE CHAZERON DE MONESTAY, en Bourbonnais, branche aînée de l'ancienne et illustre maison d'Autié de Villemontée, d'ancienne chevalerie d'Auvergne, où elle est connue dès l'an 1088. Ce fut vers le milieu du quatorzième siècle que cette branche prit le nom de Chazeron, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours.

Services. Elle a produit des chambellans de nos rois,

des chevaliers de l'ordre et des ordres, des gouverneurs de provinces et de places, etc., etc. *Voyez* AUTIÉ.

Honneurs de la cour : au mois d'avril 1772, sous le titre de *vicomte* de Chazeron de Monestay, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : d'or, au chef denché d'azur.

DE CHEFFONTAINES, *voyez* PENFENTENYO.

CHEMINEAU, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 de sable, au levrier d'or; au 2 d'azur, au palmier terrassé d'or.

CHENU, en Anjou : Jean Chenu, seigneur de la Bernardière, de la Riballerie, etc., épousa Guillemette du Plantis, dont il eut Marguerite Chenu, mariée le 9 décembre 1484 à Thibaut de Champagné, écuyer, seigneur de la Motte-Ferchant.

Armes : d'hermine, au chef losangé d'or et de gueules.

CHÉRIN, famille originaire de Champagne.

Bernard Chérin, écuyer, généalogiste et historiographe des ordres du roi, généalogiste de celui de Saint-Lazare, commissaire rapporteur des affaires contentieuses de noblesse près le conseil d'état, et commissaire du roi pour certifier les preuves de noblesse des officiers de toutes les troupes de terre, de mer et des colonies, censeur royal, naquit à Ambonville près Vignory, département de la Haute-Marne, le 22 février 1718.

M. Chérin, dont le nom est si justement estimé non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers, par son vaste savoir dans la science des généalogies, sa sévérité et son incorruptible probité, fut attaché au cabinet des ordres du roi sous M. de Clairambault, généalogiste, en 1742.

Les progrès rapides qu'il fit dans la connaissance des anciens monuments de l'histoire de France, de celles des provinces, des généalogies des familles du royaume et des pays étrangers, et dans la jurisprudence sur les matières contentieuses de noblesse, lui méritèrent en 1770 la place d'historiographe des ordres du roi, et celle de commissaire du roi pour l'examen de ces matières auprès du conseil des dépêches ; la méthode claire et précise, et

inconnue jusqu'à lui, qu'il introduisit dans les rapports de ces affaires pleines de difficultés, les talents qu'il développa, sa probité et son désintéressement, déterminèrent le roi, dont il avait acquis la confiance, à le nommer, au mois de janvier 1772, généalogiste de ses ordres en remplacement de M. de Beaujon, qui avait donné sa démission, et au mois d'octobre 1774 il lui accorda des lettres de noblesse.

M. Chérin eut à lutter souvent contres les prétentions injustes de l'orgueil appuyé du crédit et de la puissance; mais il se montra toujours ferme et inébranlable; il ne s'écarta jamais des principes de sévérité, de probité, et de justice qui furent la base de sa conduite dans l'exercice de ses fonctions, et c'est pour avoir préféré une honorable médiocrité à des richesses qu'il pouvait acquérir si facilement par un peu de complaisance, qu'il a emporté l'estime générale, et a laissé une réputation intacte.

Il mourut à Paris le 21 mai 1785, et fut inhumé le lendemain dans la chapelle de Grimouville-l'Archant, aux Grands-Augustins (1).

Il laissa pour fils unique Louis-Nicolas-Hiacynte Chérin, écuyer, conseiller du roi en sa cour des aides, qui succéda à son père dans les charges de généalogiste des ordres du roi et de Saint-Lazare en 1787.

Ayant perdu toutes ses charges par l'effet de la révolution, il prit le parti des armes et parvint au grade de général de division; à la retraite de Zurich, le 4 juin 1799, il reçut une blessure mortelle, fut transporté à Arau, où il mourut le 9 du même mois, et fut enterré dans la citadelle de Huningue; il n'a point laissé de postérité.

Armes: d'or, à trois chérubins de gueules.

DE CHEVAL, *voyez* LA CHASTELLAYS.

LA CHESNELAYE, *marquisat*, voyez ROMILLÉ.

DE CHEVERUE, en Normandie, noblesse d'origine chevaleresque, qui a fourni des branches répandues en Anjou, au Maine, en Basse-Normandie et en Bretagne. Elle est connue depuis l'an 1303 qu'un seigneur de cette famille,

---

(1) M. Chérin, neveu et élève de M. Chérin, existe à Paris.

chevalier de l'ordre des Templiers non-conformistes, reçut 3o livres du roi Philippe-le-Bel.

La Roque, dans son Histoire de la maison de Harcourt, fait mention d'un monsieur Pierre Chéverüe, chevalier, qui fut présent à une montre des nobles de la province de Normandie, faite en 1347, sous l'autorité de Godefroy de Harcourt, par Robert de Thibouville.

Services. Cette famille a fourni plusieurs officiers de cavalerie.

Titres. Ceux de *comte* et de *marquis* de Chéverüe dans les actes publics et brevets, depuis le milieu du dernier siècle.

Armes : de gueules, à trois têtes de chèvre arrachées d'argent.

DE CHEVIGNÉ, maison d'ancienne chevalerie, établie depuis l'an 1130 dans le duché de Bretagne. Elle tire son nom de la baronnie de Chevigné dans le duché de Lancastre, en Angleterre, qu'elle possédait avant l'époque de sa transplantation en Bretagne.

Il existe en outre une branche de cette famille en Poitou, connue sous le nom de la Grassière.

Services. Elle a produit un lieutenant-général des armées du roi, des officiers supérieurs de terre et de mer, nombre de chevaliers de l'ordre du roi et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; des gentilshommes de nos rois, des gouverneurs de places, etc., etc. Dans le temps des guerres de la Ligue, elle a eu l'honneur de loger en la terre de la Sicaudais, l'une de ses possessions, le roi Henri IV, qui n'était alors que roi de Navarre.

Honneurs de la cour : en 1785 et 1786, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette famille a possédé la *baronnie* de Binan-Dinan. Elle a été présentée à la cour avec les titres de *marquis*, *comte* et *vicomte* de Chevigné : la possession des mêmes titres se justifie encore par une infinité d'actes publics, de commissions et brevets.

Armes : de gueules, à quatre fusées d'or, accolées en fasce, accompagnées de huit besants du même.

—CHEVIGNY, *comté*, voyez CHOISEUL.

CHEVREUSE, bourg en l'Ile de France, entre Chartres et Paris, qui avait titre de *baronnie* lorsqu'il fut érigé en *duché* pour Jean de Brosse, duc d'Etampes, en 1545.

Ce duché fut érigé en *pairie* au mois de mars 1612, en faveur de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, fils puîné de Henri I, duc de Guise, pair de France, et de ses descendants mâles. Cette pairie fut éteinte par sa mort sans lignée masculine, arrivée le 24 janvier 1657. Marie de Rohan, sa veuve, eut pour ses reprises le duché de Chevreuse, qu'elle donna à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, fils aîné de son premier lit. Charles-Honoré *d'Albert*, fils de ce dernier, obtint, au mois de décembre 1667, des lettres-patentes qui confirmèrent les titres de *duché* sur Chevreuse. Au mois de janvier 1692, il échangea avec le roi Louis XIV le duché de Chevreuse pour le comté de Montfort-l'Amauri. Le titre de duché fut transporté sur ce comté, et la baronnie de Chevreuse fut donnée par le roi à la communauté des dames de Saint-Cyr. Charles d'Albert de Luynes, duc de Chevreuse, a été nommé pair de France par le roi en 1814. *Voyez* ALBERT DE LUYNES.

DE CHEVREUSE, maison d'origine chevaleresque, qui tirait son nom de la baronnie de Chevreuse, dont on vient de parler. Le premier seigneur de Chevreuse est Milon, qui vivait en 1029; et le dernier fut Anseau, seigneur de Chevreuse, grand'queux de France, qui portait l'oriflamme à la bataille de Mons-en-Puelle, où il perdit la vie, en 1304, ayant été étouffé dans ses armes par la chaleur et la soif.

Armes : d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre lionceaux d'azur.

Selon Blanchard, dans le Catalogue des conseillers au parlement de Paris, Ansel de Chevreuse, qu'il dit revêtu de cette charge en 1298, portait d'azur, semé de fleurs de lys d'or; au lion naissant d'argent, brochant.

CHEVRIÈRES, *marquisat*, voyez LA CROIX.

DE CHIEUSSES DE COMBAUD, en Provence. La noblesse de cette famille, confirmée par des lettres-patentes du 25 septembre 1755, et antérieurement le 19 mars 1708, remonte, selon le Nobiliaire de Provence d'Artefeuil, à Jean Chieusses, vivant en 1630, qui, suivant cet auteur, jouissait de tous les priviléges des nobles: il fut père de François de Chieusses, juge royal de la ville et viguerie de Lorgues, marié en 1647 avec Claire Barry, de la ville de Cuers, d'Honoré, Jean et Joseph de Chieusses. Cette famille, d'ailleurs respectable, n'était pas très-ancienne lors de la recherche, puisqu'on voit Honoré Chieusses compris au rôle

de ceux qui ont volontairement payé l'amende de 550 livres (1) pour avoir pris indûment la qualité de noble, suivant l'arrêt du conseil du 29 mars 1667. D'Hozier, (regist. V) n'en donne pas moins la généalogie de cette famille depuis Jacques Chieusses, nommé dans le contrat de mariage d'Antoine de Chieusses, son fils, accordé le 10 novembre 1536, avec Magdeleine de Boyer; ce Jacques de Chieusses fut le trisaïeul de Jean Chieusses, dont on a parlé ci-dessus.

Services : cette famille compte plusieurs officiers supérieurs, chevaliers de Saint-Louis; des gouverneurs de la ville de Lorgues, etc.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une rose du même; au chef d'argent.

CHIMAY, *principauté*, voyez RIQUET DE CARAMAN.

DE CHIVERNY, *comté*, voyez HURAULT.

DE CHOISEUL, grande, illustre et puissante maison de Champagne, qui tire son nom de la baronnie de Choiseul, en Bassigny, et son origine d'Hugues, comte de Bassigny et de Boulogne-sur-Marne, qui vivait environ l'an 937, selon le père Jacques Vignier, jésuite : ou, selon l'abbé le Laboureur, des anciens comtes de Langres, dont Raynier, seigneur de Choiseul, était le premier vassal dès l'an 1060. Ce seigneur est la souche commune de toutes les branches de cette maison, au nombre de plus de vingt, la plupart éteintes.

Services. Cette maison a produit trois maréchaux de France, nombre de chevaliers des ordres du roi; des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camps des armées; des ministres plénipotentiaires et ambassadeurs en diverses cours de l'Europe, des ministres, des conseillers-d'état d'épée, des chambellans et gentilshommes de nos rois, et un grand nombre de personnages célèbres dans la carrière militaire et diplomatique.

Honneurs de la cour : de 1733 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. La terre de Montgaugier, près Chinon, en Touraine, fut érigée en *duché-pairie* sous le nom de

(1) Critique du Nobiliaire de Provence, 2 vol. in-fol., à la bibliothèque de l'Arsenal, tome I.

Praslin, par lettres-patentes registrées au parlement le 10 décembre 1762, toutes les chambres assemblées, en faveur de César-Gabriel de Choiseul, comte de Chevigny : mutation d'assise et transport du titre de duché sur la terre de Villars, près de Melun, au mois d'août 1764.

La baronnie de *Stainville*, au duché de Bar, unie aux seigneuries de Mesnil-sur-Saux, Lavinecourt et Montplonne, fut érigée en *marquisat* par lettres du 7 avril 1722, en faveur de François-Joseph de Choiseul, marquis de Beaupré ; en *duché*, sous le nom de *Choiseul*, en novembre 1758 ; en *pairie*, au mois de décembre de la même année, en faveur de son fils Etienne - François de Choiseul, grand-bailli et gouverneur du pays de Vosges, en Lorraine, du Mirecourt, etc. Les titre et dignité de duché-pairie furent transportés sur la terre d'Amboise, sous la dénomination de *duché de Choiseul - Amboise*, par lettres du 10 février 1762. Le duc de Choiseul étant mort sans enfants, sa succession passa, le 8 mai 1785, à Claude-Antoine Gabriel, comte de Choiseul-Beaupré, depuis *duc de Choiseul-Stainville*, lieutenant-général des armées du roi, nommé pair de France le 4 juin 1814.

Pairie. Marie-Gabriel-Auguste Florent, *comte* de Choiseul-Gouffier, ainsi nommé depuis son mariage contracté en 1771 avec Mlle de Gouffier, fille du marquis de Gouffier, maréchal-de-camp, et connu précédemment sous le nom de Choiseul-Beaupré, a été nommé pair de France le 4 juin 1814.

Titres. La seigneurie de *Beurey*, en Barrois, fut érigée en *baronnie* par lettres du 23 juin 1719, en faveur de Jean-François de Choiseul, comte de Stainville, conseiller-d'état des ducs Léopold et François de Lorraine, capitaine d'une compagnie de leurs gardes du corps.

Le *marquisat de Montigny-sur-Aube* entra, sur la fin du dix-septième siècle, dans la maison de Choiseul, par le mariage contracté l'an 1695 par Antoine-Cleriadus, comte de Choiseul, marquis de Beaupré, avec Anne-Françoise de Barillon de Morangis, dame de Montigny, Louans, etc.

La *baronnie de Beaupré*, en Champagne, entra dans la maison de Choiseul au commencement du seizième siècle, par le mariage de Pierre de Choiseul, troisième du nom, baron d'Aigremont et de Meuse, avec Anne de Saint-Amadour.

La seigneurie *de Sorey-sur-Meuse*, unie à celle de Saint-

Martin, fut érigée en *comté*, par lettres-patentes du duc Léopold du 18 janvier 1705, en faveur de Maximilien de Choiseul, deuxième du nom, marquis de Meuse, conseiller-d'état et gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine.

Les *baronnies* de Lanques, de Clermont, d'Aigremont, d'Ambonville, etc., ont été possédées par cette maison, ainsi que nombre d'autres terres titrées.

Malte. Cette maison compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre souverain depuis l'an 1410.

Lyon. Charles de Choiseul-la-Rivière, chanoine-comte de Lyon, mourut le 15 octobre 1722.

Prélature. Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin fut sacré évêque de Comminges le 8 avril 1645; puis nommé à l'évêché de Tournay le 5 janvier 1671, pour lequel il prêta serment le 15 mars suivant. Il mourut à Paris le 31 décembre 1689.

Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, aumônier du roi, sacré évêque de Saint-Papoul le 17 juillet 1718, fut transféré à l'évêché de Mende, en Gévaudan, en 1723.

Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, sacré évêque d'Evreux le 29 octobre 1758, passa à l'archevêché d'Alby, dont il prêta le serment le 28 juin 1759; et fut nommé archevêque duc de Cambrai, comte de Cambrésis, et prince d'Empire au mois de mai 1764.

Armes : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes du même, cinq en chaque canton du chef, quatre en chaque canton du bas de l'écu.

Branche d'Aigremont : écartelé, aux 1 et 4 de CHOISEUL; aux 1, 2 et 3 de gueules; au lion couronné d'or, qui est d'AIGREMONT.

Branche d'Esguilly : écartelé, au 1 de Choiseul; au 2 d'azur, à la croix ancrée d'argent; au 3 de gueules, au lion d'or; au 4 d'argent, au lion de gueules; à la bordure de sable, chargée de huit besants d'argent.

Le dernier comte d'Esguilly, de cette branche de Choiseul, portait : écartelé, aux 1 et 4 de CHOISEUL; aux 2 et 3 d'AIGREMONT; sur le tout d'azur, à trois pals d'or, qui est d'ESGUILLY.

Le maréchal de Praslin, mort en 1626, portait : écartelé de Choiseul et d'Aigremont; sur le tout : parti au 1 d'argent, à deux fasces de sable; au 2 d'argent, au lion de sable.

LE CHOISNE, en Bretagne : François le Choisne, sieur

de Long-Champ, a été condamné en quatre cents livres d'amende, par arrêt du 9 octobre 1670, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'argent, à six mouchetures de sable.

DE CHOISY, *voyez* BOYER.

CHOL DE CLERCY, en Lyonnais : Claude Chol de Clercy, prévôt-général de la maréchaussée de la généralité de Lyon, fut anobli par lettres registrées le 9 mars 1768, en récompense de ses services.

François Chol de Clercy, avocat au parlement et aux cours de Lyon, fut échevin de cette ville en 1779 et 1780.

Armes : parti au 1 de gueules, à deux fasces d'argent; au chef du même, chargé d'une tête de lion du champ; au 2 d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois merlettes de sable, et accompagnée en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'un croissant d'argent : sur le tout d'azur, à la fleur de lys d'or, surmontée d'un lambel d'argent.

Le nom de Chol est ancien en Lyonnais. François Chol, fils de Jean Chol, de la paroisse de Longes, épousa le 22 janvier 1402 Marguerite Fournier, fille de noble Jean Fournier, damoiseau.

CHOLET, *marquisat*, voyez COLBERT.

CHOLET, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*.

Pairie. Le comte François-Auguste Cholet, commandant de la Légion-d'Honneur, a été nommé *pair* de France par le roi, le 4 juin 1814.

Armes : d'or, au pin terrassé de sinople ; au lion léopardé de sable, brochant sur le fût de l'arbre ; au chef retraît de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

CHOPIN D'ARNOUVILLE, famille distinguée dans la magistrature.

Jean Chopin fut anobli au mois d'avril 1554; son frère René Chopin, célèbre avocat au parlement de Paris, fut anobli au mois de février 1578. Les motifs de cet anoblissement sont entr'autres pour avoir composé plusieurs ouvrages utiles à l'état, tels que celui du *Domaine de la couronne*, et un autre de la *Police ecclésiastique*.

Armes : d'azur, à la pique d'argent, fûtée d'or, surmontée d'un cerf ailé élancé du même.

CHOUARD, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Un maréchal de camp, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 de sinople, au cheval échappé d'or, surmonté de trois étoiles d'argent ; au 2 d'azur, à la cuirasse d'argent frangée de gueules, traversée en bande et en barre de deux bannières d'or, et sommée d'un casque d'argent.

DE CHOUMOUROUX, noblesse ancienne de la province du Languedoc, connue par filiation depuis Gabriel, seigneur de Choumouroux, vivant vers l'an 1480. La terre de Choumouroux passa vers le milieu du dix-septième siècle dans la maison de Saignard, dont une branche en porte le nom. *Voyez* SAIGNARD.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'or.

CICÉ, *baronnie*, voyez CHAMPION.

DE CIPRIANI, en Provence, famille ancienne originaire de Gênes, qui, d'abord transplantée en Corse, s'établit à Marseille sur la fin du quinzième siècle. Elle fut naturalisée en France par lettres de l'an 1599. Elle a pour auteur Juvénal de Cipriani, qui vivait en 1400.

Armes : d'azur, à trois triangles d'or.

LE CIRIER DE NEUCHELLES, en Picardie, famille anoblie par les charges de judicature du parlement de Paris dans le milieu du seizième siècle. Georges le Cirier fut huissier de la chancellerie de France, lors de la création de cet office, le 19 mars 1597. La preuve de cette famille remonte à Jean le Cirier, conseiller au parlement de Paris l'an 1540.

Nicole le Cirier, avocat, fut échevin de la ville de Paris en 1547.

Services. Cette famille a donné deux maréchaux-de-camp des armées du roi.

Armes : d'azur, à trois licornes saillantes d'or.

LE CIRIER DE SEMUR, au Maine, famille très-ancienne, mais toutefois postérieure, dans l'ordre de la noblesse, à l'an 1222. Le lundi après la Saint-Georges de cette année, Macé de Treffons, écuyer, fit un échange avec Jean le Cirier, bourgeois du Mans, d'une pièce de pré sise à Treffons, contre une pièce de pré sise en Bourdoil.

Services. Cette famille a produit des chevaliers de l'ordre du roi, des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances, etc., etc.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1543.

Armes : d'argent à l'étoile de gueules, cantonnée de quatre mouchetures de sable.

DE CIVILLE, seigneurs de Bouville, de Saint-Mars en Normandie, famille originaire d'Espagne, transplantée en France vers la fin du quinzième siècle. Alonse de Civille, le premier connu de cette famille, fut anobli au mois de février 1518, pour 1000 écus payés au trésor le 9 novembre 1521. Son fils aîné, Michel de Civille, fut conseiller-secrétaire du roi en 1524 : et Alonse, son cinquième fils, fut pourvu du même office le 18 décembre 1546, qu'il résigna au mois de septembre 1549.

Services. Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs, et des magistrats distingués au parlement de Rouen.

François de Civille, seigneur de Saint-Mars, capitaine de cent hommes de pied, faisait partie de la garnison protestante de Rouen, lors du siége de cette ville en 1562. Blessé à un assaut, le 15 octobre, d'un coup d'arquebuse à la joue et mâchoire droite, la balle sortant par derrière, proche la fossette du cou, il tomba du haut du rempart dans le fossé ; c'était vers onze heures du matin ; il fut enterré sur la place avec un autre soldat qu'on trouva étendu près de lui. Vers la nuit, son domestique, informé du malheur de son maître, et voulant lui procurer une sépulture plus honorable, obtint du gouverneur, le comte de Montgommery, la permission de l'exhumer ; mais ayant découvert les deux corps, il ne put reconnaître celui de son maître, tant le visage était défiguré par le sang, l'enflure et la boue. Il se retirait avec un homme qui l'avait accompagné, lorsque celui-ci aperçut, au clair de la lune, reluire quelque chose à l'endroit où était le corps. Il s'en approcha, et vit que cet éclat partait d'un diamant qu'avait au doigt l'un d'eux, dont la main était restée découverte. A ce signe, le valet reconnaissant son maître, retourne déterrer ce corps, et lui trouve un reste de chaleur. Il se hâte de le porter aux chirurgiens de la garnison, qui d'abord refusent de le secourir, le regardant comme mort. Ce zélé domestique n'en pensant pas de même, le porte dans la maison

où il avait coutume de loger. Civille reste là cinq jours sans donner aucune marque de sentiment, mais brûlant de fièvre ; des parents du blessé l'étant venus voir, appelèrent deux médecins et un chirugien, qui le pansèrent. Le lendemain, l'appareil levé, Civille articule quelques plaintes, mais sans reconnaître personne. Peu à peu la connaissance lui revint, et on commençait à ne pas désespérer de lui, quoiqu'il eût toujours une violente fièvre, lorsque, le 26 octobre, onze jours après sa blessure, la ville fut emportée d'assaut : quelques jours après, des ennemis de son jeune frère étant venus le chercher dans cette maison pour le tuer, et ne l'ayant pas trouvé, s'en vengèrent sur le blessé, et le jetèrent sur un tas de fumier où il demeura trois jours et trois nuits, en chemise, avec un simple bonnet de nuit sur la tête, exposé aux rigueurs de l'air. Enfin, un de ses parents (le sieur le Clerc de Croisset) étant venu s'informer de lui dans la maison, une vieille femme lui répondit qu'il avait été jeté par la fenêtre dans une cour de derrière. Ce parent voulut le voir, et fut étrangement surpris de le trouver vivant. L'abstinence et le froid ayant apparemment produit de bons effets, le malade était presque sans fièvre, et quelques heures après il fut transporté par eau au château de Croisset-sur-Seine, à une lieue de Rouen. Les secours qu'on lui donna le rétablirent parfaitement et il vécut jusqu'en 1611. Depuis cet évènement extraordinaire il conserva l'habitude de signer *François de Civille, trois fois mort et enterré, et trois fois, par la grâce de Dieu, ressuscité.*

Armes : d'argent, au chef d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or, accostée de deux molettes d'éperon du même.

DE CIVRAC, *marquisat*, voyez DURFORT.

CIVRAY, en Berri, seigneurie érigée en *comté* avec union des châtellenies d'Usson, Chizay, Melle et de Saint-Maixant, en faveur de Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, par lettres de juillet 1523, registrées le 26 juillet 1526, et par autres de juin 1541, registrées le 30 du même mois ; le titre de ce comté fut renouvelé avec union de la seigneurie d'Aulnay, en faveur de Charles de France, duc d'Orléans.

DE CLARI DE VINDRAC, famille ancienne de l'Albigeois, dont l'ascendance remonte à Arnaud Clari, qui testa le 23 mars 1559.

Armes : d'or, à l'aigle de sable.

de CLARIS de Florian, de Saint-Martin, en Languedoc, famille connue depuis François de Claris, habitant de la ville de Cordes; dont le fils noble Antoine de Claris s'allia, le 4 janvier 1505, avec Marie de Lorme.

Services. Cette famille a fourni des officiers de judicature et d'épée, un brigadier des armées du roi, des chevaliers de Saint-Louis.

Jean-Pierre de Claris de Florian, de l'Académie-Française, dont le souvenir sera toujours précieux aux amis des mœurs et des lettres, mourut à Sceaux le 13 septembre 1793, au sortir des cachots où la tyrannie de Robespierre l'avait plongé. Il était lieutenant-colonel de cavalerie, et avait été gentilhomme ordinaire du duc de Penthièvre.

Armes : d'or, à l'aigle de sable; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

de CLARY, en Languedoc: François de Clary, docteur en droit, avocat au parlement de Toulouse, avocat-général au grand conseil, par provisions du 15 mai 1587, fut reçu le 30 septembre suivant. Ayant pris le parti de la ligue, il fut rétabli dans ses fonctions, dont il avait été suspendu, par lettres registrées le 12 décembre 1589, maître des requêtes le 30 avril 1594, juge-mage de Toulouse en 1608, puis premier président au même parlement le 21 juillet 1611. Cette famille n'a nulle analogie avec les précédentes, quoiqu'elle en ait à peu-près les armoiries.

Armes : de gueules à l'aigle d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'un soleil d'or.

de CLARY-WALLINCOURT, aux Pays-Bas, noblesse d'ancienne chevalerie, originaire du Cambrésis, connue depuis l'an 1151.

Simon de Clary, chevalier, vivait en 1302. Hugues de Clary, aussi chevalier, vivait en 1391.

Louis-Ferdinand-Joseph de Clary-Wallincourt, marquis de Lerverne, comte de Clairmont, chambellan et conseiller-d'état d'épée de l'impératrice-reine, son lieutenant en la souveraine cour de Brabant, épousa Marie-Anne princesse de Hohenlohe-Bartenstein, morte en 1758. Il en eut Marie-Élisabeth de Clary-Wallincourt, mariée en 1751, avec Charles-Joseph-Auguste, comte de Limbourg-Styrum.

Armes : d'argent, à la fasce d'azur.

CLAUSEL de Coussergues, famille originaire du Lan-

guedoc, anoblie par les charges de la cour des comptes de Montpellier depuis l'an 1602.

Titre. Celui de *chevalier*, consacré par la charte.

Armes : parti, au 1 d'azur, au lion d'or, en chef du même, chargé de trois étoiles d'argent; au 2 de gueules, à la tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable.

CLAVEL. Huguenin Clavel fut échevin de la ville de Lyon en 1442. (Eloge historique de la ville de Lyon, in-4°, pag. 39.) Il épousa Antoinette de Saconnay, dont il eut entr'autres enfants Jeannette Clavel, épouse de Jean Faye, élu échevin de Lyon ès années 1507, 1512, 1518 et 1524.

Armes : de gueules, à trois grillets d'or.

CLAVESON, *marquisat*, voyez LIONNE.

CLAYBROOKE-HANMER ou HANMER-CLAYBROOKE, en Cambrésis et à Paris, maison d'origine chevaleresque, originaire d'Angleterre, et issue d'une branche de la maison de Brooke, de la ville de Cantorbery. Une branche de cette ancienne maison s'est établie en Cambrésis, vers l'an 1620, et s'y est perpétuée jusqu'à nos jours. Sa descendance directe a été établie et constatée depuis l'an 1150, par titres des rois d'armes d'Angleterre, des 3 août et 3 novembre 1574, des 2 février 1664 et 18 février 1702, ce qui est relaté dans les lettres-patentes du roi de France du mois de juillet 1778, etc. Elle a joint à son nom celui de Hanmer, par l'alliance contractée en 1595, par Thomas Claybrooke, IIe du nom, avec demoiselle Marie Hanmer, d'une maison illustre, dont Collins, auteur anglais, remonte l'ancienneté au huitième siècle. Il est certain du moins qu'elle a joui de temps immémorial de tous les titres, honneurs et prérogatives attachés à l'ordre de chevaliers baronnets du royaume d'Angleterre.

Services. Elle a produit nombre de chevaliers bannerets et baronnets, et depuis son établissement en France, des capitaines et officiers supérieurs de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis et officiers de la Légion-d'Honneur.

Titres. Les terres et seigneuries de Lieramont, Hallons, Vendeuil, Sorel, Malvoisine, Vausorel et Petit-Sorel, furent unies et érigées en *baronnie* par lettres-patentes du mois de juillet 1778, registrées au parlement de Paris le 21 août, et à la cour des comptes en septembre suivant, en faveur de Maximilien-Albert-Joseph Hanmer-Clay-

brooke, chevalier, seigneur de Bethencourt, ancien capitaine au régiment de Boufflers-Wallon, pour perpétuer dans cette famille, disent les lettres, le titre de baron, qu'elle a hérité de ses ancêtres depuis l'an 1250. Dans les actes et brevets adressés à Gabriel-Jean d'Hanmer-Claybrooke, né le 13 mai 1759, chef d'escadron du régiment de la reine en 1788, chevalier de Saint-Louis en 1791, il a la qualité de *comte*.

Armes: d'argent, à la croix patée de gueules. Couronne ducale. Cimier : une autruche d'argent, semée de mouchetures de sable, les ailes d'or étendues, tenant dans son bec un fer de cheval de sable. L'écu environné d'un manteau ducal de gueules, doublé d'argent.

LA CLAYETTE, *marquisat*, voyez NOBLET.

LE CLÉMENT DE SAINT-MARCQ, en Artois, famille issue d'ancienne chevalerie, originaire du Cambrésis. Elle justifie d'une descendance directe depuis Pierre le Clément, premier du nom, dit *de Bosse*, lequel vivait en 1354.

Services. Cette famille a fourni un lieutenant-général, et général en chef au service d'Espagne, fait capitaine et gouverneur-général du royaume de Galice, et chevalier des ordres du roi, nombre d'officiers supérieurs au service de France, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Titres. Philippe le Clément, seigneur de Saint-Marcq et de Molinel, fut créé *chevalier* héréditaire, avec décoration à ses armes d'une couronne de marquis sur le timbre, et deux lions en or pour supports, par lettres-patentes du roi Louis XIV, du mois de décembre 1692, registrées au bureau des finances de la généralité de Lille, le 11 août 1693.

Philippe-Marie-Joseph le Clément, chevalier, seigneur de Guignies, de Saint-Marcq, ancien capitaine au régiment Royal-Suédois, au service de France, etc., fut créé *baron* de Taintegnies le 29 mars 1777.

Armes: de gueules, à trois trèfles d'or; au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable. L'écu timbré d'un casque taré au tiers d'argent, montrant quatre barreaux d'or, bordé et cloué du même émail, environné de ses lambrequins, et sommé d'une couronne de marquis. Cimier : une merlette de sable. Supports : deux lions d'or. Devise : *Clémence et vaillance.*

CLÉMONT, *baronnie*, voyez CHOISEUL.

LE CLERC DE FLEURIGNY, noblesse ancienne, originaire du Nivernais. Elle descend d'Etienne le Clerc, anobli par lettres du roi Philippe de Valois, données à Merville près Saint-Denis, au mois de février 1349, en considération des services de Jean le Clerc, son fils, tant en guerre qu'autrement. Ce Jean le Clerc, sieur de Saint-Sauveur en Puisaye, clerc notaire et secrétaire du roi, et de Charles, dauphin de Viennois, épousa Marie de *Cran*, et non de *Craon*, comme l'ont avancé des modernes d'après du Chesne, et c'est de ce mariage que descendent toutes les branches de cette famille. *Voyez* LE CLERC DE LA MOTTE.

Services. Un chancelier de France, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gouverneurs de places, etc.

Titre. Cette famille a possédé la *baronnie* de la Forêt-le-Roi; la première du bailliage d'Etampes, depuis l'an 1421; elle a les qualités de *comte* et de *marquis* dans les actes et brevets depuis le seizième siècle.

Malte. Elle a donné des chevaliers, des commandeurs et un général des galères de la religion.

Prélature. Un évêque de Paris, un archevêque de Toulouse, et plusieurs autres prélats recommandables.

Armes : de sable, à trois roses d'argent; au pal de gueules, brochant sur la rose en pointe.

LE CLERC DE JUIGNÉ, maison d'origine chevaleresque, et, au témoignage de tous les historiens, l'une des plus anciennes de l'Anjou. Elle prouve une filiation suivie depuis Adam le Clerc, chevalier, qui vivait en 1272.

Services. Cette maison a produit des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camps et brigadiers des armées du roi, nombre d'officiers supérieurs, des chevaliers de l'ordre du roi et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, un ministre plénipotentiaire en Russie en 1774, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1753 à 1787 en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Pairie. Charles-Philibert-Gabriel le Clerc, marquis de Juigné, a été élevé à la dignité de *pair*, par S. M. Louis XVIII, en 1815.

Titres. La seigneurie de *Juigné*, au Maine, possédée par cette maison depuis le quatorzième siècle, unie à la châtellenie de Champagne, fut érigée en *baronnie*, par lettres de l'an 1647, registrées au bureau des finances à Tours, et en la sénéchaussée les 28 juin et 26 novembre

1680, en faveur de Georges le Clerc, seigneur de Juigné et de Champagne. Par l'ordonnance royale qui assigne le rang et la qualité de chaque pair, la branche de cette maison, qui est en possession de la pairie, a le titre légal de *marquis*. Les autres branches ont dans les actes publics et brevets de nos rois le titre de *comte* de Juigné.

Malte. Cette maison compte plusieurs chevaliers de cet ordre.

Prélature. Antoine-Éléonore-Léon le Clerc de Juigné, évêque de Châlons-sur-Marne, pair de France, fut sacré le 29 avril 1764, et nommé, le 23 décembre 1781, archevêque de Paris. Il est mort le 19 mars 1811.

Armes : d'argent, à la croix de gueules, bordée engrêlée de sable, cantonné de quatre aiglettes du même, becquées et armées de gueules. Cimier : un coq essorant. Devise : *Ad alta.* Cri : *Battons et abattons.*

LE CLERC DE JUVIGNY, en Nivernais. Cette famille est une branche puînée de celle des le Clerc de la Motte, rapportée ci-après.

Services. Elle a produit des officiers de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, chargé de deux lionceaux affrontés de sable, lampassés et armés de gueules, et accompagné en chef de deux bustes de femmes de carnation, et en pointe d'une aiglette au vol abaissé d'or.

LE CLERC DE LESSEVILLE, famille originaire de Normandie, distinguée dans la robe, issue de Nicolas le Clerc, marchand demeurant à Meulan, père, entr'autres enfants, de Marie le Clerc, mariée, le 28 janvier 1575, à Antoine le Camus, seigneur de Jambeville.

Services. Cette famille a produit des conseillers-d'état, des maîtres des comptes et des requêtes, etc.

Titres. Cette famille a dans les actes originaux, depuis l'an 1628, les titres de *marquis* de Maillebois et de *baron* d'Authon.

Prélature. Eustache le Clerc de Lesseville, recteur de l'université de Paris, docteur de la maison de Sorbonne, l'un des aumôniers ordinaires du roi Louis XIII, conseiller au parlement, et enfin évêque de Coutances, fut un prélat recommandable par son savoir, une grande capacité et une connaissance profonde de la théologie et de la jurisprudence. Il mourut à Paris en 1665 ; ce fut lui qui,

le premier, fit aller l'université en carrosse; auparavant elle allait à pied quand elle était obligée d'aller en corps, ce qui avait fait dire à Henri IV que sa fille aînée était bien crotée.

Armes : d'azur, à trois croissants d'or. Les cadets brisent d'un lambel d'argent.

LE CLERC DE LA GRAVE. Guillaume le Clerc, sieur de la Grave, capitaine de la ville de Laval, qu'il soumit à l'obéissance du roi, fut anobli en considération de ses services en 1594.

Armes : parti, au 1 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent; au 2 de gueules, au lion léopardé d'or.

CLERC DE MAZEROLLES, en Franche-Comté. On connaît cette famille depuis François Clerc, seigneur de Mazerolles, Champagney, Franoy, etc., gentilhomme et favori d'Armand, prince de Conti, mort en 1666.

Services. Elle a produit plusieurs officiers supérieurs et un chambellan du duc de Wurtemberg.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

LE CLERC DE LA MOTTE. La Chenaye des Bois (t. VIII, p. 593) donne à cette famille une origine commune avec les le Clerc de Fleurigny; mais Badier, son continuateur (t. XIII, p. 294), dément cette origine, sans alléguer d'autres preuves contraires que la différence des armoiries. Cette dénégation est loin d'être concluante; et l'on sait que beaucoup de familles ont des branches connues qui ne portent point les mêmes armes. Celles du chancelier le Clerc ne sont pas les mêmes dans tous les auteurs. Le Féron, qui publia en 1555 le blason des chanceliers, dit qu'il portait d'azur, à trois cygnes d'argent. L'on cite dans la seule branche de le Clerc de la Motte cinq ou six changements arbitraires faits à leurs armes par les membres de cette famille. On peut dire, mais sans rien conclure, que la famille le Clerc de la Motte a de bien meilleurs arguments en faveur de son origine. Outre l'identité de nom et de province, elle cite un acte de maintenue de 1512 qui la déclare de la même famille que le chancelier le Clerc; et un autre acte de 1627, qui est l'enregistrement des lettres de noblesse accordées à Étienne et Jean le Clerc, son fils, au mois de février 1349.

Services. Cette famille a produit des officiers distingués et des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au lion d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois têtes de femme de carnation, coiffées d'or, posées de front.

LE CLERC DU TREMBLAY, en l'Ile de France, famille anoblie dans la personne de Pierre le Clerc, trésorier de France, demeurant à Château-Thierri, à qui le roi Charles VI accorda des lettres de noblesse datées de Corbeil le 9 mars 1390, et registrées à la chambre des comptes le 12 juin 1391.

Services. Cette famille compte des officiers supérieurs, des conseillers-d'état, un ambassadeur à Venise, des gouverneurs de places, etc., etc.

Titre. Celui de *marquis* dans les actes et brevets depuis le dix-septième siècle.

Prélature. François le Clerc du Tremblay, capucin, établit l'ordre des bénédictins du Calvaire, au Marais, à Paris. Louis XIII, pour le récompenser de ses services, le nomma au cardinalat ; mais il mourut à Ruel avant que d'être revêtu de cette dignité, le 18 décembre 1638.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules.

CLERE-PANILLEUSE, *marquisat*, voyez PRESTEVAL.

CLERFAYT, *comté*, voyez DE CROIX.

CLERGUE DE LINARDIE, au diocèse d'Albi, très-ancienne famille du Languedoc, dont on donne dans la recherche de cette province une filiation suivie depuis Monaud Clergue, qui testa avant le 3 mai 1402.

Malte. Louis Clergue de Guimare fut reçu dans cet ordre en 1546.

Armes : Parti, au 1 de gueules, à deux pals d'or ; au 2 de gueules, à deux bandes d'or.

CLERGUE. Guillaume Clergue, habitant de la ville d'Albi, fut anobli pour services en décembre 1498.

CLERMOMT, en Argonne. Selon d'anciens titres, le comté de Clermont était une terre de seigneurie particulière, mouvante de la couronne, ressortissante au parlement de Paris. Ayant ensuite été possédée pendant quelque temps par les ducs de Lorraine, ces princes prétendi-

rent qu'elle faisait partie du duché de Bar. Depuis l'an 1633 jusqu'à la paix des Pyrénées, les rois Louis XIII et Louis XIV s'en étaient mis plusieurs fois en possession, et l'avaient ensuite rendue aux ducs de Lorraine; mais par le traité des Pyrénées, le duc de Lorraine qui régnait alors, céda à la France tous les droits qu'il prétendait avoir sur la seigneurie et comté de Clermont, ainsi que les villes, châteaux et domaines de Dun, Jametz et Stenay.

Le roi, qui par ses lettres-patentes du mois de mars 1648 avait donné ces terres au prince de Condé, trouva bon que, par un des articles dudit traité de paix, ce prince en fût mis en possession pour en jouir, ainsi qu'il en jouissait avant sa sortie du royaume, avec tous les droits qui avaient été cédés par les ducs de Lorraine, et en toute propriété, à l'exception néanmoins des droits régaliens de la souveraineté et de la juridiction des cas royaux, et à la charge de rendre au roi et à ses successeurs rois, les foi et hommage de ces terres et seigneuries par un seul et même acte, comme d'un fief relevant de la couronne.

Depuis ce temps, ces terres sont toujours demeurées dans la maison de Bourbon-Condé. Les lettres-patentes de donation en faveur du prince de Condé furent enregistrées au parlement et en la chambre des comptes de Paris en 1660 et 1661.

CLERMONT, comté en Beauvaisis, qui a eu long-temps ses comtes particuliers. Catherine de Clermont, fille aînée de Raael, connétable de France, porta ce comté à Louis, comte de Blois et de Chartres, son mari. Thibaut, dit le Jeune, leur fils, étant mort sans postérité en 1218, Philippe Auguste acquit le comté de Clermont, qui fut ensuite donné en apanage, par Louis VIII, à Philippe de France, son frère. Celui-ci ne laissa de Mahaud, comtesse de Boulogne et de Dammartin, sa femme, qu'une fille appelée Jeanne, qui mourut sans postérité en 1251; alors le comté de Clermont retourna à la couronne. Saint Louis le donna en apanage à Robert de France, son sixième fils, en le mariant avec Béatrix de Bourgogne, fille unique et héritière de Jean de Bourgogne et d'Agnès de Bourbon : leur postérité en a joui jusqu'à Charles, troisième du nom, duc de Bourbon, connétable de France, tué au siége de Rome le 6 mai 1527, sur lequel il fut confisqué pour crime de félonie.

On remarque avec une sorte d'étonnement que saint

Louis, en donnant le comté de Clermont à Robert, voulut que ses descendants en fissent hommage à l'évêque de Beauvais (pour plusieurs dépendances qui faisaient partie de ce comté), tant qu'il ne serait point réuni à la couronne. En conséquence, Louis et Jean de Bourbon firent cet hommage à l'évêque comte de Beauvais.

Le comté de Clermont a donné son nom à une ancienne, illustre et puissante maison du Beauvaisis, connue, selon Orderic Vitalis, depuis Renaud I, qui vivait en 1087. Elle a fourni un connétable de France, qui mourut au siége d'Acre en 1191; un régent du royaume pendant le second voyage d'outre-mer que saint Louis entreprit en 1270, deux évêques comtes de Beauvais, pairs de France, morts en 1236 et 1312; un second connétable de France en 1287; un grand-queux de France en 1345; deux maréchaux de France en 1345 et 1352; un grand-maître d'hôtel de la reine en 1413; un maréchal de Normandie.

Armes : de gueules, semé de trèfles d'or; à deux bars du même, brochants.

Les seigneurs d'Ailly, de Neelle, d'Offemont de Thorigny, d'Aunay, brisaient d'un lambel d'argent.

DE CLERMONT-GALLERANDE, maison d'origine chevaleresque de la province d'Anjou, qui tire son nom d'un gros bourg situé près de la Flèche. Le Laboureur, en ses Additions aux mémoires de Castelnau, en commence la généalogie à Louis de Clermont, seigneur de Clermont, qui fut fait chevalier de l'ordre du Croissant en 1448. Mais l'ancienneté de cette maison remonte bien au-delà de cette époque. On voit en effet que messire Loys de Clermont, chevalier bachelier, servit dans les guerres de son temps avec deux autres chevaliers bacheliers et onze écuyers de sa chambre, dont il passa la revue et montra à Angers le 1er novembre 1380. Les noms de ces hommes d'armes sont messire Macé Chenu, et messire Olivier de Brion, chevaliers; Jean de la Grésille, Louis le Gros, Jean du Rochier, Hamelin de Tucé, Jean Borreau, Guyon de Brossin, Pierrot de Brae, Geoffroy de Colietes, Geoffroy de Chacenay, Jean de Saint-Mars, et Odet de Saint-Martin. *(Extrait de la chambre des comptes de Paris.)*

Services. Cette maison a donné un vice-amiral de France, nombre de lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, des chevaliers de l'ordre du roi et du Saint-Esprit, des gouverneurs de provinces et de places, un

grand-maître de la garderobe du roi, des gentilshommes de sa chambre, des conseillers-d'état d'épée, un envoyé extraordinaire à la cour de Vienne et ambassadeur en Danemark, un ambassadeur à la cour de Portugal en 1767, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1747, 1762 et 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Les seigneuries de Clermont, Marnis, Pringé, Luché, Moreil, le Plessis - Alloin, le Plessis - Marchais, furent unies et érigées en *marquisat* sous le nom de *Gallerande*, par lettres du mois d'août 1576, registrées au parlement, obtenues par Georges, premier du nom, seigneur de Clermont.

Cette maison a en outre possédé plusieurs terres titrées, telles que les *baronnies* de Meru et de Bussy, le *marquisat* de Renel, etc.

Pairie. Le *marquis* de Clermont-Gallerande, créé *pair* de France en 1814 par S. M. Louis XVIII, a été nommé commandeur de Saint-Louis par ordonnance du 3 mai 1816.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'or, le premier brisé.

La branche de Clermont d'Amboise, marquis de Renel, porte écartelé aux 1 et 4 de Clermont, aux 2 et 3 palés d'or et de gueules, qui est d'Amboise..

CLERMONT-LODÈVE, ville en Languedoc, en la généralité de Montpellier, située sur un coteau, au pied duquel coule la rivière de Lergue. C'était une *baronnie* qui députait aux états du Languedoc. Elle a été possédée par la maison *de Guillem*, à titre de *comté*. Elle a été acquise en dernier lieu par M. de Lordat, qui a fait transporter le titre de cette baronnie sur sa terre de Bram, près de Carcassonne, qui, en conséquence, lui donnait entrée comme baron aux états de Languedoc.

La ville et baronnie de Clermont-Lodève a donné son nom à une ancienne maison de chevalerie connue dans le Languedoc depuis l'an 1000. Elle s'est fondue dans la maison de Castelnau. *Voyez* Pithon.

Armes : fascé d'or et de gueules; au chef d'hermine.

de CLERMONT - TONNERRE, grande, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui tire son nom d'un gros bourg en Dauphiné dans le Viennois, décoré successivement des titres de *baronnie* et de *comté* de Clermont. Elle prouve une filiation suivie depuis Sibaud, premier du nom, seigneur de Clermont et de Saint-Joire, vivant en 1080.

Services. Cette maison a produit un chef des guerres du dauphin de Viennois, charge équivalente à celle de maréchal, des connétables et grands-maîtres de Dauphiné, des conseillers, chambellans et gentilshommes de nos rois; un grand-maître et général réformateur des eaux et forêts de France; des capitaines de cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances; un maréchal de France, un vice-amiral, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, nombre de chevaliers de l'ordre du roi et du Saint-Esprit, des commandeurs de Saint-Louis, des gouverneurs de provinces et de places, des conseillers-d'état d'épée, des ambassadeurs et autres personnages de marque.

Duché-pairie. Erection du comté de Clermont en duché-pairie en 1775; réception en parlement le 13 mars 1782.

Le *duc* de Clermont-Tonnerre, maréchal-de-camp, et le *comte* de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons, ont été nommés *pairs* de France en 1814. Le *marquis* de Clermont-Tonnerre, maréchal-de-camp, a été nommé *pair* le 17 août 1815.

Honneurs de la cour : de 1753 à 1787, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La *baronnie* de Clermont, en Dauphiné, qui a donné son nom à cette illustre maison, décorée aujourd'hui du titre ducal, avait été érigée en *comté*, par le roi Henri II, en 1547, en faveur d'Antoine de Clermont, vicomte de Tallart, gouverneur de Dauphiné. Le roi le qualifie de *cousin* dans ses lettres, par lesquelles les terres de la Bastie et de Paladru furent incorporées sans pouvoir être démembrées du comté de Clermont. Cette maison a possédé un grand nombre de terres titrées, entr'autres le comté de Tonnerre, l'un des grands fiefs de la couronne. L'aîné de la maison était premier baron de Dauphiné. Parmi les branches existantes on distingue celles de Clermont-Tonnerre, de Clermont-Thoury, de Clermont-Montoison, de Clermont-Mont-Saint-Jean, etc.

Malte. On compte de la maison de Clermont-Tonnerre plus de cinquante chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem depuis la fin du quatorzième siècle. Annet de Clermont de Chaste-Gessans fut élu grand-maître de cet ordre souverain l'an 1660.

Prélature. Antoine de Clermont, archevêque de Vienne le 21 mars 1498, mourut à Lyon le 6 novembre 1507.

Gabriel de Clermont-Tallart fut évêque de Clermont en 1540 jusqu'en 1572.

Théodore-Jean de Clermont, frère du précédent, fut évêque de Senez en 1551, et vice-légat d'Avignon de 1553 à 1560.

François de Clermont-Tonnerre, évêque de Clermont, comte et pair de France en 1661, l'un des quarante de l'Académie-Française, fut reçu commandeur du Saint-Esprit le 1er janvier 1696, et mourut en 1701.

François de Clermont-Tonnerre, neveu du précédent, nommé évêque et duc de Langres, pair de France le jour de Noël 1695, sacré le 14 octobre 1696, prononça le 25 juillet 1701 l'oraison funèbre de Philippe de France, frère unique du roi Louis XIV. Il mourut le 12 mars 1724.

Antoine de Clermont-Tonnerre-Cruzy, évêque de Fréjus, sacré le 26 avril 1676, mourut au mois d'août 1678.

Louis-Annet de Clermont-Chaste, sacré évêque duc de Langres, pair de France le 6 novembre 1694, mourut le 5 octobre 1721.

Lyon. Cette maison a donné sept chanoines-comtes de Lyon depuis l'an 1232 jusqu'en 1632.

Armes : de gueules, à deux clefs d'argent, passées en sautoir ; la branche de Chaste, par concession royale, portait en chef un écusson d'azur, à la fleur de lys d'or.

Sibaud, deuxième du nom, seigneur de Clermont, ayant conduit le pape Calliste II à Rome, au commencement du mois de juin 1120, pour le rétablir sur le siége de Saint Pierre, après en avoir chassé l'anti-pape Grégoire VIII ; ce pontife, pour reconnaître un service aussi important, et en perpétuer le souvenir, accorda, dit-on, à ce seigneur, pour lui et ses descendants, le privilége de porter deux clefs d'argent, passées en sautoir, sur un champ de gueules, avec une tiare pour cimier, et pour devise : *Si omnes te negaverint, ego te numquam negabo.*

On prétend que cette maison portait auparavant des armes parlantes, qui étaient *un mont surmonté d'un soleil.* On ajoute que la bulle de concession des nouvelles armes, datée du 23 juin 1120, s'est long-temps conservée dans les archives de Vienne en Dauphiné.

Simon, sire de Clermont, chevalier, portait en son sceau une seule clef en pal, ainsi qu'il appert d'une quittance émanée de lui le 24 juin 1356.

Guy de Clermont-de-Chaste, chevalier de Malte, tué

dans un combat contre les infidèles en 1570, portait une seule clef posée en bande.

DE CLAIRVAULX (1), en Poitou, noblesse d'ancienne chevalerie, qui paraît tirer son nom de l'ancienne baronnie de *Clairvaulx*, au diocèse de Poitiers.

Guillaume de Clairvaulx (*de Claris-Vallibus*) est nommé dans l'acte d'une donation faite vers l'an 1165, au prieuré de Saint-Martin-de-Josselin, par Eudon, comte de Bretagne, Alain de Rohan, son cousin.

Thibaut de Clairvaux, varlet, servit dans les guerres de Saintonge, ainsi qu'il appert d'une quittance qu'il donna pour ses gages le 27 septembre 1338. Sur son sceau paraît une croix patée et échiquetée.

Prélature. Pierre de Clairvaux, élu abbé de Saint-Maixent, fut confirmé par le concile de Bâle, au grand déplaisir d'Eugène IV, qui avait nommé François, cardinal du titre de Saint-Clément. Les services signalés qu'il rendit à Charles VII, contre les Anglais, lui firent obtenir le 15 septembre 1442, pour lui et pour ses successeurs, dans l'abbaye de Saint-Maixent, le titre de *conseiller du grand conseil du roi*, et l'honneur de porter dans les armes de l'abbaye un écusson dont le champ serait de gueules, à une fleur de lys d'or.

Armes : de gueules, à la croix patée échiquetée d'argent et d'azur, alésée. L'écu timbré d'une couronne de comte.

CLAIRVAULX, baronnie érigée en *marquisat*, par lettres de février 1620, registrées le 21 avril 1621 ; en faveur de César d'Aumont, baron de Chappes, gouverneur de Touraine, frère aîné d'Antoine Ier, issu au douzième degré de Jean, sire d'Aumont, qui accompagna Saint Louis au voyage d'outre-mer, en 1248. Jean-Jacques d'Aumont, fils de César, mourut le 10 avril 1657, sans alliance, et eut pour héritière sa sœur, Anne d'Aumont, mariée à Gilles Fouquet, premier écuyer de la grande écurie du roi. *Voyez* AUMONT.

CLERY-CREQUY, *marquisat*, voyez CRÉQUY.

DE CLÉVANT, *voyez* LE BAS.

DE CLUGNY, très-ancienne famille noble de Bourgogne,

---

(1) Ecrit aussi *Clairuaux*, *Clairvaulx*, et *Clervaux*.

originaire de la ville d'Autun, et l'une des plus considérables dans la bourgeoisie de cette ville, au millieu du quatorzième siècle.

Hugues de Clugny, bourgeois d'Autun, fut du nombre des députés du tiers-état des sept villes de Bourgogne, qui furent caution pour le paiement de 200,000 deniers d'or au mouton, que le duc s'engage, par acte du 10 mars 1359, à payer au roi d'Angleterre, pour l'obliger à rendre la ville de Flavigny, et à retirer ses troupes de la Bourgogne. (*Histoire de la Bourgogne*, par D. Plancher, tom. II, pag. 228 et 351.)

Guillaume de Clugny, docteur en droit, frère de Hugues, fut du nombre des députés que la ville d'Autun envoya le 21 mars 1359, devant le duc et son grand conseil, pour lui porter le consentement de ses concitoyens à tous traités et accords faits ou à faire avec le roi d'Angleterre, et s'obliger de paiement des sommes dont on serait convenu par ces traités. (*Ibid*, p. 229.)

Services. Cette maison a donné des officiers supérieurs de terre et de mer, des conseillers-d'état, des maîtres des requêtes, un intendant-général de la marine et des colonies en 1770, etc., etc.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis 1610.

Prélature. Ferry de Clugny, évêque de Tournay en 1473, chancelier de la Toison-d'Or le 15 septembre de la même année, cardinal-prêtre du titre de Saint-Vital, par le pape Sixte IV, en 1480, mourut à Rome le 7 octobre 1483.

Guillaume de Clugny, évêque de Térouane, puis de Poitiers l'an 1479, mourut à Tours sur la fin de l'an 1480. Ce prélat était doué d'un grand savoir, et Louis XI l'employait dans les affaires les plus importantes.

Armes : d'azur, à deux clefs d'or antiques, adossées et entretenues.

Pierre de Clugny et Isabelle sa femme furent anoblis au mois de mai 1390.

Nicolas de Clugny et Marie sa femme furent anoblis au mois d'août 1402.

CLUYS, ancienne *baronnie* du Berri, a été possédée pendant plus de trois siècles par la maison de GAUCOURT. *Voyez* ce mot.

COARAZE, une des douze premières baronnies de Béarn, a été possédée par la maison d'Albret-Miossens,

de laquelle elle passa au prince de Pont, qui la vendit à Jean de Monaix, directeur de la monnaie de Pau. Celui-ci étant sans enfants, institua pour son héritier N... de Montaut, conseiller au parlement de Navarre, fils de sa sœur. Ce dernier a épousé N... de Casenave, dont il a eu plusieurs enfants.

La baronnie de Coaraze a donné son nom à une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Béarn, qui s'alliait à toutes les races princières et comtales souveraines du midi.

Armes : de gueules, à un annelet d'argent.

COCATRIX, famille ancienne, dont était Pierre Cocatrix, conseiller au parlement de Paris en 1314.

Armes : d'azur, au sautoir engrêlé d'argent, cantonné de quatre dragons d'or.

LE COCQ DE CORBEVILLE, D'ESGRENAY, famille du parlement de Paris. Elle remonte à Jean le Cocq, sieur d'Esgrenay, en Brie, maître de la chambre aux deniers du dauphin Charles de France, duc de Normandie, en 1358. Il fut anobli, lui et sa postérité, par lettres du roi Jean, du mois d'octobre 1363, registrées le 13 mars 1373.

Titre. La châtellenie de *Goupillières* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1678, registrées le 18 mars suivant, en faveur de Jean le Cocq, seigneur de Corbeville, conseiller au parlement de Paris.

Prélature. Cette famille a donné un évêque de Terouane, qui fut ensuite évêque-duc de Laon, pair de France en 1351.

Armes : d'azur, à trois coqs d'or, crêtés, becqués, barbés et membrés de gueules.

LE COQ DE HUMBEECK, au Pays-Bas, famille ancienne qui se dit originaire de Normandie, quoique ses armoiries n'aient aucune analogie avec celles des différentes familles de le Cocq établies dans cette province.

Titre. La seigneurie de *Humbeeck*, au Brabant, près de Malines, fut érigée en *comté*, par lettres de Charles II, roi d'Espagne, du 24 novembre 1694, en faveur de Jacques-François le Cocq, qui mourut en 1724. Cette famille s'est éteinte en 1747.

Armes : d'argent, au coq hardi de sable, crêté, becqué et membré de gueules.

COCQUEREL. Firmin Cocquerel, natif de Picardie,

était conseiller au parlement de Paris en 1314. Il devint ensuite évêque et comte de Noyon, pair de France en 1349. Il mourut en 1550.

Armes : de gueules, à trois coqs d'or, crêtés, becqués et membrés d'azur.

DE COETLOGON, maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, qui tire son nom d'une châtellenie et fief de haubert dans l'évêché de Saint-Brieux. Elle remonte une ascendance directe à Eudes de Coetlogon, chevalier, qui vivait en 1180.

Services. Cette maison a produit des chevaliers bannerets, des capitaines d'hommes d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes de la chambre, des conseillers et chambellans des ducs de Bretagne; un ambassadeur à Rome et en Angleterre au quinzième siècle, et postérieurement un maréchal et vice-amiral de France, des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camps et brigadiers des armées; nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer, un chevalier du Saint-Esprit, un commandeur et un grand'-croix de Saint-Louis, des conseillers d'état d'épée, etc.

Honneurs de la cour : en 1781, 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La châtellenie de *Coetlogon*, unie aux terres de Pleugriffet, la Lande, le Chastel, Beaufond, la Motte-au-Vicomte et le Gouray, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1622, registrées à Rennes, en faveur de René, seigneur de Coetlogon.

La seigneurie de *Méjusseaume*, qui entra dans cette maison l'an 1442, fut érigée en *vicomté*, l'an 1570, en faveur d'Yves de Coetlogon, seigneur châtelain de la Gaudinaye, de Viesque, de la Chasseloire.

Malte. César de Coetlogon fut reçu chevalier de cet ordre en 1701.

Prélature. François de Coetlogon fut sacré évêque de Quimper en 1666, et mourut en 1706; Louis-Marcel de Goetlogon, évêque de Saint-Brieux, mourut en 1707.

Armes : de gueules, à trois écussons d'hermine.

COETMADEUC, *baronnie*, voyez Lofriac.

CŒUVRES, *duché-pairie*, voyez Estrées.

COFFINHAL DU NOYER, famille originaire d'Auvergne, consacrée dans la noblesse par la charte, et dans le titre

de *baron* du Noyer, accordé par le roi en 1815 à M. Coffinhal, conseiller à la cour royale de cassation.

Armes : d'argent, au noyer arraché de sinople, sommé d'un coq de gueules.

LE COIGNEUX DE BELABRE, famille originaire de Paris. Guillaume de Coigneux, marchand potier d'étain et bourgeois de Paris, est le premier de cette maison. De Sarra Rat, sa femme, morte le 29 juillet 1517, il eut deux fils et une fille. Jacques le Coigneux, l'aîné, procureur au parlement le 10 juin 1552, fut l'auteur commun des différentes branches de cette famille.

Titre. La châtellenie de *Belabre*, dans la Haute-Marche, fut unie à plusieurs autres terres, et érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1650, en faveur de Jacques le Coigneux, président au parlement de Paris, chancelier du duc d'Orléans, mort en 1651. Il avait été promu au cardinalat par bref du pape Urbain VIII, le 15 février 1631, sur la nomination du roi Louis XIII : mais un troisième mariage qu'il contracta empêcha que cette grâce n'eût son effet.

Malte. Jean le Coigneux fut reçu dans cet ordre en 1664.

Armes : d'azur, à trois porcs-épics d'or.

DE COIGNY, famille ancienne de la province de Normandie. Elle remonte filiativement à Jean de Coigny, décédé avant le 27 avril 1561, que ses biens furent partagés entre Jacques de Coigny, écuyer, seigneur de Loré, et Marguerite de Coigny, ses enfants.

Armes : d'argent, à trois loups de sable, ceux en chef affrontés ; une fleur de lys de gueules au centre de l'écu, accostée de deux membres de griffon d'azur en bande et en barre, les ongles tournés vers la fleur de lys.

DE COIGNY (DUC), *voyez* FRANQUETOT.

DU COING, seigneur de Grateix et de Marigny, en Nivernais. Cette famille est issue de la bourgeoisie de Nevers ; Marie du Coing, fille de Vincent du Coing, bourgeois de cette ville, épousa, le 18 janvier 1509, François de Lamoignon, seigneur de Maunay, contrôleur de la dépense du duc de Brabant et de Nevers.

Armes : d'azur, à trois coings d'or.

COISLIN, *duché-pairie*, voyez DU CAMBOUT.

COLAS, en Orléanais, famille, originaire de Paris. Elle a formé nombre de branches, dont la plupart sont éteintes; celles qui subsistent sont les branches de Marolles, de Brouville, de Malmusse, des Ormeaux, de la Noue et des Francs. Elles descendent toutes en ligne directe de Nicolas Colas, qui de Paris fut s'établir à Orléans; il fut conseiller du duc d'Orléans, et vivait en 1360. Grand nombre de ses descendants ont exercé des charges municipales et de judicature en cette ville.

Services. Cette famille a produit nombre de magistrats distingués, des conseillers d'état, des gentilshommes de la chambre de nos rois, des officiers généraux et de tous grades, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, etc.

Titre. La terre d'Aunay, unie à d'autres seigneuries, fut érigée en *comté*, sous la dénomination de *Rocheplatte*, par lettres du mois de juillet 1724, registrées au parlement le 16 juillet 1725, et à la chambre des comptes le 28 juin 1736, en faveur de Pierre-Colas de Marolles, brigadier des armées du roi.

Le *comté de la Fère*, en Picardie, fut donné en propriété par le roi d'Espagne, avec dix mille écus de pension, à Jean Colas, vice-sénéchal de Montélimar, ensuite gouverneur de la Fère, pour la ligue, en récompense de ses services, de ses capacités et de son dévouement à S. M. C. Le titre de comte de la Fère passa à Jacques Colas, son neveu, et s'éteignit en lui.

Armes : d'or, au chêne de sinople, terrassé de sable, au sanglier du même, brochant sur le tout. Devise : *Ulterius ardet.*

Les branches de Marolles, d'Anjouan et de Rocheplatte, portaient : écartelé, aux 1 et 4, comme ci-dessus; aux 2 et 3 de sable, à trois barbeaux d'argent, surmontés de trois annelets du même, qui est DE MAROLLES.

COLAUD, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, et la dignité de *pair* de France.

Services. Le comte Colaud est lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : de gueules, à un sabre et une épée d'or, passés en sautoir, accompagnés en chef d'un dauphin d'argent.

COLBERT. Dans quelques exemplaires de cet ouvrage, nous avons donné à cette maison une origine contre laquelle elle a réclamé, avec d'autant plus de raison qu'elle nous a produit les titres originaux qui constatent qu'elle a pris sa source en Ecosse, ce qui est avéré par un acte du parlement de ce royaume, et par une généalogie en due forme, envoyée par le chef actuel de cette famille en Ecosse, aux branches qui existent en France. L'acte du parlement d'Ecosse du 15 juin 1686, registre 29, pag. 247, porte :

« La maison Colbert tire sa première origine de la partie » méridionale de l'Ecosse, où ses auteurs suivirent Saint-» Cuthbert, et à cause qu'ils étaient les parents de ce » Saint, ils prirent leur surnom de son nom; les Anglais » qui viennent du midi, le prononcent *Cuthberts*, les » Ecossais *Culbert*, et les Français en l'adoucissant disent » *Colbert*. En récompense de l'insigne bravoure que ceux » de ce nom déployèrent à la bataille de Hardlaw, il fut » ajouté au *serpent d'azur* qu'ils portaient sur leur cotte » d'armes une *fasce de gueules*, comme monument per-» pétuel de l'honneur qu'ils s'étaient acquis ; et comme » ainsi soit que dans tous les temps divers personnages » issus de nobles et grandes familles de notre nation, se » sont élevés par les lettres, par les armes, ou par tout au-» tre emploi recommandable, et *ont formé de bons éta-» blissements chez l'étranger*, où par leur valeur et leurs » vertueux procédés, ils ont fait honneur à leur patrie; » POUR CE EST-IL, que c'est une louable coutume de notre » nation (ainsi que de toutes les nations civilisées) de » délivrer, sous le *grand sceau*, des lettres qui attestent » la pureté de leur naissance et de leur sang, afin que nulle » méchanceté, nul faux exposé n'en puisse ternir le lustre; » et attendu *qu'une noble et illustre branche de la fa-» mille des Colbert fleurit maintenant en France*, et que » NOUS CONNAISSANT, par preuves irrécusables, par d'anciens » titres originaux, par des lettres amicales constamment et » successivement écrites aux divers ancêtres de cette fa-» mille, comme aussi par la tradition constante de nos pères, » que ces gentilshommes sont originaires d'Ecosse, et » VOULANT conserver à notre ancienne nation la gloire qui » peut rejaillir sur elle de la splendeur et des vertus de » cette grande progéniture, en même temps que nous

» honorer nous-mêmes, qui sommes presque tous de sa » parenté, ainsi que la plupart de nos chefs, desquels » elle est issue, nous ATTESTONS publiquement et AFFIRMONS » en toute vérité, à tous ceux que ces présentes peuvent » intéresser, que :

« Edward Colbert, qui donna fort anciennement le » premier lustre à cette famille en France, et fut le » septième ascendant en ligne directe d'illustre et noble » seigneur, le seigneur Charles-Edouard Colbert, marquis » de *Seignelay*, secrétaire-d'état du sérénissime roi de » France, et surintendant de ses affaires maritimes, était » légalement né, en légitime mariage, *d'illustres parents* » *écossais de nation*, qui tirent leur généalogie de » quantité de familles illustres et nobles depuis plusieurs » siècles. Car Edward Colbert était fils d'Edward Colbert, » enfant de Castlehill (enfant veut dire ici héritier de » Castlehill) et de son épouse, Marguerite Lindzay, » fille de John Lindzay, baron du roi à Edgall; il était » petit-fils de Georges Colbert, baron de Castlehill et fruit » de son mariage avec Mary Ross, fille de Hugues Ross, » baron du roi à Kilravock.

» Tous ces Colbert étaient *barons du roi* à Castlehill, » et à diverses époques ont été, en qualité de personnages » les plus qualifiés pour cette charge, élus commissaires » et députés au parlement du royaume, soit par leurs pairs, » barons du comté d'Inverness, soit par la cité même » d'Inverness; et encore maintenant dans ce présent par- » lement, *John Colbert, baron de Drakis*, descendu » en ligne directe des nobles barons de Castlehill, est com- » missaire pour la cité d'Inverness. »

Dans un autre acte original, et en due forme, il est encore dit :

« Que Jean-Baptiste Colbert (le grand Colbert), marquis » de Seignelay, est issu de cette illustre famille par » Edward Colbert, qui passa en France avec Mary Lindsay » d'Edzile, son épouse, vers l'an 1280, en accompagnant » Chretienne de Baliol, nièce du roi Alexandre III, » lorsque cette princesse s'y rendit pour épouser Enguer- » rand de Guînes, sire de Coucy; après avoir vécu quel- » que temps en ce royaume, et assuré sa postérité, ledit » Edouard y mourut à *Reims*, où il fut enterré. »

Des services éminents que tous les personnages de cette maison n'ont cessé de rendre à l'Etat depuis le grand Colbert, lui assurent d'une manière ineffaçable le respect et l'admiration des Français. L'Histoire atteste que Jean-Baptiste Colbert fut dévoué aux intérêts de son prince et à ceux de sa patrie ; qu'il fut un ministre sage, plein de probité, grand et généreux ; qu'il donna tous ses soins à la formation de la marine ; qu'il fit respecter le pavillon français dans les vastes mers que nos vaisseaux parcouraient ; que dans l'espace de cinq ans il augmenta la marine de cinquante vaisseaux de guerre, huit galères et vingt brûlots, et qu'en 1672 la France comptait soixante vaisseaux de ligne et quarante frégates ; que cette prospérité s'accrut encore en 1680, année où cette puissance possédait cent quatre-vingt-dix-huit bâtiments de guerre, et cent soixante-six mille hommes de toutes les classes pour les monter. Louis XIV et la France seront donc à jamais redevables à ce ministre de l'éclat et de la grandeur qu'il a portés dans la marine, le commerce et les arts.

Son fils, le marquis de *Seignelay*, suivit les mêmes traces, et acheva d'élever la marine et le commerce au plus haut degré de splendeur et de prospérité. Il dirigea lui-même, en 1684, l'expédition que Louis XIV envoya contre les Génois ; et força ces fiers républicains à envoyer leur doge et quatre sénateurs faire leurs soumissions au roi.

Il mourut le 3 novembre 1690, regretté par ses manières nobles et généreuses, et par la protection qu'il accordait aux arts et aux sciences.

Charles Colbert, marquis de Croissy et de Torcy, fut successivement conseiller-d'état ordinaire, grand trésorier des ordres du roi, ambassadeur en Angleterre, l'un des ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires pour la paix de Nimègue, et ambassadeur vers le duc de Bavière, au sujet du mariage du dauphin. Ce fut lui qui conclut la paix entre les états-généraux et l'évêque de Munster ; et celle des Pays Bas, en 1668, à Aix-la-Chapelle. Il fut nommé ministre et secrétaire-d'état au département des affaires étrangères, le 20 novembre 1679, et mourut le 28 juillet 1696.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Torcy, fils du précédent, fut envoyé de bonne heure en différentes cours. Il mérita d'être nommé secrétaire-d'état au

département des affaires étrangères en 1686, surintendant-général des postes en 1699, et conseiller au conseil de régence pendant la minorité de Louis XV. Il remplit avec beaucoup de distinction tous ces postes différents. Ses ambassades en Portugal, en Danemarck et en Angleterre, le mirent au rang des plus habiles négociateurs. Il mourut à Paris le 22 septembre 1746, à 81 ans, honoraire de l'académie des sciences. On a publié, en 1756, *ses Mémoires pour servir à l'histoire des négociations, depuis le traité de Ryswick jusqu'à la paix d'Utrecht.* « Ces mémoires, dit Voltaire, renferment des détails qui ne conviennent qu'à ceux qui » veulent s'instruire à fond. Ils sont écrits plus purement » que tous les mémoires de ses prédécesseurs. On y reconnaît le goût de la cour de Louis XIV; mais leur plus » grand prix est dans la sincérité de l'auteur : c'est la vérité, c'est la modération elle-même qui conduisent sa » plume. » On a peint avec raison le marquis de Torcy comme intelligent dans les grandes affaires, plein de ressources dans les temps difficiles, sachant porter avec la même sagesse le poids de la bonne et de la mauvaise fortune, et joignant à ces grandes qualités toutes les vertus domestiques.

Cette maison peut donc s'enorgueillir d'avoir produit une série de grands hommes, qui n'ont cessé d'honorer la France dans tous les genres d'administration publique; ministres habiles, fidèles et dévoués; généraux célèbres et consommés; ambassadeurs qui ont employé les plus rares talents dans les négociations les plus importantes et les plus difficiles; prélats vertueux, éclairés et charitables, voilà l'ensemble de la maison de Colbert, dont le nom ne peut et ne doit être cité qu'avec vénération. On peut dire avec justice : *Qu'on ne devrait jamais élever de statue à Henri IV sans placer à côté celle de Sully, ni à Louis XIV, sans placer à côté celle du grand Colbert. Si cette famille faisait écrire l'histoire de tous les personnages célèbres qu'elle a fournis, les hommes d'état et de guerre y puiseraient les meilleurs principes et les leçons les plus salutaires.*

Titres. La seigneurie de *Payens*, en Champagne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juin 1665, registrées au parlement et en la chambre des comptes les 17 et 21 août suivant, en faveur de François-Michel

Colbert, mestre-de-camp du régiment de Berri, depuis inspecteur-général de cavalerie en 1691.

La baronnie de *Seignelay*, en Bourgogne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1668, registrées au parlement le 31 août suivant, en faveur du grand Colbert.

La seigneurie de *Villacerf*, en Champagne, fut érigée en *marquisat*, par lettres de 1670, en faveur de Jean-Baptiste Colbert, seigneur de Saint-Pouange, intendant en Lorraine.

La sirerie, depuis principauté de *Chabanais*, a passé dans la branche de Villacerf, qui la possède encore de nos jours; et le marquisat du *Cannet*, érigé pour mâle et femelle en faveur de la maison de Lascas, est passée par alliance dans la branche de *Colbert-Turgis*.

La châtellenie de *Croissy*, en Brie, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juillet 1676, registrées au parlement le 7 juin 1685, et en la chambre des comptes le 3 février 1698, en faveur de Jean-Joachim Béraud, et de Charles Colbert, son gendre, qui fut ministre et secrétaire d'état en 1679, et mourut en 1699.

La seigneurie de *Cholet*, en Anjou, sur la rivière de la Moyne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'octobre 1677, registrées au parlement et en la chambre des comptes, en faveur d'Édouard Colbert, comte de Maulevrier, lieutenant-général des armées du roi, chevalier des ordres en 1688.

La seigneurie de *Châteauneuf-sur-Cher* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1681, registrées le 31 décembre suivant, en faveur de Jean-Baptiste Colbert, ministre et secrétaire-d'état, contrôleur-général des finances, etc., etc.

Honneurs de la cour. M. Colbert de Seignelay, le 21 septembre 1759; M. le chevalier Colbert de Maulevrier, en 1782.

Prélature. Nicolas Colbert, évêque de Luçon en 1661, puis d'Auxerre, fut un prélat vénéré par sa vertu et la sainteté de sa vie.

Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, de l'académie française, prélat distingué par son zèle et ses lumières, mourut à Paris le 10 décembre 1707.

Charles-Joachim Colbert, évêque de Montpellier en 1696, mourut le 8 avril 1738.

Michel Colbert, aumônier, agent-général du clergé, puis évêque de Mâcon, mourut le 28 novembre 1676.

Jean-Baptiste-Michel Colbert, son frère, fut successivement évêque de Montauban et archevêque de Toulouse, et mourut en 1710.

André Colbert, évêque d'Auxerre, mourut le 19 juillet 1704. Michel Colbert, son cousin, général des Prémontrés, mourut le 29 mars 1702.

Malte. Cette maison compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1647.

Armes : d'or, à la bisse d'azur.

COLCHEN, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*.

Armes : d'azur, à trois fasces d'or.

COLEMBOURG, *marquisat*, voyez MAULDE.

DE COLIGNY, ancienne et illustre maison, qui tire son nom d'une petite ville située sur la frontière du comté de Bourgogne et du pays de Bresse, sur le penchant d'une haute colline. Plusieurs auteurs pensent qu'elle est issue des anciens comtes de Bourgogue. Elle s'est éteinte à la fin du dix-septième siècle.

Services. Cette maison a produit des hommes célèbres ; elle compte deux maréchaux de France, un lieutenant-général de l'infanterie française, deux amiraux, nombre de lieutenants généraux et de maréchaux-de-camp des armées, des chevaliers de l'ordre et des ordres du roi.

Duché pairie. La terre de Châtillon-sur-Loing fut érigée en duché-pairie, sous le nom de *Coligny*, par lettres du 18 août 1643, en faveur de Gaspard de Coligny IIIe du nom, amiral de Guienne, colonel-général des gens de pied français. Il était fils du célèbre et infortuné Gaspard de Coligny IIe du nom, seigneur de Châtillon sur Loing, amiral de France, massacré à la Saint-Barthélemy le 24 août 1572, à l'âge de 56 ans.

Les seigneurs d'Andelot ont possédé pendant trois générations le comté de Laval, l'un des plus grands fiefs de la couronne.

Malte. Jean de Coligny, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut tué à la prise de Saint-Antonin, en 1622.

Lyon. Guillaume de Coligny fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1213; Jacques de Coligny d'Andelot en 1336; Simon en 1365; Antoine en 1389, et Jean de Coligny d'Andelot en 1438.

Prélature. Cette maison a donné un cardinal, évêque de Beauvais, et un archevêque de Lyon.

Armes : de gueules, à l'aigle d'argent, becquée, membrée et couronnée d'azur.

COLLA DE PRADINE, en Provence, famille qui prouve une filiation suivie depuis Benoît, père d'Antoine Colla, seigneur de la Madelène, de Lubières, et autres lieux, président au parlement d'Orange en 1573.

Services. Cette famille a produit des magistrats célèbres, des officiers distingués de terre et de mer, et un intendant de justice, police, finances et armées de l'île de Corse.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelés d'argent et de sable, qui est de COLLA; aux 2 et 3 d'argent, à trois bandes de gueules, chargées chacune d'une étoile d'or; au chef d'azur, chargé d'un lion issant d'or, adextré d'une étoile du même, qui est de PRADINE.

Pithon Curt (*Hist. du comt. Venaissin*, t. IV, p. 440) donne à cette famille, qu'il nomme *Colas*, des armes différentes, à l'occasion du mariage de Jeanne-Elisabeth Colas, fille d'Antoine Colas, président du parlement d'Orange, avec François Fournier de Carles, sieur de Pradine.

Ces armes sont : *de sable, au lion d'or; au chef d'azur, chargé d'une colombe essorante, et contournée d'argent.*

COLLAS DU LONGPREY, famille originaire de Normandie, anoblie dans la personne de Guillaume Collas, sieur de Venoix, procureur du roi en l'amirauté de France, au siége de la Hogue, auquel il fut accordé, l'an 1576, des lettres de noblesse, registrées à la chambre des comptes de Paris le 9 janvier 1577, moyennant mille livres de finance.

Services. Cette famille a fourni plusieurs officiers aux armées du roi.

Armes : d'argent, à la guivre de sable, issante de

gueules, tortillée de six pièces : au chef de gueules, chargé de trois roses d'argent.

COLLIN DE SUSSY, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*.
Armes : d'azur, au caducée d'or.

COLLIN DE LA BIOCHAYE, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Bretagne. Elle prouve une filiation suivie depuis Julien Collin, chevalier, seigneur de la Briaye, de la Herbetière, d'Ardennes, et autres lieux, vivant en 1370. Cette famille a été reconnue et maintenue dans son ancienne extraction, par arrêts du 14 janvier 1619, du 5 février 1680 et 20 mai 1744.
Services. Elle a produit un capitaine de cent hommes d'armes à la fin du quatorzième siècle, et nombre de gentilshommes au service des ducs de Bretagne ; et dans des temps postérieurs, des officiers de tous grades au service de France, des magistrats distingués au parlement de Bretagne, un chef d'escadre des armées navales, etc., etc.
Armes : d'azur, à trois merlettes d'or.

DE COLNET DE MONPLAISIR, en Hainaut et en Picardie : famille connue dans l'ordre de la noblesse depuis Englebert de Colnet, écuyer, qui épousa le 2 juin 1621 Françoise de Bossu, et mourut en 1639.
Armes : d'argent, au dextrochère de gueules, paré du champ, ganté d'or, tenant sur le poing un faucon au naturel, becqué et membré d'or, chaperonné de gueules, accosté de deux rameaux de fougère de sinople.

COMARIN, *comté*, voyez VIENNE.

DE COMBETTES DES LANDES, noblesse d'origine chevaleresque de Rouergue, et primitivement de la province d'Auvergne, issue en ligne directe de Florimont de Combettes, écuyer, qui vivait en 1504, et de dame de Grimauld, fille de messire Guion de Grimauld, écuyer, seigneur de Layat.
Services. Cette famille a donné une suite non interrompue d'officiers distingués depuis le treizième siècle.
Malte. Elle compte plusieurs chevaliers de cet ordre.
Brioude. Philippe de Combettes a été reçu chanoine-comte de Brioude en 1665.
Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à l'arbre de sinople ;

aux 2 et 3 d'azur, au levrier d'argent; sur le tout d'azur, à la croix d'or; au chef du même.

DE COMBLES DE NAIVES, DE PLICHANCOURT, en Lorraine, en Bretagne et en Champagne: famille ancienne originaire de Catalogne, et connue en France depuis François de Combles, écuyer, seigneur en partie de Naives, surintendant des affaires du roi de Sicile, gouverneur, capitaine, gruyer et maire d'Aucerville, né à Barcelonne en 1435: *voyez* CACHEDENIER.

Services. Elle a produit des capitaines de cent et de deux cents hommes de guerre, nombre d'officiers supérieurs de cavalerie.

Titre. Celui de *marquis* de Noncourt, dans les actes depuis le milieu du dix-septième siècle.

Armes: écartelé d'or, de gueules, d'azur et d'argent, à la croix de sinople, bordée de sable posée sur le tout, et accompagnée au deuxième canton de gueules d'une étoile d'or.

DE COMBLES, en Lorraine. Jean de Combles, seigneur de Chauvatel, Beauregard, etc., trésorier-général de l'évêché de Metz, fut anobli par lettres du duc Charles III, expédiées à Bar le 26 juillet 1571.

Armes: tranché ondé d'or et d'azur; l'azur chargé d'un lion léopardé d'argent, lampassé et armé de gueules, accompagné en chef à l'angle d'une étoile d'or.

DE COMBYS, en Provence, anciennement Combe ou Comby, famille qui, selon l'Armorial général (regist. V, part. I), justifie sa noblesse depuis Raymond Combe, qui fit un testament le 18 juillet 1588. Il semble qu'avec une telle ancienneté dans cet ordre, elle eût dû être mentionnée lors de la recherche en 1666; cependant à cette époque même, il n'en est fait nulle mention.

Armes: d'azur, à la montagne d'or, faillie en pal; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

COMBRONDE, *marquisat*, voyez DU PUY DU FOU.

COMPANS, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*, et la dignité de *pair* de France.

Services. Un lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis et grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Armes: d'argent, fretté de six lances d'azur; au franc-canton d'azur, chargée d'une épée d'argent, garnie d'or.

DE COMPANS DE BRICHANTEAU, en Piémont, famille ancienne, originaire de l'Orléanais, connue par filiation depuis Jean de Compans, commissaire des guerres, vivant dès l'an 1500.

Services. Cette famille a donné plusieurs gentilshommes de la maison de nos rois, et des officiers attachés au service des ducs de Savoie.

Armes : d'azur, à trois tours d'or masurées.

Ces armes sont celles de la famille Becquet, anoblie par Charles VII, dont on a parlé précédemment. Elles ont été adoptées par la famille Compans, en mémoire d'une alliance contractée collatéralement avec les Becquet, l'an 1541; avant cette époque les armes de Compans étaient *trois grappes de raisin.*

LE COMPASSEUR DE COURTIVRON, en Bourgogne, très-ancienne noblesse originaire du Roussillon, qui s'est établie en Champagne, et de là en Bourgogne depuis plus de trois siècles. Elle remonte à Bernard le Compasseur, qualifié *miles* dans un acte du 20 décembre 1390.

La Roque, dans son Traité de la Noblesse, p. 143, à l'article des maisons de Champagne qui avaient conservé le privilége d'anoblir par le ventre, rapporte une sentence du bailliage de Troyes, du 25 février 1481, qui déclare Pierre le Bey noble du côté de Simonne le Compasseur, son aïeule maternelle. Simonne le Compasseur avait épousé, le 12 juillet 1393, Jean Frotier, sénéchal de Bar.

Services. Elle s'est constamment distinguée dans la magistrature et dans les armes, où elle compte nombre d'officiers supérieurs et de chevaliers de Saint-Louis.

Titres. Les terres et seigneuries de *Courtivron,* de Tarsul et dépendances, au bailliage de Dijon, furent érigées en *baronnie* par lettres de Henri IV, données au camp devant Dijon, le 15 juillet 1595, en faveur de Claude-François le Compasseur de Créqui-Montfort, baron de Vantoux, etc., en récompense des services qu'il avait rendus, nommément à la réduction de la ville et du château d'Auxonne. Les mêmes seigneuries furent érigées en *marquisat,* par lettres de 1698, registrées la même année au parlement, le 1er juillet, et à la chambre des comptes de Bourgogne, en faveur de François-Bernard le Compasseur, président à mortier au parlement de Dijon.

Malte. Cette famille compte plusieurs chevaliers de cet ordre depuis 1781.

Armes : d'azur, à trois compas d'or.

DE COMPLUDE, en Bretagne. Alexandre de Complude, sieur de la Frette, a été condamné par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation, le 31 août 1669, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

De cette famille était Bonaventure de Complude, sieur de Livernière, qui fut maire de Nantes en 1581.

Armes : parti, au 1 d'azur, au 2 de gueules, à une main issante d'argent, portant une croix de Saint-André d'or.

CONCHES ET BRETEUIL, vicomtés en Normandie, furent érigés en *comté* par lettres du 25 janvier 1527, portant que les appellations des jugements des officiers dudit comté seront portées sans moyen au parlement de Rouen.

DE CONFLANS, maison des plus anciennes et des plus illustres du royaume, puînée des anciens comtes de Brienne, qui ont donné des ducs d'Athènes, un roi de Jérusalem, empereur de Constantinople, des comtes d'Eu et de Guines, des vicomtes de Beaumont, au Maine, des comtes de Bar-sur-Seine, etc., etc., et dont sont sortis trois connétables, un chambrier et un bouteiller de France. La branche de Conflans a été formée par Engilbert de Brienne, troisième fils de Wauthier Ier, comte de Brienne, et d'Eustache, comtesse de Bar-sur-Seine. Il vivait en 1112. *Voyez* BRIENNE.

Les seigneurs de Conflans, éteints vers la fin du quatorzième siècle, ont fondé plusieurs branches; savoir, les seigneurs de Vezilly, de Vieilmaisons, éteints vers la fin du seizième siècle, les vicomtes d'Ouchy, seigneurs d'Armentières, éteints en 1690; les seigneurs de Saint-Remy et d'Ennancourt, et ceux de Fay-le-Sec qui subsistent; les seigneurs de Gizancourt, éteints avant l'an 1457; les seigneurs de Dampierre, qui n'ont formé que deux degrés, et les seigneurs de Mareuil, éteints avant l'an 1372.

Services. Ces diverses branches de la maison de Conflans ont donné des maréchaux héréditaires de Champagne, des chevaliers bannerets, des chevaliers de l'ordre du roi, un maréchal-général des camps et armées du roi, des lieutenants-généraux des armées, des maréchaux-de-camp, des gouverneurs de provinces, des chevaliers des ordres, des gentilshommes de la chambre de nos rois, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1734 à 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *Vézilly*, en Champagne, fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois de février 1625, en faveur de Jacob de Conflans, seigneur de Bouleuze, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Cette maison, issue de race comtale, a dans les actes publics, brevets et commissions de nos rois, les titres de *comte*, *vicomte* et *marquis*, depuis plusieurs siècles.

Malte. Elle a donné des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1551.

Prélature. Jean de Conflans fut élu évêque d'Orléans en 1328, et mourut en 1334.

Godefroy-Maurice de Conflans, grand-vicaire de Soissons, fut sacré évêque du Puy le 20 juillet 1721, et mourut en 1725.

Lyon. Guillaume de Conflans fut chanoine-comte de Lyon en 1276.

Armes : d'azur, semé de billettes d'or; au lion du même, brochant sur le tout.

CONS-LA-GRANDVILLE, *marquisat*, voyez LAMBERTIE.

DE CONSTANTIN, en Provence. Jean de Constantin, de la ville d'Arles, fut anobli par le roi Louis XIII, en 1616. Les lettres de noblesse furent vérifiées et enregistrées aux archives du roi, en Provence, le 12 mars 1617.

Armes : d'azur, à deux bandes d'or.

DE CONTADES, en Anjou, famille de judicature de la ville de Narbonne, établie à Angers vers l'an 1630.

Services. Elle a produit un maréchal de France, un lieutenant-général, deux majors-généraux des armées, un maréchal-de-camp, un brigadier des armées du roi, un commandeur et un grand'-croix de Saint-Louis, un chevalier des ordres, et nombre d'officiers distingués.

Honneurs de la cour : le 2 mars 1787, et le 20 janvier 1788.

Titres. Ceux de *comte* de Contades de Giseux, consacré par la charte, et de *marquis* de Giseux, dans les actes publics et brevets depuis la fin du dix-huitième siècle, et lors de la présentation à la cour.

Armes : d'or, à l'aigle au vol abaissé d'azur, becquée, languée, et armée de gueules.

DE CONZIÉ, maison d'origine chevaleresque et des plus anciennes de la Savoie. Elle remonte filiativement à Galéas,

chevalier, seigneur de Conzié et Vaucher, lequel vivait en 1103.

Services. Elle a produit des officiers-généraux, des ambassadeurs au service des ducs de Savoie, des officiers supérieurs au service de France, etc., etc.

Titres. Ceux de *baron* de Pomier, et de *marquis* d'Allemogne, dans les actes et brevets.

Prélature. François de Conzié, évêque de Grenoble en 1380, puis d'Avignon, archevêque d'Arles, de Toulouse et de Narbonne en 1408, fut vice-chancelier de l'église, légat du saint-siége à Avignon, et au comtat Venaissin, et grand-chambellan du pape Martin V. Il fut enfin nommé, par Eugène IV, patriarche de Constantinople, camerlingue de l'église, et mourut à Avignon en 1432.

Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évêque de Saint-Omer, passa à l'évêché d'Arras en 1769. Son frère, Joachim-François-Mamert de Conzié, lui succéda la même année dans l'évêché de Saint-Omer.

Armes : d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion issant de gueules.

COQUEBERT ou COCQUEBERT, famille originaire de Liége, établie à Reims sous le règne de Charles VII, en 1440.

Services. Quatre conseillers au parlement de Metz, dont le plus ancien est Nicolas Coquebert, reçu en 1668, auteur des Coquebert de Montbret, de Crouy et de Romain; cinq magistrats à l'ancienne chambre des comptes de Paris, dont le plus ancien est Jean-Baptiste Coquebert, maître des comptes, fils du susdit Nicolas; un maître des requêtes, etc., etc.; des officiers dans plusieurs régiments, dont plusieurs capitaines et lieutenants-colonels: huit ont été décorés de la croix de Saint-Louis.

Titre. Celui de *baron* consacré par la charte.

On trouve dans l'histoire de la grande chancellerie de France Oudart Cocquebert, secrétaire du roi, contrôleur-général de la chancellerie, pourvu le 10 septembre 1576; et André Cocquebert, conseiller du roi, et premier président en l'élection de Reims, pourvu du même office de secrétaire du roi le 8 avril 1677, dans l'exercice duquel il mourut l'an 1681.

Armes : de gueules, à trois coqs d'or.

COQUELIN, *voyez* GERMIGNEY.

DE COQUET, famille originaire de Guienne, dont l'au-

cienneté remonte à noble Pierre Coquet, écuyer, qui testa le 7 février 1558.

Services. Elle a donné des magistrats au parlement de Bordeaux, des officiers aux armées, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titre. Celui de *baron* de la Roche de Guimps, par substitution, depuis la fin du dix-septième siècle.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un coq du même, crêté et barbé de gueules; au chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'argent.

DE CORBERON, *voyez* BOURRÉE.

DE CORBIE, nom illustré par Arnaud de Corbie, chancelier de France, décédé l'an 1413. Blanchard donne la généalogie de cette famille depuis Robert de Corbie, natif de Beauvais, père du chancelier de France, et de Thomas de Corbie, anobli au mois de septembre 1389, mort l'an 1407.

La famille de Corbie descendait de Philippe et d'Arnaud, bâtards de Corbie, fils naturels du chancelier; elle paraît s'être éteinte vers 1650.

Prélature. Jean de Corbie, fils de Gilles, receveur des décimes du diocèse d'Amiens en 1351, fut évêque d'Auxerre. Jean de Corbie, fils de Thomas, fut évêque de Mende.

Armes : d'or, à trois corbeaux de sable, becqués et membrés de gueules.

CORDA, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *baron.*

Services. Joseph, baron Corda, est maréchal-de-camp de l'artillerie, commandant de l'école d'artillerie à Auxonne.

Armes : parti, au 1 coupé d'argent, à un fort de sable, battu par une mer d'azur; et d'or, à l'épée d'azur, entourée d'une branche de laurier de sinople; au 2 de gueules, au mortier d'or, accosté d'un parc de boulets du même.

DE CORDON, en Bugey, famille issue d'ancienne chevalerie, dont la filiation remonte à Josselin de Cordon, chevalier, qui vivait en 1200.

Services. Elle a produit des officiers de divers grades, des gentilshommes de la chambre de nos rois, des gouverneurs de places, etc., etc.

Malte. Jacques de Cordon, reçu en 1585, fut comman-

deur de Génevois et de Courteserre, et ambassadeur de l'ordre auprès du pape.

Brioude. Henri de Cordon fut reçu chanoine-comte de Brioude en 1770.

Armes : écartelé d'argent et de gueules. Cimier et supports : trois lions coupés d'argent et de gueules. Devise : *Tout sans contrainte.*

DE CORDON DE BOISBUREAU, en Anjou, et de VEUXAULLES, en Champagne, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne, dont la filiation se justifie depuis Alain de Cordon, chevalier, marié avant l'an 1271, à Agnès de Sarzay.

Armes : d'hermine, à deux fasces de gueules.

DE CORDON, *voyez* LA FAUCHERIE.

DE CORDOUAN, noblesse d'origine chevaleresque de la province du Maine.

Guillaume de Cordouan, écuyer, servit en cette qualité en la compagnie de Jean de Beuil, chevalier, chambellan du roi, dont la montre fut faite à Paris le 3 avril 1380.

Raoul de Cordouan, écuyer, fit montre au Mans avec deux écuyers de sa compagnie, savoir : Jean de Moulchaison et Jean de Villiers, le 21 juillet 1292.

Services. Cette famille compte un brigardier des armées, plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc.

Titres. Ceux de *comte* et de *marquis* de Langey dans les actes publics et brevets depuis le dix-huitième siècle.

Armes : d'or, à la croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre lionceaux de gueules, lampassés et armés du second émail.

DE CORDOUAN, en Normandie, famille ancienne connue depuis Jean de Cordouan, sénéchal de Marguerite de Harcourt, dans la seigneurie du Mesnil-Patry, en 1573. Toutefois cette famille est comptée au nombre des nobles de Normandie lors de la recherche de Montfaut faite en 1463, ce qui prouve beaucoup en faveur de son ancienneté.

Armes : d'or, au lion de sable au premier canton, et deux quinte-feuilles du même, une au second canton et l'autre en pointe.

DE CORDOUE, en latin *Corduba; Cordova,* en espagnol : noblesse d'ancienne extraction, originaire d'Espagne, établie en France depuis l'an 1490, que Jean Fer-

rier, aussi espagnol de nation, fut fait archevêque d'Arles, et amena avec lui en France les deux familles espagnoles de Cordova et de Retz. Ce sentiment de l'abbé Robert de Briançon est opposé à celui de Maynier, qui dit, dans son *Nouveau état de Provence*, p. 61, que cette famille a changé son nom de *Cordes* (qu'elle a porté pendant plusieurs générations), en celui de *Cordoue*, ainsi que ses armes, qui étaient originairement d'*or, à deux cordes de sable en sautoir*.

Services. Cette famille a produit des officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Celui de *marquis*, depuis le milieu du dix-huitième siècle, dans les actes publics, brevets et commissions de nos rois.

Armes : d'azur, à l'ours en pied d'argent, soutenant un monde d'or. Devise : *Ferme dans l'adversité*.

LE CORGNE, *voyez* DE MARLE.

LE CORGNE, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Bretagne, où elle est connue depuis l'an 1341.

Services. Cette famille a donné nombre de chevaliers, d'hommes d'armes et de gentilshommes au service des ducs de Bretagne; et des officiers distingués au service des rois de France.

Armes : d'azur, au lion léopardé d'or, sommé de deux fleurs de lys du même, l'une sur la tête, et l'autre sur le bout de la queue.

DE CORLIEU, en Poitou. Une attestation donnée le 6 mars 1547, par le roi-d'armes d'Angleterre, porte que cette famille est originaire de l'évêché d'York, et de l'ancienne famille de Corleix, dont on trouve des chevaliers dès l'an 1227.

Cette famille néanmoins paraît être considérablement déchue de son origine en France, si l'on en juge par la longue série d'avocats et de procureurs qu'elle a fournis au siége présidial d'Angoumois. Toutefois son ancienneté en France se prouve de l'an 1440; elle a donné dans le dernier siècle un capitaine d'infanterie au régiment Dauphin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; et un garde-du-corps du roi.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de sinople, au chevron

d'argent, chargé de trois quintefeuilles de gueules; aux 2 et 3 d'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.

DE CORNEILLAN, illustre et ancienne maison de Languedoc, qui tire son nom de la terre et *vicomté* de Corneillan, dans l'Armagnac, à une lieue d'Aire en Chalosse. Elle est connue depuis Bernard-Atton de Corneillan, qui, l'an 1034, souscrivit un accord fait entre Bernard de Sauve, et Pierre, vicomte de Beziers. Guillaume-Feudac, et Feudac, son fils, sont qualifiés vicomtes de Corneillan dans des actes de donation qu'ils firent à l'abbaye de Saint-Mont, ès années 1042 et 1084. *Voyez* VERNÈDE.

Arnaud de Corneillan reçut en don, au mois de mai 1138, de Roger, comte de Carcassonne et de Razès, le château de Calamont, qu'il faisait construire dans son comté de Razès, pour le tenir en fief de lui et de ses descendants, et à leur défaut du vicomte Raymond Trencavel, son frère.

Aucher de Corneillan est nommé dans l'acte de vente du château de Brusque, faite en 1156, par les vicomtes de Bruniquel, à Raymond Trencavel.

La filiation est établie par titres depuis Arsivus ou Arsius, vicomte de Corneillan, peut-être fils du précédent, nommé dans un acte de l'an 1206.

L'héritière d'une branche des anciens seigneurs de Vernède ayant porté cette terre dans la maison de Corneillan, au commencement du treizième siècle, le second fils d'Arsivus de Corneillan en prit le nom, l'ayant eue en apanage, et la branche qu'il fonda devint l'aînée de la maison, à l'extinction des vicomtes de Corneillan, dont elle recueillit tous les biens.

Services. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des généraux et officiers supérieurs, des gouverneurs et sénéchaux de provinces, des gentilshommes de la chambre de nos rois, des conseillers-d'état, etc., etc.

Titres. Outre l'ancienne *vicomté* de Corneillan, que cette maison possède de temps immémorial, elle a possédé les *baronnies* de Mondenar, en Quercy, depuis la fin du seizième siècle, et de Villeneuve, au diocèse de Lavaur.

Malte. Cette maison compte un grand nombre de chevaliers et de commandeurs de Saint-Jean-de-Jérusalem, depuis le milieu du quatorzième siècle.

Pierre de Corneillan fut élu grand-maître de cet ordre souverain l'an 1353, et mourut l'an 1355.

Prélature. Guillaume de Corneillan fut évêque d'Aire en 1316; Roger, évêque de Lombez en 1354; Bernard de Vernède-Corneillan, évêque de Lescar en 1365; Jean fut pourvu du même évêché en 1402; François fut évêque de Rodez en 1582.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois corneilles de sable, qui est DE CORNEILLAN; aux 2 et 3 de gueules, à la croix tréflée d'or, qui est DE VERNÈDE.

CORNET, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte* et la dignité de *pair* de France.

Armes : d'azur, à trois cors-de-chasse d'or.

CORNET, sieur de la Bretonnière, de Crameville et de Briquesart, noblesse ancienne de Normandie, prouvant une filiation suivie depuis Adrien Cornet, seigneur d'Angerville, qui épousa l'an 1540 Françoise des Mares.

Armes : de gueules, à la fasce vivrée d'or, surmontée de deux roses d'argent.

CORNET : François Cornet, seigneur de Peischant, Sailliermont, etc., conseiller du conseil souverain de Hainaut, obtint le titre de *chevalier :* des supports et une couronne au lieu de bourlet, par lettres du 20 août 1724.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois cors-de-chasse contournés du même.

LE CORNET : Jean-Pierre le Cornet, seigneur de la baronnie de Gaesbeke, échevin d'Anvers en 1683, 1685, 1687, 1688, 1694, 1695 et 1696, puis conseiller du conseil de Brabant, fut anobli par lettres du 20 mars 1687.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cors-de-chasse du même.

LE CORNU DE BALIVIÈRE, famille d'origine chevaleresque de la province de Normandie, où elle est connue depuis le onzième siècle.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux, des gouverneurs de places, un grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, des officiers supérieurs de terre et de mer, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *marquis* dans les actes et brevets depuis

le commencement du dix-huitième siècle. C'est aussi sous cette qualité que cette famille a été présentée à la cour en 1788.

Malte. Pierre le Cornu fut reçu dans cet ordre en 1502.

Prélature. Cette maison a donné quatre archevêques de Sens dans le dix-septième siècle.

Armes : d'azur, à trois cors-de-chasse d'argent, enguichés d'or.

LE CORNU DE BEAUVAIS, très-ancienne noblesse de Normandie, maintenue le 2 janvier 1667.

Armes : d'azur, au cor-de-chasse d'argent, lié de sable et enguiché du champ.

LE CORNU DE BIMOREL, généralité de Rouen, famille ancienne, issue de Robert le Cornu, marchand de Rouen, anobli en 1463.

Armes : d'argent, à deux fasces de sable.

Jean le Cornu, sieur de Bimorel, conseiller aux requêtes, mort en 1641, portait : d'azur, à l'agneau pascal d'argent.

LE CORNU DE LA COURBE, en Normandie.

Armes : d'argent, au massacre de cerf de gueules, sommé d'une aigle éployée de sable.

LE CORNU DE RY, élection d'Arques.

Armes : de gueules, à l'orle d'argent.

CORNUDET DES CHOMETTES, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*.

Armes : coupé, au 1 d'azur, au lion d'or arrêté ; au 2 de gueules, à la fasce d'or.

CORRÉ, en Bretagne. Jean Corré, seigneur de Lanrion, fut condamné en quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation, le 20 février 1671, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'argent, à un chevron de sable, accompagné de trois quintefeuilles de même.

DE COSNAC, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Cosnac, située près de la ville de Brive, en Bas-Limosin ; elle est connue dans cette province depuis Immon de *Caunac*, qui, vers l'an 924, fit, conjointement avec Itiburge, sa femme, une donation au monastère

de Tulles. Il en fit une autre au même monastère en 940. Bernard de Cosnac fit aussi quelque donation à l'abbaye de Tulles, vers l'an 1000, sous le règne du roi Robert.

Bernard de Cosnac, chevalier, épousa, vers l'an 1230, N.... fille de Raymond III, vicomte de Turenne et d'Hélis de Séverac.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes d'armes, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, nombre d'officiers supérieurs, et de chevaliers de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : en 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Ceux de *marquis* de Cosnac, de *baron* de la Guesle et de Saint-Remy, dans les actes publics et brevets, depuis le milieu du dix-septième siècle.

Prélature. Elle compte un évêque de Comminges, décoré de la pourpre romaine dans le quatorzième siècle; un archevêque d'Aix, nommé en 1701 commandeur de l'ordre du Saint-Esprit; deux évêques de Tulles, un évêque de Valence et de Die, et un autre évêque et comte de Die.

Armes : d'argent, semé d'étoiles de sable; au lion du même, lampassé, armé et couronné de gueules, brochant sur le tout. Tenants : deux sauvages. Cimier : un lion issant de sable, lampassé, armé et couronné de gueules. Devise : *Neque aurum honora, neque argentum.*

DE COSSÉ-BRISSAC, maison illustre et d'ancienne chevalerie de l'Anjou, qui tire son nom du bourg de Cossé, au diocèse du Mans. Le plus ancien de ce nom, dont l'histoire ait transmis la mémoire, est Regnauld de Cossé, prieur de Fontevrault, qui souscrivit l'acte d'une donation faite au mois d'août 1153, à cette abbaye, par Hoël, comte de Nantes. Fiacre de Cossé était *premier homme de logement* du roi Philippe Auguste en 1180, charge qui fut depuis l'office de grand-maréchal-des-logis; et Roland de Cossé mourut à la Terre-Sainte, où il avait accompagné saint Louis. La filiation suivie est prouvée par titres depuis Thibaut de Cossé, premier du nom, seigneur de Cossé, vivant en 1386.

Services. Cette maison a donné quatre maréchaux de France, des chevaliers des ordres du roi, des commandeurs de Saint-Louis, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, des grands-fauconniers et

grands-panetiers de France ; un colonel-général de l'infanterie française de-là les monts, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1737 à 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. La ville et seigneurie de *Brissac*, en Anjou, possédée depuis la fin du quatorzième siècle par la maison de Cossé, fut érigée en *comté*, l'an 1560, en faveur de Charles de Cossé Ier, chevalier de l'ordre du roi, maréchal de France, et en *duché-pairie*, par lettres du mois d'avril 1611, en faveur de Charles de Cossé, deuxième du nom, maréchal de France, fils du précédent.

Le duc de Brissac a été nommé pair de France au mois de juin 1814.

Titres. L'ancienne *baronnie* de Secondigny, en Poitou, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de juin 1566, registrées au mois de juillet suivant, en faveur d'Artus de Cossé, seigneur de Gonnor, maréchal de France, surintendant des finances, gouverneur de l'Anjou, de la Touraine et de l'Orléanais, mort en 1582.

La seigneurie d'*Acigné*, en Bretagne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de juillet 1609, registrées le 7 juin suivant, en faveur de Charles de Cossé, second fils de Charles II, maréchal de France. Charles étant mort sans postérité le marquisat d'Acigné échut à son frère François, duc de Brissac.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers à cet ordre depuis Jean-Armand de Cossé Brissac, reçu en 1653.

Prélature. Philippe de Cossé, évêque de Coutances, grand-aumônier de France, mourut en 1548.

Artus de Cossé, fils naturel de Charles Ier, comte de Brissac, maréchal de France, fut légitimé en 1571 et nommé évêque de Coutances.

Emmanuel-Henri-Timoléon de Cossé-Brissac, aumônier du roi, agent général du clergé, fut sacré évêque de Condom le 22 janvier 1736.

Armes : de sable, à trois fasces d'or, denchées en leur partie inférieure. Devise : *Æquabo si faveas.*

COSTAZ, en Bugey, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Armes : coupé, au 1 d'or, à la fleur de latus de sinople ; au 2 de sinople, au cheval effaré d'argent contourné et affrontant une houe sacrée égyptienne d'or.

DE COUCY, en Champagne, illustre, puissante (1) et ancienne maison de Picardie, qui tire son nom de la baronnie de Coucy, qui devint pairie en 1405 et en 1505. Elle a formé les branches des sires et barons de Coucy, éteints en 1250; des seigneurs de Vervins, éteints en 1588; des seigneurs de Poillecourt subsistants en Champagne; de Pinon, éteints l'an 1377; et des barons de Boves, éteints vers 1254. La seconde race des sires de Coucy a été formée par la maison de Guines, où cette sirerie fut portée, l'an 1250, par Alix de Coucy, à son mari Arnoul, comte de Guines et de Namur.

Services. Notre histoire offre à chaque page, dans des siècles reculés, les hauts faits d'armes des sires de Coucy, branche féconde en hommes illustres; les autres branches ont produit des généraux d'armées, des gouverneurs de provinces et de places, des chambellans de nos rois, et des seigneurs de la plus haute distinction. Cette maison compte aussi un maréchal de France, un grand-panetier du roi, etc.

Honneurs de la cour : en 1775 et 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Prélature. Raoul de Coucy fut évêque et comte de Noyon, pair de France en 1415, et mourut le 17 mars 1424. Jean-Charles de Coucy-Poillecourt, ancien évêque de la Rochelle, a été nommé depuis la restauration à l'archevêché de Reims.

Armes : fascé de vair et de gueules.

COUET DE MARIGNANE, famille anoblie par les offices de judicature du parlement de Provence, et illustrée par des personnages célèbres. Martin et Jean Couet, frères, fils de François Couet, voiturier (2), fournirent toutes les charrettes pour les transports de Marseille à Lyon. Ils firent un si grand négoce, et devinrent si puissamment riches, que le partage qui fut fait entre eux des seigneuries, terres et baronnies de leurs acquisitions, n'eut pour bornes que les rivières du Rhône, de l'Isère et de la Durance. Nostrada-

---

(1) On rapporte cette devise d'Enguerrand III, sire de Coucy, que des modernes ont altérée :

Je ne suis Roi ne Duc, Prince ne Comte aussi,
Je suis le Sire de Coucy.

Devise, dit M. de Belloy, fière et modeste, qui annonce une grandeur sans faste et peu jalouse de titres.

(2) Nostradamus, histoire de Provence, p. 1082.

nous parle de ce fameux partage entre Martin et Jean Couet. Il se fit avec une telle cordialité, que plus de 20,000 écus (somme alors considérable), dont l'un d'eux se trouva lésé, ne furent seulement pas mis en ligne de compte. C'est pour perpétuer le souvenir de cette intimité, que ces deux frères prirent pour armes deux pins entrelacés.

Services. Cette famille a donné deux lieutenants-généraux des armées du roi, dont l'un commandeur de Saint-Louis; des magistrats distingués au parlement de Provence, des gouverneurs de places, etc., etc.

Titre. La seigneurie de *Marignane*, en Provence, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de septembre 1647, registrées au parlement d'Aix le 28 janvier 1648, en faveur de Jean-Baptiste Couet, marquis des Iles d'Or, baron de Trets et de Bormes, etc.

Armes : d'or, à deux pins arrachés et entrelacés en double sautoir de sinople, fruités d'argent.

COUET DE MONTBAYEUX (René-François), avocat au parlement et au conseil du roi, fut échevin de Paris en 1713.

Armes : d'or, à deux pals de sable; au chef d'azur, chargé d'une chouette d'argent.

COUETION, *vicomté*, voyez LA BOURDONNAIE.

COUETNOURS, en Bretagne. Jean de Couetnours, sieur du Gravec, a été condamné en 400 livres d'amende par arrêt rendu en la chambre de la réformation le 18 décembre 1670, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'argent, au lion de gueules.

COUFFOULENS, en Languedoc, au diocèse d'Albi, sur la rivière d'Agout; c'était une *baronnie* qui députait aux états du Languedoc. Elle était possédée par la maison de *Murviel*, une des plus anciennes de cette province.

LA COULDRAYS, en Bretagne. Jean de la Couldrays, sieur de Kéranlou, conseiller au présidial de Vannes, Jérôme de la Couldrays, sieur du Hanot et de Brenehan, ont été condamnés chacun à 400 livres d'amende par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation le 24 décembre 1670, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : de gueules, à la croix denchée d'or; au chef du même, chargé de cinq coquilles de gueules.

DE LA COULDRE DE LA BRETONNIÈRE, noblesse issue d'ancienne chevalerie, originaire de Normandie.

Services. Elle a produit des officiers distingués, des chevaliers de Saint-Louis, et de la Légion-d'Honneur, etc.

Honneurs de la cour : en 1789, le 27 mars, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *vicomte*, dans les actes, et lors de la présentation à la cour.

Armes : d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becquée, membrée et couronnée d'or.

DE LA COULDRE DE LA GARENNE, en Bretagne. François de la Couldre, sieur de la Garenne, paroisse de Plouguenen, a été déclaré usurpateur de noblesse, et condamné à quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation, le 27 octobre 1670.

Armes : d'azur, à six macles d'or; au chef d'argent, chargé de cinq mouchetures de sable.

DE COULIBŒUF (1), noblesse d'origine chevaleresque de la province de Normandie. Elle prouve une filiation suivie depuis Jean de Coullibeuf, écuyer, qui, l'an 1368, fieffa divers héritages situés dans la paroisse de Morteaux.

Honneurs de la cour : le 27 août 1788, sous le titre de *marquis* de Bloqueville.

Armes : d'azur, à la tête et cou de bœuf d'argent, accornée d'or.

DE LA COUR DE BALLEROY, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Normandie. Elle fut maintenue dans cette qualité lors de la recherche faite par Raymond Monfault, en 1463.

Services. Elle a produit des lieutenants-généraux des armées du roi, des officiers supérieurs de terre et de mer, un ambassadeur, des conseillers-d'état, etc.

Honneurs de la cour : en 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Par lettres-patentes du mois de décembre 1704, registrées au parlement et en la chambre des comptes, les

---

(1) Écrit aussi *Coullibeuf*, *Coutibeuf* et *Colboeuf* dans les anciens titres.

7 mai et 22 décembre 1705, les fiefs du Tronquet de Balleroy, etc., furent érigés en *marquisat*, sous la dénomination de la *Cour*, en faveur de Jacques de la Cour, conseiller au parlement, puis maître des requêtes.

Malte. Jacques de la Cour de Balleroy fut reçu chevalier de cet ordre en 1699.

Armes : d'azur, à trois cœurs d'or.

DE LA COUR DU TOURP, en Normandie, élection de Valognes, famille anoblie en 1470, et maintenue comme telle en 1666.

Armes : écartelé de gueules et d'azur, à la croix d'or sur le tout, cantonnée aux 1 et 4 d'un lion, aux 2 et 3 d'une aigle éployée, le tout du même.

DE COURBON (1), noblesse d'ancienne chevalerie, originaire de Touraine, qui habite en Saintonge depuis plusieurs siècles. Elle est connue depuis 1180, et prouve une filiation suivie depuis l'an 1370.

Jean de Corbon est nommé dans une donation faite vers l'an 1199, à l'abbaye de Marmoutier, par Robert de la Chapelle. C'est sans doute ce même Jean de Corbon que l'on voit nommé dans une enquête faite en 1226, sur le nombre de chevaliers dus par l'évêque de Dol, à l'ost du duc de Bretagne. Cette branche, séparée depuis le milieu du douzième siècle, paraît avoir subsisté en Bretagne jusque vers l'an 1480.

Services. Cette maison a produit des lieutenants-généraux, des maréchaux-de-camp, plusieurs officiers généraux, nombre de capitaines de vaisseaux, un chef d'escadre, un lieutenant-général des armées navales, grand'-croix de Saint-Louis, des grands-sénéchaux de Saintonge, un premier chambellan du duc d'Orléans, frère du roi, mort en 1696; des chambellans-gentilshommes, et maîtres-d'hôtel de nos rois; des chevaliers de l'ordre et des ordres, des gouverneurs de places, etc., etc.

Charles de Courbon, comte de Blénac, lieutenant-général et chef d'escadre, eut la satisfaction d'avoir sous ses ordres une escadre de six vaisseaux commandés par ses six enfants, exemple peut-être unique dans les annales du monde.

Honneurs de la cour : en 1773, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

---

(1) Dans les anciens actes, ce nom se trouve fréquemment écrit *de Corbon* et *de Courbons*.

Titres. La seigneurie de *Blénac*, en Saintonge, unie à celle de l'Isleau et de Bréneau, fut érigée en *comté* par lettres-patentes de 1659, registrées au parlement de Bordeaux, à la chambre des comptes, et au bureau des finances de Guienne, en faveur de Charles de Courbon, seigneur de Romegoux, maréchal-de-camp.

La châtellenie et vicomté de Saint-Sauveur, en Puisaye, fut érigée en *marquisat*, sous la dénomination de *la Roche-Courbon*, par lettres du mois de juillet 1649, registrées au parlement le 19 août 1650, en faveur de Jean-Louis de Courbon, chevalier, vicomte de Saint-Sauveur, premier gentilhomme de la chambre du duc d'Enghien.

Le roi Charles V, par lettres patentes données à Paris le 20 février 1375, accorda à Arnaud de Courbon le pouvoir de porter, lui et ses hoirs et descendants à perpétuité, la royale étoile, en tous lieux, batailles, places, fêtes et compagnies que bon leur semblera. Ces lettres portent que c'est après s'être informé de leur bonne et noble génération, et en considération de ce que de leurs propres coûts et dépens ils avaient assiégé et mis les Anglais hors du château de Mortagne (sur Gironde, en Saintonge), et rendu ce pays à l'obéissance du roi.

Malte. François de Courbon de Blénac fut reçu dans cet ordre le 23 août 1662.

Armes : d'azur, à 3 fermaux d'or.

DE COURCELLES, voyez LARCHIER.

DE COURCILLON, en Beauce et au Maine, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Courcillon, en Anjou, laquelle, dit-on, avait ses seigneurs particuliers dès le septième siècle. La filiation de cette maison, éteinte vers le milieu du dix-huitième siècle, ne remontait néanmoins qu'à l'an 1230.

Services. Elle a produit des officiers supérieurs distingués, des conseillers-d'état, des chevaliers des ordres, etc.

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, né en 1638, se rendit célèbre par la protection qu'il accorda aux lettres. Ses lumières et son goût pour la littérature lui valurent une place à l'académie française et dans celle des sciences. Ses discours, ses manières, tout se sentait en lui d'une politesse qui était moins celle d'un homme du grand monde que d'un homme officieux et bienfaisant. On lui reprochait cependant la manie de vouloir être un très-grand seigneur; et c'est sans doute à cette occasion que Boileau, en 1665,

lui dédia sa satire de la noblesse. Il mourut à Paris en 1720, gouverneur de Touraine, et grand-maître des ordres royaux et militaires de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem.

Armes : d'argent, à neuf fusées de gueules en bande, accompagnées en chef d'un lion d'azur.

Guillaume de Courcillon, chevalier, seigneur de Montléans, conseiller et chambellan du roi, garde de la prévôté de Paris, donna une quittance pour ses gages dudit office le 14 février 1443. Son sceau représente un écu d'hermine à trois quintefeuilles. Supports : un léopard et un griffon. Cimier : un sanglier issant. Guillaume de Courcillon, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le dauphin, bailli du bas pays de Dauphiné, donna en cette qualité une quittance le 7 juin 1452. Son sceau représente une bande losangée, accompagnée en chef d'un lion. Ce seigneur paraît être le même que le précédent, qui, à défaut de son sceau, aura scellé l'acte de 1443 de celui de sa femme ou d'un autre seigneur, comme cela se pratiquait assez souvent alors. Il est vrai qu'on faisait ordinairement observer au bas de l'acte qu'il n'était point scellé du signataire, mais on négligeait cette formalité essentielle pour des titres de peu d'importance ; ce qui a quelquefois fait taxer de faux des actes qui ne l'étaient pas.

COURCY, *marquisat*, voyez Bullion.

COURIOLLE, en Bretagne : Julien Couriolle, sieur des Tenues ; Jean Couriolle, sieur des Landes, ont été condamnés chacun à quatre cents livres d'amende, par arrêts des 9 juillet 1669 et 18 octobre 1670, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Louis Couriolle s'est désisté le 3 octobre 1668 de la qualité de noble par lui prise, et a payé cent livres.

Armes : d'or, à trois croissants de sable.

de COURMONT, *voyez* le Bas.

de COURTARVEL (1), maison d'ancienne chevalerie et l'une des plus distinguées de la province du Maine. Elle paraît tirer son nom de la châtellenie de Courtarvel, située près de Sillé-le-Guillaume, en l'élection du Mans, dont

(1) Ce nom se trouve quelquefois écrit *Courtalvert* dans les anciens titres, et même dans le seizième siècle.

elle était en possession dès le treizième siècle. Elle est connue depuis Jourdain de Courtarvel, chevalier, sénéchal de Sillé-le-Guillaume, mentionné dans une charte de l'abbaye de Champagne de l'an 1203, et prouve une ascendance directe depuis Geoffroy de Courtarvel, chevalier, vivant en 1256.

Services. Dans les treizième, quatorzième et quinzième siècles, cette maison a donné des chevaliers et écuyers bannerets, et dans des temps postérieurs des chevaliers de l'ordre du roi, des officiers des ordonnances, des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, deux lieutenants-généraux des armées, dont un chevalier des ordres, nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer, des gouverneurs de places, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc.

Honneurs de la cour : le 20 mars 1781, et le 28 décembre 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La châtellenie de *Pezé*, entrée dans cette maison depuis l'an 1480, fut érigée en *marquisat*, avec établissement de foires et marchés, par lettres du mois d'avril 1658, registrées le 3 août 1663, en faveur de René de Courtarvel IIe du nom, chevalier, seigneur de Courtarvel, la Lucassière, etc., gentilhomme de la chambre du roi. La troisième branche de cette maison, seule subsistante, est en possession du titre de *marquis* de Saint-Remi et de Courtarvel dans les actes publics et brevets de nos rois, depuis le milieu du dix-septième siècle.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers et des dignitaires de cet ordre depuis l'an 1618.

Prélature. Henri-Hubert de Courtarvel, abbé de Saint-Jean-d'Angely, aumônier du roi et vicaire-général de l'évêché de Nantes, est mort au château de Montfort, près le Mans, en avril 1771, à l'âge de 91 ans et demi.

Armes : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de seize losanges du même, quatre en croix et douze en orle. L'écu timbré d'une couronne de marquis.

COURTEBONNE, *marquisat*, voyez CALONNE.

COURTENVAUX, *marquisat*, voyez SOUVRÉ.

COURTIN. L'hermite Souliers, historien peu véridique, et l'on pourrait dire même le moins capable de dire la

vérité, donne à cette famille, dans son *Histoire de la Noblesse de Touraine* (pag. 435), une origine commune avec les anciens seigneurs de Sougé-le-Courtin, au Maine, qui florissaient au milieu du quatorzième siècle. Mais des autorités d'un poids autrement respectable, démontrent clairement la grossièreté de cette imposture. Les registres et l'histoire de la chancellerie nous font voir que cette famille, d'ailleurs recommandable par des services et des illustrations qui la mettent bien au-dessus d'une origine fabuleuse, doit sa noblesse à l'office de conseiller-secrétaire du roi. Le premier qu'on trouve revêtu de cette charge est Martin Courtin, en 1496; Guillaume Courtin l'était en 1503; Jean Courtin, par la mort de Guillaume son père, en fut pourvu en 1523. René Courtin fut reçu le 9 mai 1602, et Germain Courtin le 7 avril 1634. De lui descendent toutes les branches subsistantes de cette famille. Il était fils de Germain Courtin, seigneur de la Gohière, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris. « Gaston Courtin, fils de Jean Courtin (1), dont la noblesse procédait » d'un secrétaire du roi, ayant été inquiété pour sa qualité par les habitants de Hemesviller, en Beauvaisis, il » obtint un arrêt du grand-conseil, le 14 octobre 1585, » par lequel il est dit que l'état de secrétaire du roi *anoblit* » le titulaire avec ses enfants et sa postérité, s'il meurt en » cet office. » *Traité de la Noblesse*, par la Roque, pag. 132.

Au reste, la Chenaye des Bois, tom. V., pag. 259 de son Dictionnaire de la Noblesse, dit formellement que cette famille a été anoblie au commencement du quinzième siècle, et n'en donne la filiation que depuis Germain Courtin, docteur et régent de la faculté de médecine de Paris, et seigneur de Tanqueux en Brie; et le Dictionnaire des Anoblissements, publié en 1788, in-8°, p. 10, dit que cette famille est issue de Hugues Courtin, marchand à Paris.

Services. Cette famille compte des officiers-généraux et supérieurs, nombre de chevaliers de Saint-Louis, des ambassadeurs en diverses cours étrangères, des gouverneurs et intendants de provinces, des conseillers-d'état

---

(1) Celui-ci était fils de Guillaume, secrétaire du roi, sieur de Gournay; et ce Guillaume, fils de Jean, fils de Martin, dont on a parlé plus haut. Gaston fut père de Maximilien, qui n'a laissé que des filles.

en tous les conseils, des maîtres-d'hôtel du roi, des écuyers de S. M. et de Mesdames de France, etc. etc.

Honneurs de la cour. C'est par erreur que dans le tom. VIII du Nobiliaire de France, pages 123 et 144, il a été dit que cette famille avait fait les preuves pour monter dans les carrosses du roi.

Titres. La seigneurie de *Villiers* sur Marne fut érigée en *comté*, par lettres du mois de mai 1693, en faveur de Charles Courtin, lieutenant de la compagnie des chevau-légers de la reine, maréchal-de-camp, second fils de René Courtin, seigneur de Villiers, ambassadeur de France à Venise en 1619. Les autres branches ont les qualités de *comtes* d'Ussy, de *comtes* de Laffemas, de *vicomtes* de Courtin, etc.

Malte. Elle compte des chevaliers dans cet ordre depuis l'an 1595.

Armes : d'azur, à trois croissants d'or.

COURTIN, seigneurs de Clénor, de la Grange, de Nanteuil en Blésois. Cette famille, différente de la précédente, remonte à Jean Courtin Ier du nom, écuyer, seigneur de Santigny, marié, le 17 août 1502, avec Catherine Cottereau de Vaupréau.

Services. Elle a donné des magistrats et des officiers distingués.

Armes : d'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée en chef d'un lion naissant d'or, adextré d'une fleur de lys du même, et en pointe de trois trèfles aussi d'or.

Ces armes sont extraites de l'ordonnance de maintenue accordée à cette famille, le 27 janvier 1667, par M. d'Aubray, intendant d'Orléans.

COURTIN. Pierre-Godefroy Courtin, sieur de Torsay, brigadier des chevau-légers de la garde du roi, fut anobli par lettres-patentes du mois de juin 1735, en récompense de ses services militaires.

Armes : de gueules, à trois roses d'or, tigées d'argent.

COURTIN. Guichard Courtin fut quartinier de la ville de Paris en 1536, échevin en 1540 et 1548. Jean Courtin, conseiller du roi, fut échevin de la même ville en 1533; il était maître des comptes et conseiller de ladite ville en 1556.

Armes : d'azur, à trois jambes humaines d'argent, aboutées en cœur, et formant la roue; au chef cousu de gueules, chargé d'un levrier d'argent.

Nota. Mademoiselle Denys, dans son *Armorial de la chambre des comptes*, donne à ce Jean Courtin, reçu maître le 14 mars 1533, les mêmes armes que porte la famille précédente, c'est-à-dire, *d'azur, à trois croissants d'or.* Il est certain que ce maître des comptes appartenait aux Courtin de Gournay; mais ou l'armorial de la ville a fait une erreur en lui donnant les armoiries précitées, ou cette famille en a changé depuis pour prendre les croissants; c'est une question que nous ne pouvons résoudre, n'ayant rien de positif à donner à cet égard.

COURTIN. Nicolas Courtin, greffier de l'hôtel-de ville de Paris, fut remplacé dans cette charge par son fils, Nicolas Courtin, l'an 1601.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.

DE COURTIN. Antoine de Courtin, écuyer, seigneur de Courtin, en Suède, né à Riom, en Auvergne, fils d'Antoine de Courtin, conseiller-d'état du roi de France, fut anobli par Christine, reine de Suède, en 1651, et confirmé par le roi Louis XIV, en juillet 1654.

Armes : d'azur, semé de couronnes antiques d'or; à l'écusson de sable en cœur, chargé d'un lion léopardé d'argent; au chef d'or, chargé d'un croissant de gueules.

COURTIVRON, *marquisat,* voyez LE COMPASSEUR.

COURTOMER, *marquisat,* voyez SAINT-SIMON.

COURVILLE, *marquisat,* voyez BÉTHUNE.

COUSINOT. Pierre Cousinot, avocat au parlement de Paris, fut anobli au mois de mars 1404. Il plaida, en 1408, pour la duchesse d'Orléans, qui demandait justice de l'assassinat de son mari, commis par le duc de Bourgogne.

Guillaume Cousinot fut élu président au parlement de Paris en 1438.

Armes : d'azur, à trois colombes d'argent.

Adam Cousinot, fils de Guillaume, fut président au même parlement. Il en faisait les fonctions en 1470. Celui-ci écartelait ses *armes* de gueules, à deux bandes d'argent, chargées chacune de trois étoiles de sable.

DE COUSSERGUES, voyez CLAUSEL et SARRET.

COUSSEY, *comté,* voyez LABBÉ.

DE COUSSOL, famille issue d'ancienne chevalerie de

l'Armagnac, où elle réside encore de nos jours. Les preuves qu'elle a faites en 1783, au cabinet des ordres du roi, pour le service militaire, remontent la filiation de cette famille à Armand de Coussol, seigneur de Marsan, d'Esparsac et de la Pailhère, qui vivait en 1317.

Services. Elle a produit des officiers distingués, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : d'or, à la vache de sable; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

LE COUSTURIER, très-ancienne famille de Normandie, maintenue dans son extraction le 4 mars 1667.

Armes : d'argent, à trois merlettes de sable.

LE COUSTURIER D'ARMENONVILLE, famille originaire de Normandie. Elle descend de Robert le Cousturier, anobli par charte du mois de décembre 1596.

Services. Elle a produit plusieurs officiers distingués, entr'autres, de nos jours, un maréchal-de-camp.

Titre. Celui de *vicomte* conféré par S. M. Louis XVIII, en 1815, à M. le Cousturier d'Armenonville.

Malte. Claude-André le Cousturier d'Armenonville fut reçu dans cet ordre le 12 juillet 1783.

Armes : de gueules, au lion d'or, adextré en chef d'un croissant d'argent.

LE COUSTURIER DE LA MOTTE, élection de Pont-Audemer, en la même province, famille anoblie par lettres de 1577, dans la personne de Guillaume le Cousturier. Elle a été maintenue comme telle le 11 juin 1670.

Armes : d'azur, à trois croissants d'argent.

COUTARD, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*.

Services. Le comte Coutard est lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, et commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, au 1 d'azur, à trois créneaux d'or en fasce; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent, la tête contournée, tenant une lance d'or; au 4 d'azur, à trois jambes de cheval coupées d'argent, à la croix du même, brochante sur l'écartelé.

LE COUTEULX DE CANTELEU, noblesse acquise par charges avant la révolution, avec titre légal de *comte*, et la dignité de *pair* de France.

Le comte le Couteulx-Canteleu, d'une bonne famille

de Normandie, était, avant la révolution, l'un des plus riches propriétaires du royaume. C'est lui qui a fait bâtir à Paris une rue tout entière, nommée la *rue Mandar*, qui lui appartient encore. Il est grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople.

COUTURE, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Le baron Couture est maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur, et chevalier de Saint-Louis.

Armes : écartelé, au 1 de sinople, à l'ancre d'or, aux 2 et 3 de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon du même, et en pointe d'un levrier d'argent, au 4 d'azur, aux cinq ordres d'architecture d'or, le composite à dextre, et les autres à la suite, selon leur élévation.

LE COUTURIÉ DE LA GARENNE, famille très-ancienne de Bretagne. Denis le Couturié fut l'un des seize écuyers de la compagnie de Robert du Pouez, qui fit montre à Sablé le 29 avril 1420.

La filiation se prouve depuis Guillaume le Couturié, sieur de Beauvoir, qui épousa Jeanne de Broel.

Armes : d'azur, à la bande denchée d'or.

LE COUTURIER DE MAUREGARD, à Paris, famille de robe, anoblie par des offices de conseillers secrétaires du roi.

Le premier qui exerça cette charge fut Pierre le Couturier, pourvu le 4 décembre 1633.

Philippe le Couturier fut pourvu d'un même office le 28 octobre 1643, et mourut au mois de janvier 1654.

Eustache le Couturier, reçu conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le 23 juin 1680, mourut dans l'exercice de cette charge au mois d'octobre de la même année. Il était receveur des consignations des requêtes du palais.

Armes : de gueules, à l'arbre arraché d'or; au croissant contourné d'argent adextre, posé au pied de l'arbre; au chef cousu d'azur, chargé de deux étoiles d'argent, et bordé d'une nuée du même, mouvante des flancs de l'écu.

DE COUVAINS, anciennement LOHIER, famille ancienne

de Normandie, qui remonte à Jean Lohier, seigneur de la Giffardière. En récompense de ses services militaires, sous les règnes de Charles IX, Henri III et Henri IV, et de ceux de ses fils Paul et Jacques Lohier, Henri IV les anoblit par lettres-patentes du 15 mai 1598, vérifiées le 12 octobre suivant, en la chambre des comptes de Paris.

Ezéchiel Lohier obtint, en 1644, des lettres-patentes de commutation de son nom en celui de *Couvains*, qu'il transmit à ses descendants.

Armes : d'argent, au lion de gueules, tenant de la pate sénestre une branche de laurier de sinople, et accompagné de trois croissants d'azur.

Il y a eu en Normandie une très-ancienne maison de Couvains, dont la Roque parle sous l'an 1271.

COUVONGES, *comté*, voyez STAINVILLE.

CRAMANT, famille de Franche-Comté, qui doit sa noblesse à Jean de Cramant, secrétaire de S. M. aux états de Bourgogne, échevin de la ville de Dôle en 1586.

CRAMOISY. Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du roi, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne des Cigognes, fut échevin de la même ville en 1641.

Abel de Cramoisy fut reçu conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances, le 4 février 1588, qu'il résigna à Jean de Cramoisy, son fils, le 15 janvier 1603.

Armes : d'argent, à l'ancre de sable, le trabs d'or; au chef d'azur, chargé de trois étoiles du champ.

DE CRAMONE. Christophe de Cramone, conseiller de la ville de Paris en 1500, fut président à mortier au parlement en 1503.

Armes : d'azur, à trois coquilles d'or; à la bordure engrêlée de gueules.

DE CRAON, *marquisat*, voyez BEAUVAU.

DE CRÉCY, en Soissonnais, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire de la Brie champenoise, où elle florissait dès le milieu du treizième siècle.

Titre. Celui de *vicomte* de Sorny en 1668.

Malte. Henri de Crécy fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1560.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé de gueules; à la bordure engrêlée du même.

CRECHQUERAULT ou CREQUEREAU, famille ancienne de Bretagne.

Guillaume Crechquerault est nommé au nombre des archers de la compagnie de Jean de Penhoet, amiral de Bretagne, qui fit montre le 27 juin 1420.

Armes : d'argent, à trois tours de gueules.

DE CREIL, illustre et ancienne maison de Beauvaisis, qui tirait son nom de la ville de Creil, baronnie située en l'Ile de France, sur la rivière d'Oise, à deux lieues de Senlis, et à huit de Beauvais.

Le plus ancien que l'on connaisse de cette maison, est Yves de Creil, qui vivait en 944. Il était arbalêtrier du roi, et remplissait les fonctions du maître de l'artillerie, et du capitaine de l'infanterie de France.

Cette maison de Creil, que la Chenaye-des-Bois (t. V, pag. 296) a confondue avec une famille de robe du parlement de Paris, dont nous allons parler, s'est éteinte dans la personne de Nicolas de Creil, mort le 25 octobre 1504. Louis le Creil, son fils, était décédé le 22 juin précédent. C'est à ce Louis, que la Chenaye fait mourir le 29 novembre 1585, que les de Creil de nos jours ont voulu faire leur rattachement.

Jean de Creil, élu sur le fait des finances pour la guerre, aux diocèse et élection de Beauvais, fut anobli au mois de juillet 1442. Ce Jean paraît être le père de Nicolas de Creil, bailli de Beauvais, dont on a parlé ci-dessus : ainsi cette famille serait encore différente de l'ancienne maison de Creil, dont il faudrait remonter l'extinction à Étienne de Creil, bailli de Beauvais, mort après l'an 1354.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cygnes du même; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

DE CREIL, à Paris. Cette famille a fourni un maître des requêtes de l'hôtel du roi.

Titre. La seigneurie de *Bournezeau*, en Poitou, élection de Fontenay-le-Comte, unie à celle d'Epinaux et de Primonfrais, fut érigée en marquisat par lettres du mois d'avril 1681, registrées le 28 avril 1682, en faveur de Jean de Creil, maître des requêtes; son fils, Jean-François, marquis de Bournezeau, fut conseiller-d'état et in-

tendant à Metz, et père de Marie-Suzanne-Françoise de Creil, duchesse douairière de Beauvilliers.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois clous de la Passion du même.

DE CREIL, seigneurs de Hécourt, de Soisy, du Montier, de Bazoches, de Gournay, en l'Ile de France, et à Paris.

I. Louis *de Creil*, marchand mercier en gros, à l'enseigne du Cheval bardé, près l'église des Innocents, à Paris, épousa Isabelle Haste. Il mourut en 1582, et sa femme en 1584. Il en eut, entr'autres enfants :

1° Nicolas, qui suit :

2° Jean de Creil, dont descendent les seigneurs de Gournay.

II. Nicolas *de Creil* (1), marchand mercier à Paris, épousa Marie Boucher, fille de Jean Boucher. Il en eut, entr'autres enfants :

1° Jacques, auteur des seigneurs de Soisy;

2° Louis de Creil;

3° Pierre, qui suit.

III. Pierre *de Creil*, teinturier, rue Aubry-le-Boucher, à Paris, épousa Françoise Frezon, et mourut en 1622, laissant :

IV. François *de Creil*, sieur de Bazoches, conseiller au parlement, reçu le 9 février 1636. Sa postérité s'est éteinte l'an 1760.

Services. Cette famille a donné un lieutenant-général commandeur de Saint-Louis, un brigadier des armées du roi, plusieurs officiers supérieurs, des gouverneurs de places, etc.

Armes : d'azur, au chevron d'or, chargé de trois molettes d'éperon de sable, et accompagné de trois roses du second émail.

CRELOT, en Lorraine : cette famille fut anoblie par le duc de Lorraine dans la personne de Jacques Crelot, par lettres données le 6 octobre 1660, vérifiées le 3 février 1663.

Armes : d'azur, à une bande d'argent, chargée de trois besants et d'autant de pommes d'azur, surmontée en chef

---

(1) La Chenaye, qui de cette famille et de l'ancienne maison de Creil n'en fait qu'une, dit que Nicolas était fils d'un premier mariage de Louis de Creil avec Marie le Peultre.

d'une étoile et d'un croissant d'or, et en pointe d'un lion d'argent.

de CRÉMAINVILLE, en Normandie et en Vendomois, famille qui prouve sa noblesse depuis Gilles de Crémainville, écuyer, seigneur de Champ, vivant avec Françoise de Courcelles, sa femme, en 1540.

Armes : d'azur, au besant d'or; au chef du même, chargé de deux tourteaux du champ.

de CRÉMEAUX d'Entragues, ancienne et illustre maison du Lyonnais, qui remonte à Pierre, seigneur de Crémeaux, lequel vivait sur la fin du quatorzième siècle.

Services. Cette famille a fourni des maréchaux-de-camp, un chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, grand prieur d'Auvergne et général des galères de la religion, des gouverneurs de provinces et de places, etc.

Honneurs de la cour : le 27 mars 1752, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Le *comté* de *Saint-Trivier*, en Bresse, est entré dans cette maison en 1622, par le mariage de Guillaume de Crémeaux avec Péronne de Grillet, fille de Charles Maximilien de Grillet et d'Anne de la Baume-Montrevel.

Lyon. Hector de Crémeaux fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1588, Antoine en 1604, Marc en 1621, et François en 1636.

Brioude. Elle a fourni cinq chanoines-comtes de Brioude de 1467 à 1619.

Armes : parti d'un trait coupé de deux, ce qui forme six quartiers; au 1 d'argent, à une fasce ondée d'azur; au 2 d'or, à trois sautoirs d'azur rangés en fasce; au 3 de gueules, à trois croisettes recroisetées au pied fiché d'or; au 4 d'azur, à trois sautoirs d'argent; au 5 de gueules, au lion naissant d'or, d'une terrasse de sinople; au 6 d'or, à deux massues de sable passées en sautoir, liées de gueules.

CREMEUR, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque.

Olivier Cremeur est nommé dans une assiette de deux cents livres de rentes, faite par Gui de Bretagne à Simon de Montbourcher, datée de l'an 1320.

Armes : de sable, à trois quinte-feuilles d'argent, accompagnées d'une étoile de même en cœur.

de CRENDALLE, en Artois et en Picardie, famille an-

cienne, connue depuis Nicolas de Crendalle, écuyer, seigneur de Hert, vivant en 1487.

Armes : d'or, au lion de sable, accosté de deux merlettes du même.

DE CRENOLLE, *voyez* DU QUENGO.

DE CRÉNY, noblesse d'origine chevaleresque de la province d'Artois, dont une branche s'est fixée en Normandie depuis le milieu du treizième siècle.

Services. Elle a produit plusieurs capitaines d'infanterie et de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Armes : d'azur, à la bande d'argent; à la bordure engrêlée de gueules.

DE CRÉQUY, illustre et puissante maison du pays d'Artois, et l'une des plus anciennes du royaume. Elle tire son nom de la sirerie de Créquy, près de Fruges, et l'a donné à une autre terre située près de Péronne, lorsque cette maison se répandit en Picardie et dans plusieurs autres provinces. Le premier sire de Créquy dont l'histoire ait transmis le nom, est Arnoul, dit le Viel ou le Barbu, qui vivait en 857 et mourut en 897. Cette ancienne maison vient de s'éteindre il y a quinze ou seize ans dans la personne du marquis de Créquy, ancien colonel de dragons et maréchal des camps et armées du roi, mort sans enfants de la fille du marquis du Muy.

Services. Cette maison a donné deux maréchaux de France, un général des galères, des chevaliers du Saint-Esprit et de l'ordre du roi, des lieutenants-généraux et maréchaux des camps et armées, des ambassadeurs, des conseillers d'état d'épée, des gouverneurs de provinces. La branche aînée s'est fondue, l'an 1543, dans la maison de Blanchefort, qui en a pris le nom et les armes: d'elle sont issus les ducs de Créquy et princes de Poix.

Honneurs de la cour : en 1763 et 1775, sur preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de Cléry, unie à d'autres fiefs, fut érigée en *comté*, sous le nom de *Cléry-Créquy*, par lettres du 15 janvier 1623, en faveur de Charles de Créquy, seigneur de Bernieulles, de Maurepas, etc.

La *principauté* de Poix entra dans cette maison par le mariage de Jean VII, sire de Créquy et de Canaples, gouverneur de Montreuil, contracté le 22 juillet 1497, avec Jossine de Soissons, fille et héritière de Jean de Soissons,

seigneur de Poix et de Moreuil, et de Barbe de Châtillon.

Malte. Il y a eu dans cet ordre des chevaliers et commandeurs de cette maison depuis l'an 1506.

Prélature. Enguerrand de Créquy, évêque de Cambrai, passa à l'évêché de Térouenne en 1306; Charles fut pourvu du même évêché en 1518, et François vers 1529; celui-ci eut pour successeur Antoine de Créquy, son frère; autre Antoine, évêque de Nantes, puis d'Amiens en 1561, etc.

Armes : d'or, au créquier de gueules.

DE CRÉQUY, *voyez* LE JEUNE.

CRESPEL, sieur de la Mare, en Normandie, famille anoblie en la personne de David Crespel, en l'année 1652.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même.

CRESPIN, en Lorraine. Christophe Crespin, bourgeois de Metz, fut anobli par lettres de Charles IV, duc de Lorraine, expédiées le 20 décembre 1663, vérifiées le 7 janvier 1664.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, chargée d'une croix patée de gueules, et accompagnée de deux pommes de pin de sinople, feuillées du même.

DE CRESPY. Guillaume de Crespy fut créé chancelier de France par Philippe le Bel, en 1393.

Armes : d'argent, au tigre de sable; au chef de gueules.

CRESPY. Nicolas Crespy, quartinier de Paris en 1500, fut échevin de la même ville en 1512.

Armes : d'argent, fretté de gueules.

DE CRESSÉ. Simon de Cressé, général des monnaies, fut conseiller de Paris en 1565, et échevin de la même ville en 1570.

Jean-Baptiste de Cressé fut pourvu d'un officier de secrétaire du roi le 5 août 1663.

Armes : d'azur, à trois massacres de cerf d'or.

DE CRESSOLLES OU CRÉSOLES, ancienne famille de Bretagne.

Jehan de Cressolles est nommé dans un compte que rend Jean, abbé de Saint-Mahé, trésorier et receveur-général des recettes et mises, le 25 janvier 1411.

Armes : losangé d'or et d'azur.

CRESTIENNOT. Dominique Crestiennot, écuyer, avocat au parlement, conseiller du roi, payeur des requêtes de l'hôtel-de-ville, notaire au châtelet de Paris, fut échevin de cette ville en 1747.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois poires de chrétien du même.

DE CRESTOT, sieur de Cherfay, en Normandie, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Nicolas de Crestot, chevalier, convoqué en cette qualité au ban de la noblesse de Normandie, l'an 1272.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, celle de la pointe surmontant un lion léopardé du second émail.

CRESTIN, famille originaire de Franche-Comté, connue depuis Abraham Crestin, qualifié noble et écuyer, gouverneur de la justice et prévôté d'Orgelet, et maire de la même ville, de 1585 à 1593.

Services. Cette famille compte un capitaine de vaisseau, plusieurs officiers de terre et de mer, et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : de sable, au chevron d'or, accompagné de trois larmes d'argent.

CRESTIN D'OUSSIÈRES, en Franche-Comté, conseiller au parlement de Metz.

CRETAL, en Lorraine, famille anoblie en la personne de Joseph Cretal, capitaine de cuirassiers dans le régiment du prince de Commercy, par lettres données à Nancy le 10 avril 1716.

Armes : d'azur, à deux flèches péries en bande, pointées et contre-pointées d'or, et empennées de même, à trois étoiles d'argent posées entre les flèches, accompagnées de deux croissants du même, l'un au canton sénestre du chef, et l'autre au canton dextre de la pointe; et pour cimier un lion de gueules tenant entre ses pates un sabre d'argent garni d'or.

CRETIN DU VIVIER, famille ancienne, originaire de Berry.

Armes : d'or, au taureau furieux de sable, accorné de gueules.

CRETON DE MAUVILLE, en Cambresis, noblesse d'ori-

gine chevaleresque, connue depuis Jean Creton, seigneur de Nauville, qui vivait en 1260.

Armes : de gueules, à trois lionceaux issants d'or.

CRETON-REVELON, en Vermandois, noblesse d'ancienne chevalerie, qui remonte à Hugues Creton, seigneur de Revelon, vivant l'an 1161. Cette famille s'éteignit vers la fin du treizième siècle.

Armes : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles du même.

CRETON DE WILLAMEVILLE, famille ancienne de Picardie, qui fit ses preuves lors de la recherche, depuis Jean Creton, écuyer, sieur du Mesnil, rappelé comme défunt dans un acte du 12 janvier 1546.

Armes : d'azur, à la croix engrêlée de sable.

CRETON, *voyez* ESTOURMEL.

CRETON. Jean Creton, demeurant à Châlons, et Jeanne, sa femme, furent anoblis par charte du mois d'avril 1380.

CRETENOIS ou CRANTENOIS, en Lorraine. Didier Cretenois, receveur du comté de Vaudémont, fut anobli par Charles III, duc de Lorraine, le 22 avril 1563.

Armes : d'azur, à une fasce d'argent, accompagnée de trois léopards d'or, deux en chef, et un en pointe, le tout sommé d'un armet morné, orné de son bourlet et de ses lambrequins, aux métaux et couleurs de l'écu.

DE CREUILLY, noblesse d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la baronnie de Creuilly, au diocèse de Bayeux, en Normandie. Le premier seigneur de cette maison, dont l'histoire ait transmis le nom, est Richard de Creuilly, qui vivait en 1210.

Armes : d'argent, à trois lionceaux de gueules.

DE CREUVES, en Lorraine. Didier de Creuves, dit Niclausse, fut anobli par le duc Antoine de Lorraine le 22 août 1516.

Armes : d'azur, à un léopard d'or, armé et lampassé de gueules; l'écu bordé et denché d'argent; le tout sommé d'un armet morné, orné de son bourlet et de ses lambrequins aux métaux et couleurs de l'écu.

DE CRÉVANT D'HUMIÈRES, illustre et ancienne maison de chevalerie de la province de Touraine, connue depuis

Raoul, fils d'Albert de Crévant, qui vivait en 1069, et prouvant une filiation suivie depuis Archambault II, chevalier, vivant en 1306.

Services. Cette maison a produit un maréchal de France et un grand-maître de l'artillerie de France, des chevaliers de l'ordre et des ordres du roi, des gouverneurs de villes et de provinces, des capitaines de cinquante hommes d'armes et des cent gentilshommes de la maison du roi; un premier gentilhomme de sa chambre, des lieutenants-généraux des armées de terre et de mer, etc., etc.

Duché-pairie. La terre de Mouchy a été érigée en *duché-pairie*, sous le nom d'*Humières*, en faveur de Louis de Crévant, maréchal de France, par lettres du mois d'avril 1690.

Armes: écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelés d'argent et d'azur, qui est de *Crévant;* aux 2 et 3 d'argent, frettés de sable, qui est d'*Humières.*

CREVECŒUR, *marquisat,* voyez HANIVEL.

DE CREVECŒUR, illustre et ancienne maison de Beauvaisis, dont l'histoire des Grand-Officiers de la couronne donne une filiation suivie depuis Hugues, seigneur de Crevecœur, vivant en 1157, troisième fils d'Évrard III, sire de Breteuil, jusqu'à François de Crevecœur, seigneur d'Engoudessen, mort après l'an 1498, ne laissant de Jeanne Rubempré, sa femme, qu'une fille, Louise, dame de Crevecœur, de Tiennes et de Thois, mariée, 1° à Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, amiral de France; 2° à Antoine de Hallwin, grand-louvetier de France.

Armes : de gueules, à trois chevrons d'or.

CREVECŒUR, sieur de Gerville, ancienne noblesse de Normandie. Jean de Crevecœur fut du nombre des seigneurs du bailliage d'Évreux, convoqués au ban de l'an 1272.

Armes : de gueules au sautoir d'or. Supports : deux lions.

CREVOISIER, en Lorraine. Cette famille, originaire de Franche-Comté, s'est établie en Lorraine, où elle a justifié sa noblesse depuis l'an 1602, et a obtenu arrêté confirmatif de la chambre des comptes de Lorraine, le 22 janvier 1706.

Armes : d'azur, à trois palmes d'argent mises en pals, celle du milieu plus élevée.

CRÈVON : François Crèvon fut quartinier de la ville de Paris en 1700.

Armes : d'or, à la bande d'argent, chargée de trois têtes d'aigle de sable.

DE CRÉZOLLES, famille originaire d'Angleterre, établie en Bretagne depuis Maudet de Crézolles, partagea avec ses puînés en 1502.

Armes : fascé denché d'or et d'azur.

DE CRILLON. Louis-Félix-Dorothée de Balbe-Berton, duc de Crillon, lieutenant-général des armées du roi, a été nommé pair de France le 17 août 1815. *Voyez* BALBE-BERTON.

CROISSY, *marquisat*, voyez COLBERT.

DU CROC, sieur de Villemoyenne, en Normandie, élection de Mortagne. Guillaume du Croc fut du nombre des gentilshommes normands convoqués au ban de l'an 1274.

Armes : d'azur, au lion d'or.

DU CROC : Antoine du Croc, sieur du Bu, de l'élection de Mortagne, a été condamné en 1667 pour avoir pris indûment la qualité de noble.

DU CROC, en Normandie, famille issue de Nicolas du Croc, sieur de Linneville, échevin et capitaine des bourgeois de la ville de Rouen, anoblie le 28 septembre 1669, par lettres registrées le 16 décembre suivant, moyennant mille livres. (Regist. 698.)

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes d'azur.

CROC, famille très-ancienne de Bretagne, qui a possédé la terre de la Ronce.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules.

CROC, en Bretagne. Cette famille remonte à Jean Croc, sieur de la Robinais de la Gerbaudière, qui vivait vers l'an 1540.

Armes : d'azur, au griffon d'or, armé, et langué de gueules.

DU CROCHET, sieur de Maison-Maugis, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'argent, à trois fasces de sable.

CROCQ ou CROCX, en Lorraine, famille anoblie par lettres données à Nancy le 17 janvier 1556, dans la personne de Claude Crocq, peintre des ducs Antoine, François et Charles.

Armes : d'azur, à la fasce d'or accompagnée de trois écussons d'argent.

CROISET, en Lorraine. Cette famille descend de Mathieu Croiset, natif de Nancy, officier du cardinal de Lorraine à Bouzonville, qui fut anobli par lettres du duc Charles IV, données à Nancy le 22 février 1630, vérifiées le 12 mars suivant.

Armes : d'azur, à trois croisettes d'argent, accompagnées en cœur d'un besant d'or ; et pour cimier, une croisette de l'écu.

DES CROISETTES, seigneur de Meremont, en Picardie, famille qui a fait preuve de noblesse depuis l'an 1545.

Services. Un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, un conseiller du roi en ses conseils.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois merlettes de sable ; l'écu semé de croisettes d'or.

DU CROISIER, en Bourgogne. Cette famille remonte à François du Croisier, sieur du Verger, qui vivait vers l'an 1550.

Armes : de gueules, au sautoir d'argent.

DE CROISILLES, noblesse d'ancienne chevalerie de Normandie. Alard de Croisilles servit au ban convoqué l'an 1214.

Armes : de sable, à trois croisettes recroisetées d'or.

DE CROISMARE, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la terre de Croismare, dans le pays de Caux, où elle est connue depuis l'an 1045. Cette famille s'est subdivisée en plusieurs branches, dont quelques-unes sont aujourd'hui éteintes.

Services. Elle a fourni des lieutenants-généraux des armées, des maréchaux-de-camp, des commandeurs et grand's-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des chevaliers des ordres du roi, des conseillers d'état, etc.

Honneurs de la cour : de 1775 à 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La terre de Craon, près Lunéville en Lorraine, fut érigée en *marquisat*, sous le nom de *Croismare*, en

faveur de François-Eugène de Croismare, par lettres du 19 décembre 1767.

Prélature. Elle a fourni deux archevêques de Rouen, dont l'un sacré en 1482.

Armes : d'azur, au lion léopardé d'or.

DE CROISY, sieur du Lieu et de Vattachy en Normandie, famille anoblie en 1607 dans la personne de Jean de Croisy.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croisettes d'argent.

DE CROISY, sieur de Bougy et du Theil en Normandie, famille issue de Jean de Croisy, anobli en 1608.

Armes : d'argent, à la croix de gueules.

DE CROIX, maison d'ancienne chevalerie de l'Artois, et l'une des plus considérables de ce pays. Elle est connue depuis le douzième siècle, que vivait Enguerrand de Croix, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire, lequel fit donation de quelques terres à l'abbaye de Saint-André, du consentement de Mahaut du Sart, sa femme, et d'Enguerrand, Wallerand, Pierre et Simon de Croix, leurs fils. Elle prouve une filiation suivie depuis Eustache, seigneur de Croix et de Mandre, chevalier, qui suivit Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut, à l'expédition de Constantinople, et mourut en 1202.

Elle a formé diverses branches, savoir : celle des seigneurs de Wasquehal, éteinte en 1688 ; celle des seigneurs de Mallannoy, éteinte en 1756 ; celle des seigneurs d'Oyembourg, éteinte en 1717 ; et celle des marquis de Heuchin, qui subsiste.

Services. Cette maison a donné deux lieutenants-généraux des armées des rois d'Espagne, et nombre d'officiers supérieurs au service des empereurs d'Allemagne et des rois de France.

Pairie. Le *comte* de Croix a été nommé *pair* de France au mois de juin 1814.

Titres. Celui de *comte* consacré par la charte.

La terre et seigneurie de *Heuchin*, en Artois, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mars 1691, en faveur d'Alexandre-François de Croix, seigneur des Prévôtés, Beaussart, Tourotte, etc., guidon de la compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du roi sous le titre des Anglais.

La seigneurie de *Clairfayt*, en Hainaut, fut érigée en *comté*, par lettres du roi d'Espagne du 30 mars 1686, en faveur de Nicolas de Croix de Drumez, chevalier, seigneur d'Orville.

Charles-Adrien de Croix, seigneur d'Oyembourg, obtint le titre de *comte*, applicable sur telle terre que bon lui semblera, par lettres du mois d'octobre 1694.

Pierre de Croix, seigneur de Wasquehal, brigadier des armées du roi, fut décoré du titre héréditaire de *comte*, par lettres-patentes du mois de mai 1682.

Malte. Adrien de Croix, seigneur des Blonderies, chevalier de Malte, fut tué sur la mer de Chypre dans un combat contre les Turcs en 1631.

Prélature. Watier de Croix fut évêque de Tournay, et mourut en 1261.

Armes : d'argent, à la croix d'azur.

DE CROIX, en Cambresis, noblesse d'origine chevaleresque, connue depuis Watier de Croix, chevalier, qui vivait l'an 1303.

Armes : de sable, à trois croisettes fichées d'or.

DE CROIX. Colard de Croix, échevin de Cambrai en 1343 et 1356, fut père de Jean de Croix, bienfaiteur de l'abbaye de Premy, et échevin de la même ville en 1372 et 1396.

Armes : de sable, à la croix ancrée d'argent.

DE LA CROIX. Jacquemart de la Croix, écuyer, vassal du sire de Crèvecœur, fit une donation à l'hôpital dudit Crèvecœur l'an 1306.

Armes : d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles du même.

DE LA CROIX. Jean de la Croix, vassal du seigneur d'Oisy, vivait en 1390.

Armes : d'or, à la croix engrêlée de gueules.

DE LA CROIX. Louis de la Croix fit une donation, l'an 1435, à l'abbaye du Mont-Saint-Martin.

Armes : d'azur, à la croix perronnée de trois marches d'or.

DE LA CROIX DE CASTRIES, noblesse ancienne et distinguée de la province de Languedoc.

Andoque, dans son Histoire du Languedoc, liv. XII, prétend que saint Roch, *fils de Jean de la Croix*, gou-

verneur de Montpellier, pour les rois de Majorque, était de cette maison, et que c'est de la croix que ce saint portait sur son estomac en venant au monde, que les seigneurs de la Croix ont pris dans la suite *leur nom et leurs armes*.

Une autre tradition porte que le nom de la Croix vient de ce que l'un des premiers seigneurs de cette famille conserva toujours, au retour des croisades, la croix qu'il avait prise sur sa cotte d'armes, et transmit à sa postérité le nom et les armes de la croix.

La première de ces deux traditions est appuyée du témoignage de quelques historiens qui s'accordent à dire que saint Roch était de la maison de la Croix de Castries; mais ce n'est certainement pas la croix de ce saint qui a donné le nom à la famille, puisqu'on le dit fils de Jean de la Croix. D'ailleurs au treizième siècle les noms patronimiques étaient généralement en usage en France.

On a déjà dit à l'article *Castries* que cette ancienne baronnie n'était entrée dans cette famille qu'en 1495, par l'acquisition qu'en fit Guillaume de la Croix, trésorier de l'extraordinaire des guerres, puis président en la cour des aides de Montpellier. C'est donc sans fondement que M. d'Hozier (1) qualifie baron de Castries Jean de la Croix, père dudit Guillaume. Ce degré et celui qui le précède ne sont, au reste, appuyés d'aucun titre, et sont purement traditionnels. Dans la recherche officielle, faite en Languedoc en 1668, la production de la maison de la Croix ne remonte qu'à Guillaume de la Croix. Ce seigneur, au reste, pouvait être d'une ancienne famille; mais on manque de preuves pour remonter plus haut. Les qualifications de *magnifique et puissant homme*, *magnifique et puissant seigneur*, de *monseigneur* et de *très-excellent seigneur*, qu'on lui donne dans les actes *depuis l'an* 1497, ne prouvent rien pour l'ancienneté. Elles lui étaient dues comme *gouverneur* de Montpellier, charge dont il était pourvu depuis l'an 1493. Ce Guillaume de la Croix fut en très-grande faveur auprès des rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, et les charges de conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres, président en la cour des aides, et enfin sénéchal ou gouverneur de Montpellier qu'il remplit successivement, prouvent qu'il avait de grands moyens.

---

(1) **Registre V de l'Armorial Général, partie I, article de la Croix.**

La maison de la Croix de Castries jouit d'une assez grande considération, pour n'avoir pas besoin d'une antiquité fabuleuse. En remontant à Guillaume de la Croix, connu depuis 1476, et depuis baron de Castries, elle est encore une des plus anciennes du Languedoc, comme elle est une des plus recommandables du royaume, par les services importants qu'elle a rendus à l'état. *Voyez* CASTRIES et PIERRE.

Elle a formé les branches de Castries, de Mairargues, d'Anglars, de Cindalhargues, et en Languedoc, en Limosin, de Semoine et de Plancy en Champagne.

Services. Elle a produit un maréchal de France, des lieutenants-généraux des armées du roi, des chevaliers des ordres, des gouverneurs de provinces, etc.

Honneurs de la cour. Elle a joui des honneurs de la cour en 1744, 1753, 1776, 1784 et 1786.

Titres. La baronnie de *Castries*, au diocèse de Montpellier, fut érigée en *marquisat*, en 1645, en faveur de René-Gaspard de la Croix, maréchal-de-camp.

Cette maison a possédé un grand nombre de terres titrées, telles que les *baronnies* de Gourdièges, de Plancy, Miremont, Galargues, Anglars, Castelnau, Gaujac, etc., etc., le *marquisat* de Varembon, les *vicomtés* de Sémoine et de Brugny.

Titre ducal. Armand-Nicolas Augustin de la Croix, comte de Charlus, fut titré du duc de Castries-Charlus, par brevet de 1784.

Pairie. Le duc de Castries a été créé *pair* par le roi en 1814.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers et dignitaires de Malte, depuis l'an 1670, selon les registres de l'ordre.

Prélature. Un archevêque de Tours, puis d'Albi, prémier aumônier de la duchesse de Berri, prélat commandeur du Saint-Esprit, un évêque de Vabres, etc.

Armes : d'azur, à la croix d'or.

DE LA CROIX, en Languedoc. Ce nom est très-ancien dans cette province; mais comme on n'a point de preuves que les fragments qui suivent, extraits des annales de cette province, appartiennent à la maison de la Croix de Castries, on a dû en faire un article à part.

Pons de la Croix fut un des seigneurs qui, l'an 1146, firent des dons pieux à l'abbaye de Salvanez, en Rouergue.

Jean de la Croix, bourgeois de Montpellier, vivait en 1359. Il était trésorier principal et député général sur le fait des gabelles à sel. Il fut élu par les états du Languedoc, touchant les intérêts de la province, et député dans la sénéchaussée de Beaucaire, par le comte de Poitiers.

Jean *de Croix* (et non *de la Croix* *), chevalier, contribua par la ferme résistance qu'il fit dans le clocher d'une église où il s'était jeté, au gain de la bataille de Baugé en Anjou, où le duc de Clarence fut défait le 22 mars 1421.

DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES de Saint-Vallier, de Sayve, en Dauphiné, maison issue d'ancienne chevalerie, dont le nom primitif était *Guerre*, qui lui sert de cri depuis le commencement du seizième siècle, époque depuis laquelle cette maison a pris le nom de la Croix.

Guitard-Loup et Guilerme-Pierre de Guerre sont présents à un accord fait entre Raymond-Bernard, vicomte de Beziers, et le comte de Barcelonne, touchant les monastères de Montolieu et de Caunes, du 5 des calendes de juillet 1070.

Services. Cette maison a produit un lieutenant-général, puis capitaine-général des armées au service d'Espagne, mort grand'-croix de Saint-Louis en 1775; un maréchal-de-camp, des officiers-généraux, nombre de conseillers-d'état, des présidents à mortier en divers parlements, et notamment en celui de Grenoble, des maîtres des requêtes, etc., etc.

Pairie. Jean-Denis de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, ancien officier aux gardes-françaises, a été nommé pair de France en 1814.

Titres. La seigneurie d'*Ornacieux*, en Dauphiné, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1645, registrées en la chambre des comptes de Grenoble le 3 décembre 1646, en faveur de Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, président au parlement de Dijon.

La seigneurie de *Chevrières*, acquise au mois d'avril 1560, de Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, par Félix de la Croix, conseiller-d'état, et seul maître des requêtes de Dauphiné, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1682, registrées en la chambre des comptes de Grenoble le 10 mars suivant, en faveur de

(*) Voyez l'Histoire de Languedoc, tom. IV, pag. 452.

Pierre-Félix de la Croix, seigneur de Saint-Vallier, capitaine des gardes de la porte.

La seigneurie de *Saint-Vallier*, acquise en 1584, de la maison de Poitiers, par Jean de la Croix de Chevrières, fut érigée en *comté*, par lettres du mois d'avril 1687, registrées au parlement de Grenoble la même année, en faveur du même Pierre-Félix de la Croix de Chevrières, capitaine des gardes de la porte.

Malte. Joachim de la Croix de Pisançon fut reçu chevalier de cet ordre en 1682.

Prélature. Jean de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, mourut évêque de Grenoble en 1619; Alphonse, seigneur d'Ornacieux, fut sacré à Lyon évêque de Chalcédoine en 1616. Jean-Baptiste de la Croix, d'abord chevalier de Malte, ensuite prieur de Saint-Vallier, aumônier du roi, fut évêque de Quebec, où il mourut en 1727.

Armes : d'azur, au buste de cheval d'or, animé de sable; au chef cousu de gueules, chargé de trois croisettes d'argent. Cimier et supports : trois chevaux d'or. Cri : *Guerre.* Devises : 1° *Indomitum domuere cruces ;* 2° *Victricia signa secutus.*

DE LA CROIX D'EVRY, en Bourgogne, à Paris et en Lorraine : famille anoblie au milieu du dix-septième siècle par les officiers de la chancellerie. Elle remonte à Jean de la Croix, prévôt royal d'Auxonne en 1560. Pierre de la Croix, son petit-fils, fut pourvu d'un office de secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le 13 mai 1645, et en eut les lettres d'honneur le 21 mai 1665.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers aux armées, des gentilshommes de la maison du roi, un conseiller aux conseils d'état et privé, etc.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix patée alésée d'or; aux 2 et 3 de gueules, au coq d'or; sur le tout un écusson d'or plein.

DE LA CROIX DE HAMÉRICOURT ET DE CHAUDEVILLE, en Hainaut : famille connue dès le seizième siècle.

Armes : d'argent, à la croix ancrée de sable.

DE LA CROIX DES WASTINES, aux Pays-Bas.

Armes : d'or, à la croix engrêlée d'azur; au lambel de gueules.

CROIX. Geoffroy Croix fut échevin de la ville de Paris en 1500.

Armes : de sable, à trois croisettes d'argent.

DE LA CROIX, en Normandie, famille anoblie par charte du roi Henri IV, en mars 1595, dans la personne de Raoul de la Croix.

Armes : de sable, au chevron d'argent, accompagné de trois croisettes d'or.

DE LA CROIX DE BEAUREPOS, au Comtat-Venaissin et au Maine, famille qui remonte son ascendance à Philippe de la Croix, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval, qui vivait en 1460.

Services. Cette famille a fourni un capitaine de deux cents hommes de pied et de quinze arquebusiers à cheval, un gouverneur de ville et de château, etc.

Armes : d'or, à trois fasces ondées d'azur, la première sommée d'un lion issant de gueules.

DE LA CROIX DE NUILLEMONT, en Normandie, famille issue de Jean de la Croix, qui fut pourvu de la charge de notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, par provisions de 1554.

Armes : d'azur, à une croix d'or.

DE LA CROIX, sieur du Lieu, ancienne noblesse de Normandie. Les hoirs de Nicolas de la Croix sont nommés comme n'ayant point comparu à la montre des nobles de Montivilliers faite l'an 1470.

Armes : d'azur, à trois cœurs d'or.

DE LA CROIX, sieur de Lesserie, de Boucherie, du Mesnil, etc., en Normandie.

Armes : d'azur, à la croix d'argent, cantonnée de quatre roses d'or.

CROMOT DE FOUGY, en Bourgogne, famille anoblie en considération de ses services militaires dans la personne de Charles-Robert Cromot, capitaine au régiment de Tavannes; qui reçut des patentes d'anoblissement au mois de février 1761.

Armes : d'azur, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre clefs d'argent, les panetons tournés à sénestre.

DE LA CROPTE, en Périgord, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la paroisse de la Cropte, au diocèse de Périgueux, où elle avait un château connu sous le nom *de Fort* ou *Forteresse de la Mothe*. Cette maison,

connue depuis la fin du onzième siècle, prouve une ascendance directe depuis Fortanier de la Cropte, chevalier, vivant en 1271.

Services. Dans les douzième, treizième et quatorzième siècles, elle compte nombre de personnages décorés de la chevalerie; et dans des temps postérieurs, des lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées du roi, des gouverneurs de places, et nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer, et de chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour. La marquise et le vicomte de la Cropte de Bourzac ont obtenu les honneurs de la cour, le 14 avril et le 7 février 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Les branches existantes de cette maison ont les titres de *comte* et de *vicomte* de Bourzac, de *comte* de Saint-Abre, de *marquis* de Chantérac, dans les actes publics, brevets et commissions de nos rois, depuis plusieurs siècles.

Malte. Elle a donné plusieurs chevaliers et commandeurs à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem depuis le milieu du seizième siècle.

Prélature. Bertrand de la Cropte-Lencais fut évêque de Sarlat en 1416; il mourut le 26 octobre 1446.

Jean-François de la Cropte-Bourzac fut sacré évêque et comte de Noyon, pair de France le 7 novembre 1734; il mourut le 23 janvier 1766.

Charles de la Cropte de Chantérac fut nommé évêque d'Aleth au mois de janvier 1762; il est mort en Espagne durant la révolution.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lys du même.

CROQUET DE GUYANCOURT, famille ancienne, connue dans l'échevinage de Paris depuis l'an 1502.

Armes : de gueules, à trois grapins ou crocs d'or.

DU CROS DE GROLÉE, en Dauphiné : cette famille remonte à Jacques du Cros, qui est nommé parmi les nobles dans une révision des feux de l'an 1447.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'or accompagnée de deux croisettes d'argent en chef, et d'une étoile d'or en pointe, qui est DE DU CROS; aux 2 et 3 gironnés d'or et de sable, qui est DE GROLÉE.

DU CROS, en Dauphiné, famille qui remonte à Charles du Cros, avocat au parlement de Grenoble, qui fut anobli par lettres du 14 avril 1608, vérifiées par arrêt du 18 juillet suivant.

Armes : d'azur, à deux serpents mis en caducée d'argent, embrassant dans le repli en chef deux grenades d'or, et dans le repli en pointe une grenade du même.

DE CROSE DE LINCEL, en Provence, famille anoblie par les charges de judicature du parlement d'Aix. Esprit de Crose, sieur de Lincel, est le premier de cette famille qui fut pourvu de l'office de conseiller au susdit parlement en 1577. Cette famille a formé une autre branche, dite des seigneurs de Fos, qui, faute d'avoir exercé des charges privilégiées, est demeurée sans aucun caractère de noblesse.

Malte. Cette famille compte plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1612.

Armes : d'azur, à trois pals d'or abaissés, sommés d'une trangle, accompagnée en chef de trois étoiles, le tout du même.

CROSEY, en Franche-Comté, famille d'origine chevaleresque ; on trouve Valère de Crosey, seigneur dudit lieu en 1133.

Armes : d'argent, à l'ours menaçant de sable.

DU CROSTAY, sieur d'Espinay, seigneur de Belleville en Normandie, famille issue de Robert du Crostay, anobli en août 1595.

Armes : de gueules, à trois paons d'argent.

CROUTELLES, sieur de Hadencourt, etc., en Normandie, famille anoblie par charte de novembre 1652, confirmée en avril 1661 et en 1667.

Armes : d'azur, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules; au chef cousu du même, chargé d'un croissant du second émail, accosté de deux étoiles d'or.

DE CROUZILLAC, famille originaire du Languedoc, anoblie par lettres-patentes registrées le 14 juin 1719, accordées à Antoine de Crouzillac, chevalier de Saint-Louis, capitaine exempt des gardes-du-corps du roi dans la compagnie de Villeroy.

Services. Cette famille, toute militaire, a donné depuis l'époque de son anoblissement nombre de capitaines et

d'officiers supérieurs, tous chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'argent, au chevron d'or, chargé de deux épées du champ, garnies d'or, et accompagné de trois croisettes tréflées de gueules.

DE CROVILLE, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, dont le nom primitif était BOUDET, qu'elle a porté jusqu'en 1365. Elle prouve son ancienneté depuis Raoul Boudet, chevalier, seigneur de Croville, qui suivit Guillaume le Bâtard à la conquête de l'Angleterre l'an 1066.

Services. Cette famille a donné plusieurs mestres-de-camp de cavalerie, chevaliers de Saint-Louis.

Armes : d'argent, à la croix engrêlée de gueules.

DE CROY, maison des plus anciennes et des plus illustres du royaume.

Services. La maison de Croy est la seule en France qui ait donné un aussi grand nombre de chevaliers de la Toison-d'Or; elle a donné un grand-maître de France, un grand-bouteiller de France, des chevaliers du Saint-Esprit; des ministres, des ambassadeurs, des maréchaux, des généraux d'armées, et nombre de personnages décorés des premières dignités au service des empereurs d'Allemagne, des rois d'Espagne, et des rois de France.

Titres. La seigneurie d'*Arschot*, en Brabant, érigée en *marquisat*, par lettres du mois de novembre 1518, avec réunion de la *baronnie* d'Heverlé et des seigneuries de Bierbeck et de Retselaër, en faveur de Guillaume de Croy, duc de Soria et d'Archies, gouverneur de la personne du prince Charles d'Autriche, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint, grand-chambellan héréditaire de ce prince, son premier ministre et gouverneur-général des Pays-Bas, fut érigée en *duché*, en faveur de Philippe, sire de Croy, neveu du précédent, grand-d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or.

La ville de *Chimay*, dans le Hainaut français, fut érigée en *principauté* l'an 1486, en faveur de Charles de Croy, chevalier de la Toison-d'Or, qui tint sur les fonts de baptême l'empereur Charles-Quint, et fut son tuteur et son gouverneur.

Le *comté de Solre*, au Hainaut, fut érigé en *principauté*, par lettres du 12 novembre 1677, en faveur de Philippe-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy, prince

de Buren, baron de Molembais, grand-veneur héréditaire de Hainaut.

La seigneurie de *Beaumont*, ancienne *baronnie* de Hainaut, fut érigée en comté, par lettres du mois de janvier 1518, en faveur de Guillaume de Croy, duc de Soria, chevalier de la Toison-d'Or.

La seigneurie de *Renty*, en Artois, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1532, en faveur de Philippe II, sire de Croy, premier duc d'Arschot.

Duché. La terre de *Croy*, en Picardie, fut érigée en *duché* par lettres-patentes du 4 juillet 1598, en faveur de Charles, duc d'Arschot, chevalier de la Toison-d'Or, général des troupes de l'empereur; nouvelle érection avec réunion de plusieurs terres, par lettres-patentes du mois de novembre 1773, registrées au parlement le 13 décembre 1774, en faveur d'Anne-Emmanuel-Ferdinand-François, duc de Croy, prince d'empire.

Grandesse d'Espagne. Cette dignité est dans la maison de Croy depuis le milieu du seizième siècle.

Pairie. Anne-Auguste Maximilien-Joseph de Croy, duc d'Havré, grand-d'Espagne de la 1[re] classe, fut nommé *pair* de France en 1814, lieutenant-général des armées du roi et commandeur de Saint-Louis.

Malte. Cette maison compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1692.

Prélature. Antoine de Croy d'Arschot, évêque de Térouane, mourut le 12 septembre 1495 en l'île de Chypre, en revenant de la Terre-Sainte.

Guillaume de Croy, son neveu, évêque de Cambray en 1516, fut nommé cardinal l'année suivante, à la prière de Charles, roi d'Espagne, depuis empereur. Ce prince l'éleva encore à la dignité d'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, et ajouta à cette dignité celle de chancelier de Castille. Il mourut en 1521 d'une chute de cheval, dans la vingt-troisième année de son âge. Robert et Charles de Croy, ses frères, furent évêques de Cambrai et de Tournay.

Ernest-Bogeslas, duc de Croy, prince de Neugarde et Massovie, en Poméranie, fut évêque de Camin, et mourut le 6 février 1684.

Eustache de Croy, évêque d'Arras, mourut en 1538; Louis de Croy de Rœux mourut évêque d'Ypres en 1647; Jacques de Croy, des princes de Chimay, évêque et premier duc de Cambrai en 1502, mourut en 1516 à quatre-vingts ans.

Armes : d'argent, à trois fasces de gueules.

DE CROY OU CROUY, en Beauce, famille qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne et illustre maison de Croy. Cette famille descend de Guillaume Croy, de la ville de Maillezays, en Poitou, anobli en 1403.

Armes : de gueules, à trois croix fichées d'argent.

DE CROZE, seigneur de Bois-Premier, en Picardie, famille qui a produit des titres établissant sa noblesse depuis l'an 1530.

Armes : de gueules, à un barbet d'argent.

DE CRUSI : Hugues de Crusi était conseiller au parlement de Paris en 1335.

Pierre de Crusy fut anobli en 1494.

CRUSILLES, *comté*, voyez BAUFFREMONT.

DE CRUSSOL, maison ancienne et illustre du Languedoc, qui tire son nom du château de Crussol, en Vivarais, au diocèse de Valence, à une petite distance de la rive droite du Rhône : c'était une *baronnie* qui députait aux états du Languedoc. *Voyez* UZÈS.

On lit dans la vie privée de Louis XV (p. 173, tome I) un mémoire du parlement contre les pairs, présenté au duc d'Orléans, régent. Il y est dit : « Gérault Bastet (*véri-* » *table nom des ducs d'Uzès*) fut anobli par l'évêque de » Valence en 1304. Il était fils de Jean Bastet, apothicaire » de Viviers, qui l'an 1300, selon le même registre (du » parlement), acheta la terre de Crussol des héritiers de » cette maison, etc. » Mais rien n'est plus apocryphe que ce prétendu mémoire, et il faut bien se garder d'y ajouter aucune foi (1); et ce qui le prouve, c'est qu'en ouvrant l'histoire du Languedoc, nous voyons (t. II, p. 470) un Géraud Bastet, tige, y est-il dit, des ducs d'Uzès, présent à la cession que fit, en 1152, Matheline, sœur de Bernard-Atton, vicomte de Nismes et d'Agde, des droits qu'elle pouvait prétendre à la succession de leur père.

---

(1) Nous saisissons cette occasion pour rectifier ce qu'on a dit à l'article d'Albert de Luynes, fondé sur ce mémoire, dicté par la haine et l'envie, plus que par la vérité. Sur la foi de cette autorité on a avancé que la maison d'Albert de Luynes descendait d'Honoré Albert, avocat à Mornas. Il est avéré que cet Honoré d'Albert fut fait chevalier de l'ordre du roi en 1569. Il était fils de Léon d'Albert, seigneur, en partie de Luynes, et de Jeanne de Ségur; et sa famille était établie au Pont-Saint-Esprit dès l'an 1414, selon le P. Anselme.

Ce Géraud Bastet est sans doute le père d'autre Géraud Bastet, par où le père Anselme, en son Histoire des grands-officiers de la couronne, commence la généalogie de cette illustre maison. Il eut un différent avec le comte de Valentinois pour le péage de l'Étoile, en Dauphiné, et transigea, au mois de septembre 1215, avec Aymar de Poitiers, fils de ce comte. Il testa en 1264; son arrière petit-fils, Géraud Bastet, chevalier, seigneur de Crussol, que le mémoire du parlement dit anobli en 1304 par l'évêque de Valence, était fils de Pons Bastet, damoiseau, seigneur de Crussol, et d'Alix de Roussillon qui, le 10 mars 1280, nomma pour ses exécuteurs testamentaires Aymar de Roussillon, archevêque de Lyon, Jean de Crussol, etc. Jean Bastet, chevalier, seigneur de Crussol, fils de Géraud, épousa, en 1310, Béatrix de Poitiers, héritière de la terre de Beaudisner. Certes ce n'est pas là le caractère d'une famille nouvellement anoblie, ni même d'une médiocre noblesse, et l'on peut avancer, sans rien hasarder, que le parlement aura confondu l'anoblissement de quelque bâtard de cette maison avec la maison même. Il faudrait prouver que les titres employés par l'historien du Languedoc et le père Anselme sont faux, pour pouvoir admettre l'anoblissement rapporté ci-dessus.

Services. Cette maison a donné trois grands-panetiers de France, des lieutenants-généraux maréchaux-de-camp et officiers supérieurs de terre et de mer, des chevaliers de l'ordre et des ordres, des conseillers et chambellans de nos rois, des capitaines de cinquante et de cent hommes d'armes, des sénéchaux, gouverneurs et lieutenants-généraux de provinces, etc., etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1737 à 1778, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Duché-pairie. Érection de la vicomté *d'Uzès*, et autres terres, en *duché*, pour hoirs mâles avec clause de réunion à la couronne à défaut de descendants mâles en mai 1565, enregistrement à Toulouse le 26 mars 1566. Érection du même duché en *pairie*, en janvier 1572, première réception le 3 mars de la même année; dévolution du duché-pairie de Montausier, par succession féminine, le 17 mai 1590.

Le duc d'Uzès a été nommé pair de France en 1814.

Titres. Cette maison a possédé la *principauté* de Soyon, les *marquisats* de Florensac, de Monsalez, de Saint-Sulpice, les *comtés* d'Apchier, d'Amboise-d'Aubijoux, les

baronnies de Lévis, Rémoulins, Aymargues, Saint-Geniez, de Castelnau-de-Bonnefons, etc., etc.

Malte. Elle a donné des chevaliers et dignitaires à cet ordre depuis l'an 1557.

Prélature. Entr'autres prélats recommandables, elle compte un archevêque de Tours en 1466, patriarche d'Antioche et évêque de Valence et de Die en 1468, un archevêque de Toulouse en 1753; un évêque de la Rochelle en 1768, etc., etc.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 partis de CRUSSOL, qui est fascé d'or et de sinople; et de LÉVIS, qui est d'or, à trois chevrons de sable; aux 2 et 3 contre-écartelé de GORDON, qui est d'azur, à trois étoiles d'or en pal, et DE GENOUILLAC, qui est d'or, à trois bandes de gueules; sur le tout d'UZÈS, qui est de gueules, à trois bandes d'or.

DE CRUX, chevalier, seigneur de Corboyer, de Monceaux, des Loges, en Normandie. Guillaume de Crux, écuyer, est nommé au nombre des gentilshommes du bailliage de Côtentin, convoqués au ban de l'an 1271.

Armes : d'azur, à deux bandes d'or, accostées de sept coquilles d'argent, une, trois et trois.

DE CRUZY DE MARCILLAC, en Rouergue, en Quercy et en Poitou, et plus anciennement en Saintonge et en Angoumois. Le nom de cette ancienne famille s'est écrit diversement dans les actes, savoir, Crusy, Crussy, Crugy et Cruzy. Ces deux dernières manières ont été constamment adoptées et suivies par deux différentes branches de cette maison jusqu'à nos jours. Le premier par où la filiation s'établisse est Jacques de Crugy, du lieu de Pène, en Quercy, accordé en mariage, en novembre 1502, avec noble Jacquette de Roset.

Services. Cette maison a produit un lieutenant-général et des officiers généraux des armées du roi, des capitaines de cent hommes de guerre, des officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titres. Dans les actes, depuis le commencement du dix-septième siècle, elle a les qualités de *vicomtes* de Grèze, *comtes* et *marquis* de Marcillac, *barons* de Mels et de Sauveterre.

Malte. Depuis l'an 1587, que Béraud de Cruzy de Marcillac fut reçu dans cet ordre.

Prélature. Un évêque de Sarlat vers 1628, et un évêque de Mende le 26 mars de cette même année.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois roses d'argent, qui est de Cruzy; aux 2 et 3 d'or, à trois fasces de gueules, qui est de Gout-de-Marcillac. Devise : *Nunquàm marcessent.*

CUCÉ, *marquisat,* voyez Bourgneuf.

de CUBIÈRES, en Languedoc, famille ancienne, dont la production remonte à Jean de Cubières, seigneur de Ribaute, du Chailar et de Pousilhac, marié avec Marquise de Maubuisson; il dénombra le 6 mars 1539.

Armes : parti, au 1 de gueules, à l'étoile d'or; au 2 d'azur, au griffon d'or, langué, armé et vilené d'argent.

de CUBIÈRES. Guillaume Cubières fut anobli pour services en 1463.

de CUERS de Cogolin, famille ancienne de Provence, qui prouve sa noblesse depuis Pierre de Cuers, secrétaire du roi René, lequel vivait à Toulon l'an 1435.

Services. Cette famille a produit un chef d'escadre et plusieurs capitaines de vaisseaux, chevaliers de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois cœurs du même.

de CUGNAC, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Guienne, où elle florissait dès le douzième siècle. Elle subsiste actuellement en quatre branches établies en Poitou, en Flandre, à Paris et en Quercy.

Services. Cette maison a produit des officiers-généraux, un chevalier du Saint-Esprit, des chevaliers de l'ordre du roi, des chambellans et gentilshommes de la chambre, nombre d'officiers supérieurs et de chevaliers de Saint-Louis, etc.

Honneurs de la cour : en 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi. Le vicomte de Cugnac, de la branche établie en Flandre, fut présenté au roi et à la famille royale le 29 juillet 1816.

Titres. La seigneurie de *Dampierre*, en Beauce, fut érigée en *baronnie*, par lettres du 9 février 1598, registrées le 7 mai suivant, en faveur de François II de Cugnac, baron d'Huisseau, conseiller-d'état. Elle fut de nouveau érigée en *marquisat*, par lettres-patentes de l'an 1616, registrées aux parlements de Toulouse et de Dijon, en faveur d'Antoine de Cugnac, baron d'Huisseau, conseiller-d'état.

Malte. Elle compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1551.

Prélature. Elle a donné un évêque et plusieurs prélats distingués.

Armes : gironné d'argent et de gueules.

DE CUGNON, en Champagne. Cette famille remonte à l'an 1518.

Armes : de sable, à trois étriers d'argent.

DE CUIGNIÈRES, très-ancienne famille originaire du Beauvaisis, qui tire son nom de la seigneurie de Cuignières, en l'élection de Clermont. En 1078, Yves de Cuignières paraît comme témoin à l'acte de fondation des chanoines de Saint-Nicolas de Beauvais.

Armes : d'hermine, à l'écu de gueules, chargé d'un lion d'or.

DE CUISSOTTE, seigneur de Gizaucourt en Champagne, famille qui remonte à l'an 1447.

Armes ; écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande d'azur, chargée de trois alérions d'argent ; aux 2 et 3 de gueules, à l'aigle d'or ; sur le tout d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'or.

DE CULANT, baronnie en Berri, qui a donné son nom à une illustre et ancienne maison de chevalerie, dont l'histoire des Grands-Officiers de la Couronne donne une filiation suivie depuis Guillaume, sire de Culant, qui vivait en 1181.

Services. Cette maison a donné un maréchal et un amiral de France, un grand-maître de l'hôtel du roi, des gentilshommes et chambellans de nos rois, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, des capitaines de deux cents hommes de guerre, de cent et de cinquante hommes d'armes des ordonnances.

Titres. Ceux de *barons* de Brécy et de Châteauneuf dans les actes et brevets depuis plusieurs siècles.

Armes : d'azur, semé d'étoiles d'or ; au lion du même, brochant.

DE CULANT DE CIRÉ, au pays d'Aunis, noblesse très-ancienne, qui se prétend issue de la précédente dont elle porte les armes. Il se peut que c'en soit une branche séparée à un degré éloigné ; mais on n'en trouve point le rattachement dans aucun auteur. Cette famille remonte à

Guillaume de Culant, *écuyer*, huissier d'armes du roi et du duc de Guienne, qui vivait en 1382 avec Marguerite de Diey, son épouse, et possédait des biens qui furent acquis à cette époque pour bâtir le château de la Bastille à Paris.

Titre. Celui de *baron* de Ciré dans les actes et brevets depuis plusieurs siècles.

Armes : d'azur, semé d'étoiles d'or; au lion du même, brochant.

CULDOÉ, très-ancienne famille de la ville de Paris, qui remonte à Jean Culdoé, seigneur de Neuville, et bourgeois de Paris, anobli en décembre 1373. Il avait été prévôt des marchands en 1355. Charles Culdoé exerça le même office en 1404; et Michel Culdoé fut échevin de la même ville en 1440.

Armes : d'azur, à trois oies d'or, chaperonnées de gueules.

DE CULON D'ARCY, ancienne famille de Bourgogne.

Armes : de gueules, au chef cousu d'azur, chargé de trois écus antiques d'argent.

DE CULON DE SEVRY, de la Charnaye, en Berry, famille qui paraît être une branche de la précédente.

Armes : de gueules, à trois targes, ou boucliers antiques, d'argent; au chef cousu d'azur.

DE CUMONT, en Saintonge, en Poitou et en Anjou, nobles et d'ancienne chevalerie, originaire du Périgord. Elle remonte à Raimond de Cumont, chevalier, seigneur de Sallebœuf, capitaine de cinquante hommes d'armes, vivant en 1330.

Services. Elle a donné plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Girault de Cumont, écuyer, servait avec un écuyer dans les guerres de Saintonge sous le maréchal d'Audeneham, en l'establie de Saint-Jean-d'Angély, le 15 août 1352. Son sceau représente une croix patée avec un filet en bande.

Hugues de Cumont, chevalier, servit avec ses gendarmes payé par le commandement d'Itier, seigneur de Maignac, à Brague, le 20 mai 1340. Son sceau représente une croix patée.

Titres. Ceux de *comte* et de *marquis* dans les actes et brevets depuis la fin du dix-septième siècle.

Armes : d'azur, à la croix patée d'argent.

DE CUMONT. Michel et Robert de Cumont, frères, furent anoblis au mois de juillet 1391.

CUMONT. Bernard de Cumont, écuyer, capitaine de Saint-Clerc, servit avec deux écuyers et six sergents à pied sous le comte d'Armagnac ; il donna quittance pour ses gages et ceux de sa compagnie à Agen le 1er décembre 1355. Sur son sceau paraissent trois bandes.

CUNY, en Lorraine : Jacques Cuny, avocat et lieutenant en la prévôté de Liney, en Barrois, obtint permission de prendre les armes et de suivre la noblesse de Catherine Fleury, sa mère, femme en premières noces d'Antoine Cuny, par lettres données à Nancy le 18 juillet 1629, portant : « Que ladite dame Fleury est extraite de noble lignée, ainsi » que messire Didier Fleury, frère germain de ladite Ca- » therine, l'auroit vérifié par-devant le lieutenant-général » de Bar, qui en auroit donné son attestation le 12 février » 1606, entérinée au bailliage de Bar le 31 mai 1607, etc. »

Armes : d'azur, à trois croisettes d'or au pied fiché, et en cœur, une étoile du même.

CUP, en Languedoc, famille qui remonte à Antoine Cup, seigneur de Pradega, père à François Cup, seigneur de Pradega, conseiller au présidial de Carcassonne, pourvu le 19 octobre 1568.

Armes : d'azur, à la cotice d'argent, accompagnée de trois étoiles du même.

CURIAL, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*, et la dignité de *pair* de France.

Services. Le comte Curial est lieutenant-général des armées du roi, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, et chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'or, à deux lances d'argent en abîme, passées en sautoir, chargées d'un bouclier de sable bordé d'argent et portant pour emblême un foudre d'or, et accompagné de trois étoiles d'argent, une en chef et deux aux flancs de l'écu ; au premier canton un aquilon ou tête de Borée au naturel, soufflant d'argent vers la dextre ; en pointe un crocodile contourné au naturel, sur une rivière d'azur, attaché par une chaîne de sable au bouclier.

CURTO, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Le baron Curto est maréchal-de-camp du 6 août 1811, commandant de la Légion-d'Honneur du 23

août 1814, et chevalier de Saint-Louis du 29 juillet précédent.

Armes : d'azur, à la rivière d'argent en fasce, sommée d'un crocodile d'or, et accompagnée en pointe d'un cor-de-chasse du même.

CURTON, *marquisat*, voyez CHABANNES.

DE CUSANCE, en Bourgogne, famille d'origine chevaleresque, qui remonte à Girard de Cusance, chevalier, qui vivait vers l'an 1230. Cette ancienne et illustre maison s'est éteinte en la personne de Ceriadus de Cusance, comte de Champlitte, marquis de Bergues, comte de Vallain, baron de Beauvoir, mort sans postérité en 1635.

Armes : d'or, à l'aigle de gueules.

DE CUSSIGNY, en Champagne, famille d'origine chevaleresque, originaire de Bourgogne, où elle était connue dès l'an 1269.

Armes : de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois écussons d'azur.

CUSSON, en Languedoc, famille qui remonte à Pierre Cusson, père de Jean Cusson, seigneur de la Valette, qui épousa le 10 juin 1542 Marguerite Cublètes.

Services. Cette famille a fourni un chevalier de l'ordre du roi, un gentilhomme ordinaire de la chambre, un lieutenant pour S. M. au Hâvre-de-Grâce, etc.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois colonnes d'argent.

DE CUSSY, en Normandie, famille qui a justifié quatre degrés lors de la recherche faite en 1667.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'une molette d'éperon, le tout du même.

DE CUSTINE, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom du château de Custine, au pays de Liége, situé à deux lieues de Charlemont. Ce château, dont relevaient plusieurs fiefs, et dont les droits seigneuriaux s'étendaient jusque dans la ville de Virton, était la première pairie du comté de Rochefort. Cette maison prouve une ascendance directe depuis Gérard de Custine, seigneur de Custine, premier pair du comté de Rochefort, qui épousa, l'an 1231, Gertrude d'Egmond, d'une des plus illustres maisons de Hollande, qui posséda depuis le duché de Gueldre.

Services. La maison de Custine a donné des chambellans

et premiers gentilshommes de la chambre des ducs de Lorraine, un grand-fauconnier du roi de Pologne, des ambassadeurs en différentes cours de l'Europe, des conseillers-d'état d'épée, des officiers-généraux aux services des empereurs d'Allemagne et des rois d'Espagne, et lors de la révolution un général célèbre, dont la droiture et le désintéressement ont honoré les succès. Après quatorze campagnes glorieuses, ce général périt victime du tribunal révolutionnaire le 17 août 1793. Son fils, distingué par des talents supérieurs dans la diplomatie, mérita la haine des dominateurs par les démarches courageuses qu'il fit lors du procès de son père. Proscrit lui-même par Robespierre à la tribune, il fut condamné à mort le 3 janvier 1794. Il avait mis tant de candeur, tant d'intérêt dans sa défense, que l'auditoire attendri s'écria : « *Il sera sauvé.* » Après sa condamnation, il écrivit à sa femme, lui envoya ses cheveux, et marcha à la mort avec courage.

Honneurs de la cour : en 1739, 1768, 1787 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La terre de Condé-sur-Mozelle, portée en mariage, l'an 1704, par Antoinette de Nettancourt, à Christophe de Custine, seigneur de Pontigny, gouverneur de Nancy, et colonel du régiment des gardes de Léopold, duc de Lorraine, fut érigée en *marquisat* en faveur de ce seigneur, sous la dénomination de *Custine*, par lettres-patentes de l'an 1719.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande de sable, accostée de deux cotices du même, qui est DE CUSTINE ; aux 2 et 3 de sable, semés de fleurs de lys d'argent, qui est DE LOMBU.

CUVELIER. François-Gaston Cuvelier, conseiller, régent du conseil suprême des Pays-Bas, à Vienne, obtint, en considération de ses services, des supports avec le titre de *comte*, pour lui et ses descendants mâles, applicables sur telle terre et seigneurie qu'ils auraient dans le Pays-Bas, par lettres du 24 juin 1733.

Nicolas-Joseph-Antoine de Cuvelier obtint le titre de *baron*, des supports, avec bannière, une couronne de comte, par lettres du 8 mars 1758.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois arbalètes d'argent.

DE CUVERVILLE, en Normandie, famille d'origine chevaleresque qui remonte à Guillaume de Cuverville,

chevalier, qui fut présent au ban de la noblesse convoqué l'an 1272.

Armes : de gueules, à trois chevrons d'or.

DE CUVES, sieur de Saint-Gabriel, des Deffends, de la Blanche, etc., en Normandie, famille d'origine chevaleresque. Jean de Cuves est nommé parmi les nobles du bailliage de Coutances convoqués au ban de l'an 1272.

Armes : d'argent, à trois quintefeuilles de sinople.

DE CUVES, en Bourgogne, nom d'une famille d'ancienne chevalerie, dont était Humbert de Cuves, vivant en 1140.

Rénier, seigneur de Cuves, chevalier, vivait en 1276. Il eut pour fils Guyot et Rénier de Cuves, vivants en 1306.

Thomas de Cuves, de la ville de Châlons, fut anobli le 4 février 1378.

CUVIER DE LA ROCHE-TRISTAN, en Brie, famille connue dans cette province avant le quinzième siècle.

Armes : d'azur, à trois macles d'argent; au chef palé d'or et de gueules.

CUYNET DE GERMIGNEY, en Franche-Comté. Hugues Cuynet fut anobli en 1517.

DE CYMON DE BEAUVAL et de Fontmarin, famille anoblie par les offices du parlement de Provence au commencement du dix-huitième siècle.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers de la marine royale.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'argent; au chef du même, chargé de trois étoiles de gueules.

DE CYRESMES DE LA FERRIÈRE, en Normandie, famille anoblie en 1559 dans la personne d'Antoine et Scipion de Cyresmes, fils de Christophe de Cyresmes, sieur de la Ferrière, secrétaire du roi.

Armes : de sinople, à trois faux d'argent, emmanchées d'or.

D.

DABLANGE ou **DAMBLANGE**, en Lorraine; Alexandre, demeurant à Déville, prévôté de Longwy, fut reconnu noble le 23 mars 1606.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une croix patée et alésée d'argent, entre deux étoiles d'or, et en pointe d'un roc d'argent.

DACHON, en Bretagne. Cette famille a été déclarée noble par les priviléges de l'échevinage de Nantes, par arrêt rendu à la chambre de la réformation le 3 juillet 1670.

Armes : de gueules, à deux léopards d'or.

DAEN, en Bretagne, maison d'origine chevaleresque qui prouve une filiation directe depuis noble homme Pierre Daen, qui, le 4 octobre 1463, épousa Béatrix du Tertre.

Armes : d'argent, à trois têtes de daim de sable, couronnées d'or.

DE **DAILLON** DU LUDE, maison d'origine chevaleresque du Poitou, éteinte à la fin du dix-septième siècle. Elle a été plus particulièrement connue sous le nom *du Lude*, qu'elle a illustré par des personnages célèbres.

Services. Elle compte des capitaines de cent hommes d'armes et de cent lances, des lieutenants-généraux des armées, des sénéchaux et gouverneurs de provinces, des chevaliers de l'ordre et des ordres du roi, des chambellans, des conseillers-d'état, un grand-maître de l'artillerie de France, créé *duc* et *pair* le 31 juillet 1675, lieutenant-général des armées du roi, mort sans postérité en 1685.

Titre. La seigneurie *du Lude*, en Anjou, possédée par cette maison pendant plus de trois siècles, fut érigée en *comté*, par lettres du mois de mai 1545, registrées les 16 août et 5 décembre suivants, en faveur de Jean de Daillon, troisième du nom, baron d'Illiers et de Briançon, sénéchal d'Anjou.

Prélature. René de Daillon, d'abord évêque de Luçon, fut fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit le 31 décembre 1579, et nommé ensuite à l'évêché de Bayeux. Il mourut en 1600.

Gaspard de Daillon, évêque d'Agen, puis d'Alby en 1634, fut fait commandeur du Saint-Esprit le 31 décembre 1661, et mourut à Alby le 24 juillet 1676.

Armes : d'azur, à la croix engrêlée d'argent.

LE DAIN, sieur de Houssaye, en Normandie, famille qui remonte à Pierre le Dain, anobli en 1653.

Armes : de gueules, à un chevron d'or, accompagné de trois besants du même.

LE DAIN. Olivier le Dain, fils d'un paysan de Thielt, en Flandre, étant venu chercher fortune en France, parvint à être barbier et valet-de-chambre du roi Louis XI. Il sut gagner les bonnes grâces de ce prince, qui, au mois d'octobre 1474, changea, par lettres-patentes, son nom d'Olivier le *Mauvais* ou le *Diable*, qu'il portait auparavant, en celui d'Olivier *le Dain*, et l'anoblit ainsi que sa postérité. Il fut envoyé en Flandre en qualité d'ambassadeur auprès de la duchesse de Bourgogne, avec charge de mettre la ville de Gand sous la domination du roi. Il prit dans cette négociation, où il étala un faste qui contrastait avec son obscure origine, le titre de *comte de Meulan ;* ville dont il était capitaine. Il ne réussit point dans cette affaire; mais il n'en fut point de même pour la ville de Tournay, où il parvint à faire entrer les gens d'armes du roi. Olivier le Dain partagea dans la suite avec Jean de Doyat la faveur et la confiance de Louis XI. Outre le comté de Meulan, il obtint la charge de capitaine du château de Loches, celle de capitaine du pont de Saint-Cloud et de garde du bois de Boulogne, appelé alors la garenne de Rouvray. Il eut aussi le gouvernement de la ville de Saint-Quentin, fut créé gentilhomme de la chambre du roi, et acquit plusieurs seigneuries. Sa fortune rapide et l'autorité dont il jouissait excitèrent la jalousie des grands seigneurs de France et les reproches des écrivains de son temps, qui tous s'accordent à dire qu'il abusa de l'une et de l'autre en se livrant à des débauches et à des violences criminelles. Quelques-uns ont dit qu'il avait acquis un tel ascendant sur l'esprit du roi, qu'il pouvait impunément lui parler sans respect et même assez durement. Cependant Louis XI le mettait au rang de ses serviteurs les plus fidèles, ne lui retira jamais sa confiance, et en mourant il le recommanda très-expressément à son fils Charles VIII ; mais cette recommandation lui servit peu. Les grands seigneurs qui s'étaient révoltés contre Louis XI, qui lui avaient fait la guerre et qui en

avaient été punis, détestaient ce roi et ses courtisans. Après sa mort ils immolèrent bientôt à leur vengeance tous ceux qui avaient eu part à son intimité. Olivier le Dain fut de ce nombre; on lui trouva facilement des crimes. Un seul écrivain un peu suspect l'accuse d'avoir abusé d'une femme qui lui sacrifia son honneur pour sauver son mari condamné à mort, et d'avoir en même temps fait périr ce mari. Ce fut pour ce crime, dit-il, qu'Olivier le Dain fut pendu au gibet de Montfaucon en 1485. Gaillard, dans un mémoire inséré dans le tome XLIII de ceux de l'académie des inscriptions, a fait voir d'après des pièces authentiques que Jean de Doyat, qui avait, comme Olivier le Dain, joui de la faveur de Louis XI, qui était regardé comme son complice et qui fut puni pour des faits semblables, pouvait bien être une victime de l'animosité de la maison de Bourbon. Il se pourrait bien aussi qu'Olivier le Dain ne fût pas plus coupable que Jean de Doyat; l'un et l'autre, par les ordres de leur maître, avaient diminué l'autorité et blessé l'orgueil des princes et grands seigneurs de France. Il est vraisemblable que la vengeance, plutôt que la justice, conduisit Olivier le Dain au supplice.

DAINVILLE, seigneur de Guignecout et Lamécourt, en Champagne, famille qui prouve une ascendance directe jusqu'à l'an 1576.

Armes : d'argent, à trois larmes de sable, à la bande de gueules, chargée de trois aiglettes d'or.

DALICHOUX. Armand Dalichoux, bourgeois de Lyon, fut élu échevin de cette ville en 1653.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois croissants du même.

DALLE, seigneur de Ballay, en Champagne, famille d'origine chevaleresque, dont la filiation remonte à l'an 1400.

Armes : bandé d'or et de gueules de huit pièces; coupé de gueules, à trois membres d'aigle d'or.

DALLIDAN, sieur de Launay, du Fresne, etc., en Normandie, famille qui, lors de la recherche en 1666, a fait preuve de quatre degrés de noblesse.

Armes : de gueules, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or.

DALMAS, en Limosin, famille ancienne qui remonte à

Guillaume Dalmas, habitant de Rodez, et officier du comte de la Marche et de Castres, anobli avec sa femme et toute sa postérité, en juin 1443, pour avoir monté le premier sur les murailles de Pontoise, lors du siége de cette place.

Armes : d'argent, à la croix ancrée de gueules. L'écu timbré d'un casque taré de profil, sommé d'une couronne murale de sinople.

DALTON, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*.

Services. Un inspecteur-général, maréchal-de-camp des armées du roi, chevalier de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 de sinople, au lys d'argent, tigé feuillé, terrassé d'or ; au 2 d'azur, au lion d'argent, tenant de la pate dextre une branche de laurier de sinople, et accompagné de cinq étoiles d'argent en orle.

DAMARZIT, *voyez* SAHUGUET.

DE DAMAS DE CORMAILLON, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Bourgogne.

Armes : d'argent, à la hie de sable, accompagnée de six roses de gueules.

DE DAMAS-CRUX, noble, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire du Forez. L'histoire des Grands-Officiers de la couronne en donne la généalogie depuis Elziran de Damas, chevalier, seigneur de Cousan, qui fut présent à une donation que fit Almodis, comtesse de Rodez et de Nismes, à l'église de Cluny et à l'abbaye de Saint-Gilles, en Languedoc, le 25 décembre 1063.

Cette maison a formé plusieurs branches : celle des seigneurs de Cousan, éteinte en 1423 ; celle des seigneurs de Marcilly, vicomtes de Châlons ; celle des marquis de Thianges, éteinte en 1708 ; celle des marquis d'Anlezy, éteinte en 1763 ; celle des comtes de Crux ; les seigneurs de Montagu, éteints à la fin du seizième siècle ; les barons de Digoine, éteints vers la fin du dix-septième siècle ; les seigneurs de Dompierre ; les seigneurs d'Antigny, comtes de Ruffey.

Services. Cette maison a donné un souverain maître-d'hôtel du roi, un grand-chambellan de France, un grand-échanson de France, des chevaliers de l'ordre du roi, du Saint-Esprit et de la Toison-d'Or, de l'Annonciade,

des commandeurs et grand's-croix de Saint-Louis, des lieutenants-généraux des armées du roi et autres généraux, des gouverneurs de provinces, un grand-veneur de Pologne, des gentilshommes de nos rois, etc., etc.

Honneurs de la cour : de 1757 à 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres et *pairie.* Le *comte* Charles de Damas a eté nommé *pair* par S. M. Louis XVIII le 4 juin 1814, lieutenant-général le 22 du même mois, commandeur de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'Honneur le 23 août suivant, gouverneur de la dix-huitième division militaire en 1817; et Étienne, *duc* de Damas, nommé lieutenant-général le 22 juin 1814, grand'-croix de Saint-Louis le 23 août, a été créé *pair* de France le 17 août 1815, et prêta serment le 19 février 1816, à la cour royale, en qualité de *duc*, titre que S. M. lui conféra à cette époque.

La seigneurie d'*Antigny*, en Bourgogne, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de septembre 1654, en faveur de Claude de Damas, seigneur du Breuil, et du Buisson en Dombes.

Malte. Cette famille compte des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1549.

Lyon. Jean de Damas fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1250; N.... de Damas en 1320; Claude en 1599; Claude de Damas-Thianges en 1614; Joseph de Damas-Roger en 1690, et Claude de Damas en 1684, etc., etc.

Prélature. Jean de Damas, élu évêque de Mâcon en 1262, mourut le 17 des calendes de janvier 1264.

Armes : d'or, à la croix ancrée de gueules.

DAMBRAY, famille originaire de Normandie, anoblie en 1582, dans la personne d'Henri Dambray, receveur-général des finances à Rouen.

Titres et *services.* Cette famille a donné de nos jours un chancelier de France, et président de la chambre des pairs. Son fils, le vicomte Emmanuel Dambray, nommé maître des requêtes en service ordinaire le 24 juin 1814, a été créé *pair* le 17 août 1815.

Armes : d'azur, à trois tours d'argent; au lionceau d'or en abîme.

DAMESME, noblesse d'extraction, de la province de Bretagne.

Armes : de gueules, à une foi d'argent tenant une épée du même.

DAMETÉ, en Lorraine, famille anoblie par le duc Antoine en 1514, dans la personne de François Dameté.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules ; le tout sommé de son armet morné, d'un bourlet et lambrequins aux émaux de l'écu.

DAMIAN, en Provence. Les seigneurs de Vernègues et de Vinsargues, du nom de Damian, sont originaires de Piémont. Charles de France, duc d'Orléans et de Valois, comte d'Ast, aggrégea à la noblesse de son comté Guillaume Damian, seigneur de Vernègues, en Provence, où il était venu s'établir en 1440 ; Benoît son frère, qui demeura en Piémont, où il eut la terre de Castelinard, à dix milles de la ville d'Ast, forma une branche qui subsiste avec beaucoup d'éclat en la personne des comtes de Castelinard et de Verdun, qui portent mêmes armes que ceux de Provence. Les lettres se trouvent dans les archives de Turin, sous la date du 13 décembre 1460.

Services. Cette famille a fourni un maréchal des camps et armées du roi, etc.

Prélature. Elle compte entre les personnages illustres qu'elle a produits, un cardinal dans la personne de Pierre Damian.

Armes : de gueules, à une étoile à huit rais d'argent ; au chef d'or chargé d'une aigle de sable. Cimier : un paon au naturel faisant la roue, avec ces mots pour cri de guerre : *Al Rect, Al Rect.*

DE DAMMARTIN : Jean de Dammartin fut échevin de la ville de Paris en 1420.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 fascés d'argent et d'azur, à la bordure de gueules ; aux 2 et 3 d'or, au perroquet essorant de sinople, colleté de gueules, ayant la tête contournée.

DAMMARTIN, comté en l'Ile-de-France, avec un gros bourg et un chapitre fondé par les comtes de Dammartin, de la maison de Chabannes. Les comtes de Dammartin étaient grands vassaux de la couronne. Le premier que l'histoire nous fasse connaître est Manassès, vivant en 1028. Ce comté entra dans la maison de Chabannes en 1439, et elle le vendit à la maison de Montmorency, par contrats de 1554, 1556 et 1561. *Voyez* CHABANNES.

DAMOISEAU DE LA BANDE, en Champagne et en Bourgogne, noblesse d'ancienne chevalerie, qui prouve une

filiation suivie depuis Philippe Damoiseau, homme d'armes, qui vivait en 1200.

Services. Cette famille a produit nombre d'officiers de tous grades, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à l'aigle éployée, becquée et membrée de gueules.

DAMOND. Claude Damond fut reçu conseiller-secrétaire du roi maison, couronne de France et de ses finances le 12 mai 1620, et reçut ses lettres d'honneur le 28 décembre 1647, lesquelles furent registrées à la cour des aides de Paris le 23 décembre 1648. Il épousa Françoise de la Lande, dont il eut Michel Damond, secrétaire du roi, qui résigna cet office au mois de janvier 1643, et fut pourvu le 17 décembre 1653 de celui de contrôleur-général de la chancellerie de France, et, au mois de décembre 1659, de celui de trésorier-général alternatif et quatriennal du marc d'or. Il fut encore pourvu de l'office de trésorier-général ancien et triennal après la mort d'Émery Patu, par lettres du 16 août 1672. Il s'allia avec Anne Aubourg, fille de Guillaume Aubourg, garde des rôles des offices de France, dont il eut un fils unique, Nicolas-Augustin Damond, conseiller au grand conseil, mort sans postérité.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois croissants d'argent, et en pointe d'une aigle d'or.

DAMPIERRE, sieur de Molandin, de Valmeril, de Grainville, de Thiboutot, seigneur d'Imbleville, de Biville, du Mont, etc., noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Normandie. La Roque fait mention d'un Robert de Dampierre, chevalier, convoqué au ban de la noblesse de Normandie en 1272.

Il y a eu une branche de cette famille établie, dès l'an 1525, en Picardie, et connue sous le nom des seigneurs de Millancourt et d'Isangremel.

Armes : d'argent, à trois fusées de sable.

DAMPIERRE, *voyez* CUGNAC, FEYDEAU, PICOT, DU VAL.

DAMPIERRE, terre et seigneurie située en Champagne, à huit lieues de Troyes, au-delà de la rivière d'Aube, a donné son nom à une ancienne et illustre maison connue filiativement depuis Thibaut, seigneur de Dampierre, de Saint-Just et de Saint-Dizier, lequel florissait avant l'an 1090 avec Isabeau de Montlhéri, sa femme. Gui II, ar-

rière petit-fils de Thibaut, seigneur de Dampierre, de Saint-Just, de Saint-Dizier, épousa, en 1197, Mahaut, dame de Bourbon, femme séparée de Gaucher de Vienne, sire de Salins; fille unique d'Archambaud VII de Bourbon, et d'Alix de Bourgogne, et héritière d'Archambaud VI, seigneur de Bourbon, son aïeul. Leur fils, Archambaud de Dampierre, prit le nom et les armes de Bourbon, ayant succédé aux biens de sa mère, et fut nommé Archambaud VIII, sire de Bourbon. Cette seconde race des sires de Bourbon se fondit l'an 1272 dans la maison de France; par le mariage d'Agnès de Bourbon avec Robert de France, comte de Clermont en Beauvaisis, fils puîné du roi St Louis, et auteur de la maison actuelle de France, qui depuis cette alliance a retenu le nom Bourbon.

Prélature. Gui de Dampierre fut élu évêque de Châlons en 1163, et mourut la même année, le lendemain de sa consécration, au rapport d'Albéric; il a été oublié dans l'ancien *Gallia-Christiana.*

Armes. Avant 1197: de gueules, à deux léopards d'or. Depuis 1197: d'or, au lion de gueules, accompagné de huit coquilles d'azur, qui est de BOURBON *ancien.*

DE DAMPIERRE, en Champagne, famille qui prouve une filiation suivie depuis l'an 1511.

Armes: d'or, au chevron de gueules, chargé de trois étoiles d'argent, et accompagné de trois croissants de gueules.

DE DAMPIERRE. Jean de Dampierre fut échevin de la ville de Paris en 1429.

Armes: d'azur, au chevron d'or, chargé de trois étoiles de gueules, et accompagné de trois croissants d'argent.

DAMPIERRE, *marquisat*, voyez L'AUBÉPINE.

DAMPMARTIN. Les anciens comtes de Dampmartin, de la première race, ont pour auteur Manassès, qui souscrivit en 1028, avec plusieurs grands du royaume, la charte de confirmation que le roi Robert accorda à l'abbaye de Coulombs de tous les dons qui y avaient été faits par Roger, évêque de Beauvais, et par Odolric, évêque d'Orléans. Le dernier comte de Dampmartin de cette maison est Renaut, qui de Ide de Flandre, sa femme, n'eut qu'une fille, Mahaut, comtesse de Dampmartin et de Boulogne, mariée à Philippe de France, comte de Clermont en Beauvaisis, morte sans enfants après l'an 1258.

Armes : fascé d'azur et d'argent.

DAMPMARTIN. Le nom de cette famille est Cabot; elle doit sa noblesse à Pierre Cabot, secrétaire du roi maison couronne de France, audiencier près le conseil supérieur d'Artois le 23 novembre 1730.

Titre. Le titre de *vicomte* a été concédé par lettres-patentes du roi, expédiées par la commission du sceau des titres le 6 décembre 1814, au sieur Anne-Henri Cabot de Dampmartin, né le 30 juin 1755, maréchal-des-camps et armées du roi.

DAMPONT, seigneur de Rouville, Garencières, etc., noblesse d'ancienne chevalerie de Normandie.

Jean de Dampont, écuyer, servait en cette qualité dans la compagnie de Jean de Douy, qui fit montre au Mans le 8 août 1392.

Léonore de Dampont était mariée, vers l'an 1450, avec Louis de Pillois, seigneur de Tournebu et de Rouville.

Malte. Maximilien de Dampont fut reçu dans cet ordre en 1595.

Armes : d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef d'un lion-léopardé du même.

DAMVILLE, *duché-pairie*, voyez Montmorency et Lévis.

DANCHEL, noblesse d'origine chevaleresque du pays de Cambrésis, qui tire son nom d'une terre située à deux lieues de l'abbaye de Femy. Le plus ancien seigneur de ce nom est Josse Danchel, chevalier, qui vivait en 1125.

Armes : d'azur, au daim ailé d'or; à la cotice de sable, brochante sur le tout. *Voyez* Danzel.

DANDEL, sieur de la Fontaine, du Homme, de Belleau, de Souligny, etc., ancienne noblesse de Normandie.

La Roque fait mention d'un Roger Dandel, qui servit au ban de la noblesse convoqué l'an 1272.

Armes : d'azur, à trois quintefeuilles d'or.

DANDEL, sieur de Gouillet, du Homme, etc., ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'azur, à trois étoiles d'or.

DANÈS. Il y a eu deux familles de ce nom en l'Ile de

France, anoblies par l'office de secrétaire du roi, et les charges municipales de la ville de Paris. *Voyez* Saintot.

Prélature. Pierre Danès, né en 1497, fut nommé par François I[er] pour ouvrir l'école grecque au collége royal. Il y professa pendant cinq ans, et eut les plus illustres disciples. Il devint ensuite précepteur et confesseur du dauphin, depuis François II. Envoyé au concile de Trente, il y prononça un fort beau discours en 1540. Ce fut dans le cours du concile qu'il fut fait évêque de Lavaur en 1557. Sponde et de Thou nous ont transmis une réponse ingénieuse de ce prélat. Un jour que Nicolas Pseaume, évêque de Verdun, parlait avec beaucoup de force contre les abus de la cour de Rome, l'évêque d'Orviette, regardant les Français, dit avec un sourire plein d'amertume : *Gallus cantat.... Utinam*, reprit l'évêque de Lavaur, *ad illud gallicinium Petrus et resipisceret!* Ce prélat, qui joignait aux lumières d'un vrai savant le talent de la parole, la douceur du caractère et la simplicité des mœurs, se démit de son évêché en 1576, et mourut à Paris le 23 avril 1577.

Jacques Danès, d'abord président en la chambre des comptes de Paris, puis intendant en Languedoc, embrassa l'état ecclésiastique après la mort de Madeleine de Thou, son épouse, et du fils qu'il en avait eu. Il fut fait maître de l'Oratoire, conseiller-d'état ordinaire, et enfin évêque de Toulon en 1640. Se sentant infirme, il se démit, en 1650, de son évêché et de ses autres places, pour ne plus s'occuper que de bonnes œuvres. Il mourut à Paris le 5 juin 1662, en odeur de sainteté.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux têtes de loup de sable, et en pointe d'une rose de gueules.

DANÈS. La seconde famille de ce nom n'est pas moins ancienne que la première.

Guillaume Danès, quartinier de la ville de Paris, fut échevin de cette ville en 1538. Georges Danès fut aussi quartinier en 1556.

Robert Danès fut reçu secrétaire du roi le 29 juillet 1569, et résigna cet office le 21 janvier 1595, à Adrien Danès, son fils, lequel avait été quartinier de la ville de Paris en 1594.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois croisettes patées d'argent.

DANET, sieur du Bosc-Roger, noblesse ancienne de Normandie.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de trois roses de même, tigées et feuillées de sinople.

DANGEAU, bourg avec titre de *marquisat*, dans le Perche-Gouet, au diocèse de Chartres, situé sur la petite rivière d'Ouzaine, qui a appartenu à la maison de Courcillon, dont était l'illustre abbé de Dangeau, membre de l'Académie française et de celle des Sciences. *Voyez* COURCILLON.

DE LA DANGIE, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'hermine, au chef d'azur, chargé de trois pommes de pin d'argent.

DANGLOS, en Picardie. Cette famille remonte à Thomas Danglos, seigneur de Provinlieu, de Froissy-le-Moustier, etc., des terres Cottières, qui a épousé Ymberte du Mont, dont Pierre Danglos, écuyer, seigneur des mêmes lieux, qui épousa, le 14 juin 1511, Marie des Courtils, dont Louis Danglos, écuyer, seigneur de Provinlieu, ainsi qualifié dans l'arrière-ban d'Amiens de l'an 1557, et par la coutume de Montdidier de l'an 1567. Charles Danglos, son fils, a les mêmes qualifications dans un titre de l'an 1597; et Nicolas Danglos est dit écuyer, seigneur de Froissi, dans la coutume précitée de l'an 1567. Marie Arvier, veuve de Charles Danglos, seigneur de la Haye, obtint jugement de maintenue de noblesse en faveur de leurs enfants, en date de novembre 1668.

Armes : d'azur, à l'écusson d'argent posé en abîme, accompagné de trois molettes d'or.

DANGU DE LA MÉRINIÈRE, en Touraine, famille connue dès l'an 1537.

Armes : de gueules, au lion d'argent.

DANGUY. Famille ancienne de Bretagne, anoblie par les priviléges de l'échevinage de la ville de Nantes, de 1680 à 1683.

Services. Cette famille a donné des officiers de robe et d'épée.

Armes : d'argent, au pin de sinople, le fût accosté de deux mouchetures de sable.

DANIEL. Claude Daniel fut échevin de la ville de Paris en 1532.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accostée de deux soucis du même.

DANIEL, noble et très-ancienne famille de la province de Normandie. Elle a formé les branches de Boisdenemetz, de Pernay, et de Vauguion. Elles prouvent toutes leur descendance de Michel Daniel, écuyer, sieur de Forêt et de Boisdenemetz, qui comparut, à cause de ses fiefs, accompagné d'un archer et d'un page, à la montre des nobles du bailliage de Rouen, Caux et Gisors, suivant un certificat du 13 mars 1469, donné par Jean de Hangest, chevalier, conseiller et chambellan du roi, commis pour recevoir les montres des nobles dudit bailliage.

Services. Cette famille compte des généraux et des officiers supérieurs, des chevaliers de Saint-Louis, et des magistrats distingués au parlement de Rouen.

Armes : de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois molettes d'éperon de sable, et accompagnée de deux lionceaux d'or.

DANIEL, en Provence. Louis Daniel, seigneur de Levimarin, fut pourvu d'un office de secrétaire en la chancellerie près le parlement de Provence, le 11 juin 1702.

Armes : de gueules, au lion d'or, tenant une épée d'argent garnie d'or; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Melchior Daniel, de la ville de Toulon, fut anobli par lettres du mois de mai 1757, registrées le 30 juin 1758.

DANIEL DE LA GARENNE, en Bretagne, famille ancienne qui remonte filiativement à Alain Daniel, sieur du Helin, vivant en 1460.

Cet Alain avait pour auteur autre Alain, ou Jehan Daniel, qui firent hommage de leurs terres à Jeanne, dame de Raiz, lorsqu'elle prit possession de Châteaulin, de Rosporden et de Fouesnan, l'an 1382.

Armes : d azur, à deux coupes couvertes d'or.

DANIEL, sieur de Grangues, en Normandie. Gilles, Louis, Guillaume-François, et Jacques Daniel, frères, furent anoblis en 1574.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, au pal de losanges de sable; aux 2 et 3 d'argent, au....

DANIEL, seigneur du Mesnil-Gaillard, en Normandie:

Charles Daniel, anobli en 1648, fut confirmé en 1667 et 1668.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles en pointe d'un lionceau, le tout du même ; à la champagne ondée d'argent.

DANIZY, en Bretagne : Charles Danizy, sieur de Lessart, demeurant à Guerrande, a été condamné à quatre cents livres d'amende, par arrêt rendu en la chambre de la réformation, le 3 décembre 1670, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'argent, au lion de sable ; au chef cousu d'or, chargé de trois croissants de gueules.

DANNEMARIE, *baronnie*, voyez FRAGUIER.

LE DANOIS, en Normandie : Étienne le Danois, de l'élection de Conches, a été condamné à l'amende lors de la recherche de la noblesse, en 1668, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

LE DANOIS, sieur de Fay, ancienne noblesse de Normandie. Geoffroy le Danois était grand-maître des eaux-et-forêts de France en 1309. La Roque fait mention d'un Raoul le Danois, qui, l'an 1470, fournit au ban de la noblesse Pierre Lespau, armé de brigandine, salade et vouge.

Armes : de sable, à deux épées passées en sautoir d'argent, garnies d'or.

LE DANOIS DE GEOFFREVILLE, en Hainaut et en Picardie, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Champagne.

Services. Cette maison, qui était de toute ancienneté en possession des dignités de grand-maréchal et vicomte héréditaire du comté de Hainaut, a donné plusieurs lieutenants-généraux des armées du roi, des commandeurs de Saint-Louis, etc., etc.

Honneurs de la cour : le 20 juillet 1754, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Cette maison a possédé la *vicomté* de Ronchères, dans le Soissonnais, dès le quatorzième siècle ; et l'ancienne *baronnie* de Cernay, en Dormois, est entrée dans cette famille l'an 1591, par mariage.

Armes : d'azur, à la croix d'argent, fleurdelysée de sable.

DANS, sieur de Bosroger, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois roses du même, tigées et feuillées de sinople.

DANTIL DE LIGONÈS : famille d'ancienne chevalerie, originaire d'Auvergne, où Pierre et Bernard Dantil, écuyers, vivaient en 1250.

Brioude. Cette famille compte huit chanoines-comtes de Brioude, depuis l'an 1550.

Armes : parti, au 1 d'argent, à trois chevrons de gueules; au 2 d'azur, au lion d'or.

DANUELS DE VILLENEUVE, famille d'extraction noble, de Bretagne, connue depuis l'an 1421.

Armes : de sable, au sautoir d'or.

DANVIRAY, sieur de Machonville, en Normandie, famille anoblie par l'office de secrétaire du roi, maison et couronne de France. Le premier qu'on trouve pourvu de cet office est Denis Danviray, le 1er décembre 1565.

Armes : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois croisettes du champ, et accompagnée en chef d'un croissant d'argent.

DANZEL DE BOISMONT, de Lignières, de Breslicourt, en Picardie. Cette famille est issue de Nicolas Danzel, sieur de Saint-Marc, anobli, tant en considération de ses services militaires, que de la finance de sept cents écus d'or sol par lui payés, en exécution de l'édit du mois de juin 1576, par lettres du roi Henri III, datées de Blois, au mois de décembre de la même année. Ce Nicolas Danzel fut homme d'armes des ordonnances du roi sous M. de Saveuse. Il épousa damoiselle Françoise de Cahon, dont il eut Nicolas, Jean, Hugues, Charles et Nicole Danzel.

Armes : d'azur, au daim ailé d'or. *Voyez* DANCHEL.

DANZEL DE BEAULIEU, de Boffles, de Trionville, d'Auville, en Picardie, famille qui lors de la recherche a remonté ses preuves filiatives à Jean Danzel, écuyer, sieur de Beaulieu, qualifié ainsi dans son testament du 10 juillet 1543, père de Nicolas Danzel, écuyer, sieur de Beaulieu, guidon de la compagnie d'ordonnance du sieur de Rambures, en 1597, marié avec damoiselle Jeanne de Lignières.

Le traitant ayant produit quelques actes de roture attribués auxdits Jean et Nicolas Danzel, la famille dénia être issue de ceux qui avaient passé ces actes, et exhiba d'autres titres par production nouvelle; elle fut maintenue dans son ancienne extraction, par arrêt du conseil d'état du 10 novembre 1671.

Antoine Danzel, écuyer, seigneur de Beaulieu, fut reçu chevalier de l'ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, sur preuves faites le 9 juillet 1665.

Armes : de gueules, au lion d'or.

DARET DE CHAMPSOING. Charles-Louis Daret de Champsoing, mestre-de-camp de cavalerie, ancien maréchal-des-logis de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, fils et petit-fils d'officiers du même corps, obtint de Louis XV, des lettres de noblesse registrées en la chambre des comptes le 27 juin 1765.

DARIE, en Picardie. Cette famille tire son origine de Jean Darie, qualifié d'écuyer et huissier d'armes du roi, dans des titres des années 1403 et 1407, en considération desquels Antoine Darie, seigneur de Francourt, fut maintenu et jugé noble par arrêt du conseil du mois d'août 1672.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois losanges et de deux demies d'or, et accompagnée de trois molettes d'éperon de sable.

DARLUS DU TAILLY. Étienne-Pierre Darlus fut échevin de la ville de Paris en 1740. Pierre-Julie Darlus fut nommé quartinier de la même ville le 7 avril 1739.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une flèche du même.

LE DART, en Lorraine. Didier le Dart, receveur de Pont-à-Mousson, fut anobli par le duc Antoine, par lettres données audit Pont-à-Mousson, le 25 novembre 1529.

Armes : de gueules, au chevron d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois écussons d'or.

DASSIER DES BROSSES, noblesse d'origine chevaleresque de la province d'Angoumois. Elle descend de Guillaume Dassier, vivant vers l'an 1330, et de Catherine de Maillac, sa femme.

Services. Cette famille a donné nombre d'officiers, et spécialement dans l'arme de l'artillerie, des chevaliers de l'ordre du roi, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc.

Armes : d'or, à trois bandes de gueules.

DASSIER DE LA CHASSAIGNE. La seigneurie *de la Chassaigne* fut érigée en baronnie en faveur de Pierre Dassier, par lettres du mois d'août 1672, registrées le 22 mai 1674. Ce Pierre Dassier, pourvu de l'office de conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 14 janvier 1663, reçut ses lettres d'honneur le 2 novembre 1683.

DASSY, sieur de Davilly, du Lieu, de la Ferrière, etc., ancienne noblesse de Normandie. Haudin Dassy, chevalier, comparut au ban des gentilshommes du bailliage de Caen, convoqué l'an 1272.

Armes : écartelé au 1 d'argent, à trois tourteaux de sable à la bordure de gueules, chargée de huit besants du champ; au 2 mi-parti de France et de Navarre, au 3 parti échiqueté d'or et de gueules, et d'azur à deux fasces d'argent; au 4 parti, au 1 coupé d'or et d'azur; au 2 fuselé de gueules et d'or.

DATTEL, en Lorraine. Cette famille fut anoblie par lettres données par le duc Antoine, le 20 août 1541, dans la personne de Didier Dattel, gruïer d'Amance; ces lettres furent confirmées par d'autres de l'empereur Rodolphe II, en date du 16 juillet 1609.

Services. Cette famille a fourni des conseillers d'état et des chambellans des ducs de Lorraine.

Armes : d'azur, à trois tours d'argent, maçonnées de gueules; et pour cimier une tour de l'écu entre deux pennes.

DAUBENTON. Grégoire Daubenton fut anobli en 1473. Il y a eu de ce nom en Bourgogne une famille dont était Guillaume Daubenton, jésuite, confesseur du roi d'Espagne, Philippe V, mort en 1723 à l'âge de soixante-quinze ans; et Jean-Louis-Marie Daubenton, célèbre naturaliste, collaborateur de Buffon, son compatriote, auquel il dut la partie anatomique de son Histoire Naturelle. Il est mort le 31 décembre 1799 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il assistait pour la première fois à la séance du sénat, qui venait de l'élire, lorsqu'il fut frappé d'apoplexie, et tomba sans connaissance entre les bras de ses collègues. Quoiqu'il fût le fils d'un notaire de Montbar, on a lieu de croire qu'il était de la même famille que le jésuite Daubenton.

Armes : d'azur, à trois peignes d'or.

DAUBY, en Dauphiné, famille qui remonte à Barthélemi Dauby, anobli par lettres du mois de juillet 1630, registrées le 29 novembre suivant.

Armes : d'azur, à une bague d'argent, enfilée dans une lance d'or en bande.

DAUCHEL DE LA PALME, famille originaire des Pays-Bas, et fixée en Artois depuis la fin du dix-septième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis l'an 1581, avec la qualité de *vicomte* de la Palme.

Roger Dauchel épousa vers l'an 1273 Catherine le Prevost, dont il eut Roger Dauchel, époux de N... de Beaufremez.

Barthélemi Dauchel, maire de la ville de Lille, épousa Eremburge de Warenghien. On voit encore dans les quatorzième et quinzième siècles plusieurs membres de cette famille alliés aux maisons de Baudet de Wavrin, de Hérigny, de Piquette, et de Courcelles de Fremaut, etc.

Services. Cette famille a servi successivement les rois d'Aragon, de Castille, d'Espagne, les archiducs d'Autriche, les ducs de Bourgogne, et enfin les rois de France sous la domination desquels la province d'Artois a passé alternativement.

Armes : d'or, à cinq losanges de sable en bande. Couronne de vicomte. Supports : deux levriers.

DAUDASNE, sieur de Champagne, en Normandie, famille anoblie en août 1610.

Armes : d'azur, à trois lions d'argent, tenant chacun une palme du même.

DAUDÉ DU POUSSEY, en Lyonnais. Jacques Daudé du Poussey déclarant communes avec lui les lettres accordées par le roi, au mois d'avril 1727, aux sieurs Jean Daudé de la Valette et Étienne Daudé de Valescure, ses cousins germains, le roi, en conséquence, le maintint dans sa noblesse d'extraction, sans être obligé de rapporter les titres d'origine, attendu l'incendie d'iceux; par lettres registrées en la chambre des comptes le 8 août 1755.

Le même Jacques Daudé, seigneur du Poussey, fut échevin de la ville de Lyon en 1760.

Armes : de gueules, au lion d'argent, couronné d'or, tenant une fleur de lys du même de la dextre.

DAUDENET, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Pierre Daudenet, auditeur des comptes de Bar, conseiller et secrétaire du duc Charles III, qui obtint de ce prince, par lettres données à Nancy le pénultième juillet 1581, la permission de suivre la noblesse de Voillot de Damblain, et d'en prendre les armes, avec relief de noblesse pour les actes de roture exercés par Jacques Voillot son bisaïeul, contenant en substance : « Que Jean Voillot » de Damblain, maître canonnier, aurait été anobli par » René de Sicile, duc d'Anjou, avec puissance de porter » pour armes (voyez les armes ci-dessous) ; que ses pré- » décesseurs avaient joui dudit privilége jusqu'à Jacob Voil- » lot, qui aurait discontinué de vivre noblement à cause » de la multitude d'enfants qu'il avait jusqu'au nombre » de douze, l'un desquels, nommé Cathin Voillot, aurait » été mariée à Jean de l'Isle, licencié ès lois et substitut du » procureur-général du Bassigny; duquel mariage serait » issue Jeanne de l'Isle, femme de Jean Daudenet, dont » est issu le sieur Daudenet, suppliant, etc. »

Armes : d'argent, à trois fusées d'azur, chargées chacune d'une croix recroisetée, au pied fiché d'or.

DAUGERANT, famille d'origine chevaleresque, dont était Hugues Daugerant, qui fut l'an 1316 l'un des exécuteurs du testament de Louis, dit Hutin, roi de France; c'est peut-être ce même Hugues qui le 12 août 1348 donna quittance scellée de son sceau en cire rouge, chargé d'un lion et d'un lambel.

Prélature. Jean Daugerant, président en la chambre des comptes de Paris, élu évêque de Chartres en 1360, devint évêque et comte de Beauvais, pair de France, par la démission du cardinal de Dormans l'an 1368. Il mourut à Paris le 24 janvier 1374, et fut inhumé dans son église sous une tombe de cuivre dans le chœur.

Armes : d'or, au lion d'azur, lampassé, et armé de gueules ; au lambel d'argent, brochant.

DAULÈDE DE PARDAILLAN, noblesse ancienne de la province de Guienne. Elle a formé deux branches, celle de Lestonac, éteinte en 1748, et celle de Pardaillan, qui subsiste.

Services. Elle a produit des officiers de tous grades, et des magistrats distingués au parlement de Bordeaux.

Malte. Pierre Daulède fut reçu dans cet ordre en 1655.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

DAUMESNIL, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*.

Services. Le baron Pierre Daumesnil est maréchal-de-camp, officier de la Légion-d'Honneur, etc. Il était en 1815 gouverneur du château de Vincennes.

Armes : coupé, au 1 de sinople, au cor-de-chasse d'or; au 2 d'azur, au trophée de sept drapeaux et deux fusils avec baïonnettes d'argent, soutenus de deux tubes de canon du même.

DAUNAN, en Dauphiné, famille originaire de Nismes, connue depuis Rostaing de Daunan, qui fit son testament l'an 1548.

Armes : d'argent, au chêne arraché de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

DAUPHIN, en Provence. Louis-Balthazar Dauphin, de la ville de Marseille, fut reçu secrétaire en la chancellerie près la cour des comptes de Provence le 12 avril 1756.

Armes : d'or, à deux dauphins adossés d'azur, surmontés d'une étoile du même.

DAUPHIN, en Lorraine. Nicolas Dauphin, au service du roi René II, fut anobli par ce prince, par lettres données à Nancy le 23 avril 1488.

Armes. Il portait à l'époque de son anoblissement : d'azur, au dauphin d'argent, accosté de deux croix de Lorraine de même; à un orle billeté de douze pièces d'argent et de gueules; et pour cimier un écusson du même. Cette famille porte aujourd'hui : de gueules, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent entre deux étoiles du même, et accompagné en pointe d'un dauphin contourné d'argent, couronné d'or.

DE DAURE, illustre et ancienne maison de Hainaut, éteinte vers la fin du quatorzième siècle. Elle est issue, au sentiment de plusieurs historiens, d'un puîné des comtes de Dammartin, et a retenu son nom d'un château situé aux faubourgs de Namur, avec titre de vicomté. Elle a donné plusieurs maréchaux, sénéchaux, prévôts de Liége, et a eu de nombreuses possessions en Artois, en Brabant, en Hasbaye, en Flandre et en Cambrésis.

Armes : de gueules, à la bande d'argent.

DAURE, seigneur de Lias, en Languedoc, famille anoblie par le capitoulat, exercé l'an 1633, par Pierre Daure, secrétaire du roi.

DAUTHIER DE SISGAU, en Provence. Raoul Dautier, de Sisgau, originaire d'Allemagne, vint s'établir en France l'an 1210. Ayant donné des preuves de sa bravoure en différentes occasions, et surtout à la journée de Bouvines, Louis VIII l'honora de la charge de capitaine de ses gardes.

Louis Dauthier de Sisgau, son fils, fut tenu sur les fonts baptismaux par Louis IX, en 1226; il suivit ce saint roi à la Terre-Sainte en 1244; et en passant par la Provence, en 1250, il y épousa Marguerite de Glandevés, à laquelle saint Louis fit présent d'une magnifique médaille. Il en eut trois fils; l'aîné alla s'établir en Espagne, le second à Rome, et Jean, le troisième, continua la postérité en Provence.

Tout ce qui vient d'être dit touchant l'ancienneté de cette famille, n'est fondé que sur le témoignage d'Artefeuil, historien peu fidèle à la vérité. La généalogie qu'il donne de cette famille est sans possession et sans qualifications nobles, jusqu'au dixième degré formé par Jean-Antoine Dauthier, qu'il qualifie seigneur du Coulet.

On ne voit cette famille dans aucun nobiliaire publié après la recherche de la noblesse de Provence, où l'on n'aurait pas manqué de relater une race aussi ancienne. On voit au contraire un Jean Dauthier, compris au rôle de ceux qui ont volontairement payé l'amende de cinq cents livres, pour avoir pris indûment la qualité de noble, conformément à l'arrêt du conseil-d'état du 29 mars 1667. Cependant cette famille a été maintenue depuis en 1674, et par ordonnance de M. le Bret, en 1708.

Services. Elle a fourni un gouverneur de Barcelonne, lieutenant général dans toutes les montagnes des Alpes et de Provence, et capitaine d'une compagnie de gendarmes, etc.

Prélature. Un évêque de Bethléem, sacré le 26 mars 1651, par le cardinal Spada.

Armes : d'azur, à trois pins arrachés d'or. Devise : *Mirabilis in altis Dominus.*

DAUVERGNE DE DAMPONT : François Dauvergne, seigneur de Dampont, fut échevin de Paris en 1569.

Armes : écartelé d'azur et d'argent, à la croix losangée

d'or et de gueules, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile couronnée d'or, aux 2 et 3 d'un bluet au naturel.

DAUVET. Il y a eu de ce nom, en Picardie, une maison d'ancienne chevalerie, dont beaucoup d'historiens font descendre la maison Dauvet des Marets, rapportée ci-après. Guillaume Dauvet, seigneur de Honnechies et de Naves, vivait vers l'an 1206.

Armes : bandé d'argent et de gueules.

DAUVET DES MARETS. L'histoire des Grands-Officiers de la Couronne, tom. VIII, pag. 774, donne la généalogie de cette illustre famille, depuis Jean Dauvet, procureur-général au parlement de Paris en 1446. C'était un homme d'esprit et de savoir, qui avait précédemment été employé en plusieurs ambassades et négociations importantes. Il fut nommé premier président au parlement de Paris en novembre 1465, et mourut en 1471.

Pierre Dauvet était notaire au châtelet de Paris en 1315, selon un titre qu'il souscrivit en cette qualité avec Jourdain de Nanterre.

Services. Cette maison a donné quatre grands-fauconniers de France, des chevaliers du Saint-Esprit, des lieutenants généraux et maréchaux-de-camp des armées, des commandeurs de Saint-Louis, des maîtres-d'hôtel de nos rois, des chevaliers de l'ordre et nombre d'officiers-généraux et supérieurs.

Honneurs de la cour : le 17 avril 1784.

Titres. Les terres, fiefs, seigneuries et justices de Monneville, Lonchamp, Marigny, les Landes, de Bezut, la Forest, Montigny, Clerlande, d'Hebecourt, des Marcottes, de Fromentel, de Saint-Ixmes, de Buhot-Haran, en Normandie, furent unies et érigées en *marquisat*, par lettres données à Versailles au mois de décembre 1764, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Rouen le 20 juin 1765, en faveur de Louis-Nicolas Dauvet, lieutenant-général, commandeur de Saint-Louis.

Malte. Claude Dauvet fut reçu chevalier de Malte en 159).

Armes : bandé de gueules et d'argent; la seconde bande d'argent chargée d'un lion de sable.

DAVAL. Antoine-François Daval, avocat au parlement, fut conseiller du roi et de la ville de Paris en 1777.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef

de deux roses d'argent, et en pointe d'un Y du même émail.

DAVERDOIN. Famille qui remonte à Jean Daverdoin, procureur en la chambre des comptes, qui épousa Jeanne le Comte.

Armes : d'or, à deux sangliers de sable ; au chef d'azur, chargé de deux croisettes patriarcales d'or.

DAVERNE, sieur de la Vallée, en Normandie, famille qui a justifié quatre degrés de noblesse lors de la recherche en 1666.

Armes : de gueules, à deux fasces d'argent, à un cœur d'or posé en abîme.

DAVID, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Jean David, qui est nommé dans une assiette de deux cents livres de rente faite par Gui de Bretagne à Simon de Montbourcher l'an 1319.

Armes : d'argent, au chêne de sinople, fruité d'or, accosté de deux harpes de gueules.

DAVID, en Bretagne. Rolland David, sieur de Kergoff, a été déclaré noble, par arrêt rendu en la chambre de la réformation le 12 mai 1670.

Armes : d'argent, à un pin arraché de sinople chargé de trois pommes d'or.

DAVID d'Allons, en Dauphiné. La noblesse a été portée dans cette famille par l'exercice d'un office de conseiller pendant vingt ans dans la cour des aides de Vienne.

Armes : d'azur, à la harpe d'or.

DAVID de Lastours, famille d'origine chevaleresque de la province de Limosin.

Honneurs de la cour et *titre :* le 5 avril 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, avec le titre de *marquis.*

Armes : d'or, à trois coquilles de sinople.

de DAVID de Beauregard, famille ancienne de la Province de Languedoc. La Chesnaye en donne la généalogie avec les qualifications chevaleresques depuis Guillaume, vivant vers l'an 1430, père de Germain, père de Bernard, et celui-ci de Jean de David.

On trouve contemporainement Guillaume David, capitoul de Toulouse en 1438, Jean David en 1480, et Germain David, bourgeois de Toulouse, capitoul en 1518.

Services. Cette famille a donné des officiers supérieurs, des capitaines et gouverneurs de places.

Titre. Celui de *comte* de Beauregard, dans les actes et brevets, depuis le milieu du dix-huitième siècle.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la harpe d'or; aux 2 et 3 d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles du même.

DAVIN, en latin *Davini*, seigneur de Beaujeu en Dauphiné. Cette famille remonte à Pierre Davin, vivant en 1429.

Armes : d'azur, au lion d'or; à la bande d'argent, chargée de trois roses de gueules, brochante sur le tout.

DAVOUS, noblesse consacré par la charte, avec le titre légal de *comte*, et la dignité de *pair*.

Armes : d'azur, au chien d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même.

DAVOUST, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Bourgogne, où elle florissait dès le quatorzième siècle.

Titre et *dignité.* Louis-Nicolas Davoust, créé maréchal de France en 1804, duc d'Auerstaedt en 1806, fut décoré du titre de prince d'Eckmühl en 1809.

Armes. Le prince d'Eckmühl porte : d'or, à deux léopards-lionnés adossés de gueules, tenant chacun une lance polonaise de sable, posés l'un au premier, l'autre au dernier canton; à la bordure componée d'or et de gueules.

Les armes primordiales de cette maison sont : de gueules, à la croix d'or, chargée de cinq molettes d'éperon de sable.

DAVY DE LA FAUTRIÈRE, de Cussé, etc., famille anoblie, en 1412, dans la personne de Jean Davy, marchand drapier.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un épi de blé, le tout du même.

DAVY, sieur de Touffreville, de Renneville, de la Pailleterie, etc., ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'azur, à trois aigles au vol abaissé d'or, soutenant un annelet du même posé en cœur.

DAVY, marquis d'Amfreville, de l'Isle, de Rochefort, de Saint-Malo, de Bois-Davy, de Creteville, de Freville,

etc., en Normandie, famille qui a fait preuve de quatre degrés de noblesse lors de la recherche faite en 1666.

Prélature. Jacques Davy du Perron, cardinal, grand-aumônier de France, évêque d'Évreux en 1593, puis archevêque de Sens, commandeur du Saint-Esprit, naquit à Saint-Lo, le 25 novembre 1556, de parents protestants. Né avec une facilité surprenante, il étudia de lui-même le grec, l'hébreu, la philosophie et les poètes. Philippe des Portes, abbé de Tyron, le fit connaître au roi Henri III comme un prodige d'esprit et de mémoire. Il abjura son culte et embrassa l'état ecclésiastique. Ses talents le firent choisir pour faire l'oraison funèbre de la reine d'Écosse et celle du poète Ronsard. Il ramena un grand nombre de protestants au catholicisme. Les évêques demandèrent qu'un homme qui travaillait si utilement pour l'église fût élevé aux dignités ecclésiastiques. En 1593, sous le pape Clément VIII, du Perron fut sacré à Rome évêque d'Évreux par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen; en 1600, il eut avec du Plessis-Mornay, en présence du roi, une conférence publique dans laquelle il triompha de ce seigneur calviniste. Il lui fit remarquer plus de cinq cents fautes dans son traité contre l'Eucharistie. Mornay ne pouvant défendre des passages que son adversaire l'accusait d'avoir altérés, se retira promptement à Saumur. Henri IV dit à cette occasion au duc de Sully: « Le pape des Protestants a été terrassé. — Sire, répondit le duc, c'est avec une grande raison que vous appelez Mornay pape, car il fera du Perron cardinal. » En effet, cette dispute contribua beaucoup à lui procurer la pourpre romaine et l'archevêché de Sens. Plusieurs écrivains l'ont accusé d'irréligion; ils prétendent: « Qu'après avoir prouvé l'existence de Dieu en présence de Henri III, il lui proposa de prouver par des raisons aussi fortes qu'il n'y en avait point. » On assure que cette anecdote n'est appuyée sur aucun fondement solide; cependant elle s'accrédita dans le public; car du Perron ayant traité d'ignorant l'avocat-général Servin, celui-ci lui répondit: « Il est vrai, monseigneur, que je ne suis pas assez savant pour prouver qu'il n'y a point de Dieu. » De la Place, qui rapporte cette réponse, ajoute que le cardinal du Perron eut quelques autres mortifications. Ayant envoyé chercher un jour un curé de Paris pour une affaire, avec ordre de ne pas tarder de venir, le curé lui fit répondre: « Allez dire à monseigneur le cardinal qu'il est curé à Rome et que je le suis à Paris, qu'il

est sur ma paroisse et que je ne suis pas sur la sienne. » Il a raison, dit le cardinal, je suis son paroissien, c'est à moi de l'aller trouver, et il se rendit sur-le-champ chez lui. Ce cardinal eut la plus grande influence sur les affaires tant laïques qu'ecclésiastiques de son temps, et le succès couronna presque toujours ses travaux. Il mourut à Bagnolet, près Paris, le 5 septembre 1618, à l'âge de soixante-trois ans. Son zèle aveugle et entreprenant pour la cour de Rome lui a laissé la réputation d'un mauvais Français, d'un prêtre politique et d'un prélat ambitieux On a dit de ce cardinal, par allusion à ses grands talents et à la faiblesse de ses jambes, « qu'il ressemblait à la statue de Nabuchodonosor, dont la tête d'or et la poitrine d'airain étaient portées sur des pieds d'argile. »

Bèze, dans son Histoire ecclésiastique, t. II, liv. VIII, pag. 657, édit. in-8° (1580), parle d'un Perron qui était l'un des quatre ministres de Rouen lors du siège de cette ville en 1562. Ce pourrait être là le père du cardinal. Ce qui est certain, c'est que le père de ce prélat se nommait *Julien du Perron*, qu'il professa la médecine et les belles-lettres à Genève. Sa mère était Ursine le Cointe, fille de Guillaume, seigneur du Thot et de Hérenville en Côtentin.

Jean Davy du Perron, frère du cardinal, fut seigneur de la Guette, conseiller au conseil privé du roi, et succéda au cardinal du Perron dans l'archevêché de Sens, en ayant été fait coadjuteur dès le mois de décembre 1617. Il mourut à Montauban, à la suite de la cour, le 24 octobre 1621.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois harpes du même, celles en chef adossées.

DAX D'AXAT, en Languedoc, famille ancienne qui prouve une filiation suivie depuis Arnaud Dax, seigneur d'Axat, de la Serpent, etc., habitant de Carcassonne, anobli le 1er juillet 1457. Il testa le 14 mai 1478.

Services. Cette famille a donné deux chevaliers de l'ordre du roi et des officiers distingués, un grand-chambellan et grand-prévôt des maréchaux du royaume de Sicile.

Malte. Anne Dax d'Axat fut reçu chevalier de cet ordre le 1er mars 1714.

Prélature. Antoine Dax, évêque d'Aleth, fit son testament le 10 juin 1567.

Armes : d'azur, au chevron d'or, chargé d'une quintefeuille de gueules.

DEAGEANT, famille ancienne du Dauphiné, dont Chorier fait mention depuis l'an 1450; toutefois il n'en remonte la filiation qu'à Guichard Deageant, de la ville de Saint-Marcellin, dont nous allons parler. Cette famille, quoi qu'en dise ce généalogiste, qui la fait descendre des anciens seigneurs de Sigoyer, paraît tirer sa noblesse des offices de la chancellerie.

Richard Deageant fut reçu conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, le 3 septembre 1607.

Guillaume Deageant était pourvu d'un semblable office en 1610, qu'il résigna au mois de février de cette année.

Guichard Deagent fut reçu secrétaire du roi le 25 décembre 1610; François, son fils, fut pourvu de son office le 24 août 1619, par la résignation de son père, et à condition de survivance. Le même Guichard résigna cet office au mois de juillet 1634.

Guichard Deageant fut d'abord clerc de Barbin, que le maréchal d'Ancre avait fait contrôleur-général des finances. Arnauld d'Andilly le fit ensuite connaître au duc de Luynes. Deageant s'acquit la faveur de ce duc, en le servant utilement contre le maréchal d'Ancre, son bienfaiteur. On le chargea de plusieurs commissions et négociations importantes, dont il s'acquitta avec succès. Devenu veuf, Louis XIII voulut lui donner l'évêché d'Évreux; mais Deageant préféra un second mariage. Il fit néanmoins paraître beaucoup de zèle contre les calvinistes, ce qui fit dire au cardinal de Richelieu que « s'il avait terrassé l'hérésie, Deageant pouvait se vanter de lui avoir donné le premier coup de pied. » Deageant essuya les caprices de la fortune après en avoir éprouvé les faveurs. Disgrâcié, il eut ordre de se retirer en Dauphiné, où il mourut l'an 1639, dans un âge assez avancé, premier président de la chambre des comptes.

Les noms de baptême des premiers connus de cette famille semblent, avec l'orthographe de son nom, autorisier le soupçon que l'on a qu'elle est originaire d'Écosse ou d'Irlande.

Armes : d'argent, à l'aigle de sable, chargée d'un écusson d'azur, à la fleur de lys d'or.

DÉAN, en Anjou. Un certificat du roi d'armes d'Irlande, daté du château de Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1693, confirmé par le roi Jacques II, le 23 no-

vembre 1694, relaté dans une déclaration de Jean-Baptiste-Guillaume de Gevigney, généalogiste de la maison de Madame, et accordé à François Déan père, seigneur de Luigné, par Elisabeth Trochon, sa femme, et autre François Déan, seigneur de Luigné, trésorier des gardes-du-corps du roi en 1695, porte que cette famille est originaire d'Irlande, et en donne la filiation depuis Frédéric Déan, écuyer, qui mourut le 15 octobre 1017.

Armes : d'argent, au lion de pourpre, armé de gueules. Supports : deux lions; casque taré de profil, avec ses lambrequins, sommé d'une tortue, aux émaux de l'écu. Devise : *Vigor in virtute.*

DEAUGS, seigneur de Saint-Martin, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'azur, à l'arbre terrassé d'or; à un dogue d'argent, attaché au fût de l'arbre par une chaîne de sable.

DEBONNAIRE, noblesse de robe, originaire du Maine : cette famille a fourni plusieurs magistrats distingués, et des officiers supérieurs dans la marine.

Titres. La seigneurie de *Forges,* près Montereau-Faut-Yonne, a été érigée en *baronnie,* par lettres-patentes du mois de mai 1757, registrées au parlement de Paris le 11 août suivant, en faveur de Pierre-Charles Debonnaire, procureur-général au grand-conseil. Lesdites lettres-patentes portent que c'est en considération des services rendus à l'état par cette famille, entr'autres par deux oncles de l'impétrant, chevaliers de Saint-Louis, l'un major du Château-Neuf de Bayonne, et l'autre capitaine de vaisseaux, etc., etc.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besants du même. L'écu timbré d'une couronne de baron.

DECK, en Lorraine. Clément Deck fut anobli par le duc René II en 1496; il était orfèvre à Vézelize.

Armes : d'or, à une annille d'azur, cantonnée de quatre chardons au naturel. L'écu sommé d'un armet morné, orné de son bourlet, et de ses lambrequins aux métal et couleur de l'écu.

DEDAUX DE LINARET, famille noble du Languedoc.

Services. Elle a produit plusieurs officiers de grenadiers et de cavalerie.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois

dés d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.

DEDONS DE PIERREFEU, en Provence, noblesse d'ancienne chevalerie, connue depuis Guillaume Dedons, chevalier, nommé dans une charte de Bertrand, comte de Provence, de l'an 963. Elle prouve une filiation suivie depuis Hugues Dedons, damoiseau, vivant en 1285.

Services. Cette maison a produit plusieurs officiers-généraux et des magistrats célèbres au parlement de Provence.

Titres. La seigneurie de *Pierrefeu*, en Provence, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de novembre 1682, en faveur de Pierre Dedons, conseiller au parlement d'Aix.

Armes : d'azur, à trois fasces d'or, accompagnées en chef d'un besant accosté de deux étoiles, et en pointe d'une autre étoile, le tout du même.

DEDONS, seigneur d'Ondes, en Languedoc. Cette famille remonte ses preuves filiatives à Nicolas Dedons, seigneur d'Ondes, père de Pierre Dedons, capitoul de Toulouse en 1511.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à l'arbre de sinople; aux 2 et 3 d'azur, au loup d'argent.

DEDU DE LISSAC, en Languedoc, famille connue dans l'ordre de la noblesse de cette province depuis l'an 1500.

Armes : de gueules, à trois épées d'argent.

Ce sont les armes de la famille de Lissac, substituées aux noms et armes de Dedu, par disposition matrimoniale du 7 juin 1559.

DEDUIT, sieur de Champguion, en Champagne, famille dont l'ascendance remonte à l'an 1527.

Armes : d'argent, à une merlette de sable; écartelé de gueules, à une étoile d'argent.

DU DEFFAND DE LA LANDE, en Orléanais, noblesse d'ancienne chevalerie, originaire du Nivernais.

Services. Elle a produit un lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Neuf-Brisach, des officiers supérieurs de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Honneurs de la cour : en 1773, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La seigneurie *de Châtres*, près de Montlhéry,

érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1661, en faveur de Jean Brodeau, seigneur de Condé et de Châtres, grand-maître des eaux et forêts de France, fut acquise, en 1692, par Jean-Baptiste du Deffand de la Lande, colonel de dragons, et brigadier des armées du roi, en faveur duquel S. M., par lettres du mois de décembre de la même année, confirma l'érection faite en 1661, et l'érigea de nouveau pour lui et ses successeurs, en considération de ses services et de ceux de ses ancêtres. Son fils aîné, marquis de Deffand, lieutenant-général au gouvernement de l'Orléanais, colonel de dragons, épousa N.... de Vichy Chamron, qui s'est rendue célèbre dans les lettres, et par ses liaisons avec les philosophes, les beaux esprits et les grands du dix-huitième siècle. Elle mourut en 1780, âgée de 84 ans : il y en avait plus de trente qu'elle était aveugle.

Malte. Louis du Deffand de Saint-Loup fut reçu chevalier de cet ordre en 1656.

Armes : d'argent, à la bande de sable, accompagnée en chef d'une merlette du même.

DEJEAN DE MANVILLE, et de Launac, en l'île de France et en Languedoc, famille dont la branche de Manville fut anoblie par un office de secrétaire du roi à la grande chancellerie, et celle de Launac par le capitoulat de Toulouse en 1633, dans la personne de Richard Dejean, père de Jean-Baptiste Dejean, seigneur de Launac.

Services. Cette famille a donné un lieutenant-général des armées du roi, et plusieurs officiers de marque.

Pierre Dejean, second consul de Castres, obtint, au mois de décembre 1627, des lettres de noblesse. Il fut père de Gaillard et de Jean Dejean.

Armes : d'azur, à l'aigle éployée d'or ; au chef cousu de gueules, chargé de trois fleurs de lys d'or, deux et une.

DELGUIS DE PUGNÈRES, en Languedoc, famille qui, lors de la recherche, a fait preuve depuis Jean Delguis, seigneur de Roques, qui testa en 1516.

Armes : écartelé; aux 1 et 4 de gueules, au levrier rampant d'argent ; aux 2 et 3 d'azur, à trois fasces d'or.

DELPECH, famille de robe, issue de Pierre Delpech, reçu conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, le 20 octobre 1679. Il obtint ses lettres d'honneur le 21 septembre 1700, registrées en l'au-

dience de France le 23 suivant, au moyen de quoi il acquit la noblesse à ses descendants.

Armes : d'azur, au chevron brisé d'or, accompagné en chef de deux rayons mouvants des angles de l'écu, et en pointe d'un pélican, le tout d'or, posé sur un mont d'argent; à la bordure de gueules.

DELPUECH DE COMEIRAS, en Languedoc, famille ancienne, maintenue le 2 juillet 1717.

Services. Cette famille compte plusieurs généraux et officiers supérieurs.

Armes : de gueules, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable.

DELPUECH. Pierre Delpuech, bourgeois de Toulouse, fut capitoul en 1534; François Delpuech, bourgeois, le fut en 1567; Jean, bourgeois, en 1557 et 1558; autre Jean, bourgeois, en 1601, et Pierre Delpuech, seigneur des Mauricis, en 1562.

DELPUECH DE CUGNAC, noblesse d'ancienne chevalerie du Languedoc, remontant ses preuves filiatives à Pons Delpuech, qui testa le 4 octobre 1456.

Armes : de gueules, au lion d'argent.

DELPY DE LA ROCHE, famille établie en Périgord et en Guienne. Ce nom est ancien dans la première de ces deux provinces, dont il paraît originaire.

Olivier de Pratgilier, seigneur de Muratel, et Jeanne Delpy, damoiselle, son épouse, passèrent un arrentement de certains héritages avec Jean Chapt, damoiseau, seigneur de Lage-au-Chat, et de Mansac, en Périgord, par acte du 20 avril 1446.

Catherine Delpy fut mariée, vers l'an 1580, avec noble Léonard Nicolas, écuyer, sieur de Laval, en Périgord; Henri Delpy fut pourvu, le 18 mai 1714, d'un office de conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France en la chancellerie, près le parlement de Bordeaux.

Services. Cette famille a produit plusieurs officiers de terre et de mer, des conseillers au parlement de Bordeaux, etc.

Armes : coupé, au 1 d'argent, à cinq mouchetures de sable, 3 et 2; au 2 d'azur, fretté d'argent.

DEMBARRÈRE, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*, et la dignité de *pair*.

Services. Le comte Jean Dembarrère est lieutenant-général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, et grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : d'azur, au compas d'or, et une épée du même, dont la lame broche sur la fermeture du compas ; en chef une barrière d'argent, ferrée et clouée de sable.

DEMONT, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*, et la dignité de *pair*.

Services. Le comte Demont est lieutenant-général des armées du roi, commandant de la Légion-d'Honneur, etc.

Armes : de gueules, à la licorne issante d'or, surmontée en chef d'une grenade enflammée du même.

LE DEMANDÉ, sieur de la Haye, de la Lettrie, de la Croix, etc., en Normandie, famille qui a justifié de quatre degrés de noblesse lors de la recherche, où elle a été maintenue en 1666.

Armes : d'or, à trois merlettes de gueules.

DEMANDOLS, en Provence. Selon la critique ci-devant citée du Nobiliaire de cette province, il appert que la maison de Demandols portait originairement le nom d'EYRIÈS ; que Jacques d'Eyriès acquit la terre de Demandols, de la maison d'Esparron, au commencement du quinzième siècle ; que Barthélemi d'Eyriès ayant épousé Béatrix d'Esparron de Demandols, quitta le nom d'Eyriès, et prit le nom et les armes de Demandols, etc. Quoi qu'il en soit, le nom d'Eyriès ne paraît pas moins ancien que celui de Demandols, et depuis l'an 1481 jusqu'en 1780, cette famille a donné plus de trente chevaliers et dignitaires à l'ordre souverain de Saint-Jean de Jérusalem.

Armes : d'or, à trois fasces de sable ; au chef de gueules, chargé d'une main d'argent.

DEMARTIN DE TYRAC, de Marcellus, famille ancienne de Guienne, originaire de Périgord. Elle prouve une filiation suivie depuis Berthomieu Demartin, seigneur de la-Roque, vivant en 1345.

Titre. La terre et baronnie *de Marcellus*, située près de Marmande, en Guienne, fut érigée en *comté*, en 1742, en faveur de François-Charles-Hiacynthe Demartin, qui institua, en 1751, André-Joseph Demartin du Tyrac héritier de ses biens et de sa charge de lieutenant de roi

de la province de Guienne. L'érection du comté de Marcellus lui fut confirmée par lettres de 1755.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers de cet ordre.

Prélature. Jean Demartin fut évêque de Périgueux en 1530; et Jacques Demartin de Belleassise fut évêque de Vannes en 1600.

Armes : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable, sommée à dextre d'un donjon de même.

DEMONGÉ, en Provence. Gaspard Demongé, seigneur du Caire, acquit une portion de la juridiction de Puimichel dont il fit hommage en 1680. Il fut pourvu, en 1704, d'un office de secrétaire du roi en la chancellerie près la cour de parlement de Provence, qu'il a exercé pendant vingt-trois ans.

Services. Cette famille a fourni un gouverneur de place, chevalier de Saint-Louis, etc.

Armes : d'argent, à l'aigle couronnée de sable, accompagnée en chef de deux étoiles de gueules.

LE DENAYS DE CARGOET, en Bretagne, noblesse d'origine chevaleresque dont la filiation remonte à Rolland le Denays, qui vivait vers le milieu du quinzième siècle.

Jean le Denays fut un des écuyers de la compagnie de Jean, sire de Landevy, chevalier-bachelier, qui fit montre à Mantes, le 5 septembre 1386.

Armes : d'or, à deux chevrons de sable, au lion léopardé du même, lampassé de gueules, brochant.

DENEUFF, en Bretagne. Claude Deneuff, sieur de Kerouheant, a été condamné en quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation, le 4 septembre 1670, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : de sable, à l'aigle d'or.

DENIS, en Champagne, famille originaire de Thiérache, qui prouve une filiation suivie depuis l'an 1541, que vivait Pierre Denis, écuyer, seigneur de Vallecourt.

Armes : d'or, à la fasce de gueules.

DENIS. Blaise Denis fut élu échevin de la ville de Lyon en 1633.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, chargée de trois

écrevisses de gueules ; l'écu semé en chef d'étoiles d'or, et en pointe de besants d'argent.

DE DENIS, seigneur de Château-Bruslé, en Champagne, famille originaire de Bourgogne, qui remonte à Guillaume de Denis, seigneur de Château-Bruslé, à cause de Denise de la Pinsonnière, sa femme ; il rendit hommage de cette terre le 16 décembre 1528.

Armes : de gueules, à l'aigle éployée d'argent.

DENIS. Guillaume Denis fut anobli par le roi au mois de mars 1538.

DENIS DE LESNELEC, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, qui prouve une filiation directe depuis Guillaume Denis, lequel épousa Marguerite de Chusteaufur. Ils vivaient en 1443.

Armes : d'argent, à trois quintefeuilles de gueules.

DENIS, sieur du Parc, du Bois, de la Barre, etc., en Normandie.

Armes : d'argent, à trois aiglettes au vol abaissé de sable.

DENIS, sieur du Ponchet, des Cours, de Martel, etc., en Normandie, famille issue de Louis et Charles Denis, anoblis en 1596.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux trèfles, et en pointe d'une coquille, le tout d'or.

DENIS DE LA VALLÉE, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, qui prouve une filiation directe jusqu'à Olivier Denis, mentionné dans la réformation de l'an 1427.

Armes : d'argent, à trois merlettes de sable.

DENISE, en Champagne, famille anoblie en 1632, dans la personne de Pierre Denise, maire de la ville de Troyes.

Armes : d'azur, à trois compas d'argent ; à l'engrêlure d'or.

DENISON : Pierre Denison fut échevin de la ville de Paris en 1651.

Armes : d'azur, au rocher d'or, mouvant d'une mer d'argent, et surmonté d'un soleil du second émail.

DENO de Labloc, du Pasty, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque qui prouve une filiation suivie depuis Olivier Deno, qui vivait en 1466.

Martin Deno, écuyer, servit dans les guerres de son temps, ayant sous sa charge dix-sept autres écuyers de sa chambre. Il en passa la revue à la Charité-sur-Loire, le 26 juin 1422.

Armes : d'or, au sautoir de gueules, chargé de cinq fleurs de lys d'argent.

DENOS de Montauriol, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Languedoc.

Gaillard Denos, chevalier, fut capitoul de Toulouse en 1407. Jean Denos le fut en 1445, et autre Jean Denos, seigneur de Malefique, en 1559 et 1560.

Armes : d'or, au pin de sinople ; à l'éléphant de sable, chargé d'une tour d'argent, passant au pied de l'arbre.

DEPÈRE, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte* et la dignité de *pair*.

Le comte Mathieu Depère est commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : de sable, au poirier arraché d'argent, fruité d'or.

DÉRIEN de la Villeneuve, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, qui remonte à Rolland Dérien, sieur de Goarfilon, qui vivait l'an 1484.

Thibaut Dérien est nommé dans un compte rendu à Jean le Roux, duc de Bretagne, l'an 1271.

L'an 1352, Édouard III, roi d'Angleterre, adressa un mandement à Guillaume Dérien, sénéchal de Bretagne, pour aller tenir ses séances à Vannes.

Armes : d'argent, à deux lions affrontés de gueules.

DERRION, en Dauphiné, famille anoblie par des offices au dix-septième siècle.

Armes : d'or, à la bande d'azur, chargée d'une colombe d'argent.

DERVIEU, en Lyonnais. François Dervieu, conseiller du roi et élu en l'élection de Lyon, fut échevin de cette ville en 1706. Charles Dervieu, seigneur de Goiffieu, conseiller du roi, contrôleur-général ancien des finances, bois et domaines de la généralité de Lyon, fut échevin de cette ville en 1757.

Pierre Dervieu, sieur de Monmain, fut reçu conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France, le 31 mai 1691. Il mourut en 1694, et fut remplacé dans cet office par Pierre Bollioud des Granges.

Armes : d'argent, au chevron de sable, entrelacé d'un croissant à la cime, et accompagné en pointe de trois étoiles bien ordonnées, le tout du même émail; au chef de gueules.

DESCHIZADOUR, famille ancienne du Limosin, qui lors de la recherche a fait preuve depuis l'an 1500.

Armes : écartelé d'argent et de gueules.

DESIDERY, en Provence, famille qui, selon l'abbé R. de Briançon et Artefeuil, remonte à Pierre Desidery, qualifié damoiseau, ainsi qu'il appert aux archives du roi en Provence, registre *Armarum*, fol. 295; il vivait vers la fin du quinzième siècle, et eut pour fils Bertrand Desidery, qualifié noble dans un acte qu'il passa devant Tiranègre, notaire, en 1530.

Maynier, p. 63 de son *Nouveau état de Provence*, nous apprend que cette famille tire sa noblesse de Bertrand Desidery, conseiller au parlement de Provence l'an 1569, et de Melchior Desidery, son fils, mort dans le même office.

Armes : d'azur, au paon d'or.

DESNOS DE LA FEUILLÉE, au Maine, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, où elle florissait dès l'an 1300.

Services. Elle a produit des chevaliers de l'ordre du roi, deux lieutenants-généraux des armées navales, dont l'un, commandeur de Saint-Louis, réduisit la Louisiane sous l'obéissance du roi, et l'autre fut vice-roi des îles françaises de l'Amérique à la Martinique.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.

DESNOT. Georges Desnot fut conseiller de la ville de Paris en 1641.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, chargé de trois roses de gueules, et accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un lion du même.

DESNOTS. Hugues Desnots, notaire au châtelet de Paris, fut échevin de la même ville en 1702.

René Desnots fut reçu conseiller-secrétaire du roi le 7 janvier 1612, et mourut dans cet office. Étienne Desnots fut pourvu d'un même office le 14 janvier 1639.

Armes : d'azur, à trois cors de chasse contournés d'or, accompagnés en chef d'un croissant d'argent.

DESSON, en Normandie, famille qui remonte à Jean Desson, contrôleur des aides et tailles en l'élection de Pont-Audemer, anobli au mois de mai 1574.

Armes : d'azur, à la tour crénelée d'or, accompagnée de trois croissants d'argent.

DE DESSUSLEPONT, sieur du Ru, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'argent à trois hures de sanglier de sable.

DEUILLY, ancienne baronnie, près de la Marche dans le Barrois, qui a donné son nom à une maison illustre descendue des comtes de Vaudemont-Lorraine, par Geoffroy de Vaudemont, seigneur de Deuilly, qui vivait l'an 1210, fils de Gérard II, comte de Vaudemont, et de Gertrude de Joinville. Cette maison s'est éteinte vers la fin du quinzième siècle.

Services. Elle a donné un maréchal de Lorraine, etc.

Prélature. Elle a fourni un évêque de Toul en la personne de Gérard de Deuilly, qui mourut l'an 1218.

Armes : burelé d'argent et de sable.

LE DEVIN, sieur de Mambaye, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois molettes d'or.

DEY, en Picardie. Eustache Dey, seigneur de Sebon-court, a produit des titres de sa noblesse depuis l'an 1509.

Michel Dey est qualifié d'écuyer, sieur de Daillan, lieutenant-général de Laon, par les Coutumes de Vermandois de l'an 1556.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'or.

DEYEUX : Nicolas Deyeux fut reçu quartinier de la ville de Paris en 1777.

Armes : d'or, à la fasce ondée d'azur, chargée d'une burèle d'argent, et accompagnée de trois yeux au naturel.

DEZALLIER D'ARGENVILLE, en l'île de France, famille anoblie par les offices de la chancellerie et de la chambre

des comptes. Antoine-Joseph Dezallier, secrétaire du roi, fut reçu maître des comptes le 2 juillet 1733; il mourut le 29 novembre 1765. Ce fut un savant naturaliste, qui a beaucoup écrit, et n'a épargné ni soins ni dépenses pour donner à ses ouvrages la perfection dont ils pouvaient être susceptibles.

Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville fut reçu maître des comptes le 9 mars 1746, et résigna cette charge le 26 octobre 1770; et Antoine-François Dezallier d'Argenville fut reçu dans le même office le 7 mars 1774.

Armes : d'azur, au chevron, accompagné de trois roses, le tout d'or; au chef du même, chargé d'une tête de lion de gueules.

LE DIACRE, sieur du Mesnil, des Essarts, de Saint-Martin, du Bosc, en Normandie, famille anoblie en septembre 1596.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix recroisetée, patée, et au pied fiché de gueules; aux 2 et 3 d'or, au chevron d'azur.

LE DIACRE, sieur de la Moissière et de Jouy, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, adextrée en chef d'une abeille de pourpre.

DIANE, en Lorraine. Dominique Diane, dit le Capitaine, natif du comté de Blâmont, fut anobli par le duc Charles III, le 27 avril 1602.

Armes : de sable, à la fasce d'argent, chargée de trois têtes de lion arrachées de gueules; et pour cimier un bras-selet de corde d'arquebusier.

DE DICY : Guillaume de Dicy était conseiller au parlement de Paris en 1344.

Jean de Dicy, dit Moreau, chevalier, capitaine de Corbeil, vivant en 1352, épousa Marie de Pacy, dont il eut entr'autres enfants : Jean de Dicy, dit Bureau, seigneur de Misery, de Lusarches, d'Ablon-sur-Seine, pourvu de l'office de grand-maître de l'écurie du roi le 23 juin 1413, charge qui fut depuis celle de grand-écuyer de France. On le suppose parent de Guillaume de Dicy, qui fut institué maître enquêteur des eaux-et-forêts du roi (grand-maître des eaux-et-forêts de France) le 15 octobre 1315.

Armes : d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

DIDELOT, famille originaire de Lorraine. Elle remonte à Christophe Didelot, dit de Signeules, secrétaire des commandements du duc Antoine, lequel fut réhabilité par lettres de ce prince du 11 juillet 1539, *en la noblesse de sa mère.*

Titre. Celui de *baron*, consacré par la charte.

Armes : de sable, en sautoir, gironné d'argent et de gueules, accompagné d'une étoile d'or au premier canton.

DIDELOT : Claude et Pierre Didelot, parents du précédent, furent anoblis par lettres des années 1566 et 1580.

Armes : de pourpre, au sautoir gironné d'argent et de gueules, accompagné d'une étoile d'or au premier canton.

DIDIER (SAINT-). C'est par erreur qu'au tome XI du Nobiliaire de France, page 455, on a dit que l'ancienne maison de ce nom subsistait encore de nos jours dans la personne d'Antoine de Saint-Didier, père de la princesse de la Tremoille. La famille de ce nom qui existe aujourd'hui, et dont il est question, tire son origine du commerce.

DIDIER, seigneur de Boncourt, en Champagne, famille qui remonte à Paul Didier, seigneur de Boncourt, lieutenant-colonel au régiment de Montcavrel, anobli en considération de ses services au mois de février 1657.

Armes : de gueules, à une bande d'argent.

DIDONNE, seigneurie en Saintonge, qualifiée baronnie dans les aveux et dénombrements de cette terre rendus depuis plusieurs siècles à la chambre des comptes, appartenait à la maison de la Trémoille, par laquelle elle a été aliénée à Jean-Charles, marquis de *Senneterre*, qui l'a possédée depuis.

DIDOT, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Jean Didot, dit du Han, qui obtint lettres de noblesse du duc Antoine le 10 décembre 1521.

Armes : d'azur, au croissant d'argent, accompagné en flancs et en pointe de trois billettes, et en chef à dextre d'une étoile, et à sénestre d'une molette d'éperon, le tout d'or.

DE **DIENNE** DE CHAVANHAC, illustre et ancienne maison de chevalerie d'Auvergne, qui tire son nom d'une baronnie des plus considérables de cette province, où elle florissait dès le dixième siècle. Elle prouve une ascendance

directe depuis Léon, chevalier, seigneur de Dienne, qui vivait en 1187.

Services. Cette maison a produit des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées du roi, et nombre d'officiers de marque.

Honneurs de la cour : en 1739 et 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Malte. Cette maison compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis le milieu du quatorzième siècle.

Brioude. Jean de Dienne (*de Diena*) fut chanoine-comte de Brioude de 1473 à 1494 ; Gabriel de Dienne de 1518 à 1531 ; Jean de Dienne en 1598, et Gabriel de Dienne en 1779.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croissants d'or.

DIETRICK. Jean Dietrick, baron du Saint-Empire, comte du Ban-de-la-Roche, fut anobli par lettres de S. M. Louis XV de l'an 1761. *Voyez* LE BAN-DE-LA-ROCHE.

DIEU, sieur de la Héricière, en Normandie, famille anoblie en 1656.

Armes : d'azur, au sautoir d'argent, accompagné en chef d'une fleur de lys, et en pointe d'un croissant, le tout du même.

LE DIEU. Louis le Dieu fut déclaré noble du côté maternel, par sentence du bailli de Château-Thierry en date du 20 juin 1486.

Benoît le Dieu fut réputé noble du côté du ventre, par deux sentences, la première des élus de Soissons du 26 mai 1555, et la seconde du lieutenant du bailli de Châtillon-sur-Marne du 23 mai 1556.

Jean le Dieu, sieur de Farcy, de Château-Thierry, fut anobli pour services militaires en 1653.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux glands du même en chef, et en pointe d'une épée d'argent garnie d'or.

DIEUDÉ, en Provence. Cette famille, qu'Artefeuil dit avoir joui des priviléges des nobles à Marseille dès la fin du treizième siècle, et cela en faisant dériver le nom *Dieudé* de *Déodati*, a été anoblie au mois d'août 1723 dans la personne de Balthazard Dieudé, qui avait été échevin de Marseille en 1720. Son fils, Honoré Dieudé, avocat en la cour,

obtint le 5 mars 1746 des lettres de surannation et la permission de poursuivre en son nom l'enregistrement des lettres de noblesse accordées à son père.

Armes : de gueules, à trois fasces d'or.

DIEUDONNÉ, en Lorraine. Nicolas Dieudonné, sommelier d'échansonnerie, natif de Nancy, fut anobli par lettres du duc Antoine, données en ladite ville le 14 janvier 1511.

Armes : d'azur, au flacon d'argent, accompagné de trois têtes de griffon d'or, becquées d'argent et languées de gueules, celles du chef affrontées et celle en pointe contournée, et pour cimier deux pennes palées et contrepalées d'or, d'azur et d'argent.

DIEVAVANT, sieur de Saint-Nicolas, de Montenay, en Normandie, famille qui, lors de la recherche faite en 1660, a prouvé quatre degrés de noblesse.

Armes : d'argent, fretté de gueules; au franc-canton de sable, chargé d'un cygne du champ, becqué et armé d'or, brochant.

DIEZ, en Lorraine, famille anoblie en la personne de Melchior Diez, marchand à Pont-à-Mousson, qui obtint des lettres de noblesse le 16 octobre 1641, vérifiées le 30 du même mois en 1663.

Armes : d'azur, à la boussole d'or, et une étoile d'argent posée au premier canton de l'écu; coupé d'argent, à une ancre d'azur.

DIGOINE du Palais, maison d'ancienne chevalerie, qui a donné son nom à la première baronnie du Charolais, et florissait en Bourgogne dès le commencement du onzième siècle.

Services. Cette maison a donné plusieurs généraux, un chef d'escadre, et nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer.

Titre. Celui de *marquis* du Palais, dans les actes et brevets depuis près de deux siècles.

Malte. Camille de Digoine du Palais fut reçu dans cet ordre en 1666.

Lyon. Claude-Marthe de Digoine du Palais fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1712.

Brioude. Guillaume de Digoine était chanoine-comte de Brioude en 1328, et Claude de Digoine du Palais, en 1695.

Armes : échiqueté d'argent et de sable.

DIJON DE FLUSEAUX, en Orléanais, famille ancienne.

Armes : d'argent, à trois tours de sinople, maçonnées de gueules.

Jean de Dijon fut reçu conseiller-secrétaire du roi en 1285.

Jean de Dijon était conseiller au parlement de Paris en 1315.

Richard et Othon de Dijon, frères, furent anoblis en 1365.

DE DILLON, maison très-ancienne, originaire d'Irlande, où il en subsiste encore plusieurs branches. L'une d'elles passa en France, où elle fut naturalisée en 1759.

Services. Cette branche, depuis sa transplantation, compte deux lieutenants-généraux des armées du roi, chevaliers de Saint-Louis, dont l'un, le comte Édouard de Dillon, a été nommé, en 1816, ministre de sa majesté Louis XVIII près la cour de Saxe.

Honneurs de la cour : en 1770, 1774, 1785 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : d'argent, au lion léopardé de gueules, accompagné en chef de deux étoiles d'azur.

DE DINAN DE MONTAFILANT, illustre et ancienne maison de Bretagne, issue des anciens vicomtes de Dinan, qui florissaient dès la fin du dixième siècle, et dont les possessions et l'identité d'armoiries peuvent faire supposer qu'ils sont eux-mêmes vraisemblablement puînés des anciens comtes ou ducs souverains de Bretagne. Le P. Anselme, d'après du Pas, en donne la filiation depuis Roland de Dinan, seigneur de Montafilant, nommé avec Olivier, son frère, et Geoffroy de Dinan, fils de ce dernier, dans la cinquième lettre du pape Adrien IV, adressée, l'an 1156, aux seigneurs de Dol, de Dinan, de Fougères, et de Vitré. Cette branche de Montafilant s'est éteinte en 1444.

Services. Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir et de Montafilant, gouverneur de la ville et du château de Sablé, était, en 1427, au mois d'avril, grand-bouteiller de France. Cette maison avait précédemment donné nombre de chevaliers bannerets, et un maréchal de Bretagne.

Prélature. Pierre de Dinan, archidiacre de Westring, en l'archevêché d'York, en Angleterre, chancelier de

Bretagne, fut élu et sacré évêque de Rennes l'an 1199, et mourut en 1209.

LE DIN, sieur de la Chasterie, en Normandie, famille qui remonte à Regnier le Din, anobli en janvier 1611. Elle fut maintenue en vertu de cet anoblissement le 2 janvier 1667.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles rangées, et en pointe d'un cœur, le tout du même.

DINET. Jean Dinet, conseiller du roi, président en l'élection de Lyonnais, fut élu troisième échevin de Lyon en 1613, et prévôt des marchands en 1625.

Armes : d'argent, au croissant abaissé d'azur; à deux fleurs de quintefeuille de gueules, tigées et feuillées de sinople, mouvantes en chevron renversé des deux pointes du croissant; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent.

DINET. Guillaume Dinet, avocat, fut conseiller de la ville de Paris en 1587.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois cœurs de gueules.

Pierre et Robert Dinet furent anoblis pour services en 1355.

DE DIO PALATIN DE MONTPETROUX, en Bourgogne, famille d'ancienne chevalerie, connue depuis l'an 1313, époque à laquelle Guyot de Dio, damoiseau, aux droits d'Alix Palatine, sa femme, fit hommage au chapitre de Saint-Jean de Lyon, entre les mains de M. le Doyen. C'est depuis cette alliance que cette maison ajouta à son nom celui de *Palatin*. Elle a long-temps possédé l'ancienne baronnie de Fléchères, dans la principauté de Dombes.

Services. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de sa chambre, des officiers supérieurs et de tous grades, un lieutenant-général des armées, mestre-de-camp général de la cavalerie légère, etc., etc.

Malte. Elle compte, depuis l'an 1548, nombre de chevaliers et dignitaires de cet ordre. Jacques de Dio, commandeur de Sainte-Anne et de Laumussa, fut ambassadeur de son ordre à la cour de France en 1579.

Armes : fascé d'or et d'azur; à bordure de gueules.

DE DION DE WANDONNE et de Ricquebourg, en Artois, noblesse d'ancienne chevalerie, qui florissait dans cette province dès la fin du douzième siècle.

Services. Cette famille a donné des officiers généraux et supérieurs au service des rois d'Espagne et de France, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc.

Titres. La terre *de Wandonne* fut érigée en *baronnie* l'an 1761, en faveur de cette famille.

La seigneurie *de Dion-Malfiance* fut érigée en *marquisat*, en 1787, en faveur de Charles-Louis-Joseph, chevalier de Dion, lieutenant-colonel aux gardes wallonnes.

Honneurs de la cour : le 12 novembre 1784, et au mois de février 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : d'argent, à l'aigle éployée ou de l'empire, de sable, chargée sur l'estomac d'un écusson d'azur, surchargé d'un lion d'or et bordé du même. Légende : *Domine ad adjuvandum me festina.* Couronne de prince. Tenants : deux sauvages armés de massues hautes, couronnés et ceints de lauriers.

DIPRE, en Picardie : Jean Dipre, seigneur de Maupain et de Fluy en partie, a fait preuve de sa noblesse depuis le 28 mai 1538.

Jean Dipre, sieur de Fluy, son aïeul, a été jugé noble par sentence des élus d'Amiens du 2 novembre 1595, comme étant issu d'Honoré Dipre, prévôt du roi, puis lieutenant-général du bailli d'Amiens en 1374, fils de Jean Dipre, sieur dudit lieu et de Fluy, vivant en 1363.

Armes : de gueules, à trois lions d'or, à l'orle de huit fleurs de lys du même.

DISIMIEU, en Dauphiné, famille ancienne dont le nom primitif était *Martin.* Elle remonte à Antoine Martin, qui testa en 1542.

Services. Cette famille a donné un chevalier de l'ordre du roi en 1568, et un conseiller-d'état, chevalier du Saint-Esprit, puis maréchal-de-camp en 1615, et nombre d'officiers distingués.

Titre. La seigneurie de *Disimieu* fut érigée en *comté*, par lettres du mois de juin 1613, registrées en la cour des comptes de Grenoble le 8 août 1617, en faveur de

César Martin, seigneur de Disimieu; gouverneur de Grenoble.

Armes : de gueules, à six roses d'argent.

DISOMME : Antoine Disomme, conseiller au trésor, fut échevin de la ville de Paris en 1511; il était secrétaire du roi en 1522.

Armes : d'azur, au pairle d'or, chargé de trois tourteaux du champ.

DIUSSE, *baronnie*, voyez BATZ.

DIVÉ DE LA MAISON-NEUVE, en Poitou. André Divé, trésorier de France, fut élu maire de Poitiers en 1659.

Armes : d'azur, au chevron brisé d'or, chargé de deux merlettes de gueules.

LA DOBIAIS, *marquisat*, voyez GÉDOUIN.

DODEMAN, sieur de Placy, en Normandie. Adam Dodeman, sieur de Placy, et Jeanne Marguerie, sa femme, furent maintenus comme nobles, la femme étant descendue de Marie de Villebresme, fille d'Anne du Lys, par arrêt du 3 février 1580. (La Roque, p. 150.)

Armes : d'azur, au hibou perché sur un écot de sable.

DODOT, en Lorraine. Henri Dodot, contrôleur et clerc-juré de Pont-à-Mousson, fut anobli par lettres de Charles, duc de Lorraine, données à Nancy le 28 mai 1572, lesquelles furent entérinées par lettres de jussion du 11 mars 1593.

Armes : d'or, à trois lions d'azur, armés et lampassés de sable; au chef de gueules.

DOGUEREAU, noblesse consacrée par la charte.

Titres. Ceux de *baron* et de *chevalier*.

Services. Le baron Dogueau est maréchal-de-camp, commandant l'artillerie à Metz, chevalier de Saint-Louis et commandant de la Légion-d'Honneur. Son frère, le chevalier Dogureau, colonel d'artillerie, est aussi chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, au 1 d'or, à la tour masurée de sable, aux 2 et 3 de gueules, au chameau d'argent; au 4 d'or, à l'ours d'azur.

DOLET : Léon et Charles Dolet, avocats, furent échevins de la ville de Paris, l'un en 1603 et l'autre en 1624.

Armes : d'azur, au lion d'argent; à la bordure de

gueules, chargée en chef de trois étoiles d'argent, et de onze besants d'or, en flancs et en pointe.

DOLIER DE LA PORTE, et de Port-de-Roche, noblesse issue d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne, qui, lors de la recherche, a prouvé sa filiation depuis Guillaume Dolier, sieur de la Caillère et de la Haye d'Erbrée, vivant en 1540.

Alain Dolier fut un des arbalétriers de la compagnie du vicomte de Bellière, qui fit montre devant Raoul, sire de Coetquen, maréchal de Bretagne, le 22 juin 1420.

Armes : d'argent, à trois molettes d'éperon de sable.

DOLLÉ. Jean Dollé fut pourvu d'un office de secrétaire du roi en 1634, et mourut en exercice en 1642.

Pierre Dollé, commissaire ordinaire de l'artillerie, fut anobli en 1643.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

DOLLIN DU FRESNEL, maison d'origine chevaleresque, dont plusieurs branches se sont établies dans la Picardie et le Languedoc, puis en Hollande ; celle-ci a ajouté à son nom celui de du Fresnel. Jean Dollin, chevalier, fut envoyé en 1408, par le duc d'Orléans, et messire Jean de Braqué, seigneur de Saint-Morise, aux gens des aides de Picardie, pour porter des lettres closes de ce prince. Guillaume Dollin, chevalier et porte-enseigne des lances de S. M. dans la compagnie du seigneur de Bonnevel en 1539, était frère de Mingette Dollin, qui épousa Laurent de Polastron ; un fils issu de ce mariage hérita dudit Guillaume Dollin, en vertu d'un acte en parchemin à nous exhibé, et souscrit par Jehan de *Bostinard*, écuyer, et Jean d'*Espaigne*, écuyer, qui attestent, en leur qualité de porte-enseigne et d'hommes d'armes dans la compagnie de monseigneur de Bonnevel, « connaître ledit Polastron comme » neveu et héritier dudit Guillaume Dollin, autant que » fils de feu Mingette Dollin, sa sœur, femme dudit Laurent de Polastron, de qui nulle autre personne n'est plus » apte par sa proximité à recueillir ladite succession. » Cet acte est du pénultième jour de décembre 1539.

Services. Cette famille a fourni de toute ancienneté des hommes d'armes et des officiers distingués.

Armes : de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de sinople, tenant dans sa pate dextre un cimeterre d'argent,

garni d'or, le bout du cimeterre surmonté d'une étoile d'argent.

DOLMIÈRE DE LA BARTHE, en Languedoc, famille qui prouve sa noblesse depuis Georges Dolmière, quatrième président au parlement de Toulouse, qui testa le 13 août 1525.

On trouve un Étienne Dolmière, secrétaire du roi, décédé en 1522.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de sinople, au levrier d'argent; aux 2 et 3 d'argent, frétés de sinople.

DOLOMIEU, *marquisat*, voyez GRATET.

DOLU, famille originaire de Paris, issue de Jean Dolu, marchand de soie et bourgeois de Paris, décédé l'an 1541, et de Catherine Personnat. Elle a fourni un président en la chambre des comptes et un grand-audiencier de France.

Armes : d'azur, à deux bars adossés d'or; au chef cousu de gueules.

DOMPRÉ, village situé près de Baume, en Bourgogne, qui paraît avoir donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie, éteinte vers la fin du quinzième siècle.

Aimé de Dompré, chevalier, fit son testament l'an 1406.

Armes : de sable, à la fasce ondée d'argent.

DE DONCŒUR, noblesse ancienne, originaire de Picardie, qui prouve une ascendance directe depuis Jean de Doncœur, écuyer, sieur de Witanneglise, rappelé comme défunt dans le testament d'Isabeau d'Ococh, sa femme, du 4 avril 1511.

Les actes de cette famille, jusqu'au commencement du dix-septième siècle, orthographient son nom *Doncqueurre, Donqueurre* et *Doncœurre*, ce qui peut faire au moins présumer qu'elle a une origine commune avec l'ancienne maison de Donquerre, rapportée ci-après, et dont elle porte les armes.

Malte. François de Doncœur (*Donquerre*) fut reçu chevalier de Malte vers l'an 1523. (*Vertot*, t. V, p. 193.)

Ce François était sans doute le second fils de Jean de Doncœur et d'Isabeau d'Ococh, auquel elle fit un legs de vingt livres par le testament précité.

Armes : d'or, au chevron de gueules.

DONCQUER DE T'SERRÔELOFFS, à Dunkerque, noblesse

ancienne, originaire des Pays-Bas. Elle remonte ses preuves filiatives à Olivier T'Sallart, dit Doncquer, allié à la noble famille de T'Serroeloffs, une des sept patriciennes privilégiées de Bruxelles. Il fut nommé, en 1466, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et de Brabant, escoutette (chef) de la ville de Malines. C'est en vertu de cette alliance que S. M. Louis XVIII, par lettres-patentes du 29 novembre 1814, a permis à Honoré-Hippolyte Doncquer, administrateur des hospices civils et militaires de la ville de Dunkerque, d'ajouter à son nom héréditairement celui de *T'Serroeloffs*.

Cette famille a été pendant plusieurs générations en possession de la charge de grand-veneur et grand-fauconnier de Brabant.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de sinople, à trois grenades d'argent en barres ; aux 2 et 3 d'or, à la tour d'azur, mouvante d'une mer au naturel, et dont est issant un fauconnier de carnation, habillé de gueules, tenant sur sa main dextre un faucon de sable ; sur la mer un cygne d'argent nageant vers une échelle d'or posée au pied de la tour ; sur le tout de pourpre, à neuf billettes d'argent, 4, 3 et 2. Devise : *Post tenebras spero lucem.*

DONI DE BEAUCHAMP, au comtat Venaissin et à Paris, famille ancienne, originaire de Florence, où elle a donné des gonfaloniers et des prieurs de la liberté à la république, et un cardinal à l'église. Elle s'est transplantée au comtat vers l'an 1480.

Services. Cette famille a donné un chevalier de l'ordre du roi et des officiers distingués.

Titres. La terre *de Beauchamp*, dans la viguerie de Tarascon, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de janvier 1658, registrées le 16 février 1669, en faveur de Jean-Baptiste de Doni, seigneur de la Verrière, viguier de Marseille.

Malte. Joseph et Jean-Baptiste de Doni furent reçus dans cet ordre en 1661.

Prélature. Louis de Doni d'Attichi, sacré évêque de Riez en 1630, fut transféré à l'évêché d'Autun, où il mourut le 2 juillet 1664.

Armes : d'azur, au lion d'or, à la bande de gueules, chargée de trois croissants d'argent, brochante sur le tout.

Jean et Pierre de Doni, fils naturels de Pierre de Doni, de la ville d'Avignon, obtinrent des lettres de légitimation

et d'anoblissement au mois de mai 1617, avec permission de porter les armes de la famille de Doni. On ignore s'ils ont eu postérité.

DE DONISSAN, noblesse d'ancienne chevalerie, de la province de Guienne, laquelle prouve sa filiation depuis Guilhem-Arnaud de Donissan, seigneur de Citran, duquel Simon de Gironde reconnut tenir en fief plusieurs héritages assis en la paroisse de Listrac, par acte du dimanche avant Noël 1303.

Services. Cette famille a donné un chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, l'an 1588, et nombre d'officiers de tous grades.

Honneurs de la cour : au mois de septembre 1765, et en 1767, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, et avec la qualité de *marquis*.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or.

DU DONJEON, en Bourgogne, famille originaire du Dauphiné, connue depuis l'an 1530, que Michel du Donjeon, écuyer, vint s'établir en cette province.

Armes : tiercé, au 1 émanché d'or et d'azur de six pièces; au 2 d'azur; à une étoile d'or; au 3 d'or.

DONNADIEU DE PUICHÉRI, en Languedoc, famille ancienne, prouvant sa noblesse et sa descendance depuis François Donnadieu, seigneur de Puichéri, qui s'allia, le 15 juin 1519, avec N... d'Urban.

Armes : d'or, à une main tenant un cœur de gueules ; au chef du même, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles d'argent.

DONODEI, anciennement *Donnadieu*, au comtat Venaissin, et en Provence, famille ancienne, dont la filiation suivie remonte à Jacomet Donodeï, vivant à l'Ile, en 1470, avec Antoinette des Isnards, son épouse. La qualité de *damoiseau*, que lui donne Artefeuil dans son Nobiliaire de Provence, est une fausseté gratuite de cet historien.

La branche aînée, dite des seigneurs de Saint-Laurent, en Provence, ayant dérogé à la noblesse, obtint des lettres de réhabilitation le 21 juin 1678.

Les sieurs de Campredon, au Comtat, ont fourni plusieurs officiers de cavalerie.

Armes : d'argent, à trois chardons de sinople, fleuris de gueules.

Artefeuil ajoute à la branche de Provence une croisette patée et fichée de gueules en abîme.

DONNET de Lambertie, en Limosin. Pierre Donnet fut anobli au mois de juin 1659, et maintenu en 1668.

Armes: d'azur, à trois demi-vols d'argent.

DONNEZAN, *voyez* Usson.

de DONON, seigneurs du Fort, en Normandie, de Montgerout, en Touraine, de la Montagne, et de Chaure, en Valois, noblesse d'ancienne extraction, originaire de Touraine.

Pierre de Donon est nommé dans le traité de mariage entre Artur de Bretagne, et Catherine de Luxembourg, du mois de juin 1445.

Jean de Donon, seigneur de Chastres, était, en 1600, contrôleur-général des bâtiments du roi.

Armes : d'or, à trois hures de sanglier de sable.

DONQUERRE, maison d'ancienne chevalerie, originaire des Pays-Bas, qui paraît s'être éteinte vers la fin du quinzième siècle. *Voyez* Doncoeur.

Bernard, seigneur de Donquerre, chevalier, épousa vers l'an 1340 Jeanne de Lambersart. Il en eut, entr'autres enfants, Jeanne de Donquerre, mariée, par contrat du 16 janvier 1366, avec Gilles VI, chevalier, seigneur de Mailly, de Bouillencourt et de Beaufort, fils de Gilles V, seigneur de Mailly, et de Jeanne de Moreuil-Soissons.

Robert de Donquerre, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, fut créé grand-panetier de France en 1419, charge qu'il exerçait encore en 1435.

Armes : d'argent, au chevron de gueules.

DONZY, capitale d'une petite contrée appelée le Donziois, à trois lieues de Cosne et Neuf de Nevers, était une ancienne baronnie du royaume, qui a donné son nom à une maison puissante dès la fin du dixième siècle. Le premier, seigneur de Donzy, dont l'histoire ait conservé la mémoire, est Geoffroy fils, non de Gérard de Vergy, comme le prétend Du Chesne, mais de Geffroy de Semur, mari de Mathilde de Châlons, sœur de Hugues de Châlons, évêque d'Auxerre, et comte de Châlons. Ce seigneur vivait en 1030. Il était déjà célèbre par ses exploits, et s'empara depuis de diverses places du comte d'Anjou. Mais livré à Foulques par la trahison d'un de ses vassaux, nommé

Arraud, il fut enfermé au château de Loches, où Arraud, secondé par plusieurs autres traîtres, l'étranglèrent en 1037. Le dernier baron de Donzy de la première race fut Hervé IV, mort de poison à Saint-Aignan, l'an 1223. Agnès, sa fille unique, porta la baronnie de Donzy dans la maison de Châtillon, d'où elle passa successivement dans celles de Bourbon-Lancy, de Bourgogne et de Flandre. Elle fut unie au comté de Nevers et de Rhétel, et érigée en *comté-pairie*, au mois d'août 1347, sous le nom de *Nivernais*, par Philippe VI, dit de Valois, et érigée de nouveau sous ce titre par Charles VI, au mois de juillet 1459. Elle passa depuis dans la maison de Clèves, en faveur des hoirs, tant mâles que femelles, de laquelle le roi François Ier l'érigea en *duché-pairie*. Le Donziois y avait été incorporé. Elle entra ensuite dans la maison de Gonzague, qui la vendit, le 11 juillet 1659, au cardinal Mazarin, lequel obtint de nouvelles lettres-patentes d'érection en duché-pairie, au mois d'octobre 1660, et la laissa à Philippe-Jules Mazarini-Mancini, son neveu, qui obtint des lettres confirmatives du duché-pairie, en janvier 1676, et fut père de Philippe-Jules-François Mazarini-Mancini, lequel obtint d'autres lettres confirmatives du duché-pairie de Nevers, le 24 août 1720, et prêta serment en ladite qualité, le 24 janvier 1721.

Armes : d'azur, à trois pommes de pin d'or.

DORAT de Chatelus, en Bourbonnais, famille ancienne, originaire de Limosin, mais dont la noblesse procède de Joseph Dorat, conseiller, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France, pourvu de cet office le 26 mars 1632, et le posséda jusqu'au 27 mars 1656, qu'il s'en démit en faveur de Charles Foucaut, seigneur de Girancourt.

Une branche de cette famille, qui vint se fixer à Paris, s'éteignit en 1790, dans la personne de M. Dorat de Chameulles, commandeur et secrétaire-général des ordres de Notre-Dame-de-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, grand-bailli d'épée du comté de Dreux.

Les talents semblent être héréditaires dans cette famille. Jean Dorat, dont le nom primitif était *Dinemandi*, ou Disnemâtin, qu'il changea en celui de la ville de Dorat, en Limosin, sa patrie, s'acquit par ses vers tant de réputation, que ses contemporains lui donnèrent le surnom de *Pindare français*. Charles IX créa pour lui la place

de poète royal. Scaliger dit qu'il composa plus de cinquante mille vers grecs et latins. Il mourut en 1588, à quatre-vingts ans, presque dans l'indigence, parce qu'il était fort libéral, et qu'il se faisait un plaisir de traiter ses amis.

Louis Dorat, son fils aîné, traduisit *en vers français*, à l'âge de dix ans, une pièce latine que son père avait composée sur le retour de la reine mère du roi, Catherine de Médicis. Sa fille, Madeleine Dorat, n'était pas moins distinguée par son esprit que par son savoir. Elle possédait parfaitement le latin, le grec, l'espagnol et l'italien. Elle mourut en 1636, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Claude-Joseph Dorat, écuyer, seigneur de la Barre, né à Paris le 31 décembre 1734, s'acquit par ses poésies légères et dramatiques une réputation assez brillante. Il réussit particulièrement dans les pièces fugitives, et peut-être eût-il dû borner là son ambition. Il est du nombre de ces écrivains, dit un moderne, qui jouiraient d'une réputation sans mélange, s'ils n'avaient fait qu'une partie de leurs ouvrages. Linguet, dans ses Annales, a bien jugé Dorat. « Ce poète, dit-il, tiendra toujours un rang parmi ceux » qui feront honneur à notre langue ; mais la postérité, en examinant la collection de ses œuvres, la trouvera trop volumineuse. » La nature avait doué Dorat d'une excessive facilité pour la versification : des grâces dans l'esprit, un coloris séduisant dans l'expression, une abondance singulière de mots, si adroitement placés, qu'ils tiennent quelquefois lieu de l'idée ; l'art de multiplier les rimes redoublées, sans contrainte, presque toujours avec des chutes heureuses, et de dépeindre avec aisance, souvent en vers dignes de Boileau, les objets et les préceptes dont il s'occupait, sont ce qui le caractérise. Mais destiné à la carrière de Chaulieu, qu'il surpassait par l'agrément et la pureté du style, il eût dû, content des faveurs de Polymnie, ne point briguer celles de Thalie et de Melpomène, dont, à quelques vers près, il n'a obtenu que des dédains.

Armes : de gueules, à trois croisettes ancrées d'or.

DORÉ, en Lorraine : Charles-Joseph Doré, seigneur de Crepy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier capitaine au régiment de cavalerie de Lambesc pour le service de France, fut anobli par Léopold, duc de Lorraine, par lettres données à Lunéville le 9 juillet 1718.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, au lion de gueules, brochant sur le tout, accompagné en chef de deux molettes d'argent.

DORESMIEUX, famille ancienne de la province d'Artois, où elle réside encore de nos jours. Elle remonte à Jean Doresmieux, fils de Grégoire et de Marie Carnin, lequel fut anobli par lettres du mois d'avril 1464, avec faculté de parvenir à la chevalerie.

Armes : d'or, à une tête de maure de sable, tortillée d'argent, accompagnée de trois roses de gueules.

DORGAL, en Provence, famille originaire du lieu de Roquevaire. Toussaint Dorgal obtint du roi des lettres de noblesse en 1724, enregistrées la même année aux archives du parlement.

Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois roses feuillées et tigées du même ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

DE DORGEOISE DE MONTFERRIER, en Dauphiné, noblesse d'origine chevaleresque, connue depuis Philippe de Dorgeoise, qui, l'an 1284, était écuyer de Philippe, comte de Savoie.

Armes : de gueules, à trois fleurs de lys rangées d'argent ; au chef du même, chargé de deux branches de chêne de sinople fruitées d'or, passées en sautoir.

DORGITTE, sieur de Clinchamps, en Normandie, famille anoblie en 1472.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de neuf losanges du même, six en chef, trois en chaque canton, posées deux et une, et trois de même en pointe.

DORIA, en Provence, maison illustre, et l'une des quatre principales de la république de Gênes, qui vint s'établir en Provence et former deux branches, l'une à Marseille et l'autre à Tarascon.

Perceval Doria se trouve nommé parmi les hauts gentilshommes génois qui approuvent le traité des hommages faits à Charles II par les Génois, daté de l'an 1262. Ce fut lui aussi qui accompagna Charles Ier d'Anjou à la conquête du royaume de Naples, lorsque le pape lui en donna l'investiture en 1264. On rapporte de lui qu'il était aussi illustre par les armes qu'il était fameux par ses poésies. (Le moine des isles d'Or et de Saint-Césari.)

Armes : d'or, coupé d'argent, à l'aigle couronnée de sable, becquée et membrée de gueules, brochante sur le tout.

DORIDANT, en Lorraine, famille anoblie en la personne de Jean Doridant, capitaine du château de Bruyères, qui obtint des lettres de noblesse du duc Charles IV, données à Mirecourt le 1er mars 1663, et vérifiées le 21 du même mois.

Armes : d'argent, au sautoir de gueules, chargé en cœur d'une étoile d'or, et accompagné de quatre hures de sanglier de sable, armées d'argent et allumées de gueules.

DORIDE. Guillaume Doride fut élu maire de la ville de Poitiers en 1286 et 1289.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de maures de sable.

DES DORIDES, *voyez* LA VILLE DE FÉROLLES.

DORIVAL, famille anoblie par l'échevinage de la ville de Paris en 1786.

Armes : d'azur, à la gerbe d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois roses du second émail.

DORIVAL, sieur de Drossey, du Creil, etc., en Normandie, famille qui remonte à Robert Dorival, panetier du roi, anobli au mois de mai 1375.

Armes : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon d'argent.

DE DORMANS, famille illustrée par deux chanceliers de France. Elle descend de Jean, natif du village de Dormans, en Champagne, dont il prit le surnom lorsqu'il vint à Paris, où il fut procureur au parlement, selon l'usage de ce temps qui permettait ainsi à ceux dont la naissance n'était rien moins que distinguée de prendre le nom du lieu de leur origine. Par la suite cette famille acquit la seigneurie même de Dormans. Guillaume de Dormans, avocat du roi, fils de Jean ci-dessus, fut anobli avec Jeanne-Barbe de Silly, sa femme, par lettres du roi Jean du mois de mars 1350. Il fut chancelier de France en 1371. Cette famille s'est éteinte sur la fin du seizième siècle.

Malte. Louis de Dormans en 1519.

Armes : d'azur, à trois têtes de léopards d'or, lampassées de gueules.

DE DORMANS, *marquisat*, voyez BROGLIE.

DORMES, en Lorraine. Richard Dormes, prévôt de Châtel-sur-Moselle, fut anobli par le duc Charles III le 21 février 1555.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée en cœur d'une rose de gueules, accompagnée de trois griffes d'ailes d'or.

DORMY DE BEAUCHAMP, en Bourgogne, ancienne noblesse du Charollais établie à Bourbon-Lancy, en Bourgogne. Elle est connue depuis Nicolas Dormy, écuyer, seigneur de la Motte Dormy et de Salornay, vivant en 1330, frère de Hugues Dormy, écuyer, premier auteur connu par titres de cette ancienne famille.

Charles-François Dormy fut reçu conseiller-secrétaire du roi le 26 novembre 1579; Mario Dormy fut pourvu du même office, par la résignation dudit Charles-François le 17 juillet 1634.

Services. Elle a donné un capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, nombre d'officiers supérieurs de cavalerie, chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titre. Celui de *baron* de Vinzelle, de Vesvres et de Beauchamp, dans les actes depuis plusieurs siècles.

Prélature. Claude Dormy de Beauchamp fut évêque de Boulogne en 1565.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux perroquets affrontés de sinople, et en pointe d'un tourteau de sable.

DORNANT, sieur des Vallées, en Normandie, famille anoblie l'an 1653 dans la personne de Jacques Dornant et confirmée en 1667; selon la tradition, cette famille est originaire du Maine, et issue de Jean Dornant, qui vivait en 1520.

Armes : de gueules, à la tour donjonnée d'or.

DE DORTANS, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie de Dortans en Bugey, qu'elle a possédée pendant plus de cinq siècles.

Elle remonte par filiation à Lambert de Dortans, chevalier, qui vivait en 1180.

Services. Cette maison a donné des gouverneurs de places, des conseillers, gentilshommes et écuyers, chambellans des ducs de Savoie, et nombre d'officiers supérieurs au service des rois de France.

Malte. Elle compte plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre, depuis le commencement du dix-septième siècle.

Lyon : Louis de Dortans fut chanoine-comte de Lyon en 1390 ; et Jean-François de Dortans en 1712.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois annelets du même. Cimier : un ange habillé de gueules et d'argent. Supports : deux anges de même. Devise : *Mieux j'attends.*

LE DOUAREN DU TERTRE, de Beauregard, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Bretagne.

Jean le Douaren servit en qualité d'écuyer dans la compagnie de Bertrand du Guesclin, duc de Moline, comte de Longueville et de Bourges, connétable de France, qui fit montre à Caen le 1er décembre 1370.

Armes : d'azur, au pal d'argent, chargé de trois mouchetures de sable.

DE DOUAY, maison d'ancienne chevalerie, issue des châtelains de Douay, qui florissaient dès le commencement du dixième siècle.

Watier et Hugues de Douay souscrivirent la donation que fit le comte de Flandre aux chanoines de Saint-Pierre de Lille l'an 1066. Cet Hugues, selon Gélic, fut à la Terre-Sainte en 1097, et donna des biens aux chanoines de Saint-Amé de Douay. Dans les archives de l'abbaye de Saint-Aubert, il est fait mention de cette ancienne maison jusqu'à l'an 1478.

Armes : de sinople, au chef d'hermine.

DOUBLET DE PERSAN, famille de robe, originaire de Normandie, anoblie par les offices de la chancellerie et du parlement de Paris.

Antoine Doublet, bourgeois de Paris, épousa Anne de Creil, fille de Louis de Creil, marchand mercier à Paris. Il mourut en 1627.

Louis Doublet, receveur des finances en la généralité de Caen, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, en 1655, était fils d'un avocat, et petit-fils d'un procureur au parlement, dont le père était habitant de Vandeuvre, près de Troyes (Registre 799).

Nicolas Doublet, son fils, fut pourvu du même office de secrétaire du roi, le 19 novembre 1670. Il fut seigneur de Persan, et mourut en 1695.

Services. Cette famille a donné un maréchal-de-camp, des maîtres des requêtes, etc., etc.

Titre. La seigneurie de *Bandeville*, en Normandie, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'avril 1632, registrées au parlement le 15 décembre suivant, en faveur de Nicolas Doublet, mort le 23 mars 1695.

Armes : d'azur, à trois doublets ou papillons d'or, volant en bandes, 2 et 1.

DOUCET, seigneur de Toulmont, en Champagne, originaire de Picardie, famille qui prouve une filiation suivie depuis l'an 1536, que vivait Martin Doucet, seigneur de Courtuy et de Saint-Gobert.

Armes : de gueules, au rencontre de bélier d'or; écartelé losangé d'argent et de sable.

DOUDEAUVILLE (DUC DE), *voyez* LA ROCHEFOUCAULD.

DOUCET, *voyez* DOULCET.

DE LA DOUÈPE DU FOUGERAIS, famille ancienne du Poitou.

Titre. Celui de *baron*, conféré en 1815 par sa majesté Louis XVIII, à Benjamin-François de la Douèpe, président du collége électoral du département de la Vendée.

DOUESSEY, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'azur, à six merlettes d'argent.

DOUEZY, en Normandie. Louis Douezy, sieur de Chaumont, et Jean Douezy, sieur d'Ardaine, frères, ont été maintenus dans leur noblesse, comme descendus de la pucelle d'Orléans, par arrêt des commissaires du conseil, assemblés à Paris en 1667.

Armes : d'azur, à une épée, couronnée à la royale, accostée de deux fleurs de lys, le tout d'or.

DOUJAT, famille ancienne, originaire de Berry, selon Cathérinot, qui prétend que ses premiers auteurs ont porté les armes sous les rois Charles VII et Louis XI. Il serait à souhaiter pour cette famille que cette tradition fût appuyée d'une autorité plus respectable. On voit toutefois qu'elle est fort ancienne au parlement de Paris; elle y a donné plusieurs avocats et avocats-généraux distingués depuis Louis Doujat, mort en 1527.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers, des

conseillers aux parlements de Paris et de Toulouse, des maîtres des requêtes, un intendant en Hainaut, etc.

Armes : d'azur, au griffon couronné d'or.

DOUJAT. Jacques Doujat, l'un des quatre chauffe-cires scelleurs héréditaires en la grande chancellerie, résigna cet office au mois de février 1615. C'est sans doute ce même Jacques Doujat que l'on voit quartinier de Paris en 1628, et échevin de la même ville en 1633.

Jacques Doujat fut pourvu d'un office de secrétaire du roi, maison et couronne de France, le 11 mars 1617, et le résigna au mois de février 1655.

Gabriel Doujat fut pourvu d'un même office le 11 août 1637, et mourut en exercice au mois d'avril 1644.

Armes : d'azur, au griffon d'or ; au chef d'argent, chargé de trois roses de gueules.

DE DOUHET DE MARLAC, en Limosin, famille ancienne, originaire d'Auvergne, qui prouve une ascendance directe depuis Pierre de Douhet, écuyer, seigneur de Marlac et d'Esteau, en Auvergne, vivant en 1520.

Malte. Jean de Douhet de Marlac, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, fut commandeur de Celles en 1608.

Brioude. Jean de Douhet de Marlac fut reçu chanoine-comte de Brioude de 1537 à 1557; Jérôme de Douhet de Marlac en 1557; François en 1610, et Jérôme mourut revêtu de la même dignité en 1688.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable ; aux 2 et 3 de gueules, à la licorne d'argent.

DOUHET. Antoine Douhet fut anobli en récompense de ses services en décembre 1483 (regist. 699).

DOULCET, en Lorraine. Didier Doulcet fut anobli par lettres du grand-duc Charles III, données à Nancy le 10 mai 1555.

Armes : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois besants d'or ; et pour cimier deux ailes dragonnées aux armes de l'écu ; le tout sommé d'un armet morné, orné de bourlet et de ses lambrequins, aux mêtaux et couleur de l'écu.

LE DOULCET (1) DE PONTÉCOULANT, de la Tour, de Rul-

(1) Ce nom s'est écrit dans les anciens actes, *Doulcet, Doucet*, mais plus communément le Doulcet.

ly, famille ancienne, originaire de la province de Normandie, où elle est connue depuis la fin du quatorzième siècle.

Services. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des maréchaux-de-camp, des officiers-généraux, des chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Honneurs de la cour : le 15 mai 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *comte* consacré par la charte.

Armes : d'argent, à la croix fleurdelysée de sable.

LE DOULCET. Guillaume le Doulcet fut anobli le 23 juillet 1354. (*Registre* 698.)

LE DOULCET DE RAMPAN, en Normandie. Jacques le Doulcet, écuyer, seigneur et patron de Clouay, a été maintenu le 29 mai 1666, comme issu de Michel le Doulcet, anobli par charte de 1578.

Armes : d'argent, à la croix de sable.

DOULCET, *voyez* DOUCET.

DOULLEY, seigneur de Neufville, des Fresfosses, etc., ancienne noblesse de Normandie.

Services. Cette famille a produit plusieurs capitaines d'hommes d'armes et un chevalier de l'ordre du roi.

Armes : d'azur, à trois oignons de lys d'or. Une branche brisait d'un chevron d'or.

DOUMERC, noblesse consacrée par la charte dans la personne de Jean Pierre, *baron* Doumerc, lieutenant-général de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : coupé, au 1 d'or, à deux drapeaux d'azur, frangés d'argent, passés en sautoir, sur lesquels broche une cuirasse sommée d'un casque de sable, surmontée d'une étoile de gueules; au 2 d'azur, au pégase d'argent, accompagné en pointe d'une étoile d'or.

DOURDIN : Raoul Dourdin fut échevin de la ville de Paris en 1423.

Armes : de gueules, à trois couronnes d'épines d'argent, accompagnées de trois étoiles mal ordonnées d'or, celle en chef au-dessus des deux couronnes, les deux en pointe accostant la couronne.

DE LA DOUVE, ancienne maison de chevalerie, originaire du pays de Cambrésis. Hugues de la Douve, chevalier, seigneur d'Erquermes, vivait en 1187. On trouve une suite de seigneurs de ce nom jusqu'en l'an 1484.

Armes : d'or, à trois chevrons de sable.

LE DOUX DE MELLEVILLE, en l'Ile de France et en Normandie, famille issue d'un lieutenant-général à Evreux, qui fut depuis président et lieutenant-civil à Rouen.

Armes : d'azur, à trois têtes de perdrix d'or, becquées et arrachées de gueules.

LA DOUZE, *marquisat*, voyez ABZAC.

DOYEN, sieur du Coudray, de Lery, très-ancienne famille de Normandie.

Armes : d'or, à trois têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

DOYEN, à Paris et en Normandie, famille originaire de Lorraine. Elle remonte à Jean Doyen, garde-du-corps de Charles IV, duc de Lorraine, lequel fut anobli par ce prince, par lettres du 4 octobre 1628, en récompense de ses services militaires.

Armes : parti d'or et d'argent, au chevron d'azur, chargé de deux lions affrontés d'or, brochant sur le tout.

DOYETTE, en Lorraine : Philippe Doyette, avocat en la cour souveraine, conseiller-secrétaire ordinaire de S. A. R., et substitut du procureur-général ès prévôté et gruerie d'Arches, fut anobli par lettres données à Lunéville le 5 décembre 1725.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe un lion d'or.

DU DRAC : cette famille est ancienne ; elle s'est rendue recommandable par une foule de magistrats qu'elle a donnés au parlement de Paris. Elle a formé les branches des vicomtes d'Ay et barons d'Annevoux, de Marveille et de Mandeville. Blanchard en donne la généalogie remontée à Jean du Drac, président en la cour du parlement de Paris, fils de Barthélemi du Drac, gentilhomme picard, trésorier des guerres du roi, mort le 22 mai 1365.

Services. Adrien du Drac, comte d'Annevoux, fut maréchal-de-camp en 1638.

Prélature. Jean de Drac fut évêque de Meaux au commencement du quinzième siècle.

Brioude. On trouve de ce nom cinq chanoines-comtes de Brioude de 1256 à 1338.

Armes : d'or, au dragon de sinople, langué, armé et couronné de gueules.

DRACY LE FORT, *marquisat*, voyez FYOT.

LA DRAGUE, en Lorraine, famille anoblie le 15 décembre 1472.

Armes : d'azur, à trois croissants d'argent.

DRAMARD, sieur du Chassin, et de Gonneville, en Normandie. Pierre Dramard, secrétaire de la chambre du roi, et du maréchal de Fervaques, et Edme Dramard, son frère, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du roi, fils de feu Edme Dramard, bourgeois de la ville de Troyes, où il avait été notaire, et de damoiselle Claude du Chassin, de condition noble, ont été anoblis, en novembre 1610, par lettres registrées en la cour des comptes et aides, en 1611.

Armes : de gueules, au lion d'or, tenant un épieu d'argent, et accompagné aux 2 et 3 quartiers de deux étoiles d'or.

DE DRÉE, maison d'ancienne chevalerie de Bourgogne, qui tire son nom d'un ancien château, au bailliage de Semur, en Auxois. Elle prouve son antiquité depuis Albert de Drée, qui souscrivit, l'an 1131, la donation faite par Garnier de Sombernon, à l'ordre de Cîteaux, de tout le territoire des trois Vallées, et de ses dépendances.

Services. Cette maison a donné plusieurs officiers-généraux, des capitaines de terre et de mer, des chevaliers de Saint-Louis.

Honneurs de la cour : le 5 mai 1782, et le 22 juin 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La seigneurie de Bezolle et ses dépendances, en Maconnais, a été érigée en *marquisat*, sous le nom de *Drée*, par lettres-patentes du mois de mars 1767, registrées au parlement de Paris le 1er septembre suivant, en faveur d'Étienne, comte de Drée, et de ses descendants.

Armes : de gueules, à cinq molettes d'éperon d'argent, 2, 2 et 1.

DU DRESIC DE KERFOURNY, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, dont était Robin de Drésic, archer de la compagnie de Huet de Kerautret en 1355.

Armes : d'argent, au pélican d'azur, son aire d'or.

DU DRESNAY, maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne.

Services. Elle a produit des capitaines d'hommes d'armes, et des gouverneurs de places au service des ducs de Bretagne, et postérieurement des officiers supérieurs au service de France, entr'autres François-Julien du Dresnay, dit le chevalier des Roches, capitaine de vaisseaux, lieutenant-général commandant pour le roi aux îles de France et de Bourbon.

Honneurs de la cour : en 1766, 1783, 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, et sous les titres de *marquis* et de *comte* du Dresnay.

Armes : d'argent, à la croix aucrée de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules.

DE DREUILLE, maison d'origine chevaleresque, de la province de Bourbonnais, qui tire son nom de la terre de Dreuille, située en la paroisse de Cressange, qu'elle a conservée jusqu'à l'époque de la révolution.

Services. Elle a fourni plusieurs officiers supérieurs, et des chevaliers de Saint-Louis.

Titre. Celui de *comte* dans les actes et brevets du dernier siècle.

Malte. Elle compte plusieurs chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1612.

Armes : d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules.

DREUX. La maison des comtes de Dreux, dont sont sortis les derniers ducs de Bretagne, est une branche puînée de la maison royale de France. Elle s'est éteinte à la fin du treizième siècle. Elle a été formée par Robert de France, comte de Dreux, du Perche et de Braine, cinquième fils de Louis VI, dit le Gros, roi de France. La branche de Dreux Morainville, formée par Jacques de Dreux, vicomte de Beaussart, offre, par les revers de fortune qu'elle a éprouvés, un grand exemple de la fragilité des grandeurs humaines. L'on voit de ses membres non-seulement simples *hommes d'armes* dans diverses compagnies, mais encore des *grenetiers au grenier à sel de Dieppe.*

Jean de Dreux et François, son frère, furent assignés, en 1540, pour *prouver leur noblesse.* Ils déclarèrent qu'ils étaient de l'*estoc de Louis-le-Gros.*

On voit encore Robert de Dreux, II du nom, et Isabelle

sa sœur, tous deux orphelins, obligés de se réfugier chez Robert, comte de Dreux et de Montfort, qui, « mu de » pitié et de la proximité du sang, les fit venir dans sa » maison, et élever avec ses enfants : il maria Isabeau » avec Gaucher de Châtillon (le connétable de France), » lui donna 2000 livres en mariage, et 1000 livres pour » les frais de nôces, en 1281. »

Armes : comtes de Dreux et barons d'Esneval : échiqueté d'or et d'azur ; à la bordure de gueules.

Seigneurs de Beu : échiqueté d'or et d'azur ; à la bordure engrêlée de gueules.

Seigneurs de Morainville : échiqueté d'or et d'azur ; à la bordure de gueules, chargée de dix roses d'or,

Ducs de Bretagne : échiqueté d'or et d'azur ; au franc-canton d'hermine ; à la bordure de gueules ; et depuis Jean III, duc de Bretagne, mort en 1341, cette branche a porté d'hermine plein.

DREUX DE NANCRÉ et DE BRÉZÉ. Dans quelques exemplaires de ce premier volume, en suivant la généalogie faite par Blanchard, j'ai donné une origine à cette famille, qui présente des erreurs, et dont je m'empresse d'établir ici la rectification. Car plus mon ouvrage présente une saine critique, plus je dois apporter de justice à éclairer le public sur des origines qui auraient pu lui être offertes par divers auteurs, sous des couleurs différentes, et auxquelles la méchanceté ou la calomnie n'ont pas toujours été étrangères.

Mais en rétablissant certains articles, je dois satisfaire tellement le lecteur, qu'il ne puisse jamais faire planer sur ma tête le soupçon injurieux d'avoir cédé à des considérations de complaisance ou d'intérêt. Je n'agirai donc, pour ces sortes de redressements qu'avec les pièces matérielles en main, et de manière à ne pas laisser subsister le plus léger doute.

A l'occasion de la maison de Dreux de Nancré et de Brézé, et après la publication de l'article fautif, il est venu à ma connaissance un titre dont l'authenticité me paraissait irrévocable ; cependant je n'ai pas jugé à propos de m'en rapporter, dans une matière aussi grave, à mes faibles lumières, et j'ai prié M. Pavillet, l'homme le plus instruit du siècle dans la science des anciennes écritures, chef de la section historique aux archives du royaume, ancien premier commis du cabinet des ordres du roi, et

commissaire du conseil pour le contentieux de la noblesse, de vouloir bien en faire l'examen le plus approfondi et l'analyse officielle. Le résultat de cette opération a été que ledit acte (original en parchemin), inattaquable dans ses caractères intrinsèques et extrinsèques, présente « une » donation faite le 7 juillet 1472, sous le sceau de Faye-la- » Vineuse, par-devant Dignay et J. Cardinalis, par noble » homme Thomas Dreux, écuyer, seigneur de Ligueil, à » Simon Dreux, ecuyer, son fils aîné et principal héri- » tier de terres de la Gastillionnière et des Barres, ainsi » que le susdit Thomas Dreux aurait reçu *japieça* lesdites » terres de feuz Pierre Dreux, son père, vivant, écuyer, » seigneur de Ligueil, et de son oncle messire Simon Dreux, » chevalier, maître-d'hôtel du roi. Ledit acte fait en » présence dudit Thomas Dreux, donateur, et de son oncle » messire Jean de Guarguesalle (1), chevalier, seigneur de » Bosse et de Coulaine, qu'il constitue son procureur gé- » néral, spécial et irrévocable, à l'effet de l'exécution de » ladite donation. »

Et dans le contrat de mariage de Méry Dreux, écuyer, seigneur de Bois-Aubry, fils de feu Simon Dreux, écuyer, seigneur de la Gastillionnière et des Barres, avec damoiselle Charlotte de la Coussaye, passé par-devant Puesnard et Guesgnon, notaires à Poitiers, le 15 janvier 1533 (original en parchemin), l'on voit cette même terre des Barres, dont la donation vient d'être précitée plus haut, sous la date de 1472, affectée au douaire de ladite Charlotte de la Coussaye, épouse de Méry Dreux.

Cette même donation de 1472 se trouve encore mentionnée dans le jugement de maintenue de la branche de Dreux de Creuilly, en date du 28 janvier 1700, et dans celui de la branche de Dreux de Nancré, du 22 mars 1703; ces deux arrêts rappellent le jugement de maintenue, rendu, le 13 juin 1669, par la chambre de la réformation de Bretagne, pour la branche de Dreux de Brézé, dans lequel elle est déclarée d'*ancienne extraction noble*, et maintenue dans sa qualité d'*écuyer* et de *chevalier*.

Or, voilà bien un titre original et patent de l'an 1472, qui se trouve encore mentionné dans des jugements de

(1) Jean de Guarguesalle, chevalier, seigneur de Bosse et de Coulaine, fut grand-maître de l'écurie du roi Louis XI, et capitaine de la ville et du château de Chinon (Voir le P. Anselme, article Grands-Ecuyers, et encore Moréri, article Ecuyer.)

maintenue; qui sont également des actes légaux et indubitables, lesquels prouvent la filiation de la maison de Dreux de Nancré et de Brézé, de la manière suivante :

Pierre *Dreux*, écuyer, seigneur de Ligueil, frère de Simon *Dreux*, chevalier, maître-d'hôtel du roi. Ce Pierre eut pour fils :

Thomas *Dreux*, écuyer, seigneur de Ligueil, lequel fit la donation de 1472, mentionnée ci-dessus, et qui fut père de :

Simon *Dreux*, écuyer, en faveur duquel ladite donation des terres de la Gastillionnière et des Barres eut lieu en 1472 ; Il fut père de :

1°. Pierre Dreux, écuyer, seigneur de Périgné ;

2°. Méry Dreux, écuyer, dont l'article suit;

Méry *Dreux*, écuyer, seigneur de Bois-Aubry, épousa, le 15 janvier 1533, damoiselle Charlotte de la Coussaye, qui reçut, pour garantie de son douaire, la terre des Barres, mentionnée dans la donation de 1472. Ce Méry Dreux eut sept fils et plusieurs filles, ainsi que le constate le partage noble des biens des successions desdits Méry Dreux et Charlotte de la Coussaye, en date du 6 avril 1578, acte passé devant Pignetaud et Bourbeau, notaires à Poitiers (original en parchemin).

Simon, fils aîné de Méry Dreux, est la souche de la branche de Dreux de Creuilly, éteinte.

Claude, son troisième fils, est la souche de la branche de Dreux de Nancré, qui existe encore.

Thomas, son cinquième fils, est la souche de la branche de Dreux de Brézé, aussi existante.

Ces divers enfants, ainsi que Méry Dreux, leur auteur, sont mentionnés dans les jugements de maintenue de 1669, 1700, 1703.

L'origine de la maison de Dreux de Nancré et de Brézé est donc bien prouvée par ce titre de 1472. Elle remonte à Pierre Dreux, frère de Simon Dreux, chevalier, et maître-d'hôtel du roi. Et ce qui vient à l'appui de tout ce qui est dit ci-dessus, c'est qu'on trouve encore dans les registres manuscrits du cabinet des ordres du roi (tom. VI, pag. 266), de la propre écriture de M. Berthier, qui en était dépositaire et commissaire, *que cette famille fut maintenue, le 28 janvier 1700, sur titres remontés en 1472.*

Services militaires. Cette maison a produit quatre lieutenants-généraux des armées du roi, dont les services distingués sont mentionnés dans la Chronologie militaire de

Pinard. L'un d'eux fut lieutenant-général de la province d'Artois; un autre commandant en chef des provinces de Flandre et de Hainaut. Elle a fourni, en outre, un maréchal-de-camp, des mestres de camp; des capitaines de cavalerie et d'infanterie, dont plusieurs furent tués au service du roi. *Dans la magistrature*, elle a eu un procureur-général, et deux avocats-généraux à la chambre des comptes de Paris; des conseillers au grand-conseil, aux parlements de Bretagne et de Paris, et plusieurs conseillers-d'état; on voit encore Claude Dreux, écuyer, seigneur de la Maisonneuve, puis de la Tudairière, troisième fils de Méry Dreux, et René Dreux, écuyer, seigneur de Laubretière, fils aîné de Claude Dreux, qui vient d'être cité, au nombre des cent gentilshommes de la maison du roi, aux règnes de Henri III et de Henri IV; des pages du roi et de la reine; un autre membre de cette famille fut capitaine-colonel des Suisses de M. le duc d'Orléans, régent, et ambassadeur extraordinaire de France près la cour d'Espagne, en 1718; et depuis l'an 1701, la charge de grand-maître des cérémonies de France, a été successivement remplie par quatre personnages de cette maison.

Pairie Henri-Evrard Dreux, marquis de Brézé, baron de Berrye, grand-maître des cérémonies de France, a été nommé *pair*, le 17 août 1815.

Ordre de Notre-Dame de Montcarmel et de Saint-Lazare: Guillaume Dreux fut reçu dans cet ordre, en 1674.

Malte. Joachim Dreux fut reçu dans cet ordre, en 1714.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un soleil ou d'une ombre de soleil du second émail.

DREUX. Adrien Dreux fut anobli en considération de ses services, par lettres du mois de juillet 1549, registrées en la cour des aides, le 3 avril 1559. (Registres n°s. 698, 699 et 4980.)

LE DREUX. Pierre le Dreux fut reçu conseiller de la ville de Paris, le 30 mai 1741, au lieu de M. le Gras. (Armorial de la ville, p. 105.)

Armes : de gueules, au portail de château d'or, la herse levée d'argent, et une ombre de soleil d'or en pointe; au chef cousu de gueules, chargé de trois lys d'or; à la bordure denchée d'argent et de gueules.

DRIEU, sieur du Chesne et de Malencourt, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'argent, à trois canettes de gueules.

DROUARD DE BOUSSET, famille originaire de Bourgogne, qui remonte à Jean-Jacques Drouard de Bousset, substitut du procureur-général de la chambre des comptes de Paris, le 27 octobre 1734, mort le 31 août 1780, père de Charles Drouard de Bousset, né le 6 janvier 1754, greffier de la chambre des comptes de Paris, le 20 janvier 1787, et ce dernier, père d'Alphonse-Henri Drouard de Bousset, né en 1787.

Jean-Baptiste Drouard de Bousset, natif de Dijon, mort en 1725, âgé de soixante-trois ans, était maître de musique de la chapelle du Louvre. René Drouard, son fils, organiste de Saint-André-des-Arcs, à Paris, né en 1703, mort en 1780, marchait immédiatement après les célèbres d'Aquin et Calvière. Ce célèbre compositeur donnait tous les ans des preuves de son génie par un motet qu'il faisait exécuter à l'Oratoire pour MM. de l'académie des sciences.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'argent, chacune enclose dans un annelet du même, et en pointe d'une flèche encochée du second émail.

DROUART DE LEZÉ, en Lorraine.

Jean Drouart, conseiller au conseil privé, et lieutenant-général de l'évêché de Metz, obtint de l'empereur Ferdinand II, le 6 mars 1626, des lettres confirmatives de la noblesse de ses aïeux, dans lesquelles il est qualifié fils de Didier Drouart, et de Marguerite Lallemand.

Armes : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de trois glands de sinople, et en pointe de trois saphirs d'azur.

DROUART, seigneur de Vandières, en Champagne, famille dont l'origine remonte au-delà de l'an 1484.

Armes : de gueules, à trois membres de griffon d'or; au chef du même.

DROUIN, en Lorraine : Nicolas Drouin fut anobli par lettres de Nicolas, fils du roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Calabre, le pénultième décembre 1472, en considération des importants services rendus par sa famille.

Armes : de gueules, à trois fers de dard d'argent à l'antique; et pour cimier un fer de l'écu.

DROUIN, en Lorraine. La famille de Drouin, dite de Rouyn, est originaire du pays de Tartenois, reconnue pour être d'ancienne noblesse audit pays, par lettres-patentes de Philippe, duc de Bourgogne, accordées le 6 octobre 1420 à Henri Drouin, dit de Rouyn, en conséquence des preuves authentiques par lui fournies, des informations juridiques faites à ce sujet par le bailli de Fiesmes, et des pièces extraites de l'abbaye d'Igny. Ledit Henri s'était établi dans le duché de Bourgogne; il y avait possédé des emplois distingués à la cour de Jean, duc de Bourgogne, père de Philippe; il avait épousé Agnès de Breuil qui lui avait apporté en dot la terre et seigneurie de Vallière; et c'est à raison de cet établissement que, pour jouir dans le duché de Bourgogne des prérogatives de son ancienne noblesse, il obtint lesdites lettres-patentes. Il avait un frère, nommé Guillaume, qui était maître-d'hôtel du roi de Navarre, et qui avait épousé Guyonne de Salazar, duquel mariage est né Claude Drouin, qui vint s'établir à Bar où il fut prévôt et garde du scel du duché de Bar; il y épousa Mariette Xaubourel; il en eut Jacques Drouin, dit de Rouyn, auditeur en la chambre des comptes de Bar, qui obtint des lettres confirmatives de son ancienne noblesse du duc de Lorraine, en date du 19 septembre 1539.

Cette famille, dans les lettres-patentes du 6 octobre 1420, portait: de gueules, à une jambe armée d'argent; écartelé d'or au chevron d'azur de trois pièces, sur le tout d'argent, à la bande de gueules, à trois besants d'or. Aujourd'hui elle porte les suivantes:

Armes: tiercé en fasce, au 1 de gueules, à une jambe humaine d'argent mise en chevron couché; au 2 d'or, à trois chevrons d'azur; au 3 d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois besants d'or.

DROUOT, en Lorraine, noblesse consacrée par la charte constitutionnelle dans la personne du *comte* Antoine Drouot, lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'Honneur.

Armes: coupé, au 1 d'azur, à la croix tréflée d'or; au 2 d'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une pile de six boulets de sable.

DROUOT, en Lorraine, famille anoblie le 8 mars 1660 dans la personne de Claude Drouot, en récompense de vingt-cinq ans de services, s'étant élevé de simple cavalier aux grades de maréchal-des-logis, de cornette de che-

vau-légers de la garde de S. A., de lieutenant, enfin de capitaine de cavalerie.

Armes : de gueules, à la biche d'or, soutenant un croissant d'argent, qui supporte un laurier de sinople.

DROUVILLE, *baronnie*, voyez GASTINOIS.

DRUAYS DE FRANCLIEU, en Bourgogne, famille anoblie le 22 juin 1586 en la personne de Mathieu Druays, seigneur de Franclieu.

Armes : d'argent, à une moucheture d'hermine de sable.

DRUEL, sieur de Portevoye, du Theil, du Bosc, etc., ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'or, et en pointe d'une coquille du même.

DUBUYSSON, maison d'origine chevaleresque, qui a aussi exercé avec distinction des places de magistrature, habitant le Bourbonnais, originaire d'Auvergne; le plus ancien titre de noblesse qu'elle a produit dans les preuves qu'elle a faites pour être reçue à Malte, dans les pages du roi, et dans des chapitres nobles, est un acte de partage noble, daté du 14 décembre 1319, entre Chatard Dubuysson, damoiseau, et ses frères et sœurs. Ce titre prouve que la noblesse des Dubuysson remonte au moins au douzième siècle. Le Nobiliaire de la province d'Auvergne fait mention de Raymond et Pierre Dubuysson, chevaliers du Temple, et autres Dubuysson, dans le douzième siècle. Mais la maison Dubuysson ne possède pas de titre qui prouve le degré de parenté de Chatard Ier avec eux; elle possède les titres de filiation depuis ledit Chatard en 1319, jusqu'à Louis-Amable, son quinzième descendant.

Services. Deux officiers généraux, onze colonels ou lieutenants-colonels, ou majors, un capitaine de vaisseaux, plus trente capitaines de cavalerie ou infanterie, dix-sept officiers tués aux armées.

Titres. Les Dubuysson portent le titre de *comte*, fondé sur l'acte d'érection des terres de Douzon, Poncenat, et autres, faites en 1744, en faveur de François-Senneterre Dubuysson et les siens du même nom. Cent ans auparavant Charles Dubuysson, commandant en Catalogne, fut créé par le roi comte de Sainte-Marie en récompense de ses services; Nicolas Dubuysson, maître-d'hôtel du duc

d'Orléans, prenait le titre de baron de Boucé. Les titres de comte et vicomte ont été donnés par le roi à plusieurs Dubuysson dans leurs brevets militaires.

La branche aînée de Douzon a fini en 1794 dans le comte de Douzon, commandant de la ville de Moulins, premier député de la noblesse du Bourbonnais aux états-généraux, mort victime de son dévoûment au roi sous la hache révolutionnaire.

La deuxième branche, dite des Aix, subsiste encore dans le comte Dubuysson des Aix, ancien major du régiment des dragons du roi, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis; et ses neveux le chevalier Julien Dubuysson de Vielfont, et le vicomte Dubuysson des Aix, père de Louis-Amable.

Armes : d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon du même.

LE DUC. Guillaume le Duc, seigneur de Vilvaudé, près de Montjay, élu président au parlement de Paris en 1434, mourut en 1452. Si l'on en croit Blanchard, cette famille est connue depuis l'an 1298. Guillaume le Duc n'eut qu'une fille, Marguerite le Duc, dame de Vilvaudé, qui porta le nom, les armes et les biens de son père dans la famille Aguenin, par son mariage avec Pierre Aguenin, avocat du roi au châtelet de Paris, dont postérité. *Voyez* AGUENIN.

Armes : d'or, à la bande de gueules, chargée de trois ducs (espèce de hibou) d'argent, et accostée de deux cotices du second émail.

LE DUC DU ROUVRAY, en Bretagne, famille issue de Pierre le Duc, anobli l'an 1610 moyennant mille francs.

Armes : de gueules, à trois molettes d'éperon d'or.

LE DUC DE LA BIARDAYS, en la même province.

Armes : d'azur, à trois étoiles d'argent.

Il y a eu dans cette province une ancienne maison, dont était Raoul le Duc, l'un des hommes d'armes de la compagnie de Gui le Baveux, capitaine de la ville de Saint-Malo, qui fit montre à Paris le 3 avril 1380.

DUDON, famille originaire d'Auxerre, anoblie au dix-huitième siècle par les charges de judicature.

Titre. Celui de *baron*, consacré par la charte.

Armes : coupé, au 1 d'or, au lion de sinople, lampassé de gueules; au 2 d'azur, à l'ancre d'argent, accostée

en chef de deux étoiles, et chargée d'une foi, surmontée d'un cœur ailé, le tout d'argent.

DUFOURC D'ANTIST, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Bigorre.

Antoine Dufourc, seigneur de Montastruc, épousa, vers l'an 1400, Perrette de Grossolles, fille de Bernard de Grossolles, IIe du nom, chevalier, vicomte de Montgaillard, seigneur de Gensac et de Saint-Martin, et de Madeleine de Sequenville, sa deuxième femme.

Services. Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs de cavalerie, et des chevaliers de Saint-Louis.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à trois croissants d'argent; au chef d'or, chargé de trois glands de sinople; au 2 de gueules, à une montagne de six coupeaux d'argent, mouvante du bas de l'écu, au chef du même, chargé de trois étoiles d'azur; au 3 d'argent, à trois merlettes de sable. Couronne de marquis. Tenant et support : un sauvage et un lion.

DUMAITZ DE GOIMPY, en Beauce, famille ancienne de robe, originaire d'Artois, dont le nom se trouve écrit, tantôt *Dumets, Dumetz* ou *du Maitz, du Maits*, et enfin Dumaitz, orthographe qui a prévalu. Jean Dumetz, avocat à la cour des aides, fut conseiller de la ville de Paris en 1624. Il devint doyen des conseillers en la cour des aides et conseiller-d'état.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers, des conseillers en la cour des aides et au conseil-d'état, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Titre. Celui de *marquis* de Goimpy, dans les actes et brevets depuis deux générations.

Armes : écartelé, au 1 d'argent, au sautoir de gueules, denché de sable, qui est de SAINT-POL; au 2 de gueules, au lion d'argent, à la bordure denchée d'or, qui est de PAS DE FEUQUIÈRES, brisé; au 3 de gueules, au lion d'argent; au lambel du même, qui est encore de PAS DE FEUQUIÈRES, brisé; au 4 d'argent, au lion couronné de gueules, la queue fourchée, nouée et passée en sautoir, qui est de LIMBOURG; sur le tout d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes d'éperon du même, qui est DUMAITZ-GOIMPY. L'écu timbré d'un casque taré de profil, sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux levriers d'argent, lampassés, armés et colletés de gueules, la tête contournée. Cimier : un levrier de même. Les

lambrequins d'argent et de gueules. Devise : *Crescit virtus in periculo.*

DUNOD de Charnage : François-Ignace Dunod de Charnage, célèbre professeur à l'université, fut anobli en 1737, et autorisé à relever les noms et armes de Salomée de Charnage, sa grand'-mère.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce componnée d'or et d'argent, à trois besants d'or ; aux 2 et 3 d'azur, à la croix d'or, accompagnée en chef de deux étoiles du même, qui est de Charnage.

DUNOIS, *duché-pairie*, non enregistré. Les comtes de Dunois, comtes puis ducs de Longueville, ont eu pour auteur Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, grand-chambellan de France, fils naturel de Louis de France, duc d'Orléans, et de Mariette d'Enghien, dame de Cany.

Le Dunois est un petit pays dans la Beauce, qui fut possédé par les comtes de Blois, et connu sous ce titre depuis Hugues de Châtillon, qui se qualifia comte de Blois et de Dunois. Louis de France, duc d'Orléans, acquit en 1391 ces deux comtés. Châteaudun, capitale du Dunois, a eu des vicomtes particuliers.

DUPUY, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*, et la dignité de *pair*.

Armes : coupé, au 1 de sable, à deux demi-lunes d'argent affrontées, surmontées de trois étoiles du même émail ; au 2 de gueules, au lion léopardé d'or.

DURAND, en Lorraine. Girard Durand, natif de Moulin, huissier d'armes, fut anobli par lettres données à Bar le 28 décembre 1509.

Armes : tranché d'or et d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de deux léopards contrepassants de sable, l'un en chef et l'autre en pointe, ce dernier affrontant une rose du même.

DURAND de Chateaudouble, de la Châtre, en Dauphiné, famille qui remonte à François Durand, vivant l'an 1453.

Armes : parti de sable et d'or ; au chevron de l'un à l'autre ; au chef d'argent, chargé de trois têtes de lion de gueules.

DURAND de la Courcelle, en Poitou. Pierre Durand fut élu maire de la ville de Poitiers en 1484.

Armes : de gueules, à trois étoiles d'argent, et un soleil d'or en cœur.

DURAND de Fuveau, noblesse de robe de Provence, qui descend de Louis Durand, originaire de Marseille, pourvu, l'an 1469, de l'office de maître rationnel de la grande cour royale de Provence. Il acheta en partie la terre du Castelet de Sausses, dont il prêta hommage au roi René en 1480.

De la branche des seigneurs de Sausses étaient Jean-Baptiste-Louis, officier dans le régiment de Maugiron, cavalerie ; Jean-Joseph, chevalier de Saint-Louis, et capitaine au régiment d'Egmont, cavalerie, et Jean Durand de Sausses, enseigne de vaisseau, qui obtinrent, le 8 mai 1756, des lettres de relief de noblesse.

Armes : parti d'or et de gueules, au lion couronné de sable, brochant sur le tout.

DURAND de Sartoux, dans la même province. Cette famille porte les mêmes armes que la précédente, et paraît avoir la même origine, quoique le rattachement de ces deux familles ne soit pas encore connu. Elle prouve sa filiation depuis Honoré Durand (1), qui fit son testament en 1432.

Malte. Pierre et Jean-Baptiste Durand, frères, furent reçus chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en 1635 et 1643.

Armes : parti, d'or et de gueules, au lion couronné de sable, brochant sur le tout.

DURAND, sieur de Nettreville, de la Roche, etc., ancienne noblesse de Normandie. Edmond Durand, sieur du Mesnil, obtint lettres-patentes du roi, en date du 4 juillet 1538, portant donation de la charge de capitaine des ville et château de Verneuil.

Armes : d'azur, à trois têtes de levriers d'argent, colletées de gueules.

DURANT. Gilles Durant, avocat du roi aux eaux et forêts, et Louis Durant, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, furent échevins de cette ville en 1602 et 1712.

---

(1) Artefeuil donne le *de* à cette famille et à la suivante. Il n'est pas le premier généalogiste qui ait attribué cette particule emphatique à des noms qui ne la supportent point.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au fallot d'or; aux 2 et 3 d'azur, au lys d'argent.

DURANT DE LASTOURS, de Loubies, en Languedoc, famille qui remonte à Guillaume Durand, bourgeois de Toulouse, qui fut capitoul en 1559.

Armes : d'or, à l'aigle éployée de gueules, au cerf rampant de sable ; à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'or.

DURANT DE BONNEFOUS, en Languedoc, famille ancienne, qui prouve une filiation suivie depuis Barthélemi Durant, qui testa le 3 avril 1497 ; Bertrand fut capitoul de Toulouse en 1282; Pierre en 1288; Guillaume, damoiseau en 1315 et 1348; Pons, en 1317, 1323 et 1337; Vital en 1331 ; Barthélemi en 1368; Gaillard en 1406; Raymond en 1407, 1414 et 1421 ; et Claude, bachelier en droit civil, en 1481.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or; aux 2 et 3 d'or, à trois macles de gueules.

DURANTI, noblesse de robe, dont l'ancienneté remonte au commencement du quatorzième siècle.

I. Bertrand *Duranti*, deuxième syndic d'Aix en 1326, fut père de :

II. Louis *Duranti* (1), archivaire ou greffier de la cour royale des comptes de Provence en 1359.

III. Laurent *Duranti*, son fils, fut second syndic d'Aix en 1410.

IV. Jacques *Duranti*, fils de Laurent, était syndic, avocat du conseil de ville en 1446. Il eut pour fils Bertrand, qui suit :

V. Bertrand *Duranti* est qualifié docteur en droit, et jurisconsulte dans le testament de Charles, duc du Maine, comte de Provence, de l'an 1481.

VI. Jean *Duranti*, son fils, fut élu dernier syndic en 1487. De lui descend toute cette famille, dont il ne reste de trois branches qu'elle a formées, que celle des seigneurs de Saint-Louis et de la Calade.

---

(1) Artefeuil le fait fils d'un Pierre Duranti, qui fut l'un des gentilshommes, dit-il, qui accompagnèrent Robert d'Anjou, comte de Provence, dans une expédition que ce prince alla faire en Italie (il ne dit en quelle année), contre l'empereur, Louis de Bavière; et ce Pierre, fils de Guillaume Duranti, qualifié damoiseau, lequel mourut en 1270. Il serait à souhaiter pour cette famille que l'autorité d'Artefeuil fût d'un plus grand poids.

Armes : d'argent, au cerisier de sinople, fruité de gueules ; au chef du même, chargé d'une étoile à six rais d'or.

DURAS, *duché-pairie*, voyez DURFORT.

DE DURAT, seigneurs des Portes, du Ludaix, du Mazeau, de la Serre, barons de la Celette et de Gouzon, en Bourbonnais et dans le pays de Combrailles, noblesse d'origine chevaleresque, dont lés preuves filiatives remontent à Antoine de Durat, seigneur des Portes et de Leirat, vivant le 8 mai 1442.

Services. Elle a produit des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances, des chevaliers de l'ordre du roi, des grands-baillis de Combrailles, des capitaines distingués, des gentilshommes de la chambre de nos rois.

Fouques de Durat, chevalier, servit avec trois écuyers sous monseigneur d'Audenham, maréchal de France, ainsi qu'il conste d'une quittance qu'il donna le 6 mars 1351, scellée d'un écu échiqueté, et pour cimier une rose.

Dans une autre quittance qu'il donna en la même qualité de chevalier, à Limoges, le 22 du même mois de mars 1351, on voit qu'il avait en sa compagnie deux chevaliers, dix-neuf écuyers et seize sergents et archers. Son sceau échiqueté a pour cimier un bonnet d'Albanais, la houppe épanouie.

Armes : échiqueté d'or et d'azur.

DURAT, en Lorraine, famille ancienne, qui prouve une ascendance directe depuis Guillaume Durat, secrétaire et auditeur des comptes de Lorraine, anobli par lettres de René II, données à Nancy le 20 février 1488.

Armes : d'or, au pal de gueules, côtoyé de deux rats de sable, grimpant audit pal.

DURET, en Normandie. Pierre Duret et autre Pierre Duret, demeurants en l'élection de Verneuil, ont été condamnés à l'amende, lors de la recherche, pour avoir indûment pris la qualité de noble.

Armes : d'azur, au souci d'or, accompagné de trois triangles renversés d'argent.

DURET DE CHEVRY, à Paris. Cette famille prouve sa filiation depuis Louis Duret, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, père de Charles Duret, seigneur de Chevry, conseiller-d'état, intendant et contrôleur-général

des finances, président en la chambre des comptes de Paris, qui fut pourvu de la charge de greffier des ordres du roi le 6 mars 1621.

Armes : d'azur, au souci d'or, accompagné de trois diamants taillés en losange d'argent, chatonnés d'or.

DURETAL, *comté*, voyez SCÉPEAUX.

DUREVIE, sieur de Sotteville, Saint-Gicart, etc., en Normandie. Cette famille a été anoblie dans la personne de Jean Durevie, en juin 1518.

Armes : d'azur, au cygne d'argent, becqué et membré de gueules ; au chef d'or, chargé de trois merlettes de sable.

DUREY DE NOINVILLE, de Vieux-Court, en l'Ile de France. Cette famille tire sa noblesse des offices de finance. Le plus ancien de ce nom qui ait acquis la charge de secrétaire du roi, est Pierre-François Durey, qui en fut pourvu le 3 décembre 1685.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de sable, au rocher d'argent, accompagné en chef d'une croisette du même ; aux 2 et 3 d'azur, à trois gerbes d'or.

DE DURFORT, ancienne, illustre et puissante maison de chevalerie, dont les possessions dès le onzième siècle s'étendaient de l'Agénois et du Quercy jusques à Narbonne. Foulques, seigneur du château de Durfort, au diocèse de Narbonne, vivait vers l'an 1050. Bertrand de Durfort, son fils, restitua, l'an 1093, à Robert, abbé de la Grasse, l'abbaye de Saint-Martin du Puy, dont il retint toutefois une partie. Cette maison était divisée en plusieurs branches au milieu du treizième siècle. La branche des seigneurs, puis ducs de Duras, a été formée par Arnaud de Durfort, vivant en 1262. De cette branche sont sorties celles des seigneurs, puis ducs de Lorges, éteints en 1775 ; des marquis de Civrac, devenus ducs de Lorges en 1775. La branche des barons de Boissières, et des comtes de Durfort-Léobard, a formé celles des comtes de Boissières et de Clermont-Vertillac, des seigneurs de Deyme, des seigneurs de Rouzine, etc., etc.

Services. Cette maison a produit trois maréchaux de France, des capitaines de cent et cinquante hommes d'armes des ordonnances, nombre de lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp et brigadiers des armées du roi, des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, de la Jarretière, etc.,

des ambassadeurs et des conseillers d'état, des chambellans et premiers gentilshommes de la chambre de nos rois, des dignitaires de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Duché-pairie. La seigneurie de Duras, dans l'Agénois, érigée en *marquisat*, par lettres du mois de février 1609, en faveur de Jacques de Durfort, comte de Rozan, baron de Blanquefort, fut depuis érigée en *duché-pairie*, par lettres du mois de mai 1668, non enregistrées, en faveur de Jacques-Henri de Durfort, qui obtint de nouvelles lettres d'érection en *duché simple*, au mois de février 1689, registrées au parlement le 1[er] mars suivant. Il mourut maréchal de France en 1704. Ce duché fut érigé en *pairie*, par lettres du mois de décembre 1755, registrées le 12 février 1757, en faveur d'Emmanuel-Félicité de Durfort, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, et premier gentilhomme de sa chambre.

Amédée-Batagne-Malo de Durfort, duc de Duras, a été nommé *pair* de France par S. M. Louis XVIII le 4 juin 1814.

Étienne, comte de Durfort, lieutenant-général des armées du roi, a été nommé *pair* le 17 août 1815, gouverneur de la sixième division militaire le 10 janvier 1816, et créé grand'-croix de Saint-Louis le 3 mai suivant.

Duché non pairie. La baronnie de *Quintin*, en Bretagne, acquise le 29 septembre 1681 par Gui-Aldonce de Durfort, maréchal de France, fut érigée en *duché héréditaire* en sa faveur, par lettres du mois de mars, registrées le 21 du même mois. Mutation du duché de Quintin en celui de *Lorges*, en novembre 1706; nouvelle érection du duché de Lorges, le 25 mars 1773, enregistrement au parlement de Bretagne le 4 mai suivant; extinction de la première branche ducale en décembre 1775; succession par mariage la même année.

M. le duc de Lorges a été nommé *pair* de France le 4 juin 1814.

Honneurs de la cour : de 1737 à 1787, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *Civrac*, en Guienne, dont la maison de Durfort est en possession depuis l'an 1478, fut érigée en *marquisat*, par lettres de 1647, en faveur de Jacques de Durfort, sénéchal et gouverneur du Bazadois en 1655.

La seigneurie de *Rozan*, entrée à la même époque (1478) dans la maison de Durfort, fut érigée en *comté*, par let-

tres du 25 octobre 1625, en faveur de Jacques de Durfort, marquis de Duras.

Les *baronnies* de *Boissières* et de *Salviac*, en Quercy, sont entrées dans la maison de Durfort, aux quatorzième et quinzième siècles.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis l'an 1549.

Prélature. Guillaume de Durfort-Boissières, évêque et duc de Langres, pair de France en 1306, fut nommé à l'archevêché de Rouen en 1319, et mourut en 1330.

Raimond de Durfort-Léobard, aumônier du roi le 11 mai 1761, fut nommé évêque d'Avranches le 9 septembre suivant, et transféré à l'évêché de Montpellier le 25 mai 1766.

Armes; ducs de Duras : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent;

Comtes de Durfort : d'argent, à la bande d'azur;

Ducs de Lorges : écartelé comme ci-devant; au lambel de gueules;

Marquis de Civrac : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à la bande d'azur;

Seigneurs de Boissières : parti, au 1 d'argent, à la bande d'azur; au 2 de gueules, au lion d'argent;

Seigneurs de Born : d'azur, à la bande d'or; à la bordure de gueules;

Barons de Bajaumont : d'azur, au lion d'argent.

DUROSNEL, noblesse consacrée par la charte, dans la personne du *comte* Antoine-Jean Auguste Henri Durosnel, lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, etc., etc.

Armes : de sinople, au chevron d'or, accompagné de trois fers de cheval d'argent.

DURSUS, *aliàs* CHAPEDELAINE, sieur de Lestre, ancienne noblesse de Normandie.

Armes : d'or, à trois agaces au naturel; au soleil de gueules en abîme.

DURU, *voyez* DU RU.

DURUTTE, noblesse consacrée par la charte, dans la personne de Joseph-François *comte* Durutte, lieutenant-général des armées du roi, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : écartelé, au 1 d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable, au chef du même; aux 2 et 3 d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois roses au naturel; au 4 d'argent, semé de quartefeuilles d'azur, boutonnées d'or.

DUTIL, en Languedoc, famille ancienne, issue de Gratian Dutil, docteur, capitoul de Toulouse en 1541. Ses descendants ont été maintenus le 24 septembre 1669, en vertu des priviléges de cette charge.

Armes : d'or, au lion de gueules, couronné d'une guirlande de sinople; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

DUVAL, *voyez* du Val.

DUX. Pierre-Benoît Dux, avocat au conseil de Brabant, fut anobli par lettres du 14 août 1756.

Armes : d'argent, à dix roses de gueules.

DYEL d'Esnenal, de Graville, maison d'ancienne chevalerie de Normandie, connue par filiation depuis Robert Dyel, qui vivait en 1150.

Services. Cette maison a donné un grand nombre d'officiers distingués, principalement dans la marine, où elle compte plusieurs commandants de vaisseaux, un gouverneur de la Martinique dès la première année que cette île fut habitée par les Français, et un lieutenant-général et gouverneur de la même île en 1662, un major-général à la Guadeloupe, mort en 1764, etc., etc.

Armes : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois trèfles d'azur.

DYO, *voyez* Dio-Palatin.

E.

EBERARD : Louis Eberard épousa vers l'an 1670 Louise Componon, fille de Louis Componon, et de Marguerite Brière. Pélagie Eberard était mariée en 1690 avec François de la Pierre, seigneur de Talhouet, conseiller du roi, doyen des maîtres ordinaires de la chambre des comptes de Nantes ; elle ne vivait plus le 26 septembre 1722.

C'est tout ce qu'on sait sur cette famille, dont on ignore l'anoblissement.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même, celles en chef surmontées de deux colombes affrontées d'argent.

EBERLÉ, noblesse consacrée par la charte avec titre légal de *chevalier*, dans la personne de Gaspard Éberlé, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, commandant de la Légion-d'Honneur.

EBRARD DE SAINT-SULPICE, illustre et ancienne maison de chevalerie, originaire de Quercy. Pierre Ebrard épousa vers l'an 1160 Ahel d'Aubusson, fille de Renaud IV, vicomte d'Aubusson, et de Hélie de Comborn. *Voyez* HÉBRARD.

Services. Cette maison, éteinte vers 1600, a donné plusieurs officiers de marque, entr'autres un chevalier du Saint-Esprit, conseiller-d'état, capitaine de cinquante hommes d'armes, ambassadeur du roi en Espagne.

Malte. Jean d'Ebrard de Saint-Sulpice fut reçu dans cet ordre en 1549.

Prélature. Antoine Ebrard, évêque et comte de Cahors en 1576, mourut le 17 janvier 1599. Ce prélat avait été admis au conseil-d'état par Henri III, auquel il resta inviolablement attaché.

Brioude. Pierre Ebrard, abbé de Saint-Germain-Lambon, était chanoine-comte de Brioude en 1200.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, semé de croisettes de sable ; au lion du même brochant ; aux 2 et 3 d'or, à la bande de gueules ; sur le tout parti d'argent et de gueules.

D'ECHAUX, maison ancienne de la Basse-Navarre

dont les seigneurs avaient le titre de vicomte d'Echaux dès le quatorzième siècle.

Prélature. Bertrand d'Echaux, évêque de Bayonne en 1599, puis archevêque de Tours en 1611, premier aumônier du roi, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1618, mourut le 21 mai 1641, à quatre-vingt-un ans.

Armes : d'azur, à trois fasces d'or.

ECLANS, *baronnie,* voyez PETREY.

L'ECOSSOIS, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de François l'Escossois, natif de Rambercourt-aux-Pots, par lettres expédiées à Nancy le 16 novembre 1554.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de léopard d'argent.

ECQUEVILLY, *marquisat,* voyez HENNEQUIN.

EDELINE : Nicolas Edeline, seigneur patron du Bois-Hubert, des Buquets, etc., épousa Marie-Anne Lhermet, dont il eut entr'autres enfants Marie-Anne Edeline, mariée en 1714, avec Gui-Philippe-Auguste de Marguerit, Ier du nom, écuyer, seigneur du Fresne.

Mathurin Pierre, seigneur de Villeman, conseiller au présidial de Chartres, épousa Françoise Edeline.

On ne voit pas que cette famille ait passé à la recherche.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'une coquille, accostée de deux dauphins adossés de sable, et accompagnée de trois roses du second émail.

EDOUARD DE JOUANCY, de Grimauld, de Corrabeuf, en Bourgogne, famille issue d'ancienne chevalerie, dont la filiation est suivie depuis Jean Edouard, qui épousa le 17 janvier 1488 Bonne de Damas. Palliot dit cette famille originaire d'Angleterre.

Armes : d'or, à deux jumelles d'azur, chacune sommée d'un lion léopardé de gueules.

D'EIGUÉSIER, en Provence, famille habituée pendant pluseurs siècles dans la ville de Salon. Voici un fragment généalogique de cette famille pris sur l'Histoire héroïque de la noblesse de Provence, tom. I, pag. 334.

I. Isnard d'*Eiguésier,* écuyer, vivait à Marseille en 1360. Il eut de Huguette de Diodé, entr'autres enfants :

II. Guillaume d'*Eiguésier,* à qui le roi René accorda un droit sur la pêche, le 7 septembre 1439. Il eut pour fils :

III. Pierre d'*Eiguésier*, qui épousa, en 1532, Agnès d'Albertas.

Sans préjudicier en rien à la noblesse de cette famille, il est au moins permis de douter de cette descendance, que La Chesnaye a suivie sans examen. Il ne faut pas une attention bien pénétrante pour s'apercevoir de la discordance des dates. Elle est telle qu'il serait même honteux de s'y laisser prendre. On voit en effet qu'il manque au moins trois degrés pour remplir l'intervalle des deux siècles qui existent du premier au troisième degré. Au reste, la noblesse de cette famille n'est guère antérieure au seizième siècle. On a des lettres de noblesse accordées à Trophime et Antoine Eiguésier, frères, de la ville de Salon, du mois d'avril 1558, registrées le 13 juillet suivant. L'identité de nom et de lieu ne permet pas de douter qu'ils ne soient de la même famille, quoiqu'Artefeuil ait eu soin de n'en pas faire mention.

Une autre branche de cette famille a acquis la noblesse par l'office de trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Provence en 1721.

Armes. Les seigneurs de la Javie portent : d'azur, au cheval effaré d'argent, colleté d'or; au chef de même.

La branche qui est demeurée à Salon, berceau de la famille, où elle s'est éteinte dans le milieu du dernier siècle, portait *écartelé, aux 1 et 4 d'or, au tourteau d'azur; aux 2 et 3 de gueules, à la bande ondée d'argent.*

Une troisième branche du nom d'Eiguésier, établie au Comtat au milieu du seizième siècle, portait pour armes : *de gueules, à la molette d'éperon d'or.*

On voit compris au rôle de ceux qui ont volontairement payé la somme de cinq cent cinquante livres, pour avoir pris indûment la qualité de noble, François-Guillaume et Jacques Eiguésier. On ignore à quelle branche ils appartiennent.

D'EIROUX, ou DES ROUX, famille originaire de Dauphiné, qui, lors de la recherche, prouva sa noblesse depuis Charles d'Eiroux, qui servit pendant les troubles occasionnés par la ligue. Ayant été fait prisonnier en 1591, il paya cinquante écus d'or pour sa rançon. Il acquit, en 1627, la terre et seigneurie de Rustrel du duc de Ventadour. Cette famille, avant qu'elle fût substituée aux nom et armes d'une branche de la maison de Pontevès, portait pour :

Armes : de gueules, au sautoir d'or; en cœur un

écusson d'azur, chargé d'une tour d'argent, surmontée de deux étoiles du même. *Voyez* PONTEVÈS.

D'ELBÉE, en Poitou et en Beauce, famille ancienne qui remonte à Jean d'Elbée, seigneur du Petit-Mont et de Gossonville, archer des gardes-du-corps du roi Louis XII, qui vivait le 5 février 1500.

Services. Cette famille compte plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie; et dans nos funestes dissensions civiles un général célèbre, dans la personne de Gigot d'Elbée, né à Dresde en 1752; il passa sa jeunesse au service de l'électeur de Saxe, près duquel il avait des parents; il revint en France quelque temps après habiter sa terre de Beaupréau dans le Poitou. Au temps de la révolution, les troubles de la Vendée ayant éclaté dans toutes les contrées qui l'environnaient, il n'y prit d'abord aucune part; mais appelé ensuite par la confiance des royalistes, il se mit à leur tête le 14 mars 1793 et devint leur général en chef. Aussitôt il forma les Vendéens à la manière de combattre qui convenait le mieux à un pays coupé de bois, et où ils furent presque toujours entourés de forces supérieures. Après avoir établi son quartier général à Mortagne, il s'empara des villes de Bressuire, Tiffauges, Châtillon, Fontenay, opéra sa jonction avec Bonchamp, et battit les armées républicaines à Grolleau, à Thouars, à la Châtaigneraie et à Saumur. Après ces victoires, il se porta sur Angers qu'il prit, mais qu'il évacua bientôt pour marcher sur Nantes avec une colonne de huit mille hommes: se trouvant mal secondé par les troupes angevines qui n'avaient point vu le feu, il fut contraint de lever le siége. Le 20 août 1793, il se trouva à la tête de vingt-cinq mille hommes et attaqua l'ennemi qui venait de s'emparer de Châtenay; il le défit après un combat de six heures et lui prit tous ses bagages. La garnison de Mayenne, réunie aux gardes nationales, formait un corps de quinze mille hommes; d'Elbée l'attaqua près de Clisson et en étendit la moitié sur le champ de bataille. Il se porta de suite avec promptitude à Saint-Fulgent, où une nouvelle armée républicaine venait de se réunir; il la surprit au milieu de la nuit, et y porta partout la mort. Tant de succès eurent un terme funeste. D'Elbée, blessé au combat de Chollet, fut vaincu et se retira à Noirmoutiers, dont Charette s'était emparé. Après la prise de cette place par les troupes de la république, il fut arrêté, condamné à être fusillé, et

périt à l'âge de quarante-deux ans. Sa blessure n'était point encore fermée; elle l'avait rendu si faible qu'on fut obligé de le porter au lieu de l'exécution ; il fut fusillé dans son fauteuil ; sa femme eut le même sort. Ce général, d'une figure agréable, avait le don de la parole et des talents militaires ; il fut le plus habile que les Vendéens eurent à leur tête.

Armes : d'argent, à trois fasces de gueules.

D'ELBENE, écrit aussi Delbene et del Bene, famille ancienne, originaire de Florence (1), où elle florissait dès le treizième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis Jacques d'Elbene, dit le Grand, prieur de la liberté de la république en 1334, 1338, 1342 et 1360, et gonfalonnier en 1352, 1355 et 1360.

Services. Cette famille a produit des conseillers d'état, des ambassadeurs en diverses cours, des officiers de marque, deux panetiers et plusieurs gentilshommes de nos rois, un chevalier de l'ordre, etc., etc.

Prélature. Bernard d'Elbene, évêque de Lodève en 1557, puis de Nismes en 1560, assista au concile de Trente.

Alphonse d'Elbene fut nommé par le roi Henri III à l'évêché d'Alby en 1588. Il mourut le 8 février 1608.

Alphonse d'Elbene, neveu du précédent, succéda à son oncle dans l'évêché d'Alby. Il sortit de France, pour être entré dans la révolte du duc de Montmorency, y rentra en 1643, après la mort du cardinal de Richelieu, et mourut en 1651.

Alphonse d'Elbene, neveu de ce dernier, fut sacré évêque d'Orléans en 1647, et mourut le 20 mai 1665.

Barthélemi d'Elbene, son frère, évêque et comte d'Agen, mourut le 4 mars 1663.

Malte. Elle a donné plusieurs dignitaires à cet ordre depuis Nicolas d'Elbene, qui y fut reçu en 1519.

Armes : d'azur, à deux bâtons fleurdelysés d'argent, ayant les extrémités inférieures terminées en racines.

ELBEUF, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie d'Elbeuf, au diocèse d'Évreux en Normandie, dans laquelle on comptait huit feux privilégiés et neuf cent onze feux taillables.

---

(1) Selon d'autres auteurs, cette famille est originaire de France ; mais ce sentiment n'est fondé d'aucune preuve.

Denis d'Elbeuf est compris au nombre des chevaliers convoqués au ban de la noblesse de Normandie en l'année 1272. Robert d'Elbeuf comparut à la montre qui eut lieu le dernier jour de décembre 1470 et jours suivants dans ladite province, « armé de harnois complet, ung page portant sa lance à deux chevaulx, auquel fut commandé avoir ung coustiller ainsi que à la dernière monstre. »

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, accompagnée de six merlettes rangées de sable.

ELBEUF, en Normandie, famille qui, lors de la recherche faite en 1666, fut d'abord condamnée en deux mille livres d'amende, comme ayant usurpé le titre de noblesse, et qui, en 1674, fut relevée de cette condamnation, par un arrêt du conseil en sa faveur.

Armes : d'azur, à trois couteaux d'or.

ELBŒUF, en Normandie, diocèses de Rouen et d'Évreux, seigneurie qui n'était qu'un marquisat, lequel passa de la maison de Harcourt dans celle de Rieux, et de celle-ci dans celle de Lorraine en 1554, par le mariage de Louise de Rieux avec René de Lorraine, septième fils de Claude de Lorraine, duc de Guise, et d'Antoinette de Bourbon. Du mariage de René de Lorraine avec Louise de Rieux naquit Charles de Lorraine, en faveur duquel le marquisat d'Elbœuf fut érigé en *duché-pairie*, par lettres du mois de novembre de l'an 1581, enregistrées le 23 mars 1582.

Le duc d'Elbœuf a été nommé pair de France, par S. M. Louis XVIII, le 4 juin 1814.

D'ELTOUF DE PRADINES, barons de Conflans, en Champagne. Dans le Nobiliaire de cette province, dressé sur la recherche faite en 1666, il est dit que cette famille est originaire du royaume de Naples. On en donne la filiation depuis Raon, qui servit, dit-on, si heureusement Henri VI à se maintenir dans la possession du royaume de Naples au droit de sa femme Constance, fille de Roger, roi des deux Siciles, contre Tancrède, comte de Liché, qui s'en était emparé après la mort de Guillaume-le-Bon, l'an 1189, qu'il l'en récompensa de la ville d'Eltufo, dont il se surnomma depuis, et le fit encore général de son infanterie dans les deux provinces de Calabre. Il fut père de Charles, qui fut seigneur d'Eltufo et père de Robert,

seigneur d'Eltufo et de Manfredano, de qui descend (on ne dit pas à quel degré) Gismond d'Eltufo, qui, s'étant attaché au service de Louis II, duc d'Anjou et roi de Naples, le suivit en France après la bataille de Roqueseque, gagnée l'an 1410 sur Ladislas. On sent qu'il y a entre Robert, qui vivait vers l'an 1240, et Gismond d'Eltufo, une lacune de plusieurs générations qu'on n'a pas probablement jugé à propos de remplir. Quoi qu'il en soit, Gismond d'Eltufo épousa Lucrèce d'Aquaviva, dont il eut Philibert d'Eltufo, qu'il maria avec l'héritière de Pradines. Philibert fut père de Robert d'Eltouf, dit de Pradines, en vertu des conventions matrimoniales de sa mère. Il épousa Guillemette d'Angoulevent, dont il eut entr'autres enfants Jean d'Eltouf de Pradines, seigneur de Sesmontier, qui épousa Barbe de Zurle, et fut père, entr'autres enfants, de Jean II d'Eltouf de Pradines, seigneur de Sesmontier, chevalier de l'ordre du roi, mort l'an 1605. Du même Robert, seigneur d'Eltufo et de Manfredano, dont on fait descendre les d'Eltouf de France, sont issus les seigneurs d'Eltufo, illustre et puissante maison du royaume de Naples, qui a donné des vice-rois de Calabre, des évêques d'Avelline, de Caserte, de Matosa, d'Oira, de la Serra, et s'est alliée aux plus illustres races d'Italie.

Il est à remarquer que cette production des sieurs d'Eltouf de Pradines, présentée à M. de Caumartin, intendant en Champagne, au mois de mai 1670, a été dressée par Pierre d'Hozier, juge-d'armes de la noblesse de France, qui a de plus publié en 1673, en 2 vol. in-fol., les *Recherches de la Noblesse de Champagne*. Louis-Pierre d'Hozier, son neveu et son successeur dans sa charge de juge-d'armes, semble donner un démenti bien formel à son oncle touchant l'origine de la maison d'*Eltouf*. Loin d'admettre la dérivation de ce nom de celui d'*Eltufo*, comme a fait le premier, d'après Scipion Rubei, en son Histoire des familles napolitaines, il dit positivement, dans le 1er volume de son Armorial-général, imprimé en 1738, pag. 204, que ce nom s'écrivait anciennement *de le Toux*, ou *de le Touf*; que Jean de le Toux, Ier du nom, dit de Pradines, nommé d'Eltouf dans la production de son oncle, eut de Barbe de Zurle, sa femme, Jean de le Touf, IIe du nom, chevalier de l'ordre du roi; qu'enfin cette famille a été maintenue dans sa noblesse par ordonnance de M. Bouchu, commissaire départi dans la généralité de Dijon, le 20 mars 1669, en prouvant une filiation suivie

depuis Guillaume de le Toux, chevalier, vivant avant l'an 1316.

Malte. Cette famille a donné des chevaliers et dignitaires de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem depuis l'an 1555.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à deux chevrons de sable; au lambel de gueules, qui est d'ELTOUF; aux 2 et 3 contre-écartelés d'argent et de sable, à la bordure engrêlée de gueules, qui est de PRADINES.

D'ELVERT, en Alsace, famille originaire du pays de Luxembourg, qui remonte à Philippe Elvert, anobli par lettres de l'empereur Maximilien II, données à Vienne le 20 septembre 1576, en récompense des services qu'il avait rendus à S. M. I. et à l'empire, non-seulement pendant la paix, mais encore dans les guerres qu'elle avait eues en Hongrie et en Dalmatie contre les Vénitiens, et en Flandre contre les séditieux.

Armes : d'or, à l'arbre terrassé de sinople, chargé d'un écusson d'argent, à trois cœurs de gueules; au mouton de sable passant sur la terrasse et brochant sur le fût de l'arbre.

EMÉ DE GUIFFREY, de Marcieu, de Saint-Julien, famille distinguée du Dauphiné, connue depuis l'an 1400. Oronce Emé, dit Chorier, fils de Guillaume Emé, qui vivait en 1440, rendit hommage de sa maison de Crottes, près d'Embrun, *more nobilium*, en la chambre des comptes. Il était grand jurisconsulte, et fut juge-mage de Briançon. Barthélemi Emé, son petit-fils, vi-bailli d'Embrun en 1521, devint maître des requêtes.

Services. Cette famille a donné des généraux aux armées, dont un cordon-rouge, et des magistrats distingués au parlement de Dauphiné, et deux commandants de cette province.

Titre. Les terres et seigneuries de Boutières et de Touvet furent érigées en *marquisat*, sous le nom de *Boutières*, par lettres du mois de février 1676, registrées à la chambre des comptes de Grenoble le 30 juillet 1681, en faveur de Gui-Baltazard Emé.

Malte. Cette famille a donné des chevaliers à cet ordre depuis Jean-Pierre Emé de Saint-Julien, reçu en 1611.

Armes : d'azur, au mouton d'argent; au chef d'or, chargé de trois rencontres de bœuf de sable.

EMENJAUD DE REBIOL, en Provence. Cette famille descend de Nicolas Emenjaud, de la ville de Riez, anobli par le roi René le 3 juillet 1453.

Malte. Joseph Emenjaud de Barras fut reçu dans cet ordre en 1567.

Armes : de gueules, au château à trois tours d'argent, maçonné de sable; les deux tours de côté surmontées chacune d'une croisette fichée d'or.

EMERAS, en Dauphiné, famille éteinte, dont la noblesse remontait à Hugues Emeras, fils d'Artaud Emeras, de Châteauneuf de Galaurre, qui mourut l'an 1501.

Armes : d'azur, à l'aigle éployée d'or.

EMERY, en l'Ile de France. De cette famille était le fermier-général de ce nom, dont le trisaïeul était vigneron au village de Montmagny, près de Montmorency.

Armes : d'azur, à trois cannes d'argent; au chef d'or, chargé d'une croisette patée de gueules.

EMERRY, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte*, dans la personne de Maurice-Julien Emery, vice-amiral, chevalier de Saint-Louis, grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'ancre d'or, surmontée de deux étoiles du même; au 2 de gueules, à la tour d'argent sénestrée d'un avant-mur du même; au 3 de gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux besants du même, et en pointe d'un if arraché de sinople, le sommet taillé en triangle.

D'EMERY, en Normandie, famille d'origine chevaleresque, qui remonte à Robin Emery, qui se présenta à la montre qui eut lieu en 1470, armé de brigandine, sallade, avec lui un page, portant son vouge.

Olivier d'Emery, seigneur de Villiers, capitaine des nobles du bailliage de Rouen, est compris dans le rôle de la montre qui eut lieu le 20 mai 1552, où il comparut monté et armé avec un cheval bardé.

Services. Un gouverneur de Pont-Audemer; un autre de Chaulny, chevalier de l'ordre du roi.

Armes : de sable, au croissant d'or, accompagné de cinq molettes d'éperon du même, deux en chef, deux en flancs, une en pointe.

EMERY DE SARTOUS, en Provence, famille originaire du

comté de Nice, où elle existait à la fin du quinzième siècle. Elle s'éteignit en 1647, dans la famille d'Arquier.

Armes : coupé, au 1 de gueules, au lion naissant d'or; au 2 d'argent, à trois bandes d'azur.

EMMERY, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte* de Grozyeulx, et la dignité de *pair* de France, conférée par le roi, le 4 juin 1814, à Jean-Louis-Claude Emmery, ancien membre du sénat, commandant de la Légion-d'Honneur.

Armes : chevronné d'or et d'azur; à la bordure componée d'argent et de sable.

L'EMPEREUR. Il y a eu de ce nom une très-ancienne famille, dont était Jacques l'Empereur, trésorier des guerres du roi et du duc de Normandie, qui vivait en 1356 et 1360. Son sceau représente un *écu gironné de douze pièces et un chef chargé de trois étoiles.* C'est sans doute ce même Jacques l'Empereur qui souscrivit avec le même sceau une quittance le 2 mai 1386, où il a la qualité de maître et enquêteur des eaux et forêts du roi par tout son royaume.

L'EMPEREUR. Jean-Denis l'Empereur, reçu quartinier de Paris le 14 mai 1735, était conseiller du roi, et échevin de la même ville en 1756.

Armes : écartelé, au 1 d'azur, à trois glands d'or; au 2 d'azur, à trois calottes de gland d'or, la tige en bas; au 3 d'azur, à trois épis de blé d'argent; au 4 d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même; sur le tout d'argent, à l'aigle éployée de sable; au trèfle versé de sinople, mouvant du chef.

L'EMPEREUR, en Normandie. François l'Empereur, écuyer, sieur de Cautières, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France, dont les lettres d'honneur sont de l'an 1663, registrées au grand conseil, et à la cour des aides de Rouen le 23 mai 1664, a transmis, par cet office, la noblesse à ses descendants.

Armes : d'or, à l'aigle éployée de sable, surmontée d'un soleil de gueules.

L'EMPEREUR DE MORFONTAINE, en Champagne et en Brie, famille qui remonte ses preuves filiatives à Jehannet l'Empereur, dit Nivet, maintenu noble par sentence du 16 août 1533.

Services. Cette famille a donné un capitaine de mille hommes de pied, et plusieurs officiers supérieurs.

Armes : d'azur, à l'aigle éployée d'argent, à la fasce de gueules, brochant sur le tout; en pointe une croix d'or à six branches, chacune de deux pointes, suspendue par son anneau à un ruban de gueules en fasce.

ENCRE, *marquisat*, voyez d'Humières.

d'ENCUNS, *voyez* du Faur.

l'ENFANT, noblesse d'origine chevaleresque de la province de Normandie.

Lors de la convocation du ban de la noblesse de cette province, en 1470, Audon l'Enfant présenta pour lui Noël Allart, archer, et Jean de Monbry, coustiller, armés, savoir : ledit Monbry d'un corset, sallade, et vouge; ledit Allart de brigandine, sallade, arc et trousse.

Armes : d'azur, au croissant d'or; au lambel d'argent.

l'ENFANT, sieur du Pont, en la même province, élection de Valognes; famille alliée aux Saint-Pierre, Suhard et Croville.

Armes : d'argent, au cor-de-chasse contourné de sable, lié de gueules, enguiché et virolé d'or, accompagné de trois molettes d'éperon de gueules.

l'ENFANT de Louzil, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne.

Guillaume l'Enfant est nommé dans un engagement contracté en 1219 par Robert de la Choue envers le prieur du Pont, à Dinan.

Olivier l'Enfant fut un des dix-sept écuyers de la compagnie de Jean de Beaumanoir, chevalier qui fit montre à Dinan le 17 janvier 1356.

Armes : d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux cotices d'or.

l'ENFANT de la Patrière, au Maine, noblesse d'ancienne chevalerie, connue par filiation depuis Jean l'Enfant, chevalier, seigneur de la Patrière et de Cimbré, vivant vers l'an 1370. *Voyez* Lenfant.

Ce Jean l'Enfant fut le quatrième aïeul de Georges l'Enfant, écuyer, seigneur de la Patrière et de Cimbré, homme d'armes de la compagnie de cinquante lances de Gui, comte de Laval et de Montfort, l'an 1545. Il épousa

Françoise du Plessis, grande tante du cardinal de Richelieu, dont il eut trois fils :

1° Pyrrhus l'Enfant, qui a continué la branche aînée;

2° Gabriel l'Enfant, écuyer, sieur de Boismoreau, qui a fait la branche des seigneurs du Bordage;

3° Georges l'Enfant, abbé de Saint-Liénard, près la Rochelle.

Services. Cette maison a donné des chevaliers de l'ordre du roi, des officiers supérieurs, des gentilshommes ordinaires de la chambre, etc., etc.

Armes: d'or, à trois fasces de gueules.

On rapporte un privilége singulier qu'avaient de toute ancienneté les seigneurs de la Patrière, branche aînée de cette maison : c'était le droit de donner grâce aux chaudronniers qui avaient mérité la mort, et ils pouvaient même les tirer du gibet. Pour cela, les chaudronniers qui passaient à deux lieues à la ronde de cette terre étaient obligés de venir y demander s'il n'y avait rien à rhabiller, et ils devaient attacher une pièce avec trois clous à la grande porte du pont-levis; cet usage se pratiquait encore l'an 1659. Mais le titre de ce droit s'étant égaré, les chaudronniers ne rendaient ces devoirs que par ancien̄nne coutume.

D'ENFERNET, en Normandie. Nous avons parlé, au mot *Amphernet*, de cette maison issue d'ancienne chevalerie. L'orthographe primitive de son nom était *Enfernet;* elle a changé depuis deux siècles en celle *d'Anfernet*, et de nos jours elle signe et se fait appeler *d'Amphernet.*

C'est ici le cas sans doute de faire voir combien ces changements arbitraires de noms sont préjudiciables aux familles. Sous le nom d'*Enfernet*, cette maison est une des plus anciennes du royaume. On voit en effet un Guillaume d'Enfernet servir en 1370 sous le connétable du Guesclin; c'est le même qui fut depuis trésorier des guerres du roi. Bertrand d'Enfernet, *chevalier*, garde du guet de nuit de la ville de Paris, donna une quittance en cette qualité le 14 février 1414; dans une autre du 2 juillet 1415, il a la qualité de chambellan du roi : à ces deux actes pend son sceau représentant une aigle à deux têtes ; pour supports, on distingue deux lions, et pour cimier une aigle issante d'un vol.

Sous le nom d'*Anfernet*, cette famille est peu connue dans l'histoire, et sous celui d'*Amphernet*, elle est totalement ignorée. Ce dernier nom est aussi neuf que s'il

venait d'être anobli de nos jours. C'est ainsi qu'en dénaturant leurs noms les familles les rendent nouveaux et même douteux pour les personnes qui, pour en juger, ne prennent pas toujours la peine de recourir à l'étymologie. Il est même souvent difficile de persuader au public que ces nouveaux noms sont dérivés des anciens ; doutes presque toujours défavorables aux familles qui les ont fait naître.

D'ENGHIEN, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui tire son nom de la terre d'Enghien, au comté de Hainaut, issue, selon Gelic, des premiers comtes et forestiers de Flandre. On en connaît la descendance depuis Hugues, sire d'Enghien, qui fit don de quelques terres à l'abbaye de Saint-Aubert en 1112.

Wattier V, sire d'Enghien, épousa Isabeau de Brienne, sœur de Wattier, duc d'Athènes, comte de Brienne, etc., mort sans enfants mâles à la bataille de Poitiers en 1356. Toutes les possessions de ce seigneur entrèrent après sa mort dans la maison d'Enghien, qui se fondit elle-même dans la maison de Bourbon au quinzième siècle.

Armes : gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de cinq croisettes recroisetées d'or.

ENGHIEN, *duché-pairie* non enregistré. La seigneurie de Nogent fut érigée, à la fin de 1566 ou au commencement de 1567, en *duché-pairie* en faveur de Louis de Bourbon, premier du nom, prince de Condé. Depuis cette époque le titre de *duc d'Enghien* fut affecté au fils aîné du prince de Condé.

ENGILBOUD, en Dauphiné, famille anoblie en la personne de Hercule Engilboud, qui obtint des lettres de noblesse en octobre 1608, vérifiées le 12 décembre 1611.

Armes : de gueules, au lion d'argent ; à la fasce d'or, chargée de trois coquilles de sinople, brochante sur le tout.

ENLART DE GRANDVAL, en Artois, famille connue dans l'ordre de la noblesse depuis Adrien Enlart, sieur des Campeaux, échevin de la ville d'Arras, anobli par lettres registrées le 26 août 1699.

Maximilien Enlart fut pourvu de l'office d'audiencier au parlement de Tournay en 1705.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef

de trois croissants, et en pointe d'une croisette aucrée, le tout du même.

D'ENNERY DE LA CHENAYE, en Orléans, famille ancienne, originaire d'Écosse, établie en France depuis la fin du seizième siècle.

Services. Presque tous les membres de cette famille, depuis son établissement en France, se sont voués à la carrière des armes, où elle a constamment mérité des grades d'officiers et de capitaines, et la croix de Saint-Louis.

Armes: d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois merlettes du même.

D'ENTIL DE LIGONÈS. Nous avons parlé, au mot *Dantil*, de cette ancienne famille d'Auvergne. Il paraît que dans les anciens actes elle est plus particulièrement nommée d'*Entil*, et que ce n'est que depuis deux siècles qu'elle a adopté celui de *Dantil*, qu'on lui voit indistinctement avec l'autre nom dans les actes antérieurs.

Il en est fait mention sous le nom d'Entil dans les Jugements sur la noblesse du Languedoc, tom. II, pag. 117. On y trouve aussi une différence dans les armoiries.

Armes : de gueules, au lion d'or, accompagné de trois dents d'argent.

D'ENTRAIGUES, en Lyonnais, et plus anciennement en Languedoc. Gui, sire de Severac, dans une plainte qu'il adressa vers l'an 1260 à Alfonse, comte de Toulouse, contre Vivien, évêque de Rodez, lui fait savoir, entr'autres griefs, qu'il a mis en prison un gentilhomme qui tient feu dudit comte de Toulouse, nommé Rostaing d'Entraigues, et qu'il ne veut point le rendre, même à la requête du bailli dudit Alfonse.

Raimond d'Entraigues, moine de l'abbaye de l'Ile Barle, vivait en 1271. Il paraît en cette qualité comme témoin de l'hommage rendu à Gérin, abbé de l'Ile, par Guillaume de Mont-d'Or, damoiseau.

Pierre d'Entraigues, chevalier, seigneur de Joyeuse, vivait en 1319; il est nommé dans un acte de cette année avec plusieurs autres seigneurs, comme feudataires médiats du roi.

Armes: d'or, au lion de gueules.

D'ENTRAIGUES. Ricaut d'Entraigues servit en Gascogne sous M. le comte d'Armagnac, ainsi qu'il appert d'une

quittance du 4 août 1356, où son sceau représente un *écu chargé de trois pals.*

D'ENTRAIGUES DU PIN, en Languedoc, famille ancienne, et qui a été maintenue dans sa noblesse en 1699, par M. de Lamoignon de Courson, intendant en Languedoc, en justifiant son ascendance et sa filiation depuis Jean d'Entraigues, qui vivait en 1500.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent, qui est d'ENTRAIGUES; au 2 d'or, au lion de gueules, lampassé et armé de sable, entravé d'une cotice d'azur, bordée d'argent, de manière qu'il embrasse cette cotice de ses deux pates de devant, et qu'elle broche sur celle de derrières qui est de BRUEYS; au 4 d'azur, à trois chiens naissants d'argent, accompagnés en chef d'un croissant surmonté d'une étoile, le tout du même, qui est de MICHEAUX.

ENTRECASTEAUX, *marquisat*, voyez CASTELLANE.

EON, en Bretagne : Julien Eon, sieur de la Villebague, demeurant à Saint-Malo, s'est désisté de la qualité de noble par lui prise, et a payé cent livres le 12 septembre 1668.

Armes : d'argent, au lion de sable.

Jean Eon, sieur de la Villeauroux, demeurant à Morlaix, s'est pareillement désisté le même jour en payant cent livres.

EONNET, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque.

Dans une montre d'Olivier de Clisson, depuis connétable de France, du 1[er] janvier 1375, on rencontre un Thebaut Eonnet qualifié d'écuyer.

Armes : d'argent, au levrier rampant de sable, colleté d'argent, accompagné de trois hures de sanglier de sable, arrachées de gueules.

D'EPENOY, seigneurie près d'Ornans, en Franche-Comté, qui a donné son nom à une famille d'ancienne chevalerie, éteinte depuis plusieurs siècles, et dont était Guillaume d Epenoy, reçu chevalier de Saint-Georges en 1487, mort en 1505.

Armes : de gueules, à trois croissants d'argent.

EPERNON, *duché-pairie*, voyez NOGARET.

D'EPERNON. Il y a eu de ce nom une très-ancienne fa-

mille de bourgeoisie de la ville de Paris; André d'Epernon fut élu prévôt des marchands de cette ville le 16 mars 1411.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'or, accompagnés de treize molettes d'éperon d'argent, quatre, cinq, trois et une, posées dans le sens des chevrons.

EPIGNY, *voyez* PIERRES.

EPINAY, *comté*, voyez DE PERNES.

EPINOLES, *voyez* DE JEUNES.

EPINOY, *comté*, voyez MELUN.

D'EQUESNE, en Bretagne. Robert-Auguste d'Equesne, né en Champagne le 12 avril 1774, élevé au collége royal de Louis-le-Grand, à Paris, jusqu'en 1791, a été anobli par S. M. Louis XVIII le 11 octobre 1814.

Armes : d'azur, au casque taré de profil d'argent, sommé d'un plumet et d'un panache du même. L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins. Supports : deux levriers en barroque.

EQUIRE, *marquisat*, voyez DE PARTZ.

ERARD, sieur de Fontaine, Belle-Isle, etc., en Normandie, famille anoblie pour services en 1638 dans la personne de Jean Erard.

Armes : d'or, à une tige de trois feuilles de laurier de sinople, accompagnée de trois merlettes de sable.

ERARD DE HELLENVILLIERS, en Normandie, famille d'ancienne chevalerie, qui florissait dans cette province dès le milieu du onzième siècle.

Services. Cette maison a donné plusieurs généraux, des chevaliers de l'ordre du roi et de Saint-Louis, dont l'un de ses membres fut commandeur, et inspecteur-général de cavalerie et des dragons.

Titres. Les *baronnies* de Montreuil et d'Echaufour, relevantes en plein fief du duché d'Alençon, furent unies et érigées en *marquisat*, sous la dénomination d'*Erard-le-Gris*, par lettres du mois de février 1648, registrées le 2 mars suivant, en faveur de Gaspard Erard, seigneur de Cizay.

La seconde branche a possédé la *baronnie* de Ray.

Armes : d'azur, à trois pieds de griffon d'or, perchés d'argent. Supports: deux lions. Cimier : un griffon issant.

D'ERCÉ, en Anjou. Jean d'Ercé épousa, le 15 février 1410, Marguerite de Ghampagné de la Motte-Ferchaut.

Armes : d'azur, à trois herses d'argent.

D'ERE, noblesse d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'un village situé à une demi-lieue de Cambrai. C'est une branche puînée de l'ancienne et illustre maison de Dragon-Ramillies, dont elle a conservé le cri et les armes.

Le plus ancien seigneur de cette maison qui ait retenu le nom d'Ere est Clérembauld, qui vivait en 1160. Cependant, on voit dans le tournoi d'Anchin, de l'an 1096, un *Gedrico de Era, milite, Terrici filio.* Ce qui peut faire présumer que cette seigneurie, possédée dès l'an 950 par la maison de Dragon, a été donnée vers l'an 1050 à un puîné, auteur de cette ancienne famille, qui en a conservé le nom.

Armes : d'azur, au dragon d'or; à la bordure du même.

D'ERLACH, grande, illustre et puissante maison de la Suisse, et la première des six anciennes familles patriciennes de la république de Berne. Elle est, selon l'Histoire de Savoie, et les preuves qu'en a rapportées Rebeur, commissaire à la fin du dix-huitième siècle, une branche de la maison des comtes de Neuchâtel, issue des derniers rois de la Bourgogne transjurane. On ajoute qu'on voyait encore avant la révolution, dans une vieille salle du château à Neuchâtel, ainsi que dans la salle de justice de Valangin, les différences rapportées dans l'Histoire de Savoie, qui furent faites dans les armoiries de ses diverses branches pour les distinguer entre elles. La branche aînée, des comtes de *Neuchâtel*, portait trois chevrons dans ses armes; la branche puînée des comtes de *Valangin* et de *Nidau*, en portait deux; et la branche cadette des comtes d'*Erlach*, n'en portait qu'un. Il se peut que cette maison descende en effet des comtes de Neuchâtel, mais on ne voit pas que les historiens qui parlent de *preuves* en allèguent une seule qui soit plausible pour appuyer cette tradition.

Le premier seigneur de cette maison dont on ait connaissance, est Walter d'Erlach, qualifié chevalier dans différents rôles de tournois de l'an 1104.

Cette maison a formé treize branches, dont cinq seulement subsistaient avant la révolution.

Services. La république de Berne compte dans cette

maison, sept seigneurs avoyers, c'est-à-dire chefs du canton ; vingt-neuf conseillers d'état, bannerets et trésoriers ; douze colonels généraux de ses troupes. Elle a donné aussi cinq chevaliers à l'ordre Teutonique dès le commencement du quatorzième siècle ; nombre de chevaliers des ordres de Saint-Hubert, de l'Aigle-Rouge, de la Fidélité, de la Générosité, de Saint-Jean de Jérusalem ; plusieurs comtes du Saint-Empire, un maréchal de France, un général feld-maréchal auprès de l'empereur, un colonel au régiment des gardes-suisses, trois lieutenants-généraux en France, ainsi que plusieurs en d'autres cours, nombre de maréchaux-de-camp, brigadiers et colonels de divers régiments suisses.

Honneurs de la cour : en 1772 et 1775, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Armes : de gueules, au pal d'argent, chargé d'un chevron de sable. Devise : *Nasci, laborare, mori.*

ERMAR, en Bretagne, famille ancienne qui remonte à Éon Ermar, homme d'armes dans la compagnie du sire de Rieux en l'année 1420.

Armes : de gueules, à neuf besants d'or.

ERMENONVILLE, *vicomté,* voyez DE VIC.

ERNAUD, en Normandie. Antonin Ernaud, sieur d'Eraudières, archer des mortes-paies au Mont-Saint-Michel, fut anobli pour services, le 13 février 1582.

ERNAULT, en Bretagne. François Ernault, sieur du Coulombier, conseiller au présidial de Rennes, a été condamné en quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu le 17 mars 1671, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'argent, à une fasce de gueules, chargée de trois fers de cheval d'or, percés de sable.

ERNAULT, en Normandie, famille anoblie en la personne de François Ernault, qui obtint des lettres-patentes en 1579.

Armes : d'argent, à la croix ancrée de sable.

ERNAULT D'OLIVET, en Normandie. Jean Ernault, fils de Nicolas Ernault, vicomte de Haspres, fut anobli en 1576, au mois de février, pour mille livres.

Armes : de gueules, à la licorne d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or.

ERNAULT, sieur de Tocquencourt, du Hardouin, etc., famille qui, lors de la recherche faite en 1666, a justifié quatre degrés de noblesse.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

ERNECOURT, seigneurie située près de Ligny, en Barrois, qui a donné son nom à une noblesse issue d'ancienne chevalerie, dont une branche s'est établie en Champagne. Elle prouve une filiation suivie depuis Jean d'Ernecourt, seigneur de Remicourt et de Vaux-la-Grande, qui épousa, vers l'an 1500, Guyotte de Treverey, dont il eut Thierry d'Ernecourt, seigneur de Vaux-la-Grande, etc., en Lorraine, lequel vivait en 1535.

Services. Elle a donné des gentilshommes des ducs de Lorraine, des gouverneurs de places, etc.

Armes : d'azur, à trois pals abaissés d'argent, surmontés chacun d'une étoile d'or.

D'ERNEVILLE, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, et dont les registres de la chambre des comptes font mention depuis l'an 1210. Elle prouve une filiation suivie depuis l'an 1444, que vivait Jean d'Erneville, seigneur de Maubuisson, auteur de toutes les branches de cette famille.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

ERNOUF, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *comte,* dans la personne de Manuel-Jean-Auguste Ernouf, lieutenant-général, grand-officier de la Légion-d'Honneur, ci-devant capitaine-général de la Guadeloupe.

D'ERP, en Flandre. Nicolas d'Erp épousa, vers l'an 1500, Corneille de Britthem, dont il eut, entr'autres enfants, Constance d'Erp, femme, vers l'an 1530, de François de Broyard-Drossard de Ravestein. Leur fils, Jean de Broyard, mourut colonel au service de Pologne, en 1566.

Armes : de sable, au sautoir échiqueté d'argent et de gueules.

D'ERPE D'OTTREGHEM, aux Pays-Bas, famille d'ancienne chevalerie, connue depuis l'an 1270, et qui s'est fondue vers le milieu du quinzième siècle, dans la maison de *Zuylen.*

Armes : d'argent, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur.

D'ERQUERY, maison d'ancienne chevalerie, qui tirait son nom de la seigneurie d'Erquery, près de Clermont-sur-Oise, en l'Ile de France. Elle a produit un panetier, et porte-oriflamme de France, dans la personne de Raoul, dit Herpin, seigneur d'Erquery, qui servait en Guienne en 1296, était panetier de France en 1309, et porta l'oriflamme au voyage que Philippe-le-Bel fit en Frandre en 1315.

Armes : d'argent, au lion de gueules.

ERRARD, en Lorraine, famille anoblie en la personne d'Olivier Errard, par lettres du grand-duc Charles, données à Nancy le 8 mai 1584, dont l'enregistrement fut ordonné par d'autres lettres du 16 juin suivant.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois croisettes recroisetées, et fichées d'argent.

ERRARD, en Lorraine. Jean Errard, natif de Bar-le-Duc, fut anobli par le roi Henri IV, le 16 juillet 1599, en récompense des services qu'il avait rendus à ce prince dans ses armées.

Armes : d'azur, à la tour d'or, bâtie en forme pyramidale, maçonnée de sable, ouverte de gueules, et surmontée de trois étoiles d'or.

ERRAULT DE CHEMANS, noblesse ancienne de l'Anjou, qui a donné un garde-des-sceaux de France, en 1543, dans la personne de François Errault, chevalier, seigneur de Chemans, près de Duretal, mort le 3 septembre 1544. Cette famille, connue filiativement depuis le quinzième siècle, s'est éteinte vers la fin du seizième.

Armes : d'azur, à deux chevrons d'or.

D'ERVAL, en Lorraine, famille anoblie en la personne d'Yonnet d'Erval, par lettres de René Ier, duc de Lorraine, du 30 novembre 1465.

Jean Boucher, descendu par les femmes dudit Yonnet d'Erval, obtint le 13 octobre 1571 la permission d'en porter le nom et les armes.

Armes : d'or, à un écusson parti de sable et de gueules en abîme.

ESBARRES, *baronnie*, voyez JACNOT.

D'ESCAFFRES, maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, qui paraît originaire du Languedoc, où elle florissait dès la fin du dixième siècle. Hugues d'Escaffres, seigneur puissant, vivait en 1010 et en 1023.

Hugues d'Escaffres, et Pierre et Hugues, ses fils, sont nommés dans l'accord fait en 1071, entre Guillaume, comte de Toulouse, et Raymond, comte de Barcelonne, touchant leurs prétentions respectives sur le Lauraguais, que ce dernier avait acquis de la maison de Carcassonne, et dont il faisait difficulté de rendre hommage au comte de Toulouse. Jourdain d'Escaffres et Hugues, son frère, souscrivirent l'acte d'une donation faite l'an 1089, au monastère de Sainte-Cécile d'Albi, par Ermengarde, vicomtesse de Béziers.

Pierre d'Escaffres vivait en 1125, et Bernard d'Escaffres en 1132; ce dernier était de la milice du temple de Jérusalem en 1170; Hugues, Aiméric et Isarn d'Escaffres, frères, vivaient en 1139 et 1153; Raymond Trencavel, dans un plaid qu'il tint à Carcassonne au mois de novembre 1163, termina le différent qui existait entre Hugues d'Escaffres et ses frères d'une part, et Isarn-Jourdain de Saissac et ses parents de l'autre, au sujet des châteaux de Saissac et de Montréal.

Guillaume d'Escaffres, seigneur de Trioulon, vivait en 1274; Jean d'Escaffres, bailli des montagnes d'Auvergne pour le roi, vivait en 1368.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'argent; aux 2 et 3 coupés d'azur, au lion d'argent, et d'or, au bœuf de gueules.

D'ESCAILLON, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'un village situé près de Marchiennes, en Flandre. Elle est connue depuis Gilles d'Escaillon, qui assista au tournoi d'Anchin en 1096. Elle s'est éteinte dans les seigneurs d'Iwy, qui se sont fondus vers l'an 1400 dans les maisons de Robersart et de Molambais. *Voyez* IWY.

Armes : d'argent, à la croix engrêlée de sable.

D'ESCAGEUL ou D'ESCAJEUL, seigneurs de la Ramée, de la Bretonnière, de Liancourt, de Vaux-Saint-Gilles, d'Anval, etc., noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, connue depuis l'an 1208, et prouvant une filiation suivie depuis Richard d'Escageul, chevalier, seigneur de la Ramée, qui fit une donation aux religieux de Saint-Lô au mois de mai 1256. Une branche de

cette famille, connue sous le nom de Nœufval, subsistait lors de la recherche en Picardie.

Services. Cette maison a produit des officiers supérieurs, un lieutenant-général des armées du roi, des chevaliers de l'ordre, etc., etc.

Titre. Celui de *marquis* de Liancourt et d'Escageul, dans les actes publics et brevets, depuis un siècle.

Armes : d'azur, à cinq cotices d'argent.

DE L'ESCALE, princes de Vérone.

Villani fait descendre cette maison princière de l'Escale d'un tourneur nommé Jacques Fico. Mastin de l'Escale fut élu en 1250 podestat de Vérone, où ses parents tenaient alors un rang distingué. On lui donna ensuite le titre de capitaine perpétuel, et il fut dès-lors comme souverain. Son pouvoir ayant soulevé contre lui les plus riches habitants, il fut assassiné en 1273; ses descendants ont tellement augmenté ses domaines et son autorité, qu'ils devinrent souverains dans Vérone. Ils perdirent cette ville en 1387, et y rentrèrent, ainsi qu'à Vicence, en 1403. En 1406, les Vicentins et les Véronais, las d'être disputés et gouvernés par de petits tyrans, se donnèrent à la république de Venise. Brunoro de l'Escale, dernier rejeton de cette famille ambitieuse, tenta en vain, l'an 1410, de rentrer dans Vérone; il échoua contre toutes les forces vénitiennes. Le dernier prince de Vérone, prédécesseur de Brunoro, était Guillaume, bâtard de Can-le-Grand, fils de Mastin III, prince de Vérone. Les Scaliger, qui portèrent dans la république des lettres le ton d'insolence et de hauteur que les l'Escale exerçaient à Vérone, prétendaient en être descendus, mais on leur prouva que leur vanité n'était fondée que sur la chimérique analogie des noms des deux familles. *Voyez* ESCALOPIER.

Armes : de gueules, à l'escalier à six degrés d'argent.

ESCALIN DES AIMARS, en Dauphiné. Quelques historiens, tels que Chorier et Maynier, ont avancé sur l'origine de cette famille des mensonges qui n'ont pas fait fortune. Le principe de sa noblesse lui fait trop d'honneur pour qu'il soit permis d'en faire un mystère; et beaucoup d'autres familles céderaient bien quelques siècles de leur ancienneté pour une semblable illustration. La maison d'Escalin des Aimars, éteinte en 1713, descendait d'Antoine Escalin des Aimars, connu d'abord sous le nom de

capitaine Polin. Il naquit d'une famille obscure au village de la Garde, en Dauphiné, dont il acheta par la suite la seigneurie, et ne dut son élévation qu'à son courage et à son esprit. Il était né si pauvre, qu'on rapporte qu'un simple caporal, qui, lui trouvant une physionomie heureuse, ne craignit point de le demander au père et à la mère, pour l'attacher en qualité de goujat au service de sa compagnie. La demande fut rejetée; mais le jeune Polin, se dérobant de la maison paternelle, suivit de près son guide, le servit deux ans, parvint successivement au grade de soldat, d'enseigne, de lieutenant et de capitaine, toujours supérieur à ses emplois par son intelligence et son activité. Guillaume de Bellay le fit connaître à François Ier, qui l'envoya en 1541 à Constantinople, vers Soliman II. Cette ambassade développa en lui les talents les plus rares pour les négociations. Mais comme cette carrière, toute glorieuse qu'elle était, ne convenait ni à sa fortune ni à ses goûts, il l'abandonna pour s'attacher au service de mer. Bientôt il devint, sous le nom de baron de la Garde, général des galères de France, et se fit une grande réputation sur mer par ses belles actions. Il commandait en Provence, comme lieutenant-général, lors de la sanglante exécution de Cabrières et Merindol en 1545, et servit trop bien la passion du président d'Opède contre les infortunés habitants de ces contrées. Il fut emprisonné à cette occasion, et destitué du généralat des galères; mais au bout de trois ans il fut élargi, déclaré innocent, et réintégré dans sa charge. Elle lui fut encore ôtée en 1557, et ne lui fut rendue qu'en 1566. Il mourut d'hydropisie à quatre-vingts ans, en 1578, laissant plus de gloire que de richesses.

Antoine Escalin des Aimars n'eut qu'un fils naturel, nommé Jean-Baptiste, né à Rouen, légitimé au mois d'octobre 1570. Il eut de son père la seigneurie de Pierre-Latte, et fut père, par Polixène d'Eurre, son épouse, de deux fils, dont l'aîné, Louis Escalin des Aimars, baron de la Garde, épousa Jeanne Adhémar de Monteil de Grignan, dont Louis Escalin des Aimars, marquis de la Garde, gouverneur des ville et châtellenie de Furnes, mort le 8 août 1703, âgé de quatre-vingt-dix ans, et Jean-Antoine Escalin des Aimars, reçu chevalier de Malte en 1634.

Titre. La Garde, seigneurie en Dauphiné, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de septembre 1646, re-

gistrées en la chambre des comptes de Grenoble le 3 novembre 1647, en faveur de Louis *Escalin des Aimars.*

Armes : de gueules, au premier canton un écusson d'or, chargé de trois bandes d'azur, et à chacun des trois autres cantons de l'écu une croix vidée, clêchée et pommetée d'or.

D'ESCALIS, en Provence, famille originaire de Marseille, où elle florissait au quatorzième siècle, avec les qualifications de la haute noblesse. Ce que Louvet et l'abbé Robert disent sur l'origine de cette famille, en la faisant venir, l'un d'Angleterre, et l'autre d'Italie, n'a d'autres fondements que dans leur imagination. La famille d'Escalis a formé diverses branches, dont quelques-unes ont soutenu avec peine leur noblesse. Les principales sont les branches de Bras et d'Ansouis.

Armes : d'or, au griffon de gueules, au bâton de sable, brochant sur le tout.

On voit une autre famille de ce nom en Provence, avec des armes différentes, savoir : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.

De cette dernière famille, sur laquelle on n'a rien de positif, était peut-être André d'Escalis, que l'on voit compris au rôle de ceux qui ont volontairement payé l'amende de cinq cent cinquante livres, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

D'ESCALLES, sieur de la Rivière, du Bois-Hébert, de la Fontaine, de Vaux, etc., famille d'extraction noble de la province de Normandie.

Armes : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles du même.

L'ESCALLEY, en Normandie : Louis, Isaac, Guillaume, Lambert, Jacques et Michel l'Escalley, obtinrent des lettres d'anoblissement en 1543.

Armes : d'azur, à trois casques d'or.

L'ESCALOPIER. Cette famille de robe a aussi la prétention d'être issue de la maison de l'Escale, de Vérone. C'est ce que nous apprend la Chenaye-des-Bois, d'après une généalogie du président l'Escalopier, imprimée à Châlons en Champagne, en 1628. En vertu de cette tradition, et pour y conformer l'orthographe, du nom *Lescalopier* on a fait une particule de la lettre initiale, et pour ne

rien laisser à désirer sur ce qui doit caractériser un nom noble, on a précédé cette particule d'un *de* qui ne laisse pas de donner de l'harmonie à la prononciation. C'est donc depuis l'importante découverte de cette brillante origine, qu'au lieu de *Lescalopier*, on écrit *de l'Escalopier*. Cette dernière façon, il est vrai, n'a pas prévalu parmi ceux qui, avec plus de fondement, reconnaissent pour auteur certain des Lescalopier un Jean, nommé par d'autres Nicolas, et qui pouvait bien avoir ces deux noms, lequel fut contrôleur de la maison du roi, et s'allia avec Marie-Claude l'Hermite. Il fut quartinier de la ville de Paris en 1552 et 1561. (Beaumont, pages 107 et 108.) Jean Lescalopier, son fils, président au parlement de Paris, épousa Marthe Gobelin, fille de Jacques Gobelin, marchand teinturier à Paris, puis correcteur en la chambre des comptes. Il fut reçu conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, par résignation de son père, le 25 octobre 1599; et comme il mourut en 1620 dans l'exercice de cet office, il acquit la noblesse transmissible à ses descendants. (Tessereau, tom. I, pag. 265, 330.)

Henri Lescalopier, bedel (bedeau) de Picardie, en l'université de Paris l'an 1520, était marchand épicier en la même ville, où il possédait deux maisons, dont l'une au cimetière Saint-Jean lui provenait de Claude Lescalopier, marchand épicier. On ne voit rien qui rattache cette famille aux autres Lescalopier, que l'identité de nom.

Charles-Armand Lescalopier de Nourar, maître des requêtes, né le 24 juillet 1709, mort le 7 mars 1779, cultiva la littérature avec quelque succès. On a de lui différents ouvrages de politique et de jurisprudence, et une traduction de l'Aminte du Tasse.

Armes : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de quatre croissants du même.

ESCAMIN, quelquefois *Escamuyn* dans les anciens titres, en Champagne, famille ancienne, originaire de l'île de France, qui prouve une filiation suivie depuis Michel d'Escamin, écuyer, sieur de Boissy, etc., vivant au commencement du seizième siècle.

Agnès d'Escamin épousa, vers l'an 1500, Jean de Lannoy, seigneur d'Hardiplanques.

Armes : d'azur, à trois cors d'or, embouchés, virolés et enguichés d'argent.

d'ESCANNEVELLE de Coucy, en Réthelois, seigneurs de Guilly, de Marchauménil, de Berlize et de Sémide, en Champagne, noblesse issue d'ancienne chevalerie, qui prouve une filiation suivie depuis *monseigneur* Jean d'Escannevelle, chevalier, vivant à la fin du treizième siècle. Il avait épousé Agnès, dame de Coucy, en Réthelois, laquelle, l'an 1312, remit à ses bourgeois de Coucy quantité de devoirs serviles et droits de main-morte qui sont énoncés dans une charte de ladite année 1312. Elle substitua à l'abolition de ces droits et devoirs une taille perpétuelle de trente livres parisis par an.

Armes : d'argent, à six coquilles de gueules.

d'ESCANNEVELLE de Rocant, famille ancienne de Champagne, qui prouve une filiation suivie depuis Laurent d'Escannevelle, écuyer, seigneur de Warby, marié le 27 septembre 1527 avec Marie de Cugnon.

Armes : de sable, à trois croissants d'argent, bien ordonnés, surmontés de trois billettes du même.

d'ESCARMAIN. Hugues d'Escarmain, chevalier, donna, l'an 1205, à l'abbaye de Femy, trente mercaudées de terre, situées à Estrées-Femy, en Hainaut, du consentement de sa femme Ide de Robieul.

Wattier d'Escarmain est mentionné avec Clémence de Briastre, son épouse, dans une charte de Wagon, bailli du comté de Hainaut, de l'an 1233.

Armes : d'or, au lion de gueules.

d'ESCARS, *voyez* Pérusse.

d'ESCAULT de Carnoy, en Picardie, noblesse issue d'ancienne chevalerie, originaire du Cambrésis et du Boulonnais.

Enguerrand d'Escault, chevalier, était, en 1272, grand-bailli du Cambrésis.

Simon d'Escault, chevalier, épousa Isabeau de Raillencourt, avec laquelle il vivait en 1286. Il eut entr'autres enfants Marguerite d'Escault, mariée avec Jacquemont de Tabarie.

Lors de la recherche, cette famille a fait preuve depuis Laurent d'Escault, écuyer, baron de Courset, vivant en 1540.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, portant un écusson du même, suspendu à une chaîne d'or attachée à son cou.

D'ESCAYRAC, *voyez* BELCASTEL.

D'ESCAYRAC-LAUTURE, en Quercy, maison d'ancienne chevalerie, dont l'antiquité se prouve depuis l'an 1040, et la filiation depuis Bernard d'Escayrac, chevalier, vivant en 1265.

Services. Cette maison a donné plusieurs officiers supérieurs de cavalerie.

Honneurs de la cour : en 1778 et 1782, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Celui de *baron* de Lauture, dans les actes et brevets, depuis le commencement du dix-septième siècle.

Malte. Louis d'Escayrac-Lauture fut reçu dans cet ordre en 1669; il fut tué sur un vaisseau de la religion en 1671.

Armes : d'argent, à trois bandes de gueules; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

D'ESCH, en Lorraine, famille anoblie en 1596 dans la personne de Bernard d'Esch.

Armes : d'or, au fer de moulin de sable, cantonné de quatre chardons fleuris au naturel.

ESCHAFFIN, famille ancienne du Dauphiné, qui remonte à Guillaume Eschaffin, qui est compris au nombre des nobles de la terre de Foillans, l'une des principales du Trièves, dans la révision des feux de l'an 1457. Chorier rapporte que Jean Colombe, de la compagnie de Jésus, dit, dans son Histoire des évêques de Valence et de Die, que cette famille a été si puissante autrefois qu'elle a fait la guerre aux empereurs. Cependant, on voit un Raymond Eschaffin, notaire d'Aullan, en Dauphiné, souscrire en cette qualité un hommage rendu, le 21 janvier 1341, par Sibyle, épouse d'Isnard de Rastel, damoiseau, seigneur de Rocheblave, à Nicolas Constans, damoiseau, pour la moitié de la terre de Costechaude. Ce Raymond Eschaffin est qualifié neveu de Francon de Rastel dans son testament de l'an 1345.

Georges Eschaffin était notaire delphinal en 1497; on a de cette année deux actes qu'il souscrivit avec cette qualité.

Jean Eschaffin était notaire à Nyons en 1531. Un acte du 22 mars porte qu'étant prévenu de mort, il n'a pu extraire ledit acte, en quoi il fut suppléé par Bertrand Barthélemi, notaire royal delphinal.

Armes : d'azur, à la colombe d'argent, tenant en son bec un rameau de laurier d'or.

ESCHALLARD DE LA BOULAYE, noblesse issue d'ancienne chevalerie de la province de Poitou, où elle florissait l'an 1282.

Services. Elle a produit plusieurs généraux et officiers de marque, des capitaines de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, des gouverneurs de places.

Titres. Elle a dans les actes ceux de *baron* de Châteaumur, de *marquis* de la Boulaye, de *comte* de Braine. Une branche a été substituée, au milieu du dix-septième siècle, aux noms et armes des comtes de la Marck.

Malte. Elle compte des chevaliers de cet ordre depuis Charles d'Eschallard de la Boulaye, reçu en 1525.

Armes : d'argent, à trois pals de sable.

D'ESCHALLON, sieur du Coudray, du Val, du Hamel, etc., en Normandie, famille anoblie dans la personne de Jean d'Eschallon, qui obtint des lettres-patentes en 1524.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois coquilles de gueules.

ESCHARS. Robert Eschars fut quartinier de la ville de Paris en 1500.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent.

D'ESCHERNY, à Paris. Des lettres de reconnaissance de noblesse accordées par Louis XVI, au mois de décembre 1789, à François-Louis d'Escherny, comte du Saint-Empire, ancien chambellan de la cour de Wurtemberg, nous apprennent que cette famille est d'ancienne extraction, et originaire de Savoie. Toutefois on n'en connaît la filiation que depuis noble Jean François d'Escherny, né en décembre 1699, bourgeois de Nyon, canton de Vaud et de Neuchâtel, en Suisse, marié en 1733 avec noble dame de Portalès.

Armes : d'azur, à trois bandes d'argent; au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules. Supports : deux lions. Couronne de comte.

D'ESCLAIBES, maison d'ancienne chevalerie, originaire du comté de Hainaut, où est située la terre de son nom, qu'elle possédait dès le onzième siècle. Les seigneurs de

Hallemmes, des Ableux, du Fay, etc., subsistaient au dix-septième siècle; les seigneurs de Perweys, d'Inchy, de Clermont, de Boussières, etc., sortent de Jean d'Esclaibes, second fils naturel de Jean d'Esclaibes, seigneur de Perweys et de Boussières.

Armes: de gueules, à trois lionceaux d'argent.

D'ESCLIGNAC, *voyez* PREISSAC.

D'ESCODECA DE MIRAMBEAU, en Saintonge, maison d'ancienne chevalerie, originaire du pays de Comminges, où elle florissait au milieu du treizième siècle.

Prélature. J. E. d'Escodeca de Boissonnade est depuis plusieurs années évêque missionnaire en Chine, dans la province de Sé-Tchouen.

Armes: de gueules, à trois chiens l'un sur l'autre, diffamés d'argent.

ESCOFFIER D'ARMAND, de Marcous, en Languedoc, noblesse d'ancienne chevalerie, originaire de la province de Dauphiné. Guillaume Escoffier, et Alasie, sa femme, sont nommés dans un acte d'acquisition de Guillaume de Pracomtal, de la veille des nones du mois de juillet 1290.

Jacob Escoffier est nommé dans une reconnaissance de cens donnée au même Guillaume de Pracomtal, le 24 novembre 1296. Il vivait encore le 23 février 1309.

Rostaing Escoffier est nommé dans une sentence du 9 août 1339, rendue en faveur de Rostaing de Pracomtal; Guidon Escoffier, frère ou parent du précédent, est nommé dans un acte du 8 mai 1337, concernant le même Rostaing de Pracomtal.

Une branche de cette ancienne maison paraît s'être établie en Languedoc, vers la fin du quinzième siècle, où elle a été maintenue lors de la recherche.

Armes: parti, au 1 de gueules, à l'épervier d'argent, becqué et armé de sinople, sénestré d'une hache d'armes d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent; au 2 d'azur, à l'ancre d'argent, mouvante d'une mer de sinople.

D'ESCORAILLES, maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, qui tire son nom du château d'Escorailles, place autrefois importante, située près d'Aurillac. Gayfre, duc d'Aquitaine, s'étant révolté contre le roi Pepin, s'y fortifia : Pepin l'assiégea, et ayant battu Gayfre, la place lui ouvrit ses portes en 765.

Begon d'Escorailles, chevalier, vivait en 1030. Guy et Raoul d'Escorailles, chevaliers, vivaient en 1095.

Algayette d'Escorailles, fille de Guy, seigneur d'Escorailles, et de Béatrix, épousa Henri, comte de Rodez, vicomte de Carlat, mort en 1227.

Services. Cette maison a produit des généraux et des officiers de marque.

Titre. La terre et seigneurie de *Bouhan,* en Bourgogne, au diocèse de Châlons, fut érigée en *marquisat*, sous le nom *d'Escorailles,* par lettres de 1710, en faveur de François-Philippe d'Escorailles, seigneur de la Balme, de la Faye, de Livry, etc., fait maréchal de camp le 14 février 1711.

Brioude. Antoine d'Escorailles était chanoine-comte de Brioude de 1447 à 1498; François et Louis d'Escorailles en 1604 et 1709.

Armes : d'azur, à trois bandes d'or.

D'ESCORCHES, maison d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, répandue en diverses provinces du royaume, et dont les preuves filiatives remontent à 1208.

Services. Elle a produit nombre d'officiers supérieurs décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois besants d'or.

D'ESCORDAL, *voyez* DU BOIS.

ESCORNEBŒUF DE LA NOUE, de Salar, en Languedoc, famille qui lors de la recherche a fait preuve depuis Jean Escornebœuf, seigneur de la Pommarède, qui vivait en 1532 avec Marguerite de Sers, sa femme, veuve de lui en 1590, époque de son testament.

Armes : d'azur, à trois corbeaux de sable, becqués et membrés de gueules.

DES ESCOTAIS DE CHANTILLY, au Maine, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une seigneurie située en la paroisse de Jubleins, au Maine. Elle prouve une filiation suivie depuis Guillaume des Escotais, chevalier, vivant en 1280, frère ou proche parent de Geoffroy des Escotais, chevalier, qui paraît avec cette qualité comme témoin au traité de mariage d'Agnès d'Avaugour avec Alain de Rohan, du samedi, fête de S[t] Denis 1288.

Services. Cette maison a produit des chevaliers et

écuyers bannerets, des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, un lieutenant-général et un maréchal-de-camp des armées du roi, un capitaine de vaisseaux, etc.

Honneurs de la cour : le 20 avril 1767, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. Les seigneuries d'Armilly, du Plessis et de la Roche-Racan, furent unies et érigées en *comté*, sous le nom des *Escotais*, par lettres de S. M. Louis XV de 1747, en faveur de Michel-Roland des Escotais, comte de Chantilly.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers et commandeurs de cet ordre depuis Ambroise des Escotais, reçu en 1586.

Armes : d'argent, à trois quintefeuilles de gueules. Couronne de comte. Supports : deux lions.

D'ESCOTAY, noblesse d'ancienne chevalerie du pays de Forès. Pierre d'Escotay, Godemar et Ubo d'Escotay, frères, donnèrent l'an 1144 quelques domaines au monastère de Joursay, ordre de Fontevrault nouvellement fondé, tant pour la dot d'une fille de la maison de la Verrière, qu'en considération de leur nièce, fille de Pierre, qui venait d'être reçue en ce même monastère. Cette ancienne famille paraît s'être éteinte vers la fin du quatorzième siècle.

Armes : d'argent, à l'émanche de trois pièces de sable, mouvante du chef.

D'ESCOUBLEAU DE SOURDIS, maison d'origine chevaleresque du Poitou, qui a retenu son nom du fief d'Escoubleau, près Châtillon-sur-Sèvre. Elle justifie d'une ascendance directe depuis Honfroy d'Escoubleau, nommé dans un titre de 1224.

Services. Cette maison a produit plusieurs officiers-généraux, des conseillers-d'état, trois chevaliers et deux commandeurs du Saint-Esprit, des chevaliers de l'ordre du roi, un maître de la garde-robe de S. M., un premier écuyer de sa grande écurie, des gouverneurs de provinces et de places, etc.

Honneurs de la cour : en 1784, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. La seigneurie de *Jouy*, en l'île de France, près de Versailles, a été érigée en *comté*, par lettres du mois de décembre 1654, registrées au parlement le 27 février 1655, et en la chambre des comptes le 3 décembre 1657,

en faveur de Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, chevalier des ordres du roi. Ce titre de *marquis* de Sourdis et d'Alluye est dans cette maison depuis deux siècles.

Malte. Pierre d'Escoubleau de Sourdis fut reçu dans cet ordre en 1612.

Prélature. Jacques d'Escoubleau, évêque de Maillezais en 1545, mourut vers l'an 1560. Henri, son neveu, était en possession du même évêché en 1573. Il devint, en 1595, commandeur du Saint-Esprit, et mourut à Paris en 1615.

François d'Escoubleau de Sourdis, fait cardinal par le pape Clément VIII, le 3 mars 1598, fut nommé l'année suivante archevêque de Bordeaux. Il convoqua, l'an 1624, un concile provincial. Les ordonnances et les actes de ce synode sont un témoignage du zèle dont il était animé pour la discipline ecclésiastique. Il mourut le 8 février 1628 à cinquante-trois ans. Ce cardinal fut le fondateur de la belle chartreuse de Bordeaux, qu'il plaça dans un vaste terrain rendu à la culture par le dessèchement d'un marais immense, qui par ses exhalaisons était la source d'une foule de maladies fiévreuses ou pestilentielles pour la ville de Bordeaux; la dépense que cette opération exigea s'éleva à plus de cent mille francs. La reine, Marie de Médicis, instruite de cet important service, lui dit: « Monsieur le cardinal, » vous méritez que le roi vous fasse du bien. — S'il m'en » fait, répondit Sourdis, je ne l'emploierai que pour les » églises et les hôpitaux; » et il tint parole. Sa mort fut un deuil général pour la ville dont il était le père plutôt que l'archevêque.

Henri d'Escoubleau, frère du cardinal de Sourdis, lui succéda l'an 1629 dans l'archevêché de Bordeaux. Ayant moins les vertus épiscopales, que les talents militaires, il suivit Louis XIII au siége de la Rochelle, et le comte d'Harcourt à celui des îles de Lérins, qu'il reprit sur les Espagnols. Commandant l'escadre du roi, il défit le 22 août 1638 l'armée navale du roi d'Espagne dans le port de Gatary, prit le 16 août 1639 la ville de Loredo, en Biscaye, et remporta en 1641 sur les galères de l'ennemi un avantage considérable. Non moins hautain que le duc d'Epernon, gouverneur de Guienne, il eut avec ce seigneur un différent très-vif. Le duc s'emporta jusqu'à frapper l'archevêque; le cardinal de Richelieu, ennemi de d'Epernon, prit cette affaire fort à cœur; mais Cospéan, évêque de Lisieux, ramena l'esprit du cardinal en lui disant: « Mon-

» seigneur, si le diable était capable de faire à Dieu les sa-
» tisfactions que le duc d'Epernon offre à l'archevêque de
» Bordeaux, Dieu lui ferait miséricorde. » Ce différent fut terminé bientôt après, mais d'une manière bien humiliante pour l'orgueilleux duc d'Epernon, qui non-seulement fut obligé d'écrire la lettre la plus soumise au prélat, mais encore de se mettre à genoux devant lui pour écouter avec respect la réprimande sévère qu'il lui fit avant de lever l'excommunication. Henri d'Escoubleau mourut en 1645, après avoir donné plusieurs scènes odieuses ou ridicules.

Armes : parti, d'azur et de gueules; à la bande d'or, brochante sur le tout.

L'ESCOULANT, sieur de la Martinière, Fontenelle, en Normandie, famille qui, lors de la recherche faite en 1666, justifia quatre degrés de noblesse.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à une merlette de sable; au 2 d'azur, à la rose d'argent; au 3 de gueules, au lion d'or.

D'ESCRAMETOT, en Normandie. Le nom originaire de cette famille était *Aubelot.* Michel d'Escrametot a été d'abord condamné le 5 octobre 1666 en mille livres d'amende, pour avoir pris la qualité de noble, à la faveur de la charge d'élu à Bayeux, que ses ancêtres ont possédée. Son aïeul a également été condamné pour même cause, par arrêt de la cour des aides en 1592; et par sentence rendue en 1606 à Bayeux, il fut fait défense à son père de prendre à l'avenir la qualité de noble; cependant lors de la recherche par autre arrêt du 24 mars 1667, ledit Michel d'Escrametot fut maintenu.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles, et en pointe d'une étoile, le tout du même.

D'ESCRAVAYAT DE LA BARRIÈRE, noblesse d'ancienne extraction de la province de Périgord, où elle possède de temps immémorial la terre de la Barrière, située dans la paroisse de Busserolles. Elle remonte ses preuves filiatives à François d'Escravayat, écuyer, seigneur de Nanteuil et de la Barrière, né vers l'an 1460.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs et de divers grades, la plupart chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Titre. Celui de *marquis* de la Barrière dans les actes publiés et les brevets depuis un siècle.

Armes : d'argent, à cinq flammes de gueules. Supports : deux lions. Devise : *Pro Deo et virtute.*

D'ESCRIVIEUX, en Bugey, noblesse issue d'ancienne chevalerie, dont Guichenon donne une filiation suivie depuis Lancelot, seigneur d'Escrivieux, chevalier, qui vivait en 1385.

Armes : d'argent, au chevron de gueules.

D'ESCROTS D'ESTRÉE, noblesse ancienne de Bourgogne, dont le nom primitif était *Pelletier*, et dont la filiation remonte à Pierre Pelletier, écuyer, seigneur d'Escrots, de la Vesvre, la Gorge, Saint-Nizy-sous-Charmoy, etc., né vers l'an 1450, le même sans doute que l'abbé Courtépée, dans son Histoire de Bourgogne, cite comme faisant en 1473 reprise de fief de la terre d'Escrots. Il épousa Jeanne de Thiard, qui était veuve de lui, et *baillisle* d'Antoine et de Pierre Pelletier, leurs enfants, le 14 mai 1507. Il est probable que c'est depuis cette alliance que la famille d'Escrots ajoute à son écu *une bande d'or chargée de trois écrevisses de gueules*, qui sont les armes de la maison de *Thiard ;* et que celle de Pelletier portait antérieurement *un écu d'azur, à trois molettes d'éperon d'or.* Elle a quitté le nom de *Pelletier* et a pris celui d'*Escrots* de l'une de ses principales possessions, située au diocèse d'Autun, en vertu de lettres-patentes du roi Henri III, de l'an 1584.

Services. Cette famille a donné des capitaines de cent hommes d'armes, et postérieurement des maréchaux-de-camp des armées du roi, dont l'un fut commandeur de Saint-Louis, et nombre d'officiers supérieurs décorés du même ordre.

Titres. Ceux de *comtes* et de *barons* dans les actes et brevets depuis plusieurs siècles.

Malte. Cette famille compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Charles d'Escrots d'Uchon, qui y fut reçu en 1632, et fut commandeur de la Romagne.

Armes : d'azur, à la bande d'or, chargée de trois écrevisses de gueules, et accompagnée de trois molettes d'éperon du second émail.

DES ESCURES, en Auvergne. Jean des Escures et Claude des Escures vivaient en 1543.

Brioude. Jean et Nicolas des Escures étaient chanoines-comtes de Brioude en 1649 et 1665.

Armes : d'argent, au lion d'azur; à la cotice d'argent, brochante sur le tout.

DES ESCURES DE PONTCHARRAULT, en Bourbonnais, noblesse issue d'ancienne chevalerie, et connue depuis Philippe des Escures, seigneur de Ginsay, qualifié chambellan de Charles, duc de Bourbonnais, dans des lettres-patentes du 23 février 1425.

Jacques des Escures, son arrière petit-fils, écuyer, seigneur de Pontcharrault et de Ginsay, épousa, le 4 juillet 1564, Charlotte de Sarre, fille de Louis de Sarre, seigneur de Sarre, de Vieilvoisin, du Bouchalt, etc., et d'Anne le Long de Chenillac. Il en eut trois fils :

1° Louis des Escures;

2° Claude, qui a continué la lignée;

3° Autre Claude, chevalier de Malte en 1603.

Services. Cette famille a produit plusieurs capitaines de terre et de mer, des gouverneurs de places, des chevaliers de Saint-Louis.

Malte. Elle compte des chevaliers et commandeurs de Saint-Jean de Jérusalem depuis Louis des Escures, qui y fut reçu le 12 avril 1532.

Lyon. François des Escures fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1619.

Armes : de sinople, à la croix ancrée d'argent, chargée d'une étoile à huit rais de sable.

D'ESCURES DE LESPARRE, en Bazadois. La Chenaye des Bois, tom. VI, pag. 81 et 83 de son Dictionnaire de la Noblesse, donne à cette famille une origine commune avec celle des Escures de Pontcharrault. Pour opérer ce miracle, il fait François d'Escures, qu'il qualifie d'écuyer, quatrième fils de Jacques des Escures, seigneur de Pontcharrault et de Ginsay, et de Charlotte de Sarre; et ajoute qu'il vint jeune du Bourbonnais s'établir, vers l'an 1590, auprès de Bernard d'Escures, son proche parent, prêtre et recteur de Cauderot, en Bazadois. En vertu de ce rattachement, la Chenaye donne à cette famille d'Escures les mêmes armes que porte la maison des Escures en Bourbonnais. Il est cependant constant que ni le nom ni les armes des Escures n'appartiennent à cette famille. Son véritable nom est *Fougeux*, et celui d'Escures est le nom d'une terre située près de Pau, qu'elle a possédée.

Hélie Fougeux, sieur des Fourneaux et de Blancfossé, capitaine d'arquebusiers à cheval, puis commissaire ordinaire des guerres et maréchal-des-logis du roi, a été anobli en considération de ses services, par lettres du mois d'août 1614.

Il est à remarquer que la branche d'Escures, rapportée par la Chenaye des Bois, quoique de la même famille, n'est pas celle qui a obtenu les lettres d'anoblissement.

Armes : d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent, dont est mouvante une flamme de gueules. Telles sont les véritables armes de cette famille, ainsi réglées par les lettres d'anoblissement précitées.

D'ESCUTIGNY, en Bourgogne. Il y a eu dans cette province une ancienne famille dont était Jean d'Escutigny ou d'Escutigney, qui fut greffier du parlement, et est qualifié notaire public dans l'acte qu'il reçut lui-même du serment de Philippe-le-Hardi, à son avènement au duché de Bourgogne en 1363.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de gueules.

L'ESCUYER, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Nicol ou Nicolas l'Escuyer, licencié ès-lois, clerc-juré et receveur de la ville d'Étain dès le temps du duc René, par lettres à lui expédiées à Bar le 1er mai 1513.

Armes : d'or, à trois chevrons d'azur, accompagnés en chef de deux étoiles de gueules.

L'ESCUYER, sieur des Chaumes, de la Papotière, etc., famille d'ancienne extraction de Normandie.

Armes : d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois coquilles d'or, et accompagnée de six merlettes rangées et contournées de sable.

DE L'ESCUYER DE HAGNICOURT, noblesse d'ancienne extraction de la province de Champagne. Elle remonte par filiation à Gérard de l'Escuyer, seigneur de Paradis, vivant avec Antoinette de Chastelaine, son épouse, en 1500.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, entr'autres Charles-Joseph de l'Escuyer, chevalier, seigneur d'Harzillemont, de Montigny, maréchal-de-camp, major-général de la cavalerie belge, chevalier de Saint-Louis, mort victime du tribunal révolutionnaire le 1er août 1793.

Malte. On compte dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem plusieurs chevaliers de cette famille dans le dernier siècle.

Armes : d'argent, à trois merlettes de sable.

L'ESCUYER DE HENNEMONT, en Lorraine, famille qui doit sa noblesse à Jean l'Escuyer, demeurant au ban de Gorze, qui fut anobli par lettres d'Antoine, duc de Lorraine, données le 6 octobre 1525, à la prière et requête d'Alexandre Guyot, président de la chambre des comptes de Bar, dont il avait épousé la nièce.

Armes : d'azur, à trois chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux croissants d'or.

L'ESCUYER, en Normandie. François l'Escuyer, sieur de Vernouville, demeurant en l'élection d'Arques, a été condamné, eu égard à sa pauvreté, en la somme de huit cents livres seulement, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'hermine, à la rose de gueules.

L'ESCUYER DE REMESNIL et de Hannonville, en Lorraine. Thierrion l'Escuyer, seigneur de Craincourt, demeurant à Parey, en Voivre, fut anobli le 4 juillet 1539.

Armes : contre-chevronné renversé de gueules et de sable de dix pièces; à trois besants d'or en pal, brochants.

D'ESGRIGNY, *voyez* JOUENNE.

D'ESMALLEVILLE, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Normandie, connue depuis Robert d'Esmalleville, chevalier, vivant en 1268.

Services. Cette maison a donné des officiers supérieurs, des gouverneurs de places, des conseillers d'état, un chevalier de l'ordre du roi et des chevaliers de Saint-Louis.

Titre. Les *baronnies* de Fréville et de Carville furent unies aux fiefs de Panneville et de Touden, situés au pays de Caux, et érigées en *marquisat*, sous le nom *d'Esmalleville*, par lettres du mois de février 1725, registrées en la chambre des comptes de Rouen le 18 avril suivant, en faveur de Robert-Vincent d'Esmalleville, deuxième du nom, capitaine dans le régiment Royal-Infanterie, et chevalier de Saint-Louis.

Armes : d'azur, au chef denché d'argent, chargé d'un lion-léopardé de gueules.

ESMANGARD. Marie-Jean-François-Hiacynthe Esmangard de Beauval, ancien capitaine au régiment de Condé, infanterie, et Antoine-Charles Esmangard de Bournonville, maréchal-des-logis du régiment de dragons des gardes-suisses, ont été anoblis, le premier par lettres registrées à la chambre des comptes le 19 juin 1770, et le second par lettres du mois de décembre 1776, registrées le 19 août 1777.

Armes : d'azur, à cinq besants d'or, trois en chef, et deux en fasce ; et en pointe un cygne d'argent, sur une rivière du même.

ESMENARD, en Provence. Cette famille est issue de Jean-Antoine Esmenard, sieur de Montdesir, de la ville de Lambesc, anobli par lettres du mois d'octobre 1661, registrées le 23 décembre suivant.

Armes : d'azur, au lion tenant un arc en barre, accompagné en pointe d'un cœur, le tout d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.

ESMES DU FRETTAY : famille d'ancienne extraction de Bretagne. Jean Esmes est qualifié de noble écuyer, sieur de Querservaut, dans la remise du droit de bail faite à Guillaume et Henri de Bocdinon, par le sire de Guemenéguegant, et dont expédition fut délivrée le 12 octobre 1499.

Armes : de gueules, à six billettes d'argent.

ESMIET, en Lorraine. Jean Esmiet, intendant et secrétaire de la maison du comte de Brionne, fut anobli par lettres de Charles, duc de Lorraine, données à Nancy le 20 mars 1627.

Armes : d'or, au chevron d'azur, chargé d'une fleur de lys d'argent, et accompagné en chef de deux aigles de sable, et en pointe d'une croisette ancrée de gueules.

D'ESNEVAL, illustre et ancienne maison de chevalerie, qui tirait son nom de la terre d'Esneval, ancienne baronnie de Normandie, à laquelle était attachée la qualité de vidame de Normandie, relevante nûment du roi.

Robert d'Esneval, chevalier-banneret, servit au ban de la noblesse de Normandie convoqué en 1214. Son fils, Robert d'Esneval, chevalier, épousa en 1280 Marguerite de Pavilly, dame de Pavilly, issue au sixième degré d'A-

malbert, seigneur de Pavilly, fondateur, dans le bourg de Pavilly, d'un monastère en faveur de sa fille Aurée, laquelle s'y fit religieuse sous la conduite de sainte Austreberte, qui fut première abbesse de ce monastère.

Robert d'Esneval, échanson du roi, capitaine des vingt-quatre archers de la garde de S. M., donna une quittance en cette qualité le 25 février 1394.

Armes : palé d'or et d'azur; au chef de gueules.

Robert d'Esneval portait pour brisure un lion issant (d'or ou d'argent) sur le chef.

D'ESMIVI DE MOISSAC, en Provence. L'auteur de la Critique du Nobiliaire de Provence, de l'abbé Robert de Briançon, s'exprime ainsi sur l'origine de cette famille : « L'auteur du Nobiliaire met la famille d'Esmivy au nombre des nobles, sans en avoir rapporté aucune preuve, » ni titre; je ne trouve au contraire que roture de ce nom » dans tous les actes de la ville de Digne et des lieux circonvoisins. Une branche de cette famille a acquis de » nos jours la terre d'Auribeau, et l'autre s'est établie dans » Aix. Le sieur d'Esmivy a acquis la charge de conseiller » aux comptes ; il faut attendre en celle-ci la continuation » de la charge de père en fils, et de l'autre qu'elle ait acquis la noblesse par un titre primordial. Le fils de » Louis d'Esmivy a acquis une charge de conseiller au » parlement, et sa terre de Moissac. »

Artefeuil, d'après l'abbé Robert, en donne la filiation depuis Antoine d'Esmivi, marié avec Favette d'Isoard de Chénerilles, vivant en 1544.

Armes : d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois roses de gueules ; au chef d'azur, chargé de trois besants d'or.

D'ESPAGNE DE VÉNEVELLES, seigneurs d'Espagne, d'Aunay, de Vénevelles, de Coulaines, et autres lieux, titrés marquis et comtes de Vénevelles, maison d'origine chevaleresque de la province du Maine, qui prouve sa descendance d'Herbert d'Espagne, écuyer, vivant en 1298.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi et un chevalier des ordres, des gentilshommes de la chambre du roi, des gouverneurs de places, et postérieurement des officiers supérieurs, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Honneurs de la cour: le 10 mai 1782, et le 7 mai 1783, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre. La *baronnie* de Vénevelles, au Maine, composée des quatorze fiefs, et mouvante de la baronnie du Château-du-Loir, fut érigée en titre de *marquisat*, par lettres de 1654, en faveur de Henri d'Espagne, écuyer, seigneur de Venevelles, de Coulaines et de la Saucelière, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi.

Armes: d'azur, au peigne d'argent en fasce, accompagné de trois étoiles d'or.

D'ESPAGNET, en Provence, famille anoblie par les offices du parlement d'Aix, qu'elle exerça dès l'an 1569.

Armes : d'azur, à une tige de trois soucis d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un soleil du second émail. Supports : deux aigles portant chacun en leur bec un souci tigé d'or; couronne de comte; devise : *Non inferiora secutus.*

D'ESPARRON, en Languedoc, noblesse ancienne, originaire de Provence, qui paraît être issue d'un puîné des anciens vicomtes d'Esparron, mentionnés ci-après. Elle vint s'établir à Aigues-Mortes vers la fin du quinzième siècle. La branche aînée subsiste à Beaucaire.

Conformément à la déclaration du roi, du 8 février 1661, elle justifie, par une foule d'actes authentiques, la possession de sa noblesse de race depuis l'année 1550, et c'est en vertu de ces titres qu'elle a été maintenue dans cette noblesse d'extraction, par lettres-patentes du 17 mars 1815, confirmatives de l'arrêt du conseil d'état obtenu en 1789, sur la requête d'Alexandre d'Esparron.

Services. Cette famille a fourni plusieurs officiers, soit militaires, de judicature ou de finances. Au nombre des premiers, elle compte un capitaine de cinquante hommes d'armes en 1622, dans la personne d'Antoine d'Esparron. Dans la commission expédiée le 3 juillet, il est dit que c'est en considération de ses services et de ceux de ses devanciers.

Armes : d'or, au pal de gueules, chargé d'une bisse de sable, entravaillée à une épée d'argent dans son fourreau de sable, la pointe en bas. Couronne de comte ; supports : deux aigles.

ESPARRON, *marquisat*, voyez SIMIANE.

ESPARRON, en Provence, au diocèse d'Aix, terre et

seigneurie érigée en *vicomté* l'an 1379, par la reine Jeanne première, a donné son nom à une illustre et ancienne maison de chevalerie, qui florissait en Provence et en Languedoc dès le onzième siècle.

Pandolphe d'Esparron est nommé dans la charte de fondation du prieuré du Vigan, vers l'an 1050.

Géraud d'Esparron fut présent au jugement rendu par Alfonse, comte de Toulouse, au sujet du différent mû entre l'évêque et les vicomtes de Béziers, de l'an 1131.

Guillaume d'Esparron est nommé dans une charte de Raymond V, comte de Toulouse, de l'an 1160, et dans la publication du testament d'Ermessinde, comtesse de Melgueil, en 1176.

Guillaume et Rostaing d'Esparron, frères, chevaliers, seigneurs de Mourmoiron, en rendirent hommage dans la ville de Carpentras, aux commissaires du pape, le 1er février 1274.

On trouve encore divers seigneurs de cette maison décorés de la chevalerie aux quatorzième et quinzième siècles.

Armes : de gueules, à l'épée d'or en bande, accolée de son baudrier de sable.

D'ESPARVIER DE BLAZÈRES, famille ancienne de la province d'Auvergne, qui, lors de la recherche, a fait preuve depuis Alexandre Esparvier, seigneur de Blazères, qui vivait avec Jeanne des Moulins, sa femme, le 5 mai 1539.

Armes : de gueules, à deux lions affrontés d'or.

L'ESPÉE, en Lorraine. Demenge l'Espée, gouverneur des salines de Marsal, fut anobli par lettres données le 16 novembre 1559.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, surmontée d'une étoile du même.

L'ESPÉE, seigneur des Autieux, du Breuil, etc., famille d'ancienne extraction de Normandie.

Armes : de gueules, à deux épées passées en sautoir d'argent, garnies d'or. Une autre branche de cette famille porte : de gueules, à deux épées passées en sautoir d'argent, la pointe en bas, accompagnées en pointe d'un lion-léopardé d'or.

L'ESPÉE DE GERMINY, en Lorraine. L'origine de la noblesse de cette famille date depuis le 1er juin 1595, époque à laquelle François de l'Espée, demeurant à Charmes, fut anobli par le grand-duc Charles, en considération des

services rendus par Nicolas Louys, receveur de Charmes, dont ledit François l'Espée avait épousé la fille nommée Adeline.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux croix recroisetées et fichées d'or; à l'épée d'argent, garnie d'or, mise en pal, la pointe en haut, brochante sur le tout.

D'ESPEISSES, *voyez* FAYE.

D'ESPENSES DE BETHENCOURT, en Bourgogne. Antoine d'Espenses, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, tué à l'affaire de Zoara, en 1552, portait pour armes selon Goussencourt et Paillot : *de gueules, à trois chèvres couchées d'or.*

Thomas d'Espenses fut anobli, avec sa postérité, au mois d'avril 1390. *Voyez* DE SPENS.

L'ESPERON, sieur d'Anfreville en Normandie, famille qui descend de Jacques l'Esperon, anobli pour services en avril 1584, et qui a été maintenue comme telle lors de la recherche, le 26 juin 1668.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon couronnées d'or, et en pointe d'une merlette du même.

ESPERT DE LA TOUR, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron* dans la personne de Jean-Baptiste Espert, général de brigade, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'ordre royal d'Espagne

Armes : d'azur, à la tour d'argent, ouverte, ajourée et maçonnée de sable, accostée de deux molettes d'or, et surmontée d'un lion du même.

L'ESPERVIER DE BERON, en Dauphiné. Cette famille remonte a Jean l'Espervier, qui vivait en 1528.

Armes : de gueules, à un épervier essorant d'or, membré de sable ; au chef d'or, chargé de trois croisettes de gueules.

ESPIARD, en Bourgogne.

Jacob Espiard, receveur des subsides du bailliage d'Auxois, lequel ne vivait plus le 21 mai 1435, est la tige des Espiard du parlement de Dijon, qui ont eu plusieurs secrétaires du roi en la chancellerie de Bourgogne, et des jurisconsultes célèbres.

Armes : d'azur, à trois épis d'or.

D'ESPIE, en Languedoc, famille anoblie par le capitoulat de la ville de Toulouse, à la fin du seizième siècle. Le premier qu'on voit revêtu de cette charge privilégiée, dans les Annales de Toulouse, par la Faille, est Jean d'Espie, docteur et avocat capitoul en 1605; mais dans un catalogue in-folio des mêmes capitouls de Toulouse, on voit Antoine d'Espie, bourgeois en 1686, et François d'Espie, aussi bourgeois, fils du précédent, capitouls en 1619, 1641 et 1649. Cette dernière année il exerça le capitoulat avec la qualité d'écuyer.

Services. Cette famille a donné des officiers supérieurs chevaliers de Saint-Louis, des gouverneurs de places, deux chevaliers de l'ordre royal de Christ, en Portugal, où une branche, qui s'y était fixée vers 1640, s'éteignit en 1742.

Titre. Les terres et seigneurie de Saint-Lis, de la Serre, la Bastide-Caprifeuillet, de Lencontrade, de Sarrecave et de la Masquerre, furent unies et érigées en *comté*, par lettres du mois de septembre 1747, registrées au parlement de Toulouse le 15 novembre de la même année, et en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, le 4 avril 1748, en faveur de Félix-François d'Espie, chevalier de Saint-Louis, gouverneur de la ville et communauté de Muret, ancien capitaine au régiment de Picardie.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à l'épi de blé d'or en bande, aux 2 et 3 d'argent un bœuf de gueules; au chef de sable, chargé de trois coquilles d'argent.

D'ESPINAY, terre en Bretagne, qui a donné son nom à une maison d'ancienne chevalerie de cette province, connue depuis l'an 1096. Le chef de cette maison était chanoine né de Rennes; il avait part aux distributions et sa place dans le chœur de la cathédrale vis-à-vis l'évêque. Elle a formé les branches de Vaucouleurs et de Broon.

Services. Cette maison a constamment rempli les emplois les plus distingués, soit dans les armées, soit à la cour des ducs de Bretagne. Elle a donné des chevaliers de l'ordre du Roi et plusieurs officiers-généraux au service des rois de France.

Titre. La terre d'*Espinay* fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'octobre 1575, registrées le 20 septembre 1576, en faveur de Jean, sire d'Epinay, comte de Duretal.

Prélature. Jacques d'Espinay fut évêque de Saint-Malo en 1449, puis évêque de Rennes en 1450. Il mourut en 1482.

André d'Espinay, archevêque d'Arles, cardinal du titre de Sainte-Marie majeure, puis archevêque de Bordeaux en 1489, mourut en 1500.

Jean d'Espinay, évêque de Mirepoix, fut transféré à Nantes le 4 novembre 1493. Il succéda sur ce siége à son frère Robert d'Espinay, qui, de l'évêché de Lescar, avait été transféré à Nantes l'an 1488, où il était décédé en 1493.

Jean d'Espinay, dit le jeune, frère du précédent, fut évêque de Valence, en Dauphiné.

Armes : d'argent, au lion coupé de gueules et de sinople, lampassé, armé et couronné d'or.

D'ESPINAS DE CARDONNE, en Languedoc, famille connue par filiation depuis Pierre d'Espinas, seigneur de Cardonne, vivant en 1528.

Armes: d'argent, à un ascrolier de sinople; au chef de gueules, chargé de deux croisettes d'argent.

D'ESPINAS DE MONTBLAIN, en l'Ile de France. Du Buisson fait mention de cette famille dans son Armorial; mais comme tout ce qu'il renferme n'est pas noble, nous n'avons rien trouvé sur cette famille qui pût nous faire prononcer sur sa noblesse.

Armes : de gueules, au chevron d'hermine.

DE L'ESPINASSE. Bernard de l'Espinasse, sieur Dubos, habitant de Belües, pauvre, condamné à quatre cents livres, n'a pu payer que deux cents livres, tant pour lui que comme tuteur de Jean et Pierre de l'Espinasse, enfants du feu Pierre de l'Espinasse, sieur du Barail, de la paroisse de Moisie, et pour Jean de l'Espinasse, sieur de la Ferrière, de la même paroisse.

Leur condamnation est du 9 avril 1667.

DE L'ESPINASSE. Lettres d'anoblissement expédiées par duplicata à Jean de l'Espinasse de la Bournetie et à ses enfants 1654, registrées à la cour des aides de Guienne le 21 août, le 22 décembre 1656, et 23 mars 1657, registrées à la chambre des comptes de Paris 1663.

DE L'ESPINASSE. Pierre de l'Espinasse, sieur de l'Espi-

nier, déclaré usurpateur de noblesse, a été condamné à cinq cents livres le 4 novembre 1666.

DE L'ESPINASSE. François de l'Espinasse, sieur de la Bégoine, y demeurant, condamné à six cents livres le 20 juillet 1667.

DE L'ESPINASSE-LANGEAC, maison d'origine chevaleresque, l'une des plus anciennes et des plus considérables du royaume, qui tire son nom d'une terre située en Bourgogne, aux frontières du Forez, et qui s'est répandue dans les provinces d'Auvergne, du Nivernais, du Bourbonnais, de Champagne, etc. ; elle joint à une ancienneté de plus de six cents ans des possessions nombreuses, des services civils et militaires distingués, des alliances les plus illustres par lesquelles elle a l'honneur d'appartenir à une des branches de la maison royale de France ; voilà les titres qui marquent son rang entre les premières des plus considérables du royaume.

Elle était partagée dans le commencement du douzième siècle en diverses branches, connues sous les noms de Saint-André, de Saint-Léger et d'Artaize, de Chaugy, Maulevrier, de Cévignon, des Terreaux, et répandues dans différentes provinces du royaume ; plusieurs se sont éteintes dans les maisons d'Albon, d'Augerolles du Vernet, de la Guiche et d'Andelot. Elle remonte par une filiation suivie à Raoul et Dalmas de l'Espinasse, qui en 1180 furent témoins de la charte d'abandon du prieuré d'Ambierle, près l'Espinasse, à l'abbaye de Cluny, où cette maison avait sa sépulture. Tout ce qui est dit ici est littéralement extrait des preuves que cette maison a faites au cabinet des ordres du roi, pour les honneurs de la cour ; et de celles faites pour l'ordre de Saint-Lazare, et pour le chapitre de Brioude.

Services. Des capitaines de gens d'armes en 1358, des capitaines de quatre chevaliers et de soixante-cinq écuyers en 1385 ; des conseillers d'état d'épée, des chambellans, des ambassadeurs, des gouverneurs du dauphin et des enfants du duc de Bourgogne, l'un des douze gouverneurs du royaume sous Charles VI en 1357, des gouverneurs de provinces et de places, des commandants d'armées, des officiers généraux d'artillerie, d'infanterie, de cavalerie, et troupes légères, des échansons, grands-fauconniers et capitaines des gardes-de-la-porte, des commandeurs de l'or-

dre de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Mont-Carmel, de l'ordre de Jacques en Espagne, des chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de grands-officiers et chevaliers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur; elle s'est distinguée dans les arts, les sciences exactes et les lettres, depuis 1323 jusqu'à nos jours.

Honneurs de la cour: le 4 mars 1771, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, par M. Chérin.

Pairie. Augustin, comte de l'Espinasse, lieutenant-général d'artillerie des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et de celui de la Couronne de Fer, a été nommé membre de la chambre des pairs du 4 juin 1814.

Titres. L'ancienne *baronnie* de la Clayette, en Maconnais, possédée en 1336 par Philibert de l'Espinasse, chevalier, seigneur de l'Espinasse, de la Clayette, et de plusieurs autres terres considérables, dit le *grand-conseiller* de Charles V, érigée depuis en *marquisat;* la terre de l'Espinasse, troisième *baronnie* du bailliage de Sémur, en Brionnais; les seigneuries de Saint-André, Artaize, Chaugi, Maulevrier, les Terreaux, du Fay, de Mainsac, le Chatel, Cévignon, Jaligni, Aurouze, Combronde, le comté de S. Ilpize, possédés par Blanche Dauphine, fille de Béraud II, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, qui substitua son fils aux nom, armes et biens de sa mère; la terre de Saint-Léger, le *comté* d'Arlet et le *marquisat* de Langeac. Dans les brevets, commissions, lettres-patentes, arrêts, cette maison est en possession des titres de *marquis, comtes* et *vicomtes.*

Malte. Elle a fourni un grand nombre de chevaliers et commandeurs des Templiers en 1241, de Rhodes en 1456, et de Malte jusqu'en 1818.

Lyon. Elle a produit un grand nombre de comtes de Lyon depuis l'an 1341.

Brioude. Elle a produit un très-grand nombre de chanoines-comtes de Brioude depuis l'an 1200 jusqu'en 1773.

Armes: écartelé au 1 d'or, au dauphin pâmé d'azur, qui est des DAUPHINS D'AUVERGNE; au 2 d'or, au gonfalon de gueules, qui est D'AUVERGNE; au 3 d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent brochante, qui est de LA TOUR D'AUVERGNE; au 4 d'or, à six fleurs de lys d'azur, qui est de COMBRONDE; sur le tout fascé d'argent et de gueules de huit pièces; et en abîme de gueules, à la bande

d'argent, au lambel du même, qui est L'ESPINASSE. Devise : *Sans chimères et sans reproches.*

La branche établie à Mortain porte : fascé d'argent et de gueules.

DE L'ESPINASSE DU PASSAGE, maison d'ancienne chevalerie d'Auvergne. Elle est connue par filiation depuis Bertrand de l'Espinasse, chevalier, seigneur de l'Espinasse, qui vivait en 1305.

Armes : d'azur, au lion d'argent.

D'ESPINASSY, noblesse d'ancienne chevalerie de Provence, où elle florissait dès le onzième siècle.

Espinassy d'Espinassy, chevalier, transigea, l'an 1096, avec l'évêque de Marseille, au nom des habitants du lieu de Signe, sur les droits que ce prélat prétendait avoir dans le terroir dudit lieu.

Pierre d'Espinassy fut choisi par Charles d'Anjou, premier du nom, roi de Naples, comte de Provence, pour être du nombre des cent chevaliers qui le secondèrent dans le fameux duel que le roi d'Aragon lui offrit, et qui se donna à Bordeaux, devant le roi d'Angleterre, en 1233.

Services. Cette maison a donné plusieurs officiers de terre et de mer, un ambassadeur en Turquie et à Alger au seizième siècle, etc.

Armes : d'or, à la rose de sable, accompagnée de trois boutons de rose, tigés et feuillés du même.

ESPINAUD, en Languedoc, famille anoblie, au mois de novembre 1620, dans la personne de Jean et Louis d'Espinaud, le premier gentilhomme ordinaire du roi, et maintenue comme telle le 9 octobre 1668.

Une branche de cette famille a été fondée en Provence par Etienne Espinaud, sieur de Saint-Martin, frère ou parent du précédent, anobli ainsi qu'eux au mois de novembre 1620.

Armes : palé d'or et d'azur; au chef du dernier émail, chargé d'une bisse d'or.

ESPINCHAL, seigneurie en Auvergne, avec titre de *baronnie*, qui a donné son nom à une maison d'origine chevaleresque de cette province, non moins distinguée par ses alliances et ses services que par son ancienneté.

Guillaume, seigneur d'Espinchal et de Ternes, écuyer, vivait en 1341 et 1357, ainsi que Bertrand d'Espinchal, son

frère, aussi écuyer. Guillaume eut un fils, Albert d'Espinchal, écuyer, vivant en 1378, et une fille, Marquise d'Espinchal, mariée, vers 1364, à Alzaly de Tourzel.

Services. Cette maison a produit des lieutenants-généraux des armées de terre et de mer, des conseillers et chambellans de nos rois, des chevaliers de l'ordre, des gouverneurs de places, etc., etc.

Titres. Celui de *baron* d'Espinchal, de Massiac et de Dunières; et depuis un siècle, ceux de *vicomte* et de *marquis* d'Espinchal, dans les actes et brevets.

Brioude. Bertrand d'Espinchal était chanoine-comte de Brioude, en 1266; Jean en 1333; Pierre en 1474; Jean en 1488; Pierre en 1509; Albert en 1531; Jean, vers 1552, et François d'Espinchal en 1688.

Armes : d'azur, un griffon d'or, accompagné de trois épis de blé du même.

D'ESPINOY, maison d'ancienne chevalerie, dont était Jean d'Espinoy, qui donna, l'an 1212, aux chanoines de Cambrai, six mercaudées de terre, situées entre le bois d'Oisy et la Trouvée du Loup.

Armes : d'argent, à la croix denchée de gueules.

D'ESPINOY DE SONCY, d'Estremont, en Champagne : voici un extrait de la production sur laquelle cette famille a été maintenue.

I. Arnoul d'*Espinoy*, écuyer, capitaine d'une compagnie d'écuyers sous le règne du roi Jean, après l'an 1355 (ce prince mourut en 1364), a dû naître vers l'an 1330, et se marier vers 1360. Il eut pour fils :

II. Jean d'*Espinoy*, écuyer, sieur dudit lieu et de Vaux, maître d'hôtel du duc de Guienne, frère unique du roi, né vers 1365, marié, vers 1405, avec damoiselle Marguerite, qui le fit père de :

III. Pierre d'*Espinoy*, écuyer, seigneur dudit lieu et de Vaux, homme d'armes de la compagnie du duc de Bourgogne, né vers l'an 1410, marié, vers l'an 1450, avec Jeanne de Mauroy. La production porte qu'il rendit aveu au duc de Calâbre, le 24 juillet 1476. Il vivait encore en 1496; il eut pour fils :

IV. Antoine d'*Espinoy*, écuyer, sieur d'Ardecourt, né vers l'an 1460, marié, le 20 septembre 1520, avec Marie de Coustes. Il fut père de :

V. Louis d'*Espinoy*, écuyer, sieur de Chavignon et

d'Ardecourt, marié, le 24 juin 1550, avec Jeanne de Martigny, assisté de Marie de Coustes, veuve d'Antoine d'Espinoy, sa mère. On rapporte, sur ce degré, les actes suivants, pour justifier les qualités d'*écuyer* : 1° une commission du bailli de Roucy, du 20 mars 1572; une assignation donnée audit Louis d'Espinoy, en qualité d'écuyer, par Vacquelin, sergent, le 22 mars même année; un acte de garde-noble accordé à Jeanne de Martigny, des enfants mineurs d'elle et dudit défunt Louis d'Espinoy, par-devant le sieur bailli de Vermandois à Laon, en présence des gens du roi, le 28 juillet 1583; un jugement arbitral, et partage noble des biens de la succession dudit défunt Louis d'Espinoy, par-devant M. Louette, et autres conseillers au parlement de Paris, le 12 juillet 1606, etc., etc.

Voici ce qu'on trouve sur cette famille, dans les registres d'anoblissements 699 et 4980. Louis d'Espinoy, conseiller au siége présidial de Laon, fut anobli au mois de juillet 1579, en considération des bons services par lui rendus. Ces lettres, registrées le 1er septembre suivant, furent confirmées par d'autres du mois de mai 1587, où il est dit que ledit Louis d'Espinoy, sieur de Chavignon, Pouilly, Ardecourt, Nanteuil-la-Fosse, etc., a été anobli en considération des bons services qu'il a rendus; qu'il est de noble extraction, et que ses papiers et titres furent perdus en 1536, lorsque la ville de Guise, dans laquelle ses prédécesseurs demeuraient, furent brûlés par les ennemis. Ces dernières lettres furent confirmées par d'autres, du 30 mars 1588.

Antoine d'Espinoy et ses frères, enfants de feu Louis d'Espinoy, sieur de Chavignon, du Fay en partie, etc., et de feu damoiselle Jeanne de Martigny, ledit Antoine, aîné, conseiller au parlement, furent tous confirmés dans leur noblesse, nonobstant l'arrêt de révocation des anoblissements de janvier 1588, par lettres du 4 septembre 1606, régistrées le 1er décembre suivant.

Tous ces détails sont omis dans la production faite pardevant M. de Caumartin. En les comparant avec cette production, il résulte que les titres, que l'on a dit, dans les lettres de noblesse, brûlés lors de l'incendie de Guise, se sont retrouvés depuis l'an 1606, époque où cette famille avait été maintenue dans son anoblissement.

Il est fait mention des mêmes lettres de noblesse dans le nobiliaire de Picardie, in-4°, p. 164, à l'occasion de la

maintenue de Charles-François d'Espinoy, seigneur de Chavignon, trésorier de France à Soissons.

Armes : d'azur, à trois besants d'or en bande.

D'ESPINOZE, en Normandie, famille qui, lors de la recherche faite en 1666, a fait preuve de quatre degrés de noblesse.

Armes : d'argent, à l'épervier de sable, empiétant un dragon du même.

D'ESPIVENT, noblesse d'ancienne extraction de la province de Bretagne, où elle a été maintenue comme telle dans la réformation des années 1427 et 1441. La branche de la Villeboisnet a donné plusieurs échevins et juges-consuls de la ville de Nantes, depuis l'an 1738. La seconde branche subsiste aussi à Nantes sous le nom de Perran.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs de terre et de mer, chevaliers de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à la molette d'éperon d'or, accompagnée de trois croissants du même. Supports : deux griffons.

D'ESPONDEILHAN, *voyez* HÉMÉRIC.

D'ESPOUSSES DE LAYRAUD, de Longpré, en Picardie, famille ancienne, originaire de Limosin. Elle a fait preuve, lors de la recherche, depuis l'an 1484, vivant Jean d'Espousses, écuyer, avec Dauphine de la Boulendie, sa femme.

Armes : d'azur, à la fleur de lys d'or, accompagnée de six besants d'argent en orle.

D'ESPRINGLES DE VARANGES, en Bourgogne, famille originaire d'Écosse, qui paraît s'être établie en France au commencement du seizième siècle. On en a la filiation depuis Jean d'Espringles, écuyer, procureur-général de la chambre des comptes de Dijon en 1578.

Armes : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois coquilles d'or.

DE L'ESPRONNIÈRE, en Bretagne : Jean de l'Espronnière, sieur dudit lieu, a été condamné en quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu le 24 mars 1671, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'or, à trois molettes d'éperon de sable.

DE L'ESPRONNIÈRE DE VRIS, au pays d'Aunis, famille d'ancienne extraction, connue par filiation depuis l'an 1500, que vivait Antoine de l'Espronnière, chevalier, seigneur du Pineau et de la Roche-Bardouil.

Malte. François de l'Espronnière de Vris fut reçu dans cet ordre le 10 juillet 1659.

Armes : d'hermine, fretté de gueules.

ESQUELSBEKE, *baronnie*, voyez LE VASSEUR DE GUERNONVAL.

D'ESQUINCOURT DE FALEMPRISE et de Saint-Remy, en Picardie, famille d'ancienne chevalerie. Hudegarde d'Esquincourt était marié avant l'an 1158, avec Renier de Malincourt. Ils firent conjointement une donation de quelques terres à l'abbaye du Mont-Saint-Martin.

Cette famille, lors de la recherche, a prouvé une filiation suivie depuis Huchon d'Esquincourt, écuyer, vivant en 1476.

Armes : écartelé aux 1 et 4 de gueules, à trois tours d'or ; aux 2 et 3 d'argent, à trois fleurs de lys nourries de gueules.

ESQUINT, noblesse ancienne du comté d'Auvergne, dont étaient Béraud et Jean Esquint, écuyers, vivants en 1419 et 1450.

Armes : d'azur, à trois étoiles d'or; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

ESSANLAY, *baronnie*, voyez MONTMORILLON.

DES ESSARS, noblesse d'ancienne chevalerie, éteinte à la fin du quatorzième siècle, qui tirait son nom de la seigneurie des Essars, en Normandie, érigée depuis en *marquisat* pour la maison de Lombelon. Elle prouvait son ancienneté depuis Gilbert, sire des Essars, chevalier-banneret, qui suivit Robert, duc de Normandie, et Godefroy de Bouillon, à la Terre-Sainte en 1096.

Prélature. Mathieu des Essars, évêque d'Évreux, vivait l'an 1302.

Armes : de gueules, au chevron d'or.

DES ESSARS D'AMBLEVILLE, de Senarpont, au Vexin français, noblesse d'ancienne chevalerie, éteinte depuis le milieu du quinzième siècle. Elle avait pour auteur Guillaume des Essars, chevalier, seigneur d'Ambleville, qui vivait en 1221.

Armes : d'azur, à la bande d'argent.

DES ESSARS, seigneur de Linières, etc. Cette famille est issue de Pierre des Essars, argentier du roi en 1320, garde de la voierie de Paris. Elle a fourni un grand bouteiller de France, dans la personne de Pierre des Essars, seigneur de la Motte et de Tilly, chambellan et maître-d'hôtel du roi. Ce fut lui qui fit décapiter aux Halles Jean de Montagu, surintendant des finances et grand-maître de la maison du roi. Pierre des Essars lui succéda dans le gouvernement des finances, qu'il ne géra pas avec plus d'économie et de fidélité. *Mon ami*, lui dit un jour le duc de Brabant, frère du duc de Bourgogne, *Montagu a été vingt-deux ans à se faire pendre, mais au train dont tu y vas, cela ne sera pas si long*. L'évènement vérifia cette fâcheuse prédiction. Enfermé au Châtelet, il en fut tiré le 1er juillet par la faction des cabochiens, traîné sur une claie jusqu'aux Halles, et décapité. C'était un homme emporté, agissant avec plus de précipitation que de jugement.

Honneurs de la cour : en 1783 et 1786, sous les titres de *comte* et de *marquis* de Linières, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Prélature. Philippe des Essars fut évêque d'Auxerre en 1410.

Malte. Anne des Essarts fut reçu chevalier de cet ordre en 1583.

Nota. Les branches de Charny et de Thieux, aînées de cette maison, sont éteintes, la dernière en 1590. Celles de Linières et de Meigneux, rapportées dans le père Anselme, n'ont pas encore prouvé leur jonction avec les précédentes.

Armes : de gueules, à trois croissants d'or.

DES ESSARS, *marquisat*, voyez LOMBELON.

D'ESSAULX DE BALAY, en Champagne, famille d'extraction noble, dont l'origine remonte à l'an 1495, et qui prouve une filiation suivie depuis Philippe d'Essaulx, écuyer, sieur du Buisson, en partie vivant en 1543.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois levriers d'argent, colletés de sable, ceux du chef affrontés.

D'ESTANG, en Limosin, famille qui lors de la recherche a fait preuve depuis Florent d'Estang, marié avec Anne Cayrat, le 13 mai 1542.

Armes ; parti, au 1 d'or, à trois bandes d'azur; au 2 d'azur, à trois fasces d'or, accompagnées de trois étoiles d'argent.

DE L'ESTANG, en Limosin, *voyez* GUILHON.

L'ESTANG, *marquisat,* voyez MURAT.

DE L'ESTANG DE PARADE, noblesse d'ancienne chevalerie de Provence, originaire de la ville d'Arles. Le moine Hardouin, dans son histoire des Croisades, fait mention du chevalier de l'Estang, qui conduisit la compagnie des croisés levés à Arles.

Raimond de l'Estang fut caution à une donation que firent les Porcelets à une maison du temple de Saint-Gilles l'an 1190; et Roland de l'Estang, son successeur, fut élu podestat (gouverneur) d'Arles, après que cette ville eut été érigée en république.

Malte. Cette maison compte des chevaliers et commandeurs de cet ordre, depuis Guillaume de l'Estang de Parade, qui y fut reçu en 1510.

Armes: d'or, au lion d'azur, lampassé et armé de gueules.

DE L'ESTANG DE TOURTÔULON, noblesse issue d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne. Elle a prouvé, lors de la recherche, une filiation non interrompue depuis Bertrand de l'Estang, écuyer, marié avec Florette Delpuech, ainsi qu'il appert de son testament du 4 janvier 1463.

Armes : parti, au 1 d'azur, à trois bandes d'or ; au 2 d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles d'argent.

D'ESTANGER, sieur de Heusay, des Brossiers, etc., en Normandie, famille qui, lors de la recherche en 1666, a justifié quatre degrés de noblesse.

Armes : d'azur, à trois croisettes d'argent.

ESTELLE, en Languedoc. Cette famille a été anoblie au mois de juillet 1722, dans la personne de Jean-Baptiste Estelle, ci-devant consul français en la ville de Salé, au royaume de Maroc, puis de Séide, en Syrie, et enfin premier échevin de Marseille en 1719. Ces lettres sont en récompense des services qu'il a rendus dans ces divers emplois, et notamment dans le dernier, lors de la peste qui affligea la ville de Marseille.

Telle est la substance de ces lettres d'anoblissement,

mentionnées avec plus de détail dans l'Armorial-Général de d'Hozier, registre premier, pag. 221, imprimé en 1738; cependant Henri-François-Laurent d'Estelle, petit-fils de Jean-Baptiste, voulant entrer dans la marine, le même d'Hozier lui fit ses preuves de noblesse, qu'il remonte à l'an 1500. La Chesnaye ne s'est point borné à tirer parti purement et simplement de cette petite contradiction du juge d'armes de France; il allègue sur le nom d'Estelle, qu'il veut faire dériver de *Stella*, au royaume de Naples, des dates de 1012 et 1270. Toutefois les lettres d'anoblissement précitées, accordées à Jean-Baptiste Estelle, ne peuvent être mises au nombre de celles que nos rois ont quelquefois adressées par mégarde à des familles nobles, puisque lesdites lettres ont été registrées *à la requête* du sieur André-Jean-Baptiste d'Estelle, son fils, père d'Henri-François-Laurent, le 25 avril 1755, au registre Boulainvilliers, n° 74, fol. 47, armoire B.

Armes : d'azur, à trois étoiles d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.

ESTERNAY, *marquisat*, voyez LARCHER.

ESTÈVE, noblesse consacrée par la charte, avec le titre légal de *comte*, dans la personne de Martin-Roch-Xavier Estève. On trouve encore de ce nom Jean-Baptiste Estève, *baron*, maréchal-de-camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur; et Etienne Estève, aussi *baron*, maréchal-de-camp, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tête d'Isis de front d'or; au 2 de gueules, à l'étoile d'argent; au 3 de gueules, au levrier passant contourné d'argent.

D'ESTERNO DE MOLAMBOS, en Franche-Comté. « On ne » peut douter, dit le P. Guillaume (*Histoire de la ville* » *de Salins, tome* II, *p.* 112), que la maison d'*Esterno*, » qui vint s'établir à Salins, dans le quinzième siècle, ne » fût une branche issue des anciens seigneurs d'Eter- » noz (1), connus dès le treizième siècle. Les titres que » cette maison en conserve encore à ce jour, prouvent une

(1) La seigneurie d'*Esternoz*, dont parle ici le P. Guillaume, est située en Franche-Comté, au diocèse de Besançon, à deux lieues deux tiers de Salins. Elle a conservé son ancienne orthographe, et son nom s'écrit encore *Eternoz*.

» succession non interrompue, et la possession des mêmes » biens donne une nouvelle force à ces actes. » Cet historien donne en conséquence la généalogie de la maison d'Esternoz, dont il fait sortir celle d'Esterno, depuis l'an 1240 jusqu'à l'an 1756. Le caractère de véridicité qui doit former l'essence de ce dictionnaire, ne nous permet point de passer sous silence le témoignage d'un auteur estimé, contraire, quant à l'origine de la maison d'Esterno, au sentiment du P. Guillaume. Palliot, dans la *Vraie et Parfaite Science des Armoiries*, p. 555, dit, à l'occasion des armoiries de cette famille : « Esterno, au comté de Bour-» gogne, qui porte de gueules, à la fasce d'argent, » accompagnée de trois arrêts de lance de même, portait » anciennement, et suivant qu'il se voit ès-lettres de l'ano-» blissement de cette famille, données par l'empereur Si-» gismond (1), *de pourpre, à une fasce d'azur, chargée* » *d'une coquille d'argent, et accompagnée de trois arrêts* » *de lance du même.* »

Services. Cette maison a produit nombre d'officiers supérieurs au service des empereurs d'Allemagne et des rois de France.

Titre. La seigneurie de Pitghan, dans la châtellenie de Bergues-Saint-Vinox, a été érigée en *comté*, sous le nom d'*Esterno*, par lettres du mois de juillet 1724, registrées au parlement de Flandre, le 16 avril 1725, et au bureau des finances, à Lille, le 25 juin suivant, en faveur de Lambert d'Esterno, seigneur de Refranche, lieutenant-colonel au service de France, chevalier de Saint-Louis. Cette seigneurie donnait le rang de second vassal de la châtellenie de Bergues, et la seconde place dans les assemblées des états.

Honneurs de la cour : le 26 février 1769 et le 1er février 1789.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois arrêts de lance du même.

D'ESTERVILLE, en Normandie, famille qui, lors de la recherche faite en 1666, a justifié quatre degrés de noblesse.

Armes : échiqueté d'or et d'azur; à la fasce du premier émail.

---

(1) Il régna depuis l'an 1410 jusqu'en 1431.

ESTIENNE, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque. Dans la montre d'Eon de Lesnerac, capitaine de Clisson, qui eut lieu le 27 janvier 1382, Yvon et Lucas Estienne sont compris au nombre des écuyers.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois coquilles d'or.

ESTIENNE. Henri-Isaac Estienne, ancien bâtonneur de l'ordre des avocats au parlement de Paris, fut élu échevin de cette ville en 1773.

Armes : d'azur, à la colombe d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople ; en chef, au premier canton, au soleil d'or.

ESTIENNE, famille d'extraction noble de la province de Bretagne. Olivier Estienne est compris comme écuyer dans la revue de Pierre Dus, qui eut lieu à Paris le 1er décembre 1415.

Armes : d'argent, à trois fasces de gueules, accompagnées de huit mouchetures d'hermine de sable, posées 2, 2, 2 ; au chef cousu d'or, chargé de fleurs de lis de sable.

ESTIENNE, en Lorraine, famille qui remonte à Didier Estienne, natif de Loysey, licencié en lois et substitut du procureur du Barrois, qui obtint des lettres de noblesse de Charles, duc de Lorraine, données à Nancy, le 9 décembre 1603, portant : « Qu'il est issu d'une mère noble de la famille de Manonville. Lesdites lettres expédiées en considération de ses services et de ceux de son fils unique, licencié ès-droits et avocat en la cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel, etc. »

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles, et en pointe de trois anneaux entrelacés ; le tout du même.

ESTIENNE, sieur du Taillis, en Normandie, famille issue d'ancienne chevalerie. Jehan Etienne, lors de la montre des gentilshommes de Normandie, qui eut lieu en 1470, se présenta en robe en se soumettant toutefois de servir armé de brigandine, sallade, accompagné d'un page portant son rouge ainsi qu'il s'était présenté à la dernière montre.

Armes : de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre coquilles d'or.

ESTIENNE, *voyez* Etienne.

d'ESTIGNOLS, *voyez* Spens.

d'ESTIGNY, *voyez* Meigret.

d'ESTIMAUVILLE, sieur du Lieu, famille d'ancienne extraction de la province de Normandie. Il paraît, par divers fragments de titres, que cette famille a été anoblie par le roi Saint-Louis, sans doute depuis les établissements de ce prince, de l'an 1270, qui permettent aux non nobles d'acquérir des fiefs, possession qui donnait la noblesse héréditaire.

Armes : de gueules, à trois merlettes d'argent.

d'ESTISSAC, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une seigneurie située près de Mucidan, en Périgord. Elle florissait encore au quinzième siècle.

Amaury d'Estissac, chevalier, seigneur d'Estissac et de Coulonges-lez-Royaux, fils d'Amaury d'Estissac, épousa, l'an 1456, Marguerite de Harcourt, fille de Gerard, seigneur, baron de Bonnestable, et de Marie Malet de Graville. C'est sans doute ce même Amaury d'Estissac qu'on voit qualifié conseiller et premier chambellan de monseigneur le dauphin, dans une quittance qu'il donna sous son sceau le 3 mai 1451. Il portait deux aigles pour supports, et pour cimier, un léopard issant du timbre entre un vol banneret.

Armes : d'azur, à trois pals d'argent.

ESTISSAC, *duché-pairie*, voyez la Rochefoucauld.

ESTIVAL, en Lyonnais. Jean Estival fut élu échevin de la ville de Lyon en 1708.

Armes : de gueules, à deux rameaux d'olivier d'or, passés en sautoir; au chef d'argent, chargé de trois mouchetures de sable.

ESTIVALLE de la Gueffrie, en Poitou. Noble et honorable homme Jean Estivalle, sieur de la Gueffrie, célèbre avocat, fut élu maire de Poitiers en 1542. Il était issu, selon Thibeaudeau, d'une ancienne famille de conseillers au parlement de Bordeaux. Il n'eut qu'une fille.

Jean Estivalle de la Gueffrie, parent du précédent, était, en 1600, conseiller en la sénéchaussée de Poitiers. Il mourut en 1619.

Armes : de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre trèfles du même.

D'ESTIVAUX et quelquefois *d'Estival* dans de vieux titres, famille ancienne de la province de Champagne, qui remonte filiativement à Philippe d'Estivaux, seigneur de Chastillon de la Neuville de Montgon, etc., homme d'armes de la compagnie du seigneur de Sedan, son maître-d'hôtel ordinaire, prévôt et capitaine de Donchery, bailli de la souveraineté de Raucourt, vivant en 1520. D'Antoinette des Laires, sa femme, il eut plusieurs enfants, entr'autres Léonore d'Estivaux, mariée le 4 avril 1551 à Barthélemi de Pillavoine, seigneur de Boisemont et du Coudray, gouverneur de Vernon.

Armes : de gueules, au tronc d'arbre d'or, surmonté d'une merlette du même.

ESTOC, sieur de la Héricière, en Normandie. Cette famille a fait preuve de quatre degrés de noblesse lors de la recherche faite en 1666.

Armes : d'argent, à trois molettes d'éperon de gueules.

ESTOCQ. Adrien Estocq, sieur de Beaufort, fut anobli en 1681.

D'ESTOCQUOIS DE LONGCHAMP, en Champagne, famille connue depuis Jean d'Estocquois, qui le 6 novembre 1493 obtint une attestation en parchemin de 1° Jean de Quievraing, écuyer, seigneur de Moncheaux; 2° de Jean d'Aspremont, écuyer, seigneur de Buzancy; 3° de Pierre de Haynin; 4° et de Jean du Vivier, scellée de leurs sceaux en cire rouge, par laquelle ils déclarent que ledit Jean d'Estocquois est fils de feu Collart d'Estocquois, et qu'il est né gentilhomme de nom et d'armes, de noble et ancienne extraction.

Armes : d'azur, à trois bandes d'or; au chef du même, chargé d'un lion issant d'azur.

ESTORÉ, en Bretagne. Jean Estoré, sieur du Grazil, a été condamné en quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation le 22 mai 1670, pour avoir pris indûment la qualité de noble.

Armes : d'argent, au croissant de sable, surmonté d'une fleur du lys du même.

ESTOUBLON, *marquisat*, voyez GRILLE.

D'ESTOURMEL, maison d'ancienne chevalerie, qui a pris ce nom d'une terre qu'elle possédait dès l'an 1024, située à une lieue de Cambrai. Le nom primitif de cette maison était *Creton*, qu'elle a conservé jusqu'en l'an 1500, époque où elle l'a négligé pour prendre celui *d'Estourmel*.

Services. Cette famille a fourni une longue série d'officiers supérieurs de terre et de mer, et un maréchal-de-camp des armées du roi.

Antoine d'Estourmel, baron de Massy, seigneur du Plessis-Cacheleu, etc., capitaine d'Amiens, s'est fait un nom par son zèle pour la patrie. Le comte de Nassau, un des généraux de Charles-Quint, menaçait cette ville en 1536. Les habitants, voyant la place dépourvue de toutes choses, paraissaient résolus de l'abandonner; d'Estourmel prévit les suites funestes qu'entraînerait la perte de Péronne; il s'y transporta avec sa femme et ses enfants, et ranima le courage de ses concitoyens par ses discours et son exemple. Cet homme, aussi généreux que brave, y fit conduire tous les grains qu'il avait chez lui, y distribua son argent et montra une valeur, une activité, une intelligence, qui rassuraient les plus timides. Cette conduite déconcerta l'ennemi et l'obligea de se retirer après un mois de siége. Le roi voulant récompenser d'Estourmel le fit son maître-d'hôtel et lui donna une charge considérable dans les finances.

Honneurs de la cour : en 1773 et 1779, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Elle a dans les actes depuis un siècle ceux de *marquis* d'Estourmel et de *vicomte* de Fouilloy.

Malte. Depuis Pierre d'Estourmel, tué dans un combat contre les Turcs dans le Levant en 1543, la maison d'Estourmel compte des chevaliers et dignitaires de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Armes : de gueules, à la croix denchée d'argent; quelques auteurs disent *crêtelée*, par allusion au nom primitif de cette famille.

D'ESTOURMEL. Carpentier fait mention d'une autre famille de ce nom, qui, quoiqu'ancienne, ne paraît pas avoir une origine commune avec la précédente.

Armes : de sinople, à la croix d'argent, cantonnée de quatre croisettes potencées d'or.

ESTOUTEVILLE, terre et seigneurie en Normandie, au diocèse de Rouen, a été érigée en *duché*, par lettres

du mois d'août 1534, registrées au parlement de Rouen le 12 septembre suivant, et en la chambre des comptes de Paris le 19 octobre de la même année, en faveur de François de Bourbon, prince du sang, comte de Saint-Pol, futur époux d'Adrienne d'Estouteville, héritière de la branche aînée de son nom. Elle était issue d'une des plus antiques et des plus illustres maisons de la province de Normandie, dont le premier auteur connu par titres est Robert, sire d'Estouteville, qui, l'an 1066, accompagna le duc Guillaume-le-Bâtard à la conquête de l'Angleterre, où sa postérité a fondé plusieurs branches. Outre l'aînée, qui s'est fondue, comme on vient de le dire, dans la maison royale, on compte encore les branches des seigneurs d'Aussebosc, éteints vers 1490; des seigneurs de Rames, éteints vers l'an 1400; des seigneurs du Bouchet, éteints vers l'an 1450; des seigneurs de Torcy et de Blainville, éteints vers 1420; des seigneurs de Villebon, éteints en 1566; des seigneurs de Criquebœuf et des seigneurs de Grousset, éteints vers l'an 1400 et 1450.

Services. Outre un grand nombre d'officiers de marque et de généraux, cette maison a donné un grand-maître des arbalétriers de France, deux grands-bouteillers de France, un grand-maître et général réformateur des eaux-et-forêts du royaume, etc., etc.

Prélature. Guillaume d'Estouteville, évêque d'Évreux, vivait en 1394.

Guillaume d'Estouteville, cardinal, doyen du sacré collége, et camerlingue de la sainte église, légat en France, archevêque de Rouen, évêque d'Ostie, de Velitre, de Port-Sainte-Ruffine, d'Angers, de Therouenne et de Beziers, mourut à Rome le 22 décembre 1483. Ce prélat fut chargé de commissions importantes sous les règnes de Charles VII et de Louis XI. Ce fut lui qui informa sur l'innocence de la Pucelle d'Orléans. Il réforma l'université de Paris et protégea les savants. C'était un homme intrépide et exact observateur de la justice. On dit que le barigel de Rome ayant surpris un voleur qu'il voulait faire mourir sur-le-champ, et ne trouvant pas de bourreau, obligea un prêtre français qui passait par ce même endroit de faire cet office, indigne de son caractère. Le cardinal l'ayant su, et n'ayant pu en tirer raison, envoya chercher le barigel, et le fit pendre aussitôt à une fenêtre de son hôtel. Partisan zélé de la pragmatique-sanction, il assembla les évêques à Bourges, où l'on traita des

moyens de bien observer ce règlement. On prit des mesures à cet égard, malgré les instances que les députés de l'église de Bordeaux et Pierre, leur archevêque, firent en faveur du pape, à qui ils voulaient qu'on laissât une pleine puissance. Il employa une grande partie de ses nombreux bénéfices à soulager les pauvres, à édifier ou réparer les établissements religieux. C'est lui qui fit achever le château de Gaillon, l'un des plus beaux monuments du seizième siècle, qui avait été commencé par le cardinal Georges d'Amboise.

Thomas d'Estouteville fut élu évêque et comte de Beauvais, pair de France, au mois d'avril 1389. Il mourut le 22 mars 1394. Guillaume d'Estouteville, son frère, fut évêque d'Évreux en 1374, puis de Lisieux.

Armes : burelé, d'argent et de gueules; au lion de sable, lampassé, armé et couronné d'or, brochant sur le tout.

D'ESTRAC DE LIGNY, en Champagne et en Bourgogne, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Guienne. Les armes de cette maison, qui sont celles des anciens comtes *d'Astarac*, dont le nom s'est long-temps écrit d'Estrac, *d'Estarac* et *Lestrac*, paraît être une branche issue de cette illustre souche. Elle a été maintenue lors de la recherche, en prouvant son ascendance jusqu'à Jean d'Estrac, chevalier, seigneur de Verpillière et d'Essoy, capitaine de gens de pied à la bataille de Montlhéry, en 1465, de chevau-légers à celle de Guinegate en 1479, fils du seigneur d'Estrac, qui se signala à la réduction de la Guienne en 1440. Il eût été à désirer qu'on eût eu le nom de ce seigneur d'Estrac. C'est peut-être un Jean d'Estrac, qui servait l'an 1421 dans la compagnie de Jean II, comte d'Astarac, en qualité de chevalier-bachelier, ayant sous ses ordres douze écuyers de sa chambre. Dans une quittance qu'il donna cette année, ses armes sont l'écartelé d'Astarac, avec une bande pour brisure.

Le P. Anselme fait aussi mention d'un Boemond, bâtard d'Astarac, qui servait à la guerre avec sept écuyers en 1404, et qui plaidait en 1430 contre le comte d'Astarac son frère, et contre Jourdain de Bisan, écuyer, l'an 1443. Cet historien ajoute que des mémoires portent que ce bâtard a eu postérité.

Une branche de cette ancienne maison, connue sous le nom de LUGAIGNAC, subsiste en Albret.

Armes : écartelé d'or et de gueules.

DE L'ESTRADE, *voyez* LESTRADE.

D'ESTRADES, en Guienne. Une généalogie manuscrite que nous avons sous les yeux, fait connaître cette famille depuis Jean d'Estrades, seigneur de Bonnel et des Colombiers, qui testa le 14 avril 1429. Il était fils, selon la même généalogie, de Raymond d'Estrades, seigneur de Savignac et de Bonnel, et fut le bisaïeul de François d'Estrades, seigneur de Bonnel, des Colombiers et de Campagnac, par lequel le P. Anselme commence la généalogie de cette famille. Ce savant historien avait sans doute de bonnes raisons pour rejeter tout ce qui précède. L'on voit en effet dans le registre 699, que ce François d'Estrades fut anobli par le roi au mois de juillet 1580.

Honneurs de la cour : en 1744.

Services. Elle a produit un maréchal de France, des généraux, des ambassadeurs, etc.

Godefroy, comte d'Estrades, maréchal de France, fut à la fois bon capitaine et grand négociateur : chargé de traiter du recouvrement de Dunkerque, il sut, en répandant à propos des sommes considérables, assurer cette place à la France, à la vente de laquelle le parlement d'Angleterre s'était opposé. Le gouverneur et la garnison anglaises rencontrèrent la barque qui portait l'ordre du parlement de ne point remettre Dunkerque aux Français; mais il était trop tard: cette affaire était terminée, grâces à l'activité de d'Estrades. Les originaux des *Négociations* de cet habile diplomate sont en vingt-deux volumes, dont le moindre est de neuf cents pages.

Honneurs de la cour : en 1744.

Titre Celui de *marquis*, et antérieurement de *comte* d'Estrades, dans les actes publics et brevets.

Malte. Jacques d'Estrades fut reçu dans cet ordre en 1663.

Prélature. Jean d'Estrades, évêque de Condom, mourut en 1685.

Armes : de gueules, au palmier d'or, terrassé de sinople; au lion d'argent, couché au pied de l'arbre.

D'ESTRÉES. Ce nom est commun à plusieurs familles, répandues au Maine, en Touraine, en Thiérache, en Picardie et en Artois, qui toutes paraissent être d'ancienne chevalerie. Quelques-unes même semblent, par la similitude de leurs armoiries, avoir une origine commune. Quant à l'illustre maison d'Estrées, originaire du Hainaut, le P. Anselme en donne la généalogie depuis Pierre d'Es-

trées, dit *Carbonnet*, seigneur de Boulant, du Hamel, d'Istres, de l'Enclos-Mauroy, etc., qui vivait en 1437.

Services. Cette maison a donné trois maréchaux de France, deux vice-amiraux, deux grands-maîtres de l'artillerie, cinq chevaliers et deux commandeurs du Saint-Esprit, des ambassadeurs, des conseillers d'état, etc., etc.

Jean d'Estrées, grand-maître de l'artillerie de France, mort en 1567, à quatre-vingt-un ans, rendit de grands services aux rois François Ier et Henri II. C'est lui qui commença de perfectionner notre artillerie. Il se signala à la prise de Calais en 1558, et donna, dans plusieurs autres occasions, des preuves d'une vaste intelligence et d'un grand courage. On prétend que c'est le premier gentilhomme de Picardie qui ait embrassé la religion prétendue réformée.

François-Annibal, duc d'Estrées, pair et maréchal de France, frère de la belle Gabrielle d'Estrées (1), fut d'abord évêque de Laon; mais ayant quitté cet évêché pour suivre le parti des armes, il y signala, en diverses occasions, ses talents militaires et sa valeur. Mais son humeur violente et ses brusqueries le rendirent moins heureux dans les négociations. Sa droiture ne pouvait lui faire sup-

---

(1) Elle mourut de poison le samedi saint, 10 avril 1599. Quoiqu'elle fût mariée avec Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt, avec lequel elle ne vécut point, Henri IV l'aimait si éperdument, qu'il avait résolu de l'épouser. Ce fut dans ce dessein que la belle Gabrielle engagea ce monarque à se faire catholique, afin de pouvoir obtenir du pape une bulle qui cassât son mariage avec Marguerite de Valois. Elle travaillait ardemment avec Henri IV à lever tous les obstacles qui empêchaient leur union, lorsque sa mort funeste trancha le nœud de toutes les difficultés. Henri IV en porta le deuil comme d'une princesse du sang royal. Son influence, quoiqu'elle fût absolue sur le cœur du monarque, ne l'aveugla cependant point sur les intérêts de la couronne. Gabrielle, qui n'aimait point Sully, disait un jour au roi : « J'aime mieux mourir que » de vivre avec cette vergogne, de voir soutenir un valet contre moi, qui » porte le titre de maîtresse. — Pardieu, madame, lui répondit le » roi, c'est trop, et vois bien qu'on vous a dressée à ce badinage, pour » essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer; » mais je n'en ferai rien; et afin que vous en teniez votre cœur en repos, » et ne fassiez plus l'acariâtre contre ma volonté, je vous déclare que si » j'étais réduit en cette nécessité de perdre l'un ou l'autre, je me passe» rais mieux de dix maîtresses comme vous, que d'un serviteur comme » lui. » Henri IV eut d'elle trois enfants : César, duc de Vendôme; Alexandre, général des galères de Malte; Catherine, femme de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf.

porter les flatteries des courtisans, et à la cour même il parlait avec une noble franchise. Des favoris s'entretenant devant Louis XIV, qui n'avait que quinze ans, du pouvoir absolu des sultans des Turcs, disaient qu'ils disposaient au gré de leur caprice de la vie et des biens de leurs sujets. « Voilà, dit le jeune prince, ce qui s'appelle régner. — Oui, » sire, répliqua le maréchal d'Estrées ; mais, en régnant » ainsi, trois empereurs ont été étranglés de mon temps. » Il mourut à Paris, le 5 mai 1670, à quatre-vingt-dix-huit ans.

Victor-Marie d'Estrées, duc de Cœuvres, vice-amiral de France, lieutenant-général des armées navales en 1701, maréchal de France en 1703, grand-d'Espagne, et chevalier de la Toison-d'Or, s'acquit beaucoup de gloire dans ses expéditions par sa prudence et sa valeur. Au milieu des occupations bruyantes de la guerre, il avait cultivé les lettres. L'Académie française, celle des Sciences et celle des Inscriptions, se l'étaient associé. Son courage ne se montrait pas seulement dans les combats, il le soutenait encore dans les plus cruelles maladies. Étant taillé de la pierre, et en danger de la vie, un courtisan, qui voulait par le voile de la dévotion cacher des mœurs très-peu réglées, lui fit dire qu'il allait prier Dieu pour lui. « Qu'il » s'en garde bien, répondit le maréchal, il gâterait tout. » Non qu'il doutât de l'efficacité des prières, mais il faisait peu de cas de celles des hypocrites. Il mourut à Paris, le 28 décembre 1737, à soixante-dix-sept ans, également regretté par les citoyens, les savants et les philosophes.

Titres. Le marquisat de *Cœuvres* fut érigé en *duché-pairie*, sous le nom d'Estrées, en 1648, en faveur de François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France. Cette dignité s'éteignit en 1737, par la mort de Victor-Marie d'Estrées, duc de Cœuvres.

Houdeville d'Estrées. Le roi, par ses lettres du mois de mars 1705, registrées à la chambre des comptes de Paris le 13 septembre 1706, voulut que la dignité de *grand-d'Espagne*, accordée à Victor-Marie d'Estrées, maréchal de France, par Philippe V, fût attachée à cette *baronnie*.

Prélature. César d'Estrées, cardinal, évêque et duc de Laon, pair de France, eut la part la plus active aux affaires sacerdotales de son temps. Il n'était pas moins versé dans les affaires de l'état que dans celles de l'église : génie vaste et conciliant, il joignait à un caractère égal l'amour

des lettres et la charité pour les pauvres. Il mourut en 1714

Jean d'Estrées, évêque et duc de Laon, pair de France en 1681, mourut en 1694.

François Annibal d'Estrées, évêque de Noyon en 1594, quitta l'état ecclésiastique à la mort de son frère aîné, en 1597, et fut ensuite maréchal de France, comme il a été dit plus haut.

Armes : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, frettés de sable ; au chef cousu d'or, chargé de trois merlettes de sable, qui est D'ESTRÉES ; aux 2 et 3 d'or, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules, qui est de LA CAUCHIE.

Ces armes sont, au sentiment de du Chesne, du P. de Varennes, de la Colombière et de la Morlière, celles des anciens seigneurs d'Estrées, en Vermandois, qui florissaient dès l'an 1097.

D'ESTRÉES, *voyez* SORES.

ESTRÉES LA BLANCHE, seigneurie en Artois, située près d'Aire, qui a donné son nom à une très-ancienne famille, qui subsistait au quatorzième siècle.

Armes : d'argent, à trois merlettes de sable.

D'ESTRÉES, en Picardie. Jean d'Estrées était lieutenant du prévôt de Saint-Quentin en 1382.

Armes : un chevron, accompagné de trois coquilles.

D'ESTRÉES, en Tournaisis. Jean, Gocet et Tiron d'Estrées, écuyers, servaient en cette qualité dans les guerres de leur temps, en 1338, 1352 et 1354, le premier avec quatorze écuyers, le second avec un, et le troisième avec deux écuyers.

Armes : trois coquilles, et une bordure.

D'ESTRELLES. Jacques d'Estrelles, chevalier, servit avec six écuyers sous messire Jean, comte de Senarpont, en 1338. Geoffroi d'Estrelles était, en 1356, un des trente-sept écuyers de Foulques de Laval, capitaine général pour le roi aux comtés d'Anjou et du Maine.

Armes : une fasce, surmontée de trois merlettes.

ESTREPAGNY, sieur du Mesnil-Raoult, famille dont l'origine noble remonte à Claude d'Estrepagny, procureur du roi à Arques, qui fut anobli en septembre 1589, pour services.

Armes : d'azur, aux rencontre et cou de cerf d'or, surmontant un croissant d'argent.

D'ESTRÉS, seigneur d'Espey et de Banains, en Bugey, noblesse issue d'ancienne chevalerie, originaire de Châtillon en Dombes, où vivaient, en 1300 et 1329, Pierre et Guillaume d'Estrés, damoiseaux : le premier a continué cette ancienne famille, qui a fourni plusieurs personnages distingués, entr'autres un chancelier de Savoie ; et s'est éteinte vers l'an 1440, dans la personne de Louis d'Estrés, chevalier, seigneur de Banains et de l'Espiney. Il eut un fils naturel, Louis, bâtard d'Estrés, qui fut seigneur de l'Espiney, qui vivait en 1449. Il fut père d'un autre Pierre d'Estrés, seigneur de l'Espiney, lequel, le 14 janvier 1501, épousa Claudine de la Baume, fille naturelle de Claude de la Baume, chevalier, seigneur de l'Abergement.

Armes : de gueules, fretté d'or.

D'ESTRÉS DE MARNAY, en Berry, famille connue par filiation depuis Jean d'Estrés, seigneur de Marnay, qui vivait en 1530.

Armes : de sable, à trois roses d'argent.

D'ESTRESSES, en Limosin et en Rouergue. Le nom de cette famille était originairement *Roquet*. Elle prouve une filiation suivie depuis Pierre de Roquet, écuyer, seigneur d'Estresses en 1553, qui avait quatre frères : Gabriel, curé de Mercœur, Jean, prêtre, Gui, curé de Saint-Julien, et Jean de Roquet, le jeune, sieur de Carennac, en Quercy.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs et un chevalier de l'ordre du roi.

Prélature. Jean d'Estresses, évêque de Laodicée, passa à l'évêché de Lectoure au mois d'août 1609, et mourut en son diocèse le 12 avril 1646.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois fers de lance du même.

D'ESTREYS, aux Pays-Bas. Elisabeth d'Estreys épousa Jean de Gottignies, dit de Glimes, seigneur de Boulers, de Bierbais, etc., comte libre de Tourines.

Armes : d'or, à la bande d'azur.

D'ESTRICHÉ-BARACÉ, en Anjou, famille ancienne, qui se dit originaire d'Allemagne, et transplantée en France depuis le quatorzième siècle. Pierre d'Estriché, premier

du nom, seigneur des Loges-Baracé, acquit en 1736 un office de secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances. Son fils, Étienne-Pierre d'Estriché-Baracé, seigneur de la Simonnière, a assisté aux états-généraux de 1789, dans la chambre de la noblesse de la sénéchaussée d'Anjou.

Services. Cette famille a fourni plusieurs capitaines, dont l'un est chevalier de Saint-Louis.

Armes : de gueules, à trois losanges d'argent en bande, chargées d'une épée du champ, garnie d'azur, et accompagnées en chef d'un lion d'or, lampassé, armé et couronné d'argent, la queue fourchée et passée en sautoir; au franc canton d'argent, chargé d'une aigle de sinople becquée, membrée et couronnée de sable. Devise : *Nullibi non victor et ovans.*

D'ESTUTT DE TRACY, noblesse ancienne, originaire d'Écosse, et établie en Bourbonnais depuis l'an 1420. Walter d'Estutt, un des gentilshommes qui vinrent cette année au secours de Charles VI, sous la conduite de Jean Stuart, comte de Boucan et de Douglas, depuis connétable de France, fut un des officiers de la garde écossaise du roi Charles VII. Il fut naturalisé par lettres du mois de février 1474.

Services. Cette maison a donné plusieurs généraux et officiers supérieurs, un chevalier de l'ordre du roi, etc.

Honneurs de la cour : en 1786 et 1788, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titre et pairie. Antoine-Louis Gabriel, *comte* d'Estutt de Tracy, maréchal-de-camp, membre de l'Institut, a été nommé *pair* de France le 4 juin 1814, et compris dans l'ordonnance royale de 1816, comme l'un des quarante de l'académie française.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois pals de sable; aux 2 et 3 d'or, au cœur de gueules.

ETAMPES, dans le Hurepoix, diocèse de Sens, ville considérable avec un ancien titre de duché, qui est de l'ancien domaine de la couronne. Nos rois y avaient autrefois un palais; Philippe le Bel donna cette ville en apanage à Louis, comte d'Évreux; Charles IV l'érigea en comté en 1327. On voit par ces lettres d'érection, qui sont du mois de septembre, qu'auparavant c'était une baronnie. Charles VII la donna à Richard de Bretagne; Louis XI à Jean de Foix; Gaston de Foix, son fils, ayant été tué à

la journée de Ravenne en Italie, Louis XII la donna à Anne de Bretagne, sa femme, en 1513; Claude de France, leur fille, la porta en mariage à François d'Orléans, duc de Valois, qui fut ensuite roi sous le nom de François Ier.

Ce prince, après la mort de sa femme, donna Étampes à Jean de la Barre, premier gentilhomme de sa chambre, après la mort duquel ce même roi l'érigea en duché en 1536, par lettres-patentes du même mois, en faveur de Jean de Brosse, qu'il avait marié avec Anne de Pisseleu, fille de Guillaume de Pisseleu, seigneur de Heilly, et d'Anne Sanguin, sa seconde femme.

Anne de Pisseleu avait eu beaucoup de part aux bonnes grâces du roi, qui en devint amoureux dans un voyage que fit la reine régente, sa mère, dont elle était la fille d'honneur, sur les frontières d'Espagne, allant au-devant de lui, peu de temps après qu'il fut sorti de prison.

Henri II la dépouilla de ce duché en 1553, pour en revêtir Diane de Poitiers, sa maîtresse, qui l'avait aussi été de François Ier; mais Charles IX le rendit à Jean de Brosse en 1562. Celui-ci étant mort sans postérité, Henri III donna ce duché en 1576 à Jean-Casimir, duc de Deux-Ponts, qui le rendit au roi.

L'année suivante S. M. le donna en engagement à la duchesse de Montpensier, des mains de laquelle ce même prince le retira pour le donner en dot à Marguerite de France, sa sœur, en la mariant à Henri de Bourbon, roi de Navarre. Cette aliénation fut faite avec faculté de rachat perpétuel, par contrat du 8 juillet 1581. Le 11 novembre 1598, la reine Marguerite fit donation du duché d'Etampes à Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, dont la postérité l'a possédé jusqu'à la mort du duc de Vendôme, arrivée à Vinaroz, en Espagne, le 10 juin 1712.

Les anciennes armes d'Etampes étaient : gironné d'argent et de gueules, à l'écusson de France en cœur.

DE L'ETENDART DE BULLY, en Normandie, maison d'ancienne chevalerie, qui portait originairement le nom de *Baine*, qu'elle a quitté vers le commencement du treizième siècle, pour prendre celui de l'Etendart. Elle remonte par filiation à Guillaume de l'Etendart, dit de *Baine*, seigneur de Laincy, qui vivait en 1235.

Services. Cette maison a donné plusieurs généraux et officiers de marque.

Titres. La châtellenie *d'Angerville*, au pays de Caux,

fut érigée en *baronnie*, par lettres du mois d'avril 1655, en faveur de Charles de l'Etendart, mestre-de-camp de cavalerie.

La seigneurie de *Bully*, en Bray, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois d'octobre 1677, registrées au parlement et en la chambre des comptes le 20 mai 1688, en faveur de Jean de l'Etendart, maréchal-de-camp, pour lui et ses descendants mâles et femelles, en ligne directe et collatérale.

Malte. Cette famille compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1630.

Armes : d'argent, au lion de sable, chargé à l'épaule d'un écusson d'argent à trois fasces de gueules.

ETIENNE D'AUGNY, famille de robe originaire de Metz, dont était le fermier-général de ce nom.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de deux merlettes de sable en chef, et en pointe d'un lion d'azur.

ETIENNE DE BLÉGIER, de Saint-Jean de la Salle, du Montfuron en Provence et en Dauphiné. Cette famille a été anoblie par la robe au milieu du seizième siècle. Elle était précédemment dans le commerce à Aix, et en d'autres villes. François d'Etienne, seigneur de Saint-Jean de la Salle, successivement conseiller, président aux enquêtes, et président à mortier au parlement, fut un des plus grands magistrats de son siècle.

Prélature. André d'Etienne fut nommé par le roi Charles IX à l'archevêché d'Aix, le 26 mai 1569. Il fut mis en possession du temporel de son archevêché au mois de décembre suivant; mais il mourut sans en avoir obtenu les bulles, à cause des débats qui existaient entre le saint-siége et la cour de France.

François d'Etienne de Saint-Jean de Prunières fut sacré évêque de Grasse, le 20 mai 1753.

Armes : de gueules, à la bande d'or, accompagnée en chef d'un glantier tigé et feuillé, et en pointe d'un besant, le tout du même.

ETIENNE. Jean-Claude Etienne, conseiller du roi, notaire au Châtelet, fut reçu quartinier de Paris le 11 juin 1784.

Armes : d'argent, au chevron de gueules, accompagné

en chef de deux étoiles d'azur, et en pointe de deux palmes de sinople, passées en sautoir.

ETIENNE. Raymond Etienne fut élu échevin de Paris en 1721.
Armes : d'azur, à la croix ancrée d'or, cantonnée de quatre besants d'argent.

ETIENNE DE VILLEMUS ET DU BOURGUET, en Provence. Cette famille a formé plusieurs branches. Celles de Villemus et de la Galinière sortent de Jean-Baptiste et Joseph Etienne, sieurs de Villemus et de la Galinière, anoblis par lettres du 5 novembre 1677. La branche du Bourguet a acquis la noblesse par des offices de finance, et par celui de greffier civil en chef du parlement d'Aix.
Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois besants d'argent.

ETIENNE, *voyez* ESTIENNE.

ETREVAL, château et seigneurie au comté de Vaudemont, fut porté en mariage, l'an 1613, par Dorothée-Henriette de Tavagny, fille de François de Tavagny, conseiller d'état, chambellan du duc Henry, et bailli du comté de Vaudémont, et de Louise de Florainville, à Régnault de Gournay, seigneur de Frianville, et vendue par leur petit-fils Ignace, comte de Gournay, bailli du comté de Vaudémont, à Marc de BEAUVAU, prince de Craon, en faveur duquel il fut érigé en *comté* sous le nom de GOURNAY, par lettres du 12 septembre 1724. Le prince de Craon l'a depuis vendue, sous le nom d'Etreval, à Jean-François de TERVENUS, conseiller-d'état et des finances de S. A. R. et maître des requêtes de son hôtel.

EUDÉ, noblesse d'extraction de la province de Normandie, maintenue lors de la recherche, le 24 février 1668.
Armes : d'argent, au chevron de sable, accompagné de trois merlettes du même.

D'EUDEMARE, sieur du Basset, en Normandie, famille anoblie en la personne de Pierre d'Eudemare, bourgeois de Rouen, et l'un des douze capitaines qui obtinrent cette faveur par charte du roi Henri III, du mois de juillet 1588.
Armes : d'azur, à la croisette d'or, accompagné de trois besants, celui de la pointe surmontant un chien barbet d'argent, colleté de gueules.

EUDES, sieur de Carbonnel, en Normandie, famille anoblie en la personne de Pierre Eudes, qui obtint des lettres-patentes de noblesse, moyennant finance, en 1534, lesquelles furent enregistrées en la chambre des comptes la même année.

Armes : de gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois pommes de pin versées du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

EUDES DE CATTEVILLE, de Mirville, etc., en Normandie, famille qui doit sa noblesse à Regnault Eudes de la ville de Dieppe, anobli par lettres du mois de mai 1389, enregistrées à la chambre des comptes le 25 du même mois.

Armes : d'or, au lion coupé d'azur et de gueules.

EUDES, sieur de Fremont, en Normandie, famille anoblie par la charge de conseiller secrétaire du roi. Jean Eudes et Jean son fils ayant exercé ladite charge, l'un pendant vingt-six et l'autre pendant trente ans, ce dernier obtint des lettres d'honneur en 1558.

Armes : d'azur, au sautoir d'argent, cantonné d'un croissant et de trois étoiles du même.

EUDES, sieur de Launay, en Normandie, famille d'origine chevaleresque, qui remonte à Robert Eudes, pour lequel se présenta, lors de la montre de la noblesse de cette province de l'année 1470, Robert Meurdrac, armé de harnais complet, accompagné d'un page.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois feuilles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.

D'EUDIN, famille d'ancienne chevalerie, qui paraît originaire de Champagne.

Enguerrand d'Eudin, chevalier, conseiller et chambellan du roi, capitaine et châtelain de Loches, gouverneur du pays de Ponthieu et de la ville de Tournay en 1369, sénéchal de Baucaire en 1382, et enfin gouverneur du Dauphiné peu avant sa mort, arrivée sur la fin de 1389, avait épousé Jeanne, dame de Châteauvillain, fille de Jean III, seigneur de Châteauvillain, d'Arc, en Barrois, etc., et de Marguerite de Noyers. Il n'en eut qu'une fille, vivante en 1369.

Armes : d'argent, à l'aigle d'azur.

EUDOUX, en Bretagne. Jean Eudoux, sieur de Kerbi-

guet; Sébastien Eudoux, sieur du Mené; Louis Eudoux, sieur de Kerdavid; Julien Eudoux, sieur de Kerollivier; et Pierre Eudoux, son frère, ont été condamnés chacun à quatre cents livres d'amende, par arrêt contradictoirement rendu en la chambre de la réformation, le 30 août 1670, pour avoir pris indûment la qualité de nobles.

Armes : d'argent, à trois feuilles de châtaignier de sinople.

D'EUMONT, en Lorraine, famille anoblie en la personne de Claude d'Eumont, capitaine receveur d'Einville, qui obtint des lettres du duc René II en 1490.

Armes : d'azur, à trois coquilles d'argent.

EURRY, noblesse d'ancienne extraction de la province de Normandie, maintenue comme telle par Montfaut en 1463.

Armes : de gueules, à trois bandes d'argent, accompagnées en chef d'un lion-léopardé, et en pointe d'une étoile, le tout du même.

EUSTACHE. Pierre-Eustache, quartinier de Paris en 1628, fut élu échevin de la même ville en 1640.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'une ancre d'argent, le trabs d'or.

EUSTACHE D'OMONVILLE, en Normandie. La noblesse de cette famille date de l'année 1554, époque où George et Jean Eustache, frères, lieutenants de l'amirauté de Châtillon, furent anoblis par François I[er], et leurs lettres enregistrées le 10 juin de l'année suivante.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent.

EUVEZIN, *comté*, voyez ROSIÈRES.

EVAIN, noblesse consacrée par la charte avec le titre légal de baron, dans la personne de Louis-Auguste-Frédéric Evain, maréchal-de-camp, chef de la division d'artillerie au ministère de la guerre, créé chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur en 1814.

D'EVE DE BEAUSSART, en Artois, maison d'ancienne chevalerie, dont était Godefroy d'Eve, qui vivait en 1483.

Gilles d'Eve, mari de Beatrix de Sainselle, fut père d'Agnès d'Eve, mariée vers l'an 1560 à Guillaume de Berlo,

chevalier, seigneur de Brus, de Wagnée, de Bersée, etc.
Armes : d'azur, à la fasce d'or.

EVEILLECHIEN DE SAUMOUSSAY, maison d'ancienne chevalerie du Maine. Cette maison a eu sa fable comme bien d'autres. Herbert Ier, comte du Maine, qui vivait en 1030, ayant été surnommé *Eveillechien*, parce que dans ses guerres contre Foulques Nerra, comte d'Anjou, il faisait presque toutes ses entreprises de bon matin, et réveillait les Angevins, auxquels il ne laissait point de repos par les alarmes continuelles qu'il leur donnait, la famille Eveillechien n'a pas manqué l'occasion de se dire issue des anciens comtes du Maine. La noblesse de cette famille est, au reste, fort ancienne.

Cette famille s'est éteinte vers le commencement du seizième siècle. On en connaît l'ascendance depuis Emery Eveillechien, chevalier, seigneur de Montbrillais, qui vivait en 1250.

Antoine Eveillechien, écuyer, servit avec neuf écuyers à la garde de la ville de Paris, en la compagnie du roi de Sicile, en 1414.

Jacques Eveillechien, seigneur de Saumoussay, frère ou parent d'Antoine, épousa Marie Sanglier, dont il eut, entr'autres enfants, Renée Eveillechien, mariée le 21 novembre 1459, à François du Plessis, seigneur de Richelieu, la Vervoiière, etc., écuyer tranchant de la reine Marie d'Anjou. Elle fut la quatrième aïeule du célèbre Armand-Jean du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, ministre-d'état.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois croisettes du même.

Antoine Eveillechien, comme puîné sans doute, portait un filet en bande; et pour supports deux chiens, et un griffon issant d'un vol pour cimier.

L'EVÊQUE, noblesse ancienne, originaire d'Anjou. Blanche l'Evêque épousa, vers l'an 1480, Jean de Helland, écuyer, seigneur de la Durencerie, troisième fils de Jean II, écuyer, seigneur de Vallière, et de Gillette de la Hune.

Armes : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois tourteaux de gueules.

L'EVÊQUE. Charles l'Evêque fut élu échevin de la ville de Paris en 1736.

Armes : de gueules, à l'agneau pascal d'argent, la tête

contournée ; au chef cousu d'azur, chargé d'une partie de rayons de soleil d'argent, au milieu de laquelle est une étoile à six rais du même ; ces rayons mouvants de l'angle dextre.

L'EVÊQUE DE GRAVELLE, en l'Ile de France, famille qui tire sa noblesse des offices municipaux et de finances de la ville de Paris.

Philippe l'Evêque, quartinier de la ville de Paris en 1664, fut élu échevin en 1678. Il était maître des comptes lorsqu'il fut nommé conseiller de la même ville en 1693.

Armes : coupé, au 1 d'azur, à la grue d'argent, sa vigilance d'or ; au 2 d'argent, à trois cœurs enflammés de gueules.

L'EVÊQUE DE SAINT-ÉTIENNE, en Provence : cette famille descend de Guillaume l'Evêque, secrétaire du roi René en 1438. Il a porté la noblesse dans sa famille par l'exercice de cette charge, dans laquelle Raimond l'Evêque, son fils, lui succéda.

Malt. Emeric l'Evêque de Saint-Étienne fut reçu dans cet ordre en 1604. Ayant quitté la croix, il épousa en 1616 Richarde Fabry, avec laquelle il a continué la lignée de sa famille.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef à dextre d'une fleur de lys, à sénestre d'une étoile, et en pointe d'un lion, le tout du même.

EVERLY, *marquisat*, voyez DES FOSSEZ.

EVRARD, en Dauphiné : famille originaire de Bourgogne, anoblie l'an 1516 par l'empereur Charles-Quint, en la personne de Hugonin Evrard, originaire du comté de Bourgogne.

Armes : de sinople, au cor-de-chasse d'or, lié de gueules ; au chef d'argent, chargé de trois oies de sable, membrées de gueules.

EVRARD : Bonnaventure Evrard fut fait greffier de l'hôtel-de-ville de Paris en 1583.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois trèfles d'or.

EUZENOU DE KERSALAUN, en Bretagne. Les terres et seigneuries de Trevalot et de Kervegant furent unies et érigées en *marquisat*, sous le nom d'*Euzenou*, par lettres données à Fontainebleau au mois d'octobre 1775, en

faveur de messire *Jean-François Euzenou*, chevalier, seigneur de Kersalaun, conseiller au parlement de Bretagne, de ses hoirs, héritiers et successeurs, seigneur desdites terres, seigneuries et marquisat, en considération, disent les lettres, « de la haute et ancienne noblesse qui a » été transmise audit sieur Euzenou de Kersalaun par ses » ancêtres, qui en étaient en possession dans les temps les » plus reculés, et qui l'ont toujours soutenu avec autant » d'honneur que de distinction, soit par leurs services, » soit par leurs alliances avec les plus grandes familles de » Bretagne. »

Lesdites lettres furent registrées au parlement de Rennes, les chambres assemblées, le 2 avril 1776, d'après les conclusions de M. du Bourblanc, avocat-général.

La famille d'Euzenou est en effet une des plus anciennes de la province de Bretagne. Guion Euzenou est nommé dans un plaid du 19 mai 1386. Le même Guion et Jehan Euzenou, son frère ou son parent, rendirent hommage au vicomte de Rohan l'an 1396.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 pleins d'azur; aux 2 et 3 d'argent, à la feuille de houx de sinople.

EVREUX, ville de France de la Haute-Normandie, avec un évêché suffragant de Rouen, qui a eu autrefois ses comtes particuliers.

Robert Ier, archevêque de Rouen, second fils de Richard, Ier du nom, duc de Normandie, fut comte d'Évreux, etc., mourut en 1037. Après la mort sans enfants de Guillaume, comte d'Évreux, Henri Ier, roi d'Angleterre, se saisit de ce comté. Il le rendit à Amauri de Montfort, IIIe du nom, qui en était légitime héritier, comme fils d'Agnès d'Évreux, fille de Richard, comte d'Évreux. Amauri de Monfort, Ve du nom, rendit le comté d'Évreux au roi Philippe-Auguste en 1200. Le roi Philippe-le-Long l'érigea en *pairie* au mois de janvier 1316, en faveur de Louis de France, fils puîné du roi Philippe-le-Hardi. Il fut expédié d'autres lettres au mois de janvier 1326, en faveur de Philippe, comte d'Évreux et roi de Navarre, son fils.

Charles d'Évreux, IIIe du nom, roi de Navarre, son petit-fils, céda le 9 juin 1404 au roi Charles VI, le comté d'Évreux, en échange du duché de Nemours; ainsi cette pairie fut éteinte.

Le roi Charles VII, au mois de janvier 1426, donna ce

comté, pour tenir en pairie, à Jean Stuart, comte d'Arley, seigneur d'Aubigny, connétable de l'armée d'Écosse, tué au service de France en 1429.

Le roi Charles IX l'érigea en *duché-pairie* en octobre 1560, en faveur de François de France, duc d'Alençon, son frère. Ce prince étant mort sans enfants en 1584, ce duché fut éteint et réuni à la couronne. Il fut depuis donné, mais sans pairie, le 20 mars 1651, à la maison de Bouillon, pour partie de l'échange de la principauté de Sedan.

Armes : semé de France, à la bande componnée d'argent et de gueules.

EXPILLY, en Dauphiné. Claude d'Expilly, seigneur de la Poëpe, conseiller du roi, président au parlement de Grenoble, anobli par cette charge, naquit à Voiron, en Dauphiné, l'an 1561 ; Henri IV et Louis XIII se servirent utilement de lui dans le comtat Venaissin, en Piémont et en Savoie ; c'était un homme très-estimable, ami des gens de lettres ; on a de lui plusieurs ouvrages assez estimés de son temps.

Armes : d'azur, au coq d'or ; au chef du même, chargé de trois molettes de sable.

Il paraît que la famille Expilly, et dont était l'abbé Expilly, savant géographe, originaire de Saint-Remy, en Provence, n'a de commun avec la précédente que le nom.

EXIDEUIL, *marquisat*, voyez TALLEYRAND.

EYMÉ DES ROCHES, en Auvergne, famille qui lors de la recherche a fait preuve depuis Sébastien Eymé, écuyer, seigneur des Roches, marié par contrat du 21 décembre 1542, avec Catherine de Roche-Dragon.

Armes : d'azur, à la bande d'or, accompagné de six étoiles d'argent.

D'EYRIÈS, *voyez* DEMANDOLS.

F.

DE LA FA, *voyez* DE LA FAU.

DE FABERT DU MOULIN, en Lorraine. La Chenaye-des-Bois, qui dit avoir vu les titres de cette famille, combat l'opinion du président Hainaut, du P. Daniel, du P. La Barre, auteur de la vie du maréchal Fabert, et d'autres écrivains qui tous s'accordent à dire que ce maréchal était le fils d'un imprimeur ou d'un libraire de Metz. A l'appui de ce démenti, on s'attend que le généalogiste va produire les pièces qu'il a *vues*, et que les historiens qu'il combat auraient dû, dit-il, consulter; il n'en est rien. La Chenaye dit cependant que Philippe et Isaïe de Fabert, frères, originaires de la ville de Strasbourg, vinrent s'établir en Lorraine, vers la fin du quinzième siècle, où ils furent appelés par Charles III, duc de Lorraine, qui faisait grand cas de leurs talents et de leur savoir dans les belles *lettres*; qu'outre les pensions considérables qu'il leur faisait, il voulut se les attacher encore davantage en leur accordant des lettres de noblesse. Quand on donne un démenti aussi formel à tant d'autorités respectables, il est pour le moins nécessaire de donner les dates des faits vrais ou supposés que l'on rapporte en preuves. Il n'y a certainement pas un ouï-dire plus vague et moins digne de foi que ce passage de la Chenaye, dont la vie d'un homme ne suffirait point pour relever les mensonges. La modestie du maréchal Fabert lui fait trop d'honneur dans l'histoire pour qu'on doive, en lui donnant le démenti à lui-même, rechercher ses ancêtres au-delà de son père, maître échevin de Metz en 1613, seigneur du Moulin, près Metz, anobli en 1603, et nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel au mois d'août 1630. Il est le rédacteur de la Coutume de Metz, et l'auteur des Commentaires sur celle de Lorraine, ouvrages estimés qu'il fit imprimer chez lui. Il céda l'an 1628 son imprimerie à Claude Félix, l'un de ses ouvriers, lequel obtint des lettres-patentes du 5 août de cette année, qui lui accordent le privilége exclusif d'imprimer et de débiter dans le royaume les ouvrages d'Abraham Fabert (1).

---

(1) Mengin Fabert, père d'Abraham, était directeur-général de l'imprimerie et de la librairie en Lorraine.

Abraham Fabert, son fils, marquis d'Esternay, de Viviers, de Beauvais, de Sezanne, etc., naquit le 11 octobre 1599. Dès l'âge le plus tendre il s'occupait à différents exercices d'infanterie avec des figures de carton qu'il faisait mouvoir à son gré. Il servit sous le duc d'Epernon dans plusieurs occasions importantes; il se signala surtout en 1635. On commença dès-lors à conter mille particularités fabuleuses sur la cause de ses succès; on les attribua au diable. Il sauva l'armée du roi à la retraite de Mayence, comparée par quelques écrivains à celle des *dix mille* de *Xénophon*. Sa valeur ne parut pas avec moins d'éclat en Italie qu'en Allemagne: blessé à la cuisse au siège de Turin en 1640, il ne voulut jamais souffrir qu'on la lui coupât. « Il ne faut pas mourir par pièces, dit-il à Turenne et au cardinal de la Valette, qui l'exhortaient à cette opération, la mort m'aura tout entier ou elle n'aura rien. » Les Français ayant entrepris l'an 1642 de se rendre maîtres de Perpignan, Fabert rendait compte tous les matins à Louis XIII des opérations du siège. Un jour le grand-écuyer Cinq-Mars osa critiquer les détails qu'il entendait. « Vous avez passé sans doute la nuit à la tranchée, puisque vous parlez si savamment, lui dit le roi. — Sire, répondit le grand-écuyer, vous savez le contraire. — Allez, répliqua Louis, vous m'êtes insupportable! vous voulez qu'on croie que vous passez les nuits à régler avec moi les grandes affaires de mon royaume, et vous les passez dans ma garde-robe à lire l'Arioste avec mes valets-de-chambre. Allez, orgueilleux, il y a six mois que je vous vomis. » Ce discours fit sortir Cinq-Mars; et, l'œil étincelant de colère, il dit à Fabert: « Monsieur..... je vous remercie. — Que dit-il? s'écrie le roi, je crois qu'il vous menace? — Non, sire, répondit Fabert, on n'ose faire des menaces en votre présence, et ailleurs on n'en souffre pas.... » En 1654 il prit Stenay: ses services furent payés par le gouvernement de Sedan et par le bâton de maréchal de France en 1658. Le roi lui offrit de plus le collier de ses ordres; il le refusa par une modestie plus glorieuse pour lui que toutes les distinctions. Il dit à un de ses amis que, ne pouvant produire les titres nécessaires pour recevoir cet honneur, « il ne voulait pas que son manteau fût décoré par une croix et son âme déshonorée par une imposture. » Il écrivit au roi à-peu-près dans le même sens. Louis XIV lui répondit: « Que le refus qu'il faisait lui inspirait plus d'estime pour lui que ceux qu'il honorait du collier ne recueilleraient

de gloire dans le monde. » C'est avec la même grandeur d'âme qu'il répondit au cardinal Mazarin, qui aurait voulu qu'il lui servît d'espion dans l'armée : « Un ministre doit avoir toutes sortes de gens à son service ; les uns doivent le servir par leur bras, les autres par leurs rapports ; trouvez bon que je sois dans la classe des premiers. » Son mérite arma l'envie ; on le peignit à la cour comme un homme impérieux qui agissait dans Sedan plutôt en souverain qu'en gouverneur. Mazarin, qui le connaissait, répondit : « Ah ! s'il fallait se méfier de Fabert, il n'y aurait plus d'homme en qui l'on pût mettre sa confiance. » Entre plusieurs traits qui honorent la mémoire de ce général, on citera le suivant. Les troupes de Galas, général de l'empereur, pénétrèrent en Champagne et manquèrent de vivres ; les généraux français les ayant obligées de se retirer, elles tuèrent dans leur retraite tous ceux qui leur en refusaient. Fabert, qui les poursuivait, entra dans un camp abandonné, couvert d'officiers et de soldats autrichiens blessés et mourants. Un français dit tout haut : « Il faut achever ces malheureux qui ont massacré nos camarades dans la retraite de Mayence. — Voilà le conseil d'un barbare, reprit Fabert : cherchons une vengeance plus noble et plus digne de notre nation. » Aussitôt il fit distribuer à ceux qui purent prendre une nourriture solide le peu de provisions que son détachement avait apportées. Les malades furent ensuite transportés à Mézières, où après quelques jours de soins la plupart recouvrèrent la santé. Ils s'attachèrent presque tous au service de la puissance qui les avait traités si généreusement. Fabert montra dans sa dernière maladie le même courage avec lequel il avait affronté le trépas sur les champs de bataille. « Ce monde, disait-il, est semblable à une galère ; je suis sur le point d'en sortir ; si quelqu'un me rappelait à la vie, je croirais qu'il voudrait me remettre à la chaîne. » Il mourut à Sedan le 7 mai 1662. Son fils aîné, et le seul qu'il laissât en mourant, comte de Sezanne, gouverneur de Sedan, fut tué par les Turcs au siége de Candie en 1669. La branche subsistante de cette famille a pour auteur François Fabert, frère aîné du maréchal.

Titre. La seigneurie de Larrey, en Bourgogne, fut érigée en *marquisat*, sous le nom de *Fabert*, en faveur du maréchal, par lettres du mois de mai 1650, registrées au parlement et en la chambre des comptes de Dijon les 30 juin et 4 juillet suivants.

Armes : d'or, à la croix de gueules.

FABIEN, en Normandie, famille anoblie en 1576 dans la personne de Henri-Robert Fabien.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, chargée d'un croissant de sable, et accompagnée en chef de deux fermaux d'or, et en pointe d'une hure de sanglier du second émail.

FABRE, en Provence. Cette famille remonte à Gaspard Fabre, de Marseille, qui, en récompense des services considérables qu'il avait rendus à l'état, fut fait chevalier de l'ordre du roi par Henri II, par lettres du mois de juillet 1555, dans lesquelles S. M. désigna les armes que lui et sa postérité doivent porter. Ses descendants ont formé deux branches, dont l'aînée établie à Marseille.

Armes : d'azur, au dextrochère d'or, mouvant d'une nuée d'argent, tenant une épée du même, la pointe supportant une couronne fleurdelysée d'or, accostée au flanc dextre d'un lion couronné d'or, lampassé et armé de gueules, tenant dans l'une de ses pates une fleur de lys d'or, et accompagné en pointe d'un casque du même panaché d'argent.

FABRE, noblesse consacrée par la charte avec titre légal de *baron* dans la personne de Gabriel-Jean Fabre, natif de Carcassonne, fait général de brigade en 1809, commandant de la Légion-d'Honneur en 1812, et chevalier de Saint-Louis en 1814.

Armes : coupé, au 1 d'hermine; au 2 d'or, à deux bustes de cheval de sable, sommés chacun d'une étoile d'azur.

DE FABRE DE MAZAN, de Ponfrac, de Vinay, en Provence. Honoré Fabre, auteur de cette famille, obtint du roi René, le 23 mai 1470, la permission de posséder la seigneurie de Riez, et toutes autres terres et seigneuries avec toute justice, ainsi que les autres nobles de Provence. Ces lettres ne portent pas véritablement anoblissement, mais bien un traité ; car si Honoré Fabre eût été noble d'origine ou de race, il n'aurait pas eu besoin de lettres du prince pour jouir noblement de ses fiefs, puisqu'originairement les nobles en avaient toujours joui. Le roi René donna permission à Honoré Fabre de jouir d'un fief pour l'anoblir d'une manière tacite ; et il le qualifie *noble* pour ne point déroger à la loi qu'il avait faite lui-même, por-

tant défense aux roturiers de tenir fiefs ; c'est ainsi que les souverains anoblissent par plusieurs moyens, tacitement ou par lettres expresses.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, et notamment dans la marine, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Malte. Charles de Fabre-Mazan fut reçu dans cet ordre en 1664.

Armes : de gueules, en rencontre de bœuf d'or.

FABREGUES, *comté*, voyez SARRET.

DE FABREZAN, *voyez* FOURNAS.

FABRI DE FABRÈGUES, en Provence. Cette famille a pour auteur Jacques Fabri, anobli par lettres du roi René du 7 avril 1459, registrées aux archives en Provence le 22 octobre 1472.

Malte. Jean, Melchior, Antoine et Gaspard Fabri de Fabregues, furent reçus chevaliers de cet ordre en 1649.

Armes : d'argent, au pal d'azur; au chef de gueules, chargé de trois écussons d'or.

DE FADATE DE SAINT-GEORGES, en Champagne, famille originaire d'Italie, naturalisée en France au milieu du seizième siècle.

Services. Cette famille a donné un maréchal-de-camp et plusieurs capitaines aux armées du roi.

Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux du même ; au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

FAGNIER DE VIENNE, en Champagne. Cette famille a été maintenue le 15 février 1699, en faisant preuve depuis Guillaume Fagnier, seigneur de Romecourt, capitaine de cuirassiers dans le régiment du comte de la Roche, suivant un contrat d'acquisition du 4 septembre 1484.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, chargé de deux lionceaux affrontés de gueules, et accompagné de trois molettes d'éperon du second émail, qui est DE FAGNIER; aux 2 et 3 de gueules, au dragon d'or, qui est DE BRAUX.

DE FAGNOEULLES, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située dans le Hainaut, près de Mariembourg. C'est une branche puînée de l'ancienne et illustre maison de Rumigny, dont elle était séparée avant

la fin du treizième siècle. En 1279, Robert, seigneur de Fagnœulles, vivait avec sa femme Guyotte de Pellicorne, fille de Jean de Pellicorne, seigneur de Dury. Cette maison s'est éteinte vers la fin du quatorzième siècle.

Armes : d'or, au trécheur contre-fleuronné de sinople; au sautoir de gueules, brochant sur le tout.

FAGUET, en Normandie : Robert Faguet a acquis la noblesse le 11 février 1710.

Armes : de gueules, à trois flèches d'argent, deux en sautoir et une en pal.

FAGUET DE GEMERICOURT, de la Fresnaye, etc., en Picardie, famille d'origine chevaleresque, qui remonte à l'an 1150. On trouve à dater de cette époque jusqu'en 1304, plusieurs titres dans les églises de Fremont, de Saint-Denis, de Saint-Paul, de Saint-Lucien et autres, qui font mention de divers seigneurs de Gemericourt du nom de Faguet, dont plusieurs sont qualifiés chevaliers.

Antoine Faguet, écuyer, conseiller et maître des requêtes de la reine Marie de Médicis, fut rayé du rôle du taillon de la ville de Beauvais, comme issu de noble extraction, par sentence du 16 janvier 1635.

Armes : de gueules, à six molettes d'éperon d'argent.

FAILLONNET DE VALLEROY, en Lorraine, famille anoblie par lettres du grand-duc Charles, données à Lunéville le 8 juin 1598, à Christophe Faillonnet, ci-devant prévôt de Hattonchâtel.

Armes : d'azur, à la rose d'argent; au chef d'or, chargé de trois fleurs de lys d'azur.

DE FAILLY, en Picardie, seigneur du Fay, en Cambrésis, de Chenery, de Combles, de Havy, de Sausseuil, en Champagne, noblesse d'ancienne chevalerie, originaire de Lorraine.

Guillaume de Failly, chevalier, gouverneur d'Arleux et de Paluel, vivait en 1329 avec Antoinette de Sasséguies, sa femme.

Armes : de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois haches d'armes du même.

FALAISE, en Lorraine, famille anoblie en la personne de Jean Falaise, sergent-major au gouvernement de Benfeldt en Aussay, par lettres du duc Henri à lui expédiées à Nancy, le 9 août 1612.

Nicolas-François de Falaise, de cette famille, forma une seconde branche. Il eut une jambe emportée d'un coup de canon au siége de Trèves, en raison de quoi il fut nommé Falaise la Jambe de bois. Le duc Léopold I, pour lui donner des marques de son estime, le fit un de ses gentilshommes ordinaires.

Services. Cette famille a fourni des officiers distingués, des commandants de places, et un chambellan du duc Léopold.

Titre. Cette famille obtint le titre de *baron* de Falaise par lettres du même duc.

Armes : d'azur, à la colombe d'argent, la tête en bas, posée en barre et accompagnée d'une étoile du même, au canton dextre de l'écu.

DE FALANDRES, *voyez* FERAULT.

DE FALANTIN DE SAINTENAC, d'Alières, de Gabre, au pays de Foix. Cette famille a été maintenue le 13 août 1701, par M. le Gendre de Lormoy, intendant de Montauban, en faisant preuve depuis noble Jean de Falantin, marié, par contrat du 12 avril 1547, avec Jeanne d'Escaing.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers supérieurs d'infanterie et de cavalerie, décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'argent, au pin de sinople, fruité de deux pommes de pin d'or, pendantes à dextre et à sénestre.

FALCONNET DE SAINT-GERVAIS. André Falconnet, sieur de Saint-Gervais, conseiller et médecin ordinaire du roi, fut élu premier échevin de la ville de Lyon en 1667.

Armes : d'azur, au pal d'argent, accosté de quatre besants du même.

DE FALCOZ DE LA BLACHE, famille ancienne du Dauphiné, où elle est connue par filiation depuis Jacques de Falcoz de la Blache, qui vivait en 1447.

Services. Cette famille a produit plusieurs officiers distingués, entr'autres un brigadier des armées du roi.

Titres. La baronnie d'*Anjou*, en Dauphiné, fut érigée en *comté*, par lettres du mois d'août 1679, registrées le 4 juillet 1681, en faveur d'Alexandre de Falcoz, seigneur de la Blache et de Nerpol, *baron* de Jarcieux dans le Viennois, capitaine de cavalerie, et pour ses descendants mâles et femelles.

Malte. Cette famille a donné plusieurs chevaliers de

cet ordre depuis Bernardin de Falcoz, qui y fut reçu en 1597.

Armes : d'azur, au faucon d'argent. Supports : deux sauvages. Devise : *Semper in altum.*

DE FALETANS, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une terre située au bailliage de Dôle, qu'elle a conservée jusqu'au quinzième siècle. Le premier auteur connu de cette famille est Renaud de Faletans, chevalier, seigneur de Faletans, qui vivait en 1269.

Titre. Les seigneuries de Thiefrancs, Busy, Fontenelles, etc., furent unies et érigées en *marquisat*, par lettres du mois de mars 1712, sous la dénomination de *Faletans*, en faveur de Philippe-Joseph de Faletans, chevalier de Saint-Georges, capitaine de cent cuirassiers pour le service du roi d'Espagne.

Armes ; de gueules, à l'aigle éployée d'argent.

DE FALLET-BAROL, et FALLETI DE BAROLE, maison des plus anciennes, et des plus illustres d'Italie. Dans une investiture du 28 septembre 1486, faite par Guillaume Paléologue, marquis de Montferrat, en faveur de Thibault de Fallet, on lit que ce Thibault n'a jamais relevé d'aucune puissance du monde : *Alium principem,* seu *potentatum de mundo non recognovisse.*

Elle a formé les branches des ducs de Cannalongue, des marquis de Barol, de Castagnole et de Cavatour, etc.

Services. Elle a produit des généraux en chef au service des rois de Naples et de Sardaigne.

Prélature. Jean-Joseph-Raoul-Constance de Fallet-Barol fut nommé archevêque de Cagliari, en 1727, et sacré à Turin la même année.

Armes : d'azur, à la bande échiquetée d'or et de gueules de trois tires.

DE FALLET, *Falleti.* Marguerite de Fallet, d'une très-bonne maison, originaire du Piémont, et établie à Avignon, et dont les seigneurs de Saint-Privat et les marquis de Fournès, en Languedoc, sont descendus, fille de Thomas de Fallet, dit par corruption *Faret,* épousa, l'an 1457, Pierre de Sade, seigneur de Saumane, viguier royal d'Aix.

Cette famille de *Fallet* peut en effet avoir la même origine que celle de *Faret,* en Languedoc, comme le dit ici Pithon-Curt, que l'on a suivi littéralement ; mais ni l'une

ni l'autre n'ont rien de commun avec l'ancienne et illustre maison de *Fallet*, en Italie, dont on a parlé ci-dessus.

Rodolphe Peruzzi, premier consul d'Avignon en 1483, épousa Hélène de Fallet, noble avignonaise.

Armes : bandé d'argent et d'azur.

FALLOIS DE FÉOVILLE, en Lorraine, famille dont la noblesse remonte à Jean-Nicolas Fallois, conseiller-secrétaire ordinaire de l'hôtel du duc Léopold Ier, payeur et receveur-général des rentes, dettes et charges de ses états, qui fut anobli par lettres données à Lunéville, le 10 juillet 1704, pour récompense de son zèle, de sa vigilance et de sa probité dans l'exercice des différents emplois dont il fut successivement chargé, tant pour le service de son prince que pour celui du prince Charles de Lorraine, électeur et archevêque de Trèves.

Armes : d'or, au chevron d'azur, chargé d'une étoile d'argent, et accompagné en pointe d'une étoile d'azur.

FALLON, village du ressort de Vesoul, qui a donné son nom à une ancienne famille de chevalerie dont était Thomas de Fallon, chevalier qui vendit en 1351, à l'église de Besançon, tout ce qu'il avait à Velotte et à Arguel. Cette famille s'est fondue vers le commencement du quinzième siècle dans la maison de Grammont-Granges, en Franche-Comté.

Armes : d'azur, à trois besants d'or.

FAMECHON DE CANTELEU, en Picardie, famille qui tire son origine de Pierre Famechon, avocat au siége présidial d'Amiens, anobli par lettres du mois de septembre 1594, vérifiées en la chambre des comptes et en la cour des aides.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même, et surmonté d'un cors-de-chasse lié d'or.

FAMICHON, en Normandie, famille qui, lors de la recherche faite en 1666, a justifié de quatre degrés de noblesse.

Armes : de gueules, à trois fasces d'or.

FAMIN. Louis-César Famin fut reçu conseiller de la ville de Paris le 1er décembre 1767.

Armes : d'azur, au vaisseau d'argent, voguant sur une

mer du même; au chef cousu de gueules, chargé à dextre d'un soleil d'or, et à sénestre d'un dextrochère du même, mouvant d'une nuée d'argent.

DE FAMPOUX, en Artois, noblesse d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie de Fampoux, près d'Arras. Elle florissait dès le onzième siècle, et l'on trouve des chevaliers de ce nom en 1096, 1190, 1195 et 1206.

Armes : d'argent, au sautoir de sable ; au franc canton de gueules.

FANU, en Normandie. Cette famille a été anoblie en 1595.

Armes : d'azur, au cygne d'argent; au chef d'or, chargé de trois roses de gueules boutonnées du troisième émail.

FAOULQ ou FAOUCQ, sieur de Jacoville de Rochefort, de Garnetot, de Courland, etc., famille ancienne de Normandie.

Armes : d'azur, à trois faux d'argent, emmanchées d'or.

FARAMUS ou PHARAMUS, d'Espine-Fort en Bretagne, famille qui, lors de la recherche, fut déclarée noble d'extraction par arrêt rendu à la chambre de la réformation, le 29 août 1669.

En remontant à l'an 1396, on trouve un Alain Faramus au nombre de ceux qui, cette année, rendirent hommage au vicomte de Rohan.

Armes : d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or.

DE FARCY, seigneurs de Painel, de Malnoë, de Saint-Laurent, de la Daguerie, de Cuillé et de Rozeray, en Normandie, en Anjou, en Bretagne et dans le Maine. « Quoique » suivant les titres, ou produits devant le juge d'armes, » ou énoncés dans un arrêt de la chambre établie à Rennes » en 1668, pour la réformation de la noblesse de Bretagne, » toutes les différentes branches qui composent la nombreuse famille de Farcy *n'aient prouvé leur noblesse* » par une filiation suivie que depuis l'an 1456, on ne » peut douter que le nom de Farcy ne soit beaucoup plus » ancien, etc. » A l'issue de ce protocole, M. d'Hozier cite tout ce qu'il a pu trouver d'ancien sur le nom de Farcy en

Picardie, en Bretagne, en Beauvaisis, et ailleurs; en résumant cette compilation, on voit que ce nom commun à plusieurs familles nobles, dans les temps les plus reculés et les pays les plus opposés, a pu l'être également à des familles qui ne l'étaient pas; et c'est ce que les faits vont justifier.

Voici un extrait succinct de l'article Farcy composé par M. d'Hozier.

I. Jean *Farcy, écuyer*, épousa Louise de Briqueville, dont il eut un fils :

II. *Noble homme*, Pierre *Farcy*, écuyer, qui vivait en 1468 avec Jeanne de Broon, sa femme. Ils eurent, entr'autres enfants :

III. Michel *Farcy, écuyer*, licencié ès droits, enquêteur ordinaire à Alençon, marié avec Françoise du Moulinet, qui était veuve de lui le 4 mai 1564, et mère de

IV. Guillaume *Farcy, écuyer*, conseiller en l'échiquier d'Alençon, mort avant le 4 mai 1564, laissant :

1° Léonard, qui suit;

2° Jean Farcy, *écuyer*, qui servit dans les armées de S. M. le 2 décembre 1571.

V. Léonard *Farcy, écuyer*, sieur de Painel, épousa le 24 octobre 1575 damoiselle Catherine Bizeul de la Croix, dont il eut Annibal Farcy, qui suit. D'un premier mariage il avait eu plusieurs enfants, entr'autres Léonard Farcy, écuyer, vivant en 1597.

VI. Annibal *Farcy, écuyer*, sieur de Saint-Laurent, procureur-fiscal et procureur-général des eaux et forêts du comté de Laval, épousa en 1601 Guionne de Launay de la Roche, dont il eut :

1° Gilles Farcy, écuyer, marié avec Jeanne Grimaudet;

2° Thomas Farcy, écuyer, sieur de la Gourtière;

3° Jacques Farcy, écuyer, sieur de Painel, qui a continué la branche aînée. Il a servi au siége de Venlo, de Ruremonde, de Bois-le-Duc, de Maëstrecht, de Rhinberg, de Landrecies, de la Capelle, de Hesdin, etc.;

4° François Farcy, qui a fait les mêmes campagnes. Il est l'auteur de la branche des seigneurs de Saint-Laurent;

5° René Farcy, écuyer, sieur de la Daguerie, auteur de la branche des seigneurs de ce nom;

6° Charles Farcy, auteur de la branche des seigneurs de Cuillé; ces deux derniers se sont trouvés aux mêmes siéges que Jacques Farcy;

7° Philippe Farcy, écuyer, sieur de la Fauconnerie, en la sénéchaussée de Rennes, où il a fait branche;

8° Henri Farcy, tué à l'armée.

Il est surprenant qu'une famille qui justifie par titres et qualifications sa noblesse depuis l'an 1459, ait eu recours à des lettres de noblesse dans un temps tout récent lors de la recherche ; et il ne l'est pas moins qu'un généalogiste, revêtu d'un caractère *officiel*, ne donne pas au moins quelques raisons atténuantes, tant bonnes que mauvaises, contre ces lettres de noblesse, que l'on voit dans tous les dépôts publics, et qui protestent hautement ou contre le savoir du juge d'armes, ou contre son impartialité. Les voici :

N.... de Farcy, sieur de Painel, fut anobli par Louis XIII en 1634. *Bibliothèque de l'Arsenal, registres* 698, 699, 755.

« Annibal de Farcy, sieur de Saint-Laurent, fut ano-
» bli en considération de ses services militaires pendant
» sa jeunesse, et de ceux de ses trois frères, qui ont servi
» dignement sous Henri III et Henri IV, dont deux sont
» morts au service, ainsi que ceux de ses enfants élevés
» dans la profession des armes, s'étant trouvés en Hol-
» lande aux sièges de Bois-le-Duc, Venlo, Ruremonde,
» Maëstrecht et Rhinberg, et en France à ceux de Cor-
» bie, Landrecies, la Chapelle, le Castelet, Hesdin, etc.,
» où ils ont fait preuves de leur courage. Données à Paris
» en 1643, registrées en la cour des aides, à charge de
» payer cent livres tournois d'aumône, le 23 mai 1644. »
Ibid. Reg. 698, 4980.

Cette origine, au reste, n'a rien que de très-honorable pour cette famille, et les degrés qui précèdent Annibal Farcy paraissent mériter peu de regrets.

Malte. Camille-Hippolyte-Annibal de Farcy fut reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1726.

Armes : d'or, fretté d'azur ; au chef de gueules.

DE LA FARE, maison d'ancienne chevalerie du Languedoc, où elle florissait dès le douzième siècle, et qui tire son nom d'un château situé en Vivarais, dont il est fait mention dans l'histoire depuis l'an 1050. Elle a formé les branches des comtes de Laugère, marquis de Montclar ; celle des vicomtes de Montclar ; celle des barons de la Salle et d'Alais ; celle des marquis de Tornac, barons de Cassagné, etc. Elles ont toutes pour souche commune Guillaume de la Fare, chevalier, seigneur de la Fare, de Monteil et de Folatier, qui reçut des aveux en 1402 et 1410.

Services. Cette maison a produit des capitaines d'hommes d'armes, un commandant de mille hommes de guerre, nombre de maréchaux-de-camp, de lieutenants-généraux et d'officiers supérieurs des armées, un maréchal de France, chevalier des ordres du roi et de la Toison-d'Or ; des gouverneurs de provinces et de places, etc.

Titres. La *baronnie* de *la Fare*, en Languedoc, fut érigée en *marquisat*, par lettres-patentes de 1646, en faveur de Jacques de la Fare, vicomte de Montclar, baron de Salendrenque, etc. Cette maison a en outre possédé plusieurs des baronnies des états du Languedoc.

Malte. Cette maison a donné des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Guillaume de la Fare, qualifié chevalier de Saint-Jean de Jérusalem dans le second testament de Guillaume, son père, du 29 juillet 1501.

Prélature. Étienne-Joseph de la Fare de Montclar, né en 1691, sacré évêque de Viviers le 25 juillet 1724, fut ensuite nommé évêque et duc de Laon, pair de France, comte d'Anisy, etc., et mourut le 23 avril 1741. Anne-Louis-Henri de la Fare, évêque de Nancy le 7 octobre 1787, fut nommé le 19 décembre 1814 premier aumônier de MADAME, duchesse d'Angoulême.

Armes : d'azur, à trois flambeaux d'or, allumés de gueules.

DE LA FARELLE DE VEDELENC, de la Rouvière, en Languedoc, noblesse d'ancienne chevalerie, qui a justifié, lors de la recherche, d'une ascendance directe depuis Bertrand de la Farelle, qui fit un codicille le 7 juillet 1320. Mais l'ancienneté de cette famille est connue depuis Imenon de la Farelle, qui fut présent à une donation faite, en 1042, par les seigneurs d'Anduse et de Sauve, à l'abbaye de Saint-Guillem du Désert.

Armes : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable, donjonnée de trois pièces.

FARET DE FOURNÈS. Cette famille est très-ancienne en Languedoc, où, lors de la recherche, elle a fait preuve depuis Pierre Faret, seigneur de Saint-Privat, qui épousa, le 30 avril 1506, Simonne Blanchon. Pithon-Curt prétend que cette famille est originaire du Piémont, et que son nom primitif était *Fallet*. Voyez ce mot.

Honneurs de la cour : le 1er mars 1777, et le 6 octobre 1783, avec les qualités de *comte* et de *marquis*.

Services. Cette famille a produit plusieurs officiers de marques, entr'autres un maréchal-de-champ des armées du roi.

Armes : bandé d'argent et de gueules.

FARGES DE TEMELAC, en Languedoc, famille anoblie par l'office de maître des comptes de Montpellier, exercé l'an 1592, par Simon Farges, et par Jacques Farges, son fils.

Titre. La seigneurie de *Temelac* fut érigée en *baronnie* par lettres de 1658, en faveur dudit Jacques Farges, conseiller du roi, maître des comptes à Montpellier.

Armes : d'azur, à la rose d'argent.

DE FARGUES, *voyez* MÉALET.

FARJOT DE SAINT-HILAIRE. Jean-Baptiste Farjot, seigneur de Saint-Hilaire, conseiller et maître-d'hôtel ordinaire du roi, chevalier, capitaine du guet de la ville de Lyon, fut élu échevin de cette ville en 1654.

Armes : d'azur, à trois larmes d'argent.

FARONVILLE, *comté*, voyez PHELIPPE.

FARINE, noblesse consacrée par la charte, avec titre légal de *baron*, dans la personne de Pierre-Joseph Farine, maréchal-de camp, commandant de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 d'azur, au casque d'or; au 2 d'argent, à l'épée de gueules, accostée de deux dragons affrontés de sinople, et en pointe de deux molettes d'éperon de gueules.

DU FAU, en Bretagne, famille d'extraction noble, connue depuis Jehan du Fau le jeune, qui se trouve au nombre des pensionnaires du duché de Bretagne, dans un compte rendu au duc par Raoul de Launay, son trésorier, le 1er décembre 1452.

Armes : de gueules, à trois fasces d'argent.

DE LA FAU. Jacques de la Fau, ou de *la Fa*, quartinier de Paris en 1573, fut échevin de la même ville en 1583.

Armes : d'argent, à l'écusson d'azur, chargé d'un lion d'or, et accompagné de trois grappes de raisin de pourpre, pamprées de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant du champ, accosté de deux annelets d'or.

FAUCHE, famille anoblie par les offices du parlement de Dôle, au milieu du seizième siècle.

Guillaume Fauche, qui en est la souche, eut trois fils, Etienne, Nicolas, et Jean Fauche, tous savants et amis des gens de lettres. Etienne fut conseiller au parlement de Dôle en 1555, et Nicolas Fauche professeur en l'université de la même ville. Etienne Fauche, arrière petit-fils du conseiller Fauche, fut fait chevalier par lettres-patentes du 26 févrler 1604.

Prélature. Jean-Jacques Fauche, haut doyen de Besançon, fut élu archevêque du même titre, le 7 septembre 1659. Il mourut le 11 mars 1662.

Armes : de gueules, à trois têtes de licorne d'argent.

DE LA FAUCHERIE, famille ancienne de Normandie, dont le nom primitif était *Cordon*. Elle fut anoblie en 1593. Jacques et Julien Cordon, frères, obtinrent, en 1627, des lettres de commutation de leur nom de Cordon en celui de la Faucherie.

Armes : d'azur, à trois cordelières d'or.

LE FAUCHET DE CREMON, en Bretagne, famille qui a été déclarée noble par les privilèges de la chancellerie, où Jérôme le Fauchet a occupé la place de secrétaire, par arrêt rendu en la chambre de la réformation, le 16 janvier 1671.

Armes : d'argent, à la fasce de gueules, surmontée de trois molettes de sable.

FAUCON, en Normandie. Yves et Jean Faucon, demeurants en la paroisse des Essarts, furent condamnés par jugement rendu le 7 juillet 1670, chacun en 2000 livres d'amende 2 sous pour livre, et 300 livres de restitution au profit des habitants de leur demeure, pour avoir pris indûment la qualité de nobles.

Armes : d'argent, au chevron d'azur.

FAUCON, sieur de Champvallon, famille ancienne d'origine chevaleresque, de la province de Normandie, connue depuis Jacquet Faucon, qui, pour n'avoir pas comparu à la montre qui eut lieu en 1370, fut mis à défaut et tous ses biens saisis et confisqués au profit du roi.

Armes : d'argent, au sautoir de gueules, cantonné d'une aiglette au vol baissé, de sinople et de trois molettes d'éperon de gueules.

FAUCON DE LA GRAVE, en Normandie, famille issue de Jacques Faucon, grenetier à Caen, anobli par François Ier le 18 mai 1551, moyennant 920 livres.

Armes : d'azur, au faucon longé d'or, perché sur une divise abaissée du même.

DE FAUCON DE VILLARET, en Auvergne, famille ancienne, qui prouve son ascendance depuis Jourdain de Faucon, écuyer, seigneur de Villaret, qui obtint du roi Charles VII, le 24 juillet 1450, des lettres de réhabilitation, dans lesquelles il est énoncé que ledit Jourdain, et Antoine de Faucon, son fils, ont rendu des services considérables à l'état.

Armes : d'azur, au faucon d'argent, grilleté et chaperonné de gueules, perché d'or, accompagné au chef de trois tierces-feuilles du même.

FAUCONNET DE VILDÉ, à Paris : Jean-Claude Fauconnet de Vildé, avocat au parlement, fut conseiller de Paris le 3 mai 1717, et échevin de la même ville en 1733.

Armes : d'argent, à la gerbe de sinople ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

FAUCONNIER, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Mengin Fauconnier, demeurant à Saulxures, lequel obtint des lettres-patentes du duc René II, en date du 25 février 1503.

Armes : contrebandé d'argent et de sable.

FAUCONNIER, en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Maximilien, Pierre, Thomas, Jacques et Jean Fauconnier, anoblis en 1595.

Armes : d'argent, à six macles de gueules.

FAUDOAS, bourg et baronnie du diocèse de Montauban, a donné son nom à une maison des plus distinguées de la Guienne par son antiquité, ses alliances et ses emplois militaires. Le premier seigneur de ce nom dont l'histoire ait transmis la connaissance est Raimond-Arnaud de Faudoas, qui, sous la qualité de baron, fut témoin, avec quelques autres seigneurs du pays de Lomagne, à la donation de l'église de Haudouville, faite à l'abbaye d'Uzerche, par Vivien, vicomte de Lomagne, l'an 1091. Elle prouve une filiation suivie depuis Beraud de Faudoas, Ier du nom, chevalier, seigneur et baron de Faudoas,

Hauterive, Sarrant, Cadours, etc., qui testa le 12 janvier 1283.

Services. Cette maison a donné, dans les treizième, quatorzième et quinzième siècles, des chevaliers-bannerets et des capitaines d'hommes d'armes; entr'autres le célèbre Arnaud-Guilhem de Faudoas, sieur de Barbazan, dit le chevalier sans reproche, à qui le roi Charles VII permit de porter les trois fleurs de lys de France, sans brisure; et lui donna dans les lettres-patentes le titre de *restaurateur du royaume et de la couronne de France*. Elles sont datées de Paris, le 10 mai 1434. Pour dernière preuve de son amitié, le monarque *veut qu'il soit enseveli dans l'église de Saint-Denis en France, sépulture des rois, et en leur chapelle, et à leur côté, avec un sépulcre de bronze, effigie et statue dudit Barbazan de Faudoas, et une épitaphe pour marque à la postérité de sa valeur, avec les mêmes honneurs et cérémonies qu'on a coutume de faire aux rois.* La branche de ce vaillant capitaine s'est fondue dans la maison de Rochechouart, de la branche de Saint-Amand, substituée aux nom et armes de Faudoas. Dans des temps postérieurs cette maison n'a cessé de se consacrer au service, où elle a donné un grand nombre d'officiers de marque, dont l'un entr'autres fut gouverneur de Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang, et fut nommé chevalier des ordres du roi en 1599.

Honneurs de la cour : en 1736, 1773, 1785 et 1789, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi.

Titres. Les terres et seigneuries de Courteilles, Juillé, Cherance, Maulay, Chaunay, le petit Courteil, et autres situées dans le Maine, furent unies et érigées en *comté*, sous le nom de *Sérillac*, par lettres du mois de juin 1653, en faveur de Jean de Faudoas, IIIe du nom, depuis gouverneur de Grenade. D'autres branches ont possédé la *baronnie* du Hommet, en Normandie, celle de Milly, et le *comté* de Belin. Le titre de *baron*, consacré par la charte, existe aussi dans la maison.

Malte. Cette maison compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Jean de Faudoas, qui y fut reçu en 1521.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix d'or, qui est de Faudoas; aux 2 et 3 d'azur, à trois fleurs de lys d'or, qui est de France, par concession royale. Tenants : deux anges.

FAUJAT : Charles Faujat, conseiller du roi, receveur-général des finances en la généralité de Lyon, fut élu premier échevin de cette ville en 1648.

Armes : d'azur, à la bande d'or, chargée d'un croissant d'azur entre deux étoiles de gueules, et accostée de deux trèfles du second émail.

FAULCON DE RYS, en latin *Falconis*, en italien *Falconi*, noblesse issue d'ancienne chevalerie, originaire de Florence, où elle florissait dès le milieu du treizième siècle, et fixée en France depuis l'an 1495. Elle subsiste en Normandie et en l'île de France.

Services. Elle a produit des magistrats célèbres, et des officiers d'un mérite distingué.

Titres. La seigneurie de *Charlevat*, en Normandie, appelée autrefois Noyon-sur-Andelle, acquise, le 7 janvier 1614, par Alexandre Faulcon, seigneur de Rys, premier président au parlement de Rouen, fut érigée en *marquisat*, par lettres de 1651, registrées au parlement et en la chambre des comptes de Rouen, en faveur de Charles Faulcon, frère et héritier d'Alexandre.

La seigneurie de *Bacqueville*, au Vexin, fut érigée en *comté* par lettres de septembre 1660, en faveur de Jean-Louis Faulcon de Rys, président du parlement de Normandie.

Malte. François Faulcon de Rys a été reçu chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1594; cette maison a donné depuis des commandeurs et dignitaires du même ordre.

Prélature. François Faulcon fut successivement évêque de Tulles, d'Orléans, de Mâcon et de Carcassonne : ce fut un des plus savants prélats de son temps, et François Ier l'employa en diverses négociations importantes.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la pate de lion d'or, posée en bande, qui est DE FAULCON ; aux 2 et 3 d'argent, à la bordure engrêlée de sable, au buffle furieux du même, ayant une chaîne d'or au cou, à laquelle est suspendu un écusson de gueules à la croix d'argent, qui est DE BUCELLI.

DE FAULONG DU BOSQ, en Guienne, famille ancienne du duché d'Albret, connue filiativement depuis Carbon de Faulong, commandant pour le roi de Navarre des tours de Barbaste; il fut nommé par ce prince (depuis Henri IV), le 18 décembre 1571, intendant des chasses dans l'étendue des villes de Nérac, Durance, Lavardac, Fargues,

Barbaste, et autres circonvoisines de son gouvernement et duché d'Albret.

Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois faux de sable.

DU FAUR D'ENCUNS DE RIBONNET, en Languedoc. Le nom de cette ancienne famille était originairement *Fabri.* A une époque où le capitoulat de Toulouse n'était exercé que par des gentilshommes d'ancienne extraction, cette charge fut comme héréditaire dans cette famille; Guillaume Fabri, ou du Faur, fut capitoul de Toulouse en 1282. Raymond Fabri, damoiseau, le fut en 1302 et 1310; c'est de ce Raymond que la filiation de cette famille s'établit par titres.

Quoiqu'on ne puisse affirmer positivement l'identité de cette famille avec celle de *du Faur de Pibrac*, dont on va parler, l'analogie de nom, d'armes et de province, (ayant été maintenues toutes deux, lors de la recherche en la sénéchaussée de Toulouse), sont des témoignages assez frappants pour faire présumer, à défaut de preuves, qu'elles ont une origine commune.

Services. Cette famille a donné plusieurs capitaines décorés de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Armes : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besants d'argent, trois en chef et trois en pointe, deux et un.

DU FAUR DE PIBRAC, noblesse ancienne, originaire de l'Armagnac, prouvants filiation depuis Jean du Faur, sénéchal d'Armagnac, qui testa en 1372. Il avait sans doute pour père Guillaume du Faur, seigneur de Saint-Jorry, qui était capitoul de Toulouse en 1346.

Elle a formé les branches de Pibrac, de Lucante, de Saint-Jorry et de la Serre, en Languedoc; de Courcelles-le-Roy et de Langesse, en Berry.

Services. Cette maison a donné des magistrats célèbres, des conseillers-d'état, des ambassadeurs en Allemagne, en Suisse, au concile de Trente, en Angleterre, à Rome, des officiers supérieurs et généraux, des gouverneurs de places, des chambellans et gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, etc. Les talents diplomatiques ont été héréditaires pendant plusieurs générations dans cette illustre famille.

Titres. Ceux de *comte*, de *baron*, de *marquis*, dans les actes et brevets depuis le dix-septième siècle, et en vertu de la possession de plusieurs terres titrées, entre

autres le marquisat de *Cardaillac*, le comté de *Bioule*, la baronnie de *Saint-Jorry*, etc., etc.

Malte. François-Jacques du Faur de Pibrac fut reçu dans cet ordre en 1631.

Prélature. Pierre du Faur, fils naturel de Gratien du Faur, chancelier du comte d'Armagnac, fut évêque de Lectoure en 1505, et mourut en 1508.

Pierre du Faur, évêque de Lavaur, fut un prélat recommandable et un des plus distingués pères du concile de Trente.

Armes : d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besants d'argent, trois en chef et trois en pointe, deux et un.

DU FAURE DE SAINT-SILVESTRE, en Vivarais. Cette famille, comprise au nombre des nobles dans la révision des feux de la ville de Die l'an 1445, a possédé pendant plusieurs siècles la terre de Vercors.

Services. Elle a donné trois présidents au parlement de Dauphiné, des intendants de justice et finance, en Languedoc; un lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis.

Titre. Le même général, Louis du Faure de Saint-Silvestre, gouverneur de Briançon, obtint l'érection en *marquisat* de la seigneurie de *Satilien*, en Vivarais, par lettres du mois de septembre 1697, registrées en la cour des aides et finances de Montpellier le 8 avril 1698, en faveur de son neveu Alexis du Faure de Satilien, et de son petit-neveu, Louis-Joseph-Claude, page de la chambre du roi.

Armes : d'argent, à trois couronnes antiques d'or, enfilées dans une bande d'azur.

DE LA FAURIE DE MONBADON, en Guienne, noblesse consacrée par la charte, avec le titre de *comte*, et la dignité de *pair* de France, dans la personne du comte de Monbadon, ancien maire de Bordeaux, chevalier de Saint-Louis.

Armes : coupé, au 1 d'or, à trois étoiles rangées de sinople; au 2 d'azur, au léopard-lionné d'or.

DE FAURIS DE SAINT-VINCENT, en Provence. L'histoire de la noblesse héroïque de Provence, par Artefeuil, donne la filiation de cette famille d'après l'abbé Robert de Briançon, depuis Pierre de Fauris, seigneur de Châteauneuf, qui jouissait, dit-il, des priviléges accordés aux nobles sur

la fin du quinzième siècle. Il fut père de François de Fauris, seigneur de Châteauneuf, qui épousa, le 30 septembre 1532, Anne de Laidet.

Voici ce que j'ai lu dans la Critique du nobiliaire de Provence sur cette famille (1), d'ailleurs recommandable par les magistrats distingués qu'elle a produits :

« L'abbé Robert donne pour tige noble à la famille de » Fauris François Fauris, qui, dans tous les actes que j'ai » trouvés de lui à Manosque des années 1540, 1545 et 1548, » est qualifié sire François de Fauris, marchand de Manos- » que. N.... de Fauris, marié à Marseille avec la nommée » Estelle, possède encore la maison à Manosque acquise » par François de Fauris, qualifié sire marchand par » l'acte de l'année 1544, par-devant Ferrand, notaire de » Manosque.... etc., etc. » Cette famille a été maintenue lors de la recherche en 1667.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la couleuvre de sinople; aux 2 et 3 d'azur, à la colombe d'argent.

FAUTEREAU, en Normandie, famille d'origine chevaleresque, qui remonte à Fouquet de Fautereau, lequel se présenta à la montre de la noblesse de cette province, qui eut lieu en 1370, « armé de harnois complet, avec lui deux » archers armés de brigandine, sallade, et ung page por- » tant lance à quatre chevaux. »

Titres. De toute ancienneté cette famille est en possession des titres de *marquis* de Marnières, et de *baron* de Villiers.

Malte. Thibaut Fontereau de Villers fut reçu dans cet ordre en 1541.

Armes : d'azur, à trois croissants d'or.

DE FAUTRAS. Benjamin-Jacques de Fautras, président en la cour des aides, fut reçu conseiller de la ville de Paris le 9 septembre 1768.

Armes : d'azur, à trois faux levées d'argent, emmanchées d'or.

FAUVELET DE CHARBONNIÈRES, de Bourrienne, famille distinguée dans la magistrature, originaire de la ville de Sens. Le premier conseiller de ce nom est Jean Fauvelet, en 1574. Elle a été anoblie en considération de ses services, par lettres de Louis XIII, données l'an 1640 à Saint-Germain-en-Laye.

---

(1) Ce manuscrit se trouve dans toutes les bibliothèques publiques.

Antoine Fauvelet du Toc, secrétaire des finances de *Monsieur*, duc d'Orléans, frère unique du roi, est auteur d'un ouvrage très-estimé, ayant pour titre : *Histoire des secrétaires d'état*, contenant l'origine, les progrès et l'établissement de leurs charges, Paris 1668. Cette famille a donné de nos jours un ministre d'état, membre du conseil privé du roi, dans la personne de Louis-Antoine Fauvelet de Bourrienne.

Armes : d'azur, à trois levrettes d'argent.

LE FAUX (1), en Lorraine. Jean le Faux, avocat aux bailliages de Nancy et du Bassigny, fils de feu Henri le Faux, docteur en droit, et procureur général dudit bailliage de Bassigny, fut anobli par lettres de Henri, duc de Lorraine, données à Nancy le 2 mai 1609.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, sommée d'un cygne d'argent, tenant en son bec une bisse du même, et accompagnée en pointe d'une étoile du second émail.

DE FAUX, en Lorraine, famille qui doit sa noblesse à Jacquemin de Faux, anobli le 8 janvier 1547.

Armes : d'azur, au chef parti d'or et de sable, chargé d'un lion de l'un à l'autre.

DES FAVERIES, en Normandie, famille d'extraction noble, maintenue comme telle lors de la recherche faite en 1666.

Armes : d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois losanges du même.

FAVIER DE LANCRY et du Boulay, en Picardie, famille qui tire sa noblesse de Jacques Favier, qui fit d'abord son apprentissage de chapelier à Paris, puis alla s'établir à Calais, où il fit une grande fortune. Ses enfants ont acquis la noblesse à leur famille par des offices de robe sous Louis XIV.

Armes : de gueules, à trois concombres couchées d'or.

FAVIN de FOUCAUCOURT, en Picardie, famille qui a fait preuve de quatre degrés de noblesse, à dater de l'an 1540.

Pierre Favin, écuyer, sieur de la Maineie, et A... Favin, écuyer, sieur de Hameretz, sont mentionnés en la Coutume de Vermandois de l'an 1556.

Armes : d'hermine plein.

---

(1) Ecrit quelquefois *de Faux*, et *de la Faux*.

DE **FAVRAS**, *voyez* MAHY.

FAVREAU : Jean Favreau, procureur en la sénéchaussée de Poitiers, fut maire de cette ville en 1473, 1491 et 1492.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.

DE **FAY**, en Velay, en Poitou et en Vivarais : cette maison, d'ancienne chevalerie, tire son nom de la terre de Fay, dans le Haut-Vivarais. On en prouve la filiation depuis Pierre, seigneur de Fay, qui vivait l'an 1000. Elle a formé les branches de Peyraud, de la Cheze et de la Gibotière, en Poitou ; de Solignac, de la Tour-Maubourg, de Coïsse et de Gerlande, en Languedoc.

Services. Cette maison a produit des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers des ordres du roi, un maréchal de France, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, nombre d'officiers supérieurs de terre et de mer, des gouverneurs de places, etc., etc.

Titres. Ceux de *baron* de Vesenobre, de *marquis* de la Cheze, de *baron*, puis *marquis* de la Tour-Maubourg, de *marquis* de Gerlande, dans les actes publics et brevets de nos rois depuis plusieurs siècles. Les titres de *comte* et de *baron* consacrés par la charte, existent dans cette maison.

Pairie. Victor, comte de Fay de la Tour-Maubourg, lieutenant-général des armées du roi, grand-cordon de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, a été nommé *pair* et *marquis* le 4 juin 1814. Son fils, le baron de Fay de la Tour-Maubourg, général de division de cavalerie, grand-officier de la Légion-d'Honneur, est mort à la bataille de Wachau, le 16 octobre 1813, où il a eu la cuisse emportée d'un boulet, après avoir fait des prodiges de valeur dans toute cette funeste campagne. Le baron de Fay de la Tour-Maubourg, autre fils du marquis, a été employé avec succès en qualité d'ambassadeur auprès de diverses cours.

Malte. Cette maison a donné plus de vingt chevaliers de cet ordre depuis Pons de Fay, qui fut reçu chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem en 1290. La plupart ont été revêtus des premières dignités de cet ordre.

Lyon. Joseph de Fay de la Tour-Maubourg fut reçu chanoine-comte de Lyon en 1718.

Prélature. Jean de Fay, évêque de Poitiers en 1568, mourut en 1578. Paul-Antoine de Fay, évêque d'Uzès en 1614, mourut au mois de mars 1633.

Armes : de gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

DU FAY, en Cambrésis, noblesse d'ancienne chevalerie, qui tire son nom d'une seigneurie située près le village de Troisvilles, et mouvante de l'archevêché de Cambrai.

Gilles du Fay est nommé entre les chevaliers qui combattirent au tournoi d'Anchin l'an 1196.

Armes : d'argent, au sautoir de sable.

DU FAY, en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Julien du Fay, anobli par lettres de l'an 1594, vérifiées en 1612, moyennant cent écus au roi, et cent livres de rente pour indemnité aux habitants de Falaise.

Armes : d'argent, à l'aigle éployée au vol abaissé de gueules.

DU FAY D'ATHIES, de Puisieux, en Picardie, maison d'ancienne chevalerie, connue depuis l'an 1200, et prouvant une filiation suivie depuis l'an 1478, avec la qualité de chevalier.

Services. Cette famille a donné plusieurs officiers de marque, entr'autres Jean-Gabriel du Fay d'Athies, comte de Gilly, maréchal-de-camp le 1er janvier 1740, commandeur de Saint-Louis; et Claude du Fay d'Athies, son frère aîné, lieutenant-général des armées du roi, grand'-croix de Saint-Louis, mort le 4 juin 1738.

Malte. Louis du Fay de Puisieux fut reçu dans cet ordre en 1573.

Armes : d'argent, semé de fleurs de lys de sable.

DU FAY DE COUVRAIN. Cette famille est connue par les cartulaires et registres de Saint-Aubert de Cambrai, depuis Odon du Fay, qui vivait vers l'an 1100. Etienne et Jean du Fay vivaient en 1225 et 1340.

Cette famille subsistait encore au commencement du seizième siècle.

Armes: d...., à trois étoiles d....

DU FAY DE QUILBÉ, seigneurs de la Villebrecelet, du Fay, etc., famille d'ancienne extraction de Bretagne, connue depuis Guillaume du Fay, qualifié de chevalier, gouverneur des ville et château de Dinan sous le roi François Ier.

Adrien du Fay comparut aux montres des années 1536 et 1537.

Armes : de gueules, à sept macles d'argent.

FAY DE SATHONAY, en Lyonnais. Jean-Claude Fay, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, fut échevin de la ville de Lyon en 1643.

Antoine Fay, seigneur et baron de Sathonay, Albonne et autres lieux, fut élu prévôt des marchands de la même ville en 1780.

Armes: d'azur, à la fouine d'argent, la tête contournée, regardant en chef un soleil d'or.

FAYE D'ESPEISSES, famille ancienne dans l'échevinage de la ville de Lyon. Blanchard en donne la filiation depuis Pierre Faye, sieur d'Espeisses, vivant en 1430, père de Jean Faye, échevin de la ville de Lyon ès-années 1507, 1512, 1518 et 1524. Jacques Faye, arrière-petit-fils de ce dernier, fut successivement conseiller au parlement de Paris, le 31 décembre 1567, maître des requêtes du duc d'Alençon en 1570, avocat général en 1580, et président à mortier au parlement de Paris. Ce fut un magistrat éloquent, fidèle, et qui rendit des services signalés à Henri III en Pologne. Il mourut à Senlis le 20 septembre 1590.

Malte. Louis de Faye d'Espeisses fut reçu dans cet ordre en 1653.

Armes : d'argent, à la bande d'azur, chargée de trois têtes de licorne d'or.

DE FAYEL, maison d'ancienne chevalerie, qui a possédé la vicomté de Breteuil, le comté de Dammartin, etc., et florissait encore au milieu du quinzième siècle. Elle paraît s'être éteinte peu après. Il ne faut donc ajouter aucune confiance en la Chenaye-des-Bois, qui donne à cette illustre maison du Vermandois une origine commune avec celle de *du Fayel*, en Normandie, maison non moins ancienne, mais de différente souche.

Le nom *de Fayel* est devenu fameux dans nos anciens romans de chevalerie. Eudes de Fayel avait épousé Gabrielle de Vergy (et non pas de Levergies), non moins illustre par sa beauté que par sa naissance. Née avec un cœur tendre elle ne put résister à la figure séduisante de Raoul de Coucy. Ce jeune seigneur fut blessé à mort dans une affaire contre les Sarrasins. Se voyant à l'extrémité, il chargea son écuyer, dès qu'il serait de retour en France,

de remettre à la dame de Fayel une lettre de sa main, un petit coffre d'argent, avec les joyaux qu'il avait reçus d'elle à son départ. Il l'engagea aussi, sous le serment, à prendre son cœur après sa mort, et à porter ce funeste présent à celle pour qui seul ce cœur avait soupiré. Le messager était déjà dans les avenues du château de Fayel, lorsqu'il fut rencontré par le seigneur, qui le reconnut et l'obligea de lui déclarer le sujet de son arrivée. De Fayel se saisit du fatal dépôt avec une joie mêlée de rage; il rentra dans le château, et, poussé par l'excès de sa jalousie, il fit servir à sa femme, dans un hachis, le cœur de Coucy, qu'elle mangea sans se douter de rien. « Ce mets, lui dit-il avec » un souris amer, a dû vous paraître excellent, car c'est » le cœur de votre amant. » En même temps il jeta sur la table le petit coffre et les bijoux. A ce spectacle, la dame de Fayel s'évanouit; elle ne revint à elle que pour jurer qu'elle ne prendrait plus de nourriture; ce qui la conduisit en peu de jours au tombeau.

Cette horrible aventure est placée vers l'an 1191. Elle a fourni à de Belloy et d'Arnaud le sujet d'une tragédie. Le seigneur de Fayel, dévoré par les chagrins et les remords, mourut bientôt avec la douleur d'avoir sacrifié une épouse chérie. Heureusement pour l'humanité cette affreuse catastrophe, digne de figurer dans l'histoire des cannibales, n'est qu'un conte fait à plaisir. C'est du sujet de deux anciens fabliaux français, intitulés la Chastelaine de Vergy, imprimés dans la nouvelle édition de Barbazan et dans le Lai d'Ignaurès, dont le grand d'Aussy a donné la traduction, que cette anecdote, qu'on trouve également chez les conteurs espagnols, provençaux et italiens, a été composée. Aucun des historiens contemporains n'a fait mention de cette action atroce; de même que ceux qui ont donné des histoires des maisons de Coucy et de Vermandois.

Quant à la dissertation du poète de Belloy, elle ne mérite guère la peine d'être critiquée. Cette aventure, en la supposant vraie, regarderait Renaud Ier, châtelain de Coucy, et non point Raoul, auquel on l'a sans doute attribuée, parce qu'étant plus fameux par sa naissance et ses actions, il rendait le fait encore plus intéressant. Les châtelains de Coucy étaient comme tous les autres châtelains de grands-officiers du baron, chargés de la garde du château, où ils exerçaient aussi une sorte de juridiction. Ils ont formé deux branches principales: celle des châtelains de Coucy,

dont était Renaud, et celle des seigneurs de Thorote, châtelains de Noyon.

Jean de Fayel, fils de Guillaume de Fayel et de Marguerite de Châtillon, succéda à Blanche de Trie, femme de Charles Bureau de la Rivière, dans le comté de Dammartin : il mourut sans enfants l'an 1420. Marie de Fayel, sa sœur, femme de Renaud de Nanteuil, seigneur d'Acy, devint héritière du comté de Dammartin ; mais Renaud étant demeuré fidèle au roi Charles VII, le roi d'Angleterre donna le comté de Dammartin à Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte. Les Anglais ayant été depuis chassés de France, Marguerite de Nanteuil, fille de Renaud de Nanteuil et de Marie de Fayel, rentra l'an 1436 dans le comté de Dammartin, ainsi que dans tous les biens de la maison de Châtillon.

Armes : d'argent, au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes du même.

DU FAYEL. Jean du Fayel, huissier d'armes du roi, châtelain du Gard-l'Espine, payé de ses gages de châtelain par le receveur de Pontlieu le 8 juin 1389, portait en son sceau *une croix ancrée, et une merlette au premier canton.*

DU FAYEL, seigneurs de Criqueville, de Blay, en Normandie, noblesse d'ancienne chevalerie, connue depuis les premières croisades, et dont la filiation suivie remonte à Henri du Fayel, écuyer, seigneur de la Bigne, vivant vers l'an 1360. Elle a été maintenue dans son ancienne extraction par Montfaut en 1463, et par M. de Chamillart en 1667.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'argent, et en pointe d'une rose du même.

Branche de Marigny, élection de Verneuil, maintenue le 9 août 1666 : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois annelets du même.*

DE FAYET, seigneurs du Mazel, de Chabanes, du Villaret, de Tignad, etc., dans le diocèse de Mende. Le plus ancien acte produit sur cette famille est une vente en emphytéose de plusieurs héritages que fit le 2 juillet 1364, au nommé Martin Giroard, demeurant au lieu de Chitbran, noble Marguerite Chardonal, veuve de noble homme Guillaume de Fayet, au nom et en qualité de tutrice de

Françoise de Fayet, sa fille, héritière universelle dudit feu Guillaume de Fayet, son père. Ce Guillaume pourrait bien être le même que Guillaume de Fayet, d'Aubenas, anobli au mois de février 1357. Ce titre, au reste, n'est qu'une citation vague, et l'on n'en a aucun qui rattache cette famille audit Guillaume de Fayet. D'Hozier en commence la filiation à

I. Antoine *de Fayet*, du lieu de Laubaret, qualifié *noble* dans le contrat de mariage de

II. Jacques *de Fayet*, son fils, accordé le 13 mai 1597 avec demoiselle Jeanne de Sabran. Il est qualifié dans plusieurs actes de *noble* et de seigneur du Mazel, etc.

Nous avons sous les yeux une généalogie d'une famille de même nom, en l'île de France, portant les mêmes armes, et commençant aussi par un Antoine; nous allons en donner un extrait.

I. Antoine *Fayet*, sieur de Margency, conseiller du roi et trésorier de l'extraordinaire des guerres, épousa Jeanne le Bossu, fils de Pierre le Bossu, sieur de Montyon, et de Jeanne Olivier, dont quatre fils et une fille:

1° Olivier Fayet, sieur de Mauberny, président aux enquêtes, mort sans lignée masculine;

2° Nicolas, qui suit;

3° Antoine Fayet, chanoine de Notre-Dame;

4° Martin Fayet, contrôleur provincial des guerres, sieur de Gascourt;

5° Marie Fayet, femme de Nicolas Bourdin de Villaines.

II. Nicolas *Fayet*, conseiller du roi, secrétaire de son conseil d'état, puis président des comptes, épousa Diane Sublet, morte en 1647.

Si ces deux familles n'ont rien de commun entre elles, on doit à bien plus forte raison rejeter le Guillaume de Fayet comme appartenant à la famille des sieurs du Mazel. La noblesse de ces deux familles ne remonte pas au-delà de la fin du seizième siècle.

Les Fayet de Chabanes ont donné plusieurs officiers aux armées.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une fasce de sable, surchargée d'une coquille d'argent, accostée de deux étoiles d'or; la fasce sommée d'un levrier d'argent, son collier de gueules, bordé et cloué d'or; et accompagnée en pointe de trois losanges du même.

DU FAYET DE LA BORIE, de la Tour, en Auvergne: cette

famille est très-ancienne. Lors de la recherche elle a produit, depuis Géraud du Fayet, époux de N.... de Tournemine, lequel testa le 25 mars 1472:

Hugues du Fayet, chevalier, vivait en 1308.

Imbert Fayet, sieur de Genetoux, au diocèse de Clermont, fut anobli pour services au mois d'octobre 1409.

Armes : d'azur, à la tour d'argent, ajourée et maçonnée de sable, adextrée d'un croissant d'argent, et sénestrée d'une étoile d'or.

DE LA FAYETTE, maison d'ancienne chevalerie de la province d'Auvergne, dont le nom primitif est *Motier*, qu'elle a quitté à la quatrième génération. L'Histoire des grands-officiers de la couronne en donne la généalogie depuis Gilbert Motier, seigneur de la Fayette, qui vivait en 1284. Il était sans doute fils de Pons Motier, seigneur de la Fayette, qui vivait en 1240.

Services. Cette maison a produit un grand-maître de l'artillerie, un maréchal de France, et des généraux d'un mérite distingué.

Honneurs de la cour : en 1750, 1774, et le 29 mai 1785, en vertu de preuves faites au cabinet des ordres du roi, et avec le titre de *marquis.*

Malte. Cette maison, depuis le onzième siècle, a donné plusieurs chevaliers et dignitaires de cet ordre.

Prélature. François de la Fayette, évêque de Limoges, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, est mort le 3 mai 1678.

Brioude. On compte de ce nom six chanoines-comtes de Brioude depuis Falques de Motier, qui vivait dans ce chapitre noble en 1299.

Lyon. Jean, Jacques et François de la Fayette étaient chanoines-comtes de Lyon en 1447, 1603 et 1610.

Armes : de gueules, à la bande d'or; à la bordure de vair.

DE LA FAYOLE. Jean de la Fayole fut élu maire de Poitiers en 1440 et en 1446. Il est qualifié licencié ès-lois dans cette dernière élection.

Armes : de sable, à trois fioles d'argent.

DE FAYOLLE : maison d'ancienne chevalerie, originaire du Périgord, où elle florissait dès le douzième siècle. Elle prouve une filiation suivie depuis Pierre de Fayolle, chevalier, qui fut un des premiers fondateurs de l'abbaye

de Chancelade, située dans le voisinage du château de Fayolle, et souscrivit plusieurs chartes de donations faites à cette abbaye vers le milieu du douzième siècle. Il vivait en 1168. Cette maison possède encore de nos jours, et depuis près de sept siècles, la terre de Fayolle, aujourd'hui érigée en *marquisat*.

Services. Cette maison a donné des chevaliers et écuyers-bannerets dans les temps de la chevalerie; des hommes d'armes des ordonnances, des commandants du ban et arrière-ban de la noblesse du Périgord, un chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de la chambre; et dans des temps postérieurs, des capitaines et officiers supérieurs des armées de terre et de mer.

Titre. La terre de Fayolle, unie à celle de Chantegeline, aux fiefs de Vernode, de la Sipière, de Bellet, etc., fut érigée en *marquisat*, sous le nom de *Fayolle*, par lettres du mois de septembre 1724, registrées en la chambre des comptes le 17 mars 1725, en faveur de Nicolas de Fayolle, chevalier, seigneur de Fayolle, de Tocade, Saint-Vincent, le Chadeuil, Saint-Apre, etc., etc., capitaine dans le régiment d'Anjou, infanterie.

Malte. Bernard de Fayolle était hospitalier ou chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem à la fin du douzième siècle.

Armes : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné de gueules. Tenants : deux sauvages. Couronne de marquis. Devise : *Non ibi, sed ubique.*

FAYOLLE. Simon Fayolle fut reçu conseiller de la ville de Paris, le 12 août 1710, et échevin en 1715.

Armes : d'azur, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois tires, accompagnée de trois lionceaux d'or.

LE FEBVRE, en l'Ile de France. François le Febvre était avocat-général en la chambre des comptes de Paris en 1550.

Armes : d'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de deux croissants, et en pointe d'une molette d'éperon, le tout du même.

LE FEBVRE DE BIZAY, en Poitou. Cette famille, qui a donné un maître des requêtes et des avocats généraux au parlement de Paris, descend d'Etienne le Febvre, enquêteur à Loudun en 1480.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef

de deux croissants, et en pointe d'une étoile à six rais, le tout du même.

LE FEBVRE DE LA BORDERIE, famille ancienne de Normandie, dont on fait descendre les le Febvre de la Maillardière (1), qui ont fait preuve de quatre degrés lors de la recherche en 1666.

Gui le Febvre, sieur de la Borderie, né l'an 1541, savant dans les langues orientales, eut beaucoup de part à la fameuse Polyglotte d'Anvers, confiée aux soins d'Arias Montanus. Son frère, Antoine le Febvre de la Borderie, fut employé par Henri IV et par Louis XIII dans les affaires importantes, et eut la qualité d'ambassadeur à Rome, dans les Pays-Bas et en Angleterre. Jacques Ier et le prince de Galles lui firent de riches présents, et les seigneurs d'Angleterre y ajoutèrent 150 haquenées, que la Borderie, à son retour, distribua à ses amis, ne s'en réservant qu'une seule. Henri IV la lui demanda. « Il n'est pas juste, lui dit ce bon prince, que je sois le seul de vos amis qui n'ait point de part à vos libéralités. » Ce seigneur fut encore très-utile à ce monarque, dans l'affaire du maréchal de Biron, dont il découvrit les intelligences à Bruxelles. Il mourut en 1615. Cette famille de la Borderie s'est éteinte en sa personne.

Armes : d'azur, à trois maillets d'or, emmanchés d'argent.

LE FEVRE, en Normandie. Etienne le Fevre, conseiller,

---

(1) La Chenaye des Bois, dans son Dictionnaire, tom. VI, p. 373, et tom. IX, p. 685, donne une origine commune à ces deux familles. Mais si ce sentiment n'est pas mieux fondé que ce qu'il avance page 685, du tom. IX, où il dit que les seigneurs de Laubrière, en Bretagne, sont issus par Pierre, seigneur de Laubrière, fils de Guillaume le Febvre, de la même souche de la Maillardière, il est pour le moins très-suspect. En comparant ce passage avec la recherche de Bretagne, on s'aperçoit que ce rattachement grossier a été fait aux dépens de cette ancienne et illustre maison, dont l'un des auteurs, Guillaume le Febvre, deuxième du nom, seigneur de Laubrière, fut en effet père de Pierre, seigneur de Laubrière. Et c'est de ce Guillaume le Febvre que la Chenaye des Bois forme le second degré des seigneurs de la Maillardière. Au reste, dans cet article, on a compilé sans choix et sans discernement tout ce qu'on a trouvé d'avantageux au nom de le Febvre, sans s'inquiéter de la discordance des lieux ; et en voulant donner pour d'ancienne chevalerie une famille qui a fait une preuve de quatre degrés lors de la recherche de la noblesse, on n'a pas même eu l'attention d'éviter, dans cette compilation informe, de citer des personnages dont l'anoblissement est connu de tout le monde. *Voyez* LE FEBVRE DE LAUBRIÈRE.

commissaire et échevin de Rouen, fut anobli pour 1000 livres le 8 janvier 1669.
Armes : de gueules, à trois têtes de léopard d'or.

LE FEBVRE DE BRETAINVILLE, en Normandie. Cette famille remonte à Michel le Febvre, anobli en 1576.
Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux croisettes fleurdelysées d'argent, et en pointe d'une rose du même.

LE FEBVRE DU GRUCHET, des Vallées, famille ancienne de Normandie, maintenue comme telle le 12 avril 1666.
Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent.

LE FEBVRE. Nicolas le Febvre, demeurant à Saint-Vigor du Mons, en la vicomté de Vire, a été anobli au mois de janvier 1409.

LE FEBVRE DE LAUBRIÈRE, maison d'ancienne chevalerie de la province de Bretagne.
Guillaume le Febvre est nommé dans une donation faite l'an 1172, par Robert de Vitré, prieuré de Sainte-Croix de Vitré.
Alain le Febvre passa un accord avec Alain de Quenecan, l'an 1289.
Eudes le Febvre, et Théophanie, sa femme, sont nommés dans un retrait fait l'an 1290, par Josselin de Rohan.
Cette maison prouve une filiation suivie depuis :
I. Guillaume *le Febvre*, seigneur de Laubrière, qui vivait en 1325. Il fut père de :
II. Guillaume *le Febvre*, deuxième du nom, seigneur de Laubrière, qui eut pour fils :
III. Pierre *le Febvre*, seigneur de Laubrière, marié avec Thibaude de Saint-Sauveur. Il fut l'auteur des diverses branches que cette ancienne maison a formées. *Voyez* LE FEBVRE DE LA BORDERIE.
Prélature : Charles-Francois le Febvre de Laubrière nommé au mois de juillet 1731 à l'évêché de Soissons, fut sacré le 13 janvier 1732, dans la chapelle de l'archevêché de Paris.
Armes : d'azur, au levrier rampant d'argent, le collier de gueules bordé et bouclé d'or.

LE FEBVRE DE MONTJOIE, en Lorraine. L'origine de cette famille remonte à Nicolas-Joseph le Febvre, avocat

et premier substitut du procureur-général en la cour souveraine, et conseiller du prince Charles de Lorraine, anobli sans finance par lettres données à Lunéville le 14 août 1706. Il s'acquit par son esprit et ses talents supérieurs l'estime et la confiance du duc Léopold, dont il devint un des principaux ministres. Il fut employé par ce prince en diverses négociations importantes en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne. Cette famille a donné plusieurs autres conseillers-d'état des ducs de Lorraine.

Armes : d'azur, à trois pals d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

LE FEBVRE DU MOUCHEL, en Normandie. Cette famille, d'abord interloquée et condamnée, a été maintenue dans sa noblesse le 23 juin 1667.

Armes : de sable, au chevron failli à dextre d'argent, accompagné de trois croissants du même.

LE FEBVRE DE SAINT-GERMAIN, en Lorraine. Mengin le Febvre, attaché au service de la maison du duc Antoine de Lorraine, fut anobli par ce prince, par lettres données à Nancy, le 20 mars 1543. Mengin le Febvre était fils de N.... le Febvre, châtelain de Louppy et de Gondrecourt. Il épousa Mengeon Brayer-Passegot, dont il eut quatre enfants, entr'autres Nicolas le Febvre, dont descend toute cette famille. Ce dernier fut le quatrième aïeul de Joseph-Claude-François le Febvre, chevalier, seigneur d'Ancy, de Pullenoy, de Passoncourt, etc., gentilhomme de S. A. R., qui obtint de ce prince des lettres de gentillesse le 27 mai 1711.

Titre. Celui de *comte* de Saint-Germain, par diplôme impérial du 18 avril 1755.

Armes : d'azur, au massacre de cerf d'or, chevillé de dix pièces; accompagné de trois croisettes pommetées et fichées d'argent.

LE FEBVRE DE SEPT-VAUX, en Laonnais, famille qui remonte son origine à Christophe le Febvre, sieur de Sept-Vaux, lieutenant des eaux et forêts de Coucy, anobli par le roi Henri III, le 8 mars 1583, confirmé au mois de juillet 1598.

Armes : d'azur, à la tête de léopard d'or, lampassée de gueules.

LE FEBVRE DE LA TOUCHE, de Beauval, en Normandie. Jean le Febvre fut condamné par la cour des aides de Rouen, le 7 décembre 1484, à être imposé à la taille. Mais

cette famille s'est depuis relevée de cette déchéance, par les lettres de noblesse que reçut, en 1534, Jean le Febvre, sieur de Beautot, en récompense de ses services. Elle a été maintenue, en 1667, le 20 janvier.

Armes : d'argent, à deux fasces ondées de gueules, denchées par le bas; accompagnées de six fleurs de lys rangées de pourpre, *aliàs* de sinople.

LE FEBVRE, *voyez* LE FEVRE.

DE FEILLENS, en Bresse, maison d'ancienne chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie de Feillens, située au diocèse de Lyon, proche la Saône. Cette maison, qui vient de s'éteindre en 1772, a pour auteur Ulrich de Feillens, chevalier, seigneur de Feillens, qui vivait l'an 1130. Elle a donné un maréchal-de-camp des armées du roi, et des officiers supérieurs au service des ducs de Savoie et des rois de France.

Titre. La terre de *Montiernos*, en Bresse, fut érigée en *comté*, par lettres-patentes du mois de novembre 1708, en faveur de Claude-Antelme de Feillens, chevalier, seigneur de Feillens, lieutenant de roi en Bourgogne.

Malte. Le premier de ce nom reçu dans cet ordre est Louis de Feillens, commandeur de Tortevesse en 1422.

Armes : d'argent, au lion de sable, lampassé, armé, vilené et couronné de gueules.

FELBIER, aux Pays-Bas : Antoine Felbier, colonel au service de Hollande, épousa Anne de Harcourt, dont il eut entr'autres enfants Catherine Felbier, mariée vers l'an 1530, avec Jean de Fumal, seigneur de Beversluys, terre qu'il perdit par l'inondation de 1530, fils de Philippe de Fumal, seigneur de Beversluys, et de Marie de Willemaers.

Armes : d'or, à trois forces renversées de gueules.

DE FELETS, et quelquefois de *Feletz* dans les anciens titres. La maison de Felets, d'ancienne chevalerie de la province de Périgord, n'est pas moins distinguée par ses services et ses alliances que par son ancienneté. Elle est connue depuis le commencement du douzième siècle. On lit dans le *Gallia Christiana*, tom. II, pag. 202, qu'Archambaud et Adhemar de Felets, frères, Pierre et Aimeri de Felets, concoururent, par leurs bienfaits, à la fondation de l'abbaye de Dalon, au diocèse de Limoges, l'an 1114.

Prélature. Hugues de Felets était évêque de Saintes dès l'an 1250.

Armes : d'argent, au lion couronné de gueules ; à la bordure d'azur, chargée de huit besants du champ.

DE FELIX, comtes du Muy et de la Reynarde, barons d'Olières, comtes de Grignan, en Provence, maison des plus distinguées par ses services et ses illustrations. L'abbé Robert de Briançon, Artefeuil, Maynier, la Chenaye-des-Bois, etc., disent positivement qu'elle est issue de l'ancienne maison de Felicis de Piémont. Voici l'analyse de la généalogie que ces divers auteurs en ont donnée.

I. Marguerite de *Felix*, héritière de l'illustre et ancienne maison de son nom, en Piémont, épousa Surleo *Grimaldi*, à la charge par lui et ses descendants de porter uniquement le nom et les armes de *Felix*. Elle en eut :

1° Jean, seigneur de Villarfouchard, dont la postérité s'est éteinte dans Anne de Félix, dame de la Jaconiaire, mère du président Carrocio ; 2° André, qui suit :

II. André de *Felix* épousa Anne de Fraxinello de Lignano, dont il eut :

III. Antoine de *Felix*, qui laissa de Louise de Guigne :

IV. Philippe de *Felix*, qui passa les monts et se retira à Avignon, où il fut mis au rang des gentilshommes italiens, par délibération du conseil de cette ville en 1461. Il eut de Sibelle d'Ardussio :

V. Claude de *Felix*, né à Avignon, marié, le 6 mai 1493 (Poncet de Petra, notaire), avec Isoarde de Perussis, fille de Rodolphe de Perussis et d'Hélène de Falet. Il en eut plusieurs enfants, entr'autres :

VI. Philippe de *Felix*, auteur des seigneurs du Muy, de la Reynarde et d'Olières. Il se retira à Marseille, où il fut mis au rang des nobles de cette ville le 7 juin 1541. Il avait épousé en 1538 Madeleine de Bus, fille de Pierre et d'Anne de Sade-Saumane. Il en eut entr'autres enfants :

1° Louis, auteur de plusieurs branches éteintes ;

2° Antoine, qui a continué la postérité.

J'ai lu dans un manuscrit in-fol. en 2 vol., ayant pour titre : *Critique du Nobiliaire de Provence*, à la bibliothèque de l'Arsenal, tom. Ier, article Felix, en l'ordre alphabétique : « Que l'auteur du Nobiliaire (l'abbé Robert) » fait descendre la famille des Felix des illustres Felicis

» de Piémont, sans en rapporter ni titres ni enquêtes; » que les Felix de ce pays portaient des armes différentes, » et qu'ils ne les ont changées que lorsqu'ils se sont ravi- » sés de se faire sortir des Felicis de Piémont, desquels » ils ont pris les armes; l'extrait d'acte de mariage qu'ils » produisent pour prouver cette descendance, concernant » Philippe Felicis, habitant de la petite ville du Saint- » Esprit, le qualifie de noble, natif de Rivoli en Piémont, » fils d'Antoine de Felicis, daté de l'an 1451, est l'acte » d'encloueûre..... On ne trouve point l'original de cet » acte de mariage; il n'en paraît qu'un extrait, et l'on ne » voit pas que ce Philippe ait jamais fait aucun acte dans » la ville du Saint-Esprit, ni dans les lieux circonvoisins, » dans lequel il se soit qualifié de noble, et natif de Rivoli » en Piémont. Un homme passe plus d'un acte en sa » vie (1). Notre auteur passe cet acte d'encloueûre pour » bon et valable; il en flatte la famille des Felix, et sur » ce fondement les fait descendre des Felicis, dont la fa- » mille est éteinte et fondue dans celle de M. le président » Carrocio, jadis ambassadeur en France pour le duc de » Savoie. La véritable origine des Felix est Avignon: ce » sont eux qui ont les premiers fait ouvrer des soies en » Provence. Claude Felix s'établit à Marseille dans le quin- » zième siècle, pour avoir un commerce plus commode » des soies du Levant. Les étoffes de soie ne sont en usage » en France que depuis le commencement du même siè- » cle, et l'on trouve dans les actes d'Avignon de ce temps- » là, que les Felix y ont été les premiers ouvriers en soie. » Ils s'établirent ensuite à Marseille et à Aix; Claude Fe- » lix, établi à Marseille, devint fort riche: ses descen- » dants ont fait des alliances nobles; ils ont été élus pre- » miers consuls, ce qui les mit au rang des gentils- » hommes.... Actes à l'appui. 1519, Lizera, fol. 2, notaire, » Honoré Antelmy, de Marseille, *Lois et Fresin* de Phi- » lippe Felix, marchand d'Avignon, habitant de Mar- » seille 153... notaire Honoré Joannis, d'Avignon. Philippe » Felix épousa Madeleine de Bus, d'Avignon, dont il a eu » deux enfants, Louis et Antoine; 1540 folio, notaire

(1) On ne peut rien conclure de cet argument du critique; car dans ces temps reculés, les actes sont rares, et l'on a plus de cent familles dont la filiation est incontestable, qui souvent à ces époques n'ont qu'un seul acte pour deux degrés.

» Alphantis, de Marseille, achat de maison pour Phi-
» lippe de Felix, marchand d'Avignon ; 1542, folio 313,
» notaire Antelmy, achat de propriété pour Philippe Fe-
» lix, marchand à Marseille ; 1563, folio 163, notaire
» Sicore, de Marseille, Philippe Felix est qualifié mar-
» chand de Marseille ; 1564, 25 juin, quittance pour no-
» ble Claude de Boniface, de Louis de Felix, fils de Phi-
» lippe, de Marseille.... Philippe et Olivier Felix ont fait
» deux branches à Aix ; celle de Philippe est éteinte ; elle
» a possédé la charge de lieutenant des soumissions, qui
» a passé à la branche d'Olivier Felix. Celui-ci se re-
» connaissait si peu être de la branche des Felicis de Pié-
» mont, que dans divers de ses actes du 16 novembre 1577,
» notaire Magnan, et du 21 mai 1615, notaire Guira-
» mand, il est qualifié sire Olivier Felix, bourgeois. »

Services. Cette maison, que ses services ont rendue une des plus respectables du royaume, et des plus dignes d'honorer le corps de la noblesse, a donné un maréchal de France, des généraux de terre et de mer, des conseillers-d'état, des chevaliers des ordres du roi, et nombre de personnages distingués dans la robe et dans l'épée.

Louis-Nicolas-Victor de Félix, comte du Muy, d'abord chevalier de Malte de la langue de Provence, né à Marseille en 1711, servit avec distinction en Flandre pendant la guerre de 1741, se trouva à la bataille de Fontenoy en 1745, et obtint la même année une place de menin du dauphin, père de Louis XVI. Ce prince l'aima comme un ami tendre et vertueux, et eut pour lui toute la confiance qu'inspirent une sagesse et une prudence consommées. On sait qu'ayant trouvé par hasard le livre de prières du comte, il y écrivit celle-ci : « Mon Dieu, protégez votre fidèle ser-
» viteur du Muy, afin que si vous m'obligez à porter le
» pesant fardeau de la couronne il puisse me soutenir par
» ses vertus, ses conseils et ses exemples. » Nommé lieutenant-général des armées du roi en 1748, le comte du Muy se signala pendant la guerre de 1757, à la bataille d'Hastembeck donnée cette année ; à celle de Crewelt en 1758, et de Minden en 1760, dans l'armée du maréchal de Contades, et commanda pendant toute la campagne un corps considérable de troupes. Attaqué le 31 juillet, près de Warbourg, par un corps de quarante mille hommes, qui étaient commandés par le prince héréditaire et soutenus par l'armée du prince Ferdinand, il combattit pendant quatre heures avec la plus grande valeur, et n'ordonna la re-

traite, qu'il fit en bon ordre, que lorsqu'il fut forcé de céder au grand nombre. Ses services militaires lui méritèrent le ministère de la guerre en 1774 et le bâton de maréchal de France. Il ne jouit pas long-temps de ces honneurs, étant mort le 10 octobre 1775. Il demanda d'être enterré à Sens, près du Dauphin. M. de Sacy l'a peint au naturel dans les vers suivants :

Sincère dans les cours, austère dans les camps,
Stoïque sans humeur, généreux sans faiblesse,
Le mérite, à ses yeux, fut la seule noblesse.
Sous le joug du devoir il fit plier les grands :
Et bravant leur crédit, mais payant leurs blessures,
Juste dans ses refus, juste dans ses présents ;
Il obtint leur estime, en bravant leurs murmures.
Placé près d'un grand prince, objet de nos regrets,
Il fut et le censeur, et l'ami de son maître....
Il n'eut point de flatteur, et ne voulut point l'être.

Louis XV ayant voulu le faire entrer dans le ministère, il refusa, parce qu'il aurait fallu se prêter aux vœux de certaines personnes, dont il ne voulait pas être le complaisant. « Sire, écrivait-il à ce prince, je n'ai jamais eu l'honneur de vivre dans la société particulière de V. M. ; par conséquent je n'ai jamais été dans le cas de me plier à beaucoup d'usages que je regarde comme des devoirs pour ceux qui la forment. A mon âge on ne change point sa manière de vivre. Mon caractère inflexible transformerait bientôt en blâme et en haine ce cri favorable du public, dont V. M. a la bonté de s'apercevoir. On me ferait perdre ses bonnes grâces et j'en serais inconsolable. Je la prie de choisir un sujet plus capable que moi. » Cette lettre, dont le ton est si différent de celui des courtisans, loin de déplaire au monarque, lui inspira une plus forte estime pour celui qui l'avait écrite. Il a laissé des mémoires pleins d'excellentes vues sur différents objets de l'administration.

Titres. Le *Muy*, seigneurie considérable en Provence, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de mai 1697, registrées à Aix, en faveur de Jean-Baptiste Felix, conseiller au parlement d'Aix, depuis sous-gouverneur du dauphin. Cette maison a en outre acquis le *comté* de Grignan, et la *baronnie* d'Olières.

Pairie. Jean-Baptiste-Louis-Philippe de Felix d'Olières, comte du Muy et de Grignan, lieutenant-général des armées du roi, a été créé *pair* de France le 17 août 1815.

Malte. Cette maison a donné un grand nombre de chevaliers et dignitaires de cet ordre, depuis Jean-Baptiste Felix de la Reynarde, et Joseph, son frère, reçus en 1641 et 1649.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la bande d'argent, chargée de trois FFF de sable ; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'or ; à la bande d'azur, brochante sur le tout. Devise : *Felices fuerent fideles.*

DE FÉLIX DE CREISSET, en Provence. Joseph Félix, sieur de Creisset et de Rousset, fils d'Honoré et de Julie de Valavoire, et petit-fils de Reynaud Félix, qui acquit la seigneurie de Creisset en 1620, fut anobli par lettres du 13 février 1702, registrées aux archives de Provence.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au lion d'or, à la bande d'azur, brochante sur le tout, qui est de FÉLIX ; aux 2 et 3 d'or, au château à trois tours de gueules, qui est de CASTELLANE.

DE FÉNÉLON, *voyez* SALIGNAC.

FENESTRANGE, ville sur la Sarre, dans la Lorraine allemande, avec titre de baronnie. Cette seigneurie est une terre libre et immédiate de l'empire, qui a été possédée long-temps par une ancienne et illustre maison qui en portait le nom et qui possédait plusieurs fiefs, pour lesquels seulement ces seigneurs étaient vassaux de l'évêque et de l'église de Metz, et non pour Fenestrange dont ils étaient souverains. Leur postérité masculine finit vers le milieu du quinzième siècle par la mort de Nicolas, seigneur de Fenestrange, qui ne laissa que deux filles, Barbe et Marguerite, lesquelles partagèrent en 1469 la succession de leur père.

Barbe, dame en partie de Fenestrange, épousa Nicolas, comte de Saarwerden, dont la fille unique, Jeanne de Saarwerden, fut mariée à Jean Rhingrave, comte de Salm, auquel elle apporta la moitié de la seigneurie de Fenestrange, qui était échue à Barbe, sa mère.

Marguerite, seconde fille de Nicolas Fenestrange, dame de l'autre partie de cette terre, épousa le 15 septembre 1468, Ferdinand de Neuchâtel, seigneur de Montagu, auquel elle la porta.

Armes : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée d'une quintefeuille du même en pointe.

FERAULT DE FALANDRES, en Normandie. La Chenaye des Bois, t. VI, p. 331, et t. XII, p. 378, de son Diction-

naire de la noblesse, nous apprend que cette famille est originaire de Provence. Il n'est pas difficile de reconnaître la source de cette tradition. En 1229, un Ferault de Barras était chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, et grand commandeur des biens et des maisons des bords de la mer et de ceux de Belver et de Beaulieu. Mais cette origine de Provence ne fera pas fortune si elle n'est appuyée que sur de semblables faits. Ce commandeur de Malte s'appelait Ferrand, et non pas Ferault, de son nom de baptême, et il appartenait à l'illustre et ancienne maison de Barras, à laquelle on doit le restituer. La Chenaye des Bois n'est pas plus heureux dans les excursions qu'il fait en Angleterre pour chercher les ancêtres épars de cette famille. Il aurait dû savoir que le berceau de sa noblesse est la Normandie, où elle existe encore, et qu'elle date dans cet ordre depuis Marquis Ferault, sieur du Chesne, anobli en 1654, et confirmé en 1666.

Armes : coupé, au 1 d'or, à trois roses rangées de gueules; au 2 d'azur, à la carpe d'argent en fasce.

LA FERE, *comté*, voyez COLAS.

FERIET, seigneur du Dordal, de Pulligny, de Verny, etc., en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Nicolas Feriet, demeurant à Saint-Nicolas-de-Port, le 15 février 1520. Cette famille s'est divisée en trois branches: la première, dite des seigneurs du Dordal, etc., souche commune des autres, s'est fixée en Lorraine; la seconde, des seigneurs de Pulligny, en Alsace; et la troisième, des seigneurs de Verny, à Metz.

Services. Elle a fourni un gouverneur de place, un gentilhomme des ducs de Lorraine, un conseiller-d'état, un conseiller au conseil souverain d'Alsace, un président à mortier au parlement de Metz, etc., etc.

Titre. Joseph Feriet, chevalier, seigneur du Dordal et de Crevic, obtint le titre de *baron* par lettres du 20 septembre 1736.

Armes : d'or, à la croix de sable; au franc canton de gueules, chargé d'une tour d'argent.

DE FERMONT DE SELLE et de Saint-Morel, en Champagne, famille ancienne qui prouve une filiation suivie depuis Nicolas de Fermont, écuyer, seigneur de Selle, lequel vivait en 1540, ainsi qu'il est prouvé par une attestation de témoins du 20 mars de cette année, par laquelle il résulte que Nicolas de Fermont était gentilhomme et

servait le roi en ses armées, en qualité d'homme d'armes de ses ordonnances.

Armes: de gueules, à trois tours d'or; à la bordure de sable.

FERNIG, noblesse consacrée par la charte avec titre légal de *baron*, dans la personne de Jean-Louis-Joseph Fernig, maréchal-de-camp d'infanterie, créé officier de la Légion-d'Honneur en août 1814, et chevalier de Saint-Louis le 24 octobre suivant.

DE FEROLLES, *voyez* ACQUET et DE LA VILLE.

FÉRON DE VILLEBEAU, au pays Chartrain. Cette famille est connue par filiation depuis Jean Féron, seigneur de Champallier et de la Fontaine, au pays Chartrain, dont il rendit aveu à la grosse tour de Chartres en 1538.

Armes: d'azur, à deux chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux étoiles du même.

LE FERON, famille distinguée dans la robe et le barreau, où elle a fourni plusieurs personnages célèbres. Elle est issue de Jean le Feron, avocat au parlement, bailli de Vincennes, et roi d'armes en 1555, et de Catherine Jayer, son épouse.

D'une branche de cette famille était Auguste le Feron, maître des eaux et forêts de Compiègne, anobli pour services au mois de juin 1637; Jean le Feron, procureur au siége royal de Compiègne, anobli en 1678, et Louis le Feron, seigneur de Ville, capitaine au régiment de Picardie, anobli le 22 avril 1698.

Les charges de judicature et de finance ont acquis la noblesse aux branches d'Orville et de Louvres, antérieurement à ces anoblissements.

Armes: de gueules, au sautoir d'or, cantonné aux 1 et 4 d'une molette d'éperon, aux 2 et 3 d'une aiglette au vol abaissé, le tout du même.

FÉRON, en Lorraine. François-Henri Féron, avocat en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, et procureur de S. A. R. au bailliage du comté de Vaudémont, obtint des lettres de surannation, données à Lunéville le 18 juin 1712, et enregistrées en la chambre des comptes le 22 juillet suivant, contenant: « Que François Féron, son père, » étant parvenu au grade de lieutenant-colonel de cava- » lerie au régiment de Magny, pour le service de Char- » les IV, après avoir été maréchal-des-logis d'une com-

» pagnie de chevau-légers de sa garde, capitaine et major » dans ses troupes, aurait été anobli par ce prince, par » lettres données à Vorms le 11 mai 1644; mais qu'ayant » été tué peu d'années après, laissant des enfants en bas » âge, les patentes auraient été perdues, et, nonobstant » toutes les recherches qu'il aurait faites, n'auraient été » retrouvées qu'au mois de juin 1707 dans les anciennes » liasses de productions faites à la cour souveraine, séante » à Luxembourg; et quoiqu'il ait toujours pris la qualité » de noble, aussi bien que ledit François, son père, » comme on pourrait l'inquiéter à l'avenir, sous prétexte » que l'arrêt d'entérinement ne s'est point retrouvé dans » les archives de la cour, où lesdites lettres ont été pré- » sentées pour y être vérifiées, il supplie S. A. R. de le » confirmer dans sa noblesse, par des lettres de relief de » sur an, et ordonner que nonobstant icelui elles seront » entérinées de nouveau. » Ce qui lui fut accordé après avoir produit lesdites lettres de noblesse du 11 mai 1644.

Armes : d'azur, à trois étoiles d'or.

FERRÉ DE LA FREDIÈRE. Cette famille, quoi qu'en dise la Chenaye, n'a pas une origine commune avec celle de Ferré de Bretagne, dont nous parlerons plus bas.

Malte. Elle a donné deux chevaliers de cet ordre en 1756.

Armes : de gueules, à la bande d'or, cotoyée de trois fleurs de lys du même, une en chef et deux en pointe.

FERRÉ DE LA VILLE-ÈS-BLANC, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Mathieu Ferré, qui fut témoin à une vente faite au vicomté de Rohan par Henri Berthelot en novembre 1271. Elle prouve d'ailleurs une filiation suivie depuis messire Pierre Ferré, sieur de la Ville-ès-Blancs, sénéchal de Rennes, lequel vivait en 1468 avec Olive Goalent.

Armes : d'argent, à la fasce d'azur, accompagnée de trois molettes de gueules.

FERRET. Hugues Ferret était échevin de Paris en 1454 et 1461, et Nicolas Ferret en 1487.

Armes : de gueules, à neuf losanges d'or couchées en sautoir, cantonnées de quatre fers de pique d'argent.

FERRET DE MONTLAURENT, en Champagne, famille ancienne, qui prouve une filiation suivie depuis Pierre Ferret, écuyer, seigneur de Montlaurent, qui vivait en 1487, ainsi

qu'il est prouvé par le contrat d'acquisition de la terre de Montlaurent en date du 16 septembre de cette année. Cette famille a formé deux autres branches.

Malte. Barthélemi Ferret de Montlaurent fut reçu dans cet ordre le 16 août 1610.

Armes : d'argent, à trois fasces de sable.

FERRET. Guillaume Ferret, conseiller de la reine Blanche, fut anobli le 9 juin 1387.

FERREUX, *marquisat*, voyez BÉLOT.

DE LA FERRIÈRE DES GASTINES, en Bretagne, famille d'ancienne chevalerie, qui prouve une filiation suivie depuis Jean de la Ferrière, sieur des Gastines, vivant en 1478. Dans l'acte de la fondation du prieuré de la Madeleine du Pont, à Dinan, de l'an 1070 ou environ, il est fait mention de Geoffroi de la Ferrière, père, et de Geoffroi de la Ferrière, son fils.

Armes : d'argent, à trois fers de mulets de sable.

DE FERRIÈRES, barons de Thury et de Dangu, en Normandie, noblesse d'ancienne chevalerie de la province de Normandie. Elle est connue depuis Guillaume de Ferrières, nommé, selon Orderic Vital, parmi les illustres Normands qui vivaient sous le duc Robert II en 1090; cette maison, qui s'alliait aux races comtales souveraines du royaume, s'est éteinte sur la fin du seizième siècle dans Pierre de Ferrières, baron de Thury et de Dangu.

Armes : de gueules, à l'écusson d'hermine, accompagné de huit fers de cheval d'or.

FERRIÈRES, *marquisat*, voyez LE MAISTRE.

FERRON DE LA FERRONNAYS, du Chêne, de la Verrie, etc., maison des plus anciennes de la province de Bretagne, où elle florissait dès le onzième siècle. Elle a donné son nom à la terre de la Ferronnays, située près de Dinan : l'histoire de Bretagne fait mention de cette maison depuis l'an 1118.

Guillaume Ferron, frère du Temple, est nommé dans une charte du duc Conan de l'an 1161, en faveur de son ordre, et dans une donation faite l'an 1170 par le même prince au Mont-Saint-Michel.

Services. Cette maison, vouée de toute ancienneté à la carrière des armes, a donné des chevaliers et écuyers bannerets au service des ducs de Bretagne et des rois de France, des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers

de l'ordre du roi, des lieutenants-généraux et maréchaux-de-camp des armées, des gouverneurs de places, etc.

Titre et *pairie.* Pierre-Louis-Auguste Ferron, *comte* de la Ferronnays, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, maréchal-de-camp, premier gentilhomme de la chambre de monseigneur le duc de Berry, a été nommé *pair* de France le 17 août 1815.

Prélature. Jules-Basile Ferron de la Ferronnays fut nommé évêque de Saint-Brieux le 24 décembre 1769.

Armes. Branche de la Ferronnays : d'azur, à six billettes d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois annelets d'or. Supports : deux léopards. Cimier : un dextrochère tenant une épée antique. Devise : *In hoc Ferro vinces.*

Branche du Chêne : d'azur, semé de billettes d'argent ; à la bande d'hermine, brochante sur le tout. Supports : deux léopards. Cimier : une rose.

FERRUS. Barthélemi Ferrus fut échevin de Lyon en 1637 ; c'est peut-être le même qui fut échevin de la même ville en 1661, et est qualifié conseiller de S. M., contrôleur des rentes provinciales en la généralité de Moulins.

Armes : d'azur, à la tour d'argent, sur une montagne d'or, sommée d'une croisette d'or, accostée d'une branche de laurier et un rameau du même, mouvants en bande et en barre des créneaux de la tour.

LA FERTÉ-BEAUHARNAIS, *marquisat*, voyez BEAUHARNAIS.

LA FERTÉ-FRESNEL, *baronnie*, voyez LA PORTE.

LA FERTÉ-SENNÉTERRE, *duché-pairie*, voyez SENNETERRE.

DE FERRY DE BELLEMARE, famille originaire de Provence, dont une branche s'est transplantée à Saint-Domingue vers le milieu du dix-huitième siècle.

Armes : de gueules, à trois annelets d'or ; à la coquille du même mise en cœur.

DE FERVAQUES, *voyez* BULLION.

FESQUES DE LA GAUBARDIÈRE, de l'Argentière, de la Roche-Rousseau, famille ancienne en Normandie, qui prouve une filiation suivie depuis Jean de Fesques, écuyer, seigneur de Chartrigny et de Paillé, mort avant 1420.

Armes : d'or, à l'aigle au vol abaissé et éployée de gueules.

LE FESSIER DU FAY, en Normandie. Gilles le Fessier, sieur du Fay, chevalier de Saint-Louis, exempt des gardes-du-corps du roi, dans la compagnie de Harcourt, fut anobli au mois de mars 1738, en récompense de ses services militaires.

Armes : de gueules, à l'aigle au vol abaissé d'or, tenant de la pate dextre une épée d'argent, garnie d'or.

FESTART DE BEAUCOURT, en Picardie, famille qui a fait preuve de sa noblesse depuis le 28 octobre 1416.

Armes : d'argent, à trois fasces de gueules.

FEUGERETS D'ORCEAU, etc., famille d'origine chevaleresque de la province de Normandie, où elle est connue depuis Pierre de Feugerets, écuyer, qui fut présent au ban et arrière-ban de la noblesse convoqué l'an 1272.

Armes : d'argent, à trois rameaux de trois branches de fougère de sinople, posés en pairle.

DE FEUGRÉ DE MONTAINVILLE, en Champagne, famille qui tire sa noblesse de Charles de Feugré, anobli par lettres-patentes données à Saint-Germain-en-Laye en avril 1667, en considération de ses longs et signalés services et de ses hauts faits d'armes dans les armées du roi.

Armes : d'or, à la bande d'azur, chargée de trois fleurs de lys d'or, et accompagnée de deux lionceaux de gueules armés et lampassés d'azur.

LA FEUILLADE, *comté*, voyez AUBUSSON.

DE LA FEUILLADE, en Limosin. Jean de la Feuillade fut anobli au mois d'août 1652.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix ancrée d'or; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle éployée de gueules.

FEUILLET DE FONTENELLE, famille originaire de la Bresse, anoblie par Charles-Emmanuel, duc de Savoie. Une branche s'est établie, sous le règne de Louis XIV, à Fontenelle, près Rocroy, en Champagne.

Services. En Savoie, en Italie et en France, sous Louis XIV, et depuis sans interruption et dans la maison du roi.

Armes : de gueules, à deux épées d'argent en sautoir.

Voyez Denizard, art. Pain bénit ; l'Histoire ecclésiastique du diocèse de Laon, par dom le Long.

FEUQUIÈRES, *marquisat*, voyez PAS.

FEVIN, en Picardie, famille anoblie dans la personne de Antoine Fevin, par lettres à lui accordées en novembre 1636, vérifiées les 9 et 21 mars 1637.

Armes : écartelé, au 1 d'argent, à une main de carnation, tenant une grappe de raisin de pourpre; au 2 d'azur, à trois fasces d'or; au 3 d'azur, à la croix d'or; au 4 d'argent, à trois étoiles de gueules.

LE FEVRE : Jean le Fevre était président au parlement de Paris, en 1429. Blanchard le dit fils de Pierre le Fevre, aussi président au même parlement en 1413, et lui donne à tort les armes des le Fevre de Caumartin. Ce Jean le Fevre fut anobli par lettres données à Saint-Germain, au mois d'octobre 1436.

LE FEVRE DE LA BARRE ET DE LA MALMAISON, en l'Ile de France, famille ancienne, anoblie au seizième siècle par les charges de robe de la ville de Paris.

Services. Cette famille a donné un lieutenent-général des armées du roi, dont le petit-fils, Jean-François le Fevre de la Barre, périt sur l'échafaud le 1er juillet 1766. Le jugement de cet infortuné gentilhomme arrache encore des larmes de pitié et d'indignation. Etant allé, en 1754, à Abbeville, chez une taute abbesse d'un couvent, qui avait pris soin de lui comme de son fils, il prit le parti de cette dame contre un nommé Belleval, chargé de quelques affaires du couvent. Ce dernier en conserva du ressentiment, et voulut s'en venger. Il accusa le chevalier de la Barre d'avoir passé avec le jeune d'Etallonde devant une procession, sans avoir ôté son chapeau, et d'avoir brisé un crucifix de bois posé sur le Pont-Neuf d'Abbeville. Il déposa chez le premier juge de la sénéchaussée de cette ville, de ces prétendus faits, et fit entendre des témoins. Le jeune de la Barre fut encore accusé d'avoir proféré beaucoup de blasphêmes contre la Divinité, et d'avoir chanté des chansons libertines. Les juges d'Abbeville le condamnèrent à mort pour blasphêmes. La sentence fut confirmée par arrêt du parlement de Paris du 4 juin 1766. Le jeune la Barre eut la tête tranchée après avoir fait amende honorable, avec un écriteau portant ces mots : « Impie, blasphémateur, et sacrilège abominable et exécrable ! »

Parmi les écrits qui parurent à cette époque, et qui s'élevèrent avec autant de force que de logique contre ce jugement, nous citerons quelques fragments de la relation de la mort du chevalier de la Barre, par M. Cas‹eu, avocat au conseil du roi, adressé à M. le marquis de Beccaria en 1766. Après avoir démontré que les juges d'Abbeville avaient péché visiblement contre la loi autant que contre l'humanité, en condamnant à des supplices aussi épouvantables que recherchés un gentilhomme et un fils d'une très-honnête famille (d'Etallonde), tous deux dans un âge où l'on ne pouvait regarder leur étourderie que comme un égarement qu'une année de prison aurait corrigé, il ajoute : « Il y avait si
» peu de corps de délit, que les juges, dans leur sentence,
» se servent de ces termes vagues employés par le petit
» peuple : *Pour avoir chanté des chansons abominables et exécrables contre la vierge Marie, les saints et saintes.* Remarquez, Monsieur, poursuit-il, qu'ils
» n'avaient chanté ces chansons abominables et exécrables
» contre les saints et saintes que devant un témoin, qu'ils
» pouvaient récuser légalement. Ces épithètes sont-elles de
» la dignité de la magistrature ? une ancienne chanson de
» table n'est, après tout, qu'une chanson. C'est le sang
» humain légèrement répandu, c'est le supplice de la langue arrachée, de la main coupée, du corps jeté dans
» les flammes, qui est abominable et exécrable...... Lorsque la nouvelle de sa mort fut reçue à Paris, le nonce
» dit publiquement qu'il n'aurait point été traité ainsi à
» Rome, et que s'il avait avoué ses fautes à l'inquisition
» d'Espagne ou de Portugal, il n'eût été condamné qu'à
» une pénitence de quelques années. Je laisse, Monsieur,
» à votre humanité et à votre sagesse le soin de faire des
» réflexions sur un évènement si affreux, si étrange, et
» devant lequel tout ce qu'on nous conte des prétendus
» supplices des premiers chrétiens doit disparaître. Dites-moi, quel est le plus coupable, ou un enfant qui chante
» deux chansons réputées impies dans sa seule secte, et
» innocentes dans tout le reste de la terre, ou un juge
» qui ameute ses confrères pour faire punir cet enfant par
» une mort affreuse......... Il est si vrai qu'il ne faut pas
» traiter un jeune homme imprudent comme un scélérat
» consommé dans le crime, que le jeune d'Etallonde,
» condamné par les mêmes juges à une mort encore plus
» horrible, a été accueilli par le roi de Prusse, mis au
» nombre de ses officiers, et qu'il est regardé par tout le

» régiment comme un excellent sujet..... Quelques juges
» ont dit que dans les circonstances présentes, la religion
» avait besoin de ce funeste exemple : ils se sont bien
» trompés; rien ne lui a fait plus de tort; on ne subjugue
» pas ainsi les esprits; on les indigne et on les révolte. J'ai
» entendu dire malheureusement à plusieurs personnes,
» qu'elles ne pouvaient s'empêcher de détester une secte
» qui ne se soutenait que par les bourreaux. Ces discours
» publics et répétés m'ont fait frémir plus d'une fois. On
» a voulu faire périr, par un supplice réservé aux empoi-
» sonneurs, aux parricides, des enfants accusés d'avoir
» chanté d'anciennes chansons blasphématoires, et cela
» même a fait prononcer plus de cent mille blasphê-
» mes. Vous ne sauriez croire, Monsieur, combien
» cet évènement rend notre religion catholique romaine
» exécrable à tous les étrangers. Les juges disent que la
» politique les a forcés à en user ainsi : quelle politique
» imbécille et barbare! Ah! Monsieur, quel crime horri-
» ble contre la justice, de prononcer un jugement par po-
» litique, surtout un jugement de mort! L'attendrissement
» et l'horreur qui me saisissent ne me permettent pas d'en
» dire davantage. »

Malte. Cyprien le Fevre de la Barre fut reçu dans cet ordre le 21 mai 1681.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un souci, le tout du même.

LE FEVRE DE CAUMARTIN, marquis de Saint-Ange, seigneurs de Mormant, etc.

Moréri prétend que cette maison descend de Huart le Fevre, sieur de Peirette, frère de Pierre le Fevre, président à mortier au parlement de Paris. Blanchard et la Chesnaye avancent le même fait; mais les notes marginales de d'Hozier portent que rien n'est si faux que cette extraction; que les le Fevre de Caumartin sortent de la ville de Saint-Quentin, en Picardie, et qu'il ne faut pas les chercher au-delà de Jean le Fevre, seigneur de Caumartin, lequel acquit en 1563, d'Antoine d'Estourmel, seigneur de Guibermesnil, la charge de général des finances de Picardie. La première origine est plus ancienne d'un siècle et demi, il est vrai; mais Huart le Fevre n'était pas d'une naissance plus distinguée que Jean le Fevre, général des finances, puisque le premier obtint des lettres d'anoblissement avec Colette, sa sœur, au mois de jan-

vier 1400. Au reste, si la famille le Fevre de Caumartin ne peut se prévaloir de son ancienneté, elle jouit de l'avantage plus réel d'être une des plus recommandables dans la magistrature. Louis le Fevre, seigneur de Caumartin, garde des sceaux de France en 1622, mourut en 1623. Son arrière petit-fils, Louis Urbain le Fevre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, conseiller-d'état, mort en 1720, fut un homme de beaucoup d'esprit, de jugement et de savoir. Ce fut dans son château de Saint-Ange que Voltaire commença la Henriade, excité par tout ce que Caumartin lui racontait d'Henri IV. Ainsi l'on doit à ce magistrat l'origine du seul poëme épique dont la France s'honore; sa probité n'était pas moins connue que son savoir, et Boileau lui rend ce témoignage dans une de ses satires :

Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau;
Tout n'est pas Caumartin, Bignon, ni d'Aguesseau.

Ce marquis de Saint-Ange fut intendant en Champagne, et fit dresser en 1673 la *Recherche sur la noblesse* de cette province, en deux volumes grand in-folio, en forme d'atlas.

Cette maison compte encore un grand nombre de magistrats distingués, de conseillers-d'état, dont plusieurs furent chargés d'ambassades importantes en différentes cours, et plusieurs officiers de marque.

Titre. La seigneurie de *Cailly*, en Haute-Normandie, fut érigée en *marquisat*, par lettres du mois de septembre 1661, registrées au parlement et à la chambre des comptes de Rouen, en faveur de Jacques le Fevre de Caumartin, seigneur de Saint-Port et de Saint-Assise, conseiller-d'état, ambassadeur en Suisse.

Malte. Elle a donné des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis l'an 1664.

Prélature. François le Fevre de Caumartin, évêque d'Hiérapolis, fut nommé à l'évêché d'Amiens, où il fit son entrée le 1er juillet 1618.

Armes : d'azur, à cinq trangles d'argent.

LE FEVRE DE CORMONT, en Champagne, famille ancienne qui justifie sa noblesse par filiation depuis Christophe le Fevre, écuyer, vivant en 1525, époque à laquelle il épousa damoiselle Jeanne d'Airin, dont il eut Antoine et Gilles le Fevre, qui formèrent les deux branches existantes de ce nom.

Armes : parti, au 1 d'azur, à trois croisettes patées d'or; au 2 d'azur, deux léopards d'or.

LE FEVRE D'ORMESSON, seigneurs d'Eaubonne, d'Estrelle, de Lezau, barons du Cheray, maison féconde en hommes célèbres dans la magistrature, originaire de Picardie. Dans les mémoires sur les familles du parlement de Paris, faits au mois de mai 1706, pour le roi, qui en fit donner l'ordre au sieur d'Hozier par M. de Chamillart, contrôleur-général des finances, mémoires contenus dans un manuscrit in-fol. à la bibliothèque de l'Arsenal, coté 799, et signé d'*Hozier*, il est dit que cette famille descend d'un habitant du lieu d'Ormesson, vivant en 1439. C'était sans doute Pierre le Fevre qui, l'an 1439, rendit aveu au seigneur de Montmorency pour des terres qu'il avait au lieu d'Ormesson ; mais bien avant cette époque cette famille occupait des emplois considérables. On voit en effet un Olivier le Fevre prêter le serment de bailli d'Amiens le 1er septembre 1357 (v. st.), et celui de maître général des eaux et forêts le 19 janvier 1357.

La filiation de cette maison commence à Adam le Fevre, qui épousa Charlotte de Soyecourt ; il en eut Jean le Fevre, marié, par contrat du 25 mars 1509, avec Madeleine Gaudart, fille de Jacques Gaudart, procureur en la chambre des comptes ; il en eut six enfants :

1° Olivier, qui fut secrétaire du roi, maison et couronne de France, le 14 septembre 1552, puis président en la chambre des comptes ; il eut treize enfants, qui ont formé toutes les branches de cette illustre maison ;

2° Nicolas le Fevre, trésorier de l'extraordinaire des guerres ;

3° Jean le Fevre ;

4° Marguerite le Fevre ;

5° Anne le Fevre ;

6° Jacqueline le Fevre.

Services. Cette maison a donné nombre de conseillers-d'état et d'intendants de provinces, des présidents au parlement de Paris, des maîtres des requêtes, des généraux, officiers supérieurs de terre et de mer, etc., etc.

Olivier le Fevre d'Ormesson, mort le 4 novembre 1686, eut la réputation du magistrat le plus intègre du règne de Louis XIV. « Il résista avec fermeté, dit le président Hénault, aux ministres qui voulaient faire périr le surintendant Fouquet, dont il était chargé de rapporter le procès. » Ni les menaces, ni les promesses de la place de chancelier, ne purent lui faire suivre d'autre avis que celui que la vérité lui dictait. Louis XIV n'oublia

jamais cette belle action, et quand on lui présenta son petit-fils, il lui dit: « Je vous exhorte à être aussi honnête homme que le rapporteur de M. Fouquet. »

Cette intégrité, qui fait l'homme de bien, ainsi que les lumières, qui font l'homme d'état, ont été héréditaires dans cette respectable famille. Louis-François de Paule le Fevre d'Ormesson, né le 7 mars 1712, mort premier président le 2 février 1789, se rendit plus d'une fois médiateur entre la cour et le parlement. Louis XV avait la plus grande estime en ce magistrat; il lui écrivit pour lui recommander l'affaire d'un seigneur de sa cour. Une prompte audience est accordée à une recommandation aussi puissante; l'affaire est appelée, plaidée, jugée et perdue. Quelque temps après le roi a occasion de voir M. d'Ormesson. « Monsieur, lui dit-il, vous avez donc » fait perdre la cause à mon protégé? — Sire, elle était » insoutenable sous tous les rapports. — Je m'en étais bien » douté, dit le roi, on ne m'eût pas tant pressé si l'affaire » eût été bonne. Vous n'avez pas répondu à ma sollicita- » tion, mais vous avez répondu à mon attente, et je vous » en estime davantage. »

Malte. Cette maison compte des chevaliers et dignitaires de cet ordre depuis Charles le Fevre d'Ormesson, reçu en 1667.

Armes: d'azur, à trois lys de jardin d'argent, fleuris d'or, tigés et feuillés de sinople.

LE FEVRE DE LA PLANCHE, de la Noue, de la Chaise, des Chevaliers, etc., en Champagne; famille d'ancienne extraction qui remonte filiativement à Nicolas le Fevre, écuyer, seigneur de Villacerf et des Chevaliers, lequel épousa damoiselle Gaucher Truchot, par contrat du 19 décembre 1473.

Armes: d'azur, à trois pals d'or, celui du milieu chargé de trois roses de gueules.

LE FEVRE DU PONTY, en Bretagne, famille anoblie par les priviléges de l'échevinage de Nantes, charge qu'elle a exercé aux années 1611, 1612 et 1613; et le 13 mars 1671 elle obtint, en payant mille livres, un arrêt rendu à la chambre de la réformation, qui la déclare noble par les susdits priviléges.

Armes: d'or, au chevron de gueules, chargé de trois molettes d'or, et accompagné en chef de deux tourteaux d'azur, et en pointe d'une roue de fortune du même.

FEYDEAU DE BROU, d'Estrelle, de Vaugien, de Marville, maison illustrée par des magistrats célèbres, et par des officiers-généraux d'un mérite distingué. Elle est originaire de la ville de Felletin, en la Marche. Voici un extrait de la généalogie qu'en donne la Chenaye-des-Bois, tom. VI, pag. 381, de son dictionnaire.

I. Hugues *Feydeau*, damoiseau, seigneur et baron de Feydel, près Felletin, décéda, suivant des mémoires domestiques, vers le milieu du treizième siècle. Il avait épousé Alix, dame de Neoux, dont entr'autres enfants :

II. Louis *Feydeau*, bachet, qui commanda neuf écuyers en 1380. Il eut de Marguerite d'Archiac, dame de Vivonne :

III. Hugues II, *Feydeau*, chevalier, baron de Feydel, seigneur de Neoux, en 1414. Il épousa Yolande de Chaslus, qui lui donna plusieurs enfants, entr'autres :

IV. Albert *Feydeau*, chevalier, baron de Feydel, seigneur de Neoux, Lessonne, et autres lieux ; vivant en 1447. De Marguerite Charpentier, sa femme, il eut entr'autres enfants :

V. Thomas *Feydeau*, chevalier, seigneur de Feydel, de Neoux, Lessonne, la Chassagne et autres fiefs; vivant en 1472. La possession de ces terres disparaissait à ce degré, il fallait un accident quelconque pour motiver cette grande chute de fortune. La Chenaye nous apprend que ce sont les Anglais qui, ayant envahi les propriétés de Thomas, brûlèrent *à rase terre*, son château de Feydel (1), qu'il s'en sauva la nuit, nu en chemise, vendit très-difficilement et à vil prix quelques-uns de ses domaines, ne put savoir ce qu'étaient devenus son épouse et deux de ses enfants, qui, selon les apparences, périrent dans les flammes. Les autres, ayant échappé à ce malheur, s'établirent à Paris et ailleurs, etc., etc. D'Aimée Bardon du Meage, Thomas eut, entr'autres enfants :

1° Jacques Feydeau, chevalier, seigneur de Rochefort et de la Borde, par sa femme Jacquette Chauveau, qu'il avait épousée à Felletin le 4 août 1496. Il est auteur des marquis de Brou, dont sont issues les branches des seigneurs de Calende (et de cette dernière les seigneurs du Plessis), et les seigneurs d'Erouville. De ceux-ci sont sortis les seigneurs de Vaugien et la branche des seigneurs de Marville ;

---

(1) C'est sans doute depuis cet évènement funeste que la *baronnie de Feydel* se trouve supprimée de toutes les cartes et dictionnaires géographiques.

2° Antoine Feydeau, chevalier, seigneur de Rochefort, qui fut homme d'armes des ordonnances de la compagnie du comte de Saint-Paul. Il eut part, dit la Chenaye, à la faveur de Pierre II, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, régent du royaume.

A ce fragment généalogique, nous joindrons celui qui se trouve dans les familles du parlement de Paris, manuscrit in-8°, par Blanchard fils.

I. Thomas *Feydeau*, bourgeois (1) de la ville de Felletin, en la Marche, eut pour fils :

1° Jean, qui suit.

2° Guillaume Feydeau, conseiller au parlement de Rouen, puis en celui de Paris, et principal du collège de Chanac.

3° Martial Feydeau, sieur de Froments, licencié ès-lois, avocat au parlement, qui s'habitua à Paris. Il eut un fils Claude Feydeau, sieur de Froments, qui dans la préface du livre intitulé : *Repertio Guillelmi Benedicti J. C. in caput Rainutius de Testamentis*, imprimé à Lyon, en 1575, fait mention de tous ses parents ;

4° Jacques Feydeau, licencié ès-lois, docteur en droits à Cahors, qui fut marié, le 7 août 1469, avec Jacquette Chauvau, fille de Raymond, sieur de la Borde, et de Catherine Texier. D'eux descendent toutes les branches que nous avons nommées à l'article du même Jacques, dans la première notice généalogique, d'après la Chenaye.

II. Jean *Feydeau*, licencié ès-lois, vivait en 1513. Il eut pour fils,

1° Michel Feydeau, avocat au parlement, puis président en la province de la Marche. Il eut un fils, Jean Feydeau, licencié ès-lois, avocat au parlement, dont sont issus les Feydeau de la Marche ;

2° Antoine, qui suit ;

3° Pierre Feydeau, sieur de Beautison, en la Marche, de Chevraye et de Clusors, en Bourbonnais. Ses descendants ont donné nombre de conseillers, de lieutenants-particuliers, d'assesseurs et de présidents en l'élection de Moulins.

III. Antoine *Feydeau*, sieur de Moux (sans doute Néoux),

(1) Cette origine se trouve en outre détaillée dans un manuscrit dressé par ordre du roi par d'Hozier, à la bibliothèque de l'Arsenal, in-fol., coté 799, et ayant pour titre : *Manuscrit contenant l'origine et les armes de plusieurs familles*. La date de cet ordre, donné au juge d'armes, est l'an 1706, et son travail est signé de son nom.

médecin de Pierre, duc de Bourbonnais, puis de madame Susanne, duchesse de Bourbonnais, sa fille, épousa Catherine Renard, dont il eut André Feydeau, sieur de Rochefort, avocat à Moulins, lequel a commencé la coutume du Bourbonnais. Avec Anne Filhol, sa première femme, il a continué la branche des seigneurs de Rochefort. Les descendants de cette branche, ainsi que ceux des branches précédentes, acquirent des offices privilégiés, soit de finances, soit à la chancellerie.

Services. Cette maison a donné un garde des sceaux de France, des maîtres des comptes et des requêtes, des conseillers-d'état, des intendants de Paris et de provinces, des officiers de terre et de mer, etc., etc.

Honneurs de la cour : le 4 mai 1783.

Titres. Les terres et seigneuries de *Brou*, de Calende, Pomponne, Forêts, Bordeaux, la Villeneuve-aux-Anes, furent unies et érigées en *marquisat*, par lettres-patentes du mois de juillet 1761, en faveur d'Antoine-Paul-Joseph Feydeau, avocat du roi au Châtelet de Paris, conseiller au parlement.

Cette maison a acquis le *marquisat* de Dampierre, en 1720, et précédemment le *comté* de Gien.

Malte. La Chenaye donne des chevaliers de ce nom à l'ordre souverain de Jérusalem depuis l'an 1500. Mais le premier qu'on trouve sur les listes officielles de l'ordre, est Louis Feydeau de Vaugien, reçu en 1647.

Prélature. Henri Feydeau, d'abord aumônier du roi, ensuite évêque d'Amiens, prélat recommandable par sa piété, sa régularité et l'étendue de son esprit, mourut en 1706.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.

FEYDETZ. François Feydetz, contrôleur provincial des domaines en Auvergne, fut anobli le 16 mai 1647.

Armes : d'or, au pavillon de sinople, la porte de sable, chargée d'une étoile d'or; le pavillon accosté de deux branches de laurier de sinople.

FEYTIS, en Guienne : Daniel Feytis, sieur de la Coste, près Bordeaux, fut anobli au mois de juillet 1644.

Armes : de gueules, au lion d'argent.

DE FEZENSAC, *voyez* MONTESQUIOU.

FIACRE, en Lorraine, famille dont l'origine noble remonte à Nicolas Fiacre, receveur des finances au bureau

de Thiaucourt et la Chaussée, lequel fut anobli par lettres expiédiées à Lunéville le 1er octobre 1722.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile d'argent ; au chef du même, chargé de deux étoiles d'azur.

DE FICTE DE SOUCY, en l'Ile de France, famille distinguée dans la robe et dans l'épée, qui prouve une filiation suivie depuis Pierre de Ficte, seigneur de Soucy et de Bruyères-le-Châtel, trésorier de l'épargne en 1560, puis conseiller au conseil-d'état. Il épousa Louise de Hacqueville, fille de Nicolas, seigneur de Garges et d'Attichy, avocat au parlement de Paris, petit-fils de Jacques de Hacqueville, marchand drapier et bourgeois de Paris, et échevin en 1456.

Services. Cette maison a donné des officiers supérieurs, de robe et d'épée, un chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, etc., etc.

Armes : contre-fascé d'azur et de sable de quatre pièces ; chaque demi-fasce d'azur chargée d'une branche de laurier d'or, contre-posée.

FIEFFÉZ, noblesse d'ancienne chevalerie de la province d'Artois, dont était Hugues Fieffez, chevalier, grand bailli de Cambrésis en 1280.

Armes : d'azur, à la gerbe d'or, liée de gueules.

FIEFVET, famille originaire de Cambrésis.

Armes : d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles du même.

FIEFVET, autre famille du même pays.

Armes : d'argent, à quatre fasces ondées d'azur.

DE FIVES. Antoinette de Fives, dame de la Motte, de Thermedeuil, etc., fille de Bertrand de Fives, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Tilly, épousa Guillaume de Croix, seigneur de Hamericourt et de Chaudeville.

Armes : de sable, à la gerbe d'or ; au chef d'argent.

FIEUBET DE SIVRY, en l'Ile de France, famille ancienne, originaire du Languedoc.

I. Étienne *Fieubet*, habitant du lieu de Montesquiou, à trois lieues de Toulouse, épousa Girarde de Codetz, dont il eut :

II. Arnaud *Fieubet*, notaire à Villemur, fut député

de sa ville aux états de Languedoc. Henri, duc de Montmorency, gouverneur de cette province, lui ayant trouvé de l'esprit, le fit greffier des états. Plusieurs de ses descendants ont acquis des offices de conseillers-secrétaires du roi, maison couronne de France, et de ses finances.

Services. Cette famille a donné des officiers et des magistrats distingués.

Armes: d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une montagne du même.

FILHET DE LA CURÉE, en Vendomois, famille ancienne, qui a donné un chevalier du Saint-Esprit dans la personne de Gilbert Filhet, seigneur de la Curée et de la Roche-Turpin, conseiller-d'état, maréchal-de-camp, mort sans postérité le 3 septembre 1633.

Armes : de gueules, à cinq fusées d'argent en bande.

LE FILLASTRE DU BUISSON, en Normandie, famille anoblie pour services dans la personne de Philippe le Fillastre, par lettres registrées aux comptes et aides de Normandie en 1544 et 1555.

Armes : d'argent, au hêtre de sinople, soutenu d'un croissant de gueules.

LE FILLASTRE DE MARCOUVILLE, du Pont, etc., en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Christophe le Fillastre, anobli en novembre 1581.

Armes : d'or, au chevron abaissé d'azur, accompagné de trois têtes de salamandre de gueules; au lambel du second émail.

FILLETTE DE LUDES, en Champagne, famille ancienne qui a fait preuve lors de la recherche depuis Robert Fillette, qui, le 13 mars 1546, rendit foi et hommage au roi pour la terre et seigneurie de Ludes, mouvante de la châtellenie d'Esparnay. Cette recherche, sur laquelle on doit bien se garder de compter sur l'origine des familles anoblies, n'a pas fait mention de Jacques Fillette, dont descend cette famille. Il était licencié ès-lois et bourgeois de Reims, et fut anobli en 1497 pour services.

Armes: d'azur, à la bande d'or, chargée de trois trèfles de gueules, et accompagnée de quatre étoiles d'or, trois en chef et une en pointe.

FILLEUL DE FRENEUSE et de la Fresnaye, en Normandie, famille anoblie en 1403.

La Chenaye en fait cependant mention comme d'une famille noble depuis l'an 1268, que Durand Filleul était maire de la ville de Rouen, et dit qu'elle portait anciennement pour armes : *d'argent, à la bande de gueules, chargée de trois coquilles d'or.*

Ces armoiries pouvaient bien appartenir aux anciens maires de Rouen, du nom de Filleul; dont parle la Chenaye jusqu'à l'an 1364, mais elles n'ont aucun rapport avec celles des Filleul de Freneuse.

Armes : d'or, au frêne arraché de sinople de sept branches.

FILLEUL DE LA HAYE, en Normandie, famille qui tire sa noblesse de Henri et Guillaume Filleul, le dernier greffier en l'élection de Lisieux, anoblis par lettres données à Paris le 4 juin 1522, moyennant 1000 livres.

Armes : d'azur, à trois bandes d'or, surmontées d'un lion léopardé du même.

Une branche de cette famille, connue sous le nom des seigneurs de *la Chapelle* et de *Marc-Auger*, portait pour armes : *d'azur, au lion d'or; à la tierce du même, au franc canton d'or brochant.*

FILLEUL D'ORVILLE et des Chenets, famille ancienne en Normandie, connue depuis Robert Filleul, qui fut mis en défaut pour n'avoir pas comparu à la montre de la noblesse de cette province qui eut lieu en 1470, et tous ses biens saisis et mis en la main du roi.

Malte. Louis-Gabriel Filleul des Chenets fut reçu dans cet ordre en 1712. Il mourut commandeur de Caster en 1763.

Armes : contrepalé d'or et d'azur de douze pièces; à la bordure de gueules, chargée de onze besants d'or.

FILLIOL, en Dauphiné, famille anoblie dans la personne de Jacques de Filliol, par lettres du mois d'août 1592, vérifiées par arrêt du parlement de Grenoble du 30 avril 1603.

Armes : d'argent, au chêne de sinople; au chef d'or chargé de trois têtes de lion de sable.

FILLIOTTE, en Bourgogne. N.... Filliotte, conseiller secrétaire du roi en la grande chancellerie de Bourgogne,

acquit la noblesse à ses descendants, étant mort dans l'exercice de cette charge.

Armes : d'azur, à la licorne d'argent, accompagnée de trois grillets d'or.

FILLOCHE DE LA FILLOCHAYS, en Bretagne, famille d'extraction noble, connue filiativement depuis Jean Filloche, sieur de la Fillochays, qui épousa Jeanne Lucas, laquelle était veuve de lui en 1480.

Perrin Filloche est nommé dans un état des officiers de l'hôtel du duc de Bretagne, de l'an 1415. Il fut retenu secrétaire de ce prince, le 17 mars 1421.

Armes : d'argent, à six merlettes de sable.

FILSJEAN, en Bourgogne. Lettres de confirmation de noblesse pour le sieur Filsjean, capitaine des gardes de feu M. le prince, accordées en 1667, par S. M. Louis XIV.

Étienne Filsjean de Grandmaison, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris, fut reçu conseiller au parlement de Bourgogne en 1685.

Étienne de Filsjean, seigneur de Talmay, obtint les provisions de conseiller au parlement de Bourgogne, et de commissaire aux requêtes du palais, le 15 janvier 1713.

Une branche de cette famille a changé l'orthographe de son nom, en l'écrivant *Fijan*, mais elle a une origine commune avec les autres.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même; au chef d'argent, chargé de trois croisettes patées de gueules.

FISCHER : Antoine Fischer fut élu échevin de la ville de Lyon en 1711.

Armes: d'azur, à la sirène d'argent, chevelée, péautrée, lorrée et couronnée d'or.

FISSON DU MONTET, en Lorraine, famille anoblie dans la personne de Collignon Fisson, châtelain de Koeurs, par lettres du duc René, à lui expédiées le 5 avril 1467.

Services. Elle a fourni un conseiller-d'état puis président en la cour souveraine de Lorraine, etc.

Titre. Celui de *baron* du Saint-Empire.

Armes : d'argent, à la bande vivrée de gueules.

DE LA FITE DE PELLEPORT, de Goussaincourt, en Champagne, maison d'ancienne chevalerie, originaire de la

province de Guienne. Elle prouve une filiation suivie depuis Pierre de la Fite, damoiseau, ainsi qualifié dans une charte de franchises qu'il accorda au mois de décembre 1275, aux habitants de Pelleport.

Services. Cette maison a donné des capitaines d'hommes d'armes, des chevaliers de l'ordre du roi, des gentilshommes ordinaires de la chambre, et nombre d'officiers de marque, entr'autres un lieutenant-général et un maréchal-de-camp des armées du roi.

Titre. Celui de *marquis* de Pelleport, dans les actes publics et brevets de nos rois.

Armes : d'azur, au lion couronné d'argent, lampassé, et armé de gueules ; à la bordure d'or, chargée de onze merlettes affrontées de sable.

de FITZ-JAMES. Cette maison descend du célèbre duc de Barwick, Jacques Fitz-James, pair d'Angleterre, duc de Liria et de Xerica, au royaume de Valence, duc de Warti ou Fitz-James en France, né en 1671, fils naturel de Jacques II, roi d'Angleterre, et d'Arrabelle Churchill, sœur de Jean, duc de Marleborough. Louis XIV, par ses lettres du mois de mai 1710, registrées le 23 du même mois, érigea en sa faveur et celle du fils aîné de son second lit, la terre de *Warti*, près Clermont, en Beauvaisis, en *duché-pairie*, sous le nom de *Fitz-James*. Il prêta serment et prit séance au parlement en cette qualité de duc et pair, le 11 décembre de la même année. Cette maison a formé deux branches : l'aînée, dite des ducs de Liria, de Xerica et de Veraguas, subsiste en Espagne ; et la seconde branche, dite des ducs de Fitz-James, subsiste en France. Elles ont produit des lieutenants-généraux des armées, des chevaliers de la Toison-d'Or, en Espagne, et des ordres du roi en France, etc., etc.

Pairie. Édouard, duc de Fitz-James, a été nommé *pair* le 4 juin 1814.

Honneurs de la cour : en 1731, 1738, 1739, 1763 et 1774.

Prélature. François, d'abord duc de Fitz-James, gouverneur du haut et bas Limosin, embrassa en 1727 l'état ecclésiastique, fut sacré évêque de Soissons le 31 mai 1739, fait premier aumônier du roi le 3 mars 1742, et mourut en 1764.

Armes : écartelé, aux 1 et 4 contre-écartelés de FRANCE et d'ANGLETERRE ; au 2 d'or, au lion de gueules, enclos

dans un double trecheur fleurdelysé du même, qui est d'ÉCOSSE ; au 3 d'azur, à la harpe d'or, qui est d'IRLANDE ; l'écartelé environné d'une bordure componnée de seize pièces, huit coupons d'azur, chargés chacun d'une fleur de lys d'or ; et huit coupons de gueules, chargés chacun d'un léopard d'or.

FLACCIEU, *baronnie*, voyez MONTFALCON.

FLACHAT, famille de la province de Lyonnais. Jean de Flachat épousa, vers l'an 1550, Antoine de Vauryon, seigneur de Vauryon. Huguette, leur fille, épousa le 20 mars 1589 Jean de S. Priest, seigneur de Suzy et de la Rottière. Pierre Flachat fut échevin de la ville de Lyon en 1736. Jean-Baptiste Flachat, seigneur de Saint-Bonnet-lez-Oules, chevalier de l'ordre du roi, fut prévôt des marchands de la même ville de 1752 à 1763.

Armes : d'azur, au lion d'or, tenant une flèche d'argent, fûtée de gueules.

FLACHON. Pierre Flachon fut élu échevin de la ville de Lyon en 1760.

Armes : d'argent, au griffon de gueules.

DE FLACOURT, *voyez* LE BRET.

DE FLAHAULT D'ANGEVILLERS, de la Billarderie, en Picardie, famille qui, lors de la recherche, a fait preuve depuis Guillaut de Flahault, écuyer, vivant le 5 juin 1531.

Services. Cette maison a donné deux lieutenants-généraux des armées du roi, grand's-croix de Saint-Louis, un surintendant des bâtiments du roi, mort à Altona en 1809; divers généraux, dont un maréchal-de-camp, nommé par le roi chevalier de Saint-Louis en 1814 et commandant de la Légion-d'Honneur.

Honneurs de la cour : le 15 septembre 1759, le 14 mars 1767 et le 20 octobre 1774.

Titres. Ceux de *comte* et de *marquis*, dans les actes et brevets de nos rois.

Armes : d'argent, à trois merlettes de sable.

FLAMARENS, *baronnie* dans la Lomagne, en Armagnac, *voyez* GROSSOLLES.

FLAMBARD DE LA CHAPELLE, en Normandie, famille maintenue le 10 avril 1666, en l'élection de Lisieux, comme

étant issue de Guillaume Flambard, de la ville de Bernay, élection de Lisieux, anobli en 1409.

Armes : d'azur, à la fasce de cinq flammes d'or, surmontées de deux étoiles du même.

FLAMBARD DE SAINT-MARTIN, famille d'ancienne extraction, de la province de Normandie. Gilles Flambard de Bernières fit ses preuves de noblesse en l'élection de Bayeux, l'an 1463. Cette famille a en outre été maintenue dans son ancienne noblesse en 1666.

Armes : de sable, à trois besants d'or; au chef du même.

FLAMBART DE LA FOSSE, en Bretagne, famille d'origine chevaleresque, connue depuis Guillaume Flambart, écuyer, dont il est fait mention dans une montre de Bertrand du Guesclin, connétable de France, qui eut lieu le 1er décembre 1356.

Armes : d'argent, à trois têtes de léopards de sable, arrachées de gueules.

LE FLAMENC DE CAUX, de Cany, de Varennes, de Carempuy, de Champion, etc., maison d'ancienne chevalerie, dont l'Histoire des grands-officiers de la couronne donne une filiation suivie depuis Raoul le Flamenc, seigneur desdits lieux, vivant en 1128.

Services. Cette maison a fourni un maréchal de France sous Philippe-le-Bel, et qui suivit ce prince dans son voyage d'Aragon, en 1285.

Armes : de sable, à dix losanges d'argent.

FLAMENG, FLAMEND OU FLAMEN, en Cambrésis, famille d'ancienne chevalerie, qui possédait la terre de Crupilly, à deux lieues de Cambrai. Hugues Flamend, sieur dudit lieu, donna l'an 1256 treize boistelles de terre à l'abbaye de Marchienes, situées entre Estrun et Hordaing, de l'avis de sa femme, Melissende de Caulery, et de ses enfants, Hugues, Robert, et Guillaume.

Armes : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles d'argent.

DE FLAMMERANS, en Franche-Comté, famille ancienne, dont était Jacques de Flammerans, reçu chevalier de Saint-Georges en 1474.

Armes : d'azur, au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre flammes du même.

FLANDRIN DE PORCHEROLLES, noblesse issue d'ancienne chevalerie de la province de Languedoc. Elle a prouvé, lors de la recherche en 1669, son ascendance depuis Guigon Flandrin, vivant en 1401, qui, avec la qualité de docteur en l'université de Toulouse, fut député à la cour pour engager le roi à rendre l'obédience au pape Benoît XIII, qui était assiégé dans le palais d'Avignon.

Prélature. Pierre Flandrin, né en Bas-Vivarais, fut nommé cardinal le 12 juin 1371. Il était en 1389 archevêque d'Embrun et trésorier du pape. Jean Flandrin, son frère, évêque de Carpentras en 1371, archevêque d'Auch en 1378, fut aussi nommé cardinal en 1390.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent.

FLAVACOURT, *marquisat*, voyez FOUILLEUSE.

FLAVIGNY DE CHAMBRY et d'Epuisart, en Picardie, famille anoblie par lettres du roi Henri III, accordées à Guillaume Flavigny, seigneur desdits lieux, en août 1586, confirmées le 21 décembre 1607.

Services. Cette famille a donné des officiers distingués, entr'autres un maréchal des camps et armées du roi.

Armes : échiqueté d'argent et d'azur, à un écusson de gueules en cœur et une bordure de sable.

DE FLAVIGNY, seigneur de Chigny, en Picardie, barons d'Aubilly, en Champagne, famille d'ancienne chevalerie, originaire de Picardie, où elle a prouvé, lors de la recherche, une filiation suivie depuis l'an 1384.

Armes : échiqueté d'or et d'azur.

DE FLAVIGNY. Cette famille, que Carpentier dit tombée dans la roture, était une des plus anciennes du Cambrésis. Il en est fait mention depuis Wattier de Flavigny, chevalier, qui vivait en 1237. Elle s'est soutenue dans la noblesse jusqu'à la fin du seizième siècle.

Armes : échiqueté d'argent et d'azur, à l'écusson de gueules sur le tout.

DE FLAVY DE BAZENTIN, de Famechon, de Maisières, de Flavy, de Roncherolles, en Cambrésis, maison d'ancienne chevalerie, originaire de Picardie, qui, selon Gelic, était établie en Cambrésis dès le commencement du douzième siècle. Il cite un Baudouin de Flavy, chevalier, sire de

Reumont et de Grand-Sart, qui épousa l'an 1151 Eléonore de Crèvecœur, dont il eut cinq fils et deux filles.

Armes : d'hermine, à trois croisettes de gueules, accompagnées de cinq coquilles d'azur.

FLAYOSC, *marquisat*, voyez DU PERRIER.

DE FLECELLES (1), seigneurs de Brégy, vicomtes de Corbeil, barons de Saint-Sevère, à Paris; famille ancienne, originaire de Picardie. L'Armorial en fait mention depuis Gui de Flecelles, demeurant au diocèse d'Amiens, qui épousa Honorée le Thuillier, veuve de lui le 31 décembre 1569, et mère de quatre enfants, Louis de Flecelles, chanoine de l'église d'Amiens; Philippe de Flecelles, médecin ordinaire des rois François Ier et Henri II, Pierre de Flecelles, et Antoinette de Flecelles.

Dans le Dictionnaire in-8° des anoblissements, on trouve Gabriel de Flecelles, marchand de mercerie en gros, auteur, y est-il dit, des Flecelles de Brégy, anobli de 1591 à 1598. Ce Gabriel fut échevin de Paris en 1605.

Services. Cette famille a produit plusieurs généraux, des gouverneurs de places, etc.

Armes : d'azur, au lion d'argent; au chef d'or, chargé de trois tourteaux de gueules.

DE FLÉCHIN, en Picardie, noblesse d'origine chevaleresque de la province d'Artois, qui tire son nom du village de Fléchin, au bailliage d'Aire. Le premier dont on ait connaissance est Adrien de Fléchin, qui vivait en 1196, avec Agnès de Bercus, sa femme, fille de Watier, sire de Bercus, et d'Antoinette de Hiérin. Guillaume de Fléchin, chevalier, seigneur de Fléchin, vivait en 1300 avec une demoiselle de Mailly, son épouse. Cette maison remonte ses preuves filiatives à Jean de Fléchin, seigneur de Journy, qui servait en qualité d'écuyer avec le Hayse de Fléchin, dans la compagnie d'ordonnance de M. de Contes, chevalier-bachelier, suivant la montre faite de ladite compagnie, par M. le maréchal de Bourgogne, le 8 septembre 1411.

Titre. La terre de *Wamin*, en Artois, fut érigée en *marquisat*, par lettres du 5 novembre 1709, en faveur

---

(1) Ce nom s'est, dit-on, écrit *Flécel*, *Fléchelles*, *Flesselles* et *Flexelles*, mais plus communément *Flécelles*.

de François de Fléchin, écuyer. Cette branche d'Artois paraît être la seule subsistante.

Armes : fascé d'or et de sable.

FLERS, *comté*, voyez Pellevé.

FLEURIAU d'Armenonville, famille originaire de Tours, issue de Charles Fleuriau, notaire et secrétaire du roi, pourvu de cet office le 8 janvier 1634. Il en reçut les lettres d'honneur le 22 juin 1655, en vertu de quoi il a acquis la noblesse à sa famille, qui s'est éteinte en 1742.

Services. Cette maison compte un garde-des-sceaux de France, grand'-croix et secrétaire de l'ordre de Saint-Louis; un ministre des affaires étrangères, grand'-croix et secrétaire du même ordre, fait chevalier de la Toison-d'Or le 22 octobre 1724; un brigadier des armées du roi, etc.

Prélature. Louis-Gaston Fleuriau d'Armenonville, sacré évêque d'Aire en 1699, puis d'Orléans le 15 août 1706, mourut le 10 juin 1733.

Armes : d'azur, à l'épervier d'argent, perché sur un bâton de gueules; au chef d'or, chargé de trois glands de sinople.

FLEURTELOT de Marliex, famille qui a donné des magistrats au parlement de Bourgogne depuis l'an 1649 jusqu'en 1733.

Armes : d'argent, à trois trèfles de sable; au chef de gueules, chargé d'un soleil d'or.

FLEURTON de Beaumay, en Picardie, famille qui tire sa noblesse de la charge de trésorier de France à Amiens, qu'occupait Henri de Fleurton.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un lion d'or.

FLEURY. Jean Fleury fut prévôt des marchands de la ville de Paris en 1371.

Armes : d'argent, à deux bâtons fleurdelysés et racinés de sinople, passés en sautoir, accompagnés en chef et en pointe de deux merlettes de sable.

de FLEURY de Donnemarie, de Marson, etc., en Lorraine et en Champagne. L'Armorial général, t. V, reg. Ier, donne la généalogie de cette famille depuis Pernet Fleury, mort en 1494, père de Simon Fleury, vivant en 1570. Celui-ci eut pour fils Jacques Fleury, père, entr'autres enfants, de Didier Fleury, qui, selon le même ouvrage,

fit faire une enquête, le 16 juin 1606, dans laquelle un témoin allégua « *qu'il étoit filz de messire Jacques Fleury Lesnel, dont le père, nommé Symonnet Fleury, estoit filz d'ung nommé Pernet Fleury*, desquelz oyant *parler les anciens.... Il avoit toujours entendu d'iceulx, que lesdictz Pernet et Simonnet avoient estez.... réputez en leurs vivantz nobles et sortis de noblesse.* » Cependant, malgré cette enquête et les actes antérieurs cités par le juge d'armes, il ne paraît pas que ce Didier Fleury se crut suffisamment noble, puisqu'il reçut le 12 septembre de la même année 1606 des lettres d'anoblissement du duc Charles III, lettres dont on n'a pas jugé à propos de parler dans l'Armorial.

Armes : d'azur, à troi croissettes fleuronnées et fichées d'or, et une étoile du même en cœur.

FLEURY DE VAUX, en Bretagne, famille ancienne. On trouve un Guillaume Fleury mentionné parmi les bourgeois de marque de la ville de Saint-Malo qui traitèrent avec le duc de Bretagne pour certaines insultes que celui-ci avait reçues dans la ville, par acte du 3 octobre 1384. Cette famille a été déclarée noble en payant mille livres, par arrêts de la chambre de la réformation des 14 février et 6 mai 1669.

Armes : d'azur, à trois macles d'or; au croissant d'argent en abîme.

LE FLIE D'ENNEVELIN, de la Vallée, d'Hennequin, de Sapigny, etc., en Cambrésis, maison d'ancienne extraction connue depuis Guillaume de le Flie, chevalier, vivant en 1339, gouverneur des forteresses de Marcoin et de Cantigneul durant les courses des Anglais; on conserve dans la ville de Tournay les cendres de plusieurs seigneurs de cette maison, qui ont possédé les seigneuries ci-dessus mentionnées.

Armes : contrefascé d'or et d'azur de quatre pièces.

LE FLO DE TREMELOIR, en Bretagne, famille d'ancienne extraction, connue depuis Alain le Flo, compris au nombre des écuyers de la compagnie d'Antoine de Pelle, qui fit montre le 1[er] juin 1416. Elle prouve une filiation suivie depuis Olivier le Flo, quatrième aïeul d'Artur le Flo, ce dernier vivant en 1539.

Armes : de gueules, à trois rencontres de cerf d'or.

LE FLOCH DE MAZILLI, en Bretagne, maison d'ancienne

chevalerie, qui prouve une filiation suivie depuis Rivoal le Floch, vivant en 1375.

Jehan le Floch est nommé parmi les gentilshommes qui allèrent au-devant de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, le 12 juin 1384.

Armes : d'azur, au cerf d'or.

FLOQUET DE CHAMIANE, en Auvergne. La noblesse de cette famille date de l'an 1543.

Jean Floquet, lieutenant-général d'Usson, vivant en 1460, était père de Pierre Floquet, vivant en 1544, et dont le petit-fils Blaise Floquet obtint en 1628 des lettres de dispense de quatre années, pour faire sa preuve centenaire.

Armes : d'azur, à la croix engrêlée d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'argent; aux 2 et 3 d'une pomme de pin d'or.

DE FLOQUET DE REALTZ, de la Tourette, Saint-Genest, etc., en Auvergne, famille qui, lors de la recherche, a fait preuve de sa noblesse depuis Jean de Floquet, écuyer, seigneur desdits lieux, père de Damien de Floquet, qui se maria l'an 1538 avec Jeanne Vernède.

Armes : d'azur, à la croix engrêlée d'or, cantonnée aux 1 et 4 d'une étoile d'argent ; aux 2 et 3 d'une pomme de pin d'or.

DE FLORIAN, *voyez* CLARIS.

FLORIE : Jourdain et Robert Florie furent élus maires de Poitiers en 1321 et 1345.

Armes : d'argent, à la rose boutonnée de gueules, tigée de sinople.

FLORIOT, en Lorraine, famille anoblie par lettres de Charles, duc de Lorraine, données à Nancy le 26 janvier 1666, à Florentin Floriot, licencié ès-droits, et avovocat à Mirecourt, portant : « Qu'il est fils unique et is-» su, du côté de sa mère, de la famille noble des Tille-» quin, dont il prend les armes. »

Services. Cette famille a fourni un conseiller-d'état, commissaire extraordinaire pour régler les limites entre la France et la Lorraine, etc.

Armes : d'azur, à la tour d'argent, sommée d'un lion issant d'or.

FLORIS : Pierre Floris, seigneur de Balorre, conseil-

ler du roi en parlement de Bourgogne, et commissaire aux requêtes du palais, fut pourvu de cet office le 31 décembre 1630.

Armes : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un lys du même.

FLORIS DE LA CHAPELLE, en Dauphiné, famille anoblie dans la personne d'Amédée Floris, avocat très-renommé au parlement de Grenoble, par lettres du mois de juillet de l'an 1607, vérifiées le 29 juillet 1609.

Armes : d'azur, à trois palmiers terrassés d'or.

FLORIT DE CLAMOUSE, de Cheylaguet, en Languedoc et en Auvergne. Cette famille remonte à Guillaume Florit, sieur de Bacon, anobli pour services militaires, par lettres du mois de février 1565, registrées en la chambre des comptes de Paris le 7 juin suivant.

Armes : d'azur, au cygne d'argent, surmonté d'une fleur de lys du même; au chef d'or, chargé d'un casque de sable, accosté de deux étoiles d'azur.

FIN DU TOME PREMIER.

